ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 22 août 2019

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 15 août 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 22 août 2019, à 17 h**, **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

_____

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 22 août 2019

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 22 août 2019 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 8 août 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 20.38 à 20.52, 30.03, 41.03 et 51.01.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 51.01 pour lequel aucun document ne sera livré.

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 22 août 2019

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 20 juin 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe* - 1193430005

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine

Compétence d'agglomération : Acte mixte

04.05 *Service du greffe* - 1193430004

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur les finances et l'administration intitulé « Discussion publique relative au Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 »

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de police de Montréal , Direction des opérations* - 1192610002

Accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour la période du 1er mars 2019 au 29 février 2020 - Dépense totale de 212 800 $, taxes non applicable, contingences de 26 650 $, incluses

Compétence d'agglomération :	Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation* - 1184512002

Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé à Coforce inc. (CG15 0601 et CG18 0404), pour le service d'entretien ménager des bâtiments pour le lot 1, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense totale de 189 584,05 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.03 *Service du greffe* - 1194145001

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Docu-Dépôt inc. (CG13 0265) pour la fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs pour une période de 12 mois, pour une somme maximale de 168 371,12 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant du contrat de 869 313 $ à 1 037 684,12 $

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.04 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation sécurité et propreté* - 1197157003

Exercer la deuxième année d'option de prolongation du contrat accordé aux firmes Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. (CG18 0403) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant ceux du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, pour une dépense totale de 1 507 246,63 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 303 975,99 $ à 3 811 222,62 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.05 *Service des finances , Direction des revenus* - 1192631001

Accorder un contrat à la Société en commandite transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs - Dépense totale de 1 335 273,05 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17559 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.06 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté* - 1197157002

Exercer la deuxième année de prolongation des contrats accordés aux firmes Service d'entretien Alphanet inc., Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) et Coforce inc. (CG18 0404) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois, à compter du 1er novembre 2019, pour une dépense totale de 1 341 973,81 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.07 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1198378001

Accorder un contrat à Transport Lacombe inc. pour la fourniture de services de déménagement, pour une période de seize (16) mois - Dépense totale 291 065,25 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17425 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.08 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922012

Conclure une entente-cadre d'une durée de 3 ans avec Attaches Châteauguay inc. pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Montant estimé de l'entente est de 1 253 861,70 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17534 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.09 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1196935001

Accorder deux contrats aux firmes suivantes pour l'exécution de travaux d'installation de dispositifs anti-refoulement et compteurs d'eau dans six usines d'eau potable : Contrat 1 (articles 3 et 5) à Le Groupe Centco inc. pour une somme maximale de 962 340,75 $, taxes incluses - Contrat 2 (articles 1, 2, 4 et 6) à Plomberie Noël Fredette inc. pour une somme maximale de 2 588 297,08 $, taxes incluses - Dépense totale de 4 640 765,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10305 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.10 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1194162001

Conclure une entente-cadre de service professionnels avec Rousseau Lefebvre inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 3 170 435,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17284 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.11 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194565007

Autoriser la prolongation du contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable, pour une durée de six mois, soit du 1er juin au 30 novembre 2019 - Dépense totale de 56 843,64 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.12 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1195941005

Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2028 - Dépense totale est de 63 354 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

20.13 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1195941006

Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal le lot 1 850 671 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, à l'est de l'avenue De Lorimier, du 1er avril 2017 au 31 décembre 2028 - Dépense totale de 34 942,21 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

20.14 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194501002

Accorder au Club de Golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux, sur un emplacement situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève / Autoriser le versement du montant retenu de 98 000 $ au Club de Golf Elm Ridge inc.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Répertoire des milieux naturels protégés

20.15 *Service de l'habitation* - 1198370005

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 533 340 $ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.16 *Service de l'habitation* - 1198440001

Accorder une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 934 294 $ pour la réalisation d'un projet de logement social « Hapopex - boul. Industriel » de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.17 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1195296001

Exercer la première option de prolongation pour une période d'un an de l'entente-cadre conclue avec la firme Signel Services inc. pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium (CG17 0430) - Montant estimé pour la période de prolongation est de 405 901,76 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.18 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure* - 1198410001

Conclure avec Informatique Pro-Contact inc. et 3686035 Canada inc. (Images et Technologies), 2 ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs en lame UCS (lot 1) et stockage de masse (lot 2) - Appel d'offres public 19-17596 (2 soum.) - Informatique Pro-Contact inc.: 1 722 953,26 $ (lot 1) - 3686035 Canada inc.: 1 387 041,15 $ (lot 2), tous, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.19 *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice* - 1195035003

Autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 $, taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3 % des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat accordé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 787 417,16 $ à 10 801 716,72 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.20 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438014

Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte-charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 183 471,36 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17693 (1 soum.) / Autoriser une dépense totale de 201 818,50 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.21 *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice* - 1190206003

Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une somme maximale de 1 833 362,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17660 - (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.22 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail* - 1198113004

Autoriser une dépense additionnelle de 180 215,67 $, incluant les taxes, contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2 % pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Solotech inc. (CG19 0083), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 $ à 1 363 212,99 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.23 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1197092001

Accorder un contrat de gré à gré d'une durée de 3 ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour une somme maximale de 305 233,69 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.24 *Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie* - 1191629001

Autoriser la prolongation du contrat accordé à la firme FinLogik inc., fournisseur unique (CG14 0254), pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, pour une somme maximale de 1 506 003,49 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 586 350,30 $ à 3 092 353,79 $, taxes incluses / Approuver un projet de prolongation du contrat modifiant la convention de services à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.25 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail* - 1191073002

Autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 727 748,97 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100 $, au net, à compter de 2020

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.26 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438010

Accorder un contrat à Cimota inc. pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 797 476,94 $, taxes incluses - Appel d'offres public SP19024-172689-C (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.27 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1191029001

Autoriser un virement budgétaire de 114 975 $, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes, et autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice sis au 1500, rue des Carrières (0105), dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq ltée (CG18 0678), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 $ à 1 554 422,92 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.28 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1197909003

Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre sur l'avenue Lincoln, à l'angle de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 622 440,01 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10307 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.29 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198304009

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du poste de quartier 39 situé au 6100, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 812 367,36 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14149 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.30 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme* - 1194804001

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc., d'une durée de vingt-quatre mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériels et locaux ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17642 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.31 *Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières* - 1190029005

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no 1, ainsi qu'à l'Addenda no 2 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2018 / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., (CG17 0491 et CG18 0052), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 $ à 3 062 722,35 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.32 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231065

Approuver l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville - ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.33 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184962006

Approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville de Montréal un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 mètres carrés, situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 728 700 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.34 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194565002

Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., pour une période additionnelle de 7 ans et 14 jours, soit du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2026, un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, à des fins de poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 547 966,07 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.35 *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1197290001

Accorder un soutien financier non récurrent de 275 000 $ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

20.36 *Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1194141006

Accorder un soutien total de 460 000 $ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 $ pour la tenue de l'événement Marathon international Oasis de Montréal en 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.37 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure* - 1198410002

Autoriser une dépense maximale de 450 000 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données, situé au 2e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.38 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1184962011

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962-0101 Québec inc. un bâtiment vacant, situé aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 057 mètres carrés, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour une somme de 1 800 000 $ / Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour 2019 et pour les années suivantes au montant de 99 531,53 $, net de taxes

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.39 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1180549001

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.40 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1198042006

Approuver le projet de onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc. des espaces à bureaux situés à la Tour du Trianon, bureau 318, d'une superficie approximative de 1 530 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, pour un loyer total de 33 423,23 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.41 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics* - 1196638001

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc. pour des travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et de la Plaine Est du parc Frédéric-Back - Dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 $, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 17-6992 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.42 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté* - 1193980002

Accorder un contrat à taux horaire à Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une période maximale de 36 mois, débutant le 24 septembre 2019, à son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune - Dépense totale estimée de 5 100 585,65 $, taxes et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 19-17385 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.43 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1197956001

Approuver l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, d'un montant total de 750 000 $, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 580 000 $ réparti entre 2019 et 2021 équivalent au montant de la subvention attendue

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.44 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1197737005

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15413 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.45 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail* - 1191073003

Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) du complexe Espace pour la vie, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 567 676,76 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.46 *Service de l'habitation* - 1198441001

Accorder un soutien financier de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres, située au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.47 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 18 mois avec Zone technologie électronique inc. pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum) - Dépense totale estimée de l'entente est de 4 455 241,73 $, taxes et contingences incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.48 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1190749001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, Ville de Montréal-Est - Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres 5914 (1 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $, taxes au net, pour couvrir les années 2022 à 2027

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.49 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1198375001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à SST Consultant inc. pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 5 096 335,86 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17558 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.50 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure* - 1195942003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, avec les conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19-17652 (4 soum.) - Sommes maximales estimées pour chacun des lots: Lot 1 : 1 515 945,38 $, Lot 2 : 1 565 959,50 $, Lot 3 : 1 043 973 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.51 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198304008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 1 185 294,75 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17579 (2 soum., 1 seul conforme)

20.52 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1197075001

Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) permettant d'accorder un contrat de gré à gré au delà de la limite de 101 000 $ et d'une valeur maximale de 365 000 $, taxes incluses, pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle / Accorder un contrat à JMV Environnement inc. pour une somme maximale de 365 000 $, taxes incluses - 4 demandes de prix effectuées (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

30 – Administration et finances

30.01 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1198429001

Renouveler l'adhésion au processus de certification du Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

30.02 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1181081014

Ratifier l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) nommé « Gestionnaire de cartes de crédit (essence) » pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE permettant l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police, pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2020 - Montant estimé de la dépense est de 246 000 $

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1194368007

Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal

Mention spéciale: En lien avec l'article 41.03

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau* - 1197404001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

41.02 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports* - 1198168004

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

41.03 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1194368007

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale: En lien avec l'article 30.03

42 – Adoption de règlements

42.01 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190025002

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

51 – Nomination / Désignation

51.01 *Service du greffe*

Nominations aux commissions permanentes du conseil

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 20 juin 2019 17 h

Séance tenue le jeudi 20 juin 2019 Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Herbert Brownstein, M. Mitch Kujavsky, à titre de représentant de la Ville de Côte-Saint-Luc, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, M. Denis Gignac, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

ABSENCE :

Mme Émilie Thuillier

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

La présidente d'assemblée souhaite la bienvenue à tous pour cette dernière séance du conseil d'agglomération avant les vacances estivales.

---

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	À	Objet
M. Marc Poulin	M. Valérie Plante	Demande si Mme Plante est en accord avec la proposition de M. Tomlinson quant à son projet de réforme de la politique du stationnement dans les rues d'Outremont, soit de tarifer 100% des espaces de stationnement dans les rues de l'arrondissement / Demande si ce projet n'aurait pas dû faire l'objet d'une consultation publique

M. Bruce Walker	M. Jean-François Parenteau (M. Benoit Dorais)	Sur l'île de Montréal, combien de commerces utilisant encore les fours à bois pour la cuisson des aliments, sont conformes à la réglementation sur les polluants atmosphériques de la CMM / Demande de recevoir par la poste la liste des contrevenants condamnés en 2017 et en 2018 pour avoir enfreint le Règlement sur l'assainissement de l'air et le Règlement sur l'assainissement des eaux usées / **Dépôt de documents**
M. Charles Mallory	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Demande s'il est possible d'avoir une copie de la carte exhaustive des corridors verts, et un plan de la forêt urbaine, tel que déjà mentionné par M. Luc Ferrandez / Demande si la Ville, ou l'agglomération, a l'intention de consolider les différentes consultations publiques qui existent sur la problématique des articles de plastique à usage unique / **Dépôt de documents**

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 11. Elle remercie les 3 personnes s'identifiant comme hommes qui se sont déplacés pour poser leurs questions et faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 12.

CG19 0268

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 20 juin 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0269

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 mai 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 mai 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 juin 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1er au 31 mai 2019.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 31 mai 2019.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 31 mai 2019.

CG19 0270

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017

Le porte-parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017, et le conseil en prend acte.

04.04 1193430001

CG19 0271

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal

Le porte parole d'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal, et le conseil en prend acte.

04.05 1193430002

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG19 0272

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS) 2018-2023 »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS) 2018-2023 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

CG19 0273

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2020 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2020 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG19 0274

Dépôt du rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.01

CG19 0275

Dépôt du rapport sur la cartographie intitulé « Rapport - cartes de la Communauté métropolitaine de Montréal - Cartes du Centre de sécurité civile »

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport sur la cartographie intitulé « Rapport - cartes de la Communauté métropolitaine de Montréal - Cartes du Centre de sécurité civile », et le conseil en prend acte.

07.02

CG19 0276

Dépôt du bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.03 1198247002

CG19 0277

Dépôt du bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.04 1194060001

CG19 0278

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2018 - Résultats financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport de la mairesse sur les faits saillants 2018 - Résultats financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018, et le conseil en prend acte.

07.05

Le porte-parole d’assemblée dépose la résolution 19 0621 de la ville de Dollard-des-Ormeaux désignant le conseiller Herbert Brownstein à titre de représentant de cette ville au conseil d’agglomération pour la période du 1er juin 2019 au 30 novembre 2019.

07.06

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0279

Accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une période de trois ans - Dépense de totale de 945 186,02 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17562 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0844;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 864 192 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17562 ;

2- d'autoriser une dépense de 80 994,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2020 et les années suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1193438006

CG19 0280

Ratifier la décision de prolonger de deux semaines les contrats octroyés à l'entreprise Société en commandite Strongco pour la location de 47 niveleuses (CG17 0358, CA14 25 0335, CA14 240314, CA14 090131, CA14 22 0183, CA14 14 0157 et CA14 170146) - Autoriser une dépense supplémentaire de 174 440,67 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0845 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de ratifier la décision de prolonger de deux semaines les contrats accordés à Société en commandite Strongco, pour la location de 47 niveleuses (CG17 0358, CA14 25 0335, CA14 240314, CA14 090131, CA14 22 0183, CA14 14 0157 et CA14 170146)

2- d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant de 174 440,67 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1194922009

CG19 0281

Exercer l'option de prolongation du contrat octroyé à Groupe de sécurité Garda SENC pour une durée de 12 mois, soit pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, pour les services de gardiennage au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets. Dépense totale de 2 376 715,28 $, taxes incluses (CG17 0359)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 2 376 715,28 $, taxes incluses, pour les services de gardiennage au chef-lieu de la Cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets, le tout dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda S.E.N.C. (CG17 0359) ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198321001

CG19 0282

Autoriser une dépense de 391 168,67 $, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situées au-dessus de la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0846 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense maximale de 391 168,67 $, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situés au-dessus de la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187000007

CG19 0283

Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish - Dépense totale de 261 849,12 $, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0849 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 201 422,40 $, taxes incluses ;

2- d'autoriser une dépense de 30 213,36 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3- d'autoriser une dépense de 30 213,36 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.05 1198148002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0284

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour le remplacement de la vanne d'altitude, du bâtiment existant et autres travaux au réservoir Duke of Kent - Dépense totale de 1 337 172,13 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10292 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0848 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 1 337 172,13 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le remplacement de la vanne d'altitude, le remplacement du bâtiment existant et d'autres travaux, au réservoir Duke of Kent ;

2- d'accorder à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 310,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10292;

3- d'autoriser une dépense de 111 431,01 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'autoriser une dépense de 111 431,01 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1196341001

CG19 0285

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement d'une piste cyclable, dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens - Dépense totale de 2 254 621,06 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 203001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0882 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 2 035 358,79 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens comprenant tous les frais incidents ;

2- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 791 358,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 203001.

3- d'autoriser une dépense de 219 262,27 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197231045

CG19 0286

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54e Avenue, entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 601 196,20 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10320 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0887 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 601 196,20 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54e avenue entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine ;

2- d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 488 777,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10320 ;

3- d'autoriser une dépense de 73 316,61 $, taxes incluses à titre de budget de contingences ;

4- d'autoriser une dépense de 39 102,19 $, taxes incluses à titre de budget d'incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.08 1197909002

CG19 0287

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency, entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine - Dépense totale de 3 408 083,66 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10319 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0888 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 3 408 083,66 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine ;

2- d'accorder à Sanexen Service Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 206,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10319 ;

3- d'autoriser une dépense de 288 820,65 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'autoriser une dépense de 231 056,52 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.09 1197909001

CG19 0288

Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30 (# 0077) et pour l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200, rue de Bellechasse (# 0025), situées respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie - Dépense totale de 2 219 095,68 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5979 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0895 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 958 332,38 $, taxes incluses, pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30 et pour l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200, rue de Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 738 422 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5979 ;

3- d'autoriser une dépense de 260 763,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1195350001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0289

Résilier le contrat octroyé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092) pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0901 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de résilier le contrat d'exécution de travaux accordé à Groupe Geyser inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862 ;

2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir réglé avec l'entrepreneur les frais relatifs à la résiliation du contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197217001

CG19 0290

Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers 31 (0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 899 516,93 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15468 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0897 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 1 672 211,35 $, taxes incluses, pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne 31, située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 515 370,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM – 15468;

3- d'autoriser une dépense de 227 305,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1195350002

CG19 0291

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la mise à niveau des chambres de compteur d'eau à la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte - Dépense totale de 334 134,02 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP19033-177924-C (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0890 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les Entreprises Cogenex inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la mise à niveau des chambres de compteurs d'eau à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 506,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP19033-177924-C ;

2- d'autoriser une dépense de 49 501,34 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et une dépense de 37 126 $, taxes incluses, à titre de variation de quantités ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1193438009

CG19 0292

Conclure une entente-cadre avec Genipro (STNH) inc., pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SIM, lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 945 869,84 $, taxes, contingences et services additionnels inclus - Appel d'offres public 19-17579 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0905 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme Genipro (STNH) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 822 495,51 $, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 2 – Bâtiments du SIM) ;

2- d'autoriser une dépense de 123 374,33 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1198304006

CG19 0293

Conclure deux entente-cadres avec CIMA+ s.e.n.c, pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 & 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 2 202 628,66 $, taxes, contingences et services additionnels inclus - Appel d'offres public 19-17579 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0907 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, par laquelle la firme CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SPVM et EPLV) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une somme maximale de 1 551 667,94 $, taxes et services additionnels inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579 (lot 1 – Bâtiments du Service de police de Montréal)

2- d'autoriser une dépense de 232 750,19 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198304007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0294

Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant des travaux de réfection de pavage autour de la caserne de pompiers 63 (# 3015) située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0911 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval pour la réalisation, par la Cité de Dorval, des travaux de réfection de pavage autour de la caserne 63 (# 3015), située au 530, boulevard Bouchard, en la Cité de Dorval, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1195350003

CG19 0295

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 $ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 $ pour la durée de l'entente.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0908 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et l'Association des transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, visant le renouvellement de l'entente-cadre intervenue avec cet organisme (CG12 0476) pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 $, non taxable, par année, soit un total de 240 000 $ pour la durée du renouvellement de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1181637003

CG19 0296

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'OBNL Hapopex, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie 353,3 mètres carrés, situé à l'intersection nord-est des rues Cartier et Villeray dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0913 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Les habitations populaires de Parc-Extension (Hapopex), aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 353,3 mètres carrés, dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;

2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que Hapopex démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet ;

3- d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble ci-dessus désigné, à un montant de 55 000 $, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095) ;

4- d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198290001

CG19 0297

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé, d'une superficie de 1169,3 mètres carrés, situé au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0914 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, à des fins de logements sociaux et communautaires, du terrain avec bâtiment dessus érigé sis au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin ;

3- d'autoriser une dépense de 6 210 000 $, plus les taxes applicables, pour cette acquisition ;

4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198190006

CG19 0298

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1er février 2020, un local situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 3 054 499,20 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0915 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, pour une période additionnelle de 7 ans débutant le 1er février 2020, un local d'une superficie d'environ 12 684 pieds carrés situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 3 054 499,20 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de modification de bail ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1194069008

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0299

Accorder un soutien financier de 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique à Montréal en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE19 0858 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU en 2020;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour l'exercice 2019;

4- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2020;

5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1194141003

CG19 0300

Accorder un soutien financier de 400 000 $ à Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021 du Parcours Innovation PME Montréal : volet international / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 mai 2019 par sa résolution CE19 0830 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 400 000 $ à l'Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021, du Parcours Innovation PME Montréal volet international ;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1190881001

CG19 0301

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 070 135 $ à cinq (5) organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite du Dépôt de projets 2019, Accélérer les talents / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0927 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent à cinq organismes, représentant une somme maximale totale de 1 070 135 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets « Accélérer les talents » ;

ORGANISME	TOTAL PAR ORGANISME
Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec BCTQ	153 050 $
Université Concordia - Centre d'innovation District 3	250 000 $
Université Concordia - Centre de la formation continue	244 100 $
École de créativité La Factry	250 000 $
Cégep du Vieux-Montréal	172 985 $

2- d'approuver les cinq projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1193911003

CG19 0302

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 551 012,23 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19007-145482-C (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0891 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 479 141,07 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19007-145482-C ;

2- d'autoriser une dépense de 71 871,16 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1193438007

CG19 0303

Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Cominar 1 LP, pour un terme additionnel de 5 ans et 16 jours, soit du 16 mars 2020 au 31 mars 2025, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 467 445,82 $, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 29 mai 2019 par sa résolution CE 19 0855 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Cominar 1 LP, pour une période additionnelle de 5 ans et 16 jours, à compter du 16 mars 2020, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 460 547,32 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail ;

2- d'autoriser la dépense de 6 898,50 $, taxes incluses, à titre de contingences et incidences pour des travaux correctifs additionnels ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1198042004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0304

Conclure avec Informatique ProContact inc. cinq (5) ententes-cadres d'une durée de 3 ans pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 18-17411 - (6 soum.) - Dépense totale maximale de 4 591 689,60 $, taxes incluses (918 337,92 $, taxes incluses, pour chacun des lots)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0959 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure cinq ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de matériaux et services de câblage en télécommunications ;

2- d'accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour la somme maximale de 918 337,92 $, taxes incluses, pour chacun des lots (1 à 5), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17411 ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement et/ou au PTI 2019-2022 du Service des Technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1198113001

CG19 0305

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour une somme maximale de 523 136,07 $, taxes incluses, (fournisseur unique) / Autoriser un virement budgétaire de 321 400,00 $ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000,00 $ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400,00 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400,00 $ à compter de 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0964 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 523 136,07 $, taxes incluses ;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 321 400 $ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000 $ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400 $ de compétence locale ;

3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400 $ à compter de 2020 ;

4- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville ;

5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement à l'article 20.27 présentement à l'étude, afin de corriger le dernier paragraphe de la section « aspects financiers » du sommaire décisionnel en y remplaçant le pourcentage « 50,1 % » par « 33,7 % ».

La présidente d'assemblée déclare l'article 20.27, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.27 1198057004

CG19 0306

Conclure avec les firmes Bau-Val inc. (1 008 896,43 $, taxes incluses) (12 lots, 3 soum.) et Recy-Béton inc. (1 447 772,33 $, taxes incluses) (7 lots, 3 soum.) des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier - Appel d'offres public 19-17571 (3 soum.). Montant total estimé des ententes : 2 456 668,76 $, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 10 % de celui octroyé, soit 245 666,88 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0958 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier ;

2- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17571 et aux tableaux de prix reçus ci-joint ;

	Recy-Béton inc.
	Prix (taxes incluses)
Montréal-Nord	511 193,05 $

3- d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent de 10 % de celui octroyé, soit 51 119,30 $;

4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1198229002

CG19 0307

Accorder quatre contrats de services professionnels à G.R.E.B.E. inc. (lots 2 et 6), Groupe Hémisphère inc. (lot 3), et Amphibia-Nature (lot 4), pour la réalisation des audits écologiques du réseau des grands parcs - Dépense totale de 661 697,79 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17536 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0994 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 3) à la seule firme soumissionnaire, Groupe Hémisphères inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Étude d'impact de la fréquentation sur les sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 184 444,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;

2- d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 6) à la seule firme soumissionnaire, G.R.E.B.E. inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour la réalisation du volet Inventaire de l'avifaune des audits écologiques du réseau des grands parcs, pour une somme maximale de 147 534,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17536 ;

3- d'autoriser une dépense de 18 444,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 3 ;

4- d'autoriser une dépense de 14 753,48 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 6 ;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1198165001

CG19 0308

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec les firmes suivantes : CIMA + S.E.N.C. ltée (lot 1) au montant de 527 735,25 $, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau, et Fujitsu Conseil (Canada) inc. (lot 2) au montant de 1 163 216,45 $, taxes incluses, pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques - Appel d'offres public 19-17576 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0995 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire CIMA + S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse, le développement, l'intégration et la configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux (lot 1), pour une somme maximale de 527 735,25 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576 ;

2- conclure une entente-cadre par laquelle Fujitsu Conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques de la Ville de Montréal (lot 2), pour une somme maximale de 1 163 216,45 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576 ;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
CIMA + S.E.N.C.	Lot 1	527 735,25 $
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	Lot 2	1 163 216,45 $

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la gestion du territoire du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1195006002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0309

Autoriser la cession du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582) à la firme SOGICA inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale / Approuver un projet de cession de contrat à cet effet.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0992 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser la cession à la firme SOGICA inc., du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582) pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale ;

2- d'approuver le projet de cession de contrat à intervenir entre les Conseillers en gestion et informatique CGI inc. et Sociga inc. auquel intervient la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1195035002

CG19 0310

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant de 1 038 019 $ à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, pour la réalisation du projet de logement social Dianova III

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1006 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant maximum de 1 038 019 $ à l'organisme Dianova Québec, pour la réalisation du projet Dianova III, situé sur l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Timothée et Saint-André, dans l'arrondissement Ville-Marie ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1198370003

CG19 0311

Approuver la signature d'un addenda à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (CG16 0381) pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0997 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la signature de l'addenda proposé à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (CG16 0381), pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1190640002

CG19 0312

Approuver le projet de protocole d'entente tripartite entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ministre du Tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 $, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole / Autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0996 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 $, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole ;

2- d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1197862002

CG19 0313

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0999 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires sur les lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 047 et 4 258 046 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 546,4 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte ;

2- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet ;

3- d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble à un montant de 26 897,05 $, conformément à la « Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires » (CE02 0095) ;

4- d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1176037009

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0314

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre les rues de la Montagne et Dalhousie - Griffintown Lot 6A - Dépense totale de 22 394 673,52 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441610 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0985 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'autoriser une dépense de 20 116 479,12 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et la rue Dalhousie (Griffintown - Lot 6A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, et comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 180 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441610 ;

4- d'autoriser une dépense de 2 278 194,40 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1197231047

CG19 0315

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Service d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 19-17495 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0966 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville ;

3- d'accorder au seul soumissionnaire, Service d'équipement G.D. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17495 ;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1194922005

CG19 0316

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel, pour une durée de 60 mois, et pour la gestion de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024, pour un ajustement total de 3 177 107 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0967 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une période de 60 mois, et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées pour les lots 1 à 7, pour une dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17465 ;

Entreprise	**#Lot**	**Écocentres**	**Coût** (taxes incluses)	**Contingences** (taxes incluses)	**GRAND TOTAL** (taxes et contingences incluses)
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #1	Acadie	1 589 253 $	47 678 $	1 636 930 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #2	Côte-des-Neiges	1 616 952 $	48 509 $	1 665 461 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #3	LaSalle	2 254 677 $	67 640 $	2 322 317 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #4	La Petite-Patrie	2 080 644 $	62 419 $	2 143 064 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #5	Rivière-des-Prairies	1 999 331 $	59 980 $	2 059 311 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #6	Saint-Laurent	2 048 929 $	61 468 $	2 110 397 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #7	Saint-Michel	2 004 916 $	60 147 $	2 065 064 $
		Grand total :		**407 841 $**	**14 002 543 $**

3- d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024.

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1198326001

CG19 0317

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, plus 2 années d'option, avec Bell Canada et Société TELUS Communications, pour la location de circuits en transmission de données - Bell Canada : 4 067 426,65 $ (Lot 1), 4 656 299,86 $ (Lot 2) et 231 237,72 $ (Lot 3) - TELUS Communications : 518 422,28 $ (Lot 4) tous, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17359 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0970 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois, pour la location de circuits en transmission de données ;

3- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17359 ;

Firme	**Description**
Bell Canada	Lot 1 : **4 067 426,65 $**
Bell Canada	Lot 2 : **4 656 299,86 $**
Bell Canada	Lot 3 : **231 237,72 $**
TELUS Communications Inc.	Lot 4 : **518 422,28 $**

4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

_____

Un débat s'engage.

_____

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un amendement à l'article 20.39 présentement à l'étude, afin de corriger le point 3 de la recommandation du sommaire décisionnel en y retirant la phrase suivante : « Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. »

La présidente d'assemblée déclare l'article 20.39, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

20.39 1195243001

CG19 0318

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Teltech Signalisation inc., pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 3 295 317,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17632 (2 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant une somme équivalente à 15 % de celle accordée, soit 494 297,62 $, taxes incluses, pour un total de 3 789 615,09 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0971 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière ;

3- d'accorder à Teltech Signalisation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 295 317,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17632 ;

4- d'autoriser une dépense de 494 297,62 $, taxes incluses, à titre de budget des variations de quantités ;

5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1195331003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0319

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue William, entre les rues Canning et Guy et dans la rue Canning, entre les rues Notre-Dame et William - Griffintown Lot 5A - Dépense totale de 13 794 002,89 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 423910 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0984 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'autoriser une dépense de 12 149 238,44 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre les rues Canning et Guy, et de la rue Canning, entre les rues Notre-Dame et William (Griffintown - Lot 5A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 908 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 423910 ;

4- d'autoriser une dépense de 1 644 764,45 $ taxes incluses à titre de budget de contingences ;

5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1197231044

CG19 0320

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm dans l'avenue Greene, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise, et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans la rue Saint-Ambroise, entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10300 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0986 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder au seul soumissionnaire, Sanexen Services Environnementaux inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm dans l'avenue Greene, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise, et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans la rue Saint-Ambroise, entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 581 849,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10300 ;

3- d'autoriser une dépense de 258 184,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'autoriser une dépense de 247 756,27 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.42 1197908001

CG19 0321

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et Du Quesne, dans l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 28 987 242,26 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10287 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0988 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

2- d'accorder à Eurovia Québec Grands projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et de modifications au réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 494 494 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10287 ;

3- d'autoriser une dépense de 3 524 174,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'autoriser une dépense de 1 968 574,16 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.43 1196274001

CG19 0322

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk - Dépense totale de 5 235 833,81 $, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP19001-176962-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0990 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 196 528,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19001-176962-C ;

3- d'autoriser une dépense de 629 479,23 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'autoriser une dépense de 209 826,41 $, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités ;

5- d'autoriser une dépense de 200 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1193438008

CG19 0323

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0993 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles) ;

3- d'accorder à Levio Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélections préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17452 ;

4- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1197655004

CG19 0324

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 0991 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 640 906,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15429 ;

3- d'autoriser une dépense de 1 660 226,64 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1197737003

CG19 0325

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 $ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 juin 2019 par sa résolution CE19 1023 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ;

2- d'approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 ;

3- d'approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 $ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198377001

CG19 0326

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190025002

CG19 0327

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération déterminant les modalités de publication des avis publics

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1192618005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0328

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0256;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0256;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0674 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1198244003

Règlement RCG 19-018

CG19 0329

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0257 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0257 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0743 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1198244001

Règlement RCG 19-019

CG19 0330

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (12-003) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0258 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (12-003) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0258 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0741 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (12-003) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1198225001

Règlement RCG 12-003-2

CG19 0331

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0259 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0259 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance ;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel ;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0747 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1193438002

Règlement RCG 19-020

CG19 0332

Adoption - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0260 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0260 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0814 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1190607001

Règlement RCG 19-021

CG19 0333

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0261 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 16 mai 2019 par sa résolution CG19 0261 ;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0816 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1196255005

Règlement RCG 19-022

CG19 0334

Approuver le Règlement R-162-1 modifiant le Règlement R-162 de la Société de Transport de Montréal autorisant un emprunt de 54 522 892 $ pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau » pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 $ et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 juin 2019 par sa résolution CE19 0944 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-162-1 modifiant le Règlement R-162 autorisant un emprunt de 54 522 892 $ pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau » pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 $, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) ;*

2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1196213007

La mairesse de Montréal, madame Valérie Plante, remercie les membres du conseil pour leur travail et implication, et souhaite à tous une très bonne saison estivale.

À 17 h 26, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

_____	_____
Manon Barbe	Yves Saindon
Présidente d'assemblée	Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

_____
Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 AOÛT 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER JUIN AU 31 JUILLET 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2019 AU 31 JUILLET 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MEDIAQMI INC. (DIVISION JOURNAL DE MONTRÉAL)	ENTENTE-CADRE	SERVICE DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE ET DES COMMUNICATIONS	DIRECTION IMAGE DE MARQUE ET STRATÉGIES NUMÉRIQUES	1194956002	CONCLURE AVEC LA FIRME MÉDIA QMI INC. (DIVISION JOURNAL DE MONTRÉAL) UNE ENTENTE-CADRE, D'UNE DURÉE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS, POUR LA FOURNITURE D'ESPACES PUBLICITAIRES, AFIN DE PUBLIER LES AVIS PUBLICS ET LES APPELS D'OFFRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. MONTANT ESTIMÉ : 409 311,00 $ (TAXES INCLUSES)- APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-17436 (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 1092	2019-07-05	450 242,00 $
SOLOTECH INC.	100% AGGLO	SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	DIRECTION SOLUTIONS D'AFFAIRES - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET JUSTICE	1195035001	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 58 533,77 $, TAXES INCLUSES, DANS LE CADRE DU CONTRAT ACCORDÉ À LA FIRME SOLOTECH INC., MAJORANT AINSI LE MONTANT DU CONTRAT DE 351 984,47 $, TAXES INCLUSES À 410 518,24 $, TAXES INCLUSES (CE17 0463) / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 53 500,00 $ EN 2019 EN PROVENANCE DES DÉPENSES CONTINGENTES, DE COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION	CE19 0962	2019-06-14	58 534,00 $
ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE	8% AGGLO 92% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1196628001	ACCORDER 5 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 767 226, 89 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 639 355,74 $, CONTINGENCES : 63 935, 57 $, INCIDENCES : 63 935, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17610 - (2 À 3 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE19 0879	2019-06-10	292 478,00 $
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE	8% AGGLO 92% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1196628001	ACCORDER 5 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 767 226, 89 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 639 355,74 $, CONTINGENCES : 63 935, 57 $, INCIDENCES : 63 935, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17610 - (2 À 3 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE19 0879	2019-06-10	104 522,62 $
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE	8% AGGLO 92% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1196628001	ACCORDER 5 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 767 226, 89 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 639 355,74 $, CONTINGENCES : 63 935, 57 $, INCIDENCES : 63 935, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17610 - (2 À 3 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE19 0879	2019-06-10	69 053,99 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE	8% AGGLO 92% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1196628001	ACCORDER 5 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 767 226, 89 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 639 355,74 $, CONTINGENCES : 63 935, 57 $, INCIDENCES : 63 935, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17610 - (2 À 3 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE19 0879	2019-06-10	53 152,25 $
ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE	8% AGGLO 92% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1196628001	ACCORDER 5 CONTRATS AUX FIRMES ENTREPRENEURS PAYSAGISTES STRATHMORE ET BIO-CONTRÔLE ARBORICOLE, POUR LES SERVICES D'INJECTION DE FRÊNES SUR LES DOMAINES PUBLIC ET PRIVÉ DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE - DÉPENSE TOTALE DE 767 226, 89 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 639 355,74 $, CONTINGENCES : 63 935, 57 $, INCIDENCES : 63 935, 57 $, TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17610 - (2 À 3 SOUMISSIONNAIRES PAR CONTRAT)	CE19 0879	2019-06-10	120 148,88 $
DUMOULIN ET ASSOCIÉS RÉPARATION DE BÉTON LTÉE	43,71% AGGLO 56,29% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1196810001	ACCORDER UN CONTRAT DE CONSTRUCTION À L'ENTREPRENEUR «DUMOULIN ET ASSOCIÉS RÉPARATION DE BÉTON LTÉE» POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU LOT L0302 « RÉPARATION DE BÉTON » FAISANT PARTIE DU PROJET DE RESTAURATION PATRIMONIALE ET DE MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE TOTALE DE 219 802,29 $ (CONTRAT DE 191 132,43 $ + CONTINGENCES DE 28 669,86 $) TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15428 (7 SOUMISSIONNAIRES)	CE19 1056	2019-06-26	219 802,00 $
WM QUÉBEC INC.	65,43% AGGLO 20,7% VILLE 13,87% ARR	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION - OPTIMISATION_SÉCURITÉ ET PROPRETÉ	1197157004	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 49 641,61 $, TAXES INCLUSES, AFIN D'EXERCER LA PREMIÈRE ANNÉE D'OPTION DE PROLONGATION DU CONTRAT ACCORDÉ (CE16 1037) À LA FIRME "WM QUÉBEC INC." POUR LE SERVICE DE LOCATION, LIVRAISON ET CUEILLETTE DE CONTENEURS À DÉCHETS, POUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS À COMPTER DU 1ER AOÛT 2019, MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 159 603,70 $ À 209 245,31 $, TAXES INCLUSES	CE19 1054	2019-06-26	49 642,00 $
AMPHIBIA-NATURE	91% AGGLO 9% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1198165001	ACCORDER 4 CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS AUX FIRMES SUIVANTES : G.R.E.B.E. INC. (LOTS 2 ET 6), GROUPE HÉMISPHÈRES INC. (LOT 3) ET AMPHIBIA-NATURE (LOT 4), POUR LA RÉALISATION DES AUDITS ÉCOLOGIQUES DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS - DÉPENSE TOTALE DE 661 697,79 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 601 543,45 $, TAXES INCLUSES ET CONTINGENCES : 60 154,34 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17536 (1 À 6 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).	CE19 0994	2019-06-14	145 418,00 $

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
G.R.E.B.E. INC.	91% AGGLO 9% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1198165001	ACCORDER 4 CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS AUX FIRMES SUIVANTES : G.R.E.B.E. INC. (LOTS 2 ET 6), GROUPE HÉMISPHÈRES INC. (LOT 3) ET AMPHIBIA-NATURE (LOT 4), POUR LA RÉALISATION DES AUDITS ÉCOLOGIQUES DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS - DÉPENSE TOTALE DE 661 697,79 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 601 543,45 $, TAXES INCLUSES ET CONTINGENCES : 60 154,34 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17536 (1 À 6 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).	CE19 0994	2019-06-14	151 103,00 $
G.R.E.B.E. INC.	91% AGGLO 9% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1198165001	ACCORDER 4 CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS AUX FIRMES SUIVANTES : G.R.E.B.E. INC. (LOTS 2 ET 6), GROUPE HÉMISPHÈRES INC. (LOT 3) ET AMPHIBIA-NATURE (LOT 4), POUR LA RÉALISATION DES AUDITS ÉCOLOGIQUES DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS - DÉPENSE TOTALE DE 661 697,79 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 601 543,45 $, TAXES INCLUSES ET CONTINGENCES : 60 154,34 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17536 (1 À 6 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).	CE19 0994	2019-06-14	162 288,00 $
GROUPE HÉMISPHÈRES INC.	91% AGGLO 9% VILLE	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1198165001	ACCORDER 4 CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS AUX FIRMES SUIVANTES : G.R.E.B.E. INC. (LOTS 2 ET 6), GROUPE HÉMISPHÈRES INC. (LOT 3) ET AMPHIBIA-NATURE (LOT 4), POUR LA RÉALISATION DES AUDITS ÉCOLOGIQUES DU RÉSEAU DES GRANDS PARCS - DÉPENSE TOTALE DE 661 697,79 $, TAXES INCLUSES (CONTRATS : 601 543,45 $, TAXES INCLUSES ET CONTINGENCES : 60 154,34 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17536 (1 À 6 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).	CE19 0994	2019-06-14	202 888,00 $
COLLIERS - MAÎTRES DE PROJETS	ENTENTE-CADRE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1198304001	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE AVEC COLLIERS-MAÎTRES DE PROJETS, D'UNE DURÉE DE 36 MOIS, AVEC POSSIBILITÉ D'UNE PROLONGATION DE 12 MOIS, POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLEURS DE CHANTIER POUR DIVERS PROJETS DANS LA DIVISION DES PROJETS CORPORATIFS (LOT 5) DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES PROJETS IMMOBILIERS. DÉPENSE TOTALE DE 427 637,90 $ (CONTRAT: 371 859,04 $ + CONTINGENCES: 55 778,86 $), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17579 - 3 SOUMISSIONNAIRES.	CE19 0906	2019-06-10	427 638,00 $
LES CONSULTANTS OLYMPE INC.	ENTENTE-CADRE	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	DIRECTION SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE	1198349001	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE AVEC LA FIRME LES CONSULTANTS OLYMPE INC. POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ERGONOMIE SPÉCIFIQUES AUX POSTES INFORMATIQUES AFIN DE RÉPONDRE AUX BESOINS DES UNITÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (À L'EXCLUSION DU SPVM), POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 248 920,88$ TAXES INCLUSES, POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS SOIT DU 1ER JUILLET 2019 AU 30 JUIN 2021 AVEC UNE POSSIBILITÉ DE PROLONGATION D'UNE PÉRIODE DE 12 MOIS. APPEL D'OFFRES PUBLIC NO AO19-16947 (4 SOUMISSIONNAIRES, DONT 2 CONFORMES).	CE19 0902	2019-06-10	248 921,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 15

TOTAL : 2 755 831,74 $

4/4

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 AOÛT 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER JUIN AU 31 JUILLET 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2019 AU 31 JUILLET 2019

COCONTRACTANT	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (PÔLE DE SERVICES EN ITINÉRANCE)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1184970005	APPROUVER DEUX PROJETS D'ADDENDA MODIFIANT LES CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL AFIN D'ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL TOTALISANT 50 000 $, SOIT 17 800 $ POUR LA BONIFICATION DU PROJET « PÔLE DE SERVICES EN ITINÉRANCE », POUR UN SOUTIEN TOTALISANT 52 800 $ (CE18 1079) ET 32 200 $ POUR LA BONIFICATION DU PROJET « DESTINATION-EMPLOI » (CE18 1080), POUR UN SOUTIEN TOTALISANT 74 200 $, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2123) ET MODIFIER LA DURÉE DES PROJETS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2018	CE18 1882	2019-07-22	17 800,00 $
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DESTINATON-EMPLOI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1184970005	APPROUVER DEUX PROJETS D'ADDENDA MODIFIANT LES CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL AFIN D'ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL TOTALISANT 50 000 $, SOIT 17 800 $ POUR LA BONIFICATION DU PROJET « PÔLE DE SERVICES EN ITINÉRANCE », POUR UN SOUTIEN TOTALISANT 52 800 $ (CE18 1079) ET 32 200 $ POUR LA BONIFICATION DU PROJET « DESTINATION-EMPLOI » (CE18 1080), POUR UN SOUTIEN TOTALISANT 74 200 $, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS ET DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2123) ET MODIFIER LA DURÉE DES PROJETS POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL AU 31 DÉCEMBRE 2018	CE18 1882	2019-07-22	32 200,00 $
ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1190879002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 34 000$ À L'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN POUR LA PRÉSENTATION D'UN CONCERT AU PIED DU MONT-ROYAL LE 25 JUILLET DANS LE CADRE DES CONCERTS CAMPBELL 2019 / APPROUVER UN PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE À CET EFFET	CE19 1086	2019-07-03	34 000,00 $
INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES DE MONTRÉAL INC.	75% AGGLO 25% VILLE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1191084001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE DE 130 000 $ À L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ÉTUDES ADMINISTRATIVES DE MONTRÉAL INC. POUR L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2019 DE LA CONFÉRENCE DE MONTRÉAL, DU 10 AU 13 JUIN 2019 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET.	CE19 0925	2019-06-10	130 000,00 $
FIERTÉ MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1191084002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER D'UN MONTANT MAXIMAL DE 125 000 $ À L'ORGANISME FIERTÉ MONTRÉAL POUR LA CANDIDATURE AU WORLDPRIDE 2023 - AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 100 000 $ EN PROVENANCE DES DÉPENSES CONTINGENTES D'ADMINISTRATION VERS LE SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1120	2019-07-16	125 000,00 $

COCONTRACTANT	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LA MAISON BENOÎT LABRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191535001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL DE 15 000 $ À LA MAISON BENOÎT LABRE AFIN DE BONIFIER LE PROJET « ACCUEIL RÉFÉRENCE ET ACCOMPAGNEMENT, CENTRE DE JOUR À BAS SEUIL », POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER UN PROJET D'ADDENDA MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE INTERVENUE AVEC LA MAISON BENOÎT LABRE (CE19 0794) MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU SOUTIEN ACCORDÉ DE 50 000 $ À 65 000 $	CE19 1083	2019-07-03	15 000 $
LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1191535002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL DE 15 000 $ À LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL AFIN DE BONIFIER LE PROJET « ACCUEIL, HÉBERGEMENT, ACCOMPAGNEMENT, RÉFÉRENCE ET SUIVI », POUR L'ANNÉE 2019, DANS LE CADRE DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER UN PROJET D'ADDENDA MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE INTERVENUE AVEC LA RUE DES FEMMES (CE19 0180) MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU SOUTIEN ACCORDÉ DE 102 960 $ À 117 960 $	CE19 1089	2019-07-03	15 000 $
CULTURE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL	1193205008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 100 000$ À CULTURE MONTRÉAL POUR SOUTENIR LA RÉALISATION DE SON PLAN D'ACTION EN 2019 ET APPROUVER LA CONVENTION À CET EFFET.	CE19 1066	2019-06-26	100 000,00 $
PÔLE SUR LES DONNÉES MASSIVES EN CULTURE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1193931003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER MAXIMAL DE 150 000 $ À PÔLE SUR LES DONNÉES MASSIVES EN CULTURE POUR SOUTENIR, DE 2019 À 2021, DES PROJETS DE MUTUALISATION DE DONNÉES VISANT À STIMULER L'ENTREPRENEURIAT DANS LE DOMAINE CRÉATIF ET CULTUREL MONTRÉALAIS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1063	2019-06-26	150 000,00 $
SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970007	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 31 574 $ À SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES AFIN DE RÉALISER LE PROJET « MON MILIEU, MA COMMUNAUTÉ » DU 1ER AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VILLE LIÉE DE MONTRÉAL-EST / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0923	2019-06-10	31 574,00 $

COCONTRACTANT	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 10 000 $ AUX DEUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VILLE LIÉE DE POINTE-CLAIRE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1010	2019-06-14	5 000,00 $
CORBEILLE DE PAIN LAC-SAINT-LOUIS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 10 000 $ AUX DEUX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VILLE LIÉE DE POINTE-CLAIRE / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1010	2019-06-14	5 000,00 $
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970009	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 29 696 $ À ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) AFIN DE RÉALISER LE PROJET « TRAVAIL DE MILIEU/DE RUE DDO », POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2019 AU 31 MARS 2020, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VILLE LIÉE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX (DDO) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0922	2019-06-10	29 696,00 $
CAMP DE JOUR DORVAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970010	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 17 459 $ À CAMP DE JOUR DORVAL AFIN DE RÉALISER LE PROJET « PARTICIPATION POUR TOUS », POUR LA PÉRIODE DU 24 JUIN AU 16 AOÛT 2019, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VILLE LIÉE DE DORVAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0924	2019-06-10	17 459,00 $
REGROUPEMENT DES JEUNES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1197016001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT DE 10 000$ AU REGROUPEMENT DES JEUNES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC (RJCCQ) POUR L'ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT DE RÉSEAUTAGE SOUS LE THÈME D'«ÉCHANGE INTERCULTUREL DES JEUNES GENS D'AFFAIRES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES» / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1015	2019-06-14	10 000,00 $

COCONTRACTANT	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
FESTIVAL MODE & DESIGN MONTRÉAL	100% VILLE	SERVICE DE LA CULTURE	DIRECTION CINÉMA-FESTIVALS-ÉVÉNEMENTS	1197195008	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE CENT TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (135 000 $) À L'ORGANISME FESTIVAL MODE & DESIGN MONTRÉAL, POUR SOUTENIR LA 19E ÉDITION DU FESTIVAL MODE & DESIGN MONTRÉAL 2019 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE19 0929	2019-06-10	135 000,00 $
CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 214 000 $ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1008	2019-06-14	30 000,00 $
MÈRES AVEC POUVOIR (MAP) MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 214 000 $ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1008	2019-06-14	24 500,00 $
Y DES FEMMES - ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES JEUNES FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 214 000 $ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1008	2019-06-14	39 000,00 $
CARI ST-LAURENT	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 214 000 $ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1008	2019-06-14	40 000,00 $
CENTRE COMMUNAUTAIRES DES FEMMES SUD-ASIATIQUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 214 000 $ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1008	2019-06-14	42 500,00 $

COCONTRACTANT	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
PETITES-MAINS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1197392001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 214 000 $ À SIX ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR LA PÉRIODE ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - VOLET ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1008	2019-06-14	38 000,00 $
ACCÉLÉRATEUR ECOFUEL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1197952002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE DE 75 000 $ À L'ACCÉLÉRATEUR ECOFUEL AFIN DE BONIFIER SES SERVICES DESTINÉS AUX ENTREPRENEURS EN TECHNOLOGIES PROPRES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1009	2019-06-14	75 000,00 $
LA CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1198369001	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE, NON RÉCURRENTE, D'UN MONTANT MAXIMAL DE 6 000 $ À LA CORPORATION DE GESTION DES MARCHÉS PUBLICS DE MONTRÉAL AFIN D'APPUYER SA PARTICIPATION À LA "INTERNATIONAL PUBLIC MARKETS CONFERENCE" / AUTORISER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 1084	2019-07-03	6 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 24

TOTAL : 1 147 729,00 $

6/6

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 AOUT 2019

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er JUIN AU 31 JUILLET 2019
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ASSOCIATION DES GREFFIERS DE COURS MUNICIPALES DU QUEBEC	1356262	02 JUIL. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Congrès AGCMQ 9 et 10 octobre 2019 3 participants	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 189,78 $	
COFORCE INC.	1350031	22 JUIN 2019	MARCOTTE, CATHY	375N214.N - Chemise cour municipale -"cause no", ville de montreal, manille...Voir l'annexe pour la soumission. Le prix est pour des unités de mille.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 353,64 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1353425	17 JUIN 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Frais de formation - Fondements stratégiques de l'emploi de la force - DPCP. facture 00125168	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 765,00 $	
FFA SERVICE D'EXPERTISES MEDICALES	1350046	04 JUIN 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Expertise médical 15 avril 2019. Facture#00078372.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 257,23 $	
GERALD SOULIERE	1349997	03 JUIN 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire juridique-Police FD	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	18 701,42 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1322188	19 JUIL. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	BCO 2019- Frais courrier externe Globex 7kg et moins - poursuites pénales (41071)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 624,69 $	
INSTALLEX(2013) INC.	1351211	07 JUIN 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat - matériaux pour la reconfigurations du système d'étagères du 303 Notre-Dame. - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 708,70 $	
LE BERGER BLANC INC	1351850	10 JUIN 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture#150119 - Chèque pour le dossier 118 085 786 d'Alexandra Thibodeau.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 769,58 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1353303	14 JUIN 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	16.10.723-8. Voir l'annexe pour la soumission. Prix pour une quantité de 10 000	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 546,50 $	
LEXISNEXIS CANADA INC.	1359295	17 JUIL. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Facture - Abonnement Lexis Advance Content Feature pour les mois avril, mai et juin - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 881,93 $	
MIRE RECHERCHE MARKETING	1354331	20 JUIN 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Besoins et attentes des citoyens envers le service téléphonique de la cour municipale	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 601,11 $	
MOORE CANADA CORPORATION	1359924	22 JUIL. 2019	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat - un feuillet. étiquettes d'archives. Répétitions de notre dernière commande de Juin 2018 - Service des affaires juridiques	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 431,51 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1356770	04 JUIL. 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Honoraire avocat Police juin 2019- Lot A	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 370,62 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1356770	05 JUIL. 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Honoraire avocat Police juin 2019- Lot A	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	34,65 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1356774	04 JUIL. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire avocat Police juin 2019- Lot B	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	24 311,75 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1356776	04 JUIL. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire avocat Police juin 2019- Lot C	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 159,44 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1356781	04 JUIL. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire avocat Police juin 2019- Lot D	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 417,30 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1360147	23 JUIL. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police- Lot A juillet 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 081,19 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1360149	23 JUIL. 2019	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	Honoraire Police- Lot B juillet 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	59 795,53 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1360159	23 JUIL. 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police- Lot C juillet 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 365,81 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1350360	04 JUIN 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police #5775 JJ fact 3483	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 189,00 $	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1361088	26 JUIL. 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police #5775 JJ fact 3504	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 559,07 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode12	12 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires -Huissiers de justice -Période 12- Hainault Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 443,06 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode13	27 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justices péridoe 13.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 643,92 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode14	09 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 14 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 271,28 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode15	26 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 15 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 484,23 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190263	22 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires Interprete Keleny- 2019 -facture 2019_0263	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190264	22 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires Interprete Keleny- 2019 -facture 2019_0264	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 834,66 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190266	02 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires -Interprète Keleny-2019 Facture 2019_0266	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 338,60 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190267	22 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires Interprete Keleny- 2019 -facture 2019_0267	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 $	
LOUISE PHILIBERT	lp19053009	04 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2019 - Facture lp-190530-09	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 393,71 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019peridoe13	27 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justices periode 13.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 018,00 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode12	12 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires Huissiers de justice période 12 Paquette et Assoiés	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	16 006,49 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode14	09 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 14 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 355,45 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode15	26 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 15 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 097,41 $	
RENEE DUPRAS	201916	04 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-16	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 701,41 $	
RENEE DUPRAS	201918	26 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-18	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 142,28 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	7251860	11 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	22 079,98 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9689216453	05 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 25-05-2019 @ 31-05-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 186,56 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9689826093	13 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Services juduciaires-Poste-messagerie-Poste Canada-manifeste Année 2019-Procédures judiciaires	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	32 422,60 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9689848748	13 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 01-06-2019 @ 07-06-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 457,01 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9690466718	22 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 211,20 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9690470726	20 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 08-06-2019 @ 14-06-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 098,58 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9691099384	27 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 15-06-2019 @ 21-06-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 724,44 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9691111242	04 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	27 333,39 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9691111936	02 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 15-06-2019 @ 21-06-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 845,75 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9691823072	11 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 552,54 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9691862810	11 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 22-06-2019 @ 28-06-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 773,43 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9692427279	11 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	28 730,48 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9692447595	11 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 29-06-2019 @ 05-07-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 870,04 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9693060051	18 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	44 518,64 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9693064023	18 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire Période du 06-07-2019 @ 12-07-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 762,15 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode12	12 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Services judiciaires -Huissiers de justices-Période 12 -2019 Valade et Ass.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 028,31 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode14	09 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 14 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 548,46 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode15	26 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 15 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 152,47 $	
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode13	27 JUIN 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services judiciares - Huissiers de justices periode 13.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 435,66 $	
9354-4724 QUEBEC INC.	1358218	11 JUIL. 2019	LOISEAU, DEBORAH	Confection d'écussons d'épaules pour le SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	2 173,24 $	
BURLINGTON WORLDWIDE	1240600	05 JUIN 2019	LEARY, GENEVIEVE	REAPP SPVM - TISSU 75% POLY/25%LAINE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 419,33 $	
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1353235	22 JUIN 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	(F580-33) CONSTAT INFRACTION THERMIQUE ENTENTE 1224919	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	53 575,12 $	1224919
EMBALLAGE CODERRE	1330636	11 JUIL. 2019	JOLY, LINDA	Impression de sac de papiers - Inventaire SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 743,95 $	
EMBALLAGE CODERRE	1351439	07 JUIN 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sacs pour identité judiciaire - Inventaire Colbert	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 242,85 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1351163	06 JUIN 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de panneaux balistiques pour le SPVM. Ref.: entente 1212564.	Bilan	Vêtement et équipement de travail	66 929,52 $	1212564
GROUPE TRIUM INC.	1115520	23 JUIL. 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	HOUSSE EXTERIEUR DEVANT AVEC POCHE A MENOTTE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 835,79 $	1109446
GROUPE TRIUM INC.	1356690	04 JUIL. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM +- HOUSSE EXTERIEUR DOS LETTRAGE - **********CONFIRMATION DE COMMANDE À RETOURNER ********** par fax au : 514-872-4740 ou par courriel : ljoly@ville.montreal.qc.ca	Bilan	Vêtement et équipement de travail	34 877,36 $	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1354684	22 JUIN 2019	JOLY, LINDA	Impression de formulaires divers - Inventaire SPVM - ENVELOPPE DE PRISONNIER /LISTE DEFFETS VOLES,ENVELOPPE BLANCHE	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	8 139,70 $	
OPALE INTERNATIONAL INC.	1356738	04 JUIL. 2019	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM - HOUSSE EXTERIEUR DOS LETTRAGE POLICE	Bilan	Vêtement et équipement de travail	54 771,94 $	
PRODUITS CHIMIQUES ACP INC.	1360905	25 JUIL. 2019	DESORMEAUX, LISE	SPVM - REAPPROV. (INVENTAIRE - TROUSSE)	Bilan	Sécurité et santé	3 434,14 $	
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1356274	02 JUIL. 2019	LEARY, GENEVIEVE	Achat de porte-bâton télescopique - Inventaire SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	6 698,20 $	
SUPREMEX INC.	1354696	21 JUIN 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impressions diverses d'enveloppes - Inventaire Colbert	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 980,23 $	
SUPREMEX INC.	1354696	26 JUIN 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impressions diverses d'enveloppes - Inventaire Colbert	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	295,67 $	
TEN 4 BODY ARMOR INC.	1353044	13 JUIN 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de panneaux balistique standardisés - Inventaire SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	86 211,68 $	
CONCEPTION S.L.E.D. INC.	1360769	25 JUIL. 2019	RAMOISY, THOMAS	Signalisation routière**location de barricades T-MILLS pour l'événment Go velo 2019**	Culture	Autres - Activités récréatives	16 239,47 $	
GROUPE N.E.T. TECH PLUS	1352220	11 JUIN 2019	LALIBERTE, ANNABELLE	Restauration de l'¿uvre d'art public Three discs	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	88 609,45 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	1359491	18 JUIL. 2019	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	honoraires avocats factures (5) MCE	Dépenses communes	Autres - Administration générale	132 640,16 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GREY CASGRAIN	1354178	19 JUIN 2019	GUAY, PATRICE	jugement dossier 2196684012	Dépenses communes	Autres - Administration générale	54 692,85 $	
PHILIPPE PICHET	1361458	30 JUIL. 2019	GUAY, PATRICE	Règlement transaction remboursement des honoraires dossier 18-002104 Factures au dossier au contentieux	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 704,51 $	
SUZANNE NICOLLE	1358812	15 JUIL. 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Réclamations dossier 16-005158	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 000,00 $	
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	27767	06 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais seervices professionnels dossier ;17-001800	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 340,20 $	
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	28046	06 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais services professionnels dossier ;17-001800	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 669,41 $	
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	28099	06 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais services professionnels dossier ;17-001800	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 033,08 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000372650	06 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-002514	Dépenses communes	Autres - Administration générale	35 453,50 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000374605	06 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-002514	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 888,32 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000374677	06 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 16-000373	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 984,27 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000375874	23 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000179	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 458,37 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000375974	23 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 16-000373	Dépenses communes	Autres - Administration générale	15 014,52 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000376391	26 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000057	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 763,80 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2114141	09 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 18-000036	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 668,32 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2119748	09 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 18-000036	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 867,76 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2119754	31 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002267	Dépenses communes	Autres - Administration générale	8 910,29 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2125143	31 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 18-002267	Dépenses communes	Autres - Administration générale	25 173,90 $	
CUDDIHY INC.	3622	06 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocat dossier 18-000424	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 703,45 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	155415	23 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 15-001786	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 645,06 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	155566	31 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002267	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 213,56 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	156134	31 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002267	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 591,12 $	
ILANA AMOUYAL	500222511593185	17 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règle,emt dossier; 18-004247	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 000,00 $	
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	34016v2	07 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-004059	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 409,47 $	
LAFORTUNE LEGAL	12785	31 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques reproduction dans dossier; 18-002514	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 755,07 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MITCHELL & GATTUSO	17477	15 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services des affaires juridiques - Dossier 17-000707	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 244,11 $	
MP CANADA INC	2019234	17 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier 18-000606	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 456,73 $	
MP CANADA INC	2019241	15 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques/ expert conseil; dossier;18-000606	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 963,30 $	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	21130	10 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques conssieler en rémunération dossier; 16-000835	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 503,96 $	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	21216	23 JUIL. 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques groupe sonseil dossier 16--000835	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 052,52 $	
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	mn139116220	04 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques préparation du dossier 15-001085	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 718,71 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal20183e	11 JUIN 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	4 988,18 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal20193e	10 JUIL. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	7 404,92 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal20194e	02 JUIL. 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	15 360,80 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	31214	09 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 515,77 $	
SERVITECH INC.	36772	11 JUIL. 2019	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Services des affaires juridiques - Dossier 18-000263	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 079,35 $	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	3480	17 JUIN 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques dossier SPVM-bei190226-001	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 332,06 $	
9324-1768 QUEBEC INC.	1352781	13 JUIN 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels- Bilan 2018 Stratégie Accélérer Montréal ¿ Traducteur : adaptation anglaise du document AccélererMTL qui contient 14 804 mots	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 196,43 $	
ALEXANDRE MALTAIS	1353333	14 JUIN 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels - Conseiller en protection du patrimoine - marché Bonsecours - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	14 900,00 $	
ANTHONY PERNA	1350353	04 JUIN 2019	DOUCET, VERONIQUE	Anthony Perna - Mise à jour de la base de données des Contacts d¿affaires du Service du développement économique et entrées de données contractuelles dans le SEAO - Service - Traitement de données, bureautique-service du développement éco	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 032,00 $	
BRODEUR FRENETTE S.A.	1356938	05 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels pour l¿élaboration d¿une vision de développement économique pour l¿Est de Montréal- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	68 241,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
C2.MTL	1357452	09 JUIL. 2019	MARTIN, GERALDINE	Facture #90002005 Commande d'un Petit-déjeuner le 22 mai 2019 au lancement du Parcours Innovation dans le cadre de C2 Montréal en compagnie des PME, des accompagnateurs et des membres de l'écosytème.- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 769,83 $	
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUEBEC	1353736	18 JUIN 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture #218654 CRIQ - Accès portail PILE pour un forfait de 6 comptes- SDÉ - Service - Soutien informatique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 624,69 $	
CENTRE INTERNATIONAL DE TRANSFERT D'INNOVA ET DE CONNAISSANCES EN ECO SOC ET SOL	1355464	27 JUIN 2019	DOUCET, VERONIQUE	Un mandat est alloué à CITIES pour produire un rapport de mission sur les perspectives à développer pour la tenue d'une mission en économie sociale en 2020 à Mexico. - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 879,30 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1359666	18 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	Contrat de gré à gré-Services professionnels -Étude de la mobilité dans les secteurs d'emplois de l'Est de Montréal ¿ Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	66 142,12 $	
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1350558	05 JUIN 2019	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Factures #502110763 et #502110762 Club voyages Affaires - Billets d'avion pour le déplacement de Katia Habra et de Charles-André Major à Londres 2019 - Frais - Déplacement, hébergement et repas	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 826,32 $	
COOPERATIVE MEILLEUR MONDE	1352409	11 JUIN 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels -Mandat alloué à Coopérative Meilleur Monde pour un accompagnement dans une démarche d'optimisation des processus et de l'expérience client pour le Parcours Innovation PME Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 242,56 $	
DIRECT IMPACT SOLUTIONS INC.	1352147	11 JUIN 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels -Direct impact - Hébergement GPS ¿ Hébergement FileMaker pour 12 mois (site web, serveur) pour la période du 1er avril au 31 mars 2020 - service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	7 559,09 $	
ECOTECH QUEBEC	1359669	18 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	Contrat gré à gré de moins de 25000$- Mandat de services professionnels afin d'évaluer les conditions à mettre en place pour favoriser l¿expérimentation de technologies propres dans l¿Est de Montréal- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 782,29 $	
EXPERIENCES YULISM INC.	1360580	24 JUIL. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels- réalisation de l¿événement Je fais l¿été et RDV #10. Assurer la gestion globale du projet et la bonne diffusion des activités. Faire la reproduction d¿un plan détaillé- - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 110,34 $	
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUEBEC	1355460	27 JUIN 2019	MARTIN, GERALDINE	Mandat alloué pour réaliser la mobilisation et l'animation de la communauté entrepreneuriale du mouvement Je Fais MTL 2019 avec le Desjardins Lab (Coopérathon). - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 000,00 $	
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	1357771	10 JUIL. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture #FAC0011704- Présence de la Maison des Régions au congrès annuel 2019 de la FQM les 26 et 27 septembre 2019 - Location ¿ Salle- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 585,32 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FELIX BOURRET	1357778	10 JUIL. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Félix Bourret pour la Maison des régions- Services-conseils dans le cadre de l¿opérationnalisation d¿un projet-pilote pour le déploiement d¿une vitrine régionale permanente - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	23 625,00 $	
FESTIVAL CHROMATIC	1360586	24 JUIL. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels OBNL - Développer un atelier-conférence lié à l'optimisation des modèles d'affaires ainsi que la valorisation et monétisation de leur propriété intellectuelle- - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 131,33 $	
GRAPPE METROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTREAL	1356935	05 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	OBNL-Services professionnels -Évaluer l'opportunité de développer la filière de la logistique et du transport- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 047,37 $	
GROUPE INFOPRESSE INC.	1358867	16 JUIL. 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels -Formation sur la stratégie de contenu de marque dans le cadre des formations à la carte du Parcours Innovation PME Montréal 2019. Une journée de formation animée par Alexandre Gravel de Toast Studio sera donnée à 25	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 448,87 $	
HEC MONTREAL	1352150	11 JUIN 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture 11278157-48967-60340 HEC ¿ Frais d¿organisation du cocktail dans le cadre du forum Mobilit AI/IVADO - Service - Salle à manger	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 149,62 $	
HEC MONTREAL	1354029	19 JUIN 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels -Mandat octroyé à HEC MTL pour trois (3) formations pour un total de 2 jours, pour les PME et accompagnateurs du Parcours Innovation PME Montréal.- service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 088,94 $	
ILLO PERTINERE	1352385	11 JUIN 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels -Mandat alloué à Illo Pertinere pour établir un portrait des entrepreneurs autochtones à Montréal. Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 498,75 $	
IMFUSIO CANADA INC.	1360568	24 JUIL. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels- Accompagnement pour éveiller une posture intrapreneuriale et mettre en oeuvre le processus de Pro Action Café au sein du SDÉ- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 291,37 $	
IMMIGRATION A LA CARTE INC.	1355351	26 JUIN 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels -Mandat alloué pour élaborer un guide destiné aux étudiants internationaux et récents diplômés entrepreneurs- service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 829,42 $	
LEVIO CONSEILS INC.	1359353	17 JUIL. 2019	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Services professionnels Contrat de gré à gré ¿ Proposition d¿implantation d¿une logiciel de suivi de candidatures - Spécialiste RH - Service - Soutien informatique- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	91 312,87 $	
L.P.S. LANGUES PRODUCTIONS SERVICES LIMITEE	1356952	05 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels Frais de scolarité pour des cours d'anglais de conversation pour Daniel Bougie- Pour le programme sur l'Aide financière aux commerçants - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 780,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MC2 CONCEPT INC.	1352443	04 JUIL. 2019	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Services professionnels - produire des capsules vidéo pour deux évenements SÉRI 7 et 8 au SAT boulevard St-Laurent (mai et novembre 2019)- service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 963,34 $	
MEDIAQMI INC.	1359193	17 JUIL. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture #UR00001917 Services professionnels- Revue de presse MediaQMI Journal de Montréal et Journal 24 Heures du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 283,65 $	
MP REPRODUCTIONS INC.	1353338	14 JUIN 2019	CHIASSON, JOSEE	Facture - Achat matériel pour communication graphique pour Montréal du Futur - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 893,61 $	
PASSERELLES ¿ COOPERATIVE DE TRAVAIL	1353325	14 JUIN 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels - Conseiller en protection du patrimoine - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	13 648,37 $	
PRODUCTIONS 4 ELEMENTS	1354038	19 JUIN 2019	MARTIN, GERALDINE	Services professionnels- Mandat alloué pour produire 12 vidéos sur des coopératives de Montréal avec visibilité pour la Ville de Montréal.- service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 748,12 $	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1356942	05 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Mandat d'accompagnement dans le développement d'indicateurs pour les programmes- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	21 942,39 $	
ROXANNE GUERIN	1357811	10 JUIL. 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Site Web MDR-¿ Rédaction et révision de contenus à publier sur le site web de la Maison des Régions pour alimenter son site web en histoires de succès et en portraits de régions- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 301,10 $	
SEGMA RECHERCHE	1358015	10 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Sondage auprès de la population - Les impacts attendus par l'industrie du commerce de détail en lien avec une modification réglementaire visant à réduire la distribution des circulaires- Service du développement écon	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 777,04 $	
SERVICES TANGEA INC.	1352117	11 JUIN 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels Tangea - Hébergement web et banque d'heures de support et de maintenance du 1er mai 2019 au 1er mai 2020 pour la Maison des Régions - Spécialiste Internet/Web - service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	16 168,07 $	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1357294	08 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	Facture #2305 Services professionnels- Traduction des programmes de la DMVPÉ- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 092,35 $	
ZA COMMUNICATION D'INFLUENCE INC.	1359665	18 JUIL. 2019	CHIASSON, JOSEE	Contrat de gré à gré Services professionnels - Accompagnement stratégique (communication,consultation/animation et mobilisation des parties prenantes) dans le cadre del¿élaboration de la vision et du plan directeur de développement économiqu	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	62 992,50 $	
6868550 CANADA INC.	2175238033190612	12 JUIN 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 2175238033/ Réglement RCG 07-029/ PR@M-INDUSTRIE, dossier 275, pour le 2600 Alfred-Nobel/ 5e versement de 6	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	763 582,92 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9038-2091 QUEBEC INC.	1151179004190621	22 JUIN 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 1151179004/ Reglement 15-0/82/Dossier C06-007 pour le 4736, rue Sainte-Catherine Est / versement 1 de 1 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	54 000,00 $	
ALEXANDRE CLAUDE PHOTOGRAPHIE & VIDEO	1360822	25 JUIL. 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Facture - Production d¿une capsule vidéo - Véhicules autonomes - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	4 189,00 $	
ENVIRO-ACCES INC.	1361492	30 JUIL. 2019	BACHMAN, PEGGY	2019 - Préparation du document «Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016»	Direction générale	Protection de l'environnement	30 446,37 $	
RESEAU QUEBECOIS DES FEMMES EN ENVIRONNEMENT	1352755	12 JUIN 2019	CLOUTIER, MARIEKE	2019 - Réalisation d'une recherche sur les perturbateurs endocrinien, telle que définie dans la convention de services, Facture 3/3	Direction générale	Protection de l'environnement	2 834,59 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1353541	17 JUIN 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaire	Direction générale	Protection de l'environnement	273,12 $	1137408
FOYER POUR FEMMES AUTOCHTONES DE MONTREAL	1357465	09 JUIL. 2019	BEAULIEU, JOHANNE	Réalisation d'activités de médiation communautaire au Square Cabot - Part SDIS - voir bc 1357464 Ville-Marie Contrat total de 32 000 $ tx incl	Diversité et inclusion sociale	Développement social	14 610,12 $	
SERVICE D'AIDE ET DE REFERENCEMENT AINE D'ANJOU (SARA D'ANJOU)	1351429	07 JUIN 2019	GAGNON, ISABELLE	CA19 12120 Accorder un soutien financier à l'organisme Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou) Projet « Appels et visites d'amitié »	Diversité et inclusion sociale	Développement social	12 000,00 $	
CONCERTATION EN DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VERDUN	ca19210165	04 JUIL. 2019	PEARSON, DANIELLE	Soutien financier à CDSV dans le cadre de référence de l'Initiative montrealaise de soutien au developpement social local	Diversité et inclusion sociale	Développement social	16 380,00 $	
3089-1253 QUEBEC INC.	1353521	17 JUIN 2019	URRA, PAULA	2019 - Conteneur Roll Off 40 VGS avec panneaux sur le toit - Devis 557	Environnement	Matériaux secs - traitement	13 144,43 $	
9352-6689 QUEBEC INC.	1360576	24 JUIL. 2019	URRA, PAULA	2019 - Réaliser le design graphique et la production du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l¿agglomération de Montréal 2020-2025	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	36 063,20 $	
9370-3007 QUEBEC INC.	1302919	11 JUIL. 2019	BLAIN, ERIC	2018 - Entretien 4 nez et 2 stations météo + Remplacement de l'ordinateur sur le site	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	16 378,05 $	
9370-3007 QUEBEC INC.	1359949	22 JUIL. 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Wavelet Edge Device, Canada & LatAm -Cellular Antenne - Magnetic Mount -Indoor Power Supply, Us Wall Plug -Serial Cable Assembly - 10 m (33ft) -Compact Weather Monitoring System - ETC Voir Demande d'approvisionnement	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	7 769,07 $	
AGILENT TECHNOLOGIES CANADA INC.	1355750	12 JUIL. 2019	SIROIS, DANIEL	Contrat de service du 2019/07/01 au 2020/06/30	Environnement	Traitement des eaux usées	10 879,85 $	
AVISEO CONSEIL INC.	1358239	11 JUIL. 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Accompagner la Ville de Montréal sur la finalisation du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l¿agglomération de Montréal 2020-2025	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	88 063,51 $	
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1351520	07 JUIN 2019	MOISE, CARL	2019 - Réparation de la balance écocentre CDN	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 708,17 $	
BALANCES UNIVERSELLES INC.	1354806	25 JUIN 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Fourniture et installation d'une balance à camions hors terre (tel que A.O)	Environnement	Matériaux secs - traitement	39 608,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BERNARD ET FILS TRAITEUR INC	1350775	06 JUIN 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2019 - Fourniture des services de traiteur pour le Forum annuel 2019 sur la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal. (Voir soumission # 4-046924)	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	11 033,14 $	
BUREAU DE NORMALISATION DU QUEBEC (BNQ)	1353786	18 JUIN 2019	SIROIS, DANIEL	Contrat de service, évaluation partielle ISO 17025	Environnement	Traitement des eaux usées	2 225,73 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1329217	30 JUIL. 2019	BLAIN, ERIC	2019 - BCO - Réparation radio	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 149,62 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1329217	30 JUIL. 2019	BLAIN, ERIC	2019 - BCO - Réparation radio	Environnement	Protection de l'environnement	1 574,81 $	
CHROMATOGRAPHIC SPECIALTIES INC	1358619	15 JUIL. 2019	BUDKA, ARNAUD	Achat Évaporateur HAP.	Environnement	Protection de l'environnement	79 265,57 $	
CLOTURE MANIC LTEE	1356847	04 JUIL. 2019	URRA, PAULA	2019 - Réparation de la clôture pour l'écocentre Lasalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 653,56 $	
CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC.	1358330	12 JUIL. 2019	BLAIN, ERIC	Facture 2018 - Service de pelle Carterpillar, modèle 32ODL, opérée Taux 125$	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	13 372,78 $	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	1359571	18 JUIL. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - vannes keyston de 16 pouces GR-asme 150 style wafer rsbfv-corsp endi disque 316 tige sst 431 siège en EPDM FG BARE STEM SXEPN GRW 16 D 12 E AI KBO Copling Sleeve inclus livraison 2 semaine et incluse	Environnement	Protection de l'environnement	3 205,27 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1357566	09 JUIL. 2019	BLAIN, ERIC	Ordinateur portatif (Ultrabook)	Environnement	Protection de l'environnement	2 262,06 $	1164102
CULLIGAN RIVE SUD	1361723	31 JUIL. 2019	ARBIC, DENISE	Services techniques pour ENTRETIEN TRIMESTRIEL août 2019 - novembre 2019 - février 2020 - mai 2020, Soumission MLL190717-01	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 830,94 $	
CUSTOM GAS SOLUTIONS, LLC	1352142	11 JUIN 2019	SIROIS, DANIEL	Gaz spéciaux pour étalonnage (Odeurs)	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	3 367,23 $	
ENTECH INSTRUMENTS INC	1350383	05 JUIN 2019	SIROIS, DANIEL	Parts as needed contract 2019 - 2020	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	5 650,26 $	
ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1350445	05 JUIN 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Fourniture du service d¿un tracteur chargeur pour le chargement des matières en vrac de l¿écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 $	
ENVIROPASS EXPERTISE INC.	1359264	17 JUIL. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Préparation et réalisation d'un audit interne ISO 14001 (Soumision #190707)	Environnement	Protection de l'environnement	3 401,59 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1354801	25 JUIN 2019	SIROIS, DANIEL	Produits chimiques	Environnement	Traitement des eaux usées	2 758,34 $	
GBI EXPERTS-CONSEILS INC.	1355205	26 JUIN 2019	BORNAIS, LUC	Service professionnel pour étude, plans et devis. Offre de service # OS-19373_19-17667	Environnement	Protection de l'environnement	17 847,87 $	
GESTION PFB	1355198	22 JUIL. 2019	SIROIS, DANIEL	Travaux pour le déménagement de la salle de balances	Environnement	Traitement des eaux usées	196,11 $	
GESTION PFB	1355198	28 JUIN 2019	SIROIS, DANIEL	Travaux pour le déménagement de la salle de balances	Environnement	Traitement des eaux usées	3 922,07 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GETINGE CANADA LIMITEE	1335024	17 JUIL. 2019	ARBIC, DENISE	Entretien annuel autoclave	Environnement	Inspection des aliments	2 973,23 $	
GROUPE IMOG INC.	1354211	19 JUIN 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Fourniture du service d¿un tracteur chargeur pour le chargement des matières en vrac de l¿écocentre LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 $	
GROUPE SANYVAN INC.	1356394	03 JUIL. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Camion gros vacuum	Environnement	Protection de l'environnement	2 007,89 $	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	1352729	12 JUIN 2019	SIROIS, DANIEL	Produits chimiques	Environnement	Traitement des eaux usées	4 128,11 $	
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	1355723	12 JUIL. 2019	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire - Parasitologie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 490,24 $	
ISOVISION INC	1360050	22 JUIL. 2019	ARBIC, DENISE	Proposition de service ¿ Importation massive des équipements	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 082,69 $	
ISOVISION INC	1360050	22 JUIL. 2019	ARBIC, DENISE	Proposition de service ¿ Importation massive des équipements	Environnement	Traitement des eaux usées	1 082,68 $	
J.M. SERVICES UNIQUES INC.	1350597	05 JUIN 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Service de transport de matières (en vrac) de l¿écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 $	
JMV ENVIRONNEMENT INC.	1354201	19 JUIN 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - service de transport de matières (en vrac) de l¿écocentre LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 $	
JMV ENVIRONNEMENT INC.	1358512	12 JUIL. 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - service de transport de matières (en vrac) de l¿écocentre LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 $	
JMV ENVIRONNEMENT INC.	1360600	24 JUIL. 2019	BLAIN, ERIC	2019 - service de transport de matières (en vrac) de l¿écocentre LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 $	
JOLI-COEUR LACASSE	1359303	17 JUIL. 2019	THAI, SADETH	indemnité provisionnelle additionnelle DA197300005 CG13 0325	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	530 000,00 $	
LA FERME POUSSE-MENU	1353543	17 JUIN 2019	MOISE, CARL	2019 - Entretien paysager mensuel - Éco St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	17 018,47 $	
LA FERME POUSSE-MENU	1353546	17 JUIN 2019	MOISE, CARL	2019 - Entretien paysager mensuel - Éco LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	15 915,58 $	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	1356396	03 JUIL. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - cellule de CH4 pour détecteur General Monitors - # 10001-1	Environnement	Protection de l'environnement	3 953,83 $	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	1358062	11 JUIL. 2019	BORNAIS, LUC	2019 - General monitors S4000TH hydrogen sulfide intelligent transmitter c/w sensor boitier en aluminiun # S4000TH-1-0-01-1 (voir demande d'approvisionnement)	Environnement	Protection de l'environnement	4 436,78 $	
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.	1329216	12 JUIN 2019	BLAIN, ERIC	2019 - BCO location outils	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 498,75 $	
LOUIS DESJARDINS CONSULTANT	1353727	18 JUIN 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Consultant en GMR	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	82 677,66 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1324720	07 JUIN 2019	BOULET, SUZANNE	BC OUVERT CRISMA	Environnement	Réseaux d'égout	8 923,94 $	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	1358797	15 JUIL. 2019	LAROCHE, LAURENT	Commande matériel de laboratoire microbiologie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 465,55 $	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	1360598	24 JUIL. 2019	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire, No client 60040, soumission 20190723 web	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 800,13 $	
MOBILIERS ERGO PLUS INC.	1359132	17 JUIL. 2019	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Tables motorisées avec surface	Environnement	Inspection des aliments	3 470,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OXOID INC.	1356218	02 JUIL. 2019	ARBIC, DENISE	Produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 954,58 $	
PEERLESS ENGINEERING SALES	1358772	15 JUIL. 2019	TOULOUSE, BRIGITTE	2019 - Service kit pour compresseur Thomas (Cat # Thomas81717 SK61732	Environnement	Protection de l'environnement	3 283,79 $	
PRESTON PHIPPS INC	1333363	12 JUIL. 2019	SIROIS, DANIEL	Entretien annuel pour les hottes de laboratoire.	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	2 246,21 $	
PRESTON PHIPPS INC	1333363	12 JUIL. 2019	SIROIS, DANIEL	Entretien annuel pour les hottes de laboratoire.	Environnement	Traitement des eaux usées	2 246,21 $	
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1359259	17 JUIL. 2019	URRA, PAULA	2019 - Travaux de maçonnerie Écocentre Lasalle. Soumission 170619	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 511,84 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1353541	17 JUIN 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaire	Environnement	Protection de l'environnement	1 228,04 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1353541	17 JUIN 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaire	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	1 132,52 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1353541	17 JUIN 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaire	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	1 786,69 $	1137408
SERVICES MATREC	1354627	21 JUIN 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Service de transport de matières en conteneurs pour l'écocentre LaSalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 $	
SOLINOV INC.	1356824	04 JUIL. 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Préparation du matériel et élaboration du plan d'échantillonnage - Échantillonnage du compost - Compilation des résultats et radaction du raport -Voir demande d'approvisionnement	Environnement	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 818,91 $	
STERIS CANADA INC	1361470	30 JUIL. 2019	SIROIS, DANIEL	Réparation du stérilisateur, No client 10683	Environnement	Traitement des eaux usées	2 114,11 $	
SYSTEMES INTEGRES A.B.D.M.F. INC.	1350267	04 JUIN 2019	BOULET, SUZANNE	Base de données RSMA-Client Acces	Environnement	Réseaux d'égout	2 855,66 $	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1350094	05 JUIN 2019	LAROCHE, LAURENT	Réparation d'appareil -dual filament	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 551,62 $	
TTI ENVIRONNEMENT INC.	1350811	06 JUIN 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Service de transport de matières en conteneurs (terre, résidus verts et matières recyclables) de l¿écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 312,42 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	1354807	25 JUIN 2019	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 215,24 $	
VICI VALCO INSTRUMENTS CANADA	1350398	22 JUIL. 2019	GODEFROY, FABRICE	2019 - Tube de perméation pour span analyseur NOX 42i NITROGEN DIOXIDE WAFER DEVICE TYPE 50F3, (Voir soumission 12581)	Environnement	Protection de l'environnement	37,80 $	
VICI VALCO INSTRUMENTS CANADA	1350398	05 JUIN 2019	GODEFROY, FABRICE	2019 - Tube de perméation pour span analyseur NOX 42i NITROGEN DIOXIDE WAFER DEVICE TYPE 50F3, (Voir soumission 12581)	Environnement	Protection de l'environnement	2 689,78 $	
WSP CANADA INC.	1355923	28 JUIN 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2019 - Accorder un contrat à WSP pour réaliser l'inventaire des initiatives mondiales visant à limiter la distribution des circulaires	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	9 587,90 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
YVES R. HAMEL ET ASSOCIES INC.	1349921	03 JUIN 2019	BLAIN, ERIC	2019 - Services techniques en sécurité dans le projet d¿intégration des besoins de contrôles d¿accès et surveillance des différentes usines liées au poste de contrôle du CESM (PEPSC, future lixiviat et opérations)	Environnement	Protection de l'environnement	9 088,77 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1357028	05 JUIL. 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Mise à niveau de 4 camions-cubes aménagés.	Environnement	Protection de l'environnement	14 734,36 $	
MARSHALL & SWIFT	1353282	14 JUIN 2019	COTE, BERNARD	Facture - Renouvellement du Residential Estimator 7, version CD, 2019 (Corelogic) -Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	4 741,83 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1320533	06 JUIN 2019	COTE, BERNARD	Bon de commande ouvert pour le Programme d'aide aux employés pour l'année 2019 - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	2 204,74 $	1310883
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1328202	30 JUIL. 2019	COTE, BERNARD	BC ouvert - Téléphonie cellulaire 2019 - Frais en téléphonie cellulaire pour l'année 2019 (Rogers) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	12 598,50 $	1137408
SOCIETE CENTRIS INC.	1359018	16 JUIL. 2019	COTE, BERNARD	Frais d'accès annuel-Utilisateurs autorisés Centris (30). Période du 1er juillet 2019 au 31 décembre 2019. Le Service de l'évaluation foncière paie 60 % de la facture et le SGPI 40 % (Centris) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	5 134,29 $	
9394-5202 QUEBEC INC.	1342711	19 JUIN 2019	BOUVRETTE, JEAN	L¿achat et l¿installation de 62 classeurs à quatre tiroirs, livrés et installés au 10351 Sherbrooke Est, connexes aux travaux d¿aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	4 231,52 $	
ALTEL INC	1358964	16 JUIL. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Travaux de modification au système d'intrusion relatif au projet de rénovation et d'agrandissement d'un immeuble administratif au 10351 Sherbrooke Est (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	18 847,64 $	
BOUTY INC	1355427	27 JUIN 2019	BOUVRETTE, JEAN	Achat de tabourets de travail, connexes aux travaux d'aménagement des nouveaux espaces du SPVM au 10351, Sherbrooke Est (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 007,83 $	1013950
CONSEIL DU BATIMENT DURABLE DU CANADA / CANADA GREEN BUILDING COUNCIL	1355423	27 JUIN 2019	BOUVRETTE, JEAN	Frais de certification du projet LEED pour la caserne 71 (3115) - Incidences 13693	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	4 535,46 $	
CONSULTANTS GKM INC.	1358467	12 JUIL. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Effectuer le suivi des vibrations sur les bâtiments avoisinants l¿édifice Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15193	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	7 873,72 $	
ENERGIR S.E.C.	1359623	18 JUIL. 2019	SOULIERES, MICHEL	Effectuer une modification au réseau de distribution, les travaux d'excavation requièrent une déviation de l'actuelle canalisation de gaz Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15424	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	44 992,66 $	
ENGLOBE CORP.	1352104	11 JUIN 2019	LESSARD, MARIE-HELENE	Caractérisation environnementale de matériaux de surface (sol) du projet de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy (9849) - Incidences 14568	Gestion et planification immobilière	Approv. et traitement de l'eau potable	13 590,02 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENGLOBE CORP.	1355483	27 JUIN 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels pour la rédaction d¿un devis descriptif, une estimation budgétaire et une surveillance des travaux au parc agricole du Bois-de-la-Roche (3785), 295 chemin de Senneville	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 981,65 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1353114	13 JUIN 2019	FORTIN, FRANCINE	ENTREPRENEUR TOITURE	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	6 446,23 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1356162	02 JUIL. 2019	FORTIN, FRANCINE	#1383, 01-400154 Effectuer les réparations suite à l'inspection Rassure-toit. Réparer les joints de mortier sur la colonne de pierre.	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	3 023,64 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1356169	02 JUIL. 2019	FORTIN, FRANCINE	#3522, 01-400160 Effectuer les réparations suite à l'inspection rassure-toit. Refaire les joints de scellant aux endroits requis, Remplacerr2 ventilateurs et boucher les trous des ancrages et fixer les nouveaux.	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	2 047,26 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1356172	02 JUIL. 2019	FORTIN, FRANCINE	#3495, 01-400157 Effectuer les réparations suite à l'inspection rassure-toit. Refermer les caps de baguettes et refixer les caps qui sont relevés. Remplacer solin au pourtour du louve de ventilation. Refaire les joints de scellant.	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	2 026,26 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1356174	02 JUIL. 2019	FORTIN, FRANCINE	#3571, 01-400572 Effectuer les réparations suite à l'inspection rassure-toit. Réparation des joints de mortier.	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	4 063,02 $	
ERNEST HOTTE INC.	1353122	13 JUIN 2019	FORTIN, FRANCINE	ENTREPRENEUR EN TOITURE	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	3 502,08 $	
GHD CONSULTANTS LTEE	1359596	18 JUIL. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Effectuer un suivi de la disposition des sols contaminés dans le cadre du projet de restauration de l¿Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15424	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	8 410,44 $	
GLT + INC	1359858	19 JUIL. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Services professionnels en estimation des couts des travaux du projet de réfection delà toiture et remplacement des unités de ventilation au toit du poste de quartier #39	Gestion et planification immobilière	Activités policières	10 197,69 $	
LES ENTREPRISES UNI-T O&M	1359650	18 JUIL. 2019	LALONDE, SOPHIE	0213, 01-403001, Fournir et remplacer un comptoir, un panneau de mélamine et un miroir.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 056,08 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1357534	09 JUIL. 2019	BOUVRETTE, JEAN	L¿achat, la livraison et l¿installation de 51 étagères et d¿un module de 6 demi-casiers pour aménager la voûte de l¿unité du STAR aux nouveaux espaces du SPVM (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	24 745,24 $	
LES SERVICES EXP INC.	1233510	17 JUIN 2019	BOUVRETTE, JEAN	Surveillance pour la décontamination relative au projet de rénovation et agrandissement du 10351 Sherbrooke est - Incidence 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 251,98 $	
MACHINAGE PEPIN	1353142	14 JUIN 2019	SOULIERES, MICHEL	17-6050-i Fourniture et livraison de 15 niches en acier peintes noires - Réaménagement édifice Lucien-Saulnier - gré à gré - 3 soumissionnaires	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 356,55 $	
MANUELA MATHIEU LAMEGO	1357564	09 JUIL. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Assurer la gestion financière du projet de l¿Hôtel de Ville (0001), maintenir à jour le fichier MIGP ainsi qu¿assister les chargés de projet sur les dossiers d¿aménagement intérieur tel que le mobilier - Incidences 15193	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	8 276,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MARTIN PARROT INC.	1354297	20 JUIN 2019	CAPPELLI, JEAN	Analyse de la valeur des systèmes électromécaniques - Rénovation Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15193	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 803,48 $	
M.C. RAINVILLE INC.	1357704	10 JUIL. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Entreposage sur un site extérieur des pierres de maçonnerie pour la caserne 26 (0079) - Incidences 13097	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	45 849,35 $	
MINISTRE DES FINANCES	1357092	05 JUIL. 2019	TURGEON, FRANCOISE	indemnité provisionnelle dossier 2197300004 DA 197300004 CG17 0533	Gestion et planification immobilière	Autres - Transport	240 100,00 $	
PAGEAU MOREL ET ASSOCIES, INC.	1359600	18 JUIL. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Participer à l¿analyse de la valeur relative au futur système électromécanique de l'Hôtel de Ville (0001) - Incidences 15424	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 379,30 $	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1356142	02 JUIL. 2019	SOULIERES, MICHEL	Mettre en ¿uvre le projet de réfection de la dalle du garage, cour des Carrières (0113)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	24 047,21 $	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1356784	04 JUIL. 2019	SOULIERES, MICHEL	Mettre en ¿uvre le projet de réfection de deux bassins de la toiture et travaux connexes à l¿usine d¿épuration JR Marcotte (3800)	Gestion et planification immobilière	Approv. et traitement de l'eau potable	43 300,20 $	
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C.	1357360	08 JUIL. 2019	SOULIERES, MICHEL	Services professionnels en architecture et en génie du bâtiment	Gestion et planification immobilière	Activités policières	41 869,48 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1360243	23 JUIL. 2019	LALONDE, SOPHIE	3331, 01-404269, Refaire la partie horizontale des deux drains de toit en plastique pvc	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 931,79 $	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1361044	26 JUIL. 2019	LALONDE, SOPHIE	0191, 77-393904, Vérifier fuite sur l'urinoir qui coule dans le mur. Refaire le drain et alimentation d'eau. Installer urinoir et soupape de chasse.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 684,23 $	
POMERLEAU INC.	1354961	25 JUIN 2019	CAPPELLI, JEAN	Démantèlement d¿une portion des étagères mobiles de rangement des voûtes des archives de l¿Hôtel de Ville - Relocalisation temporaire des archives	Gestion et planification immobilière	Greffe	9 672,39 $	
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1350123	04 JUIN 2019	TURGEON, FRANCOISE	Services professionnels en architecture et ingénierie pour le projet de Maintien d'actif, conversion du chauffage et travaux divers au Chalet du Mont-Royal (0431) - Contrat 15390-1	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	199 999,09 $	
RIOPEL DION ST-MARTIN INC.	1357866	10 JUIL. 2019	SOULIERES, MICHEL	Services professionnels d'architecture et de génies requis pour remplacer le système de climatisation et la tour d'eau à l'édifice du 2580 St-Joseph Est (3665) - Contrat 15390	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	32 649,01 $	
SECURITAS CANADA LIMITEE	1347161	13 JUIN 2019	BOUVRETTE, JEAN	Accorder un contrat de gardiennage pour des services de surveillance des véhicules des pompiers 24/7 à la Caserne 18 (3332) - Incidences 14425	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	10 481,95 $	
SECURITAS CANADA LIMITEE	1347161	03 JUIL. 2019	BOUVRETTE, JEAN	Accorder un contrat de gardiennage pour des services de surveillance des véhicules des pompiers 24/7 à la Caserne 18 (3332) - Incidences 14425	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	680,32 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1361043	26 JUIL. 2019	LALONDE, SOPHIE	0762, 01-400787, Nettoyage du système de ventilation	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 614,20 $	
SERVICE D'ENTRETIEN MENAGER VIMONT INC.	1326589	24 JUIL. 2019	LALONDE, SOPHIE	Octroyer un contrat de gré à gré à Service d'entretien ménager Vimont. pour services d'entretien sanitaire du 405, de l'Église pour une période de 37 semaines. 3 Soumissionnaires	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	18 789,00 $	
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1349849	04 JUIN 2019	FORTIN, FRANCINE	BC 2019 - Frais de stationnement SPVM - Vélos	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 170,94 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1354927	25 JUIN 2019	CAPPELLI, JEAN	Fourniture, le transport, l¿installation de 10 classeurs additionnels afin de compléter le nouvel aménagement des PARH-SIM, au 5800 rue Saint-Denis - AMLOC	Gestion et planification immobilière	Gestion du personnel	3 511,76 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1357250	08 JUIL. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	L'installation de mobilier modulaire existant à l'édifice Lucien-Saulnier pour les espaces de travail des effectifs de l'Hôtel de Ville (0012) - Incidences 14825	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	18 692,92 $	
VINCENT ERGONOMIE INC.	1358837	16 JUIL. 2019	SHARIFIAN, JABIZ	Services professionnels en ergonomie (entente cadre #1354042) afin de réaliser une analyse ergonomique et produire un guide de référence pour la conception et l¿aménagement d¿ateliers spécialisés de menuiserie et peinture (9999)	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	14 105,93 $	1354042
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de190610	10 JUIN 2019	GELINAS, ISABELLE	Remise des taxes sur aquisition (6) immeuble(s) TPS : 121364749 RT-0015 & TVQ : 1006001374 DQ-0035	Gestion et planification immobilière	Planification et gestion des parcs et espaces verts	37 356,37 $	
8364346 CANADA INC.	1357597	11 JUIL. 2019	ARNAUD, CLEMENT	Un contrat pour le séchage, la torréfaction et le transport d'un lot de 3200 PMP de planches de frêne pour le mobilier du parc Frédéric-Back_19-6403	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 855,67 $	
9286-2275 QUEBEC INC.	1356680	04 JUIL. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Fourniture de services de signaleurs le long de la voie Camillien-Houde	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	78 576,84 $	
AGENCE MADE IN BLOG INC.	1353078	13 JUIN 2019	GIRARD, ISABELLE	Élaboration d'une campagne de marketing d'influence dans le cadre de la campagne de communication et de notoriété 2019 du parc Frédéric-Back_19-1045	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 973,81 $	
AMIS DE LA MONTAGNE (LES)	1352691	12 JUIN 2019	ARNAUD, CLEMENT	Biologiste - Parc du Mont-Royal - Suivi d'un couple de rapace pendant la période de nidification à proximité de travaux de sécurisation d'un talus et de démolition d'un mur de soutènement dans le secteur de l'avenue Cedar	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 086,00 $	
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1361197	29 JUIL. 2019	BEDARD, DANIEL	Service relations de presse, dans le cadre de la campagne estivale de promotion 2019 des parcs-nature	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 874,06 $	
BIP RECHERCHE INC.	1357224	08 JUIL. 2019	DESAUTELS, ANNE	Réalisation d'une étude de fréquentation et des besoins des diverses communautés ethnoculturelles fréquentant le parc-nature du Cap-Saint-Jacques. Été 2019. Contrat 19-1041. Contact: Jocelyn Brazeau 514-280-3948.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	21 469,94 $	
BROYAGE RM INC.	1357060	05 JUIL. 2019	BEDARD, DANIEL	Transformation de billes de bois en copeaux_19-6409	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	17 448,92 $	
CENTRE DE LA MONTAGNE	1356160	02 JUIL. 2019	GIRARD, ISABELLE	Organisation et présentation d'une série de spectacles de danse et de musique au chalet du Mont-Royal pour l'année 2019_19-7201	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 500,00 $	
ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.	1352154	11 JUIN 2019	ARNAUD, CLEMENT	Mesures d'apaisement de la circulation sur la voie Camilien-Houde pour l'effacement et le marquage de la chaussée	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	21 802,50 $	
ERA ARCHITECTS INC.	1356676	04 JUIL. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Réaliser une étude patrimoniale et une revue de littérature sur les vespasiennes du parc Jeanne-Mance_19-1005	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 724,46 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ETHNIQUE MEDIA INC.	1361191	29 JUIL. 2019	BEDARD, DANIEL	Service d'imprimés culturels, dans le cadre de la campagne estivale de promotion 2019 des parcs-nature	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 727,06 $	
EXCAVATION L. MARTEL INC.	1356221	02 JUIL. 2019	ARNAUD, CLEMENT	18-6298 - Contrat de tamisage de sols au parc Frédéric-Back incluant équipement, opération et opérateur_en remplacement du BC 1294533	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	9 322,89 $	
GROUPE AKIFER INC.	1351986	10 JUIN 2019	CORBEIL, JASMIN	17-6027-i-00 Caractérisation environnementale de déblais afin d¿en faire la disposition adéquate dans les sites appropriés	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 383,22 $	
GTGLOBE INC.	1349957	03 JUIL. 2019	ARNAUD, CLEMENT	Location - Panneau solaire - Installation et location d'un système photovoltaïque servant à fournir de l'électricité additionnelle pour l'opération du café-terrasse temporaire au belvédère Camilien-Houde.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	262,47 $	
GTGLOBE INC.	1349957	03 JUIN 2019	ARNAUD, CLEMENT	Location - Panneau solaire - Installation et location d'un système photovoltaïque servant à fournir de l'électricité additionnelle pour l'opération du café-terrasse temporaire au belvédère Camilien-Houde.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 624,69 $	
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	1350433	05 JUIN 2019	DESAUTELS, ANNE	Activité Caravane de la pêche - 10 occasions dans 5 parcs-nature, juin - août 2019. Contact: Josée Tremblay 514-280-3350. Contrat 19-1029.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 740,00 $	
LAMCOM TECHNOLOGIES INC.	1357196	08 JUIL. 2019	GIRARD, ISABELLE	Service d'impression d'oriflammes dans le cadre du programme de promotion 2019 du parc Frédéric-Back	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 497,26 $	
LA NAVETTE NATURE INC.	1353697	18 JUIN 2019	HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS	Service de navette du Centre-Ville au parc-nature du Cap-Saint-Jacques. 26 occasions été 2019. Contrat 19-6407. Contact: Josée Tremblay 514-280-3350.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 499,27 $	
LA PRESSE LTEE	1361204	29 JUIL. 2019	BEDARD, DANIEL	Placements publicitaires Web, dans le cadre de la campagne estivale de promotion 2019 des parcs-nature	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 538,10 $	
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1357222	08 JUIL. 2019	GIRARD, ISABELLE	Impression de 60 000 cartes pour le Mont-Royal	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	9 447,83 $	
LES ENSEIGNES PERFECTION INC.	1354852	25 JUIN 2019	CORBEIL, JASMIN	18-6210-i-Incidences (19-6388) Réfection de l¿enseigne - Entrée des rampes d¿accès du stationnement souterrain - square Dorchester nord - gré à gré - 5 firmes invitées	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	39 487,71 $	
LES ENTREPRISES KEPASC	1349464	19 JUIN 2019	GIRARD, ISABELLE	Contrat d'essouchage pour l'entretien du parc Frédéric-Back_19-6399	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 696,99 $	
LOCATION DICKIE MOORE.	1319792	04 JUIN 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	augmentation du budget tel que demandé par Mme Élodie Choqueux pour payer les factures	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 708,68 $	
MINGUS SOFTWARE INC.	1350468	05 JUIN 2019	DESAUTELS, ANNE	Gestion du logiciel Hotello du Centre de plein air Cap-Saint-Jacques 2019-2020	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	7 344,93 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MIOVISION TECHNOLOGIES INC.	1356802	26 JUIL. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Service - Contrat pour le traitement des bandes vidéo réalisées aux fins de comptage des piétons, des vélos et des véhicules à différents endroits autour du mont Royal, dans le cadre de l'élaboration du diagnostic de l'accessibilité	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 540,49 $	
PASSERELLES ¿ COOPERATIVE DE TRAVAIL	1356598	04 JUIL. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Réaliser une étude patrimoniale portant sur le kiosque de perception des tennis et un inventaire de la typologie de bâtiments techniques_19-1007	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	16 384,35 $	
PRUD'HOMME, MERCIER & ASSOCIES	1350236	04 JUIN 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	PMEA - blvd Gouin O - Mandat d'évaluation donné à l'externe	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 149,62 $	
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1354015	19 JUIN 2019	DETOLLE, JEAN-PHILIPPE	Effectuer la surveillance de travaux d'injection de frêne sur le territoire de la Ville de Montréal_19-1008	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	10 872,41 $	
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1359188	17 JUIL. 2019	VELA, DIANA	2198038001_Mettre sur pied et coordonner la 15e édition de la « Patrouille verte » de sensibilisation environnementale pour 2019	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	15 000,00 $	
RYDER EQUIPEMENTS DE MANUTENTION	1356807	04 JUIL. 2019	HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS	Transpalette électrique Crown à conducteur accompagnant (patin d'alignement, connecteur, batteries, manuel, garantie 1 an, pneus en caoutchouc). Projet Cultiver l'Espoir. Livraison non incluse. Contact: Anne Desautels 514-280-6693	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 748,07 $	
SANIVAC	1351465	18 JUIL. 2019	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Service supplémentaire toilette pour le parc Frédéric-Back, du 21 juin au 14 octobre 2019. Nb. période : 4.14. Entente 1273977	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	903,97 $	
SANIVAC	1351465	07 JUIN 2019	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Service supplémentaire toilette pour le parc Frédéric-Back, du 21 juin au 14 octobre 2019. Nb. période : 4.14. Entente 1273977	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	1 761,18 $	
SANIVAC	1355429	27 JUIN 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	SANIVAC-Toilettes non chauffées 1 jour+ Max.1 semaine. Nett. additionnel- fins de semaine+jours fériés:12300 Gouin E.(12 mois)-12980 Gouin E.et 2425 Gouin E.(5 mois)- 2115 ch.Bord-du-Lac (7 mois)-3555 Douglas-9432 Gouin O+1 Oakridge 12mois.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 110,27 $	
SCFPI INC.	1353153	14 JUIN 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Frais - Atelier-conférence pour l'ensemble de la Division de l'aménagement des grands parcs métropolitains et la Division concertation et Bureau du Mont-Royal, portant sur la motivation et la gestion du stress.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 309,72 $	
S.E. CONCEPT INC	1353156	14 JUIN 2019	HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS	Système de son Yamaha DBR15 et accessoires. Livraison incluse. Contact: Josée Tremblay 514-280-3350.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 153,82 $	
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET DIVISION ECONOMIE SOCIALE	1352695	12 JUIN 2019	HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS	Service de nettoyage Maison Brunet (187 ch. Cap-St-Jacques), intérieur (r.-de-ch. et 2e étage): surface hor. et ver., vitres, planchers, désinfection (salles de bains, escaliers, cuisine). Contact: Shu Ren He 514-820-3045.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 538,60 $	
SIGNEL SERVICES INC	1352982	24 JUIL. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Service - Mobilisation et démobilisation de 8 poteaux sur manchon afin aux fins d'indications routières vers le café-suspendu au Mont-Royal	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	1 680,64 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SIGNEL SERVICES INC	1352982	17 JUIL. 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Service - Mobilisation et démobilisation de 8 poteaux sur manchon afin aux fins d'indications routières vers le café-suspendu au Mont-Royal	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	524,94 $	
SORAYA BASSIL	1356660	04 JUIL. 2019	DUPLANTIE, SYLVIA-ANNE	Étude patrimoniale portant sur le chalet du parc Jeanne-Mance_19-1006	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 351,74 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	1351482	07 JUIN 2019	ARNAUD, CLEMENT	Implantation d'un feu alterné, de signalisation routière et de bollards le long du chemin Camilien-Houde.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	52 375,48 $	
TENAQUIP LIMITED	1358719	17 JUIL. 2019	LUSSIER, MARIE-JOSEE	Achat de fournitures de signalisation et d'arpentage pour identifier les courbes de niveaux et les obstacles	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 066,91 $	
TRANSELEC / COMMON INC.	1352432	11 JUIN 2019	CORBEIL, JASMIN	Travaux de déblocage d'un conduit de télécommunication souterrain au parc Jeanne-Mance_19-6387	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 481,67 $	
VALIQUETTE, MARTIN, MONTMARQUET, POISSANT ET ASSOCIES INC.	1350251	04 JUIN 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	VMMP - blvd Gouin O - mandat d'évaluation donné à l'externe	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 808,42 $	
HOLIDAY INN EXPRESS & SUITES AEROPORT DE MONTREAL	1360015	22 JUIL. 2019	SINCLAIR, NANCY	Location de salle dans le cadre des élections au bureau du taxi. 17 jours à 200 $ / jour. Conforme à la facture No. 9001.	Greffe	Greffe	3 569,57 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9689204954	04 JUIN 2019	LESPERANCE, YANICK	Envoi des trousses de votation aux propriétaires de taxi et aux intermédiaires en services de taxi. Élection taxi 2019.	Greffe	Greffe	6 339,53 $	
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	1357158	08 JUIL. 2019	CLOUTIER, MARIANNE	Services professionnels - mandat d'analyse des matières préoccupantes pour l'immeuble du 7235-37 rue St-Urbain afin de déterminer la présence de matériaux susceptibles de contenir des matières dangereuses - Service de l¿habitation	Habitation	Autres biens - Rénovation urbaine	4 173,25 $	
DEC ENVIRO	1353451	17 JUIN 2019	BOSSE, JEAN-PIERRE	Projet Bonaventure, surveillance environnementale sur le projet de la cour de la voirie sur la rue De La Commune, gré à gré.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	7 472,49 $	
9193-9710 QUEBEC INC.	1350238	04 JUIN 2019	RADI, NASSIRI	Achat PTI 68102 - Unité de réfrigération Zanotti et la finition camion ProMaster City ¿ SMRA - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 044,39 $	
AB EXPRESS-MERCIER	1350077	04 JUIN 2019	MASSE, PAUL	Contrat gré à gré -2S . SOUMISSION SO000326 - OUTILS DE SABLAGE AVEC CAPTURE DE POUSSIÈRE À LA SOURCE POUR LA CARROSSERIE (ATELIERS ANJOU, LASALLE,, MTL-NORD, PIERREFONDS ET VERDUN)- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	16 116,25 $	
CANADA HYDRAULIQUE EQUIPEMENTS INC.	1350131	04 JUIN 2019	MASSE, PAUL	PTI 68103 - Acquisition vérin Modèle HT-20000 SYM-220 Trasport et installation inclus - Atelier Outremont - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	10 843,24 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DESIGNFUSION	1353770	18 JUIN 2019	SAVAGE, CLAUDE	Contrat de gré à gré- Acquisition du progiciel Team-Center (voûte électronique pour documents techniques)/ Outil informatique pour Ingénierie Team center PDM ¿ Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Administration, finances et approvisionnement	38 657,96 $	
DISTRIBUTIONS MARANDA INC.	1350124	04 JUIN 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Achat PTI 68102 - l'acquisition d'une boite de service en fibre Serden incluant support et main de d'¿uvre- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 831,80 $	
HEBDRAULIQUE INC.	1350223	04 JUIN 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Acquisition de 5 unités de puissances pour l¿entretien des épandeurs - Atelier Ville Marie - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	34 189,15 $	
MARCHAND HOULE & ASSOCIES INC.	1191461	18 JUIL. 2019	SAVAGE, CLAUDE	Réalisation plans et devis en génie civil et surveillance des travaux associés à la construction d'un nouveau poste d'essence secteur St-Michel	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	3 295,73 $	
OLIVIER KAMOURASKA CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC.	1350425	05 JUIN 2019	SAVAGE, CLAUDE	Contrat gré à gré -Devis 12819A11 Camionnette 4X4 à cabine d'équipe, 6 places, moteur diesel, caisse de 8 pi. et roues arrière jumelées. Marque et modèle: Dodge RAM 3500 (2019) pour répondre aux besoins opérationnels du Service de sécurité	Materiel roulant et ateliers	Interventions - Séc. incendie	66 844,37 $	
SERVICE HYDRAULIQUE S.O.G.	1350255	04 JUIN 2019	MASSE, PAUL	Achat PTI 68103 - Acquisition vérin hors terre - Atelier Anjou)- Démontage vérin Ford Smith Modèle FS10 H, réfection dalle, nouveau vérin et installation - atelier - Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	8 305,34 $	
9322-8310 QUEBEC INC.	1353945	18 JUIN 2019	DUROCHER, ANDRE	Rapport annuel 2018 - Versement final de 40 %	Police	Activités policières	2 330,72 $	
9394-5202 QUEBEC INC.	1359175	17 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Groupe Lincora. Soumission 19071501. Pour l'achat de 30 casiers police.	Police	Activités policières	13 511,89 $	
ALTEL INC	1350651	05 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Altel. Soumission A07052120219. Ajout de la porte principale (#100) au système d'accès existant du 4139 Boul. Des Sources (PDQ4).	Police	Activités policières	3 555,88 $	
ALTEL INC	1359560	18 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Altel. Facture de plus de 1000$ à venir. Pour les travaux déjà effectués de démantèlement des équipements d'accès à la Place Versailles ancien bureau des enquêtes du SPVM.	Police	Activités policières	2 936,24 $	
ALTIMAGE INC.	1352745	12 JUIN 2019	IANNANTUONI, ANTONIO	clefs usb	Police	Activités policières	4 283,49 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1350314	04 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Ameublement J.C. Perreault. Soumission pour l'achat 4 réfrigérateurs pour approvisionnement du SPVM selon les besoins.	Police	Activités policières	3 229,42 $	
ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE POLICE DU QUEBEC	1352175	11 JUIN 2019	FERRAZ, ANNABELLE	Inscription de 17 personnes du SPVM au colloque de l'ADPQ, du 14 au 17 mai 2019 à l'hôtel Delta de Trois-Rivières- Facture 525-2019	Police	Activités policières	9 313,96 $	
AUCOIN BASEBALL	1352218	11 JUIN 2019	BARTH, SIMONETTA	Facture 154 - Conférence le 25 avril 2019 à l'ENPQ dans le cadre de la Rencontre annuelle des officiers de direction et des gestionnaires civils 2019 (RAODCG 2019)	Police	Activités policières	4 199,50 $	
AV-TECH INC.	1352096	11 JUIN 2019	FARIAS, DANIEL	Av-Tech. Soumission 106668-034. Pour travaux pour de nouveau bureaux au 5000 Iberville à la Section des ressources matérielles.	Police	Activités policières	28 831,67 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AV-TECH INC.	1352273	11 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Av-Tech. Soumission 106668-036. Pour travaux de réparation et peinture des locaux 116 et 116B du CO Nord.	Police	Activités policières	4 424,96 $	
AV-TECH INC.	1352298	11 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Av-Tech. Soumission 106668-042. Pour divers travaux au 10351 Sherbrooke E.	Police	Activités policières	4 322,34 $	
AV-TECH INC.	1353408	17 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Av-Tech. Soumission 106668-046. Pour enlever et remplacer le tapis dans le local 03-201 au 1441 rue St-Urbain.	Police	Activités policières	6 398,99 $	
AV-TECH INC.	1353551	17 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Av-Tech. Soumission 106668-048. Pour travaux de peinture pour le bureau 111 du 5000 Iberville de la Section des ressources matérielles.	Police	Activités policières	2 466,68 $	
AV-TECH INC.	1356888	05 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Av-Tech. Facture 0000322389. De plus de 1000$ pour soumission 106668-032 pour travaux de peinture local 112 et 112 au CO Nord 855 Crémazie E. Travaux déjà effectués.	Police	Activités policières	5 101,08 $	
AV-TECH INC.	1356895	05 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Av-Tech. Facture 0000322390. De plus de 1000$ pour soumission 106668-033 pour travaux de rénovation et de peinture dans le local du Cmdt Girard au CO Nord au 855 Crémazie Est. Travaux de déjà effectués.	Police	Activités policières	4 334,41 $	
AV-TECH INC.	1356990	05 JUIL. 2019	CHARBONNEAU, MARC	Av-Tech. Soumission 106668-050.1. Travaux d'aménagement en septembre 2019 du local du groupe d'intervention du CO Ouest au 2805 Boul. Thimens.	Police	Activités policières	31 480,50 $	
AV-TECH INC.	1359317	17 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Av-Tech. Soumission 106668-051. Pour travaux pour fourniture et installation d'un évier de cuisine au 5000 Iberville à la Section des ressources matérielles.	Police	Activités policières	4 805,28 $	
AV-TECH INC.	1359350	17 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Av-Tech. Soumission 106668-017. Pour travaux de réparation peinture au PDQ 45 situé au 8200 Boul. Maurice Duplessis.	Police	Activités policières	6 761,19 $	
BINATEK INC	1358177	11 JUIL. 2019	BILLETTE, ISABELLE	Achat d'une déchiqueteuse pour le Renseignement	Police	Activités policières	3 144,38 $	
BUFFET RIVIERA INC.	1350910	06 JUIN 2019	FERRAZ, ANNABELLE	Assermentation des 60 et 61e contingents policiers - 17 mai 2019	Police	Activités policières	4 677,19 $	
BUFFET RIVIERA INC.	1359487	18 JUIL. 2019	FERRAZ, ANNABELLE	Assermentation du 62e contingent policiers 14 juin 2019 fact 5024 - voir précisions - rapport de dépenses ci-joint	Police	Activités policières	4 157,50 $	
BUFFET RIVIERA INC.	1360671	25 JUIL. 2019	FERRAZ, ANNABELLE	Assermentation du 63e contingent policiers - 5 juillet 2019	Police	Activités policières	2 713,93 $	
COFORCE INC.	1356965	05 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Coforce. Facture IN040446. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000$. Courrier à affranchir 18 juin 2019 avec frais de ramassage pour Caroline Blais de la Section des ressources matérielles.	Police	Activités policières	2 299,22 $	
CONSULTATION TK	1357185	08 JUIL. 2019	CHARBONNEAU, MARC	Facture 12997 - No. dossier : ENQ 20190404 1201 10 - Service d'enquête	Police	Activités policières	14 959,47 $	
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	1352216	11 JUIN 2019	FERRAZ, ANNABELLE	Articles promotionnels SPVM-5 factures groupées (mai 2019)	Police	Activités policières	4 365,33 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	1356625	04 JUIL. 2019	FERRAZ, ANNABELLE	Articles promotionnels SPVM-5 factures regroupées (avril et mai 2019)	Police	Activités policières	5 512,37 $	
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	1356722	04 JUIL. 2019	FERRAZ, ANNABELLE	Commande articles unités SPVM-facture 49868 du 18 avril 2019	Police	Activités policières	10 254,52 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1357371	08 JUIL. 2019	CHARRON, DIANE	HP Zbook pour section crimes techno	Police	Activités policières	7 506,59 $	
CPU SERVICE INC.	1352034	11 JUIN 2019	LANDRY, ROBERT	CPU Service. Facture 216809 de plus de 1000$ pour service en atelier et pièces déjà rendu pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	2 440,96 $	
CPU SERVICE INC.	1353379	17 JUIN 2019	LANDRY, ROBERT	CPU Service. Facture 216909 de plus de 1000$ pour service en atelier déjà rendu pour le rapport de service 555610 pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	2 325,47 $	
CPU SERVICE INC.	1354754	21 JUIN 2019	LANDRY, ROBERT	CPU Service. Facture 217009 de plus de 1000$ pour service en atelier déjà rendu pour le rapport de service 554472 pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	2 356,97 $	
DATA CARTE CONCEPTS INC	1350037	04 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Data Carte Concept. Soumission SOU-497. Pour l'achat de cartes d'accès SPVM pour imprimer les cartes avec photo des employés du SPVM.	Police	Activités policières	2 113,40 $	
DECALCOMANIE ARTISTIC LTEE	1351765	10 JUIN 2019	LABRECQUE, FRANCOIS	Impression de 10 000 étiquettes panier pour les vélos BIXI	Police	Activités policières	11 233,66 $	
DISTRIBUTIONS GLOB-ALL	1351304	07 JUIN 2019	LANDRY, ROBERT	Distribution Glob-All. Soumission. Pour l'achat de 3 caméras avec zoom pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	3 222,07 $	
DYPLEX COMMUNICATIONS LTD.	1355899	28 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	TC34X (D-Cell)	Police	Activités policières	7 937,05 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1352226	11 JUIN 2019	BARTH, SIMONETTA	FA00124754 - Frais de location, de repas, d'hébergement, d'équipement audio et technicien - Rencontre annuelle des officiers de directions et des gestionnaires civils 2019 (RAODGC)	Police	Activités policières	30 381,83 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1353077	13 JUIN 2019	FERRAZ, MARIO	Frais formation - Activité d'intégration en enquête policière du 13 au 30 mai 2019.	Police	Activités policières	18 132,00 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1353162	14 JUIN 2019	FERRAZ, MARIO	Frais de formation, d'hébergement et de repas à l'ENPQ pour 2019.	Police	Activités policières	60 498,75 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1356712	04 JUIL. 2019	FERRAZ, MARIO	Entraînement enquêteurs par le GTI à l'ENPQ du 22 au 24 mai 2019.	Police	Activités policières	7 129,69 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1358204	11 JUIL. 2019	FERRAZ, MARIO	3e - Frais de formation, d'hébergement et de repas à l'ENPQ pour 2019.	Police	Activités policières	61 496,25 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1360120	23 JUIL. 2019	FERRAZ, MARIO	Location plateaux, chambre et repas - Formation de base GTI du 18 au 20 juin 2019.	Police	Activités policières	3 682,55 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1353716	18 JUIN 2019	LANDRY, ROBERT	Électronique Raybel. Soumission pour différents câbles pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	2 190,25 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENTREPRISES JONATHAN NAUD (JN) INC.	1358339	12 JUIL. 2019	BEAUCHESNE, JULIE	Pellicule solaire pour le Centre opérationnel Nord (Enquêtes Nord).	Police	Activités policières	5 307,91 $	
EQUIFORME INC	1352362	24 JUIL. 2019	FARIAS, DANIEL	Equiforme. Soumission EFS000190. Pour l'achat d'équipement d'entraînement pour le gymnase du 10351 Sherbrooke E.	Police	Activités policières	33 607,36 $	
FILTRATION PLUS INC.	1356241	03 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Filtration Plus. Soumission 2019-57. Bon de commande ouvert pour contrat de service pour le ramassage de poussière de balle frangible au 2 semaines pour les arrêts balle du CO Est et Ouest du SPVM pour 2019.	Police	Activités policières	9 553,86 $	
FLEXISEEL CANADA	1353813	18 JUIN 2019	LANDRY, ROBERT	Flexiseel Canada. Soumission 1009. Pour protection pour clavier PTM cf-19 du SPVM pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	3 144,38 $	
GARAGE MARCIL INC.	1350142	04 JUIN 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MESURES D'URGENCE - LOCATIONS DE VÉHICULES ARGO du 19 avril au 31 mai livrés aux casernes de Pierrefonds et de l'Île Bizard	Police	Activités policières	13 081,44 $	
GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)	1350294	04 JUIN 2019	RICHARD, PASCAL	Location services hélicoptère GRC Événement (Marche des travailleurs 1 mai 2019 fact # 1800000472	Police	Activités policières	4 142,23 $	
GENETEC INC.	1353762	18 JUIN 2019	LANDRY, ROBERT	Genetec. Soumission GEN-904182. Pour support de montage gyrophare pour des caméras AutoVu SharpX pour Robert Landry de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	12 346,53 $	
GESTION ANDRE R VAILLANCOURT LTEE - CANADIAN TIRE	1359549	18 JUIL. 2019	NGO, HOANG HAO	Bacs Blue PLanet à roulettes 80 litres article 1422030	Police	Activités policières	7 813,17 $	
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1359810	19 JUIL. 2019	COTE, PASCAL	Achat d'équipement photographiques - Renseignement	Police	Activités policières	3 274,08 $	
GOSSELIN PHOTO VIDEO INC	1360554	24 JUIL. 2019	SCHANCK, ISABELLE	Achat d'appareils photographiques - Enquêtes régionales Nord	Police	Activités policières	4 100,77 $	
INFO-CARREFOUR INC.	1355201	26 JUIN 2019	BERTRAND, DAVID	Achat de disques durs pour la DCO	Police	Activités policières	4 923,91 $	
JOYAL GROUPE EXPERT CONSEIL INC	1357299	08 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Joyal Groupe Expert Conseil. Devis 466. Pour une station de recyclage à 4 compartiments pour le QG du SPVM.	Police	Activités policières	2 064,97 $	
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1359493	18 JUIL. 2019	FERRAZ, ANNABELLE	Assermentation du 62e contingent policiers 14 juin 2019 fact 12122791 voir précisions - rapport de dépenses ci-joint	Police	Activités policières	2 152,00 $	
LES INDUSTRIES IVERCO INC.	1353784	18 JUIN 2019	LABRECQUE, FRANCOIS	Toile rectangulaire sur mesure avec ¿illets autour en matériel 4 saisons pour protéger l'enclos des chiens de l'escouade canine. soum 795	Police	Activités policières	2 755,92 $	
MARIAM HASSAOUI	1351081	06 JUIN 2019	CHARBONNEAU, MARC	Chercheur sur les indicateurs en termes de profilage racial - 35H fact#2 - 5 mai 2019	Police	Activités policières	3 500,00 $	
MASSIMILIANO MULONE	1355864	28 JUIN 2019	CHARBONNEAU, MARC	Recherche sur les indicateurs en termes de Profilage racial Fact N4 20juin2019	Police	Activités policières	8 050,00 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1351412	07 JUIN 2019	FARIAS, DANIEL	M.D. Charlton. Soumission 4003293 pour vestes par balle pour remplacement (désuétude des anciennes vestes) pour SPVM.	Police	Activités policières	40 131,07 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1351461	07 JUIN 2019	CHARBONNEAU, MARC	M.D. Charlton. Soumission 4003292 pour vestes par balle pour nouvelles recrues du GTI SPVM.	Police	Activités policières	49 049,09 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1360635	24 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Soumission 1002143. Pour l'achat de cartouche de taser 7 pour le SPVM.	Police	Activités policières	2 408,84 $	
MICHEL GARAND	1318137	15 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Michel Garand. Bon de commande ouvert pour fabrication de plaquettes et affiches pour le SPVM	Police	Activités policières	5 249,37 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1352957	13 JUIN 2019	VERREAULT, PAUL	Location - Automobile - mai 2019	Police	Activités policières	6 635,96 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1352966	13 JUIN 2019	VERREAULT, PAUL	Location - Automobile - Cannabis mai 2019	Police	Activités policières	6 956,49 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1354344	20 JUIN 2019	BOURQUE, MICHEL	Location de véhicules pour EILP	Police	Activités policières	7 749,63 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1358762	15 JUIL. 2019	BOURQUE, MICHEL	Location - Automobile cannabis - mois de juin 2019	Police	Activités policières	6 956,49 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1360223	23 JUIL. 2019	BOURQUE, MICHEL	Location véhicules EILP - Juin 2019	Police	Activités policières	7 749,63 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1360271	23 JUIL. 2019	VERREAULT, PAUL	Location - Automobile - juin 2019	Police	Activités policières	6 635,96 $	
MINISTRE DES FINANCES	1352476	12 JUIN 2019	CARBONNEAU, LINE	Factures multiples 2019 - Déontologie enquêtes	Police	Activités policières	91 312,88 $	
NEDCO	1354926	25 JUIN 2019	BOLDUC, KARINE	Casques d'écoute pour les PCU du 9-1-1	Police	Communications d'urgence 911	5 499,25 $	
NORBEC COMMUNICATION	1346473	03 JUIN 2019	LANDRY, ROBERT	Norbec Communication. Soumission 2019-05-14-001 pour achat de DVD-R 16X commercial/duplication pré-gravé pour Robert Landry du Module technologie du 5000 Iberville.	Police	Activités policières	11 548,62 $	
NORBEC COMMUNICATION	1354539	21 JUIN 2019	CHARRON, DIANE	NORBEC COMMUNICATION. Soumission SPVM. Pour l'achat de casque d'écoute pour l'unité de la patrouille nautique du SPVM.	Police	Activités policières	21 233,70 $	
NORBEC COMMUNICATION	1354948	25 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	caméras axis P1265	Police	Activités policières	2 740,17 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1353322	14 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de communication	Police	Activités policières	7 713,22 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1355757	27 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local OCTOBRE 2019	Police	Activités policières	13 035,87 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1355762	27 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local SEPTEMBRE 2019	Police	Activités policières	13 035,87 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1355773	27 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local AOUT 2019	Police	Activités policières	12 491,10 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1355781	27 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local SEPTEMBRE 2019	Police	Activités policières	7 807,73 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1355793	27 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	FRAIS DE LOCAL AOUT 2019	Police	Activités policières	7 807,73 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1355996	28 JUIN 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de communication	Police	Activités policières	6 994,23 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1359594	18 JUIL. 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais d'observation JUIN 2019	Police	Activités policières	18 239,43 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1359598	18 JUIL. 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de communication	Police	Activités policières	5 692,13 $	
PLONGEE CPAS	1359765	19 JUIL. 2019	GERVAIS, DANIEL	soumission 3259	Police	Activités policières	6 308,86 $	
PSP	1352329	11 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	PSP Corp. Soumission 5564. Achat de lampe de poche pour la patrouille du SPVM.	Police	Activités policières	8 608,97 $	
QUATRE QUARTS INC.	1358669	15 JUIL. 2019	DUROCHER, ANDRE	Réalisation graphique L'Heure juste vol 25 no 2	Police	Activités policières	3 695,56 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1350601	05 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Rampart International. Soumission Q-03767. Pour l'achat de chargeurs pour l'arme de service, le Glock pour la Section formation du SPVM.	Police	Activités policières	4 126,01 $	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1358078	11 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Rampart International. Soumission Q-04246. Pour l'achat de différents étuis pour l'équipement du GTI du SPVM.	Police	Activités policières	4 516,00 $	
REPARATEX	1318115	20 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Bon de commande ouvert pour réparation de classeur et fabrication de clés pour caisson	Police	Activités policières	5 249,37 $	
RESTO PLATEAU	1352210	11 JUIN 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	Service de traiteur	Police	Activités policières	4 318,20 $	
RESTO PLATEAU	1353029	13 JUIN 2019	LANDRY, PIERRE	service traiteur	Police	Activités policières	2 798,65 $	
RESTO PLATEAU	1353032	13 JUIN 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	service traiteur	Police	Activités policières	4 247,70 $	
RESTO PLATEAU	1353039	13 JUIN 2019	LANDRY, PIERRE	SERVICE TRAITEUR	Police	Activités policières	3 530,85 $	
RESTO PLATEAU	1353659	17 JUIN 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	service de traiteur	Police	Activités policières	2 618,60 $	
RESTO PLATEAU	1357470	09 JUIL. 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	Service traiteur	Police	Activités policières	2 883,55 $	
RESTO PLATEAU	1357471	09 JUIL. 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	Service traiteur	Police	Activités policières	4 170,85 $	
RESTO PLATEAU	1357791	10 JUIL. 2019	LANDRY, PIERRE	service traiteur	Police	Activités policières	2 813,55 $	
RESTO PLATEAU	1357798	10 JUIL. 2019	LANDRY, PIERRE	Service traiteur	Police	Activités policières	3 684,35 $	
REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1356225	02 JUIL. 2019	NGO, HOANG HAO	Barils, bidons, sacs, palettes	Police	Activités policières	12 369,14 $	
REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1360552	24 JUIL. 2019	NGO, HOANG HAO	Solide oxydant acide	Police	Activités policières	4 633,51 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SECURITE METALGARD	1350876	07 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Sécurité Metalgard. Soumission CO Ouest. Pour enlevé 6 plaques d'acier endommagées de 48" X 96" et modifier une autre plaque et installer 5 plaques pour remplacer les autres.	Police	Activités policières	5 889,80 $	
SECURITE METALGARD	1351199	07 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Sécurité Metalgard. Soumission CO Est. Pour dessouder 2 poteaux de support horizontal existant, enlevé 4 plaques d'acier endommagées de 48" X 108", installer 4 plaques pour remplacer les autres et ressouder 2 poteaux aux nouvelles plaques.	Police	Activités policières	5 091,89 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1350364	05 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM. Photocopieur Sharp MX4071 pour la Section de l'écoute électronique au 10351 Sherbrooke E. Personne contacte sur place : Cmdt Hoang Hao Ngo.	Police	Activités policières	4 307,64 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1353431	17 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MXC402SC pour le 4545 Hochelaga. Personne contacte sur place : Melissa DiStefano secrétaire.	Police	Activités policières	3 217,87 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1353891	18 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MXB355W pour le 5000 Iberville pour la Section accès à l'information et archives. Personne contacte sur place : Yvette Rolande Gill secrétaire.	Police	Activités policières	2 103,95 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1357642	09 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MX4071 pour le 5e du 1441 St-Urbain (QG). Personne contacte sur place : Samira Ait Idder secrétaire.	Police	Activités policières	4 307,64 $	
SOCIETE QUEBECOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)	1359201	17 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	SQI. Proposition D36815-001. Pour l'installation de 2 colonnettes à prises électriques dédiées au local 2.160A au 1 rue Notre-Dame (Cours du Québec).	Police	Activités policières	2 344,37 $	
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1353143	14 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Summit Canada Distributors. Soumission Q_SPVM_AL_20190610. Pour l'achat de bâton et porte bâton ergonomique pour le SPVM.	Police	Activités policières	2 116,35 $	
SURETE DU QUEBEC	1349819	03 JUIN 2019	BARTH, SIMONETTA	Prêt de service de Mme Suzanne Boucher de la Sûreté du Québec au Service de l'intégrité des processus de promotion de la Direction de l'intégrité et des normes professionnelles du SPVM, du 1er janvier au 31 mars 2019.	Police	Activités policières	55 546,11 $	
TOUT AUTOUR ENCADREMENTS INC.	1358498	12 JUIL. 2019	BARTH, SIMONETTA	Confection de cadres des différents directeurs au SPVM-voir soumission A jointe du 28 juin 2019	Police	Activités policières	4 388,48 $	
VICTOR ARMONY	1355896	28 JUIN 2019	CHARBONNEAU, MARC	Recherche sur les indicateurs en termes de Profilage racial Fact N4 20juin2019	Police	Activités policières	8 050,00 $	
VILLE DE GATINEAU	1359401	18 JUIL. 2019	BERNIER, MARTIN	Service de police de la Ville de Gatineau (SPVG). Facture 01. Pour livraison de cartouches et piles pour arme à impulsion électrique pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	14 049,43 $	
WOLVERINE SUPPLIES	1351245	07 JUIN 2019	BERNIER, MARTIN	Wolverine Supplies. Soumission QT00001451. Munition de 40mm pour la Division de la formation du SPVM.	Police	Activités policières	8 661,47 $	
CLUB VOYAGES AFFAIRES	502110442	10 JUIN 2019	WACHE, ESTELLE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	2 066,52 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	fa00124538	08 JUIL. 2019	FERRAZ, STEPHANIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	7 564,54 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HOTEL LE PRESIDENT	345370	02 JUIL. 2019	WACHE, ESTELLE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	2 073,94 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190531comm2	19 JUIN 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 035,50 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190617ct	17 JUIN 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 157,55 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190617loccomm	17 JUIN 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 792,70 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190617locva	17 JUIN 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 653,20 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190617obs	17 JUIN 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 652,20 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190717loc	17 JUIL. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 693,05 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190717obs	17 JUIL. 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 740,65 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pc190607bis	08 JUIL. 2019	WACHE, ESTELLE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 000,00 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20190620	25 JUIN 2019	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse SCO	Police	Activités policières	4 100,00 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20190627	17 JUIL. 2019	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse SCO	Police	Activités policières	2 650,00 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pcvirtuelle20190731	31 JUIL. 2019	CODERRE, GENEVIEVE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 000,00 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015752019	18 JUIN 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	12 598,50 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015762019	23 JUIL. 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	4 724,44 $	
TELUS	88959478	08 JUIL. 2019	BOUDREAU, DANIEL	TELUS	Police	Activités policières	3 674,56 $	
TELUS	89007055	08 JUIL. 2019	BOUDREAU, DANIEL	TELUS	Police	Activités policières	2 152,24 $	
1210435 ONTARIO INC.	1350813	06 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat de 18 Automatic transfer switch (barres d'alimentation)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	19 350,65 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1353459	17 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	DM-00445 // ACHAT DE GANTS DE CUIR ET DE CAOUTCHOUC ET SACS POUR GANTS DIELECTRIQUES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	973,34 $	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1353459	05 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	DM-00445 // ACHAT DE GANTS DE CUIR ET DE CAOUTCHOUC ET SACS POUR GANTS DIELECTRIQUES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 084,52 $	
AGENCES MARTIAL BESSETTE INC.	1350240	04 JUIN 2019	WATERHOUSE, DAVE	Achat - Bottes et cagoules - Équipe Nautique - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 343,33 $	
ALBERT RILLART	1354726	21 JUIN 2019	PERRY, REMI	Paiement de facture - CF - Instructeur au 48e contingent - Albert Rillart - Réf. : Facture #20190516-1	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 738,30 $	
ALLIED MEDICAL INSTRUMENTS INC.	1359864	19 JUIL. 2019	LEFEBVRE, FRANCOIS	CF - Mannequins PR - Resusci ann torso QCPR intubation head - Soumission CG23679 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	21 902,49 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1358699	15 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Caserne 48 Achat de 7 La-z-boy	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 034,16 $	
ANIK ST-PIERRE	1354608	21 JUIN 2019	LACHANCE, BRUNO	Service professionnels appuyant le SIM dans son programme d'accès à l'égalité en emploi. Réf. : Facture 2019-02	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 519,70 $	
ARMOIRE DE CUISINE MF	1361326	29 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Caserne 18 Achat meuble de rangement en plywood merisier russe 3/4 - Soumission 479364	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 650,93 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ATELIER GERARD BEAULIEU INC.	1341600	12 JUIN 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat d'un RÉSERVOIR CUSTOM MOBILE À 2 COMPARTIMENTS et un POMPE GPI 15 GPM (12V) AVEC NOZZLE MAN Selon soumission # 6826.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 873,74 $	
ATHENA GTX INC.	1360923	25 JUIL. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // SOUMISSION #2019-029a // ACHAT DE KITS (WVSM)MONITEURS MÉDICAL SURVEILLANCE CLINIQUE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	19 469,25 $	
AVEC PLAISIRS	1356460	03 JUIL. 2019	LACHANCE, BRUNO	Divers factures - Service de traiteur durant la période de la crue des eaux printanières 2019. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	4 834,15 $	
BIDIBIDI INC	1359456	18 JUIL. 2019	LEFEBVRE, FRANCOIS	Achat - CF - Trousse PR Projet pilote- Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 553,29 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1352541	12 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM227720 // Électricité et Communication // Lampe de scène Intrinsèque LED rechargeable avec valise	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 644,12 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1352743	13 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	SOUMISSION SC20000455 // CUIR // ACHAT GANTS PHOENIX EN CUIR AVEC POIGNET / MODÈLE MONTRÉAL ET NFPA 1971-2013 ED.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	33 212,79 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1352750	13 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	SOUMISSION SC20000456 // CUIR // ACHAT GANTS PHOENIX EN CUIR AVEC POIGNET NFPA 1971-2013 ED.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	36 905,83 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1353209	14 JUIN 2019	LECOURS, SYLVAIN	APRIA // achat de divers pièces et accessoires pour masques APRIA Selon soumission # SC20000325 et SC20000326.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 635,19 $	
BOUTY INC	1355070	25 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	QG Achat de 14 fauteuils Hue 222 maille noire - Soumission 0341	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 723,14 $	1013950
BOUTY INC	1356795	04 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat de chaises et fauteuils pour la réserve le 200 Bellechasse.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	11 875,82 $	1013950
BRAULT ET MARTINEAU	1357111	05 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Caserne 10 Achat de 3 réfrigérateurs de marque LG 22pc en inox.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 811,05 $	
CANAFLEX INC.	1355054	25 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-208764 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE BOYAUX AMKUS 30 PIEDS COULEUR NOIR ET BLEU.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 346,67 $	
CAT CORDONNERIE ENR.	1357877	10 JUIL. 2019	LECOURS, SYLVAIN	SOUMISSION 1047 // CUIR // MODIFICATION HOUSSE RECOUVREMENT DE BONBONNE RIC ET CONFECTION TAG D¿IDENTIFICATION RIC	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 464,58 $	
CDTEC CALIBRATION INC.	1360014	22 JUIL. 2019	WATERHOUSE, DAVE	Facture - Réparation, étalonnage et certification - détecteurs de gaz BW - Équipe GIMD - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 067,75 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1319417	27 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	BCO 2019-Électricité//Paiement des factures pour divers réparations sur matérielles de communication du SIM.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 $	
CHOQUETTE-CKS INC.	1359393	17 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 -Réparations et entretiens des cuisinières commerciales du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 149,62 $	
COMMISSION SCOLAIRE DE MONTREAL (CSDM)	1354010	19 JUIN 2019	LIEBMANN, RICHARD	Facture - Formation: Préparation à la retraite pour le mois d'avril et mai - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 468,60 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1354859	25 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	Électricité et communication // Station de base MicroDock II avec 2 entrées de gaz	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 414,24 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1355137	26 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM227723 // Électricité et Communication // Bouteille, batterie, adaptateur de montage mural et connection	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 706,41 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSTRUCTION J. RICHARD GAUTHIER INC.	1359009	16 JUIL. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Paiement de la facture # 27898 pour location d'une pelle Caterpillar de modèle 336FL, opérée // Incendie au 220 rue Peel à Montréal.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 944,44 $	
COSE INC.	1352097	11 JUIN 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Facture - Détermination de la cible en termes de rôles et responsabilités pour les CO -Présentation du programme CDI-CDO le 1er mai 2019 (2H) - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 561,73 $	
COSE INC.	1359130	17 JUIL. 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	facture - Détermination de la cible en termes de rôles et responsabilités -Atelier CDO, CDI du 17-juin-2019. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 362,22 $	
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1352839	13 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	DM-239439 // ACHAT 10 BARILS MOUSSE 1/3 NIAGARA-FFFP // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	28 871,56 $	1283129
DENIS GAGNON	1354721	21 JUIN 2019	PERRY, REMI	Paiement facture - CF - Instructeur au 48e contingent - Denis Gagnon - Réf. : Facture # 20190516-4	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 738,30 $	
DISTRIBUTION MAT SIGNATURE INC.	1355333	26 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat tapis pour le QG - Soumission SQ-26	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	13 946,27 $	
DRUMCO ENERGIE INC.	1358343	12 JUIL. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	RSMUEL // Achat d'une génératrice mobile de 100KW et une remorque pour usage robuste. Selon les caractéristiques décrites dans l'Appel d'offres # 19-17467.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	118 389,82 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1357000	05 JUIL. 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM-00450 // ACHAT DE 35 CAISSES DE 36 UNITÉS/CAISSE FUSÉES ROUTIÈRES 30 MINUTES // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 858,30 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1349829	03 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208758 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE CONNECTEURS STORZ	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 732,32 $	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1350130	12 JUIN 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 237468-APPRIA // Achat de pochettes noir pour masque Interspiro. Selon soumission # SOUM045498	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 189,02 $	
GESTION MEMOTHEQUE	1352339	11 JUIN 2019	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon la facture # 2019-05A. Services professionnels rendus pour la période du 1 er mai 2019 au 31 mai 2019.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 581,52 $	
GESTION MEMOTHEQUE	1356450	03 JUIL. 2019	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon la facture # 2019-06A. Services professionnels rendus pour la période du 1 er juin 2019 au 30 juin 2019.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 731,67 $	
ICO TECHNOLOGIES INC.	1355457	27 JUIN 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	facture - Support des tables PC pour le poste de commandement mobile pour la Sécurité civile -Contrat de support annuel valide pour la période du 1 janvier - 31 décembre 2019. Approuvé par Philippe Gauthier. - Sim	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 178,30 $	
INNOTEX INC.	1319189	13 JUIN 2019	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mai 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 967,62 $	C899907
INNOTEX INC.	1319223	20 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 396,18 $	C899907

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INNOTEX INC.	1319223	10 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 619,05 $	C899907
INNOTEX INC.	1319223	19 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 754,85 $	C899907
INNOTEX INC.	1319223	17 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 770,40 $	C899907
INNOTEX INC.	1319223	09 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 469,80 $	C899907
INNOTEX INC.	1319224	15 JUIL. 2019	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de juillet 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 493,63 $	C899907
INNOTEX INC.	1350020	04 JUIN 2019	LECOURS, SYLVAIN	DM 238594 // CUIR // ACHAT BRETELLES D'HABIT DE COMBAT // TALL (40) ET X-TALL (20)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 170,62 $	
INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTE MENTALE DE MONTREAL	1359730	19 JUIL. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Service de Psychothérapie - Services cliniques SIM couvrant la période du mois d'avril 2019 à juin 2019 - Facture # 3 en date du 30 juin 2019. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 420,00 $	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319281	20 JUIN 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de janvier 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 356,60 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319284	12 JUIN 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de mars 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 191,89 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319286	12 JUIN 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois d'avril 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 033,97 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319289	04 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de mai 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	24 977,77 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319292	11 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 398,69 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319292	04 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 335,03 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319292	09 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 096,20 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319293	16 JUIL. 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois de juillet 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 628,06 $	C991690
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1350358	04 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208762 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES HUSQVARNA POUR SCIE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 571,09 $	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1351533	07 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208761 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES POUR SCIE STIHL	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 970,08 $	
JOHN PRIMIANI	1354727	21 JUIN 2019	PERRY, REMI	Paiement de factures - CF - Instructeur au 48e et 49e contingent - John Primiani - Réf. : Factures # 20190516-3 et # 20190606-1	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 515,20 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JULIEN-LEBLANC TRAITEUR	1360668	25 JUIL. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	BC ouvert - Service - Traiteur lors des mesures d'urgence | Crues des eaux 2019 (Projet 080015) - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	63 281,79 $	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321140	25 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Juin // Paiement des factures # 197940,197941,197942 et 19793 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 5,17 et 72 // BT # 9305, 9302,9304 et 9273.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	96,06 $	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321140	13 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Juin // Paiement des factures # 197940,197941,197942 et 19793 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 5,17 et 72 // BT # 9305, 9302,9304 et 9273.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 758,34 $	1275193
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321140	13 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Juin // Paiement des factures # 197940,197941,197942 et 19793 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la DRMI et les casernes 5,17 et 72 // BT # 9305, 9302,9304 et 9273.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	440,53 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1350012	03 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Service de déménagement, divers endroits pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 507,89 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1353042	18 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Services de déménagement pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1 559,06 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1353042	13 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Services de déménagement pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 202,12 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1356987	05 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Service de déménagement, divers endroits pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 950,19 $	
LE CLAN PANNETON	1350018	03 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Service de déménagement, divers endroits pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 419,58 $	1284241
LE CLAN PANNETON	1350018	04 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	Service de déménagement, divers endroits pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	969,30 $	1284241
LE CLAN PANNETON	1353106	04 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Services de déménagement pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 824,84 $	1284241
LE GROUPE MASTER INC.	1355274	02 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Caserne 19 Achat de 7 climatiseurs de fenêtre	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 572,52 $	
LES CONSULTANTS VERRET INC.	1354151	19 JUIN 2019	LIEBMANN, RICHARD	Facture No 3270 Formation : clientèle difficile ou agressive intervenir de façon sécuritaire 7 sessions les 15 avril; 2-8 et 30 mai et 4-5 et 13 juin 2019 - Approbation RH - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 073,14 $	
LES EQUIPEMENTS BERBOUR INC.	1344191	17 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 pour la réparation des réfrigérateurs pour les bâtiments du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 669,32 $	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1353755	18 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	#3115 Caserne 71 Achat d'une étagère 5 tablettes, portes double SRD2002 - Soumission 334907	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 986,00 $	
LES SERVICES DE CUISINE H.R.D. LTEE	1359538	18 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 Réparation et entretien des cuisinières du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 099,75 $	
LES SERVICES DE CUISINE H.R.D. LTEE	1359538	25 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 Réparation et entretien des cuisinières du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 149,62 $	
LION DISTRIBUTION INC	1355631	27 JUIN 2019	GIRARD, SYLVIE	ATELIER LAVAGE // ACHAT 2 SÉCHOIRS POUR HABITS DE COMBAT POUR 2 TENUES // MODÈLE PORTABLE SUR ROULETTES - PC2 // DIMENSIONS: 27" x 21" x 78"; POIDS: 80 LBS, VOLTAGE: 110V; 110 CFM	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	7 930,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LOGISTIK UNICORP INC.	1360354	23 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	FACTURE IG00000587 À PAYER // MOIS DE JUIN 2019 // NUMÉRO DE COMMANDE FTI00021855 // LOGISTIK UNICORP	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	17 467,32 $	
LONG & MCQUADE LIMITED	1357427	09 JUIL. 2019	BRIAND, STEPHANIE	Achat - Liquide à fumée Antari 6 L - FLP-6 pour le simulateur du FSC -Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 543,27 $	
LORADAY ENVIRONMENTAL PRODUCTS LTD	1353731	18 JUIN 2019	GROULX, LOUISE	RENOUVELLEMENT POUR LICENCE DU LOGICIEL DE RECHERCHE PEAK SOFTWARE - ÉQUIPE GIMD - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 094,00 $	
MARINA P.A.T. INC.	1352083	11 JUIN 2019	GROULX, LOUISE	FACTURE - LOCATION QUAI POUR LA SAISON 2019 - BATEAU 1838- ÉQUIPE NAUTIQUE - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 281,91 $	
MARTIN FARMER	1354733	21 JUIN 2019	PERRY, REMI	Paiement de factures - CF - Instructeur au 48e et 49e contingent - Martin Farmer - Réf. : Factures 20190516-2 et 20190606-4	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 515,20 $	
MCKESSON CANADA	1320883	05 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures 633-063976, 632-865069, 632-355946, 632-537485, 632-649778, 632-673938 et 632-758041 pour Épipen auto INJ 0.15 MG et 0.3 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 898,33 $	
MICHEL DUBOIS	1354162	19 JUIN 2019	PERRY, REMI	Facture - CF - Contrat instructeur retraité du 49e contingent - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 011,54 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1352724	12 JUIN 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No 992686 - Service professionnels PAE - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 559,96 $	1310883
MORNEAU SHEPELL LTD.	1352724	12 JUIN 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No 992686 - Service professionnels PAE - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	144,16 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1359136	17 JUIL. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture No 1017429 - Service professionnels PAE (3 T : taxable et 30 E : non taxable) - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 649,72 $	1310883
MULTIRECYCLE	1319434	23 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	BCO2019 // Pour la récupération des rebus et des matières recyclables des ateliers de la DRM pour l¿année 2019, fréquence cueillette dernière semaine du mois 1x le jeudi Heure d'ouverture 8h à 12h et 13h à 16h30.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	19 947,62 $	
MUSTANG SURVIVAL	1354889	25 JUIN 2019	WATERHOUSE, DAVE	FACTURE - ACHAT COMBINAISON ÉTANCHE MSD624-MESURE D'URGENCE INONDATION - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 765,79 $	
PRODUCTIONS CIME	1356504	03 JUIL. 2019	PERRY, REMI	Facture - CF - Production d'un vidéo promotionnel - Équipe RIC - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 637,82 $	
RADIOPROTECTION INC.	1360013	22 JUIL. 2019	WATERHOUSE, DAVE	service - Étalonnage/vérification de moniteurs de radiation - Équipe GIMD - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 660,41 $	
REPARATEX	1359532	18 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 Pour la réparation du mobilier dans divers bâtiments du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 199,50 $	
ROBERT ALEXIS TRAITEUR INC	1358497	12 JUIL. 2019	PERRY, REMI	Facture - CF - Service de traiteur pour les cérémonies d'intégration du 47e, 48e et 49e contingent - 16 mai et 6 juin 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 145,16 $	
SCIAGE DE BETON 2000 INC.	1360361	23 JUIL. 2019	GOYETTE, STEPHANE	Paiement de la facture # 219-0356 pour location d'une pelle 350G JOHN DEERE pour les travaux du 12-06-2019 // Formulaire de travail #M18-2894.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	4 487,17 $	
SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.	1360894	25 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Lavage des matelas pour le SIM - Soumission S-5568	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 002,67 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SINISTRE MONTREAL	1359135	17 JUIL. 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Facture - Service - Nettoyage après sinistre - Service de barricade au 10750-10758 , avenue Edger et 10751 , avenue Alfred -Numéro d'intervention # 23709 en date du 10 mars 2019 SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 130,06 $	
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1354582	21 JUIN 2019	DESORMEAUX, LISE	MESURES D'URGENCE - ARRONDISSEMENT PIERREFONDS - ROXBORO (LOCATION D'AUTOBUS)	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	15 496,37 $	
SPORT COLLETTE RIVE-SUD INC.	1349798	03 JUIN 2019	GOYETTE, STEPHANE	DM208751 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES POUR MOTEUR ÉVINRUDE 30 HP.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 387,56 $	
STEAMATIC METROPOLITAIN INC.	1361611	30 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	#1061 6150 Royalmount. Nettoyage des séparateurs de bureau.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 519,70 $	
SYLVAIN GRIMARD	1354725	21 JUIN 2019	PERRY, REMI	Paiement facture - CF - Instructeur au 49e contingent - Sylvain Grimard - Réf. : Facture # 20190606-2	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 430,90 $	
TELFLEX TECHNOLOGIE INC.	1360902	25 JUIL. 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // SOUMISSION #6122 // ACHAT DE CÂBLES ET COMPOSANTES ÉLECTRONIQUES POUR LE SYSTEME DE COMMUNICATION MOBILE BASE CAMP	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 070,88 $	
TENAQUIP LIMITED	1357031	05 JUIL. 2019	GIRARD, SYLVIE	Cas. 25 Achat d'un coffre à outils robuste et d'une table à pique-nique	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 712,25 $	
UNIVERSITE DE MONTREAL	1352357	11 JUIN 2019	LACHANCE, BRUNO	Facture - Projet de recherche "Sensibilisation de la population aux risques" - Chercheure principale : Isabelle Thomas - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 499,00 $	
VIG VAGUE MARINE	1354886	25 JUIN 2019	GROULX, LOUISE	Réparation Quai Berri (caserne 35) - Repositionner base départ, angle départ, ancrage bétons. Fabrication / Remplacement 4 passerelles - Quai bocage (caserne 57) - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 245,69 $	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1335885	25 JUIN 2019	CYR, MARTINE	PREMIERS RÉPONDANTS // SERVICE DE MAINTENANCE POUR 111 APPAREILS ZOLL AED PRO - 30 avril, 1 et 2 mai 2019 - SELON SOUMISSION 00025956 et FACTURE 90003187.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	25 905,98 $	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1357876	10 JUIL. 2019	CYR, MARTINE	BCO 2019 // PREMIERS RÉPONDANTS // SOUMISSION #12052 V:1 // PAIEMENT DES FACTURES POUR L'ACHAT DE BLOC-PILE DE REMPLACEMENT POUR APPAREIL AED 3 DE ZOLL	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	18 897,75 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2020259645	13 JUIN 2019	CADIEUX, ISABELLE	Rogers -Mai 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 344,66 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2031405896	17 JUIL. 2019	CADIEUX, ISABELLE	Rogers -Juin 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 705,05 $	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU35212	21 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	REAPPRO ARTICLES USINÉS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 177,18 $	
9162-6283 QUEBEC INC.	DEU37203	13 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Cheminées UTO à niveler - Opération des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 356,98 $	
9333-4787 QUEBEC INC.	DEU37853	19 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Garde-corps pour la Soufflante au Pré-traitement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 110,34 $	
9337-7224 QUEBEC INC.	DEU37443	20 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION PORTE - BÂTIMENT ADMINISTRATIF PAR EXTERNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 509,21 $	
9337-7224 QUEBEC INC.	DEU37730	11 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Porte vers cage d'escalier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 209,99 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
9337-7224 QUEBEC INC.	DEU37898	23 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	REMPLACEMENT DE 2 PORTES DE GARAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 498,73 $	
9362-8428 QUEBEC INC.	1351057	06 JUIN 2019	LABELLE, MARC-ANDRÉ	MU - PIERREFONDS-ROXBORO - FOURNITURE D'OBTURATEUR PNEUMATIQUE 54-96" ET 42-78"	Service de l'eau	Sécurité civile	36 480,91 $	
ABB INC.	DEU37558	28 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	14 Composantes ABB - SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 201,66 $	
ABLOY CANADA INC.***	DEP25786	12 JUIN 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Barillets Abloy pour accès à l'usine - B. Scraire - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 683,92 $	
ABLOY CANADA INC.***	DEP25787	12 JUIN 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Clés Abloy pour accès à l'usine - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 649,04 $	
ABLOY CANADA INC.***	DEP25902	25 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - ACHAT D'UN UNITÉ DE PROGRAMMATION MURAL ABLOY-CLIQ - B. SCRAIRE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 141,61 $	
ABRAXIS LLC	DEP25954	27 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Test de détection cyanobactérie - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 856,15 $	
ACCENT FORMATION	DEP26138	18 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Formation - Rédaction de rapports et de notes stratégiques	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 034,14 $	
ACIER INOXYDABLE PINACLE INC.	DEP26234	24 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - VANNES - BRIDES PLEINES SS POUR DÉSINFECTION - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 145,60 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP25973	02 JUIL. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Module de remplacement et Lampes UV - Exclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 486,21 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP26077	12 JUIL. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Calibration de 2 appareils : générateur d'ozone A23-14 et analyseur de gaz CAL 2000 - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 656,19 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP26158	19 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UPC - TURBIDIMÈTRE MTOL - J. MORISCOT - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 763,62 $	
AEVITAS INC.	DEP26025	17 JUIL. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour l'élimination de divers déchets - P. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 021,01 $	
AIRABLO EQUIPEMENTS INC.	DEU37612	04 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	2 Kits de réparation Pratissoli - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 241,49 $	
AIRSOLID INC.	DEU36710	11 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	S. BELLEMARE - BALLON GONFLABLE 8 PIEDS DIAMETRE X 20 PIEDS DE LONG	Service de l'eau	Sécurité civile	14 383,29 $	
AKT FORMATION INC.	DEP21495	15 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	Services de signaleur routier requis dans le cadre des grands projets à l'usine Atwater. Incidences du Contrat 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 769,39 $	
ALBECO INC.	DEU37307	07 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Roulements Seal Master et autres - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 470,83 $	
ALBECO INC.	DEU37307	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Roulements Seal Master et autres - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	66,40 $	
ALPHA CONTROLS & INSTRUMENTATION INC.	DEP25958	28 JUIN 2019	DAOUST, YVON	BS - R/R - APPAREIL DE TEST ÉLECTRIQUE - M. LAJEUNESSE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 998,16 $	
ANIXTER CANADA INC.	DEP26190	22 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UAT - Électricité - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 143,00 $	
ANIXTER CANADA INC.	DEU37236	02 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	425 mètres de Cable électrique - Magasin et Electrification générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	126,28 $	
ANIXTER CANADA INC.	DEU37236	04 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	425 mètres de Cable électrique - Magasin et Electrification générale	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 219,51 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
(ASFETM) ASSOCIATION SECTORIELLE FABRICATION EQUIPEMENT TRANSPORT MACHINE	DEP26136	18 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Formation - Sécurité des machines et Prévention des risques électriques	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 606,88 $	
ATELIER D'USINAGE JACA INC.	DEU37695	09 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 092,40 $	
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEP25344	20 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - Usinage sleeves et anneaux de la pompe U6 Mc Tavish - S.ANNOUR - 3 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 960,42 $	
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEP25754	11 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Tiges filetées et boulons - M. Vallée - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 708,81 $	
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEP26074	12 JUIL. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Boulons et écrous frein pour joint REXNORD à fabriquer - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 433,76 $	
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP26007	04 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - UDO - RÉPARATION EN URGENCE DE LA POMPE P-102 - C.SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 272,46 $	
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP26270	29 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - REMISE À NEUF DU MOTEUR DE LA POMPE BP3 -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 595,84 $	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU37565	02 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	INTERFACE OPERATEUR - 8510 - UTO TRESOR CACHE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 682,88 $	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU37606	24 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	ACHAT DE PLC, CARTE ET CPU POUR 14 DESSABLEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	41 014,62 $	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU37848	19 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Panneau GE Quickpanel - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 104,77 $	
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEP25730	06 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Fusibles - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 689,61 $	
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEP25772	12 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Fusibles Haut Voltage - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 689,61 $	
BETON BRUNET LTEE	1361771	31 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	AV - CHANGEMENT DU CLAPET AUTEUIL - TRAVAUX DE SIGNALISATION -	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 934,88 $	
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU37561	02 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	5 BARILS DE 220 LITRES DE NEUTRALISANT D'ODEURS 20	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 236,81 $	
BLUEWAVE INNOVATIONS INC.	DEU37245	05 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT CISCO SMARTNET SOLUTION DU 2019-06-16 AU 2020-11-01	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 805,84 $	
BOUTY INC	1356743	17 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	Fourniture, transport et déballage d'un lot de chaises selon le plan d'aménagement approuvé à l'usine Atwater (2620) - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	148 600,91 $	
BUSCH VACUUM TECHNICS INC.	DEP25890	21 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Module de surpresseur - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 566,43 $	
CAPT-AIR INC.	DEP25893	21 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Filtres de chaux pour dépoussiéreur - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 678,49 $	
CARRIER ENTERPRISE CANADA, L.P.	DEU37739	12 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	1 COMPRESSEUR CARLYLE MODEL 06DH3280BC0100 SÉRIE 1202J02292	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 127,38 $	
CARRIER ENTERPRISE CANADA, L.P.	DEU37875	23 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Compresseur Carlyle - Administration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 662,49 $	
CARTE RONA	1317648	17 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2019 - ACHATS ARTICLES DE QUINCAILLERIE RENO-DEPOT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 $	
CENTRE DES TECHNOLOGIES DE L'EAU	DEU37754	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	ESSAIS EN LABORATOIRE POUR CONCEPTION, PROJET 180171	Service de l'eau	Réseaux d'égout	13 343,91 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEP26095	15 JUIL. 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Man Down Lachine - K. Hamel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 031,94 $	
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	DEU36146	17 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Formation centre patronal SST	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 913,42 $	
CHEMLINE PLASTICS LTD	DEP26045	09 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Magasin - Tubes Flexibles - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 443,58 $	
CICAME ENERGIE INC.	DEP25443	13 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Inspection des gants et équipements électrique - M.Lajeunesse - 1 Soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 663,53 $	
CIMA+ S.E.N.C.	DEP26139	18 JUIL. 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Support technique - Télécommunication	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 671,97 $	
CIM MAINTENANCE INC.	DEP25577	02 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Révision du programme de maintenance préventive - CONTRAT GRÉ À GRÉ	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	68 772,06 $	
CLOTURE SOLIVAL INC.	DEP26289	30 JUIL. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPI - Réparation de la clôture de l'usine - C. Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 855,66 $	
COGINOV INC.	DEP26142	18 JUIL. 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Renouvellement du contrat de soutien technique et d'utilisation du progiciel Ultima (2019-2020)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 013,14 $	
COMITARE CONSEIL INC.	DEU37243	05 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Formation et coaching division entretien	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 178,55 $	
COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL	DEU37588	03 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	Formation Scie à chaine	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 488,20 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU37227	04 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Paliers à semelle Rexnord et autres Roulements - Intercepteur 75e avenue et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 788,74 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU37260	05 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT BROYEUR MOYNO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 766,61 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU37268	06 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Tuyauterie Garlock pour la Décantation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 231,62 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU37450	25 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	36 Joints Falf, 4 Chaines Tsubaki, Joint Sealol et autres Roulements - Décantation et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	222,41 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU37450	20 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	36 Joints Falf, 4 Chaines Tsubaki, Joint Sealol et autres Roulements - Décantation et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 892,01 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU37450	21 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	36 Joints Falf, 4 Chaines Tsubaki, Joint Sealol et autres Roulements - Décantation et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	203,95 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU37489	21 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Joints d'expansion Garlock avec 12 Anneaux de retenue - Pompe au Décanteur 27	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 539,20 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU37965	30 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT CARTOUCHES DE RECHANGE MOYNO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50 200,99 $	
COMPOSITES IDEAL INC.	DEU37130	22 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION DU RÉSERVOIR (EN FIBRE DE VERRE) DE COAGULANT NO 15	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 717,71 $	
COMPOSITES IDEAL INC.	DEU37761	16 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réservoir 17 à réparer à la Coagulation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 470,54 $	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	DEU37244	10 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	SG19045-161135-SP, Services professionnels APEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	73 491,25 $	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	DEU37537	28 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	SG19051-161135-SP, Analyste-d'affaire Senior pour les projets des laboratoires chimiques	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	80 315,44 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP24865	09 JUIL. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Installation d'un regard sur réservoir alun - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 738,76 $	
CONSTRUCTION HEPPELL ET FILS INC.	DEP25789	12 JUIN 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Appel de service pour l'ajout d'un tap 2" pour vidanger la conduite de 16" - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 165,40 $	
CONSULTANTS GKM INC.	DEU31636	30 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	AL - PROJET # 127547 - BASSIN LAVIGNE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	12 535,51 $	
CONTROLE INDUSTRIEL C.T.H. LTEE	DEU37615	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA MISE À NIVEAU DES AUTOMATES DES DESSABLEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 414,57 $	
CONVAL QUEBEC	DEU37737	12 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	POMPE HYDRAULIQUE ASHCROFT 1327	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 620,49 $	
C.P.U. DESIGN INC.	DEU37927	26 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	ENTENTE CADRE 1164102, ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LES PROJETS ASSOCIÉ AUX RÉAMÉNAGEMENTS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	92 565,15 $	1164102
DELOM SERVICES INC	DEP25795	13 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Sleeve pour pompe (spécial) - P. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 068,27 $	
DELOM SERVICES INC	DEP26153	19 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UAT - Manchons pour les pompes W - J-G Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 267,76 $	
DELOM SERVICES INC	DEU35976	12 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	BALANCEMENT DES ARBRES DU GMP 13 (400 RPM) AVEC RAPPORT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 415,26 $	
DELOM SERVICES INC	DEU37213	12 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE. ÉLECTR. - DÉMARRAGE MOTEUR 5000 HP TOSHIBA GMP 016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	308,87 $	
DELOM SERVICES INC	DEU37213	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE. ÉLECTR. - DÉMARRAGE MOTEUR 5000 HP TOSHIBA GMP 016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 845,56 $	
DEMPTON SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES INC.	DEP25766	11 JUIN 2019	MARSAN, ANDRE	BS - 19G06 BS01 - Services techniques en appui à la mise à niveau de l'infrastructure système de la Direction de l'eau portable	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	83 570,05 $	
D.I.S. SOLUTION INC.	DEU37570	02 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	ENTRETIEN PRÉVENTIF DU BASSIN DE NEUTRALISATION SUR 3 ANS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 850,66 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP25757	11 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Pièces de plomberie - JG Poirier - 6 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 333,53 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEP25976	02 JUIL. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Plomberie - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 218,25 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU37471	20 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	31 Articles Victaulic - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 926,13 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU37769	16 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Tuyauterie Victaulic - Eau courante et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 220,39 $	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU37239	04 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	20 Brides, 10 Manchons et 2 Robinets - Filtre Presse Kurita et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 701,29 $	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU37792	17 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	10 Roues à chaine Babbitt avec 300 pieds - Galeries souterraines	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 422,38 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU37298	13 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Valves Guillotines sous le Réservoir	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 874,12 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU37398	18 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Vanne et Actuateur Bray assemblés - Convoyeur à vis Berlie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 595,29 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DOYON POMPES & SOLUTIONS INC.	DEU37070	22 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	E. ALLEN - REMISE À NEUF POMPE LOBELINE 45-11-306 668-M27-064	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 052,54 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP25849	19 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Électrique - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 142,60 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP26012	04 JUIL. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Consommable en instrumentation - C. Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 354,35 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP26057	10 JUIL. 2019	DAOUST, YVON	BS - R/R - Matériel électrique pour rebrancher électricité et remplacer chauffage dans Chambre des Pins - M. Lajeunesse - 1 Soumission - Remplace DEP25938	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 356,76 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP26212	26 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - CONVERSION ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR AU LED - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	285,57 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP26212	24 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - CONVERSION ÉCLAIRAGE EXTÉRIEUR AU LED - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 509,05 $	
DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	DEP25918	26 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Bpoulons - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 018,70 $	
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	DEP25824	17 JUIN 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour un technicien afin de réparer problème de communication des UPS - G. Gauvin-Forest - 1 offre de service	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 692,93 $	
EBENISTERIE MADEIRA ARCHITECTURAL	DEP25956	28 JUIN 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Service d'ébénisterie pour l'aménagement du magasin Atwater - Gustavo - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 150,28 $	
EBENISTERIE MADEIRA ARCHITECTURAL	DEP25956	19 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Service d'ébénisterie pour l'aménagement du magasin Atwater - Gustavo - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	31 419,83 $	
EBI MONTREAL INC.	1317656	12 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉCUPÉRATION DE CARTON ET POLYTHÈNE EN 2019	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	3 149,62 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEU37759	16 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Echafaudage à déplacer au Réservoir 17 de la Coagulation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 438,35 $	
EFEL EXPERTS-CONSEILS INC.	DEU37467	27 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	CONCEPTION, PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE, INSPECTION - PROJET 178280	Service de l'eau	Réseaux d'égout	41 365,07 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	DEP25793	12 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Pièces pour réacteur UV - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 889,78 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	DEP25823	17 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Redresseur pour générateur d'hypochlorite - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 363,72 $	
EMCO CORPORATION	DEU37341	12 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	10 articles Victaulic au Décanteur 21	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 033,63 $	
EMCO CORPORATION	DEU37831	18 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	BRIDE VICTAULIC 8'' STYLE 741 GALVANISER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 469,31 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP25892	21 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Sonde de niveau du dégrilleur - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 716,20 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP26098	15 JUIL. 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Mesure de niveau hydrostatique - sonde de niveau pour drain des filtres - K. Hamel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 006,30 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEP26125	16 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UDO - TRANSMETTEUR ET SONDE DE NIVEAU POUR LES RÉSERVOIRS - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 193,85 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU37806	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	25 Capteurs de pression Cerabar - Groupe Électrogène	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 614,35 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP23726	13 JUIN 2019	MARSAN, ANDRE	BCO2019 - GAZ NATUREL POUR 243 CHEMIN DU BORD-DU-LAC, POINTE-CLAIRE - CPT 4200 6615 605	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ENERGIR S.E.C.	DEP23726	16 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BCO2019 - GAZ NATUREL POUR 243 CHEMIN DU BORD-DU-LAC, POINTE-CLAIRE - CPT 4200 6615 605	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 997,50 $	
ENGLOBE CORP.	DEU37913	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	CF - OFFRE DE SERVICE ENGLOBE - CARACTÉRISATION SOMMAIRE DU MILLIEU NATUREL POUR LA CONSTRUCTION DE L'ENTREPÔT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 147,01 $	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP25703	04 JUIN 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Fabrication de deux engrenages pour réparation actionneur vanne 115 sortie Lachine - 2 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 561,70 $	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP25756	11 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - FABRICATION D'ENGRENAGES POUR REBÂTIR GEAR BOX - S. JEAN - 2 DEMANDES - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 561,70 $	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP26151	18 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - VANNES - BARRES DE MANOEUVRE - S. GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 916,04 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	DEU36995	11 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	BOTTES DE SÉC. - FORM. SCIE À CHAÎNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 283,46 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	DEU37284	06 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - CHAUSSURES DE SÉCURITÉ SELON FACTURE N° 202907	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 998,97 $	
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	DEU36607	11 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	SG19037-BF0000-C SERVICE D'UN CAMION 35 TONNES AVEC OPÉRATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	54 866,47 $	
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP26034	08 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Magasin - Kit d'entretien - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 998,52 $	
ENVIRO CONNEXIONS BOISBRIAND	DEP20595	02 JUIL. 2019	VENDETTI, PERRY	BCO2018 - SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RECYCLABLES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 107,37 $	
ENVIRO CONNEXIONS BOISBRIAND	DEP25263	12 JUIL. 2019	VENDETTI, PERRY	BCO2019 - SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RECYCLABLES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 036,65 $	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU37386	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	3900 Pipettes Eppendorf - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 270,77 $	
EQUIPEMENT COMAIRCO LTEE	DEU36723	29 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION COMPRESSEUR DE MARQUE CHAMPION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 175,10 $	
EQUIPEMENT DE PROCEDE INTEGRAL INC.	DEU37480	21 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	1 POMPE SEEPEX POUR INVENTAIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 903,03 $	
EQUIPEMENT QIP	DEP25929	26 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Carte de Puissance pour Actuateur - 2 Demandes - 2 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 891,40 $	
EQUIPEMENT QIP	DEP25944	27 JUIN 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Manoeuvre de vanne électrique à batterie 36V - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 549,26 $	
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	DEP25781	12 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - CORRECTIF SUR LES INSTALLATIONS PÉTROLIÈRES SUITE À L'INSPECTION - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 265,64 $	
E.R.C.D. INDUSTRIES INC.	DEU23877	19 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	P.A.V. - MISE AUX NORMES SELON LES EXIGENCES DU RBQ	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 454,09 $	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU21890	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	MISE A JOUR DU PAREFEU CISCO ASA ET ARCHITECTURE 3G ET MISE EN PRODUCTION NEXUS CONTRÔLE DE PROCEDE ADM. EN L2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 727,07 $	
ESRI CANADA LIMITED	DEU36594	03 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	ACQUISITION D'UNE LICENCE ESRI ARCGIS GEOEVENT SERVER POUR LA CARTOGRAPHIE - PROJET 119961	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 246,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EVEREST AUTOMATION INC	DEP25662	03 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - ADAPTEUR POUR DÉBITMÈTRE BURKERT - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 679,82 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU37711	09 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	8 Filtres d'entrée ABB - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 888,76 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU37711	16 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	8 Filtres d'entrée ABB - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17,32 $	
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP25813	13 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Lampes pour turbidimètre - P. Normandeau - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 510,89 $	
FABCO PLASTIQUES INC	DEP26027	08 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UAT - Plomberie - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 063,11 $	
FASTENAL CANADA LTEE	DEP26078	12 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BCO2019 - BS - UDB - Approvisionnement et gestion d'inventaire des articles de boulonnerie - ENTENTE MARS 2019	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 $	
FIKE CANADA INC	DEU37557	28 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	15 Disques Fike - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 075,00 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEP26200	23 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO - PH MÈTRE DE LABORATOIRE - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 787,90 $	
FORAGE EXPERT QUEBEC INC.	DEU37820	19 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Bases de béton à enlever au Bâtiment des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 044,64 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP25878	21 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Électricité - D. Robert - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 419,75 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU37367	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	20 Portes Fusibles Eaton Bussman - Decantation 15-21	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 601,80 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU37476	16 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	36 Balais Mersen et autre rourniture électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 391,11 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU37476	20 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	36 Balais Mersen et autre rourniture électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 130,40 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU37824	19 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	5 Modems et autres composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 970,58 $	
GASTIER M.P. INC.	DEP25891	21 JUIN 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Appel de service pour le remplacement d'un joint d'accouplement à la station de pompage DDO - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 299,65 $	
GASTIER M.P. INC.	DEU37573	02 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	AO SI19004-130929-C, FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE PASSERRELLE D'ACCÈS AUX CONDENSEURS SUR LE TOIT DE L'ADMINISTRATION DE LA DEEU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36 406,52 $	
GEMITECH INC.	DEP26075	12 JUIL. 2019	DAOUST, YVON	BS - R/R - MODIFICATION TRANSFORMATEURS DE POTENTIEL - A. LAAOUITRI - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 307,88 $	
GEMITECH INC.	DEP26294	30 JUIL. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPI - Inspection des barres blindés - C. Saintelmy - 1 Facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 569,57 $	
GLOBAL INDUSTRIAL CANADA INC	1358189	17 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	La fourniture et le transport d'un lot de tableaux vitrés selon le plan d'aménagement approuvé à l'usine Atwater (2620) - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 784,92 $	
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1360285	23 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	Fourniture, transport et l'installation d'un lot de mobilier de rangements en métal au nouveau bâtiment administratif de l'usine Atwater (2620) Appel d'offres 17684 incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	96 360,36 $	
GROUPE CFC	DEU37542	27 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	COURS PRIVÉ : GÉRER DES EMPLOYÉS DIFFICILES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 286,63 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GROUPE DISTRICHEM-ECO CANADA INC.	DEU37459	27 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Nettoyage des 4 réservoirs R02 déjà complété	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 $	
GROUPE L T I	DEP26167	19 JUIL. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPI - Analyse tribologique d'échantillon d'huile - C. Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 341,22 $	
GROUPE QUEBECO INC.	DEP25668	03 JUIN 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Appel de service pour la remise à neuf de la pompe #1 du réservoir Saint-Charles - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 055,67 $	
GROUPE SANYVAN INC.	DEU35970	30 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	INSPECTION ET VISIONNEMENT PAR CAMÉRA PORTATIVE DANS LE TUNNEL - BASSIN LAVIGNE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	3 963,27 $	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU37871	22 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	AC - ENSEIGNES LUMINEUSES POUR SORTIES D'URGENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 053,29 $	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP26135	17 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - UPC - CL-17 - PIÈCE DE REMPLACEMENT (COLORIMETER MODULE ET CIRCUIT BOARD) - M. PILON - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 761,70 $	
HAZMASTERS INC.	DEU37620	04 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	Equipements de sécurité 3M et DBI Sala - Epaces clos et Incinerateur 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 156,42 $	
HERCULES SLR INC.	DEU37490	21 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	16 Élingues avec 2 loquets - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 358,02 $	
HILTI CANADA LTEE	DEP26022	05 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Matériel pour atelier de plomberie - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 434,05 $	
HILTI CANADA LTEE	DEP26051	09 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UAT - Pièces drainage airvent des pompes W - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 073,03 $	
HILTI CANADA LTEE	DEU37974	30 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Perforateur Hilti - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 203,08 $	
HOSEPOWER CANADA (TM)	DEU37387	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Tubes MH70 au Filtre Presse 03	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 827,93 $	
HOULE H2O	DEP26225	24 JUIL. 2019	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - RACCORD TUYAUX BRIDE - BRIDE Ø60" CHAMBRE O-63-1 - J.M. OUELLET - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 611,64 $	
HOULE H2O	DEU37421	18 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Coude 36" à réparer - Pompe au Bloc F	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 475,10 $	
IGUS INC.	DEU36905	04 JUIN 2019	SHOONER, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT RAIL DE SUPPORT SECTEUR BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 433,24 $	
INDUSTRIES CABLEK INC	DEP25939	26 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - CÂBLE MULTICONDUCTOR - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 082,91 $	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU37694	09 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 110,28 $	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU37736	12 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 099,78 $	
INOLEC	DEP25715	05 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - GÉNÉRATRICE HONDA POUR 103 ET 274 - S. GINGRAS - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 317,62 $	
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU37589	03 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	Travaux d'isolation à Intercepteur Trésor Caché	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 160,22 $	
ISOVISION INC	1207811	20 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2017 à 2020, 3 ANS, CONTRAT DE SERVICE POUR SUPPORT, MISE À JOUR LOGICIEL ISOVISION, ECHANTILLONEUR ET BASE DE DONNEES SQLANYSHWERE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 133,89 $	
JAS FILTRATION INC.	DEU37258	12 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	144 Filtres à air au charbon - Unité de Monobloc CLI-831	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	179,15 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JAS FILTRATION INC.	DEU37258	05 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	144 Filtres à air au charbon - Unité de Monobloc CLI-831	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 067,66 $	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	DEU37580	05 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	5 Clés à cliquet Reed et autres outils - Ateliers Mécanique et Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 371,64 $	
JEAN-LUC GALAND	DEP21771	05 JUIN 2019	MARCOUX, CHRISTIAN	Contrat pour la fourniture, installation, configuration et mise en service du logiciel de calcul de désinfection dans les usines Atwater et Charles-J.-Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 056,38 $	
JEAN SYLVAIN MURRAY	DEP25818	18 JUIN 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Mandat de conception et de gestion de l'abri hivernal - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU37370	31 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	RATEAUX A BOUES 15-28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 559,10 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU37370	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	RATEAUX A BOUES 15-28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 349,12 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU37691	09 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	FABRICATION ET PEINTURE DE 3 SUPPORT DE VIS COLLECTRICE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 836,24 $	
JOSEPH EL ACHKAR	DEP25947	27 JUIN 2019	DAOUST, YVON	BS - Demande de service pour automatiser les tests du logiciel Visual Planner - Lina - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 625,00 $	
JUPITER MACHINERIE LTEE	DEU36257	12 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Scie DoAll à réparer - Atelier Soudure des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 983,50 $	
KOLOSTAT INC.	DEP22913	04 JUIL. 2019	VENDETTI, PERRY	MP Mensuel 2018-2019 - Mise en marche des brûleurs à la Prise d'eau LaSalle - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 677,18 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU33900	12 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	SB - ENTRETIEN RÉGULIER DU CHEMIN DU GOLF (X 5 ENTRETIENS)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 892,44 $	
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU37201	03 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉFECTION DU TERRAIN - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - PROJET 178655	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 829,99 $	
LANGEVIN & FOREST LTEE	DEU37385	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	50 Contreplaqués de Merisier Russe - Atelier de Menuiserie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 874,03 $	
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	DEP25711	06 JUIN 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour la réparation et modification abris de menuiserie - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 931,26 $	
LE GROUPE MASTER INC.	DEP25839	25 JUIN 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Installation de climatisation, Bureau des Contremaitres Atwater, Cafétéria Contremaitres et Bureau Olivier Saulnier-Boileau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 498,70 $	
LE GROUPE MASTER INC.	DEP26214	24 JUIL. 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Unité climatisation magasin - Partie condensateur - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 489,25 $	
LE GROUPE STATE	DEU31663	20 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	LIENS DE FO ET CORDONS VDM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 228,90 $	
LE GROUPE STATE	DEU37274	06 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	CÂBLAGE STRUCTURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 $	
LENNOX INDUSTRIES (CANADA) LTD	DEU37378	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Remplacement complet d'un Ventilateur Lennox - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 471,94 $	
LES AMENAGEMENTS RENO-CEROS INC.	DEP26265	29 JUIL. 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Travaux pour préparation du sol en prévision de l'abri hivernal (Tempo) pour camions et tracteurs - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 401,65 $	
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	DEP24558	09 JUIL. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Vérification de 3 voiturettes avant réparation pour liste de pièces et évaluation de temps - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 899,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	DEP25259	09 JUIL. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Batteries et pneus increvables pour voiturettes électriques - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 681,94 $	
LES CONSULTANTS AMMCO INC.	DEP25643	03 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour inventaire et préparation d'un programme d'entretien préventif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 782,17 $	
LES CONSULTANTS AMMCO INC.	DEP25643	07 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour inventaire et préparation d'un programme d'entretien préventif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 546,00 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP25731	06 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - AIR BREAKER 1PO ET 2PO - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 179,54 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP25776	12 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - REMPLACEMENT VANNE ISOLEMENT POMPE PS5 AU RPC - M. PILON. - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 265,11 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP25907	16 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Magasin - Vannes Papillon - Entente 1252579	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	34 566,50 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP26060	10 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Magasin - Vannes - Entente 1228840	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	13 836,47 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU37339	12 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Pompe doseuse Pulsafeeder et 7 articles DeZurik - Magasin et Instrumentation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 881,29 $	
LES ENTREPRISES BOURGET INC.	DEU37886	23 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	FB - LES ENTREPRISES BOURGET INC. - FOURNITURE ABAT-POUSSIÈRE ET ÉPANDAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 204,74 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEP25984	03 JUIL. 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - ULA - Reconditionnement du moteur Tamper 300HP 2300v 1775RPM - P. Normandeau - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 984,26 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEP25984	29 JUIL. 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - ULA - Reconditionnement du moteur Tamper 300HP 2300v 1775RPM - P. Normandeau - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	461,94 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU37391	30 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE MÉC. EAUX - RÉPARATION MOTEUR US MOTOR 284TD 85-19-032	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 079,80 $	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	DEU37354	13 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	CONTROLEUR M340 POUR BASSIN MERCIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 607,40 $	
LES EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE	DEP26148	18 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UAT - Plomberie - J-G Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 796,34 $	
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU37159	26 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	LOCATION SUR DEMANDE DE GRUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	13 202,18 $	
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU37037	04 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	REMISE À NEUF DES BÂTIS, PORTÉES DE JOINT DES PRESSOIRS FOURNIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	44 600,37 $	
LES INSTALLATIONS ELECTRIQUES PICHETTE INC.	DEP26013	04 JUIL. 2019	MARTEL, SIMON	BS - UPI - Travaux de raccordement de chauffage pour les barres blindées - C. Saintelmy - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 409,47 $	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEP25888	21 JUIN 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Caméra thermique outils de maintenance conditionnelle - Cameson - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 498,95 $	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEU37416	25 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	10 DÉTECTEURS H2S POUR EMPLOYES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 881,91 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU37373	03 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	DIVISON OPÉRATIONS - TROU D'HOMME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 015,76 $	
LES SOLUTIONS ALLFETT (4018371 CANADA INC.)	DEU37904	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	30 Graisseurs ATS - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 165,37 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LINOVATI INC.	DEP26137	18 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Formation - Lean Six Sigma Master Black Belt	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 485,66 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	DEU33531	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	LOCTION TRANSIT 350 POUR M. DICKEY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 565,39 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU37748	15 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	PIECES ELECTRIQUES POUR RÉPARATION STATION POMPAGE HAIG	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 927,86 $	
MABAREX INC	DEP25702	05 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits Calgon - 1 Soumission - Exclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	34 570,28 $	
MABAREX INC	DEP25704	20 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits Calgon - 1 Soumission - Exclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	407,35 $	
MABAREX INC	DEP25704	05 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits Calgon - 1 Soumission - Exclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 381,16 $	
MABAREX INC	DEP25763	11 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits Calgon - Éxclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 381,16 $	
MABAREX INC	DEP25844	19 JUIN 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Service de recalibration de 5 sondes d'irradiance UV - G. Gauvin -Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 081,91 $	
MABAREX INC	DEP25887	21 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Moteur Baldor - Exclusif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 286,65 $	
MABAREX INC	DEP25962	02 JUIL. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Hublot de sonde réacteur - Exclusivité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 959,80 $	
MABAREX INC	DEP26054	10 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Magasin - Lampes de Réacteurs - Fournisseur Exclusif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 247,72 $	
MABAREX INC	DEP26055	10 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Magasin - Lampes de Réacteurs et accessoires - Fournisseur Exclusif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	34 667,77 $	
MABAREX INC	DEP26056	10 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Magasin - Frais de livraisons prioritaires DEP25702 et DEP25704	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 150,31 $	
MABAREX INC	DEP26118	16 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Magasin - Manchons de Protection Lampes UV - Exclusif	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 347,44 $	
MACONNERIE RICHARD TREMBLAY INC.	DEU37953	29 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Trou à fermer pour Réservoir Eau chaude	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 724,44 $	
MANUFACTURIER BONNEAU (1990) INC.	DEP26080	12 JUIL. 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Fourniture et installation de deux limiteurs de charge sur pont roulant MUNCK d'une capacité de 2 x 10 tonnes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 719,19 $	
MARMEN INC.	DEU37251	05 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Cartouches rebâties pour broyeur Seepex - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 $	
MARMEN INC.	DEU37445	19 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Cartouches Seepex rebâties - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 $	
MARMEN INC.	DEU37455	19 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Couronnes à couteau Seepex - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 742,84 $	
MARMEN INC.	DEU37644	09 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	2 Cartouches Seepex rebâties - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 $	
MARMEN INC.	DEU37821	18 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION DE L'IMPULSEUR ET DE L'ARBRE DE LA POMPE EBARA NO 13	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 141,84 $	
MARMEN INC.	DEU37914	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Cartouches Seepex rebâties - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 $	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU37395	17 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Vannes Guiilotines FCC et 90 Robinets Velan - Atelier Plomberie des Eaux et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 670,14 $	
MCMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP25778	12 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - PIECES POUR POMPES DOSEUSES CHLORE AU CE ET DIVERS - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 217,53 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MCMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP26164	19 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - UPI - Matériel pour installation divers (sonde Solitax) - C. Saintelmy - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 779,32 $	
MCMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP26271	29 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - RANGEMENT CHAUDIERE HUILE SALLE GÉNÉRATRICES - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 004,40 $	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU37718	10 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	Tours d'eau: installer muret à l'intérieur et rallonger déflecteurs pour tour 2 et 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 239,07 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	DEP19776	06 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BCO2018 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEAO - Remplace DEP16007	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 048,53 $	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	DEP24500	06 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BCO2019 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEAO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 060,18 $	
MESSER CANADA INC.	DEU37508	26 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT 1284 PAIRES DE GANTS EASYFLEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 033,09 $	
METAUX ABSOLUS INC.	DEU37817	19 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	9 Plaques Aluminium ou Acier - Atelier de Soudure des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 476,66 $	
METROHM CANADA, INC.	DEU37470	21 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Collonne MetroSEp et autres accessoires Metrohm - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 399,50 $	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	DEU18226	03 JUIN 2019	SHOONER, MICHEL	FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE PURIFICATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 032,76 $	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	DEU18226	05 JUIN 2019	SHOONER, MICHEL	FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE PURIFICATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	209,38 $	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	DEU36333	12 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	SYSTÈME DE PURIFICATION D'EAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 173,31 $	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU36595	10 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Installation d'un ballon obturateur dans un émissaire au parc Rive-Boisée	Service de l'eau	Sécurité civile	8 939,79 $	
MOBILFLEX INC.	DEP25866	28 JUIN 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Counter shutter (grille coulisante) pour l'aménagement du magasin Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 777,45 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP26046	09 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - R/R - REMPLACEMENT DE LA CARTE DU SOFT START - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 797,92 $	
MVC OCEAN INC.	DEP26009	04 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - UDO - Service de plongeurs-scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites - Été 2019 - Entente 1263764	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	839,89 $	1263764
MVC OCEAN INC.	DEP26009	16 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - UDO - Service de plongeurs-scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites - Été 2019 - Entente 1263764	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 012,62 $	1263764
MVC OCEAN INC.	DEP26010	04 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - UDO - Service de plongeurs-scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites - Automne 2019 - Entente 1263764	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 705,75 $	1263764
MVC OCEAN INC.	DEP26010	04 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - UDO - Service de plongeurs-scaphandriers et de robots pour l'inspection sous-marine des bassins d'eau potable et des conduites - Automne 2019 - Entente 1263764	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 259,33 $	
NEELTRAN INC.	DEP25851	19 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Transistors Neeltran - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 706,45 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
NOUVELLE TECHNOLOGIE (TEKNO) INC.	1360275	23 JUIL. 2019	PIROG, MACIEJ	Achat d'un récepteur R900 Belt Clip, pour la relève automatique des compteurs d'eau - Mesure de consommation d'eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 732,31 $	
NOVEM DISTRIBUTION INC	DEP25945	27 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - ACHAT DE DISPOSITIF DE CADENASSAGE - S. JEAN - ENTENTE 1180264	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 951,21 $	1180264
NOVEM DISTRIBUTION INC	DEP25945	27 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - ACHAT DE DISPOSITIF DE CADENASSAGE - S. JEAN - ENTENTE 1180264	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	834,65 $	
NOVOTECH TECHNOLOGIES CORPORATION	1360282	23 JUIL. 2019	LAMARRE, JEAN	Transport WR31-LTE North america, no power, no antenna. WR31-M52A-DE1-TB - Optimisation des réseaux - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 383,24 $	
NUCLEOM INC.	DEU37540	28 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	INSPECTION DES RÉSERVOIRS DE DIESEL JOURNALIER DES GÉNÉRATRICES - PROJET 176952	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 396,07 $	
OPEN TEXT CORPORATION	DEU37937	26 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT PROGRAMME DE MAINTENANCE FAX SERVER DU 2019-12-01 AU 2020-11-30	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 319,12 $	
OSISOFT CANADA ULC	DEU37536	27 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	FORMATION, VISUALISATION DES DONNÉES PI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 561,72 $	
OSISOFT LLC	DEU37005	03 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	NOUVELLES LICENCE PI INTEGRATOR FOR ESRI ArcGIS PROJET 119961	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 372,59 $	
OSISOFT LLC	DEU37210	05 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	RENOUVELLEMENT OSISOFT - QUOTE Q-08456 du 2019-08-01 au 2020-07-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	81 908,07 $	
OUTILLAGE INDUSTRIEL QUEBEC LTEE	DEP25752	10 JUIN 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Micromètre de précision 40 - 48 pouces pour pompe haute pression - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 292,58 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEU36037	26 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Etalonnage de 3 ozomètres INUSA - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 568,51 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEU36037	27 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Etalonnage de 3 ozomètres INUSA - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26,25 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEU36037	04 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Etalonnage de 3 ozomètres INUSA - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 509,20 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEU36037	29 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Etalonnage de 3 ozomètres INUSA - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 109,20 $	
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	DEP24261	25 JUIN 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Location d'un palan à chaîne pour enlever le spool pour réparation sur la pompe U1 basse pression (1 mois environ) - JG Poirier - Factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	787,41 $	
PALANS ET OUTILLAGES LEGER INC.	DEP24261	04 JUIN 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Location d'un palan à chaîne pour enlever le spool pour réparation sur la pompe U1 basse pression (1 mois environ) - JG Poirier - Factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 574,81 $	
PERFECTIONNEMENT - ETS	DEP25680	04 JUIN 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Formation - Code de construction du Québec "Chapitre V - Électricité" Mise à jour 2018 - Karel - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 502,38 $	
PLOMBERIE J. JODOIN LTEE	DEP23879	03 JUIN 2019	CARRIERE, ANNIE	TR - 18U20 TR01 - Réparation des drains de plancher	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 406,33 $	
POMPACTION INC.	DEP25966	02 JUIL. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDO - POMPE DIAPHRAGME - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 762,42 $	
POMPACTION INC.	DEU36565	17 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	Location pompes pour inondation 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	45 155,08 $	
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEP26274	29 JUIL. 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Fourniture et installation d'une potence et palan à l'atelier de ferblanterie - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 849,91 $	
PONT ROULANT PROTECH INC.	DEU36592	03 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	Changement des portes de la fosse du filtre-presse 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 572,80 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	DEU37840	18 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	PEINTURE EPOXY /ALKYDE ET PRIMER ET SOLVANT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,93 $	
PRESTON PHIPPS INC	DEU37357	13 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Purgeurs d'air Armsstrong - Machine à absorption 062	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 397,39 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU36967	10 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	P. JEAN - MODIFIER ÉPAISSEUR DE 2 JEUX DE PALIER DE RÉGULE ET RÉPARER LA SURFACE DE 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 344,47 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU37353	21 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION DU MANCHON DE L'IMPULSEUR DU GMP 13	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 066,53 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU37595	29 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	P. JEAN - RÉPARATION DU SUPPORT DU CHROME DU JOINT MÉCANIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 174,62 $	
PROMAT ENGINEERING SALES (2003) INC.	DEP26011	04 JUIL. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Complément de pièces de rechange pour DryFeeder chaux	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 115,53 $	
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP26246	25 JUIL. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - Remplacement de deux câbles et de un boitier et refaire le Mappage du logiciel - J.G. Poirier - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 255,53 $	
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP26247	25 JUIL. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - Remplacement de l'ordi DESKTOP qui contrôle le système INTREPID - J.G. Poirier - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 782,17 $	
PUROLATOR COURRIER LTEE	DEU34978	10 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2019 - SERVICE DE TRANSPORT DE COLIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	
QUATREX ENVIRONNEMENT INC.	DEU36949	17 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	R. BEAUDRY - RÉPARATION RIDEAU SORTIE USINE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 913,40 $	
RAYONNAGE CAMRACK INC.	DEP26133	17 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Acquisition, livraison et installation d'un système de rayonnage et palettiers pour le magasin Atwater - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	36 583,42 $	
RCI ENVIRONNEMENT	DEU34979	27 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	2019 - SERVICE DE LOCATION ET DE LEVÉE DE CONTENANTS À DÉCHETS	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	18 897,75 $	
RCI ENVIRONNEMENT	DEU37607	04 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	2019 - SERVICE DE LOCATION ET DE LEVÉE DE CONTENANTS À DÉCHETS	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	20 997,50 $	
REAL PAUL, ARCHITECTE	DEU24517	22 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	ACQUISITION DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 206,55 $	
RECUBEC INC.	DEP25608	26 JUIL. 2019	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - ULA - Nettoyage du réservoir d'Alun - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 702,79 $	
RECUBEC INC.	DEP25701	04 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO- NETTOYAGE DES DEUX BASSINS D'ALUMINATE DE SODIUM - C. SAINTELMY - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 116,56 $	
RECUBEC INC.	DEP25701	25 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO- NETTOYAGE DES DEUX BASSINS D'ALUMINATE DE SODIUM - C. SAINTELMY - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 186,23 $	
RECUBEC INC.	DEP25807	25 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO - PHASE 2 DU NETTOYAGE DES DEUX BASSINS D'ALUMINATE EN LIEN AVEC DEP27501 - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 707,84 $	
RECUBEC INC.	DEP25807	13 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO - PHASE 2 DU NETTOYAGE DES DEUX BASSINS D'ALUMINATE EN LIEN AVEC DEP27501 - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 090,31 $	
RENAPS	DEU37259	05 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	INSTALLATION DES SERVEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 889,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	1353468	17 JUIN 2019	MORISSETTE, CHANTAL	Adhésion annuelle pour Réseau Environnement pour l'année 2019 soit du 9 fév. 2019 au 8 fév. 2020 pour le service de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 528,09 $	
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	1353468	17 JUIN 2019	MORISSETTE, CHANTAL	Adhésion annuelle pour Réseau Environnement pour l'année 2019 soit du 9 fév. 2019 au 8 fév. 2020 pour le service de l'eau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	772,71 $	
RESEAU ENVIRONNEMENT INC.	1353468	17 JUIN 2019	MORISSETTE, CHANTAL	Adhésion annuelle pour Réseau Environnement pour l'année 2019 soit du 9 fév. 2019 au 8 fév. 2020 pour le service de l'eau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	193,18 $	
RSR INC. ENVIRONNEMENT (GROUPE SECURITE PRO INC.)	DEU37762	16 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Réservoir 17 nettoyé à la coagulation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 531,04 $	
SECUTROL INC	DEP26205	23 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - INSPECTION ANNUELLE DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ DES RÉSERVOIRS MC TAVISH , CÔTE DES NEIGES, CÔTE VERTU, CHÂTEAU FORT - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 068,27 $	
SERRUMAX INC	DEU37855	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	21 Kits de serrure Corbin - Service de l'Ingéniérie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 864,15 $	
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEP25661	03 JUIN 2019	DAOUST, YVON	BS - R/R - INSTALLATION D'UN SOCLE DE POTENCE - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION - REMPLACE DEP25628	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 170,61 $	
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEP25661	12 JUIL. 2019	DAOUST, YVON	BS - R/R - INSTALLATION D'UN SOCLE DE POTENCE - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION - REMPLACE DEP25628	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 234,65 $	
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEP25916	26 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - VANNES - INSTALLATION D'UN SOCLE DE POTENCES - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 082,95 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	DEP26002	05 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Photocopieur pour le PLC à l'usine Des Baillets - Karine - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 306,06 $	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP25782	12 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN FILTRE DVDT SUR LE VARIATEUR 300HP DE LA POMPE A2 - A. LAAOUITRI - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 244,13 $	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP26267	29 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN FILTRE DVDT SUR LA POMPE BP3 - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 010,52 $	
SLING-CHOKER MFG. (HAMILTON) LTD	DEU37673	08 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	6 Équipements de levage Crosby - Ateliers mécaniques des Boues et Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 424,29 $	
SMITH VIGEANT, ARCHITECTES INC.	DEP25264	10 JUIN 2019	BONIFAY, ROMAIN	Contrat ARCH-CA-2016 - PTI 2017-2019 - Projet Simon 169517 - Autoriser une dépense pour les services d'architecture reliés à la préparation des plans et devis du bâtiment de service abritant la future prise d'eau de l'usine Atwater - Réf. G	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 $	
SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	DEU37257	05 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	TRAVAUX D'ARPENTAGE BASSIN WILLIAMS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 047,26 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEP25882	21 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - POMPE FLYGT - M. LAJEUNESSE - 2 SOUMISSIONS - 3 DEMANDES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 599,69 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU36748	13 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	Réparation de la Pompe Francon no. 4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	42 262,15 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU37392	26 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	ATE. MÉC. EAUX - RÉPARATION POMPE FLYGT 3153 57-01-010	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 722,57 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	DEU37830	30 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	RENOUVELLEMENT LICENCES AUTOCAD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	33 050,05 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU37278	06 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Panneau et Cellule Scott au Bloc J	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 837,86 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU37642	05 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	2 Kits Ametek Thermox - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 800,04 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU37813	17 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	15 Composantes Scott Bacharach - Stabilisation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 449,39 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU37936	26 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	PHOTOMETRE VISIBLE 540 DE MARQUE OPTEK	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 991,15 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU37172	05 JUIN 2019	HALLE, BRUNO	RENOUVELLEMENT SPECTRAGUARD - 1 AN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	34 125,14 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU37405	17 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	40 Rubans Terapack - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 777,34 $	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	DEU37961	30 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	40 Rubans Terapack - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 777,34 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP25850	19 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - LIGNE DE VIE REBEL - I. DUPONT - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	21 741,86 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP26049	09 JUIL. 2019	DAOUST, YVON	BS - R/R - INSPECTION ANNUELLE DES EPI POUR ESPACES CLOS - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 887,14 $	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP26185	22 JUIL. 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPI - Recertification des équipements espace clos - B. Scraire - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 023,64 $	
STEKE INC.	DEP25856	19 JUIN 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - CYLINDRE DE RECHANGE CLAPET PNEUMATIQUE MCTAVISH - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 326,00 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25648	03 JUIN 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Atelier électrique - Divers outils - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 106,56 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25707	05 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - BULKPACK - CONTENEUR POUR KITTING - J.M. OUELLET - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 234,36 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25732	06 JUIN 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Atelier électrique diverses TP pour D. Robert - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 492,52 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25734	07 JUIN 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Outils plomberie - P. Vallée - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 541,05 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25791	12 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - VENTILATEURS ET ACCESSOIRES - S. GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 840,98 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25915	25 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - HARNAIS DE REMPLACEMENT - I. DUPONT - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 657,44 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25968	02 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - OUTILLAGE ÉLECTRIQUE POUR 2 CAMION PAT - M. LAJEUNESSE - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 056,61 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP26203	23 JUIL. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - Armoires pour entreposage du matériel de cadenassage - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 773,29 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU36959	03 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Coffres Proto et autres - Atelier Plomberie des Eaux et autres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 712,19 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU37149	04 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Filtres Hepa et quincaillerie pour 3 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 197,73 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU37234	04 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Armoires à bonbonnes Justrite - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 299,24 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU37364	13 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Quincaillerie pour Atelier Mécanique et Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 154,57 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU37400	17 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Rubans Brady et 400 Masques 3M - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 017,86 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU37434	19 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	16 Outils différents Westward surtout - Atelier Mécanique des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 349,31 $	
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU37591	03 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	2 barils d'inhibiteur de corrosion pour le Traîtement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 050,71 $	
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU37744	12 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Produits traitement tour d'eau GE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 756,94 $	
SYSTEMES INTEGRES A.B.D.M.F. INC.	DEU37539	24 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Services professionnels pour l'interface LIMS avec les applications des oraganismes enviromentaux de la Ville	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 372,81 $	
TECHNO CVC INC.	DEU37926	25 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	COMPTE OUVERT (5000$) POUR ACHATS DE PIECES DE GENERATRICES POUR LES INTERCEPTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEU37255	05 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Joint à rotule OPW-ES - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 918,14 $	
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEU37628	04 JUIL. 2019	HALLE, BRUNO	80 Kits ASCO et 4 Solenoides - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 501,50 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	DEP25207	26 JUIN 2019	MARSAN, ANDRE	BS - VANNES - PAIEMENT DE FACTURES POUR SERVICES EN SIGNALISATION 2018 - S. MARTEL - ENTENTE 1225128	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	155 303,28 $	
TENAQUIP LIMITED	DEP25694	04 JUIN 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Étagères pour ateliers électrique et mécanique - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 477,97 $	
TENAQUIP LIMITED	DEP25801	12 JUIN 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - BACS POUR RANGEMENT (5S) - S. GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 743,40 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25570	13 JUIN 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	Remplacement du module de détection de température à résistance - Génératrice Mc Tavish	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 706,08 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26196	23 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - ENTRETIEN PRÉVENTIF DG2 ALT-101 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 039,40 $	1192350
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26197	23 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - ENTRETIEN PRÉVENTIF DG1 ALT-102 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 259,88 $	1192350
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26201	23 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO - ENTRETIEN PRÉVENTIF DE LA GÉNÉRATRICE CÔTE-VERTU ALT-700 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 656,18 $	1192350
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26217	24 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - ENTRETIEN PRÉVENTIF DG3 ALT-103 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 498,71 $	1192350
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26218	24 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - ENTRETIEN PRÉVENTIF ALT-105 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 034,15 $	1192350

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26219	24 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO - ENTRETIEN PRÉVENTIF ALT-500 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 818,91 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26220	24 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO - ENTRETIEN PRÉVENTIF ALT-600 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,68 $	1192350
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26221	24 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UDO - ENTRETIEN PRÉVENTIF ALT-300 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 123,39 $	1192350
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP26268	29 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - UPC - ENTRETIEN PRÉVENTIF DGR2 ALT-502 - C. SAINTELMY - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 034,15 $	1192350
TOTAL CANADA INC.	DEU37326	12 JUIN 2019	SHOONER, MICHEL	180 KILOS DE GRAISSE POUR ENGRENAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 364,11 $	
TRANE CANADA UCL	DEU37366	27 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Inspection annuelle des Tours d'eau 1-2-3 - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 624,69 $	
TRANE CANADA UCL	DEU37969	30 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Entretien Machines à Absorption	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 427,88 $	
TRI-CANADA INDUSTRIES LTD.	DEU37375	26 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	ARTICLES DIVERS DE TRI-CANADA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 087,14 $	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	DEP26230	24 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - VANNES - TUYAUX FLEXIBLES ET COLLETS 6PO - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 195,82 $	
USI-POMPES INC.	DEU37071	16 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Y. KADJO - ESTIMATION ET RÉPARATION DE LA POMPE CENTR. GOULD 668-M43-022	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 824,71 $	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU37383	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	64 Raccords et pièces Swagelok - Désinfection	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 626,65 $	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU37383	19 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	64 Raccords et pièces Swagelok - Désinfection	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	127,87 $	
VENTILATION MANIC INC.	DEU37374	14 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	Bras de captation Maxair - Atelier Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 253,60 $	
VENTILATION MANIC INC.	DEU37751	15 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	BRAS DE CAPTATION MAXAIR MODEL HPG6-10	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 171,19 $	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP25991	04 JUIL. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Produits HACH - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 413,87 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	DEP26053	09 JUIL. 2019	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - Excavation et décontamination de sol	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 499,41 $	
VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.	DEU36742	09 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	FACTURE 1093917	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 039,23 $	
VIABILITE INC.	DEP25999	04 JUIL. 2019	MARSAN, ANDRE	BS - UDO - ANALYSE DE VIBRATOIRE SUR 23 POMPES À L'USINE ET RÉSERVOIRS - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 245,70 $	
VILLE DE BAIE D'URFE	DEU37619	04 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Frais pour disposition des réservoirs de fosse septiques	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 897,75 $	
VWR INTERNATIONAL	DEU37701	09 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	204 Pipettes et 2 Standards ORP - Laboratoire et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 904,61 $	
VWR INTERNATIONAL	DEU37743	12 JUIL. 2019	LANGEVIN, PATRICE	REAPPROVISIONNEMENT PETRIS STERILES POUR LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 897,61 $	
WIKA INSTRUMENTS LTEE	DEP26287	30 JUIL. 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - SONDE DE PRESSION POUR CHAMBRES DE VANNES - M. LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 005,59 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WOLSELEY CANADA INC.	DEP25977	02 JUIL. 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - PURGEUR D'AIR N-7-1-3 - S. GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 721,39 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP26293	30 JUIL. 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Magasin - Plomberie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 636,97 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEU37309	07 JUIN 2019	VERREAULT, MICHEL	25 Composantes Victaulic - Magasin et Ligne d'arrivée	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 918,16 $	
WSP CANADA INC.	DEU30330	30 JUIL. 2019	VERREAULT, MICHEL	Offre de services professionnels révisée pour la surveillance des travaux et de soutien technique - bassin Lavigne	Service de l'eau	Réseaux d'égout	20 811,14 $	
HUU LOI TRAN	rmi000143288000143 1010003	31 JUIL. 2019	Système RECLAM	HUU LOI TRAN\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-003998, sur la liste de paiement 1907IA001 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 327,72 $	
PIERRE SCHMIDT	rmi000140770000140 7260005	31 JUIL. 2019	Système RECLAM	PIERRE SCHMIDT\Paiement d'une indemnité pour le dossier 19-001532, sur la liste de paiement 1907IA001 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 800,00 $	
BELL CANADA	1358190	11 JUIL. 2019	BEAULIEU, JEAN-SEBASTIEN	Renouvellement - Licences logicielles Nessus professionnal - SN GNVE-ERKG-NT6A-VME8 - Période 20 juillet 2019 au 19 juillet 2020 - Conformément à la soumission b100298504	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 005,06 $	
BELL CANADA	1361291	29 JUIL. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.21 ¿ Autoriser une dépense de 11 234,70$ (avant taxes) pour l¿acquisition de deux clusters VMWare dans le cadre du projet «68305.21 ¿ Mise à jour du RAO SPVM» _Belle CANADA_SÉbastien Berteau_24/07/2019 - Service des technologies de l'	Technologies de l'information	Activités policières	11 795,03 $	
CDW CANADA INC.	1356109	02 JUIL. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70189_Autoriser une dépense de 33 554,41 $ (taxes incluses) pour l¿acquisition des équipements Télécom auprès _fournisseur CDW _Thien-Le_27/06/2019	Technologies de l'information	Approv. et traitement de l'eau potable	30 639,65 $	
CDW CANADA INC.	1356109	22 JUIL. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70189_Autoriser une dépense de 33 554,41 $ (taxes incluses) pour l¿acquisition des équipements Télécom auprès _fournisseur CDW _Thien-Le_27/06/2019	Technologies de l'information	Approv. et traitement de l'eau potable	3 291,64 $	
DECCAN INTERNATIONAL	1359659	18 JUIL. 2019	THIBAULT, GERVAIS	Support et maintenance - Système informatique prise de décision et répartition des unités d'urgence - SIM - Période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 - Quote of june 27, 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	44 080,17 $	
DIMITRI URBAN	1353011	13 JUIN 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	7300 - Dimitri Urban - Création et déclination de wireframe (solution numérique) - Abdelmalek Boukhezar - 2019-05-30 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	3 997,50 $	
DYPLEX COMMUNICATIONS LTD.	1354020	19 JUIN 2019	THIBAULT, GERVAIS	Souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillances (SPVM) - Période du 1er juin 2019 au 1er février 2020 - Quote 210122	Technologies de l'information	Gestion de l'information	71 911,19 $	
ESRI CANADA LIMITED	1359680	18 JUIL. 2019	THIBAULT, GERVAIS	Renouvellement - Licences ArcGIS Desktop - Période du 2 août 2019 au 1er août 2020 - Quote 96043620	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 661,46 $	
EXIT CERTIFIED CORPORATION	1357492	09 JUIL. 2019	MONET, PHILIPPE	70910.03 - Formations IBM Spectrum Protect dans le cadre du projet Stockage de masse destiné à 5 PA : Michel Coco, Jean-Pierre Michaud, Gilbert Voyer,Théodora Nerodea et Qiong Fan - STI	Technologies de l'information	Gestion de l'information	22 106,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HAMDI BAHRINI	1354812	25 JUIN 2019	MONET, PHILIPPE	60110.06 et 60110.07 - Hamdi Bahrini - Prestation de services pour des initiatives de mise en place et d¿amélioration de sécurité TI - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 420,80 $	
ICO TECHNOLOGIES INC.	1351403	07 JUIN 2019	BERTEAU, SEBASTIEN	BeeON Incendie -Contrat de support annuel 1er aout 2019 au 31 juillet 2020 / Logimu - Contrat de support & hébergement 16 juin au 31 décembre 2019 / Hébergement des adresses courriels 1er aout au 31 décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	34 674,58 $	
K2 GEOSPATIAL INC.	1358484	12 JUIL. 2019	MONET, PHILIPPE	69205 - Paramétrer, migrer, codifier et configurer le logiciel JMap à la dernière version 7 aux (22) extensions sur les infrastructure informatique de la Ville - K2 Géospatial - Françoise Selly _ 05/07/2019 - Service des technologies de l'i	Technologies de l'information	Gestion de l'information	42 236,78 $	
L'ARSENAL A MUSIQUE	1360486	24 JUIL. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	«68420.17_ ¿ Mobilité du SIM» Acquisition et l¿installation d¿équipements de télécommunication_L'ARSENAL_Sebastien Berteau_22/07/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 062,41 $	
OKIOK DATA LTEE	1356312	03 JUIL. 2019	THIBAULT, GERVAIS	74850 -Test de sécurité des systèmes et réseaux du SPVM_26/06/19_Sébastien Berteau - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Activités policières	3 835,16 $	
PANAVIDEO INC	1333593	28 JUIN 2019	BERTEAU, SEBASTIEN	Licences connexion caméras de sécurité et contrat de soutien - Conformément à la soumission 60699-3 & 61109-2 - mars 2019 à mars 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 414,29 $	
PRODUCTION ELECTRONIQUE INC.	1349988	03 JUIN 2019	MOCANU, GIANINA	PTI 68008 - Installation de systèmes d¿antennes distribuées - Édifices du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	64 246,44 $	
PRODUCTIONS BUCK CREATIFS INC.	1349852	20 JUIN 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 - Productions Buck Creatifs Inc. -conception de vidéo promotionnelle Guides Google - campagne interne - Natalie Allaire - 2019-05-17 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	615,40 $	
PRODUCTIONS BUCK CREATIFS INC.	1349852	03 JUIN 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70500 - Productions Buck Creatifs Inc. -conception de vidéo promotionnelle Guides Google - campagne interne - Natalie Allaire - 2019-05-17 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 761,43 $	
ROGERS AT & T COMMUNICATIONS SANS FIL	1361144	29 JUIL. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	78045_Acquisition et l¿installation d¿une solution cellulaire pour 2 194,69 $ taxes incluses_Rogers AT & Commnunications sans fil_Louis Huet_25/07/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 004,05 $	
SOLUTIONS DE GESTION HORIZONS RH INC.	1355998	28 JUIN 2019	MONET, PHILIPPE	74250-04 Système intégré en ressources humaines_ Solutions de gestion Horizons RH inc. _Annie Therrien_27/06/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion du personnel	9 467,77 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	1360030	22 JUIL. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70189_la fourniture 4 horodateurs _Système Canadiens Krono_ pour nouveau bâtiment de l¿usine Atwater_Thien-Y Le_19/07/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Approv. et traitement de l'eau potable	13 778,56 $	
VGA COMMUNICATION INC.	1360174	23 JUIL. 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70189 _fourniture et l¿installation des matériels audiovisuelles (Télévisions, câbles, supports muraux, etc.)_ VGA Communication_ Thien-y_19/07/2019 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Approv. et traitement de l'eau potable	50 879,04 $	
YVES R. HAMEL ET ASSOCIES INC.	1353355	14 JUIN 2019	MOCANU, GIANINA	Services professionnels pour la Validation de l¿échantillonnage de la couverture P25 Phase 2 - TDMA dans le cadre du projet PTI 68008.01 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	14 420,03 $	
BELL CANADA	532822084180920	15 JUIL. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Frais périodiques pour Service RPVIP (2580, St-Joseph et 275, av Viger) ; Compte 532822084	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	6 886,34 $	
BELL CANADA	532822084181020	15 JUIL. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Frais périodiques plus les frais de retard pour Service RPVIP (2580, St-Joseph et 275, av Viger) ; Compte 532822084	Technologies de l'information	Communications d'urgence 911	7 320,18 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2031406188	30 JUIL. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	LTE -SIM ; compte 8-7272-9371 _ Juin 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 677,72 $	
TELUS	35061056002	16 JUIL. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Payement partiel de la facture 35061056002 de Telus pour les téléphones cellulaires du projet 68008.04 - Enquêtes spécialisées.	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	53 426,20 $	
TELUS	35621166002	22 JUIN 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Services mobiles pour le compte 35621166_Mai 2019 (comprend les ajustements du mois de Avril 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 561,09 $	
TELUS MOBILITE	35621166003	10 JUIL. 2019	MOUHANDIZ, HAFIDA	Frais de services pour Projet LTE-SIM ; Compte 35621166 _ Juin 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 140,98 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1353248	14 JUIN 2019	FELTON, SYLVAIN	Services professionnels - Transfert de l'outil "Schéma d'accident" vers une application.NET pour la production des schémas d'accidents - Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	19 186,47 $	
CIMA+ S.E.N.C.	1356678	04 JUIL. 2019	GAGNON, VALERIE	Services professionnels Gré à Gré- Concept d¿aménagement pour la réalisation du REV dans l¿axe de la rue Saint-Denis- Gré à Gré -Ref. Marisella Gomez - Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	91 958,55 $	
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1355647	27 JUIN 2019	GAGNON, LUC	Achat Ipad pro pour David Therrien - Ref : Nadine Lukeni	Urbanisme et mobilité	Conseil et soutien aux instances politiques	2 103,95 $	
KOPEL INC.	1351098	06 JUIN 2019	VIBERT, SONIA	Facture #IN0100047 Distribution de cartes postales pour le 22 mai - Opération patrimoine - + 500 échantillons - Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	2 607,75 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1358408	12 JUIL. 2019	VIBERT, SONIA	Courrier de quartier - Distribution pour l' Opération patrimoine 2019	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	2 346,25 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1354000	19 JUIN 2019	SAINTE MARIE, PIERRE	Renouvellement d¿un abonnement annuel Autodesk-Division de l¿aménagement et des grands projets. Numéro de contrat 110001351805, numéro de série 561-73461747.	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 094,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er JUIN AU 31 JUILLET 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TRAFIC INNOVATION INC.	1357259	08 JUIL. 2019	GAGNON, VALERIE	Projet cyclable 1042- Souligny - Ref : Ralph Vicière	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 758,66 $	
UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL	1359693	18 JUIL. 2019	CAREAU, LUCIE	Services professionnels- Institution gouvernementale - étude pour résultat d'établir un portrait général des caractéristiques de mobilité- Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	24 999,00 $	
VELO QUEBEC ASSOCIATION	1354501	20 JUIN 2019	MORIN, ISABELLE	Participation de la Ville de Montréal pour la carte des voies cyclables du Grand Montréal-2019 - Ref : Michel Bédard	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	11 548,62 $	
CERIU	gdd1171637005	17 JUIN 2019	VANNET, WI LAYVAN	Soutien financier - GDD 1171637005 - CE17 1834 - 17 JUIN 2019	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 000,00 $	
CORPORATION DE LA CHAPELLE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS & MUSEE M.BOURGEOYS	1163501002050719	08 JUIL. 2019	LYAKHLOUFI, SAFAE	GDD1163501002 R.C.# 16-01.01.02.02.0011 Soutien financier - réalisation sondage et supervision archéologiques sous le narthex du parvis de la chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours et nettoyage annuel de la crypte achéologique. Paiement final.	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	2 000,00 $	
						Total =	**13 250 758,28 $**	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 04.04

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1193430005

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine

Il est recommandé au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de :
- accompagner les arrondissements dans l'adoption à moyen terme d'un Plan maître de plantation (R-1);

- développer une structure de saisie permettant aux arrondissements et aux partenaires de fournir annuellement l'ensemble des activités de plantation (R-3);

- prévoir un suivi et une reddition de compte se rapportant à l'évolution de l'indice de canopée à l'échelle de l'agglomération à tous les quatre ans (R-4);

- s'assurer que les derniers territoires n'ayant pas procédé à la concordance sur les exigences minimales de plantation d'arbres et le verdissement des terrains, le fassent dans un délai raisonnable (R-5);

- élargir la portée des prochaines ententes avec l'Alliance forêt urbaine pour que ces ententes puissent favoriser une collaboration avec l'ensemble des villes de l'agglomération (R-6);

- encourager les arrondissements et les villes liées à mettre en œuvre des initiatives de reconnaissance et de visibilité pour les propriétaires des secteurs commercial, industriel, institutionnel ou communautaire (R-7);

- participer aux travaux de révision et d'harmonisation des devis techniques relatifs à la plantation des arbres, à leur entretien et aux mesures de protection à prendre lors de travaux réalisés à proximité de ces derniers (R-9);

- développer des détails normalisés de fosses d’arbres agrandies qui permettront aux arbres de se développer adéquatement et qui seront systématiquement inclus dans les appels d’offres publics lors de la reconstruction de rue (R-9).

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l’eau, l’environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-02 11:25

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193430005**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur la gestion de la forêt urbaine

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a procédé au printemps 2018 à l'étude des enjeux associés à la gestion de la forêt urbaine. La Commission a adopté ses recommandations à l'unanimité le 24 mai 2018. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 18 juin 2018 et à la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-28

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-07-02

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS PORTANT SUR LA GESTION DE LA FORÊT URBAINE

Mise en contexte

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a procédé au printemps 2018 à l'étude des enjeux associés à la gestion de la forêt urbaine. La Commission a adopté ses recommandations à l'unanimité le 24 mai 2018. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 18 juin 2018 et à la séance du conseil d'agglomération du 21 juin 2018.

La Commission a formulé 10 recommandations. Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

R-1

D'exiger que chacun des 19 arrondissements adopte à moyen terme un Plan maître de plantation qui permettra d'évaluer et de rendre compte, pour chaque territoire :

- *Du potentiel de plantation sur le territoire public par l'identification des endroits propices à l'accueil de nouvelles plantations;*
- *De la diversité du patrimoine arboricole en présence, afin d'orienter la sélection d'espèces à planter pour en améliorer la résilience;*
- *Des stratégies de mise en œuvre proposées (programmes, échéancier de plantation pluriannuel, etc.).*

Et de prévoir les budgets nécessaires pour soutenir les arrondissements dans cette démarche dans le cadre d'une réforme à venir du financement des arrondissements.

Réponse à R-1

Le comité exécutif est favorable à la recommandation voulant que chacun des 19 arrondissements adopte à moyen terme un Plan maître de plantation.

Le comité exécutif mandate la Direction générale afin d'accompagner les arrondissements dans cette démarche de planification.

R-2

D'encourager les villes liées de l'agglomération dont l'indice de canopée est inférieur à 25 % à se doter d'un plan de renforcement qui prévoit les budgets nécessaires à la plantation et à la préservation des arbres sur leur territoire.

Réponse à R-2

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et devrait proposer au conseil d'agglomération d'adopter une déclaration à cet effet.

R-3
De mettre en place un mécanisme centralisé de partage de l'information documentant annuellement les efforts de plantation mis de l'avant par les arrondissements et les villes liées, tant sur le domaine public que privé.

Réponse à R-3
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et, en attendant la mise en place d'un système corporatif de gestion des actifs, mandate la Direction générale pour développer une structure de saisie permettant aux arrondissements et aux partenaires de fournir annuellement l'ensemble de ses activités de plantation. Cette information servira à produire un rapport consolidé de l'ensemble des activités de plantation, excluant toutefois les plantations effectuées sur le domaine privé non effectuées par les partenaires mandatés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Le comité exécutif recommande également à la Direction générale de soutenir la participation des instances concernées en arrondissement.

En ce qui concerne les efforts de plantation mis de l'avant par les villes liées, le comité exécutif est favorable à cette recommandation et devrait proposer au conseil d'agglomération d'adopter une déclaration à cet effet.

R-4
De rendre compte à tous les quatre ans de l'évolution de l'indice de canopée à l'échelle de l'agglomération afin de permettre, s'il y a lieu, une révision des objectifs fixés en matière de plantation dans les différents territoires.

Réponse à R-4
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la Direction générale pour qu'un suivi et une reddition de compte se rapportant à l'évolution de l'indice de canopée à l'échelle de l'agglomération soit effectuée à tous les quatre ans.

R-5
D'inciter les arrondissements ainsi que l'ensemble des villes liées à intégrer dans leur réglementation d'urbanisme des exigences minimales relatives à la plantation d'arbres ou au verdissement pour les terrains faisant l'objet de construction ou d'agrandissement de bâtiment, tel que prescrit par le document complémentaire du Schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Réponse à R-5
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation. Le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal étant en vigueur depuis avril 2015, l'exercice de mise en concordance des règlements aux dispositions du document complémentaire est à toute fin pratique complété.

Le comité exécutif mandate la Direction générale de s'assurer que les derniers territoires n'ayant pas procédé à la concordance sur les exigences minimales de plantation d'arbres et le verdissement des terrains, le fassent dans un délai raisonnable.

R-6
De promouvoir et d'encourager la collaboration entre les villes de l'agglomération et l'ensemble des partenaires qui participent à l'Alliance forêt urbaine, particulièrement ceux associés au réseau industriel et commercial, afin de contribuer à la plantation d'arbres à l'extérieur du domaine public municipal sur l'île de Montréal.

Réponse à R-6
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la Direction générale afin d'élargir la portée des prochaines ententes avec l'Alliance forêt urbaine pour que ces ententes puissent favoriser une collaboration avec l'ensemble des villes de l'agglomération.

R-7
D'inviter les arrondissements et les villes liées à mettre en œuvre des initiatives de reconnaissance et de visibilité pour les propriétaires des secteurs commercial, industriel, institutionnel ou communautaire qui participent à l'effort de plantation d'arbres sur le domaine privé.

Réponse à R-7
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la Direction générale afin d'encourager les arrondissements et les villes liées à mettre en œuvre des initiatives de reconnaissance et de visibilité pour les propriétaires des secteurs commercial, industriel, institutionnel ou communautaire.

R-8
Dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, d'envisager la possibilité de prévoir des sommes additionnelles pour l'entretien et l'élagage des arbres.

Réponse à R-8
Le comité exécutif est d'avis que l'adoption de l'ensemble des plans maîtres de plantation (voir la recommandation R1) sera l'occasion d'évaluer les charges financières que représentent les travaux d'entretien et d'élagage des arbres à planter en renforcement de la canopée. La définition de ces charges alimentera les travaux du comité exécutif quant au financement des arrondissements.

R-9
Afin de garantir la croissance et de maximiser l'espérance de vie des arbres plantés, de doter la Ville de standards en matière de techniques de plantation (profondeur et largeur minimales des fosses, espace disponible pour les racines, qualité du terreau de plantation, etc.), d'inclure ces standards dans les appels d'offres publics pour l'exécution de travaux de voirie, et de développer des outils afin de diffuser les bonnes pratiques auprès des équipes en arrondissement (guides, formations, etc.).

Réponse à R-9
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la Direction générale pour participer aux travaux de révision et d'harmonisation des devis techniques

relatifs à la plantation des arbres, à leur entretien et aux mesures de protection à prendre lors de travaux réalisés à proximité de ces derniers.

Par ailleurs, en ce qui a trait aux détails de fosses qui reçoivent les arbres en milieu urbain, le comité exécutif mandate la Direction générale pour développer des détails normalisés de fosses d'arbres agrandies qui permettront aux arbres de se développer adéquatement et qui seront systématiquement inclus dans les appels d'offres publics lors de la reconstruction de rue. Ces détails devront couvrir une gamme étendue de situations rencontrées sur le territoire de la Ville de Montréal. La Direction générale devra également travailler en collaboration afin d'établir des normes de dégagement au pourtour des arbres afin d'éviter les conflits entre arbres, les infrastructures urbaines et les réseaux techniques urbains (RTU).

La Direction générale sera responsable de diffuser ces documents aux intervenants concernés des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

R-10
D'envisager la création, à l'échelle de l'agglomération, d'un centre de valorisation du bois des frênes et autres arbres abattus sur le territoire de l'île de Montréal, centre qui serait éventuellement ouvert au public.

Et de faire en sorte que les propriétaires privés du secteur résidentiel puissent ultimement bénéficier d'un incitatif financier lié à la valorisation du bois des arbres dont ils assument les coûts d'abattage.

Réponse à R-10
Plusieurs projets de mise en valeur du bois abattus à la Ville existent déjà, à petite échelle principalement. En 2018, un projet de valorisation a été mis en place par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports sous la forme d'une contribution financière attribuée à Bois Public, un OBNL. Dans le cadre de ce projet, plusieurs billes de frênes abattus dans le parc du Mont-Royal ont été valorisées, soit en transformant les billes en planches utilisables pour la confection de mobilier de toutes sortes, soit en les transformant en copeaux qui ont été utilisés comme amendement de sols au site du complexe environnemental Saint-Michel, devenu le parc Frédéric-Back. Cette initiative a été reproduite en 2019, à une échelle encore plus importante, mais qui demeure encore modeste. En effet, de grands volumes de bois pourraient être valorisés si l'ensemble des bois abattus (par les arrondissements, les services centraux et éventuellement les propriétaires d'arbres privés) pouvaient tous être concentrés sur un site de valorisation.

Le comité exécutif est donc favorable à cette recommandation et appuie la mesure présentée au CCPE du 7 février 2019 par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports visant à ce que soit développé et mis en œuvre un projet de valorisation des bois abattus à l'échelle de l'agglomération.

Le comité exécutif est en accord pour que la Direction générale soit impliquée dans cette démarche afin que le meilleur site pour l'établissement d'un centre de valorisation soit identifié sur le territoire de l'île de Montréal. Par ailleurs, le comité exécutif souhaite également qu'un encadrement soit élaboré afin de permettre à la fois l'accès :
- du site de valorisation au bois privés et
- des citoyens aux matières résiduelles valorisées.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour la qualité du rapport produit sur la gestion de la forêt urbaine et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 04.05

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1193430004

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds et mandater la Direction générale d'y donner suite

Il est recommandé au comité exécutif de mandater la Direction générale afin d'évaluer et de mettre en place toutes les mesures compensatoires qui sont à la disposition de la Ville afin de lui permettre d'être indemnisée du préjudice subi en raison des faits mis en lumière dans le rapport de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds, incluant la possibilité d'intenter tout recours, le cas échéant, contre Les Constructions Lavacon inc. et toute autre personne;
Il est recommandé au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de produire une demande en justice ayant pour objet d'obtenir un jugement déclaratoire déterminant le droit de la Ville d'écarter Les Constructions Lavacon inc. et M. Luigi Pallotta de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en raison du non-respect de l'article 17 de la PGC, et ce, jusqu'au 28 janvier 2024 inclusivement;

Il est recommandé au comité exécutif de mandater la Direction générale afin de transmettre, au moment de leur publication, les rapports du Bureau de l'inspecteur général aux directions d'arrondissement et de services;

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-28 16:36

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193430004**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur le Rapport de l'Inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds et mandater la Direction générale d'y donner suite

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mars 2017, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC), la Ville a octroyé à Les Constructions Lavacon inc. (« Lavacon ») un contrat pour la réalisation de travaux de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) au montant de 16 054 295, 74 $ - AOP 5887 – Résolution : CM17 0323 (le « Contrat »).
Le 28 janvier 2019, le Bureau de l'inspecteur général (« BIG ») a rendu public un *« Rapport de recommandations concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887) »* (le « Rapport du BIG»).

La Commission permanente sur l'inspecteur général a déposé, au conseil municipal le 25 mars 2019 et au conseil d'agglomération le 28 mars 2019, ses commentaires ainsi que 4 recommandations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0323 - 2017-03-27 - Accorder un contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) située au 13 555 boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une dépense totale de 20 350 614,02 $ (taxes, contingences et incidences incluses). Appel d'offres public # 5887 (10 soumissionnaires). Contrat #13539. (Sommaire décisionnel # 1164362002)
CE16 1780 - 2016-11-08 - Autoriser un règlement d'emprunt de 50 000 000 $ pour les travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et l'achat de collections initiales.(Sommaire décisionnel # 1160003005)

CE16 2077 - 2016-12-14 - Autoriser un budget additionnel de 3 213 130 $, taxes incluses, soit un budget total de 24 357 812 $, taxes incluses, pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro et imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. (Sommaire décisionnel # 1160003007)

CE16 0861 - 2016-05-25 - Approuver le plan de gestion de mise en œuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction RAC des bibliothèques. (Sommaire décisionnel # 1160003001)

CE16 2077 2016-12-14 - Autoriser un budget additionnel de 3 213 130 $, taxes incluses, soit un budget total de 24 357 812 $, taxes incluses, pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. (Sommaire décisionnel #1160003007).

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

Patrice GUAY, 28 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-28

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-06-28

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL FAISANT SUITE AU RAPPORT DE L'INSPECTRICE GÉNÉRALE CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PIERREFONDS (APPEL D'OFFRES 5887)

Mise en contexte

Le 28 janvier 2019, le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a rendu public un rapport portant sur l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887). En vertu de l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'inspectrice générale a le pouvoir d'adresser, en tout temps, au conseil municipal de la Ville de Montréal, tout rapport faisant état de constats et de recommandations méritant d'être portés à son attention.

L'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop a présenté ses conclusions à la Commission le 27 février 2019. Après analyse, les membres de la Commission ont formulé 4 recommandations, qui ont été respectivement déposées aux conseils municipal et d'agglomération les 25 et 28 mars 2019.

Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

Recommandations

CONSIDÉRANT les constats de l'inspectrice générale sur les manœuvres frauduleuses de Les Constructions Lavacon Inc.

R-1
La Commission appuie la recommandation de l'inspectrice générale à l'effet que l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. soit inscrite au Registre des personnes inadmissibles aux contrats et sous-contrats en vertu du Règlement de gestion contractuelle pour une période de cinq ans.

R-2
Que la Ville évalue les recours possibles visant la récupération éventuelle des montants perçus en trop par l'entrepreneur ainsi que les frais relatifs aux démarches de recouvrement.

Réponses à R-1 et R-2

Le comité exécutif informe les membres de la commission que le Service des affaires juridiques de la Ville intentera une demande en ayant pour objet d'obtenir un jugement déclaratoire déterminant le droit de la Ville d'écarter Les Constructions Lavacon inc. et M. Luigi Pallotta de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en raison du non-respect de l'article 17 de la PGC, et ce, pour une période de cinq ans.

En effet, dans son rapport, l'inspectrice générale conclut que les faits mis en lumière constituent une contravention à l'article 17 de la Politique sur la gestion contractuelle adoptée le 25 août 2016, laquelle est devenue un règlement sur la gestion contractuelle le 1er janvier 2018 (« PGC »), ce qui entraine notamment l'inscription de Les Constructions Lavacon inc. Et de son président, M. Luigi Pallotta, au Registre des personnes inadmissibles aux contrats et sous-contrats.

Cependant, le 2 mai 2019, Lavacon et M. Pallotta ont transmis à la Ville, par ministère d'avocats, leurs représentations écrites, lesquelles sont jointes à la présente. Dans le cadre de leurs représentations, Lavacon et M. Pallotta invoquent divers arguments dont notamment que l'article 17 de la PGC ne s'appliquerait pas aux gestes posés dans le cadre de l'exécution du Contrat et qu'en conséquence, Lavacon n'aurait pas contrevenu à la PGC.

Bien qu'il soit en désaccord avec les interprétations juridiques et factuelles proposées par les procureurs de Lavacon, le Service des affaires juridiques recommande à la Ville, compte tenu de l'importance de la sanction liée au non-respect de l'article 17 de la PGC et de la difficulté réelle qui se pose en lien avec l'application de la PGC aux faits mis en lumière dans le rapport de l'inspectrice générale, d'initier une demande en justice ayant pour objet d'obtenir un jugement déclaratoire déterminant le droit de la Ville d'écarter Lavacon et M. Luigi Pallotta de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville en raison du non-respect de l'article 17 de la PGC, et ce, pour une période de cinq ans.

Le comité exécutif informe également la commission que la Ville exercera tous ses droits visant à récupérer par recours ou par compensation les sommes spoliées.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville d'améliorer les pratiques en ce qui a trait à la gestion des directives de changement

R-3
Que la Ville de Montréal modifie, d'ici juin 2019, son formulaire de directive de changement afin d'y mentionner que la Ville peut, à sa demande, accéder aux détails de la facturation entre l'entreprise adjudicataire et ses sous-traitants, et que copie du formulaire de directive de changement soit transmis par la Ville à la liste des sous-traitants de l'adjudicataire.

Réponse à R-3

Le comité exécutif informe les membres de la commission qu'un mandat a été donné au Service de la performance organisationnelle, en collaboration avec le Service des affaires juridiques, de proposer les modifications requises, le cas échéant, aux documents d'appel d'offres afin de répondre aux objectifs qui sous-tendent les recommandations de la commission et de les mettre en œuvre.

CONSIDÉRANT l'importance pour les responsables des services municipaux d'éviter la répétition de situations ayant fait l'objet de rapports du Bureau de l'inspecteur général

R-4
Que la direction générale de la Ville transmette au moment de leur publication les rapports du Bureau de l'inspecteur général aux directions d'arrondissements et de services.

Le comité exécutif mandate la Direction générale de transmettre, au moment de leur publication, les rapports du Bureau de l'inspecteur général aux directions d'arrondissement et de services. De plus, lorsque pertinent et afin d'éviter la répétition de situations ayant fait l'objet de rapports, une présentation des correctifs entrepris pourrait être faite lors du comité de direction du directeur général.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'inspecteur général pour la qualité du rapport produit ainsi que pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Montréal 2 mai 2019

PAR COURRIEL : bdagenais@ville.montreal.qc.ca

CAIN LAMARRE

Me Benoît Dagenais
Directeur général adjoint
Services institutionnels
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Les Constructions Lavacon inc.,
re : Rapport du Bureau de l'inspecteur général (BIG)

Cher confrère,

Le 25 mars 2019, la Commission permanente sur l'inspecteur général (ci-après : « la Commission ») déposait au Conseil municipal de Montréal ses « *Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds* (appel d'offres 5887) », rapport également déposé au Conseil d'agglomération, le 28 mars suivant.

Dans sa première recommandation, la Commission appuie la recommandation de l'inspectrice générale, à l'effet que l'entreprise Les Constructions Lavacon inc. (ci-après : « Lavacon ») « soit inscrite au Registre des personnes inadmissibles aux contrats et sous-contrats en vertu du Règlement de gestion contractuelle pour une période de cinq (5) ans ».

Dans sa deuxième recommandation, la Commission suggère à la Ville d'évaluer « les recours possibles visant la récupération éventuelle des montants perçus en trop par l'entrepreneur ainsi que les frais relatifs aux démarches de recouvrement. »

630, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2780
Montréal (Québec) H3B 1S6 | Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.
T 514 393-4580 | F 514 393-9590 | **cainlamarre.ca**

PRÈS POUR ALLER LOIN

Au-delà de l'absence totale de fondement de cette deuxième recommandation, la première recommandation, tout autant mal fondée, est évidemment hautement préjudiciable à Lavacon, non seulement par son effet direct et immédiat, mais aussi pour l'impact d'une telle mesure publique sur la réputation de Lavacon et son évaluation par d'autres donneurs d'ouvrage.

Le 3 avril dernier, M. Dean Gauthier, directeur du Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, écrivait au président de Lavacon, tant en cette qualité qu'en sa qualité personnelle, pour les aviser des dépôts susdits et de l'application, contre eux, des articles 32 et 35 de la Politique sur la gestion contractuelle, adopté le 25 août 2016 et devenue « Règlement » le 1er janvier 2018 (ci-après : « la Politique »). Dans cette même lettre, la Ville, par l'entremise de M. Gauthier, invitait Lavacon et M. Pallotta à soumettre, par écrit, au plus tard le 3 mai 2019, leurs représentations à l'attention du Comité exécutif.

Nous vous confirmons donc avoir été mandatés pour préparer, rédiger et vous soumettre les représentations conjointes de Lavacon et de M. Pallotta. Elles sont contenues dans le document ci-joint.

Nous joignons également à la présente, la lettre transmise à M. Gauthier le 18 avril dernier, en réponse au contenu de sa lettre concernant la poursuite de l'exécution des travaux et en réponse partielle aux paragraphes de cette lettre ayant trait à la présente démarche.

Nous invitons donc le Comité exécutif à la plus grande prudence dans le traitement de cette affaire, pour les raisons exprimées dans nos représentations ci-jointes et dont l'essentiel pourrait se résumer dans les points suivants :

1. La conclusion de « manœuvres frauduleuses » contenues dans le rapport de l'inspectrice générale, est non fondée en faits en ce qui concerne la gestion du contrat de rénovation de la bibliothèque de Pierrefonds par Lavacon et nonobstant cette question de faits, seul un jugement final d'un Tribunal pourrait énoncer une telle conclusion de droit;

2. L'exécution de ce contrat a fait l'objet de 158 demandes de changements, pratiquement toutes sur base forfaitaire, et pour lesquelles 147 demandes n'ont pas

encore fait l'objet d'une entente finale à ce jour, le tout étant administré suivant la procédure prévue au contrat et notamment celle ayant trait aux règlements des différends; il n'y a donc encore rien qui puisse être conclu sur la gestion de ces demandes;

3. L'article 17 de l'ancienne politique de gestion, sur lequel se fonde le Bureau de l'inspecteur général, la Commission permanente et le Service de l'approvisionnement, ne s'applique pas aux griefs soulevés par l'inspectrice générale;

4. La Ville de Montréal n'a pas pu avoir trop payé Lavacon pour ce contrat, notamment parce qu'à ce jour, elle a versé moins que la valeur originaire de la soumission de Lavacon ayant donné lieu à la lettre d'adjudication du 11 avril 2017;

5. L'inspectrice générale au-delà des limites qui lui sont imposées par la loi dans l'exercice de ses fonctions, n'a pas respecté les règles élémentaires de justice naturelle dans l'administration de son enquête et ne pouvait donc émettre des recommandations visant une sanction de nature pénale et préjudiciable basée sur un examen incomplet des faits, du ouï-dire, des hypothèses, des extrapolations et des interprétations;

6. La Commission n'a par ailleurs, pas plus respecté les mêmes règles, en n'ayant jamais requis ni reçu les commentaires de Lavacon, en se contentant de reprendre, dans son rapport, les conclusions du Bureau de l'inspecteur général, dans le contexte apparent d'une approche complaisante avec l'inspectrice générale;

7. La législation actuellement en vigueur ne permet pas à la Ville de Montréal de créer un Registre des personnes inadmissibles à contracter avec elle, en parallèle avec le RENA, encore moins d'y inscrire une entreprise et/ou un individu, sur la base du seul dépôt d'un rapport de l'inspectrice générale; seul le Conseil du trésor du Québec peut détenir un tel registre, dont la gestion a été législativement déléguée à l'AMP et au surplus, nonobstant ce qui précède, seule une entreprise ayant fait l'objet d'une déclaration de culpabilité, par un jugement définitif, peut être inscrite sur un tel registre;

8. Conséquemment, le Comité exécutif de la Ville de Montréal ne peut pas donner suite aux deux (2) premières recommandations que lui fait la Commission;

Vous comprenez que l'élaboration plus détaillée des conclusions qui précèdent est plus amplement exposée à notre plan d'argumentation joint en annexe de la présente lettre.

Si tant est que suivant l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, l'inspectrice générale peut déposer tout rapport faisant état de constatations ou de recommandations qui, de son point de vue, méritent d'être portées à l'attention du Conseil Municipal, cette discrétion, au demeurant fort large, ne permet pas à cette dernière de faire des recommandations qui outrepassent ses capacités et qui outrepassent les pouvoirs du Conseil Municipal. Au mieux, si l'inspectrice était d'avis, à tort ou à raison, que des actions répréhensibles aient pu avoir été commises par notre cliente, elle pouvait effectuer une dénonciation au Commissaire à la lutte contre la corruption, en application de l'article 57.1.18 de la Charte de la Ville de Montréal, mais certainement pas recommander l'imposition d'une sanction dont la nature est celle d'une condamnation, suivant laquelle Lavacon et son actionnaire principal seraient grandement préjudiciés.

Nous vous prions d'agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

ME RICHARD BERGERON
Cain Lamarre SENCRL
richard.bergeron@cainlamarre.ca

RIB/cr

p.j.

c. c. M. Dean Gauthier,
Directeur du service de l'approvisionnement, Ville de Montréal

Me Patrice Guay
Directeur service des affaires juridiques, Ville de Montréal

REPRÉSENTATIONS ET ARGUMENTS À L'ENCONTRE DES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS FAITES AU CONSEIL MUNICIPAL ET AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION PAR LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, ET EN RÉPONSE AU RAPPORT DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL, CONCERNANT LA GESTION DU CONTRAT DE L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE PIERREFONDS, PAR LES CONSTRUCTIONS LAVACON INC.

1. LES FAITS

1.1. Processus d'appel d'offres et soumissions

En octobre 2012, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (PRAC), mis en place par la Ville de Montréal (ci-après : « **la Ville** ») en 2007, le Comité exécutif de **la Ville** (ci-après : « le Comité exécutif ») a autorisé le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (ci-après : « **le Projet** »).

Suivant un premier appel d'offres annulé pour cause de dépassement budgétaire, un second appel d'offres a été lancé le 11 janvier 2017 et dix (10) entrepreneurs ont alors déposé une soumission.

Les Constructions Lavacon inc. (ci-après : « **Lavacon** ») a déposé la plus basse soumission conforme. Le rapport du Bureau de l'Inspecteur Général de **la Ville** (ci-après : « **BIG** ») ne révèle incidemment aucune anomalie dans le processus d'appel d'offres ni dans la confection des soumissions qui en ont résulté.

Le 28 mars 2017, le Conseil Municipal de **la Ville** (ci-après : « **le Conseil Municipal** ») a ainsi adopté la résolution CM 17 0323, suivant le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats et suivant la recommandation du Comité exécutif du 22 mars 2017 (résolution CE 17 0423), qui a autorisé une dépense de 20 350 614,02 $, taxes incluses, pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds. Dans la même résolution, **le Conseil Municipal** a résolu d'accorder à **Lavacon** le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, à savoir 17 659 725,32 $, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public (5887).

Le 11 avril 2017, les Services institutionnels gestion et planification immobilière de **la Ville** ont transmis à **Lavacon** une lettre d'adjudication, confirmant ce qui précède et par laquelle, entres autres exigences, **la Ville** demandait la liste identifiant tous les sous-traitants impliqués pour l'exécution de ce contrat; exigence à laquelle s'est évidemment conformée Lavacon.

Dans les faits, l'exécution de ce contrat a impliqué 78 fournisseurs et sous-traitants, dont environ 55 pour l'exécution des travaux directement au chantier.

Aucune entente particulière est intervenue avec ces fournisseurs et sous-traitants durant tout le processus d'appel d'offres ni non plus durant le processus d'octroi du contrat et des sous-contrats, étant à comprendre que les prix déposés par ces fournisseurs et sous-traitants sont ceux ayant fait l'objet de la soumission de **Lavacon** pour l'exécution des travaux prévus au contrat.

Est donc exclu du présent débat, toute prétention pouvant viser le processus contractuel.

1.2. Le contrat

Les documents contractuels liant les parties, lesquels étaient inclus dans le cahier des charges remis aux soumissionnaires le ou vers le 11 janvier 2017 et émis pour construction le 24 avril 2017, incluent plusieurs cahiers et annexes, comprenant des clauses administratives, générales et particulières ainsi que des clauses techniques (ci-après : « **le contrat** »). De façon pertinente au présent débat et comme l'a fait l'inspectrice générale, nous nous référerons ici au Cahier des Clauses Administratives Générales du **contrat** (ci-après désigné : « **CCAG** ») ainsi qu'au Cahier des Clauses Administratives Spéciales (exécution de travaux) du **contrat** (ci-après : « **CCAS** »). Pour ces deux (2) documents il s'agissait alors des versions respectivement de juillet 2012, révision 2015, et novembre 2012.

Comme on le sait, le **contrat** régit les obligations de chacune des parties et notamment, comprend des dispositions ayant trait à la résolution des différends.

À cet égard et au chapitre des règles d'interprétation prévues au **CCAG** (article 2.1.2), le sous-paragraphe 2.1.2.5 édicte ce qui suit :

> « Le Directeur décide de toute question relative aux quantités et à la valeur des travaux exécutés. L'entrepreneur qui désire contester une telle décision doit le faire conformément aux dispositions de l'article 7 du présent cahier. »

Ainsi et d'entrée de jeu, nous vous indiquons que ce n'est pas à un tiers ni même à l'inspectrice générale de se prononcer sur la valeur des travaux exécutés, mais bien, contractuellement, au Directeur, celui-ci étant définit (article 2.1.1.4 du **CCAG**) comme étant le Directeur du service concerné, ou son représentant désigné, en l'occurrence dans le cas qui nous concerne, M. Carlos Manzoni Da Silva, Chef de division aux Services institutionnels - Gestion et planification immobilière.

Quant à l'exécution du contrat, elle relève évidemment de l'entrepreneur et il est expressément prévu au **contrat** que cette exécution peut comprendre l'exécution en sous-entreprise (article 2.3.3 **CCAG**).

S'il est exact que l'entrepreneur devait soumettre au Directeur, la liste des sous-entrepreneurs et les travaux que ceux-ci devaient exécuter, ce qui a été fait et mis à jour à toute époque pertinente, à aucun endroit du **contrat** est-il mentionné que l'entrepreneur devait communiquer au Directeur la teneur des ententes qu'il pouvait avoir avec ces sous-entrepreneurs ou certains de ceux-ci. Ce n'est que sur demande, le cas échéant, qu'il aurait pu fournir des informations supplémentaires (articles 2.3.3.1 et 2.3.3.2 du **CCAG**), mais dans le présent cas, aucune telle demande a été acheminée à **Lavacon** jusqu'à ce jour et ce, malgré toutes discussions entourant les désaccords au sujet des prix soumis dans les demandes de suppléments, y compris parfois ceux, des sous-traitants. D'ailleurs et comme le signale, à juste titre, l'inspectrice générale, la transmission de la liste des sous-traitants n'a pas eu pour effet de modifier le **contrat** ou de créer un lien contractuel entre **la Ville** et lesdits sous-traitants. On comprend donc par cette précaution, que **la Ville**, sous réserve de toute hypothèque légale, ne désirait simplement pas être placée dans une situation de débitrice contractuelle envers les sous-traitants. Mais en contrepartie inévitable d'un tel dégagement de tout lien contractuel, **la Ville** n'a pas non plus de droit de gérance dans le rapport contractuel pouvant exister, en tout état de cause et en tout temps, entre l'entrepreneur général et ses sous-traitants et fournisseurs.

Par ailleurs et nonobstant tout pouvoir d'intervention auquel pourrait prétendre l'inspectrice générale à cet égard, le **contrat** confère déjà au Directeur, un pouvoir de résiliation, pour l'un ou l'autre des motifs énoncés à l'article 2.4 du **CCAG**. Or et malgré les différends qui se sont accumulés tout au long de l'exécution du contrat et notamment au sujet de la soumission des prix, en aucun moment le Directeur n'a cru utile de soulever la possibilité d'une telle conséquence et pour cause, puisque ces différends s'inscrivent dans le cadre relativement normal d'un processus de négociation touchant les suppléments contractuels réclamés. **La Ville** aurait même pu résilier le **contrat** de façon discrétionnaire, suivant l'article 2.4.2.2 du **CCAG**. Elle n'a apparemment trouvé aucun motif à le faire.

Lorsqu'on parcours la très abondante correspondance ayant eu cours entre les parties, depuis le début de l'exécution des travaux jusqu'à la fin de leur exécution en novembre 2018, on constate que la question des prix soumis par les sous-traitants, mais aussi du pourcentage de frais d'administration pouvant être réclamé par l'entrepreneur dans le cadre de ces travaux supplémentaires exécutés, ont fait l'objet de nombreux échanges, de plusieurs commentaires, d'opinions légales et de positions divergentes des parties, étant à comprendre que **la Ville**, à toute époque pertinente, a été tout à fait au fait des façons de faire de **Lavacon**, laquelle a toujours agi en toute transparence et ce, malgré lesdites divergences d'opinions.

Et tel que ci-haut mentionné, le **CCAG**, au chapitre 7, prévoit la procédure en cas de mésentente. Il faut comprendre de la lecture de cette procédure qu'elle est faite dans l'optique où le Directeur possède la discrétion pour arbitrer, en première ligne, toute demande formulée par l'entrepreneur; il en va de même de tout prix soumis par l'entrepreneur, incluant le prix de ses sous-traitants, pour l'exécution d'une demande de changement. On comprend ainsi, de la mécanique établie par les dispositions contractuelles, que **la Ville** ne se voit pas confrontée, comme le laisse supposer l'inspectrice générale, à une situation de paiement sans droit de regard et sans contrôle, mais plutôt l'inverse. **La Ville**, pour toute demande de crédits supplémentaires, conserve son plein pouvoir d'examen, d'analyse et de contrôle et accueille, totalement, partiellement ou négativement, toute demande de réajustement de prix, agissant pour cela par la voie de ses mandataires. Par ailleurs, toute décision défavorable ne permet pas à l'entrepreneur de cesser ses travaux mais en revanche, lui permet de contester cette décision et à défaut de règlement, de prendre tous les moyens pour la résolution de tel conflit, y compris les moyens judiciaires. Comme en toutes choses ce moyen, le cas échéant, peut aussi être à l'avantage de **la Ville**.

Si dans le cadre et le contexte de la gestion de ces différends, il s'avérait qu'un Tribunal, suivant l'administration de la preuve, détermine qu'il y ait eu une quelconque gestion dolosive des demandes de suppléments et ce, au détriment de **la Ville**, les conclusions qui s'imposent pourraient évidemment être émises et exécutées.

1.3. Exécution du contrat

L'exécution de ce **contrat** a donné lieu à 158 Directives de changements, sur une période d'environ 18 mois.

Contrairement à ce que prétend l'inspectrice générale, se référant alors à l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*[1](ci-après :« **LCV** »), une « Directive de changement » dans le **contrat**, peut changer la nature des travaux, comme le spécifie clairement l'article 5.1.7.2 du **CCAG**, ainsi que la durée desdits travaux (5.1.7.3).

Par ailleurs, le **CCAS** vient compléter le **CCAG** et ainsi l'inspectrice générale réfère précisément à l'article 5.1.7.12 du **CCAS**, comme étant celui qui doit s'appliquer à toute situation de changement contractuel. Or et avec égard, c'est inexact.

L'article 5.1.7.12, en effet, ne trouve application que « lorsque des travaux additionnels sont exécutés en régie par un sous-entrepreneur spécialisé dans la matière… ». Or dans le cadre de l'exécution de ce **contrat**, la presque totalité des Directives de changements émises ont été exécutées dans le cadre d'une entente

[1] Rapport BIG, p. 6, chap. 4.2;

pour un prix forfaitaire, suivant le choix discrétionnaire prévu à l'article 5.1.7.9 du **CCAS**, étant à préciser qu'en l'espèce, il s'est agi de l'option « C » prévue à cet article.

Dans les faits et pour chaque changement, **Lavacon** remplissait un document (DOC 300-5F), intitulé « Modification de contrat à forfait », comprenant un prix forfaitaire global pour la modification exigée. Cette demande était accompagnée d'une description ventilée établissant trois (3) éléments de ce prix forfaitaire, à savoir les coûts directs (main-d'œuvre et équipements) pour **Lavacon**, le coût global en sous-traitance et les frais de prolongation.

Ce formulaire était remis au consultant externe chargé de la gestion du chantier et l'analyse des coûts, à savoir MACOGEP, avec copie à **la Ville** et aux professionnels concernés.

Ces demandes ont été ou non, approuvées par le gestionnaire et/ou les professionnels, mais très souvent, ont fait l'objet d'une approbation partielle. Le cas échéant, les architectes (Chevalier Morales/DMA) ont émis un formulaire intitulé « Revue de coûts / crédits supplémentaires » avec approbation pour les « coûts / crédits supplémentaires octroyés ».

Par exemple : prenons le PM-E-017 du 13 mars 2018 (« Modification de l'éclairage extérieur et du secteur des tout-petits »). **Lavacon** a présenté une demande de modification, totalisant 32 192,70 $, plus une prolongation d'échéancier de deux (2) jours. Cette demande n'a été acceptée par les professionnels que pour 12 339,56 $, avec prolongation d'échéancier de zéro jour. Il est à noter que le coût de sous-traitance présenté pour cette modification était de 12 601,53 $, incluant un crédit de 5 403,96 $, lequel prix de sous-traitance a été révisé par les professionnels à 11 282,15 $. Pour cet avis de modification et nonobstant toute entente qui était intervenue avec le sous-traitant en question (EG Électrique), **Lavacon** a bel et bien versé à ce dernier 11 282,15 $, sans prendre aucune escompte.

Ainsi et sur les 158 Demandes de changements émises, seulement onze (11) à ce jour, ont pu faire l'objet d'une entente finale et consensuelle entre les parties. Pour les autres le traitement a varié entre l'acceptation partielle et le refus.

On constate de l'exemple ci-haut, que le processus de négociation entre **Lavacon** et ses sous-traitants a été un processus vivant et continu, appliqué au cas par cas, pour chaque demande de changement; ce que ne mentionne aucunement l'inspectrice générale.

En ce qui concerne plus particulièrement les demandes de suppléments comportant des coûts reliés à la sous-traitance, ces coûts ont totalisé à ce jour, 1 287 173 $. Après analyse par les professionnels et leurs recommandations, 1 060 410 $ ont été reconnus comme étant la juste valeur marchande des travaux exécutés par ces

sous-traitants, donc une réduction de 17,6 % (226 763 $). Cet écart n'a évidemment pas été payé par **la Ville** et n'a conséquemment pas été payé non plus auxdits sous-traitants; ce qui a pu provoquer, pour certains d'entre eux, frustration, déception voir même colère, et leur mouvement de « délation » vers le **BIG**.

Par ailleurs, il est exact qu'il existe et subsiste un différend entre les parties sur l'interprétation du **CCAS**, à savoir lequel des articles 5.1.7.11 ou 5.1.7.12 est applicable dans les cas où une partie des travaux a été réalisé en sous-traitance; la prétention de **Lavacon** étant que dans le cas de prix forfaitaires, seul l'article 5.1.7.11 du **CCAS** doit trouver application.

Toujours dans la poursuite de cette observation, l'inspectrice générale réfère le lecteur au « Formulaire 7.1 » auquel réfère le **CCAS**, tout en décrivant ce formulaire comme étant unique et comportant dix (10) points, et dont elle reproduit un exemplaire (en blanc) dans son rapport.

L'inspectrice générale tire de sa démonstration, l'argument suivant lequel « le *Formulaire* impose donc à l'entrepreneur de divulguer la valeur des travaux exécutés par son sous-traitant dans le cadre d'une Directive de changement ».

Le mot « divulguer » comporte en soit un caractère péjoratif, parce qu'on l'associe, plus souvent qu'autrement, à un contexte de reddition de compte, ce qui n'est pas le cas pour ce formulaire; celui-ci étant lié simplement à la présentation de la demande au fin de pouvoir appliquer correctement les frais d'administration. Ainsi nous soumettons que le verbe « présenter » eut été plus approprié en l'espèce.

Il importe par ailleurs de préciser et de constater que c'est l'article 5.1.7.11 du **CCAS** qui réfère audit Formulaire 7.1, et qu'il s'agit en fait de deux (2) formulaires, portant la même numérologie, à savoir un devant être utilisé pour les cas de travaux réalisés à forfait et un autre devant être utilisé pour les cas de travaux réalisés en régie (5.1.7.12).

Curieusement, l'inspectrice générale reproduit, dans son rapport, le formulaire applicable aux demandes de changements en mode forfaitaire, mais commente celui applicable aux travaux en régie!

En effet et contrairement à ce qu'écrit l'inspectrice générale, au dernier paragraphe de la page 7 de son rapport, la ligne 4 du *Formulaire* (celui reproduit au rapport) n'indique aucun pourcentage en ce qui concerne les travaux à forfait. C'est plutôt l'autre formulaire, prévu pour les travaux en régie, qui contient, à sa ligne 6, un pourcentage de 6 %.

La prétention de **Lavacon** dûment exprimée, documentée et transmise à **la Ville** à toute époque pertinente, est justement basée sur l'interprétation des articles 5.1.7.9 et 5.1.7.11 du **CCAS**, à savoir que la majoration de 12 % s'applique au montant

obtenu selon l'article 5.1.7.9 C), lequel est global pour l'ensemble de la modification demandée.

Cette question d'interprétation demeure entière et à fait l'objet d'opinions légales, lesquelles ont incidemment, également été transmises à **la Ville** et dont l'existence d'ailleurs, est mentionnée, sans plus de détail, par l'inspectrice générale dans son rapport préliminaire de novembre 2018, mais dont elle ne fait plus mention dans son rapport final, pas plus qu'elle n'en tient compte.

Nous ne sommes donc pas ici dans une matière où il y a pu avoir fausses représentations aux fins de paiements, mais bien devant un différend portant sur l'interprétation du **Contrat** et suivant lequel **la Ville** refuse de payer, totalement ou partiellement, des demandes de suppléments. Celle-ci n'est certainement pas créancière de **Lavacon,** c'est plutôt l'inverse qui est vrai, la question étant de savoir de combien.

Suivant cela et avec égard, on ne comprend pas très bien la causalité entre cette longue démonstration, que fait l'inspectrice générale dans son rapport, et la conclusion à laquelle elle en arrive quant à la probité de **Lavacon**.

Mais dans pareil contexte, et suivant le quiproquo qui concerne directement la capacité de **Lavacon** à recevoir une compensation pour les coûts d'administration et son profit sur les demandes de suppléments, il n'est pas vraiment surprenant que cette dernière ait eu des ententes avec certains sous-traitants, pour un partage de risque. Il faut comprendre aussi que ce problème, si on s'en fit à la lourde correspondance échangée entre les parties ainsi qu'aux opinions légales qui ont fait partie de cette correspondance, a provoqué et provoque toujours d'énormes frais à **Lavacon**, lesquels sont, pour partie du moins, au profit des sous-entrepreneurs, dont le paiement est tributaire de l'aboutissement de ce processus administratif.

Comme on le sait, la marge bénéficiaire d'un entrepreneur général pour ce genre de contrats est d'en moyenne plus ou moins 5 %, suivant les statistique de l'industrie. Un quiproquo touchant une marge de 12 %, portant sur les demandes de suppléments ayant trait à de multiples demandes de changements, n'est donc pas immatériel et entraîne inévitablement la mise en place d'un processus de négociation avec les sous-traitants.

Pour dire franchement, et suivant ce qui est connu du marché québécois et canadien, tous les entrepreneurs généraux ont des ententes avec leurs sous-traitants dans pareil contexte. Elles ne sont certes pas toutes écrites, elles sont parfois en amont parfois en aval, mais il s'en suit toujours que suivant le règlement de différends avec un donneur d'ouvrage ou concomitamment avec ce règlement, il y a règlement avec les sous-traitants et fournisseurs dont les coûts des travaux sont inclus dans lesdits différends.

Nous nous permettons de penser que l'inspectrice générale, en associant, peut-être, les faits de l'affaire *Tanaka* au présent dossier, a traduit un processus de négociation intervenu avec certains sous-traitants en une politique systématique et tout azimut qui aurait concerné tous les sous-traitants et fournisseurs, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Un examen beaucoup plus approfondi et rigoureux des faits permet effectivement de conclure autrement et s'il pouvait subsister malgré tout un doute, cela ne serait certainement pas assez concluant pour émettre des conclusions aussi dévastatrices que celles qui ont fait l'objet du rapport du **BIG**.

1.4. Entente avec certains sous-traitants

L'inspectrice générale révèle, dans son rapport, avoir rencontré dix (10) sous-traitants de **Lavacon** pour **le Projet**. Nous rappelons donc que l'inspectrice n'a ainsi rencontré qu'à peu près 12 % des sous-traitants et fournisseurs concernés par ce **contrat**, parmi lesquels, selon ses propres dires, seules six (6) entreprises ont signé l'entente proposée par **Lavacon**, soit 7.7 % de l'ensemble des sous-traitants et fournisseurs concernés ou, si on veut préciser quant au groupe ayant œuvré directement sur le chantier, environ 11 % des sous-traitants concernés. Le **BIG** ignore donc tout en ce qui concerne les autres; l'inspectrice générale s'autorisant d'une règle d'extrapolation pour étendre à l'ensemble des sous-traitants, la situation dont se sont plaints apparemment quelques-uns.

Nous ne sommes pas ici en matière de sondage!

Dans son rapport d'enquête administrative, signé le 20 novembre 2018 et transmis à **Lavacon** pour commentaires, l'inspectrice générale (alors par intérim) faisait grand cas, tel que susdit, de l'affaire *Développement Tanaka inc.* c. *Corporation d'hébergement du Québec*[2], dans laquelle, on le sait, le Tribunal avait dénoncé les agissements de l'entrepreneur Tanaka, en ce qui concerne les demandes de travaux supplémentaires, dont elle réclamait les coûts à la Corporation d'Hébergement du Québec (CHQ).

Puisqu'invoqué en préambule de ses observations alors exposées, on sent que cette affaire semble avoir teinté l'appréciation des faits de l'inspectrice, comme si elle revoyait chez **Lavacon**, un « copier-coller » de la façon de faire de l'entrepreneur Tanaka. Pourtant, il faut évidemment éviter ce genre de raccourci, inacceptable du point de vue de la preuve de faits.

En effet, la conclusion du Tribunal, dans l'affaire *Tanaka,* a fait suite à 23 jours d'enquête, au cours desquels ont été entendus plusieurs témoins, dont le président de la réclamante, et lesquels ont évidemment été contre interrogés; témoins dont la crédibilité et le propos ont été appréciés par le juge, tant au niveau du contenu

[2] *Développement Tanaka inc.* c. *Corporation d'hébergement du Québec,* 2011 QCCA 1278;

de leur témoignage, que de leur crédibilité. Notamment, la Cour n'a pas cru le président de Tanaka, M. Tajtin, dont elle a dit, entre autre, qu'il avait une mémoire sélective. Dans cette affaire, comme on le constate de la lecture du jugement, M. Tajtin imposait systématiquement, à tous les sous-traitants concernés par le contrat, sans exception, une entente d'escompte en sa faveur. Par ailleurs, toujours dans cette affaire, le mode d'attribution des travaux supplémentaires n'était pas nécessairement forfaitaire, mais en régie contrôlée, ce qui signifie, paiement des factures présentées, par opposition à la soumission de prix pour acceptation; c'est une énorme différence. Bref toute comparaison entre cette affaire et **le Projet** est impossible.

Dans le présent cas, aucune entente préalable a été convenue avec qui que ce soit, non seulement dans le processus de soumission (contrat « A », suivant la nomenclature établie par la Cour suprême du Canada dans l'affaire « Ron Engineering »), mais également dans le cadre de l'octroi du contrat à **Lavacon** (contrat « B »).

Postérieurement, il y a eu effectivement des ententes proposées à certains sous-traitants, pour des raisons et dans un contexte que seule l'administration d'une preuve pourrait permettre de comprendre et d'apprécier. On constate également de la réalité, tel que l'illustre l'exemple ci-haut (PM-E-017), que nonobstant de telles ententes, visant à couvrir des frais d'administration d'une démarche pour paiement de coûts supplémentaires, **Lavacon**, dépendamment des résultats de telles démarches ou même de certains contextes, n'a pas toujours appliqué un pourcentage de frais ou encore le pourcentage convenu. C'est donc dire que pour chaque situation de demande de suppléments et malgré toute entente écrite, dans les cas où il y en avait, il y a eu un processus de négociation continu avec le ou les sous-traitants, pour la simple et unique raison qu'en bout de course et pour être payée, **Lavacon** doit fournir des quittances, ce qui requiert conséquemment l'approbation et le consentement des sous-traitants.

On ignore quel sous-traitant a été consulté par le **BIG**, quel a été l'objet précis de la situation contractuelle de ces sous-traitants et, dans les quelques cas où un tel mécontentement a été exprimé, quelle a été la position de **Lavacon** quant à eux, et surtout quelle est la substance de leur manque à gagner? S'est-il s'agit de situations où **la Ville**, effectivement, a réduit le montant réclamé par lesdits sous-traitants? Auquel cas, **la Ville** n'a évidemment rien payé en trop, mais on peut présumer que le sous-traitant a alors reçu moins que ce qu'il désirait recevoir! Subsiste-t-il un conflit entre **Lavacon** et tel sous-traitant? Sommes-nous dans une situation de vengeance?

Dans les faits, 25 sous-traitants ont été approchés pour convenir d'une entente; parmi eux, 19 sous-traitants ont librement convenu d'une telle entente, dont seulement 13 par écrit, et elle a été appliquée, en fait, que pour 17 de ceux-ci. Finalement et tel que susdit, il y a eu très souvent rediscutions pour l'application ou non d'un pourcentage de frais, selon le résultat obtenu. Pour près de 30

demandes de suppléments, impliquant un sous-traitant avec qui une entente a été convenue, aucune escompte a été appliquée, suivant divers facteurs propres à chaque situation.

Dans ce contexte factuel, comment l'inspectrice générale peut-elle affirmer que l'enquête « démontre que le paiement de l'escompte était fait de la même manière pour tous les sous-traitants »?

Avec égard, on constate de l'argumentaire contenu dans le rapport du **BIG** beaucoup de ouï-dire, d'approximation sur le déroulement réel du processus de négociation intervenu entre **Lavacon** et les sous-traitants, beaucoup de suppositions et beaucoup d'extrapolations.

Mais au final, devons-nous le répéter, toutes les demandes présentées aux gestionnaires de **la Ville**, en prix forfaitaire, ont été analysées par ces derniers et comme de fait, les prix soumis par les divers sous-traitants ont été coupés de près de 18 %, et pour la plupart des demandes, aucune entente n'est encore intervenue entre **la Ville** et **Lavacon** en ce qui concerne les frais administratifs applicables à ces demandes de suppléments.

Nous ne sommes donc pas dans une situation de fait accompli et l'inspectrice générale s'immisce dans un processus en cours de négociation.

Finalement, comme nous l'indiquions au Directeur du service de l'approvisionnement de **la Ville** dans une récente lettre (18 avril 2019) et dont copie est ci-jointe, celle-ci, à ce jour, a versé à **Lavacon** 15 081 751,35 $ (incluant taxes) sur un montant forfaitaire de base, avant toute demande de suppléments, de 16 0854 292,67 $ (incluant taxes). Au-delà de tout ce qui précède et contrairement à ce qu'énonce *ex cathedra* l'inspectrice générale, propos repris par **la Commission** et fortement véhiculés en boucle par les médias, nous ne sommes à l'évidence pas devant une situation de trop payé par **la Ville**. En réalité, c'est **Lavacon** qui actuellement est créancière de **la Ville**, créance dont la quantification pourra varier, suivant les règlements à intervenir sur les différends ou à défaut, suivant tout jugement à intervenir.

1.5. Le Règlement de gestion contractuelle

L'inspectrice générale indique, dans son rapport, s'être penchée précisément sur 50 Directives de changements, émises entre les mois d'août 2017 et mai 2018. Il faut donc procéder à l'analyse de la situation suivant les règles établies dans la Politique de gestion contractuelle laquelle est devenue règlement le 1er janvier 2018 (ci-après : « **la Politique** ») et dont l'application rétroactive aux faits intervenus dans la période susdite, est permise par le dernier paragraphe de l'article 35 de l'actuel Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (ci-après : le « **Règlement actuel** »).

L'inspectrice, à la page 21 de son rapport, s'en remet à l'article 17 de **la Politique**. Il nous apparaît cependant que cet article n'est d'aucun secours pour les gestes posés dans le cadre de l'exécution **du contrat**, puisqu'il ne vise que des « manœuvres » qui auraient été faites « dans le contexte de la préparation ou présentations d'une soumission »; contexte au cours duquel est effectivement interdite toute manœuvre susceptible de compromettre l'intégrité du processus d'appel d'offres ou d'influencer la gestion du contrat qui en résulte.

Pour pouvoir invoquer une telle disposition, l'inspectrice aurait dû pouvoir dénoter une manœuvre commise par **Lavacon** dans le contexte de la préparation ou la présentation de sa soumission et non pas analyser ce qu'elle a pu faire par la suite dans le cours de l'administration du **contrat**.

Incidemment, ce silence de **la Politique** pour la question des contrats en cours, si tant est qu'à cette époque on ait voulu que le **BIG** ait un droit de regard sur une telle gestion contractuelle d'un contrat conclu avec **la Ville**, a été corrigée dans le **Règlement actuel**, tel qu'on le constate de la lecture de l'actuel article 14, où on a ajouté les mots : « ou de l'exécution de tout contrat de la Ville ».

Comme on le sait et comme nous l'indiquent les règles d'interprétation du droit civil, le législateur ne parle pas pour ne rien dire. Alors si on a spécifiquement fait cet amendement, en juin 2018, c'est que ce pouvoir n'existait pas avant ce jour.

Il s'infère donc de ce qui précède qu'aucun agissement précédant le 18 juin 2018 ne peut être invoqué à l'encontre de **Lavacon**, dans le cadre de l'application de la **Politique**, puisqu'aucun fait relevé, nonobstant son bienfondé ou sa gravité, ne peut cadrer avec l'interdit visé par le susdit article 17 de **la Politique**. Ne serait-ce que pour cette seule raison, les conclusions du **BIG** sont irrecevables, au-delà , nous le répétons, du non fondé factuel de ses conclusions.

En effet et tel que ci-devant exposé, et tel que reconnu d'ailleurs par l'inspectrice générale elle-même, aucune entente convenue avec des sous-traitants n'a précédé l'octroi du contrat à **Lavacon** en avril 2017. Le texte même de l'entente écrite qui a été proposé par **Lavacon** à certains sous-traitants, contient la phrase suivante : « Il est expressément admis par le sous-entrepreneur que le prix soumis n'a pas été augmenté pour tenir compte de l'escompte accordé. »

Or et jusqu'à preuve du contraire, l'emploi du passé simple dans une phrase est révélateur du fait que la situation visée est antérieure à l'action proposée. À l'évidence, un prix soumis pour une demande de supplément intervient alors que le contrat initial a débuté et alors que le sous-entrepreneur a déjà accompli des travaux; nous sommes donc en plein processus d'exécution contractuel et non « dans le contexte de la préparation au présentation d'une soumission ». Le processus qui était visé par l'article 17 de **la Politique** est bel et bien celui ayant cours durant le contrat « A », dans le contexte où le principe d'égalité entre les

soumissionnaires doit s'appliquer, et non pas dans le contexte de la soumission d'un prix pour des travaux additionnels avec une entreprise ayant déjà obtenu le contrat.

Incidemment et avec plus de justesse, l'inspectrice eût mieux fait de préciser que le Règlement, auquel elle réfère (Règlement du 1er janvier 2018) (ci-après : « **le Règlement** »), n'est justement plus en vigueur et ainsi faire les nuances qui s'imposent. Nous nous permettons aussi de suggérer que la méthode rédactionnelle choisie induit le lecteur en erreur.

Finalement et toujours à ce chapitre, comment et sur quelle base factuelle probante l'inspectrice générale peut-elle affirmer que « l'imposition d'un tel stratagème aux sous-traitants les pousse à soumettre un prix plus élevé afin d'éviter de perdre presque tous leurs frais d'administration pour les Directives de changements »?

Il y a ici une assez grande distinction et nuance à faire entre les propos tenus par quelques sous-traitants, dont certains sont peut-être mécontents, et l'affirmation qu'il s'agit là d'un « stratagème » s'étant appliqué à tous les sous-traitants.

Le **BIG** poursuit ainsi : « L'inspectrice générale conclut ainsi que les agissements de **Lavacon** constituent une manœuvre frauduleuse au sens du Règlement de gestion contractuelle », faisant manifestement alors référence à la disposition susdite (article 17) de **la Politique**, devenue **Règlement**. D'abord est-il utile de rappeler que **la Politique** ne définissait pas qu'est-ce qu'est une « manœuvre frauduleuse ». Vu les conséquences légales de l'utilisation d'une telle expression, il faut donc s'en remettre à la définition telle que comprise par le droit. Essentiellement, c'est le fait de sciemment tromper une personne, à son préjudice, dans le but d'un gain pécunier. Il y a dans cette notion, la nécessité de démontrer l'intention de faire, et comme il s'agit en l'espèce d'une conséquence pénale, une telle conclusion doit être l'aboutissement d'une preuve hors de tout doute. À toute évidence, nous sommes ici devant des observations portant sur des faits apparents, lesquels n'ont jamais été confrontés à la rigueur de la preuve et à un processus d'audition. Dans ces circonstances comment le **BIG** a-t-il pu conclure, comme il l'a fait, qu'il y a eu dans ce contrat des manœuvres frauduleuses.

Même si nous étions dans le cadre de l'application de l'article 14 du **Règlement actuel**, nous soumettons que toute conclusion permettant d'affirmer qu'il y ait eu « manœuvre frauduleuse » dans la gestion contractuelle de ce contrat aurait dû répondre évidemment aux critères susdits. C'est la raison incidemment pour laquelle l'Autorité des Marchés Publics (ci-après : l'« **AMP** ») ne doit s'en remettre qu'à une condamnation, prononcée par un jugement définitif rendu par une Cour de justice, pour conclure à une telle qualification dans l'analyse des agissements d'une entreprise ou d'une personne liée.

Toujours à titre illustratif de notre propos et pour démontrer, encore une fois, un certain laxisme dans le travail du **BIG** dans cette affaire, nous prenons pour

exemple le traitement d'une autre demande de changement, en l'occurrence celui concernant la demande PM-E 030.

Cette Directive de changement impliquait encore le sous-traitant en électricité GE Électrique, avec qui, tel que susdit, **Lavacon** avait négocié une entente pour un pourcentage de 10 % sur les sommes obtenues au titre des coûts supplémentaires. Il se trouve que GE Électrique a présenté 53 demandes de changements, toutes administrées et gérées par **Lavacon** et incluses en autant de demandes présentées au gestionnaire MACOGEP. Parmi ces demandes, une seule a été octroyée suivant le mode de régie contrôlée (article 5.17.12 **CCAS**) et pour ce mode d'exécution, aucun processus d'escompte était applicable par **Lavacon**. Ainsi et pour cette demande (PM-E 030), la facture de GE Électrique, au montant de 5 423,47 $, a été acceptée pour ce prix par les professionnels et c'est effectivement ce montant que **Lavacon** lui a versé.

Les 52 autres demandes de réclamation de GE Électrique ont été faites suivant le mode forfaitaire. Pour 39 de celles-là, les professionnels, après analyse, ont accepté et recommandé de payer la valeur de travaux présentée par GE Électrique. Pour 14 demandes de changement, **la Ville** a cependant révisé à la baisse les prix de GE Électrique, pour une réduction totale de 52 049,62 $. Ces 14 demandes ont donc totalisé 150 694,31 $ de coûts additionnels, pour lesquels **la Ville** a accepté de ne verser que 98 644,49 $, malgré les prix présentés par ce sous-traitant. Or, malgré l'entente susdite de 10 % intervenue entre GE Électrique et **Lavacon**, cette dernière n'a cependant demandé que 2 385,21 $ d'escompte à GE Électrique, soit 2.4 %, dans le contexte de ses discussions avec cette dernière.

Ce seul exemple démontre, à lui seul, qu'il n'est pas possible, dans l'analyse de ce contrat, exécuté sur une période de près de deux (2) ans, d'extrapoler une situation précise à d'autres situations ou de tirer des conclusions à partir de faits incomplets et évidemment variables, d'une demande de changement à l'autre. Il est toujours périlleux de s'immiscer dans ce qui a été et est la relation entre un entrepreneur et ses sous-traitants et à moins de mettre à jour un système parfaitement généralisé, inflexible et obligatoire, on ne peut certes pas suggérer qu'il existe un « stratagème ».

De plus, il est toujours possible qu'il puisse exister entre un entrepreneur général et ses sous-traitants ou certains de ceux-ci, un historique qui transcende l'exécution même d'un contrat particulier et faisant en sorte que s'établisse entre eux un genre de « give and take », pouvant se traduire par des crédits de part et d'autre.

Au demeurant il est aussi périlleux de conclure que les sous-traitants auraient systématiquement haussé leur prix, même si un, deux ou trois d'entre eux peuvent prétendre l'avoir fait. En fait, n'importe qui peut hausser les prix qu'il soumet, mais dans la mesure où ceux-ci sont contrôlés par un gestionnaire qui a la prérogative de les accepter ou de les refuser, le contrôle s'exerce par le donneur d'ouvrage et ses professionnels et non pas par l'entrepreneur; celui-ci devenant

une simple « courroie de transmission » entre le donneur d'ouvrage et le sous-traitant réclamant. Ainsi et suivant le cas, l'entrepreneur peut s'engager à défendre son sous-traitant, mais ne garantit pas qu'il va obtenir ce que ce dernier souhaite obtenir. C'est dans ce contexte que l'entrepreneur pourra ou non, négocier avec son sous-traitant un crédit suivant le résultat obtenu.

1.6. Trop payé

Le **BIG** peut-il affirmer, comme il l'a fait, que **la Ville** aurait trop payé **Lavacon**, affirmation qui est reprise par **la Commission**, alors que globalement, à ce jour, **la Ville** a versé moins d'argent à **Lavacon** que le montant contractuel qu'elle lui a confirmé, par la lettre d'adjudication, en avril 2017; alors que chaque supplément payé, dans ce qu'elle a versé à ce jour à ce titre, l'a été suivant sa propre évaluation de la valeur marchande de la prestation de service réclamée et analysée; alors que tout montant non encore payé est sujet à une procédure de règlement suivant les règles contractuelles établies! Avec égard, cette conclusion du **BIG** est non fondée, tendancieuse et extrêmement préjudiciable à **Lavacon**.

D'autre part, le fait de négocier des crédits avec ses sous-traitants, que cela se fasse en amont ou en aval d'une demande de crédits supplémentaires, ne se traduit pas nécessairement par un avantage financier en faveur de l'entrepreneur général, encore moins par un enrichissement de ce dernier, et l'établissement d'un tel rapport causal nécessiterait une preuve beaucoup plus élaborée qu'une enquête comme l'a menée le **BIG**.

Enfin si, comme le prétend le **BIG**, il y avait eu appauvrissement de **la Ville**, il y aurait dû y avoir, logiquement, enrichissement de **Lavacon** dans ce contrat!

Or et au moment d'écrire ces lignes, le manque à gagner de **Lavacon** dans ce contrat s'établit au-delà de 5 000 000 $, comprenant le solde contractuel non versé, incluant la retenue, les demandes de suppléments non réglées et des réclamations. Tel que ci-haut mentionné, **Lavacon** a reçu à ce jour, au global et nonobstant toute ventilation de cette somme, moins que le total de son contrat originaire, alors que déjà les suppléments acceptés sont de près de 2 millions de dollars supplémentaires. Comment alors évoquer sérieusement qu'il y aurait eu trop payé de **la Ville**.

1.7. Analyse du BIG

Que le **BIG** puisse attirer l'attention du **Conseil** sur la gestion contractuelle des contrats municipaux est une chose.

Il peut, par exemple, se questionner sur la clarté des dispositions contractuelles actuellement utilisées et conséquemment sur les ambiguïtés pouvant être

provoquées dans l'application de ces clauses. Dans la même veine il pourrait recommander une politique plus claire sur la question des frais administratifs applicables, tant dans les situations de demandes de suppléments exécutées à forfait, que celles exécutées en régie contrôlée. Il pourrait aussi faire des recommandations pour clarifier les formulaires applicables à cet égard. Il pourrait analyser le mode contractuel à privilégier pour les Directives de changements, comme d'ailleurs d'autres corps publics l'ont fait.

Bref, l'analyse du **BIG**, à notre avis, doit plutôt porter sur des réflexions applicables à tous les contrats. Mais eu égard à ses pouvoirs limités d'enquête, les recommandations du **BIG** ne peuvent pas être appliquées et en quelque sorte, être métamorphosées en procès contre une entreprise, notamment dans le cadre de l'analyse de sa gestion contractuelle, et par surcroît, dans un cas pour lequel il existe et est en place un processus de règlement des différends.

Si on s'en remet à la lettre de l'article 57.1.8 de la Charte de **la Ville** de Montréal (ci-après : « la Charte »), l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et l'exécution de ceux-ci par **la Ville**, ce qui ne fait pas de l'inspectrice un enquêteur avec pouvoir de coercition. Au demeurant, même un tel pouvoir doit donner la possibilité de contestation devant les tribunaux avant l'imposition de toute sanction.

L'inspecteur général recommande au **Conseil** toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation des contrats par **la Ville** ou dans le cadre de leur exécution. L'inspecteur général recommande également au **Conseil** toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de **la Ville** en matière de passation d'exécution de contrat.

Encore une fois, il s'agit là de pouvoirs relativement larges dont l'objet n'est pas de transformer le **BIG** en surveillance policière; encore moins en Tribunal administratif.

Dans la présente affaire et avec égard, il nous apparaît que l'inspectrice générale à outrepassé son mandat, dans une forme d'emballement justicier.

Pour conclure sur des « agissements » et surtout pour pouvoir, publiquement et médiatiquement, sans autre forme de procès, qualifier des agissements de « graves », « sérieux » et intolérables, comme l'a fait l'inspectrice générale à l'égard de **Lavacon**, il aurait fallu suivre un processus judiciaire qui permet la mise en œuvre des règles de justice naturelles, lesquelles sont incidemment protégées par la *Charte des droits et libertés*. Dans ce cadre, il est clair que toute telle conclusion doit résulter de l'administration d'une preuve où toutes les parties auront eu le loisir de contrarier les témoins et contre laquelle une preuve contraire doit pouvoir être administrée.

En l'espèce, il nous apparaît que le **BIG** a agi de façon *ultra vires* ou à tout le moins, **la Ville** le fera si elle doit appliquer les recommandations visant à sanctionner **Lavacon**.

1.8. Conclusion du BIG

« L'inspectrice générale conclut que les moyens utilisés par « Les Constructions Lavacon inc. » constituent une manœuvre frauduleuse en vertu du Règlement de gestion contractuelle et qu'en conséquence, **Lavacon** devrait être inscrit au Registre des personnes inadmissibles aux contrats et sous-contrats de **la Ville** de Montréal en vertu dudit **Règlement**. »!

Malheureusement pour elle et heureusement pour les contribuables, l'inspectrice générale de la Ville de Montréal n'a pas le pouvoir d'émettre une telle conclusion et puisse telle l'avoir qu'elle n'aurait pas pu le faire suivant la simple exécution d'une inspection, avec des pouvoirs d'enquête limités.

Du coup, le **Conseil Municipal** ou le **Comité exécutif** ne peuvent davantage suivre une telle avenue, laquelle, on le conçoit aisément, est extrêmement préjudiciable à **Lavacon**; déjà que le simple dépôt du rapport publiquement et qui a été préalablement distribué aux média, a été extrêmement préjudiciable à **Lavacon**.

Même si l'**AMP** peut, par pouvoir de délégation, transférer sa juridiction au **BIG**, pour ce qui est du territoire de la Ville de Montréal, lui-même ne peut émettre une ordonnance créant une telle conséquence (RENA) que lorsqu'une entreprise « est déclarée coupable, en vertu d'un jugement définitif [...] » et il en est de même pour une personne liée. Ce cadre provient de l'article 21.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (chap. C-65.1) (ci-après : la « L.C.O.P. ») d'où le **BIG** tire sa propre juridiction, lequel précise ce qui suit :

> « Une entreprise qui est déclarée coupable, en vertu d'un jugement définitif, de l'une ou l'autre des infractions prévues à l'annexe 1 est inadmissible au contrat public pour une durée de cinq ans à compter du moment où cette déclaration est consignée au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics »

Si tant est qu'on pouvait prétendre que **la Ville** de Montréal a une juridiction déléguée pour créer elle-même un tel semblable registre, ce que nous contestons, elle ne pourrait le faire que pour une entreprise « qui est déclarée coupable, en vertu d'un jugement définitif, de manœuvre frauduleuse dans l'exécution d'un contrat », si on prenait pour acquis que l'article 14 du **Règlement actuel** puisse s'appliquer en l'espèce, ce qui n'est pas le cas dans le présent dossier.

2. POSITION DE DROIT

2.1. La politique de gestion contractuelle

Le **Règlement**, sur lequel le **BIG** fonde son analyse mais surtout ses recommandations, a été adopté le 1er janvier 2018, par conversion de **la Politique**, qui a eu cours jusqu'à cette date, en conformité avec l'article 573.3.1.2 de la **LCV**.

Il faut noter qu'avant ce changement législatif, les municipalités avaient l'obligation d'adopter une politique de gestion contractuelle, mais une telle politique ne comportait en principe, aucun pouvoir de sanction.

Dans le présent cas, le **BIG** fonde ses recommandations sur ce qu'il considère une infraction à l'article 17 de **la Politique** (adoptée le 23 avril 2016), laquelle n'a pas subi de modification dans sa migration vers le statut de **Règlement**, le 1er janvier 2018.

On sait aussi que ce **Règlement** a été remplacé par **le Règlement actuel** (Règlement no. 18-038 adopté le ou vers le 26 juin 2018). Dans ce dernier **Règlement actuel**, il y a eu, tel que plus haut indiqué, modification des dispositions antérieures, notamment en ce qui concerne l'ancien article 35 de **la Politique**, devenu l'article 14 du **Règlement actuel**.

Comme les évènements analysés par le **BIG** couvrent et concernent la période située entre août 2017 et mai 2018, seul **le Règlement** est donc applicable en l'espèce, par le biais de la règle transitoire contenue à l'article 17 du **Règlement actuel**.

Donc et sur la base du prétendu non-respect d'une des obligations couvertes par ledit article 17, le **BIG** recommande notamment : « que l'entreprise « Les Constructions Lavacon inc. » soit inscrite au *Registre des personnes inadmissibles* aux contrats et sous-contrats, vertu du Règlement de gestion contractuelle pour une période de cinq (5) ans. »

Cette recommandation se fonde sur l'application des articles 29 et 32, 3° de **la Politique**.

On constate aussi que **la Ville** a créé un *Registre des personnes inadmissibles* (ci-après : « **le Registre** »), distinct du Registre des personnes non admissibles (ci-après : « **le RENA** ») créé sous l'Autorité des Marchés Financiers et désormais placé sous l'**AMP**, quoique semblable dans son effet.

Soulignons au passage que les pouvoirs auxquels prétend **le Conseil Municipal,** lui permettant de décider d'une telle inhabilité à contracter, a été dévolue au **Comité exécutif**, en application de l'article 34 de **la Charte** et de l'article 1

paragraphe 18 du Règlement intérieur du Conseil sur la délégation de pouvoirs au Comité exécutif (R03-0009).

On note par ailleurs que l'article 1.29 du **CCAG du contrat**, référait à la « Politique de gestion contractuelle jointe en annexe », étant à souligner que ladite politique, jointe en annexe aux documents contractuels, n'était pas la bonne, étant celle qui avait été adoptée en juin 2013 laquelle, du moins dans la version ou l'extrait fourni dans les documents contractuels, ne comprend pas l'article 17. Les entrepreneurs soumissionnaires n'ont donc jamais été informés, dans lesdits documents contractuels, de l'existence de cet article 17 et de cette allusion « aux manœuvres frauduleuses », si tant est que cela puisse s'appliquer à la gestion **du contrat**.

Sur ce seul point, on peut douter de la validité de cette disposition contractuelle, mais on peut à tout le moins certainement soulever le fait qu'elle constitue une information erronée transmise aux soumissionnaires, si tant est que le but était justement de les mettre en garde contre une pratique d'affaires désavouées, et si tant est que la seule lecture de cet article 17 puisse être suffisante pour comprendre quoi que ce soit dans ce sens.

2.2. Règlement sur la gestion contractuelle

L'adoption d'un tel règlement par **la Ville** (tant **le Règlement** que **le Règlement actuel**) est issue d'une modification législative apportée dans la foulée du Projet de loi 122 : *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont les gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leur pouvoir*.

Essentiellement, l'objectif visé par le législateur, en obligeant les Villes à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, était de mieux encadrer les contrats de moins de 100 000 $, puisque c'est dans cette section qu'il y a été abordé l'obligation d'adopter un tel règlement.

Par ailleurs, l'article 573.3.1.2 de la **LCV** prévoit un contenu obligatoire et un contenu facultatif pour le règlement de gestion contractuelle, mais ne donne pas carte blanche aux municipalités à cet égard.

Ainsi et à notre avis, il n'existe pas la possibilité pour une municipalité de créer son propre registre des personnes inadmissibles « **RENA** ». La loi ordonne aux municipalités de prendre « des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption ».

La création d'un Registre parallèle au **RENA** et ne répondant pas aux mêmes règles, mais plutôt fondé sur un processus entièrement discrétionnaire et qui n'est pas fondé non plus sur les principes d'équité ne peut, à notre avis, s'inscrire dans

cette objectif de « prévention », mais s'inscrit plutôt dans un régime de sanctions qui, comme on le sait, commanderait des règles beaucoup strictes en matière de respect des droits. Nous y revenons plus loin.

2.3. Pouvoirs de la Ville en fonction du Règlement

Nul n'est besoin de rappeler que les municipalités, incluant évidemment Montréal, n'ont que les pouvoirs qui leur sont délégués par le législateur.

Même si la tendance actuelle milite vers une interprétation plus large et libérale des dispositions octroyant des compétences particulières aux municipalités, cela ne leur permet certainement pas d'adopter un règlement qui donne lieu à une discrétion administrative qui va à l'encontre des règles élémentaires de justice naturelle.

Ce principe nous a récemment été rappelé par la Cour d'appel dans l'affaire *Villeneuve* c. *Ville de Montréal*[3].

De même dans l'affaire *Ladara* c. *Montréal (Ville de)*[4] le Tribunal indiquait :

> « [...] l'article 392.3 du Règlement ne comporte aucun véritable critère permettant à une personne raisonnable de comprendre comment le Conseil procèdera à l'évaluation de son projet, ni de savoir quels sont les éléments qu'il doit soumettre [...] »

Dans notre cas, **le Règlement** ne définit aucunement ce que signifie « effectuer une manœuvre frauduleuse susceptible de compromettre l'intégrité de la gestion du contrat, dans le contexte de la préparation ou présentation d'une soumission ».

Encore moins, sommes-nous éclairés, comment une telle disposition pourrait-elle s'appliquer à tout processus de négociation prenant place entre l'entrepreneur et ses sous-traitants dans le cadre de l'exécution du contrat, régulièrement octroyé.

Tel que précédemment énoncé, la lecture de cet article 17 de **la Politique** nous semble claire qu'il visait à sanctionner toute manœuvre et démarche de collusion ou autrement frauduleuse, intervenant dans le processus d'appel d'offres et/ou de soumission, et permettant de fausser les prix au désavantage de **la Ville**. Cela, on se rappelle, est apparu dans le contexte de la Commission Charbonneau, au cours de laquelle a été mis en lumière plusieurs exemples de collusion étant intervenue justement au stade des processus d'appel d'offres et dans le cadre de la présentation des soumissions.

---

[3] *Villeneuve* c. *Ville de Montréal,* (2008 QCCA 321);
[4] *Ladara* c. *Montréal (Ville de)*, (2016 QCCS 680);

Comme **la Politique**, telle qu'établie suivant la législation de l'époque, ne visait pas à sanctionner les actes mais plutôt à les prévenir, la rédaction de cet article 17 n'est pas très surprenante dans l'objectif de prévention visée, et la transformation de cette **Politique** en **Règlement**, sans modification, n'a rien apporté de plus. On constate cependant du **Règlement actuel** que **la Ville** a voulu étendre l'obligation de probité souhaité pour les entrepreneurs, non seulement au processus d'appel d'offres et de soumissions, mais également à la gestion contractuelle comme telle. Il se trouve cependant que ce nouvel article 14 n'a pas d'effet rétroactif et ne peut servir à sanctionner les agissements antérieurs à son adoption et donc, n'est d'aucune utilité en l'espèce.

L'inspectrice générale invoque l'article 17 de **la Politique**, mais erronément y donne l'effet qu'aurait plutôt pu avoir l'article 14 du **Règlement actuel**, nonobstant le bienfondé factuel d'une telle application.

Nous en concluons que l'ancien article 17 de **la Politique**, dont par ailleurs la teneur n'a jamais été divulguée dans les documents contractuels, ne permet pas au **Comité exécutif** de sanctionner **Lavacon** en rapport avec toute entente ayant été prise avec certains de ses sous-traitants dans **le Projet**, postérieurement au processus d'appel d'offres et de soumission.

2.4. Le respect des principes de justice naturelle

En 2014, la Cour supérieure du Québec, dans l'affaire *Ancienne Lorette* c. *Québec (Ville de)*[5], s'est penchée sur l'obligation pour les municipalités de laisser à chacune des parties la possibilité de se faire entendre dans le contexte d'une prise de décision judiciaire et quasi judiciaire.

On nous répondra peut être que le processus d'enquête du **BIG** est un processus administratif, non soumis aux règles de l'équité procédurale, mais en réalité et surtout dans la sphère politique où il agit, nous soutenons que les pouvoirs du **BIG** vont plus loin que cela. On le constate notamment par la façon avec laquelle **la Commission** a traité les recommandations de l'inspectrice générale, sans jamais les soumettre à l'attention de **Lavacon** ni d'ailleurs sans donner à cette dernière l'occasion de se faire entendre. **La Commission** a fait sienne les recommandations du **BIG,** après une rencontre complaisante avec l'inspectrice générale, et recommande clairement au **Comité exécutif** de sanctionner **Lavacon**, sans autre forme de procès.

En quelque sorte, **la Commission** s'est faite l'alter ego du **BIG**.

Nous avons bien compris, par la lettre du Directeur du service de l'approvisionnement, qu'on tente de rétablir, minimalement du moins, la règle *audi alteram partem*, en s'adressant à **Lavacon** et en lui donnant un relatif court

[5] *Ancienne Lorette* c. *Québec (Ville de)*, 2014 QCCS 3225;

délai pour étayer sa position. Mais nonobstant cela et malgré les représentations contenues dans la présente, cette obligation n'est pas rencontrée et **la Ville** n'a pas, en l'espèce, le pouvoir d'appliquer une telle recommandation, qui constitue une forme de sanction pénale sans qu'un processus judiciaire n'ait existé. Cette règle requiert en effet, non seulement la faculté de faire valoir des arguments, mais aussi celle de contredire une preuve par une autre preuve et de contrarier la preuve en demande.

Nous nous permettons de citer les auteurs Dussault et Borgeat :

> « Il importe donc, pour le Tribunal, dans chaque cas d'espèce, de s'interroger sur la portée réelle des actes administratifs à combler par l'organisme. Si les actes sont purement préliminaires et, comme tel, n'ont pas d'impact immédiat sur les droits ou intérêts des personnes au cause, le Tribunal ne doit pas intervenir, car l'organisme n'est pas soumis, en vertu de l'obligation d'équité, à la règle *audi alteram partem*. Par contre, lorsque, à une étape ultérieure, les actes posés conduisent effectivement la décision, l'organisme ne peut alors passer outre à l'application de la règle, sous peine de voir sa décision annulée par le Tribunal.
>
> [...]
>
> L'obligation d'équité touche essentiellement les actes décisionnels dont l'effet peut être préjudiciable dans l'immédiat pour l'administré, et non pas les actes, souvent de nature bureaucratique qui n'ont pour conséquence que de préparer le processus décisionnel lui-même. L'application ou non de l'obligation d'équité, de la règle *audi alteram partem* aux organismes qui ont des fonctions administratives est donc en quelque sorte plus limitée que ne l'ait son application à titre de règle de justice naturelle aux organismes quasi judiciaires. »

Donc, ni le **BIG**, ni **la Ville**, ni le **Conseil Municipal** ni son **Conseil exécutif** n'ont un tel pouvoir, quasi judiciaire en pareille matière, et ne peuvent donc pas imposer une telle sanction à un entrepreneur et son dirigeant et actionnaire, d'autant qu'il s'agit d'un dossier en cours d'exécution, pour lequel les réclamations ne sont pas réglées et pour lesquelles réclamations il pourra y avoir, justement, un forum judiciaire où l'affaire sera traitée. Évidemment il y a aussi risque de contradiction si un Tribunal devait donner raison à **Lavacon**.

Au mieux, et nonobstant le pouvoir qu'elle a ou non d'établir un tel Registre, **la Ville** s'il advenait un jugement définitif contre **Lavacon** concluant à une déclaration de culpabilité de cette dernière pour manœuvre frauduleuse, pourrait peut-être sanctionner cette dernière comme le suggère le **BIG**, mais pas dans l'état actuel des choses.

L'auteur Lemieux par ailleurs a écrit ce qui suit :

> « Cependant on considèrera maintenant qu'une enquête qui ne débouche pas sur une décision ferme, mais sur un rapport doit tout de même être assujetti à certaine exigence minimale de la procédure contradictoire pour être équitable. Ce sera notamment le cas lorsque le rapport est susceptible de faire l'objet d'une publicité dommageable pour la réputation d'une personne, ou encore lorsque la recommandation risque d'être suivi d'effet à court terme pour cette personne. »

Il nous semble bien que ce commentaire s'applique en l'espèce.

En l'espèce, le **BIG** a, pour certaines matières, plus qu'un pouvoir purement préliminaire dit « administratif ». En effet et suivant le libellé de l'article 57.1.10 de **la Charte**, il possède un pouvoir décisionnel, soit celui d'annuler ou de résilier tout contrat. Cette discrétion doit cependant être interprétée restrictivement.

D'ailleurs dans le cadre de l'étude du Projet de Loi no. 1 soit la *Loi concernant l'inspecteur général de* ***la Ville*** *de Montréal*, le Barreau du Québec avait fait parvenir une lettre au Ministre des Affaires Municipales, pour lui fait part de certains commentaires; laquelle énonçait notamment ce qui suit :

> « Néanmoins, le Barreau est d'avis que certains pouvoirs extraordinaires accordés à l'inspecteur général devraient être mieux balisés pour s'assurer qu'ils soient exercés dans le respect de l'équité procédurale. »

On comprend alors que l'équité procédurale est un concept qui doit être pris en compte dans les actions que peut poser l'inspecteur général de la Ville de Montréal. De plus, dans sa correspondance, le Barreau considérait que la statut juridique de l'inspecteur général était ambigu et ce, en raison du fait que des pouvoirs quasi judiciaires lui sont conférés, mais également des pouvoirs de nature administrative.

Dans ce contexte il a été suggéré par le Barreau du Québec que la Charte de la Ville de Montréal prévoit des dispositions visant à garantir le respect des règles de justice naturelle, comme les garanties d'indépendance et d'impartialité de l'inspecteur général. Aussi, il a été ajouté que toute décision rendue par l'inspecteur général le soit « à l'issue d'un processus conforme aux règles de justice fondamentale et d'équité procédurale, comme celui du droit d'être entendu ».

On constate que ces mentions n'ont cependant pas été ajoutées dans la version finale et officielle de **la Charte**, ce qui n'empêche qu'elles sont bien fondées à

notre avis. Il résulte de cela que toute contravention auxdites règles de justice naturelle donne ouverture à l'intervention des Tribunaux.

La particularité de l'affaire ici est que cette simple « enquête administrative » du **BIG** a eu l'effet d'un processus pénal, **Lavacon** risquant d'être inscrite sur une liste de contractant inadmissible aux contrats municipaux pour cinq (5) ans sans même avoir eu l'occasion de se défendre. Le **BIG** s'autorise ainsi d'un large pouvoir discrétionnaire dans son analyse de la notion de « manœuvre frauduleuse », discrétion qui ne concorde pas avec la finalité d'une enquête administrative.

Ainsi, toute décision que pourrait prendre **la Ville** par la voie du **Comité exécutif** d'inscrire notre cliente sur un tel Registre serait complètement arbitraire et illégale.

S'il est exact qu'une seule recommandation n'a pas d'effet normatif par elle-même, puisqu'elle doit être entérinée par l'autorité compétente, nos commentaires s'adressent donc particulièrement à cette autorité compétente qu'est le **Comité exécutif**, par délégation des pouvoirs du **Conseil Municipal**. Or le **Comité exécutif** ne possède pas plus d'éléments que **la Commission** ou l'inspectrice générale pour entériner cette recommandation.

Dans ce sens, le pouvoir d'intervention des Tribunaux ne s'appliquerait pas tant à l'encontre de la démarche de l'inspectrice générale, notamment à cause de l'immunité dont jouit cette dernière, mais à l'encontre de toute décision du **Comité exécutif** ou du **Conseil Municipal**, s'il devaient entériner cette recommandation.

Dans une décision rendue par la Cour d'appel fédérale en 2007[6], il a été énoncé que le manquement à l'équité procédurale doit être analysé en regard de la balance des inconvénients pour l'administré visé, par rapport à la nature de la mesure d'inspection. La Cour fédérale, dans cette affaire, avait soupesé l'importance des conséquences économiques de l'administré. Les auteurs Issalys et Lemieux, commentant cette décision, indiquent :

> « L'administration devra s'assurer que les garanties procédurales offertes seront suffisantes par rapport au droit qu'elle affecte afin d'éviter le contrôle judiciaire de son action. »

Ainsi il ressort de l'état du droit que les conséquences d'une recommandation, suivant une inspection menée sur un administré, doivent être prises en considération afin de déterminer s'il y a eu une atteinte à l'équité procédurale, justifiant dès lors une mesure de contrôle.

Dans notre cas, non seulement n'y a-t-il pas d'adéquation entre la qualité de l'examen des faits et la sanction suggérée, mais celle-ci, de nature administrative mais aussi économique, est extrêmement préjudiciable à **Lavacon**, sans compter

[6] *Uniboard Surfaces inc.* c. *Kronotex Fussboden GMbH et Co. KG*, 2007 [4 C.F. 101 (C.A.F.)];

la répercussion publique et commerciale d'une telle sanction pour d'autres contrats que ceux concernant la Ville de Montréal.

2.5. Distinction entre l'inspection administrative et l'enquête

La difficulté qui survient en matière d'inspection et d'enquête consiste à les distinguer l'une de l'autre. En effet, au cours d'une même situation, cette dernière peut évoluer, soit passant d'une inspection administrative à une enquête. Les garanties constitutionnelles doivent alors être respectées tout au long du processus. L'examen du respect de ces garanties est évidemment plus strict lorsqu'il est question d'enquête. Effectivement, en matière d'enquête, une relation contradictoire entre l'État et l'administré naît, laquelle commande un respect encore plus grand des garanties constitutionnelles.

Nous vous rappelons que la Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *Charvis*[7], a établi sept (7) critères permettant de déterminer si on se trouve en matière de relation contradictoire entre l'État et l'administré, afin de déterminer s'il y a lieu de retenir la preuve amassée lors d'une inspection ou d'une enquête. Nous vous soumettons bien respectueusement que dans le présent cas ces critères ne sont pas rencontrés.

2.6. Le Registre

En 2011, le **RENA** a été créé par l'adoption de dispositions de la *Loi concernant la lutte contre la corruption* (LQ 2011 chap. 17); Décret 469-2012.

Les notes explicatives de cette Loi prévoient ce qui suit en ce qui a trait à la création du **RENA** :

> « La Loi modifie de plus la Loi sur les contrats des organismes publics et certaine loi du domaine municipal afin de rendre inadmissible au contrat public les contractants qui ont été déclarés coupables de certaines infractions. La Loi prévoit aussi la création d'un Registre à ce sujet et introduit les dispositions permettant au président du Conseil du trésor de s'assurer, par des mesures de vérifications, que l'adjudication et l'attribution des contrats des organismes publics ainsi que l'application des mesures de gestion contractuelle respectent les règles établies »

La *Loi concernant la lutte contre la corruption* a inséré le chapitre VI dans la **L.C.O.P.**, quant à l'inadmissibilité aux contrats publics, lequel chapitre comprend notamment des dispositions sur la constitution, les objets et les effets du Registre.

[7] *R.* c. *Charvis*, 2002 3 RCS 757;

Le 1er juin 2012, ces articles sont entrés en vigueur. Or, comme on le sait, c'est le Conseil du trésor et non l'**AMP** (à l'époque l'AMF), qui a la tâche de tenir le **RENA** et ce, en vertu de l'article 21.6 de la **L.C.O.P.** C'est donc le Conseil du trésor qui s'est vu octroyé par la **L.C.O.P.**, un pouvoir de surveillance du respect des règles d'octroi des contrats publics; l'**AMP**, à cet égard, agissant en délégation de pouvoir dans la gestion de ce registre.

Par ailleurs et tel que répété à plusieurs occasions au cours de ce plan argumentaire, les infractions déterminées par le *Règlement sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et sur les mesures de surveillance et d'accompagnement* et permettant d'inscrire une entreprise au **RENA**, doivent être constatées par une déclaration de culpabilité, en vertu d'un jugement définitif.

Il est donc de l'essence même de la création du **RENA**, qu'il s'agit d'une sanction faisant suite à l'administration d'un processus judiciaire et non pas d'une sanction faisant suite à une simple inspection ou même à une enquête.

Évidemment, l'**AMP**, mandataire du Conseil du trésor, ne pourra évidemment jamais déroger à cette règle.

Dès lors se pose les deux (2) questions suivantes :

1. La Ville de Montréal possède-t-elle le pouvoir de créer un registre parallèle au **RENA** pour son territoire?

   Dans la mesure où le projet de Loi 122, sur ce sujet a procédé par amendement de **la L.C.O.P.** et dans la mesure où en vertu de cette dernière, seul le Conseil du trésor, peut tenir un tel registre, nous ne voyons pas sur quelle base législative **la Ville** s'attribuerait elle-même un tel pouvoir et pourrait créer un registre parallèle.

2. La deuxième question, qui est subsidiaire à la première, est de déterminer si **la Ville** possède un tel pouvoir de sanction, suivant une recommandation du **BIG**?

Le pouvoir de sanctionner, qui en principe, résulte de l'administration d'un pouvoir quasi judiciaire, est restrictif et doit se limiter aux matières expressément prévues et définies par la Loi.

Par exemple, un pouvoir de sanctionner est expressément prévu par **LCV**, pour les membres du Conseil qui ne respectent pas les mesures prévues au Règlement de gestion contractuelle. Au contraire cependant, il n'est aucunement prévu, dans la même Loi, de dispositions permettant à une municipalité de sanctionner des entreprises en les empêchant de contracter avec elle pour des contrats publics et ce par le biais d'une inscription à un Registre de personnes inadmissibles.

Si tant est qu'on puisse prétendre que par sous délégation, **la Ville** de Montréal peut inscrire une entreprise et/ou une personne liée sur un registre se limitant à son territoire, pourrait-elle pour autant pouvoir le faire en contournant la prescription de la **L.C.O.P.**, suivant laquelle cela peut se faire que suite à une déclaration de culpabilité en vertu d'un jugement définitif?

Il nous apparaît que non.

Lorsque le législateur souhaite conférer un pouvoir de sanction particulier à une municipalité, que ce soit dans sa gestion contractuelle ou autrement, il le précise clairement. C'est le cas par exemple pour le paragraphe 2.0.1 de l'article 573 **LCV**, pour la question des rendements insatisfaisants, laquelle appréciation doit cependant suivre précisément le processus prescrit par la **LCV**.

Selon nous la délégation de pouvoir entre l'**AMP** et le **BIG** ne peut permettre à **la Ville** de créer un registre distinct de celui sous gestion du Conseil du trésor et par conséquent ne peut permettre au **BIG** de faire une telle recommandation et encore moins à **la Ville** que ce soit par son **Conseil Municipal** ou son **Comité exécutif** de l'exécuter.

2.7. Conclusions

Il serait redondant ici de reprendre l'ensemble des arguments qui sont développés dans le présent exposé argumentaire. En fait ceux-ci sont résumés dans la lettre de présentation.

Nous ne croyons pas que le **BIG** ait été constitué pour agir comme un bureau d'enquête policière face, au cas par cas, à chacun des contrats qui peuvent être administrés par la Ville de Montréal, sinon qu'au stade de la soumission et de l'adjudication, autrement que pour l'exercice d'un pouvoir d'annulation ou de résiliation.

Pour la gestion contractuelle, **la Ville** possède une équipe de gestion, composée de professionnels du métier et engage également des professionnels à l'externe, dont le rôle est justement de surveiller ses intérêts et de voir à ce que les règles contractuelles soient strictement appliquées. Si un entrepreneur devait abuser de ses droits ou même effectuer des manœuvre répréhensibles, ces instances administratives ont justement le rôle d'intervention nécessaire pour éviter les conséquences de ce genre d'action, notamment par l'usage de l'exception d'inexécution et le droit de rétention. En cas de litige, comme on le sait, les mêmes règles contractuelles permettent de faire le débat approprié pour pouvoir décider qui de chacune des parties a raison et qui est créancière de l'autre et pour combien.

Le seul pouvoir exécutoire du **BIG** sur le contrat en cours, concerne son annulation, au stade du processus de soumission ou de l'octroi, ou sa résiliation,

au stade de l'exécution. Par ailleurs, le pouvoir de résiliation, comme on le sait, est en tout temps acquis au donneur d'ouvrage et comporte, même s'il est exercé, l'obligation de payer à l'entrepreneur les frais engagés et n'a pas d'autre conséquence que la terminaison du contrat en cours. Ce pouvoir est même discrétionnaire et ne nécessite pas de motif, suivant le *Code civil du Québec.* On comprend donc que la règle d'application n'est pas la même qu'un pouvoir de sanction, de nature pénale, comportant une interdiction de faire pour le futur, et provoquant un préjudicie économique.

Au-delà donc de ce droit d'ingérence contractuel, le **BIG** bien qu'il ait un pouvoir d'enquête, peut faire des recommandations pour l'amélioration des Politiques de gestion ou la correction des façons de faire, etc.

La détermination des relations contractuelles pouvant exister entre un entrepreneur général et ses sous-traitants et fournisseurs, notamment dans le cadre d'un contrat exécuté sur une longue durée, est beaucoup trop complexe pour qu'on puisse conclure quoi que ce soit de probant suivant et dans le cadre d'une simple enquête, portant sur quelque mois, surtout lorsque celle-ci, par surcroît, ne vise que quelques sous-traitants, parmi toutes les parties qui sont impliquées.

Par ailleurs, nous sommes d'opinion que la Ville de Montréal n'a pas la compétence législative et administrative pour créer son propre Registre. Par contre, l'administration du contrat en cause et potentiellement toute judiciarisation des différends qui pourraient y subsister pourraient permettre éventuelle à **la Ville** d'obtenir un jugement définitif sur les agissements de l'entrepreneur et/ou de ses sous-traitants si elle croit, suivant préliminairement ce rapport du **BIG**, que des gestes préjudiciables aient pu être commis.

Si, comme dans l'affaire *Tanaka*, un Tribunal, par jugement final, devait conclure à des manœuvres dolosives, tout jugement à intervenir comportera les conclusions conséquentes. Mais même en pareil cas, l'**AMP** ne pourrait s'abreuver uniquement d'un tel jugement pour placer l'entrepreneur au **RENA** parce que pour se faire, il doit y avoir eu, une « déclaration de culpabilité en vertu d'un jugement définitif ». Or la culpabilité ne relève pas d'une matière civile mais d'une matière pénale ou criminelle. Cela doit donc résulter d'une poursuite du DPCP et du processus judiciaire qui s'en suit. Il faut donc que cette condamnation fasse suite à une preuve hors de tout doute qui, selon les règles applicables, aura démontré l'intention de faire une manœuvre frauduleuse, au-delà de l'exécution d'une manœuvre révisable. Ainsi et suivant ce qui précède, même l'entreprise Tanaka, dont l'appréciation des pratiques a suscité très peu de sympathie de la part du Tribunal, ne pourrait pas, avec ce seul jugement, être placée au **RENA**, sous réserve de tout autre pouvoir discrétionnaire de l'**AMP** concernant la licence de cette dernière.

Pour l'instant et dans le contexte médiatique actuel, on peut supputer bien des choses sur ce que l'on croit être des bons ou des mauvais agissements d'un entrepreneur, mais justement, notre système judiciaire comporte heureusement des

règles qui font en sorte qu'il existe une importante distinction entre l'opinion publique, une enquête administrative et une décision judiciaire. Dans ce dernier cas, cela fait suite à un processus encadré par le respect des règles de justice naturelle.

Enfin nous terminons en vous indiquant que tant M. Pallotta que **Lavacon** sont protégés par la *Charte des droits et libertés de la personne*, qui garantit le respect de leurs droits fondamentaux, dont celui d'avoir une défense pleine et entière à l'encontre d'une accusation dont la conséquence leur est hautement préjudiciable. Également pour ce motif constitutionnel, seul un Tribunal peut conclure qu'il y aurait eu ou non, manœuvre frauduleuse condamnable suivant l'administration d'une preuve hors de tout doute.

Montréal 2 mai 2019

Me Richard Bergeron
Cain Lamarre

Article 6.01

Commission sur les finances et l'administration

Discussion publique relative au

Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 19 août 2019
et au conseil d'agglomération
le 22 août 2019

Commissions permanentes Montréal

LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

PRESIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRESIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce

M. Philipe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

Mme Christina Smith
Mairesse
Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 19 août 2019

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations suite à la discussion publique en lien avec la *Présentation du Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **1**

1. DÉROULEMENT DES TRAVAUX **1**

1.1 Communications annonçant la tenue de la discussion publique 1
1.2 Présentation du Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 1
1.3 Adoption des recommandations 2

2. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION **3**

3. RECOMMANDATIONS **4**

4. REMERCIEMENTS **5**

INTRODUCTION

Suivant le programme d'activités des commissions permanentes pour l'année 2019[1], la Commission sur les finances et l'administration a tenu une discussion publique, le 19 juin 2019, au sujet du *Rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018*.

À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions du public et des membres de la Commission. Elle était accompagnée de ses vérificateurs généraux adjoints, M. Robert Duquette et M. François Arbez ainsi que de sa vérificatrice générale adjointe, Mme France Lessard.

1. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

1.1 Communications annonçant la tenue de la discussion publique

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation sont parus le 5 juin 2019, dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. Les assemblées ont aussi été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 300 personnes abonnées des commissions permanentes susceptibles d'être intéressées par le sujet.

Un communiqué a également été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'information a été relayée sur les réseaux sociaux par le biais des comptes *Twitter* et *Facebook* de la Ville de Montréal et ceux de plusieurs commissaires. Les informations sur la consultation ont aussi été affichées sur le site Internet de la Ville de Montréal.

1.2 Présentation du Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

L'assemblée publique s'est déroulée le 19 juin 2019. Les représentants et représentantes du Bureau du Vérificateur général de la Ville ont procédé à la présentation des principaux constats contenus dans le *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018*.

Deux personnes étaient présentes à cette assemblée en plus des fonctionnaires du service impliqué, que la Commission tient d'ailleurs à remercier pour leur soutien et leur expertise tout au long de ses travaux.

Les commissaires ont formulé des questions et ont fait part de leurs commentaires à la vérificatrice générale de la Ville de Montréal, Mme Michèle Galipeau.

La présentation PowerPoint du Bureau du Vérificateur général fait l'objet d'une synthèse au

[1] Résolutions CM19 0341 et CG10 0151

chapitre 2 du présent rapport. Elle est aussi disponible en version intégrale, en plus du rapport complet, sur le site des commissions permanentes, à l'adresse suivante : http://ville.montreal.qc.ca/commissions.

1.3 Adoption des recommandations

La Commission a siégé à une reprise en public pour entendre les commentaires de la population et des porte-paroles d'organismes intéressés par le sujet.

Les commissaires se sont ensuite réunis à huis clos à une reprise pour finaliser leur analyse du *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018* en vue de préparer et adopter leurs recommandations.

La Commission a adopté ses recommandations, en séance de travail, à l'unanimité le 2 juillet 2019. Ces recommandations sont reproduites intégralement au chapitre 3.

2. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION

Le document *Présentation du Rapport annuel du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018* a été préparé par le Bureau du Vérificateur général de la Ville de Montréal.

Il résume les vérifications et les audits menés par le Bureau du Vérificateur général de la Ville de Montréal en 2018, lesquels sont détaillés dans son rapport annuel. Il se décline en cinq parties :

- Les observations de la vérificatrice générale
- L'audit des états financiers et autres rapports
- La conformité législative des organismes ayant bénéficié d'une subvention d'au moins 100 000 $
- Les audits de performance et des technologies de l'information
    - Services interunités d'affaires
    - Utilisation des contributions pour fins de parcs
    - Stratégie d'électrification des transports
    - Gestion des applications SÉCI, STOP+ et Gescour
    - Gestion de l'application GEM
    - Gestion de l'entretien des immeubles
    - Gestion de l'inclusion de logements abordables
    - Évaluation de rendement des fournisseurs et des entrepreneurs
    - Gestion de la sécurité des édifices municipaux
- Suivi des recommandations des années antérieures

Le document de présentation du Bureau du Vérificateur général peut être consulté dans son entièreté sur le site des commissions permanentes à l'adresse : http://ville.montreal.qc.ca/commissions.

3. RECOMMANDATIONS

Le présent chapitre reprend intégralement le document contenant les 3 recommandations adoptées à l'unanimité lors de la séance de travail du 2 juillet 2019.

****

À la suite de l'étude publique du rapport 2018 de la Vérificatrice générale, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie l'équipe du Bureau du Vérificateur général pour sa collaboration et son professionnalisme.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT la très grande rigueur du rapport 2018 de la Vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT la diminution du taux de mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT que la majorité des revenus de la Ville sont captés à même 4 logiciels (SÉCI, STOP+, GESCOUR et GEM)[2] *dont la désuétude a été reconnue dans le rapport 2018 de la Vérificatrice générale ;*

La Commission recommande de :

R-1
Endosser l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport 2018 de la Vérificatrice générale ;

R-2
Augmenter le taux de mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale dès cette année ;

R-3
Accorder une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations de la Vérificatrice générale en lien avec les systèmes de gestion informatique des ressources humaines et de captation des revenus afin d'assurer la continuité des affaires au sein de la Ville.

****

[2] « Les données d'évaluation foncière de l'application GEM sont à la base des calculs de la taxation qui a généré un revenu de 4,2 milliards $ en 2017, représentant 76% des revenus totaux non consolidés de la Ville ». **Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal**. *Rapport du Vérificateur Général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 au conseil municipal et au conseil d'agglomération.* (2019) [En ligne] http://www.bvgmtl.ca/wp-content/uploads/2019/06/RA2018_V_Integrale-1.pdf, p.223.

4. REMERCIEMENTS

La Commission sur les finances et l'administration est reconnaissante envers les personnes qui ont accepté son invitation à participer à cette discussion publique au sujet du Rapport annuel 2018 du Vérificateur général de la Ville de Montréal.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur Internet, à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation du Service du greffe, au rez-de-chaussée de l'Édifice Lucien-Saulnier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2019/08/22
17:00

(1)

Dossier # : 1192610002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 12 mois pour une dépense totale de 212 800 $ taxes non applicables, (offre 186 150,00 $, contingences: 26 650,00 $); du 1er mars 2019 au 29 février 2020, en vue de la préparation d'un appel d'offres public pour un contrat d'une durée de 24 mois. (Demande de prix 19-17551)

Il est recommandé :
1. D'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'OBNL Resto Plateau, pour une période de 12 mois, durant les démarches de préparation d'un appel d'offres public, pour la distribution de nourriture aux détenus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 186 150 $ (taxes non applicables);

2. D'autoriser une dépense de 26 650 $, taxes non applicables, à titre de budget des contingences;

3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-06-10 09:51

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1192610002**

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 12 mois pour une dépense totale de 212 800 $ taxes non applicables, (offre 186 150,00 $, contingences: 26 650,00 $); du 1er mars 2019 au 29 février 2020, en vue de la préparation d'un appel d'offres public pour un contrat d'une durée de 24 mois. (Demande de prix 19-17551)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) doit s'assurer de fournir des repas adéquats à toutes les personnes détenues dans les quatre centres opérationnels ainsi qu'à la détention de la Cour municipale de Montréal. Quotidiennement, environ 63 contrevenants sont incarcérés dans ces unités du SPVM.
Il y a deux (2) ans, un contrat a été signé avec Resto Plateau pour un montant de 420 532 $ (taxes non applicables). Aucune soumission n'ayant été déposée en lien avec l'appel d'offres public fait, le SPVM avait offert le contrat de gré à gré à l'OBNL Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus pour une période de 24 mois (offres de biens et services numéro 16-15756).

Le présent dossier décisionnel vise à octroyer un contrat pour une durée de 12 mois en vue de la préparation d'un appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 17 0039 - 23 février 2017 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 420 532 $ (Taxes non applicables).
CE 15 0110 - 21 janvier 2015 - Conclure une entente-cadre avec la compagnie A. Mourdoukoutas d'une durée de 24 mois, pour une somme de 338 371,43 $, taxes incluses, pour la fourniture sur demande de nourriture aux détenus du SPVM conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13663.

CG 12 0219 - 21 juin 2012 - Octroyer un contrat à l'OBNL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus couvrant la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2014 pour un

montant total de 499 603.16$, taxes incluses

CG 10 0182 - 20 mai 2010 - Octroyer un contrat à l'OBNL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus couvrant la période du 1er juin 2010 au 31 mai 2012 pour un montant total de 524 728,28 $, taxes incluses.

CG 08 0513 - 28 octobre 2008 - Octroyer un contrat à l'OSBL Resto Plateau pour la distribution de nourriture aux détenus couvrant la période du 1er juin 2008 au 31 mai 2010, pour un montant total de 498 317.03$.

DESCRIPTION

Assurer à l'ensemble des unités de détentions du SPVM un service d'approvisionnement de nourriture afin de fournir des repas adéquats à toutes les personnes détenues. Cette offre de service sera d'une durée d'un an, dès l'approbation du conseil d'agglomération. Le contrat actuel étant sur le point de se terminer, il s'agira d'une année de transition en vue de la préparation de l'appel d'offres public visant l'obtention d'un contrat de 2 ans.
Des délais à la présentation de ce dossier aux instances sont dus à des imprévus administratifs.

JUSTIFICATION

Vu l'entière satisfaction du SPVM, au cours des années précédentes, quant à la qualité des services et de la nourriture fournis par ce fournisseur, le SPVM recommande d'accorder cette prolongation de contrat de un (1) an à Resto Plateau, afin de combler les besoins en nourriture auprès des détenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat actuel d'un an sera offert pour une somme de 212 800 $, donc pratiquement la valeur exacte du contrat qui prend fin pour la période demandée.
Les quantités exprimées à l'offre ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion du contrat seulement.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme maximale de 212 800 $ (taxes non applicables) est prévu au Service de police de la Ville de Montréal. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Resto Plateau, un acteur important de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, est un organisme oeuvrant dans un milieu multiculturel. Il s'inscrit dans une stratégie de développement économique communautaire en partenariat avec les organismes du milieu, se donnant ainsi une vocation économique sur la base d'objectifs sociaux. Il aborde la problématique de la pauvreté selon une approche globale, conjuguant le développement collectif à l'intervention individuelle auprès des personnes, en misant sur leur potentiel en leur offrant les outils nécessaires pour leur cheminement personnel, social et professionnel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un tel contrat, notre obligation légale envers les soins attribués aux détenus ne serait pas respectée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'octroi du contrat est prévu pour le conseil d'agglomération du mois d'août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal REEVES
C/S SOUTIEN GÉNÉRAL

Tél : 514 280-0141
Télécop. : 514 280-7759

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-12

Daniel FARIAS
Inspecteur-chef

Tél : 514 280-7753
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Antonio IANNANTUONI
Directeur adjoint
Tél : 514 280-2465

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain CARON
Directeur
Tél : 514-280-2005

Approuvé le : 2019-04-16 **Approuvé le :** 2019-06-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1192610002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 12 mois pour une dépense totale de 212 800 $ taxes non applicables, (offre 186 150,00 $, contingences: 26 650,00 $); du 1er mars 2019 au 29 février 2020, en vue de la préparation d'un appel d'offres public pour un contrat d'une durée de 24 mois. (Demande de prix 19-17551)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17551 intervention.pdf 19-17551 Offre RestoPlateau.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION POUR UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

Identification

No de demande de prix : 19-17551 — No du GDD : 1192610002

Titre de demande de prix : Distribution de nourriture pour les détenus, SPVM

Type d'octroi : Autre (voir les précisions dans la section "Information additionnelle")

Déroulement du processus

Lancement effectué le : 18 - 2 - 2019 — Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Ouverture originalement prévue le : 25 - 2 - 2019 — Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : 25 - 2 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 6 jrs

Analyse des offres

Nbre de preneurs : 1 — Nbre de soumissions reçues : 1 — % de réponses : 100

Nbre de soumissions rejetées : 0 — % de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 90 jrs — Date d'échéance initiale : 26 - 5 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs — Date d'échéance révisée : 26 - 5 - 2019

Résultat final de la demande de prix - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Resto Plateau	186 150,00 $	√	

Information additionnelle

Accorder, conformément au point 2.4 de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 12 mois.

Point 2.4 de l'article 573.3 de la loi sur les cités et villes

2.4° qui est conclu avec un organisme à but non lucratif et qui est un contrat d'approvisionnement qui comporte une dépense inférieure au plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance des soumissions pour un contrat d'approvisionnement en vertu du paragraphe 2.1° de l'article 573;

Préparé par : Badre Eddine Sakhi — Le 11 - 4 - 2019

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	**Distribution de nourriture pour les détenus, SPVM**		**Commande provisoire**	**À venir**
Date d'émission	**2019-02-18**	**Date limite de réception des soumissions**	**25 février, 2019**	**16h00**
Acheteur (responsable)	**Badre Eddine Sakhi**	**Répondre par courriel à l'adresse**	be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	

CLAUSES CONTRACTUELLES

1. Contexte

La présente demande de prix vise la fourniture et la livraison de service de repas nutritif aux quatre (4) centres opérationnels du Service de police de la Ville de Montréal et la cour municipale, et ce, vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine, **pour une durée de douze (12) mois soit du 1er mars 2019 au 29 février 2020,** conformément à la présente demande de prix,

2. Prix

Les prix inscrits à la soumission sont exprimés en dollars canadiens et sont fermes pour toute la durée du contrat et devront inclure tous les frais liés à la fabrication, emballage, manutention, **livraison** et autres (licenes, permis, éco-frais, redevances environnementales, etc.).
Toute soumission déposée demeure valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions.
Aucun frais non prévu à la soumission ne pourra être facturé à la Ville.

3. Estimation des besoins

Les quantités indiquées sont basées sur une évaluation et pourront être ajustées selon les besoins.

4. Biens équivalents

La Ville n'accepte aucun substitut pour les biens demandés.

5. Délai et lieu de livraison

5.1 La livraison des articles doit être effectuée dans un délai de **24 heures** pour un roulement normal et de **1 heure** pour des livraisons en urgence suivant la date de réception de l'appel de livraison ou du bon de commande émis par la Ville.
5.2 Le fournisseur doit livrer les biens ou fournir les services à l'adresse suivante :

- Cour municipale, 750 rue Bonsecours, 5e étage, Montréal
- Centre opérationnel Est, 7700, boul. Langelier, St-Léonard, Montréal
- Centre opérationnel Ouest, 2805, rue Thimens, St-Laurent, Montréal
- Centre opérationnel Nord, 855, boul. Crémazie, Montréal
- Centre opérationnel Sud, 980, rue Guy, Montréal

Horaire pour livraisons : 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

6. Non-exclusivité

6.1 Cette demande de prix consiste à établir une entente d'approvisionnement. Cette entente ne constitue pas un contrat d'exclusivité d'achat auprès de l'adjudicataire.
6.2 La Ville se réserve le droit d'acquérir des biens ou services identiques auprès d'autres fournisseurs. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville advenant l'achat auprès d'autres fournisseurs des produits ou services compris au contrat.

7. Retour des produits non consommés

Les articles non consommés dans les points de livraison seront retournés intégralement moyennement une charge égale à la moitié du prix mentionné dans le bordereau de soumission. (Crédit de 50% sur les articles non consommés).

Exemple :

Article / Prix :	Prix article régulier	Prix article non consommé
Pourcentage du prix soumissionné	100 %	50 %
Muffin	1,50 $	0,75 $

À noter qu'à chaque livraison, les produits doivent être mis en place et la rotation effectuée.

8. Octroi du contrat

8.1 Si votre soumission est retenue, vous en serez informé par l'envoi d'un bon de commande.
8.2 La Ville n'est pas tenue de donner suite à cette demande de prix.

9. Pénalités

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	**Distribution de nourriture pour les détenus, SPVM**	**Commande provisoire**	**À venir**

Date d'émission	**2019-02-18**	**Date limite de réception des soumissions**	**25 février, 2019**	**16h00**
Acheteur (responsable)	**Badre Eddine Sakhi**	**Répondre par courriel à l'adresse**	be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	

9.1 le Directeur pourra appliquer une pénalité équivalente à 1% par semaine de retard pour la marchandise non-livrée à compter de la date prévue de livraison.

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	**Distribution de nourriture pour les détenus, SPVM**	**Commande provisoire**	**À venir**

Date d'émission	**2019-02-18**	**Date limite de réception des soumissions**	**25 février, 2019**	**16h00**
Acheteur (responsable)	**Badre Eddine Sakhi**	**Répondre par courriel à l'adresse**	be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	

10. Changement de besoin

La Ville se réserve le droit, suite à l'évolution du marché, de modifier ses besoins en cours de contrat.
Considérant cette éventualité, la Ville pourra accepter un changement de prix à la hausse ou à la baisse occasionné par l'ajout d'éléments nouveaux dans le contrat.
Ces prix seront sujets à l'approbation du Service de l'approvisionnement.

11. Non disponibilité d'un produit

Seuls les produits exigés dans ce présent offre de service, ou ceux acceptés tels que proposés par l'adjudicataire, devront être livrés au cours du présent contrat.
Advenant qu'au cours du contrat, le produit soumis ne soit plus disponible pour des raisons incontrôlables, l'adjudicataire devra remplacer ledit produit par un autre de qualité égale ou supérieure à un prix égal ou inférieur à celui en vigueur. De plus, le fournisseur devra s'assurer de garder une quantité raisonnable desdits produits en inventaire afin de fournir les requérants, dans un délai de vingt-quatre (24) heures.
L'adjudicataire devra justifier par écrit, tout changement de produit et ce changement devra faire l'objet d'une acceptation préalable du Service de l'approvisionnement.
La Ville se réserve le droit de s'approvisionner chez d'autres fournisseurs si le produit souhaité n'est pas disponible ou s'il ne répond pas aux critères souhaités

12. Date de péremption et les normes de production des produits

La date de péremption inscrite sur les produits doit avoir un délai minimal de cinq (5) jours suivant la livraison.
Normes de production :
Mode de production, de fabrication, normes de santé et sécurité du MAPAQ, normes de traçabilité, prévention du risque et mesures préventives.

13. Choix des produits

Le choix des aliments offerts devra respecter rigoureusement un certain nombre de critères. Évidemment, les aliments reconnus néfastes pour la santé en raison des quantités trop importantes de mauvais gras, de sucre, de sel et d'additifs sont d'emblée éliminés. De même, toutes les normes qui doivent s'appliquer dans le domaine alimentaire, que ce soit pour la transformation, la conservation et le transport, doivent être respectées.
La Ville privilégie les produits les moins transformés, les produits intègres, issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, de la biodiversité, des conditions de travail des producteurs et du bien-être de l'animal.
Plus précisément, les produits devront répondre le plus possible aux critères suivants :
Provenance
- ☐ production locale (provenant du Québec);
- ☐ provenant du terroir;
- ☐ produits de saison;
- ☐ production biologique, respectueuse de l'environnement et des animaux;
- ☐ production conventionnelle, mais de qualité, sans conservateurs, sans additifs, sans OMG.

Qualité
- ☐ fraîcheur, présentation, couleur, aspect et texture de haute qualité;
- ☐ pains faits à partir de farines non-blanchies.

Propriétés nutritionnelles
- ☐ goût, saveur, odeur adéquate;
- ☐ qualité nutritionnelle (bon gras, qualité des glucides, teneur en sodium, etc.).

Nom du représentant du soumissionnaire	Audrey Mougenot, Directrice Générale Resto Plateau		
Courriel	audrey.mougenot@restoplateau.com	**Téléphone**	5145275997
Signature du représentant du soumissionnaire			

Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle (12 mois) (A)	Unité de mesure	Prix unitaire (B)	Montant total (Avant taxes) (A X B)
1	Muffin son et raisin (poids minimum 100 gr)	15 000	Unité	1,20 $	18 000,00 $

Montréal

Formulaire de demande de prix

Description	Distribution de nourriture pour les détenus, SPVM			Commande provisoire	À venir
Date d'émission	2019-02-18	Date limite de réception des soumissions		25 février, 2019	16h00
Acheteur (responsable)	Badre Eddine Sakhi	Répondre par courriel à l'adresse		be.sakhi@ville.montreal.qc.ca	
2	Galette à la farine d'avoine (poids minimum 100 gr)	27 500	Unité	1,20 $	33 000,00 $
3	Sandwich sur pain de type Kaiser (110 gr de jambon désossé fumé)	21 000	Unité	3,20 $	67 200,00 $
4	Sandwich sur pain tranché blanc avec deux (2) tanches de fromage Blue Ribbon	9 000	Unité	2,30 $	20 700,00 $
5	1 contenant de 200 ml de jus d'orange. Les contenants de jus doivent être conditionnés (emballages et pailles enlevés).	45 000	Unité	1,05 $	47 250,00 $
				Montant total (avant taxes)	186 150,00 $
				~~TPS 5 %~~	~~9 307,50 $~~
				~~TVQ 9,975 %~~	~~18 568,46 $~~
				~~Montant total (taxes incluses)~~	~~214 025,96 $~~

Commentaires du soumissionnaire	*Nous avons le plaisir de vous soumettre par la présente notre nouvelle offre tarifaire.* *Étant donné les délais courts, nous n'avons pas, pour le moment, fait de modification au menu.* *NOTEZ QUE NOUS NE CHARGEONS PAS LES TAXES (car nous sommes un organisme de bienfaisance depuis mars 2014) DONC IL FAUT MODIFIER LE FORMULAIRE EN FONCTION*

Nous avons le plaisir de vous soumettre par la présente notre nouvelle offre tarifaire.
Étant donné les délais courts, nous n'avons pas, pour le moment, fait de modification au menu.

NOTEZ QUE NOUS NE CHARGEONS PAS LES TAXES (car nous sommes un organisme de bienfaisance depuis mars 2014) DONC IL FAUT MODIFIER LE FORMULAIRE EN FONCTION (je ne peux pas modifier la cellule).

Prix de l'offre actuelle

Comme vous pouvez le constater, notre nouvelle offre tarifaire présente une augmentation par rapport à nos prix, valables depuis deux ans déjà.
Cette augmentation s'explique ainsi :

- **Coût des matières premières :**

Le prix des matières premières a augmenté pour un certain nombre de produits depuis notre dernière soumission, et en particulier les produits les plus chers parmi ceux que nous utilisons pour votre menu.
En particulier :
le coût des ingrédients du muffin a augmenté de 16%
le coût du jambon a augmenté de 9% et le prix total des ingrédients du sandwich a augmenté de 13%
le coût du pain a augmenté de 16%
le coût des ingrédients du sandwich au fromage a augmenté de 9%.
Soyez assurés que nous avons une politique d'achat extrêmement suivie et que nous cherchons en permanence à réduire nos coûts d'achat.

- **Inflation prévue pour 2019 :**

L'inflation prévue pour 2019 est de 2%, ce qui aura nécessairement un impact sur le prix des matières premières pour 2019.
Nous prenons une partie de cette augmentation prévue à notre charge et répercutons sur les tarifs une part de cette augmentation afin de permettre de maintenir, en moyenne, nos marges, et assurer la stabilité financière de notre organisme à but non lucratif.

- **Augmentation du prix de l'essence depuis 2 ans :**

Le prix de l'essence a significativement augmenté depuis plusieurs années (plus de 17% depuis 2017). Ceci impacte cette offre dans la mesure où nous faisons 68 livraisons par mois pour la SPVM.

Proposition à discuter

Nous souhaiterions vous faire deux propositions pour la suite.

- **Coût :**

Si vous souhaitez réduire les coûts actuels, nous pourrions vous proposer de changer de pain pour un pain en tranches.
Ce pain (blanc ou brun) serait moins coûteux mais bien sûr également moins intéressant au niveau gustatif.

- **Changement de menu : option végétarienne**

Afin d'améliorer l'offre, nous pourrions aussi vous proposer une option végétarienne, par exemple un sandwich au végé-pâté, en remplacement d'un des deux sandwichs.
Nous pourrions discuter de ceci dans un deuxième temps, car nous ne pourrons pas valider ce point avant le renouvellement du contrat actuel. C'est donc une option à discuter pour l'avenir.

Je reste à votre disposition pour toute question.

Bien cordialement,

Audrey Mougenot
Directrice Générale



www.restoplateau.com
514-527-5997 (poste 2371)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1192610002

Unité administrative responsable :	Service de police de Montréal , Direction des opérations , -
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif (OBNL) Resto Plateau, pour la distribution de nourriture aux détenus, pour une période de 12 mois pour une dépense totale de 212 800 $ taxes non applicables, (offre 186 150,00 $, contingences: 26 650,00 $); du 1er mars 2019 au 29 février 2020, en vue de la préparation d'un appel d'offres public pour un contrat d'une durée de 24 mois. (Demande de prix 19-17551)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD_1192610002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre ST-HILAIRE
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-2930

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-14

Anne POIRIER
Chef de division - conseil et soutien financiers
Tél : 514 516-5877
Division : Conseil et du soutien financier - Point de service Sécurité publique - SPVM

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé à la firme "Coforce inc." (CG15 0601), pour le service d'entretien ménager des bâtiments pour le lot 1, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018. Dépense totale de 189 584,05 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense supplémentaire de 189 584,05 $, omise dans le dossier de prolongation du contrat octroyé à la firme "Coforce inc." pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot #1;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Coforce inc.	189 584,05 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-16 16:47

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION — Dossier # :1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé à la firme "Coforce inc." (CG15 0601), pour le service d'entretien ménager des bâtiments pour le lot 1, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018. Dépense totale de 189 584,05 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le présent addenda vise à autoriser une dépense supplémentaire de 189 584,05 $, causée par une omission dans le dossier de prolongation du contrat octroyé à la firme "Coforce inc." pour le service d'entretien ménager des bâtiments du lot #1. Lors de la prolongation du contrat nous avons oublié d'inclure au sommaire décisionnel le lot 1 faisant partie intégrante de l'appel d'offres et de l'octroi du contrat. Le lot 1 est constitué de deux bâtiments, Ce sont : "0142 BIBLIO ET CENTRE COMM. CDN-NORD, 6767 Chemin de la Côte-des-Neiges au montant de 152 423,25 $ (80,40% du montant total) et 8616 CENTRE MONKLAND, 4410 Avenue West Hill au montant de 37 160,80 $ (19,60% du montant total)".
Cette dépense était prévue au budget de fonctionnement des années 2018 et 2019.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Carole GUÉRIN, 10 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

514 280-3496
Tél :
Télécop. : 514 872-0353

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 23 août 2018 Séance tenue le 23 août 2018	Résolution: CG18 0404

Exercer la première option de prolongation, pour une période d'une année, à compter du 1er novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés à Service d'entretien Alphanet inc., à Coforce inc. et à Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) (CG15 0601) et (CG16 0126) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er août 2018 par sa résolution CE18 1218;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'exercer la première option de prolongation, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018, des contrats accordés aux firmes ci-après désignées (CG15 0601) et (CG16 0126) pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	333 231,23 $
Coforce inc.	653 852,25 $
Axia services inc.	131 299,15 $

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1184512002
/lc

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 24 août 2018

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 11 juillet 2018

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Objet : **Prolongation de contrat**
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal
Lot 1

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°15-14016. Cette option est définie à la clause 6 des « Clauses administratives particulières » du cahier des charges de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2018 – 31 octobre 2019, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015 dans le cadre de l'appel d'offres 15-14016.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à **d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca** et **be.sakhi@ville.montreal.qc.ca** **au plus tard le 17 juillet 2018** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte la prolongation : Sébastien Richer _____ 11 juillet 2018
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Roxana Racasan Oancea
Agente d'approvisionnement II

Courriel : d.racasanoancea@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6717

NO	BÂTIMENT	Coûts 2018	Coûts 2019	Total	%
Bâtiments Arrondissement					
Imputation 2101.0010000.114152.09007.55401.014712.0000.000000.050934.00000					
0142	BIBLIO ET CENTRE COMM. CDN-NORD	24 549,52 $	127 873,73 $	152 423,25 $	80,40%
8616	CENTRE MONKLAND	5 727,30 $	31 433,50 $	37 160,80 $	19,60%
Total bâtiments arrondissement		30 276,82 $	159 307,23 $	189 584,05 $	100,00%
TOTAL avant taxes		30 276,82 $	159 307,23 $	189 584,05 $	100,00%

				Répartition de la dépense			
NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts du contrat avant taxes	Agglomération	Central	Arrondissement	Proportion totale sur l'ensemble des contrats
Bâtiments d'arrondissements lot #1							
0142	BIBLIO ET CENTRE COMM. CDN-NORD	6767 Chemin de la Côte-des-Neiges	152 423,25 $			100,00%	80,40%
8616	CENTRE MONKLAND	4410 Avenue West Hill	37 160,80 $			100,00%	19,60%
		Total bâtiments arrondissement lot #1:	189 584,05 $			100,00%	100,00%
		COÛT TOTAL LOT #1	189 584,05 $			100,00%	100,00%
		COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	189 584,05 $	0,00 $	0,00 $	189 584,05 $	100,00%
		RÉPARTITON DES DÉPENSES		0,00%	0,00%	100,00%	100,00%

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION ADDENDA - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé à la firme "Coforce inc." (CG15 0601), pour le service d'entretien ménager des bâtiments pour le lot 1, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018. Dépense totale de 189 584,05 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184512002 Addenda Coforce.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget

Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-10

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire

Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1184512002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés (CG15 0601) (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018.

Il est recommandé :
1. d'exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés (CG15 0601) (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 :

Firmes	Montant (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	333 231,23 $
Coforce inc.	653 852,25 $
Axia services inc.	131 299,15 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2018-07-05 14:45

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1184512002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Gestion immobilière et exploitation , Division - gestion immobilière et exploitation à contrat et énergie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation d'une année des contrats accordés (CG15 0601) (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats d'entretien pour le service d'entretien ménager sont en vigueur depuis le 1er novembre 2015 et prendront fin le 30 octobre 2018. Le présent dossier vise à exercer la première de deux options de prolongation d'une année, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, soit pour 19 d'arrondissements et 2 des services centraux.
Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction Gestion immobilière et exploitation.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2015. Les bâtiments étaient regroupés en neuf lots.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0601 - 29 octobre 2015 - Accorder des contrats aux firmes "Mac Donald Maintenance inc.", "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Les Services adaptés Transit" pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 $, taxes incluses

CE13 1345 - 28 août 2013 - Accorder un contrat à "Service d'entretien Alphanet inc.", pour l'entretien sanitaire de cinq bâtiments du SPVM, d'un centre communautaire, d'une bibliothèque et d'un chalet de parc, pour une somme maximale de 314 502,80 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13803 - (4 soumissionnaires).

CG09 0336 - 27 août 2013 - Accorder des contrats aux montants de 3 968 510,12 $ à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." (Contrat #12857); 600 164,51 $ à la firme

"Service d'entretien Carlos inc." (Contrat #12858); 8 527 314,93 $ à la firme "Le Centre de transition Le Sextant inc." (Contrat #12701) pour l'entretien sanitaire d'édifices municipaux et du SPVM - 6 soumissions reçues. Autoriser une dépense de 13 095 989,55 $ - Mandat : 15753-2-001 - Contrats d'une durée de 5 ans débutant au 1er septembre 2009.

CE07 1188 - 8 août 2007 - Accorder un contrat à la firme "Services d'entretien Alphanet inc." - Entretien sanitaire dans sept bâtiments municipaux - 8 soumissions reçues - Autoriser une dépense de 327 172,36$ - Mandat : 15033-2-001 - Contrat : #12141 - Durée : 17 mois.

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à faire l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 19 d'arrondissements et 2 des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel.
Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1er novembre 2015, ceux-ci sont rodés et le service rendu est satisfaisant. Par ailleurs, la prestation de service et les coûts d'éventuels contrats octroyés, suite à un nouvel appel d'offres étant inconnus, la Ville juge approprié de recourir à la première de deux options de prolongation d'une année des contrats en cours.
La prolongation de ceux-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaire soit du 1er novembre 2018 au 30 octobre 2019 au coût total de 1 118 382,63 $, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 2,6 % tel que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ce contrat ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autre que professionnel n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'entreprise "Les Services adaptés Transit inc." a changé de nom pour "Axia services inc." en décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats à prolonger, calculée avec taxes, totalise la somme de 1 118 382,63 $.
En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2018 et sera priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2019.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et

planification immobilière) et l'autre par les arrondissements en fonction des superficies occupées.

Selon le fichier «Répartition_dépense_agglo_central_local_PROLONGATION 1» en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 0,00 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : «Répartition_dépenses_brutes_PROLONGATION 1».

Bien que la dépense est 100% centrale, le dossier est soumis au conseil d'agglomération puisque le contrat original avait été soumis au conseil d'agglomération en 2015 (CG15 0600).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement. Le devis tenant compte des exigences LEED en matière d'entretien ménager.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.
Un report de prolongation ou une interruption de service compromettraient la salubrité des bâtiment, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat : 30 octobre 2018

- Début de la prolongation : 1er novembre 2018
- Fin de la prolongation : 30 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-05-10

Pierre LÉVESQUE
Chef de division

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514 872-4087
Approuvé le : 2018-07-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2018-07-05

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1194145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs à Docu-Dépôt inc. pour une période de 12 mois au montant maximal de 168 371,12 $ taxes incluses, majorant ainsi les montants autorisés de 869 313 $ à un montant total du contrat de 1 037 684,12 $

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense de 168 371,12 $, taxes incluses, pour la seconde reconduction du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs du Service du greffe à Docu-Dépôt inc. (CE13 0970), pour une période de 12 mois se terminant le 21 novembre 2020, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, majorant ainsi les montants autorisés de 869 313 $ à un montant total du contrat de 1 037 684,12 $;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-29 14:41

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194145001**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs à Docu-Dépôt inc. pour une période de 12 mois au montant maximal de 168 371,12 $ taxes incluses, majorant ainsi les montants autorisés de 869 313 $ à un montant total du contrat de 1 037 684,12 $

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du greffe a, entre autres, pour mission la gestion des documents de la Ville. Sa Division de la gestion des documents, des archives et de l'accès à l'information offre donc aux unités administratives centrales la possibilité de conserver leurs documents.

Depuis 2008, la conservation des documents semi-actifs est confiée à une entreprise externe. En 2013, le Service du greffe a procédé à l'appel d'offres 13-12881 visant à obtenir des services d'entreposages de documents semi-actifs. La firme Docu-Dépôt inc., le plus bas soumissionnaire conforme, a obtenu le contrat (CE13 0970).

Le Service du greffe s'est prévalu une première fois de l'option de renouvellement prévue à l'article 4 des clauses administratives particulières, prolongeant le contrat pour une période additionnelle de 12 mois (CE18 0546).

La prolongation du contrat se termine le 21 novembre 2019.

Le Service du greffe désire se prévaloir, pour une seconde et dernière fois, de l'option de renouvellement prévue à l'article 4 des clauses administratives particulières, aux mêmes termes, coûts unitaires et conditions que ceux prévus pour la période initiale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0546 – 11 avril 2018 - Autoriser la prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs à Docu-Dépôt inc. pour une période de 12 mois, se terminant le 21 novembre 2019, au montant maximal de 154 535,46 $ taxes incluses, majorant ainsi les montants autorisés de 714 777,54 $ à un montant total du contrat de 869 313,00 $.

CE13 0970 – 26 juin 2013 - accorder à Docu-Dépôt inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entreposage des documents semi-actifs, pour une

période de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 714 777,54$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12881 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.

DESCRIPTION

Actuellement, quelques 45102 boîtes provenant de diverses unités administratives de la Ville sont entreposées chez le fournisseur. Les services consistent essentiellement en entreposage de documents, services de cueillette et livraisons des documents et de destruction de documents au terme de la période d'entreposage. Les principaux utilisateurs sont le Service des affaires juridiques, le Service des finances et le Service des ressources humaines qui consomment 75% du service.

JUSTIFICATION

Dans un souci d'économie d'espace et de coûts d'entreposage, les documents qui ne sont consultés qu'occasionnellement sont conservés dans un entrepôt plutôt que dans les dispendieux espaces à bureaux.

Le Service du greffe s'assure d'une gestion optimale en :

· Appliquant le calendrier de conservation

· Centralisant l'entreposage, les rappels et les retours de documents

Conformément aux dispositions de l'article 4 des clauses administratives particulières de l'actuel contrat entre la Ville de Montréal et Docu-Dépôt inc. : la Ville peut exercer deux fois, suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, son option de renouveler le contrat pour une période additionnelle de 12 mois, et ce, aux mêmes termes, coûts unitaires et conditions que ceux prévus pour la période initiale. La présente prolongation, du 22 novembre 2019 au 21 novembre 2020, serait la seconde et la dernière du contrat actuel.

Le contrat ne prévoit pas de majoration des taux unitaires en cas de prolongation du contrat. En raison de l'augmentation des coûts liés à l'IPC et de la faible concurrence dans ce secteur, un nouvel appel d'offres aurait pour effet d'augmenter les coûts du service.

La prolongation du contrat est avantageuse.

Conformément à la disposition de l'article 4 des clauses administratives particulières, l'intention de prolonger le contrat, selon les termes et conditions de leur soumission, a été signifié par écrit à Docu-Dépôt le 23 avril 2019. Docu-Dépôt a accepté la prolongation du contrat le 23 avril 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant du renouvellement est calculé sur la base de la consommation passée du service.

Les fonds requis sont disponibles au budget de fonctionnement du Service du greffe pour 2019 et 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Division contribue à la diminution des gaz à effet de serre en centralisant les demandes de services en gestion de documents semi-actifs pour réduire les déplacements reliés au transport des boîtes, des livraisons et des retours de dossiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien au plus bas niveau des coûts de conservation des documents pour les unités administratives de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Si la Ville exerce l'option de renouvellement du contrat, elle doit aviser l'adjudicataire par écrit au moins trois mois avant la fin du contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal

Politique de gestion contractuelle

Politique de gestion des dépenses

Directive sur les contingences, incidences et déboursés dans les contrats

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Johanne LANGLOIS, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Johanne LANGLOIS, 16 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Éric BERGERON
Analyste en gestion de documents & archives

Tél : 514-872-7732
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Marc LEBEL
C/d greffe

Tél : 514-872-9290
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-06-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs à Docu-Dépôt inc. pour une période de 12 mois au montant maximal de 168 371,12 $ taxes incluses, majorant ainsi les montants autorisés de 869 313 $ à un montant total du contrat de 1 037 684,12 $

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

13-12881 lettre prolongation signée Docu-Dépôt.pdf

12881-clause 4 prolongation du contrat.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johanne LANGLOIS
Agente d'approvisionnement 2
Tél : 514-868-5957

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-23

Denis LECLERC
Chef de section app.strat.en biens
Tél : 514-872-5149
Division : Division Acquisition

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 23 avril 2019

Monsieur Wies Frac
Vice-Président projets spéciaux
Docu-Dépôt Inc.
2301 rue de Cannes Brûlées
Montréal (Québec) H8N 3G1
Courriel: wiesf@docudepot.com

Objet : Prolongation de contrat – Entente No 937361 - Appel d'offres n° 13-12881
Service d'entreposage de documents semi-actifs

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention d'exercer l'option de prolongation d'une durée de douze (12) mois pour l'entente No. 937361 se terminant le 21 novembre 2019. Cette option est définie à la clause 4 de la section des clauses administratives particulières pour l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat sera effective à compter du 22 novembre 2019 jusqu'au 21 novembre 2020 selon les mêmes prix et conditions que la soumission que vous avez déposé le 28 mai 2013.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 30 avril 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation de la dite entente.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation : _____ Date : 4/23/19

Je refuse le délai de prolongation : _____ Date : _____

Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II
Courriel: johanne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 868-5957

LN86Fbssp

1. Objet

Le présent appel d'offres a pour objet l'acquisition de services d'entreposage de documents semi-actifs, tels que décrits à la section 2.1 du devis technique.

2. Validité de la soumission

Le soumissionnaire ne peut ni modifier ni retirer son offre pendant les cent vingt (120) jours calendriers suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Après l'ouverture des soumissions, la Ville peut demander au soumissionnaire de prolonger, par écrit, le délai ci-dessus mentionné.

3. Durée du contrat

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents des instructions au soumissionnaire et clauses générales de l'appel d'offres, le contrat convenu avec le fournisseur est effectif pour une période de soixante (60) mois à partir du 21 novembre 2013.

4. Prolongation du contrat

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

5. Formule de prix

La formule de prix applicable pour le présent appel d'offres est l'option de prix unitaire en accord avec la clause numéro 10 « Principe du prix unitaire » des instructions au soumissionnaire – acquisition de biens et services autres que professionnels.

6. Méthode d'adjudication

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194145001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Gestion
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat de fourniture d'un service d'entreposage de documents semi-actifs à Docu-Dépôt inc. pour une période de 12 mois au montant maximal de 168 371,12 $ taxes incluses, majorant ainsi les montants autorisés de 869 313 $ à un montant total du contrat de 1 037 684,12 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194155001 Docu-Dépôt.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ronald ST-VIL
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2999

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-21

Cathy GADBOIS
Chef de section - conseil et soutien financiers
Tél : 514-872-1443
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1197157003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième année d'option de prolongation du contrat accordé (CG18 0403) (5 soumissionnaires) aux firmes "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 303 975,99 $, taxes incluses à 3 811 222,62 $, taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'exercer la deuxième année d'option de prolongation du contrat accordé (CG18 0403) (5 soumissionnaires) aux firmes "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 303 975,99 $, taxes incluses à 3 811 222,62 $, taxes incluses ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Coforce inc.	1 013 101,13 $
Service d'entretien ménager Vimont inc.	494 145,50 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-07 15:23

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197157003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la deuxième année d'option de prolongation du contrat accordé (CG18 0403) (5 soumissionnaires) aux firmes "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 303 975,99 $, taxes incluses à 3 811 222,62 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Ce contrat d'entretien pour le service d'entretien ménager est en vigueur depuis le 1er novembre 2015 et la première prolongation prendra fin le 31 octobre 2019. Le présent dossier vise à exercer la deuxième année de la prolongation, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant certains bâtiments du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), soit pour 23 immeubles de l'agglomération et 1 immeuble des services centraux.
Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments d'importances stratégiques dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

L'appel d'offres a été réalisée en 2015 par le Service de l'approvisionnement. Le projet d'une deuxième année de prolongation à ce contrat vise six (6) lots, dont quatre (4) pour Coforce inc. et deux (2) pour Service d'entretien ménager Vimont inc.

La firme GSF Canada inc. a pour sa part refusé de prolonger le contrat : l'entretien ménager des bâtiments dont elle avait la charge sont maintenant couverts par un autre contrat d'entretien (CE19 0632).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0403- 23 août 2018- Exercer la première option de prolongation d'une année du contrat accordé suite à l'appel d'offres public 15-14383 (5 soumissionnaires) aux firmes "GSF Canada inc.", "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de police de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2018 - Dépense

totale de 2 303 975,99 $, taxes incluses
CG15 0600 - 29 octobre 2015 - Accorder des contrats aux firmes GSF Canada inc., Coforce inc. et Service d'entretien ménager Vimont inc. pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 6 665 368,54 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14383 (5 soum.)

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à effectuer l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 23 immeubles de l'agglomération et 1 immeuble des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel.
Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats étant en vigueur depuis le 1er novembre 2015, ceux-ci sont rodés et les services rendus sont satisfaisants. Ainsi, la Ville juge approprié de recourir à la deuxième année de prolongation du contrat en cours.
La prolongation de ceux-ci permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaires, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020, au coût total de 1 507 246,63 $ (taxes incluses) suite à une indexation des coûts de 2,6 % tel que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ils ne sont pas visés par la liste des personnes à déclarer non conformes selon la mise en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autre que professionnel n'avaient pas l'obligation d'obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) lors de l'octroi des contrats en 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute des contrats à prolonger, calculée avec taxes, totalise la somme de 1 507 246,63 $.
En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes. Le coût total net de la soumission présentée est idem au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2019 et sera priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2020.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et de la planification immobilière) et l'autre par l'agglomération en fonction des superficies occupées.

Selon le fichier «15-14383: répartition_dépenses_2e_prolongation » joint au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 90,5 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de services et ont toujours été entretenus par des entreprises privées.
Un report de prolongation ou une interruption de service compromettrait la salubrité des bâtiments, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier à une telle interruption, la Ville devrait alors faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la 2e année de prolongation : 1er novembre 2019

- Fin de la 2e année de prolongation : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-5084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-29

Carole GUÉRIN
Chef de division propreté

Tél : 514 872-8196
Télécop. : 514 868-1082

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-06-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-06-06

A.O. #15-14383 Prolongation #2: Service d'entretien ménager (SPVM et autres)

Répartition des dépenses agglomération/central

NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts de la prolongation avant taxes	Répartition de la dépense		Proportion totale sur l'ensemble des contrats
				Agglomération	Central	
Bâtiments d'agglomération lot #2 (VIMONT)						
3686	CENTRE OPÉRATIONNEL OUEST	2805 Boulevard Thimens (SLR)	126 484,59 $	100,00%		8,77%
3167	POSTE DE QUARTIER NO 7 NORD, COUR MUNICIPALE	1761 Rue Grenet & 820, Rue Saint-Germain	31 903,38 $	100,00%		2,21%
3176	SÉCURITÉ ROUTIÈRE RÉGION NORD	40 Avenue Roosevelt (MTR)	0,00 $	100,00%		0,00%
3298	POSTE DE QUARTIER NO 10	11756 Boulevard O'Brien	28 153,98 $	100,00%		1,95%
		Total bâtiments d'agglomération lot #2:	186 541,95 $	100,00%		12,93%
		COÛT TOTAL LOT #2	186 541,95 $	100,00%		12,93%
Bâtiments d'agglomération lot #5 (COFORCE)						
3688	CENTRE OPÉRATIONNEL SUD	980 Rue Guy	119 510,01 $	100,00%		8,28%
3136	POSTE QUARTIER 12	19 Rue Stanton (WMT)	25 269,90 $	100,00%		1,75%
3247	POSTE DE QUARTIER NO 21	1180 Rue Sainte-Élisabeth	45 685,80 $	100,00%		3,17%
3725	C.R.R.É, SMIP, INTERVENTION SUD	951 Rue William	112 665,81 $	100,00%		7,81%
		Total bâtiments d'agglomération lot #5:	303 131,52 $	100,00%		21,01%
		COÛT TOTAL LOT #5	303 131,52 $	100,00%		21,01%
Bâtiments d'agglomération lot #7 (COFORCE)						
3685	CENTRE OPÉRATIONNEL NORD	855 Boulevard Crémazie E	126 980,13 $	100,00%		8,80%
0757	CHALET JEAN-PAUL II, PDQ 31 O. (OPER.)	7920 Boulevard Saint-Laurent	30 949,60 $	100,00%		2,14%
3253	POSTE DE QUARTIER NO 27 EST	1805 Rue Fleury	32 943,96 $	100,00%		2,28%
3255	POSTE DE QUARTIER NO 30 EST (COMM.)	8930 Boulevard Pie-IX	31 135,26 $	100,00%		2,16%
		Total bâtiments d'agglomération lot #7:	222 008,95 $	100,00%		15,39%
Bâtimentsnon SPVM lot #7 (COFORCE)						
3685	ENVIRONN.	855 Boulevard Crémazie E	39 855,48 $	100,00%		2,76%
		Total bâtiments centraux non SPVM lot #7:	39 855,48 $	100,00%		2,76%
		COÛT TOTAL LOT #7	261 864,43 $	100,00%		18,15%
Bâtiments d'agglomération lot #8 (VIMONT)						
3259	POSTE DE QUARTIER NO 35 OUEST (OPER.)	920 Rue Bélanger E	28 349,58 $	100,00%		1,96%
3682	SPVM, APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES	5000 Rue d' Iberville (MTL)	78 041,34 $	100,00%		5,41%
		Total bâtiments d'agglomération lot #8:	106 390,92 $	100,00%		7,37%
Bâtiments centraux lot #8 (VIMONT)						
3665	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	2580 Boulevard Saint-Joseph	136 852,30 $		100,00%	9,48%
		Total bâtiments d'agglomération non SPVM lot #8:	136 852,30 $		100,00%	9,48%
		COÛT TOTAL LOT #8	243 243,22 $	43,74%	56,26%	16,86%
Bâtiments d'agglomération lot #9 (COFORCE)						
8185	PDQ NO 48	6680 Rue Sherbrooke E	34 039,20 $	100,00%		2,36%
3249	POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	4555 Rue Hochelaga	111 652,72 $	100,00%		7,74%
8160	SPVM - PDQ 44	4807 Rue Molson	34 321,20 $	100,00%		2,38%
		Total bâtiments d'agglomération lot #9:	180 013,12 $	100,00%		12,48%
Bâtiments d'agglomération non SPVM lot #9 (COFORCE)						
3666	LE "2620" ST-JOSEPH	2620 Boulevard Saint-Joseph	0,00 $	100,00%		0,00%
		Total bâtiments centraux non SPVM lot #9:	0,00 $	0,00%		0,00%
		COÛT TOTAL LOT #9	180 013,12 $	100,00%		12,48%
Bâtiments d'agglomération lot #10 (COFORCE)						
3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	7700 Boulevard Langelier	154 620,44 $	100,00%		10,72%
3178	POSTE DE QUARTIER NO 39 EST ET RELÈVE 911	6100 Boulevard Henri-Bourassa	48 732,24 $	100,00%		3,38%
3179	POSTE DE QUARTIER NO 42,COUR MUNICIPALE	8181 Rue Lacordaire & 8370, boul. Lacordaire	34 328,98 $	100,00%		2,38%
3181	POSTE DE QUARTIER NO 46	6850 Boulevard Joseph-Renaud (ANJ)	30 410,40 $	100,00%		2,11%
		Total bâtiments d'agglomération lot #10:	268 092,06 $	100,00%		18,58%
		COÛT TOTAL LOT #10	268 092,06 $	100,00%		18,58%
		COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	1 442 886,30 $	1 306 034,00 $	136 852,30 $	100,00%
		RÉPARTITON DES DÉPENSES		90,52%	9,48%	100,00%

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou (Québec) H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres no 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM - Lot 10

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 10 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — Nom en majuscules et signature — 2019-05-21 — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ Nom en majuscules et signature — _____ Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou (Québec) H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres no 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM - Lot 5

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 5 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — Nom en majuscules et signature — 2019-05-21 — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ Nom en majuscules et signature — _____ Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou (Québec) H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM - Lot 7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 7 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — Nom en majuscules et signature — 2019-05-21 — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ Nom en majuscules et signature — _____ Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou (Québec) H1J 2S2

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM - Lot 9

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 9 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — Nom en majuscules et signature — 2019-05-21 — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ Nom en majuscules et signature — _____ Date

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 mai 2019

Monsieur Juan Romero
Directeur de projet
Services d'entretien Ménager Vimont inc.
4-940, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5C1

Courriel : vimontinc@gmail.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM - Lot 8

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 8 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Juan Romero — 21-05-2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 mai 2019

Monsieur Juan Romero
Directeur de projet
Services d'entretien Ménager Vimont inc.
4-940, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5C1

Courriel : vimontinc@gmail.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM - Lot 2

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 2 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Juan Romero — 21-05-2019

Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____

Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 21 mai 2019

Monsieur Juan Romero
Directeur de projet
Services d'entretien Ménager Vimont inc.
4-940, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5C1

Courriel : vimontinc@gmail.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14383
Service d'entretien ménager de divers bâtiments du SPVM - Lot 8

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 8 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Juan Romero — 21-05-2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197157003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Objet :	Exercer la deuxième année d'option de prolongation du contrat accordé (CG18 0403) (5 soumissionnaires) aux firmes "Coforce inc." et "Service d'entretien ménager Vimont inc." pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments municipaux incluant du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 303 975,99 $, taxes incluses à 3 811 222,62 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197157003 - Coforce et Vimont.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budgetConseiller budgétaire
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-03

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1192631001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Perception et encaissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs, et autoriser une dépense à cette fin de 1 335 273,05$, comprenant un montant de 1 112 728,05$ et 20% de contingence pour un montant supplémentaire ne dépassant pas 222 545$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 19-17559

Il est recommandé :

1. D'accorder au seul soumissionnaire **Société en commandite transport de valeurs Garda**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des services de transport de valeurs, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17559.
2. D'autoriser une dépense à cette fin de 1 335 273,05$ comprenant un montant de 1 112 728,08$ et 20% de contingence pour un montant supplémentaire ne dépassant pas 222 545$, incluant les taxes tous les frais accessoires le cas échéant.
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-23 10:54

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1192631001**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Perception et encaissements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs, et autoriser une dépense à cette fin de 1 335 273,05$, comprenant un montant de 1 112 728,05$ et 20% de contingence pour un montant supplémentaire ne dépassant pas 222 545$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 19-17559

CONTENU

CONTEXTE

L'une des priorités de la Ville de Montréal dans son alignement stratégique est la vision commune axée sur les services aux citoyens. Dans cette optique, le Service des finances met au service des citoyens plusieurs points d'encaissement à travers la Ville afin qu'ils puissent y effectuer le paiement des différents services offerts. Ainsi, la Ville encaisse chaque jour du numéraire et plusieurs chèques dans ses différents points d'encaissement. Afin d'assurer une gestion efficace de ses revenus, il est primordial que la Ville transporte et dépose rapidement et de façon sécuritaire ces revenus à son institution financière. Cette dernière dépose les sommes au compte bancaire de la Ville après avoir décompté le numéraire et totalisé les chèques.
Conséquemment, à la suite de plusieurs dépôts, pour reconstituer leurs fonds de monnaies, les points d'encaissements et le bureau du Service des finances de la Ville, doivent être réapprovisionnés en numéraire.
Cet approvisionnement doit être effectué par un percepteur, de la Ville ou d'une firme externe, selon l'encadrement administratif "Accès, entreposage et transport des valeurs monétaires".

Afin de rendre sécuritaire le transport de toutes les valeurs monétaires de la Ville, les services d'un transporteur de valeurs doivent être offerts sur tout le territoire de la Ville aux points d'encaissement qui ne sont pas desservis par les percepteurs de la Ville. Les percepteurs de la Ville s'occupent de transporter les recettes dont la valeur est inférieure à un seuil monétaire jugé non matériel.

Par ailleurs, l'utilisation d'un service de transport des valeurs desservant les points d'encaissement permet d'assurer :
- la livraison à l'institution financière unique avec laquelle la Ville fait affaires;
- l'uniformisation du service;
- l'optimisation de l'itinéraire des cueillettes sur le territoire desservi;

- la rationalisation des coûts et
- l’application uniforme de règles de contrôle interne et de sécurité.

C'est pourquoi la Ville doit conclure un contrat de transport des valeurs sur son territoire pour cueillir les dépôts et approvisionner ses points de services.

Il convient de préciser que le milieu du transport de valeurs est un marché très restreint au Québec. Depuis l'acquisition de G4S Solution Valeurs (Canada) Ltée ("G4S Canada") par la Corporation de sécurité Garda World ("Garda") en janvier 2014, il n'y a plus que deux grands joueurs : Garda (entreprise résultante de la fusion) et Brink's.
D'ailleurs, le Bureau de la concurrence du Canada a enquêté cette transaction de fusion avant d'émettre en mars 2014 un avis de non-intervention conditionnelle à l'engagement de Garda de modifier certaines pratiques contractuelles de manière à ne pas faire entrave à la concurrence.

Depuis, on remarque que Garda a 3 fois plus de bureaux au Québec (15) que Brink's (5).
D'ailleurs Montréal est le siège social mondial de Garda.
Brink's avec ses 16 bureaux en Ontario, semble y concentrer ses activités au Canada.

On peut également observer que ce marché, avec l'essor de l'utilisation des cartes de crédit et débit, est en déclin, le volume des paiements en argent comptant et par chèques étant en constante diminution.

De plus, ce marché est très risqué et très contrôlé.
Pour opérer dans ce marché, les entreprises et leurs employés doivent tous détenir les permis de convoyage de biens de valeurs émis par le Bureau de la sécurité privée.
Cette activité de transport de valeurs étant à risque élevé de criminalité, les employés doivent être armés et détenir le permis d'armes.

La capacité du fournisseur à disposer des équipes et des équipements (camions blindés...) en quantité suffisante pour répondre aux besoins des 73 points d'encaissement de la Ville est aussi un enjeu.

Considérant la situation du marché, on peut conclure que l'arrivée de nouveaux joueurs dans ce marché est donc difficile et peu probable.

Ce service est essentiel à la sécurité des actifs et des employés de la Ville, au dépôt rapide des sommes encaissées et au maintien d'un service d'encaissement de qualité au citoyen.

Étant donné le peu de fournisseurs dans ce marché, le devis a été modifié afin de diminuer la variété des cueillettes demandées tout en maintenant un service de qualité et sécuritaire.

Un appel d'offres public a été lancé le 6 mai 2019. La séance publique d'ouverture s'est tenue le 21 mai 2019, laissant un délai de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leur document de soumission.
Les annonces ont paru sur le site électronique du SÉAO. 1 addenda a été publié pour modifier la date d'ouverture des soumissions.

Le délai de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1172 - 6 août 2014 - Octroyer un contrat à à Société en commandite transport de valeurs Garda, plus bas soumissionnaire conforme, pour les services de transport des valeurs, pour une période de cinq ans (1er septembre 2014 au 31 août 2019),

conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13294 - Dépense totale de 695 046,87 $ (dossier 1140319001)
CG09 0230 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat à Société en commandite Transport de valeurs Garda pour les services de messagerie sécuritaire (1er septembre 2009 au 31 août 2014) - Dépense totale de 812 012 $ (dossier 1093592006)

DESCRIPTION

Le transport de valeurs aux places et lieux déterminés par la Ville, par un prestataire de services possédant tous les certifications et permis requis en vertu de la *Loi sur la sécurité privée* .
· Transporter les dépôts de divers emplacements jusqu'à l'institution financière de la Ville.
· Transporter l'approvisionnement en numéraire aux points de services.

Il y a lieu d'ajouter, au montant de la soumission, un coût de contingence de 20%, soit un montant additionnel ne dépassant pas 222 545 $, pour couvrir une hausse non anticipée dans le nombre de cueillettes ou d'approvisionnement en numéraire. Ce montant additionnel ne modifie pas le choix du soumissionnaire.

JUSTIFICATION

Suite à la sollicitation du marché, il y a eu 2 preneurs de cahier de charge. 1 seul preneur a déposé une soumission, l'autre s'étant désisté sans soumissionner, puisqu'il n'avait pas obtenu son autorisation de l'AMP.

La seule soumission déposée a été jugée conforme, soit celle de la Société en commandite transport de valeurs Garda au prix de 1 112 728,05 $, taxes incluses, pour la période de cinq ans.

Le dernier estimé est de 15,08% supérieur à la soumission.
Cet écart est dû à une prévision, qui ne s'est pas réalisée, d'un redressement des coûts de 15% possible parce que :
- le tarif au dernier contrat était inférieur de près de 30% de celui du marché
- ce marché est presque en situation de monopole.
La hausse du prix soumis est équivalente à celle de l'IPC cumulé des dernières années.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base**	**Autre (contingence)**	**Total**
Société en commandite transport de valeurs Garda	1 112 728,05 $	222 545 $	1 335 273,05 $
Dernière estimation réalisée	1 310 427,56 $	262 085 $	1 572 512,56 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	*197 699,51 $*
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	*15,08%*
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	

Le soumissionnaire a obtenu son attestation de l'Autorité des marchés financiers le 20 décembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total pour le contrat de base de 1 112 728,05$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget de fonctionnement de la Direction des revenus du Service des finances.

Ce dossier ne comporte aucun impact sur le cadre financier du Service des finances. L'augmentation du coût du contrat sera financée à même le budget original du Service des finances.

Le compte d'imputation est :
2101.0010000.102012.01301.53402.014029.0000.000000.000000.00000.00000

La dépense nette pour le contrat de base s'élève à 1 016 069,05 $ (après remboursement de la TPS et de la TVQ)
et se détaille comme suit :

2019 (4 mois) 67 737,94 $
2020 203 213,81 $
2021 203 213,81 $
2022 203 213,81 $
2023 203 213,81 $
2024 (8 mois) 135 475,87 $

La dépense nette pour les contingences de 203 000$ pour la durée totale du contrat sera financée par le compte des dépenses contingentes de la Ville si requis.

Le coût total de ce nouveau contrat a suivi la progression de l'IPC selon le coût unitaire des cueillettes régulières (sans taxes). Les cueillettes régulières représentent 96% du volume des activités au contrat.

	Prix	**Nombre cueillettes**	**Prix total /cueillette**
Soumission actuelle 2019-2024	1 112 728,05 $	31 500	35,32 $
Contrat 2014-2019	695 046,87 $	20 000	34,75 $
Contrat 2009-2014	812 012,00 $	20 000	40,60 $

Le coût du contrat 2014-2019 à 695 047 $ était inférieur de 14% au précédent.

On peut constater que la hausse du coût total du contrat 2019-2024 est due à l'augmentation du nombre de cueillettes requises.

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce service est essentiel au dépôt rapide des sommes perçues et à la sécurité des actifs et des employés de la Ville.
Un retard dans l'octroi du présent contrat ne permettrait pas d'assurer une continuité de services à compter du 1er septembre 2019, retarderait le dépôt des revenus au compte bancaire et diminuerait le service aux citoyens si les caisses ne peuvent être approvisionnées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Étant donné que le service de transport de valeurs sera effectué par le fournisseur actuel, il n'y a aucune opération de communication à prévoir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat prévu en août 2019 par le Conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En accord avec les règles en vigueur traitant de l'octroi de contrat pour biens et services.
À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicole L. LAPOINTE
Conseillère en gestion - Finances

Tél : 514 872-4013
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-05

Francis OUELLET
Chef de division - Perception et encaissements

Tél : 514 872-1166
Télécop. : 514 872-2247

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle HÉBERT
Directrice
Tél : 514 872-2455
Approuvé le : 2019-06-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-06-05

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 décembre 2016

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEURS GARDA
A/S MONSIEUR PIERRE-HUBERT SÉGUIN
3030, BOUL LE CARREFOUR, BUREAU 1002
LAVAL (QC) H7T 2P5

N° de décision : 2016-CPSM-1065242
N° de client : 3000351182

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

GARDA CASH-IN TRANSIT LIMITED PARTNERSHIP
GARDA SÉCUR
MAXIMUM TACTICAL CASH-IN TRANSIT
MAXIMUM TACTIQUE TRANSPORT DE VALEURS (MTTV)
SÉCUR
SÉCUR EXPRESS

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSPORT DE VALEURS GARDA est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1192631001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Perception et encaissements
Objet :	Accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs, et autoriser une dépense à cette fin de 1 335 273,05$, comprenant un montant de 1 112 728,05$ et 20% de contingence pour un montant supplémentaire ne dépassant pas 222 545$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 19-17559

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17559 PV.pdf Tableau de prix 19-17559TCP (1).pdf SEAO _ Liste des commandes.pdf

octroi.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 872-5298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-11

Denis LECLERC
chef de section
Tél : 872-5241
Division : acquisitions biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17559 — No du GDD : 1192631001

Titre de l'appel d'offres : services de transport de valeurs

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 21 - 5 - 2019

Ouverture faite le : 21 - 5 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 13 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 14 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 50

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 18 - 9 - 2019

Date d'échéance révisée : 18 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
société en commandite transport de valeurs Garda	1 112 728.05		

Information additionnelle

Une firme n'a pas participé car elle ne possèede pas l'accréditation de l'AMP

Préparé par : Yves Belleville — Le 6 - 5 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17559

Agent d'approvisionnement
Yves Belleville

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Société en commandite transport de valeurs Garda										
	LOT2	livraison spéciale	0	simultanément cueillette	25	0	1	- $	- $	- $
				non simultanément cueillette	25	0	1	30,00 $	750,00 $	862,31 $
				demandée jour même	5	0	1	125,00 $	625,00 $	718,59 $
	LOT3	cueillettes	0	régulière	31500	0	1	30,00 $	945 000,00 $	1 086 513,75 $
				spéciale type 1	400	0	1	30,00 $	12 000,00 $	13 797,00 $
				sur demande	5	0	1	85,00 $	425,00 $	488,64 $
				annulation	200	0	1	30,00 $	6 000,00 $	6 898,50 $
				enveloppes jour même	75	0	1	40,00 $	3 000,00 $	3 449,25 $
Total (Société en commandite transport de valeurs Garda)									**967 800,00 $**	**1 112 728,05 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17559
Numéro de référence : 1265415
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : services de transport de valeurs

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ARCA SOLUTIONS LOGISTIQUES INC 3551 blvd St. Charles, suite 562 Kirkland, QC, H9h3c4 http://www.arca4group.com	Monsieur SPYRIDONAS Pettas Téléphone : 514 631-4000 Télécopieur : 514 631-5308	**Commande : (1590477)** 2019-05-07 11 h 08 **Transmission :** 2019-05-07 11 h 08	3125954 - addenda 1 2019-05-13 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GardaWorld 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C1N4 http://garda.com	Monsieur Philippe Collin Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 933-1109	**Commande : (1590122)** 2019-05-07 7 h 07 **Transmission :** 2019-05-07 7 h 07	3125954 - addenda 1 2019-05-13 13 h 52 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1192631001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction des revenus , Division des revenus , Perception et encaissements
Objet :	Accorder un contrat à Société en commandite transport de valeurs Garda, pour des services de transport de valeurs, et autoriser une dépense à cette fin de 1 335 273,05$, comprenant un montant de 1 112 728,05$ et 20% de contingence pour un montant supplémentaire ne dépassant pas 222 545$, incluant les taxes et tous les frais accessoires le cas échéant - (1 soumissionnaire) - Appel d'offres public 19-17559

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1192631001 _GARDAV5.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposé au budget
Tél : 514 872-4764

Pierre Blanchard
Conseiller budgétaire
tél. : 514-872-6714

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-02

Yves COURCHESNE
Directeur et Trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Direction service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1197157002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 341 973,81 $ (taxes incluses) afin d'exercer la deuxième année de prolongation des contrats accordés (CG18 0404) (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 118 382,63 $, taxes incluses à 2 460 356,44 $ taxes incluses

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 341 973,81 $ (taxes incluses) afin d'exercer la deuxième année de prolongation des contrats accordés (CG18 0404) (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 118 382,63 $, taxes incluses à 2 460 356,44 $ taxes incluses ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Service d'entretien Alphanet inc.	341 895,24 $
Coforce inc.	865 365,64 $
Axia services inc.	134 712,93 $

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-17 11:13

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197157002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 341 973,81 $ (taxes incluses) afin d'exercer la deuxième année de prolongation des contrats accordés (CG18 0404) (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 118 382,63 $, taxes incluses à 2 460 356,44 $ taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats pour le service d'entretien ménager sont en vigueur depuis le 1er novembre 2015 et la première année de prolongation du contrat se terminera le 31 octobre 2019. Le présent dossier vise à exercer une deuxième année de prolongation, inscrite au devis, afin de poursuivre l'entretien ménager de divers immeubles de la Ville de Montréal, soit pour 21 bâtiments d'arrondissements et deux bâtiments des services centraux.
Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont l'entretien ménager est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

L'appel d'offres a été réalisé par le Service de l'approvisionnement en 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0404- 23 Août 2018- Exercer la première option de prolongation, pour une période d'une année, à compter du 1er novembre 2018, dans le cadre des contrats accordés à Service d'entretien Alphanet inc., à Coforce inc. et à Axia services inc. (Les Services adaptés Transit inc.) (CG15 0601) et (CG16 0126) pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 118 382,63 $, taxes incluses
CG15 0601 - 29 octobre 2015 - Accorder des contrats aux firmes "Mac Donald Maintenance inc.", "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Les Services adaptés Transit" pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois à compter du 1er novembre 2015 - Dépense totale de 3 869 724,17 $, taxes incluses

DESCRIPTION

Ces contrats consistent à effectuer l'entretien ménager des bâtiments inscrits aux documents d'appel d'offres, soit 21 bâtiments d'arrondissements et deux bâtiments des services centraux, afin de maintenir les lieux dans un état salubre et fonctionnel. Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ces contrats sont en vigueur depuis le 1er novembre 2015. Ils sont rodés et les services rendus sont satisfaisants. Ainsi la Ville juge approprié de recourir à la deuxième année de prolongation du contrat en cours.
La prolongation du contrat d'entretien ménager permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaires, soit du 1er novembre 2019 au 31 octobre 2020 au coût total de 1 341 973,81 $, taxes incluses, suite à une indexation des coûts de 2,6 % telle que régie par le Décret et règlements sur le personnel d'entretien d'édifices publics.

Les entreprises adjudicataires de ce contrat ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de service autres que professionnels n'avaient pas l'obligation d'obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) lors de l'octroi des contrats en 2015.

L'entreprise Les Services adaptés Transit inc. a changé de nom pour Axia services inc. en décembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense des contrats à prolonger, calculée avec les taxes, totalise la somme de 1 341 973,81 $ et se ventile annuellement comme suit:

	2019 (2 mois)	2020 (10 mois)	Total
TOTAL	223 662,30 $	1 118 311,51 $	1 341 973,81 $

En tant qu'organisme de bienfaisance, Coforce inc. est exempté de taxes, le coût total net de la soumission présentée est identique au coût brut de celle-ci.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de l'année 2019 et sera priorisée dans le cadre de la confection budgétaire pour l'année 2020.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et de la planification immobilière) et l'autre portion par les arrondissements en fonction des superficies occupées.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée « 15-14016_Répartition des dépenses_prol. #2 ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Afin de contribuer aux efforts de la Ville, l'adjudicataire devra mettre en place et maintenir une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par des entreprises privées.
Un report de prolongation ou une interruption de service compromettrait la salubrité des bâtiments, la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements et des bâtiments, ainsi que la poursuite des opérations. Pour pallier à une telle interruption, la Ville devrait alors faire appel aux services ponctuels de firmes spécialisées afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de la 2e année de prolongation : Le 1er novembre 2019
- Fin de la 2e année de prolongation : Le 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-5084
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-05

Carole GUÉRIN
Chef de division propreté

Tél : 514 872-8196
Télécop. : 514 868-1082

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-06-17

NO	BÂTIMENT	ADRESSE	Coûts de la prolongation avant taxes	Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
				Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'arrondissements lot #1							
0142	BIBLIO. ET CENTRE COMM. CDN-NORD	6767 Ch. De la CDN	156 386,25 $			100,00%	12,22%
8616	CENTRE MONKLAND	4410 Avenue West Hill	38 126,98 $			100,00%	2,98%
		Total bâtiments arrondissement lot #1:	194 513,24 $				15,20%
		COÛT TOTAL LOT #1	194 513,24 $				15,20%
Bâtiments d'arrondissements lot #2							
8663	CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	525 Rue du Dominion	36 799,09 $			100,00%	2,88%
		Total bâtiments arrondissement lot #2:	36 799,09 $			100,00%	2,88%
Bâtiments centraux lot #2							
0272	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	335 Rue D'Youville	34 866,36 $		100,00%		2,72%
		Total bâtiments centraux lot #2:	34 866,36 $		100,00%		2,72%
		COÛT TOTAL LOT #2	71 665,45 $		48,65%	51,35%	5,60%
Bâtiments d'arrondissements lot #3							
4201	CENTRE SAINT-EUSÈBE	2323 Rue de Rouen	35 397,86 $			100,00%	2,77%
8662	MAISON DE LA CULTURE FRONTENAC	2550 Rue Ontario E	79 564,84 $			100,00%	6,22%
8662	CENTRE JEAN-CLAUDE MALÉPART	2633 Rue Ontario E	137 902,10 $			100,00%	10,77%
		Total bâtiments arrondissement lot #3:	252 864,80 $			100,00%	19,76%
		COÛT TOTAL LOT #3	252 864,80 $			100,00%	19,76%
Bâtiments d'arrondissements lot #4							
0978	EDIFICE ALBERT DUMOUCHEL	10300 Rue Lajeunesse	147 577,34 $			100,00%	11,53%
0371	MAISON DU BON TEMPS (P. DESAUTELS)	8000 Boulevard Gouin E	9 621,54 $			100,00%	0,75%
		Total bâtiments arrondissement lot #4:	157 198,88 $			100,00%	12,28%
		COÛT TOTAL LOT #4	157 198,88 $			100,00%	12,28%
Bâtiments d'arrondissements lot #5							
0191	CENTRE ACCES-CIBLE JEUNESSE ROSEMONT	5375 1re Avenue	16 474,44 $			100,00%	1,29%
0240	BIBLIOTHÈQUE MARC-FAVREAU	500 boulevard Rosement	90 409,72 $			100,00%	7,06%
0446	CHALET DU PARC ÉTIENNE-DESMARTEAU	3800 Rue Beaubien E	13 256,70 $			100,00%	1,04%
		Total bâtiments arrondissement lot #5:	120 140,87 $			100,00%	9,39%
		COÛT TOTAL LOT #5	120 140,87 $			100,00%	9,39%
Bâtiments d'arrondissements lot #6							
2405	CENTRE MULTI-ETHNIQUE	3553 Rue Saint-Urbain	47 672,39 $			100,00%	3,72%
8609	MAISON DE LA CULTURE PLATEAU MONT-ROYAL	465 Avenue du Mont-Royal E	47 040,70 $			100,00%	3,68%
		Total bâtiments arrondissement lot #6:	94 713,10 $			100,00%	7,40%
		COÛT TOTAL LOT #6	94 713,10 $			100,00%	7,40%
Bâtiments d'arrondissements lot #7							
8742	POLYVAL. WILLIAM-HINGSTON (BIBLIO)	415 - 421 Rue Saint-Roch	65 699,36 $			100,00%	5,13%
		Total bâtiments d'arrondissement lot #7:	65 699,36 $			100,00%	5,13%
Bâtiments centraux lot #7							
2453	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	3670 Rue Jeanne-Mance	39 859,18 $		100,00%		3,11%
		Total bâtiments centraux lot #7:	39 859,18 $		100,00%		3,11%
		COÛT TOTAL LOT #7	105 558,53 $		37,76%	62,24%	8,25%
Bâtiments d'arrondissement lot #8							
0098	MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	4200 Rue Ontario E	62 386,04 $			100,00%	4,87%
0811	MAISON DE LA CULTURE MERCIER	8105 Rue Hochelaga	85 450,96 $			100,00%	6,68%
8647	CENTRE COMMUNAUTAIRE DE MERCIER EST	7958 Rue Hochelaga	18 238,63 $			100,00%	1,43%
		Total bâtiments arrondissement lot #8:	166 075,63 $			100,00%	12,98%
		COÛT TOTAL LOT #8	166 075,63 $			100,00%	12,98%
Bâtiments d'arrondissement lot #9							
0763	CENTRE RODRIGUE-GILBERT	1515 Boulevard du Tricentenaire	29 163,13 $			100,00%	2,28%
0773	CENTRE PLATEAU SAINT-JEAN-BAPTISTE	1050 Boulevard Saint-Jean-Baptiste	1 799,52 $			100,00%	0,14%
0761	GARAGE DE LA COUR POINTE-AUX-TREMBLES	3535 36e Avenue	56 713,67 $			100,00%	4,43%
8741	GARAGE DE LA COUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	9255 Boulevard Henri-Bourassa E	29 490,83 $			100,00%	2,30%
		Total bâtiments arrondissement lot #9:	117 167,15 $			100,00%	9,15%
		COÛT TOTAL LOT #9	117 167,15 $			100,00%	9,15%
		COÛT TOTAL DU CONTRAT AVANT TAXES	1 279 897,64 $		74 725,54 $	1 205 172,10 $	100,00%
		RÉPARTITON DES DÉPENSES		0,00%	5,84%	94,16%	100,00%

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Courriel : info@coforce.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot n° 1

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 1 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — 2019-05-16
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil (Québec) J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesalphanet.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot 2

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 2 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : _____ 16 Mai 2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil (Québec) J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesalphanet.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot 5

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 5 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : _____ 16 Mai 2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Alejandro Figueroa
Services d'entretien Alphanet inc.
640 boul. Guimond
Longueuil (Québec) J4G 1P8

Courriel : : afigueroa@servicesalphanet.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot 7

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 7 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : _____ 16 Mai 2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Courriel : info@coforce.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot n° 3

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 3 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — 2019-05-16
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Courriel : info@coforce.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot n° 4

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 4 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — 2019-05-16
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Courriel : info@coforce.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot n° 6

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 6 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — 2019-05-16
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Sebastien Richer
Directeur General
Coforce inc.
11301, rue Mirabeau
Anjou, Qc, H1J 2S2

Courriel : info@coforce.ca

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot n° 8

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 8 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Sebastien Richer — 2019-05-16
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 mai 2019

Monsieur Jean-Emmanuel Arsenault
Directeur Général
Axia Services
13025 rue Jean-Grou
Montréal (Québec) H1A 3N6

Courriel : : je.arsenault@axiaservices.com

Objet : Prolongation de contrat
Appel d'offres n° 15 - 14016
Service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal - Lot 9

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour le Lot n° 9 de l'appel d'offres cité en objet. Cette option est définie à la clause n° 6 des « Clauses administratives particulières » du même appel d'offres.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période 1er novembre 2019 – 31 octobre 2020, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 20 mai 2015.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel **au plus tard le 31 mai 2019.**

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

J'accepte la prolongation : Jean-Emmanuel Arsenault, directeur général — Nom en majuscules et signature — 17 mai 2019 — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15 % du montant total annuel.

Je refuse la prolongation : _____ Nom en majuscules et signature — _____ Date

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Andrés Larmat
Agent d'approvisionnement II

Courriel : andres.larmat @ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-5502

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197157002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 341 973,81 $ (taxes incluses) afin d'exercer la deuxième année de prolongation des contrats accordés (CG18 0404) (7 soumissionnaires) aux firmes "Service d'entretien Alphanet inc.", "Coforce inc." et "Axia services inc. ("Les Services adaptés Transit inc.") pour le service d'entretien ménager de divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 2019, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 118 382,63 $, taxes incluses à 2 460 356,44 $ taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197157002 - Alphanet Coforce et Axia.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-14

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1198378001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Transport Lacombe inc. pour la fourniture de services de déménagement, pour une période de seize (16) mois, pour une somme maximale de 253 100,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17425 - 1 soumissionnaire- Dépense totale 291 065,25 $ taxes incluses (Contrat et contingences)

Il est recommandé :
1- d'accorder au seul soumissionnaire Transport Lacombe inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de seize (16) mois, le contrat pour le déménagement des équipements industriels des ateliers de la Direction de l'eau potable, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 100,22 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17425);

2- d'autoriser un montant de 37 965,03 $, taxes incluses, pour les contingences;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-16 06:44

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198378001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Transport Lacombe inc. pour la fourniture de services de déménagement, pour une période de seize (16) mois, pour une somme maximale de 253 100,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17425 - 1 soumissionnaire- Dépense totale 291 065,25 $ taxes incluses (Contrat et contingences)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la centralisation de ses activités dans le nouveau bâtiment administratif situé au 999, rue Dupuis, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau désire mettre à niveau les ateliers futurs selon les plus hauts standards de l'industrie. Présentement, les ateliers mécaniques et spécialisés sont vétustes et inadéquats selon les standards et normes en vigueur, sans compter qu'ils sont dispersés, petits et encombrés, ce qui est susceptible d'engendrer des risques pour la sécurité et le mieux-être des employés. Ils sont également non optimisés pour réaliser certaines tâches d'entretien (disponibilité d'outils spécialisés, documentation dispersée), ce qui peut engendrer plusieurs déplacements inutiles pour les employés.
Le déménagement des équipements industriels des ateliers nécessite de faire affaire avec des entreprises dont la main-d'oeuvre est spécialisée dans ce domaine. Pour ce faire, la DEP désire octroyer un contrat de services spécialisés à une firme capable de déménager les différents équipements industriels des ateliers en toute sécurité.

Un appel d'offres public 19-17425, pour la réalisation des travaux de déménagement , a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant dix-neuf (19) jours, du 15 mai au 4 juin 2019. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 4 décembre 2019. Deux (2) addendas ont été émis les 24 et 28 mai 2019 et concernaient des précisions quant aux équipements et aux heures de spécialistes pour le déménagement des machines outils.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur le dépôt des soumissions
1	2019-05-24	photos des équipements à	aucun

2	2019-05-28	déménager dans les ateliers	aucun
		nombre d'heures des spécialistes des machines outils	

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 22 et 23 mai 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0430 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater situé au 999 rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 34 359 289,97 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5832 (6 soum.)
CE16 0158 – 27 janvier 2016 - Autoriser une dépense totale de 452 243,52 $, taxes incluses, pour la construction d'un réseau de conduits souterrains dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

CE15 0737 - 22 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaudoin Hurens inc. pour les services en génie civil dans le cadre de la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Rolls Royce (Siemens) pour une somme maximale de 72 060,59 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14051 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin;

CE14 1444 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme RCM Modulaire inc. pour la location de deux bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la cafétéria des cols bleus de la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 150 990,49 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires);

CE14 1443 - 24 septembre 2014 - Octroyer un contrat à la firme Williams Scotsman du Canada inc. pour la location de cinq bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable - Section Distribution réseaux et réservoirs. Dépense totale de 263 481,49 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13670 (3 soumissionnaires)

CG14 0348 - 21 août 2014 - Octroyer un contrat à la firme ModSpace financial Services Canada Inc. pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires pour une durée de trois ans avec options de prolongation situés sur le site de l'Usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable. Dépense totale de 687 012,54 $, taxes incluses. Appel d'offres public 14-13622 (4 soumissionnaires)

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services d'une équipe multidisciplinaire en architecture et en ingénierie de bâtiment ainsi que les services en architecture de paysage et des professionnels accrédités LEED aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll ltée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12907 - (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public 19-17425, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Une (1) seule firme a déposé sa soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, il y a une (1) firme dont le projet n'est pas dans son secteur d'activité. Les deux (2) autres firmes n'ont pas précisé les motifs du non dépôt.
Le présent dossier vise à accorder un contrat à Transport Lacombe inc., le seul soumissionnaire conforme, pour le déménagement des différents équipements industriels des ateliers sur le site du complexe Atwater. Les travaux de déménagement comprendront notamment :

· les équipements industriels des ateliers de soudage, d'usinage, de menuiserie, de mécanique, de peinture, d'électrique et d'instrumentation;
· les équipements de l'équipe d'exploitation des réservoirs et ceux de l'équipe d'exploitation du réseau principal.

Une autorisation de dépenses incluant des contingences de 15 % est recommandée dans ce sommaire décisionnel pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres, la soumission reçue est conforme.

Tableau d'analyse des résultats de l'appel d'offres

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total taxes incluses
Transport Lacombe inc.	253 100,22 $		253 100,22 $
Dernière estimation réalisée	216 622,10 $		216 622,10 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			36 478,12 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			17 %

L'analyse de la soumission a permis de constater un écart défavorable de 17 % par rapport à l'estimation réalisée par la Ville. Cette différence correspond à 36 478,12 $. L'estimation réalisée par la Ville était basée sur un historique de données internes et externes reliées à des projets de déménagement réalisés au cours de l'année 2018.

Cet écart de coûts est expliqué à 90 % (32 975,00 $, taxes incluses) par les taux horaires des ressources humaines du soumissionnaire qui sont plus élevés que ceux utilisés pour notre estimation.

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville. L'entreprise Transport Lacombe inc. n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Les travaux seront réalisés à 80 % en 2019 et 20 % en 2020.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés

financiers (AMF). Enfin, conformément à l'article 477.4 de la *Loi et Cités et Villes,* La Direction de l'approvisionnement et la DEP ont effectué une estimation préalable des travaux à réaliser.

Nous recommandons d'octroyer le contrat de déménagement des équipements industriels à la firme Transport Lacombe inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 253 100,22 $, taxes incluses.
La dépense totale est de 291 065,25 $, taxes incluses, comprenant le coût total du contrat auquel s'ajoute un montant de 37 965,03 $, taxes incluses, pour les contingences.

Cette dépense représente un coût net de 265 781,37 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Les sommes nécessaires au présent contrat sont prises à même les incidences du contrat octroyé à l'entreprise de construction T.E.Q. (CG160430) qui a construit le nouvel immeuble.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.»

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les principes du développement durable applicables, notamment la gestion et l'élimination des déchets de construction sur le chantier ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux si requis indiqués aux documents contractuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les nouveaux ateliers seront disponibles dès le mois de septembre 2019. Procéder au déménagement des équipements industriels permettra aux employés de bénéficier d'ateliers qui sont sécuritaires, modernes et adaptés aux besoins actuels. De plus, le déménagement d'une partie des équipes et de leurs équipements permettra de libérer des bâtiments modulaires loués dont le bail se termine le 30 novembre 2019.
L'octroi du contrat à Transport Lacombe inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débuter le déménagement des équipements en septembre 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le CG : Août 2019
Livraison : Septembre 2019 à décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Hélène LESSARD, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed MEZIANE
ingenieur(e)

Tél : 514.641.0072
Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-12

Jean-François BEAUDET
Chef de l'exploitation

Tél : 514 872-3414
Télécop. : -

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-07-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-07-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198378001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Accorder un contrat à Transport Lacombe inc. pour la fourniture de services de déménagement, pour une période de seize (16) mois, pour une somme maximale de 253 100,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17425 - 1 soumissionnaire- Dépense totale 291 065,25 $ taxes incluses (Contrat et contingences)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

SEAO _ Liste des commandes.pdf
19-17425 TCP .pdf
19-17425 Intervention.pdf
19-17425 pv.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-12

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5149
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17425 — No du GDD : 1198378001

Titre de l'appel d'offres : Déménagement des ateliers de l'usine Atwater

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le Sappro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 4 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 28 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 1 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Transport Lacombe	253 100,22	√	

Information additionnelle

Les preneurs du cahier de charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs suivants:
(1) dit qu'ils ne sont pas dans le domaine d'activité.

Préparé par : Elisa Rodriguez — Le 12 - 6 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17425

Agent d'approvisionnement
Elisa Rodriguez

Conformité	(Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
									- $	- $
Total ()									**- $**	**- $**
Les Transports Lacombe inc.										
	LOT1	Ressources humaines	1	Contremaître	403	Heures	1	45,00 $	18 135,00 $	20 850,72 $
			2	Chauffeur	451	Heures	1	40,00 $	18 040,00 $	20 741,49 $
			3	Déménageur	710	Heures	1	35,00 $	24 850,00 $	28 571,29 $
			4	Emballeur	710	Heures	1	35,00 $	24 850,00 $	28 571,29 $
			5	Installateur	710	Heures	1	45,00 $	31 950,00 $	36 734,51 $
			6	Homme de machinerie	576	Heures	1	55,00 $	31 680,00 $	36 424,08 $
	LOT2	Ressources matérielles	1	Chariot élévateur avec opérateur	451	Heures	1	100,00 $	45 100,00 $	51 853,73 $
			2	Camion entre 18 et 20	58	Heures	1	40,00 $	2 320,00 $	2 667,42 $
			3	Camion entre 24 et 30	96	Heures	1	40,00 $	3 840,00 $	4 415,04 $
			4	Camion de 53 pieds	298	Heures	1	65,00 $	19 370,00 $	22 270,66 $
Total (Les Transports Lacombe inc.)									**220 135,00 $**	**253 100,22 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17425

Numéro de référence : 1268803

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de déménagement des ateliers de l'usine Atwater

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Déménagement Performance 7951 rue Jarry Est Montréal, QC, H1J1H6	Monsieur Pete Demers Téléphone : 514 351-8700 Télécopieur : 514 352-8702	**Commande : (1595397)** 2019-05-16 10 h 20 **Transmission :** 2019-05-16 10 h 20	3133308 - 19-17425 Addenda 1 2019-05-24 13 h 47 - Messagerie 3134792 - 19-17425 addenda 2 2019-05-28 14 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Lachapelle Logistique 11665 Philippe-Panneton Montréal, QC, H1E 4M1	Monsieur François Gosselin Téléphone : 514 354-9075 Télécopieur : 514 000-0000	**Commande : (1597002)** 2019-05-21 13 h 54 **Transmission :** 2019-05-21 13 h 54	3133308 - 19-17425 Addenda 1 2019-05-24 13 h 45 - Messagerie 3134792 - 19-17425 addenda 2 2019-05-28 14 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les transports Lacombe 5644, rue Hochelaga Montréal, QC, H1N 3L7 http://transportslacombe.com	Madame Nathalie Chapados Téléphone : 514 256-0050	**Commande : (1595758)** 2019-05-16 16 h 44	3133308 - 19-17425 Addenda 1 2019-05-24 13 h 46 - Messagerie

	Télécopieur : 514 256-1650	**Transmission :** 2019-05-16 16 h 44	3134792 - 19-17425 addenda 2 2019-05-28 14 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Transport Lyon Inc 9999 rue Notre-Dame Est Montréal-Est, QC, H1L 3R5	Madame Natasha Kirkham Téléphone : 514 322-4422 Télécopieur : 514 322-4002	**Commande : (1596384)** 2019-05-17 17 h 31 **Transmission :** 2019-05-17 17 h 31	3133308 - 19-17425 Addenda 1 2019-05-24 13 h 47 - Messagerie 3134792 - 19-17425 addenda 2 2019-05-28 14 h 12 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

financiers

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198378001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , -
Objet :	Accorder un contrat à Transport Lacombe inc. pour la fourniture de services de déménagement, pour une période de seize (16) mois, pour une somme maximale de 253 100,22 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17425 - 1 soumissionnaire- Dépense totale 291 065,25 $ taxes incluses (Contrat et contingences)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1198378001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-12

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : 514 280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2019/08/22
17:00

(1)

Dossier # : 1194922012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Attaches Châteauguay inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 19-17534 (3 soum.) - (Contrat : 1 044 884,75 $, taxes incluses - montant estimé de l'entente de 1 253 861,70 $, taxes et contingences incluses).

Il est recommandé :
1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville;

2. d'accorder à « Attaches Châteauguay inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17534 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3. d'autoriser une dépense de 208 976,95 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-03 11:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194922012**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Attaches Châteauguay inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 19-17534 (3 soum.) - (Contrat : 1 044 884,75 $, taxes incluses - montant estimé de l'entente de 1 253 861,70 $, taxes et contingences incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.
Le 29 mars 2018, le Conseil d'agglomération approuvait la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium sur des châssis de camion de fournis par la Ville. L'atteinte du seuil monétaire de cette entente oblige la Ville à solliciter à nouveau le marché pour conclure une nouvelle entente.

Ce besoin d'acquérir des bennes basculantes en aluminium a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17534 qui s'est tenu du 4 mars au 25 avril 2019. L'appel d'offres a été publié les 4 mars et 15 avril 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 53 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Quatre addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 14 mars 2019 : pour modifier la méthode d'indexation des prix prévue au contrat;
- Addenda no 2 émis le 2 avril 2019 : pour répondre à une demande de précision sur les équipements demandés en option;
- Addenda no 3 émis le 10 avril 2019 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges; et
- Addenda no 4 émis le 17 avril 2019 : pour modifier une exigence aux spécifications techniques.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17534 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0153 - 29 mars 2018 : Conclure avec « Équifab inc. », une entente d'approvisionnement d'une durée de trois ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes d'aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville - Appel d'offres public 17-16332 (5 soumissionnaires) - (montant estimé de 1 233 033,29 $, taxes incluses).

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium d'une longueur de 9 pieds avec accessoires sur des châssis-cabine fournis par la Ville. Selon l'usage prévu, les bennes pourront être dotées de certaines options : coffre, monte-charge, division transversale de la benne, extension de boîte à copeaux, etc. Les bennes seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois à partir de la date de mise en service des véhicules. Les châssis de camion munis d'une benne basculante en aluminium sont des véhicules utilisés pour les activités de voirie et des parcs notamment pour le transport en vrac.

L'appel d'offres a été constitué de 2 items lesquels faisaient référence à des configurations différentes de bennes répondant aux critères de standardisation déterminés par un comité d'experts en matériel roulant.

	Quantité
Devis 21419A22 Benne basculante en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion légers	15
Devis 23419A22 Benne basculante en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion de classe 3 et 4	20

Les quantités prévisionnelles de 35 bennes contenues dans les documents de l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Pour des considérations administratives, financières ou autres, la Ville pourrait décider de modifier les quantités décrites au bordereau de soumission sans toutefois dépasser le seuil monétaire de l'entente-cadre.

Le délai de livraison exigé à l'appel d'offres est de 18 semaines pour la première unité avec une cadence moyenne de 3 semaines supplémentaires pour les unités subséquentes. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision – Frais de contingences

À l'émission de chaque bon de commande, le prix des bennes sera indexé conformément à la méthode de calcul prévue aux documents de l'appel d'offres. La méthode de calcul qui sera utilisée pour l'indexation des commandes est présentée en pièce jointe.

La fabrication et l'installation de bennes et d'accessoires sur des châssis de camion est un projet susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de réalisation. La modification

d’un aménagement en cours d’exécution ou l’ajout d’options supplémentaires est une pratique courante qui permet d’optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu.

Pour pallier aux fluctuations liées à l’indexation des prix et aux imprévus de fabrication, le coût de la soumission a été bonifié de 20 %, soit 208 976,95 $, taxes incluses. Par cette provision, le SMRA se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des unités d’affaires.

Résumé des coûts - tableau

	Coût sans taxes	**Coût taxes incluses**	**Crédits**
Contrat	908 793,00 $	1 044 884,75 $	954 119,05 $
Contingences	181 758,60 $	208 976,95 $	190 823,81 $
	1 090 551,60 $	**1 253 861,70 $**	**1 144 942,86 $**

JUSTIFICATION

La conclusion d’une entente-cadre permet d’assurer la facilité d’approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d’offres répétitifs.
Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 19-17534 pour lequel il y a eu 5 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
ATTACHES CHÂTEAUGUAY INC.	1 044 884,75 $		1 044 884,75 $
ÉQUIFAB INC.	1 128 364,65 $		1 128 364,65 $
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	1 263 550,97 $		1 263 550,97 $
SOUDURE BRAULT INC.	1 274 297,82 $		1 274 297,82 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	967 158,35 $		967 158,35 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 177 774,55 $ 12,72 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			229 413,07 $ 21,96 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			77 726,40 $ 8,04 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			83 479,90 $ 7,99 %

Pour estimer la dépense de cette entente, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur un historique de consommation des années antérieures. Le montant du contrat à octroyer est supérieur à l'estimation de 8,04 % (77 726,40 $). L'écart de 7,99 % (83 479,90 $) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que le prix de l'adjudicataire est compétitif.

Un des preneurs du cahier des charges n'a pas présenté d'offre à la Ville car il s'est procuré le cahier des charges par erreur.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des raisons administratives ou de non-conformités techniques.

Pour protéger la Ville contre les pertes éventuelles, la Ville a exigé une garantie de soumission et une garantie d'exécution représentant respectivement 3 % et 5 % de la valeur de la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé du contrat est de 1 253 861,70 $, taxes et contingences incluses.
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande de bennes en aluminium avec accessoires lesquelles seront mises à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses d'agglomération sont donc possibles.

Comparaison des coûts unitaires avec le contrat précédent

Par rapport au contrat précédent, le coût unitaire des bennes a respectivement augmenté de 16 % pour les bennes de classe 214 et de 20 % pour les bennes de classe 234. Tout porte à croire que le fournisseur du contrat précédent avait mal évalué ses coûts de production puisqu'il y avait un écart de 22,39 % entre les deux plus basses soumissions reçues à l'appel d'offres 17-16332.

Aussi, le devis technique a été révisé et modifié de façon à y inclure de nouvelles composantes qui visent à optimiser l'usage des bennes : prise de remorque supplémentaire, coupleur de batteries de 400 ampères, support à outils, avertisseur sonore de benne levée, etc. L'ajout de ces composantes contribue à faire augmenter les coûts de fabrication.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les véhicules ciblés pour un aménagement d'une benne en aluminium seront dotés d'un système d'élimination du ralenti inutile lequel contribue à réduire les émissions des GES. Ce contrat respecte donc les orientations de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l’entente : août 2019
- Fin de l’entente : août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-26

Nassiri RADI
chef de section - ingenierie (smra)

Tél : 5148721843
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-07-03

ANNEXE 2.05.01 - AJUSTEMENT DES PRIX POUR LA DURÉE INITIALE DU CONTRAT

INDEXATION

À l'émission de chaque bon de commande et ce pour toute la durée du contrat, l'indexation se fera à la hausse ou à la baisse conformément à une méthode de calcul hybride.

Les bennes seront indexées dans une proportion de :

80 % du prix soumis selon un pourcentage de 2% par année d'anniversaire du contrat (pour la variation de l'indice des prix à la consommation);

20 % du prix soumis selon le pourcentage de la variation de l'indice des produits des Formes primaires et produits semi-ouvrés d'aluminium et d'alliages d'aluminium (327) du dernier mois disponible à l'ouverture des soumissions à celle du dernier mois disponible à la date de la commande publié par Statistique Canada sous la référence Tableau 18-10-0030-01 Indice des prix des produits industriels, par produits, mensuel (vecteur v79309681).

$$P_{1IPC} = 80\% * P_0 * (1+2\%)^a$$

$$P_{1IPII} = 20\% * P_0 * (\frac{M_{1\ IPII}}{M_{0\ IPII}})$$

$$P_1 = P_{1IPC} + P_{1IPII}$$

Avec :

P_0	Prix soumis
P_1	Prix indexé par l'IPC et l'IPII
$P_{1\ IPC}$	Prix indexé par l'IPC (2% par année d'anniversaire du contrat)
a	Exposant selon l'année d'indexation de l'IPC : a=0 pour l'AN 1, 1 pour l'AN 2, 2 pour l'AN 3
$P_{1\ IPII}$	Prix indexé par l'IPII
$M_{1\ IPII}$	Valeur mensuelle de l'indice des produits de formes primaires et produits semi-ouvrés d'aluminium et d'alliages d'aluminium du dernier mois disponible à la date de la commande
$M_{0\ IPII}$	Valeur mensuelle de l'indice des produits de formes primaires et produits semi-ouvrés d'aluminium et d'alliages d'aluminium du dernier mois disponible à la date d'ouverture des soumissions

Exemple d'indexation :
Date d'ouverture des soumissions le 16 février 2016 / Date d'octroi le 20 avril 2016 / date de la commande le 13 novembre 2018 (une commande pendant la 3ème année du contrat).

- Prix soumis : 1000,00$
- Indexation de 2% par an (IPC) : l'exposant a = 2 pour le calcul du prix de l'AN 3
- Valeur mensuelle de l'indice des produits de formes primaires et produits semi-ouvrés d'aluminium et d'alliages d'aluminium disponible à la date de la commande : septembre 2018 126,1
- Valeur mensuelle de l'indice des produits de formes primaires et produits semi-ouvrés d'aluminium et d'alliages d'aluminium disponible à l'ouverture des soumissions : décembre 2015 106,6

Calcul du prix indexé:
80%*1000.00$*(1+2%)² + 20%*1000.00$*(126,1/106,6) = 1068,91$

Une augmentation de 6,89% sur le prix soumis le 16 février 2016. C'est +32,32$ pour l'IPC, +68,91$ pour l'IPPI.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922012

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « Attaches Châteauguay inc. », une entente-cadre d'une durée de 3 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de bennes basculantes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 19-17534 (3 soum.) - (Contrat : 1 044 884,75 $, taxes incluses - montant estimé de l'entente de 1 253 861,70 $, taxes et contingences incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17534_DetCah.pdf 19-17534 PV.pdf 19-17534_TCP.pdf

19-17534_Intervention_approvisionnement_ÉC.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-26

Denis LECLERC
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-872-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17534

No du GDD : 1194922012

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation de bennes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville – Entente d'approvisionnement de (3)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 4 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 25 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 25 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 17 - 4 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 53 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 5

Nbre de soumissions reçues : 4

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 80

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 22 - 10 - 2019

Date d'échéance révisée : 22 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ATTACHES CHÃ,TEAUGUAY INC.	1 044 884,75 $	√	
ÉQUIFAB INC.	1 128 364,65 $		
ÉQUIPEMENTS TWIN INC.	1 263 550,97 $		
SOUDURE BRAULT INC.	1 274 297,82 $		

Information additionnelle

Le dernier preneur du chahier des charges n'a pas présenté d'offres à la Ville dû à une commande par erreur des documents.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 26 - 6 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17534
Titre : Fourniture et installation de bennes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville – Entente d'approvisionnement de (3) trois ans
Date d'ouverture des soumissions : 25 avril 20189

Lot 1 Numéro Item	Description	Quantité	ATTACHES CHÂTEAUGUAY INC.		ÉQUIFAB INC.		ÉQUIPEMENTS TWIN INC.		SOUDURE BRAULT INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Fourniture et installation de bennes basculante en aluminium avec équipements sur des châssis de camion léger, selon les caractéristiques du devis n°21419A22	15	23 626,00 $	354 390,00 $	25 800,00 $	387 000,00 $	28 500,00 $	427 500,00 $	29 523,60 $	442 854,00 $
1,1	Option 1: Fourniture et installation d'un coffre culotte transversal	1	2 425,00 $	2 425,00 $	2 850,00 $	2 850,00 $	3 276,98 $	3 276,98 $	4 000,00 $	4 000,00 $
1,2	Option 2: Fourniture et installation d'un monte charge de 1600 lb	1	4 500,00 $	4 500,00 $	5 750,00 $	5 750,00 $	5 617,96 $	5 617,96 $	6 000,00 $	6 000,00 $
1,3	Option 3: Fourniture et installation d'une division transversale de la benne	1	1 500,00 $	1 500,00 $	900,00 $	900,00 $	904,65 $	904,65 $	2 500,00 $	2 500,00 $
2	Fourniture et installation de bennes basculante en aluminium avec équipements sur des châssis de camion de classe 3 et 4, selon les caractéristiques du devis n°23419A22	20	25 125,00 $	502 500,00 $	26 900,00 $	538 000,00 $	30 500,00 $	610 000,00 $	29 723,60 $	594 472,00 $
2,1	Option 1: Fourniture et installation d'un coffre culotte transversal	2	2 569,00 $	5 138,00 $	2 850,00 $	5 700,00 $	3 276,98 $	6 553,96 $	4 000,00 $	8 000,00 $
2,2	Option 2: Fourniture et installation d'un monte charge de 1600 lb	6	5 140,00 $	30 840,00 $	5 750,00 $	34 500,00 $	5 617,96 $	33 707,76 $	6 000,00 $	36 000,00 $
2,3	Option 3: Fourniture et installation d'une division transversale de la benne	1	1 500,00 $	1 500,00 $	900,00 $	900,00 $	1 047,71 $	1 047,71 $	2 500,00 $	2 500,00 $
2,4	Option 4: Extension de boîte à copeaux	2	3 000,00 $	6 000,00 $	2 900,00 $	5 800,00 $	5 184,93 $	10 369,86 $	6 000,00 $	12 000,00 $
	Total avant taxes			908 793,00 $		981 400,00 $		1 098 978,88 $		1 108 326,00 $
	TPS 5 %			45 439,65 $		49 070,00 $		54 948,94 $		55 416,30 $
	TVQ 9,975 %			90 652,10 $		97 894,65 $		109 623,14 $		110 555,52 $
	Montant total			1 044 884,75 $		1 128 364,65 $		1 263 550,97 $		1 274 297,82 $
	Formulaire de soumission signé		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Achat du cahier des charges sur le SEAO		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Addendas (inscrire N/A ou le nombre)		4 - dernier émit 2019-04-17		4 - dernier émit 2019-04-17		4 - dernier émit 2019-04-17		4 - dernier émit 2019-04-17	
	Numéro NEQ		1172404759		1161568713		1170813936		1143996644	
	Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)		Oui		Oui		Oui		Oui	
	Garantie de soumission		13322-02		7036619-19-001		2786-112		21235-0731	
	Lettre d'engagement, requis ou non		Oui		Oui		Oui		Oui	
ication cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Oui		Oui		Oui		Oui	
	Autres conditions d'admissibilité ou documentd requis									
	Avenant de responsabilité civile		Oui		Non - non-conformité mineure		Oui		Non - non-conformité mineure	
	Liste des sous-contractants jointe à la soumisison		Oui		Oui		Oui		Oui	

Remarque :
Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Vaillette **Date : 7 mai 2019**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17534
Numéro de référence : 1241216
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Fourniture et installation de bennes en aluminium avec accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville – Entente d'approvisionnement de (3) trois ans

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Attaches Chateauguay Inc 1660 jean lachaine Sainte-Catherine, QC, j5c1c2 NEQ : 1172404759	Monsieur Simon Tisseur Téléphone : 450 635-8444 Télécopieur : 450 635-6969	**Commande : (1555105)** 2019-03-04 16 h 22 **Transmission :** 2019-03-04 16 h 22	3086052 - 19-17534- Addenda no 1 2019-03-14 13 h 28 - Courriel 3099649 - Addenda 2 2019-04-02 16 h 42 - Courriel 3105620 - 19-17534 - Addenda no 3 (Report de date + Modifications) 2019-04-10 16 h 37 - Courriel 3110008 - 19-17534 - Addenda no 4 - Modification 2019-04-17 7 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Equifab Inc. Equifab 1755 Janelle Drummondville, QC, J2C5S5 http://www.equifab.com/fr/ NEQ : 1161568713	Monsieur Eric Tardif Téléphone : 514 377-3750 Télécopieur	**Commande : (1554965)** 2019-03-04 14 h 33 **Transmission :**	3086052 - 19-17534- Addenda no 1 2019-03-14 13 h 28 - Courriel 3099649 - Addenda 2

		: 514 478-2484	2019-03-04 14 h 33	2019-04-02 16 h 42 - Courriel 3105620 - 19-17534 - Addenda no 3 (Report de date + Modifications) 2019-04-10 16 h 37 - Courriel 3110008 - 19-17534 - Addenda no 4 - Modification 2019-04-17 7 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Équipements Twin Inc. 10401 BOUL. PARKWAY Montréal, QC, H1J 1R4 http://www.equipementstwin.ca NEQ : 1170813936	Monsieur Louis Beaulieu Téléphone : 514 353-1190 Télécopieur : 514 353-1119	**Commande : (1564763)** 2019-03-20 16 h 36 **Transmission :** 2019-03-20 16 h 36	3086052 - 19-17534- Addenda no 1 2019-03-20 16 h 36 - Téléchargement 3099649 - Addenda 2 2019-04-02 16 h 42 - Courriel 3105620 - 19-17534 - Addenda no 3 (Report de date + Modifications) 2019-04-10 16 h 37 - Courriel 3110008 - 19-17534 - Addenda no 4 - Modification 2019-04-17 7 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Service D'Équipement G.D. Inc. 104 rue d,Anvers Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 1S4 http://www.equipementsgd.com NEQ : 1160775103	Madame Marie-Josée Roussel Téléphone : 418 681-0080 Télécopieur : 418 683-0328	**Commande : (1555815)** 2019-03-05 14 h 42 **Transmission :** 2019-03-05 14 h 42	3086052 - 19-17534- Addenda no 1 2019-03-14 13 h 28 - Courriel 3099649 - Addenda 2 2019-04-02 16 h 42 - Courriel 3105620 - 19-17534 - Addenda no 3 (Report de date + Modifications) 2019-04-10 16 h 37 - Courriel 3110008 - 19-17534 - Addenda no 4 - Modification 2019-04-17 7 h 58 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Soudure Brault 3543 CP 333 PRINCIPALE Dunham, QC, J0E 1M0 NEQ : 1143996644	Madame vincent brault Téléphone : 450 295-2260 Télécopieur : 450 295-2260	**Commande : (1558300)** 2019-03-11 7 h 32 **Transmission :** 2019-03-11 7 h 32	3086052 - 19-17534- Addenda no 1 2019-03-14 13 h 28 - Courriel 3099649 - Addenda 2 2019-04-02 16 h 42 - Courriel 3105620 - 19-17534 - Addenda no 3 (Report de date + Modifications) 2019-04-10 16 h 37 - Courriel 3110008 - 19-17534 - Addenda no 4 - Modification 2019-04-17 7 h 58 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec

À propos
À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1196935001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes suivantes pour l'exécution de travaux d'installation de dispositifs anti-refoulement et compteurs d'eau dans six usines d'eau potable : Contrat 1 (articles 3 et 5) à Le Groupe Centco inc. pour une somme maximale de 962 340,75 $, taxes incluses; - Contrat 2 (articles 1, 2, 4 et 6) à Plomberie Noël Fredette inc. pour une somme maximale de 2 588 297,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10305 (2 soumissionnaires) - Dépense totale pour les travaux 4 640 765,40 $ incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de dispositifs anti-refoulement (DAR) et de compteurs d'eau dans les usines Dorval et Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 962 340,75 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 10305;
2. d'autoriser une dépense de 192 468,15 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 150 000 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
4. d'accorder à Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'installation de DAR et de compteurs d'eau dans les usines Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Lachine et Pointe-Claire, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 588 297,08 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 10305;
5. d'autoriser une dépense de 517 659,42 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
6. d'autoriser une dépense de 230 000 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

7. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-19 10:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196935001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes suivantes pour l'exécution de travaux d'installation de dispositifs anti-refoulement et compteurs d'eau dans six usines d'eau potable : Contrat 1 (articles 3 et 5) à Le Groupe Centco inc. pour une somme maximale de 962 340,75 $, taxes incluses; - Contrat 2 (articles 1, 2, 4 et 6) à Plomberie Noël Fredette inc. pour une somme maximale de 2 588 297,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10305 (2 soumissionnaires) - Dépense totale pour les travaux 4 640 765,40 $ incluant les contingences, les incidences et les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'eau potable du Service de l'eau exploite les usines Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Lachine, Pierrefonds, Dorval et Pointe-Claire. Ces usines sont équipés de dispositifs anti-refoulement (DAR). Ces dispositifs servent à empêcher l'entrée d'eau non potable ou autres substances susceptibles de contaminer l'eau, notamment par les raccordements aux réseaux d'alimentation en eau potable.
La Ville de Montréal (ci-après « Ville ») a reçu un avis de correction de la part de la Régie du bâtiment du Québec dans lequel elle signifie la nécessité de rendre conforme la sélection, l'installation et l'entretien des DAR à la norme CSA-B64.10-01, pour toutes les usines de production d'eau potable. Une inspection de ces dispositifs a été effectuée lors d'une étude d'avant-projet par la firme AECOM afin de déterminer si les DAR devaient être restaurés, remplacés ou bonifiés.

À la suite de l'étude d'avant-projet, la portée des travaux a été bonifiée pour inclure notamment l'ajout de compteurs d'eau afin de se conformer au règlement municipal sur les compteurs d'eau (RCG 07-031).

Un premier appel d'offres s'est tenu d'octobre 2018 à janvier 2019. Nous n'avons pas recommandé d'octroi de contrat pour des raisons administratives. Un deuxième appel

d'offres a été préparé avec des modifications techniques ainsi que la séparation des travaux en six (6) lots de construction afin de maintenir la compétitivité entre les entrepreneurs et d'ouvrir le marché à des plus petits entrepreneurs.

L'appel d'offres public no 10305 a été publié dans le quotidien *Le Devoir* et le système électronique d'appel d'offres SÉAO le 4 avril 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux du Service du greffe le 9 mai 2019. La durée initiale de publication a été de trente trois (33) jours. Les soumissions sont valides pendant cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 6 septembre 2019.

Quatre (4) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objets
#1	2019-04-05	Officialisation par addenda de l'octroi en plusieurs lots ou articles
#2	2019-04-11	Réponses aux questions des soumissionnaires (clarifications et modification du formulaire de soumission)
#3	2019-04-18	Réponses aux questions des soumissionnaires (clarifications et modification du formulaire de soumission)
#4	2019-05-01	Réponses aux questions des soumissionnaires (précisions techniques sur la tuyauterie et l'électricité)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0295 - 28 février 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 165 029,88 $, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la mise aux normes des dispositifs anti refoulement (DAR) des six (6) usines de production d'eau potable / Approuver un projet d'avenant no. 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Stantec Experts-conseils ltée (CE15 1215) majorant ainsi le montant total du contrat de 209 686,38 $ à 374 716,26 $, taxes incluses.
CE15 1215 - 17 juin 2015 - Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie, pour la mise aux normes des dispositifs anti refoulement (DAR) des six (6) usines de production d'eau potable, pour une somme maximale de 209 686,38 $, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14326 - (2 soumissionnaires).

CG09 0309 - 27 août 2009 - Approuver les projets de conventions avec le Consortium Cima+ / Dessau et AECOM Tecsult inc pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux conduites principales d'aqueduc, aux usines de production d'eau potable, aux réservoirs et aux stations de pompage - Dépense totale de 5 869 500 $, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11035 - (5 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder deux (2) contrats, un à Le Groupe Centco inc. et l'autre à Plomberie Noël Fredette inc. pour l'exécution de travaux d'installation de DAR et de compteurs d'eau dans six (6) usines de production d'eau potable de la Ville. Les travaux auront également lieu dans des bâtiments satellites appartenant à ces six (6) usines (exemple : bâtiments de la prise d'eau, chambres des tamis, guérites de sécurité, etc.).
Les travaux compris dans cet appel d'offres sont sommairement décrits ci-dessous :

- Installer des DAR conformément à la norme CAN/CSA B-64.10 et CAN/CSA B-64.10-01 sur le réseau d'eau potable des bâtiments;
- Mettre à niveau les réseaux de distribution d'eau potable des bâtiments;

- Réaménager les entrées d'eau des bâtiments conformément au règlement RCG 07-031 de la Ville;
- Installer et raccorder les compteurs d'eau (fournis par la Ville);
- Effectuer des travaux ponctuels de désamiantage de la tuyauterie d'eau potable existante;
- Procéder à des travaux de calorifugeage de la tuyauterie de plomberie;
- Identifier des lignes d'eau dans les zones de travaux;
- Raccorder électriquement des éléments tels que pompes, compteurs d'eau, etc.;
- Certifier la conformité de l'installation de chaque DAR et de chaque entrée d'eau.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 20 % du coût des travaux a été prévue dans le montant demandé au présent dossier afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier. Ce pourcentage élevé a été retenu en raison des travaux de désamiantage qui comportent un risque accru. Les contingences représentent un montant de 192 468,15 $, taxes incluses, et de 517 659,42 $, taxes incluses, respectivement pour les contrats 1 et 2.

Des frais d'incidences de 150 000,00 $, taxes incluses, représentant 15,6 % de la valeur du contrat 1, ainsi que 230 000,00 $, taxes incluses, représentant 8,9 % de la valeur du contrat 2, ont aussi été planifiés pour couvrir les coûts associés aux activités suivantes :

- Échantillonnage et analyses laboratoires (qualité de l'air pendant des travaux de décontamination, amiante, plomb, BPC, etc.);
- Surveillance de travaux spécialisés lors de travaux de décontamination (exemple : amiante à risque élevé);
- Service d'auscultation de murs et dalles de béton;
- Service spécialisé de système de gestion de la maintenance;
- Reprogrammation (mise en évitement) du système de protection incendie pendant certains travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10305, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. Deux (2) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Les motifs de désistement ont été fournis pour deux (2) des trois (3) firmes n'ayant pas déposé de soumission et sont :
1) Manque de temps pour soumissionner;
2) Surcharge de travail, la firme a privilégié des contrats avec l'industrie privée pour lesquels les appels d'offres sont sur invitation et n'exigent pas de cautionnement.

Après analyse des soumissions par la Direction de l'eau potable, il s'avère que les deux (2) soumissionnaires sont conformes. L'entreprise Le Groupe Centco inc. présente la soumission la plus basse conforme pour les deux (2) articles suivants : Article 3 - usine Dorval et Article 5 - usine Pierrefonds. L'entreprise Plomberie Noël Fredette inc. présente la soumission la plus basse conforme pour les quatre (4) articles suivants : Article 1 - usine Atwater, Article 2- usine Charles-J.-Des Baillets, Article 4 - usine Lachine et Article 6 - usine Pointe-Claire.

Les tableaux des résultats ci-dessous résument : la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés pour chaque contrat (somme de plusieurs articles). Afin de ne pas alourdir le texte, l'analyse détaillée pour chaque article est fournie en pièce jointe.

Contrat 1 : Article 3 - usine Dorval, Article 5 - usine Pierrefonds

Firmes soumissionnaires	**Total (taxes incluses)**
Le Groupe Centco inc.	962 340,75 $
Plomberie Noël Fredette inc.	979 230,58 $
Dernière estimation réalisée *(par la firme externe Stantec Experts-conseils ltée)*	713 691,22 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	970 785,66 $ 0,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	16 889,83 $ 1,8 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	248 649,53 $ 34,8 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	16 889,83 $ 1,8 %

Le plus bas soumissionnaire conforme, Le Groupe Centco inc., a présenté une offre avec un écart défavorable de 248 649,53 $ (34,8 %) plus élevé par rapport à la dernière estimation réalisée par la firme Stantec Experts-conseils ltée.

À la suite de l'ouverture des soumissions, il a été demandé à la firme Stantec Experts-conseils ltée d'analyser les écarts entre leur estimation et la soumission conforme. La firme explique les écarts par :

- Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire pour six (6) interventions de plomberie expliquent 60 % de l'écart;
- La sous-estimation par Stantec Expert-conseils ltée des profits, administration et frais généraux explique le 29 % de l'écart.

Parmi les interventions présentant un écart notable par rapport à l'estimation figurent trois (3) interventions avec des contraintes de réalisation très restrictives. Par exemple : durée limitée des coupures d'eau, travaux de nuit et de fin de semaine, etc. Ces contraintes ont pu contribuer à augmenter le facteur de sécurité de l'entrepreneur par rapport à l'estimation pièces et main-d'oeuvre.

De plus, la firme Stantec Experts-conseils ltée n'a pas inclus dans son devis la valeur des exigences du cahier des clauses administratives spéciales, tels que: les exigences du cahier maîtrise d'oeuvre de la Ville, présences de douches d'urgences portatives, protection contre la pollution de l'air et de l'eau, coordination accrue pour le maintien des opérations et de la production des usines, exigences de formation et méthodes relatifs au travaux d'amiante et de plomb, etc... Or, ce cahier contient également les clauses et restrictions propres aux

travaux dans les usines de production d'eau potable. Une estimation effectuée à l'interne par le Service de l'eau a évalué ces clauses a environ 20 000 $. Ce qui explique près du quart de l'écart observé sur les profits, l'administration et les frais généraux. Ce qui représente environ 8 % de l'écart total.

Le marché actuel est pratiquement saturé de projets de nature similaire, car la Régie du Bâtiment du Québec s'est dotée de la possibilité d'infractions financières à la suite des avis de correction non réglés. Depuis 2014, en moyenne annuellement, une vingtaine d'avis d'appel d'offres relatifs aux dispositifs DAR dans la grande région montréalaise sont publiés, ce qui explique une rareté d'entrepreneurs et une augmentation du prix.

Nous recommandons d'accorder le contrat 1 pour les articles 3 et 5 à la firme Le Groupe Centco inc., plus bas soumissionnaire conforme, et ce, compte tenu du marché actuel et du faible écart de prix entre les deux (2) soumissionnaires.

Contrat 2 : Article 1 - usine Atwater, Article 2 - usine Charles-J.-Des Baillets, Article 4 - usine Lachine, Article 6 - usine Pointe-Claire

Firmes soumissionnaires	**Total (taxes incluses)**
Plomberie Noël Fredette inc.	2 588 297,08 $
Le Groupe Centco inc.	2 934 162,00 $
Dernière estimation réalisée *(par la firme externe Stantec Experts-conseils ltée)*	2 205 544,73 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	2 761 229,54 $ 6,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	345 864,92 $ 13,4 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	382 752,35 $ 17,4 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	345 864,92 $ 13,4 %

Le plus bas soumissionnaire conforme, Plomberie Noël Fredette inc., a présenté une offre avec un écart défavorable de 382 752,35 $ (17,4 %) plus élevé par rapport à la dernière estimation réalisée par la firme Stantec Experts-conseils ltée.

À la suite de l'ouverture des soumissions, il a été demandé à la firme Stantec Experts-conseils ltée d'analyser les écarts entre leur estimation et la soumission conforme. La firme explique les écarts par :

· Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire pour cinq (5) interventions de plomberie expliquent 69 % de l'écart;
· La sous-estimation par Stantec Experts-conseils ltée des profits, administration et frais généraux explique le 31 % de l'écart.

De façon similaire au contrat 1, la firme Stantec Experts-conseils ltée n'a pas inclus dans son devis la valeur des exigences du cahier des clauses administratives spéciales. Or, ce cahier contient également les clauses et restrictions propres aux travaux dans les usines de production d'eau potable. Une estimation effectuée à l'interne par le Service de l'eau a évalué ces clauses a environ 52 000 $ ce qui justifie près du tiers de l'écart observé sur les profits, administration et frais généraux. Ce qui représente environ 14 % de l'écart total.

Également, le contexte du marché mentionné pour le contrat 1 s'applique.

Nous recommandons d'accorder le contrat 2 pour les articles 1, 2, 4 et 6 à la firme Plomberie Noël Fredette inc., plus bas soumissionnaire conforme.

Ces contrats sont visés par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP),* en vertu du décret 1049-2013 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 23 octobre 2013*.*

L'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) n'est pas requise pour ces contrats.

Les validations requises à l'effet que les soumissionnaires recommandés ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Les compagnies ont également fourni les attestations de Revenu Québec (respectivement datées du 14 mars 2019 et du 16 avril 2019 pour Le Groupe Centco inc. et Plomberie Noël Fredette inc.) avec leurs soumissions, lesquelles seront validées de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Les entreprises Le Groupe Centco inc. et Plomberie Noël Fredette inc. sont conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et ne sont pas inscrites sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat 1 à octroyer à Le Groupe Centco inc. est de 962 340,75 $ taxes incluses. Le coût du contrat 2 à octroyer à Plomberie Noël Fredette inc. est de 2 588 297,08 $, taxes incluses.

La dépense totale de 4 640 765,40 $, taxes incluses, comprend le coût de ces contrats de 3 550 637,83 $ un montant de 710 127,57 $, taxes incluses, pour les contingences ainsi qu'un montant de 380 000,00 $, taxes incluses, pour les incidences.

Cette dépense représente un coût net de 4 237 637,37 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Le coût total maximal relatif à chaque contrat est présenté dans le tableau ci-bas :

	Coût de base - travaux (Taxes incluses)	**Contingences - travaux (Taxes incluses)**	**Incidences (Taxes incluses)**	**Montant total (Taxes incluses)**	**Montant total (Taxes nettes)**

<u>Contrat 1</u> - Articles 3+5 Le Groupe Centco inc.	962 340,75 $	192 468,15 $	150 000,00 $	1 304 808,90 $	1 191 464,44 $
<u>Contrat 2</u> - Articles 1+2+4+6 Plomberie Noël Fredette inc.	2 588 297,08 $	517 659,42 $	230 000,00 $	3 335 956,50 $	3 046 172,93 $

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Il importe de souligner que l'octroi de ces contrats aura un impact sur le budget de fonctionnement correspondant aux coûts supplémentaires et récurrents en lien avec les activités de calibration/certification. La DEP absorbera la dépense dans son budget de fonctionnement en procédant à un réaménagement des budgets actuels.

Les montants annuels à compter de 2021 pour les activités de calibration/certification se répartissent de la façon suivante :

- Usine Atwater 5 000 $
- Usine Charles-J.-Des Baillets 7 000 $
- Usine Dorval 5 000 $
- Usine Lachine 3 000 $
- Usine Pierrefonds 5 000 $
- Usine Pointe-Claire 5 000 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter la Politique de développement durable de la Ville et les directives applicables qui s'y rattachent. Le présent projet contribuera à sécuriser la qualité de l'eau des réseaux internes des usines.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, le délai du 1er septembre 2019 demandé dans l'avis de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) pour rendre conforme les installations de l'usine Atwater sera dépassé. Cet avis se présente comme une infraction passible d'une amende. De plus, le report de l'octroi de se contrat met à risque de contaminer l'eau potable traité en usine et distribué dans les réseaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : *Août 2019*

- Début des travaux : *Septembre 2019*

- Fin des travaux : *Septem b re 2020*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section Gestion d'actifs et projets

Tél : 514 872-7582
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-05

Christian MARCOUX
Chef de division Infrastructure Usines & Réservours

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice service de l'eau
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-07-18

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10305
Numéro de référence : 1255076
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Installation de dispositifs anti refoulement dans six usines d'eau potable

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
C.C.R. Mécanique inc. 11 000 Sherbrooke Est Local C5 Montréal-Est, QC, H1B5W1	Monsieur Pierre Cyr Téléphone : 514 645-8669 Télécopieur : 514 645-8366	**Commande : (1575264)** 2019-04-08 13 h 23 **Transmission :** 2019-04-08 13 h 23	3101888 - Addenda No 1_Octroi du contrat en lots ou articles_soumission 10305_20190405_signe 2019-04-08 13 h 23 - Téléchargement 3105804 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (devis) 2019-04-11 8 h 14 - Courriel 3105805 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (bordereau) 2019-04-11 8 h 14 - Téléchargement 3110658 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (devis) 2019-04-18 7 h 07 - Courriel 3110659 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3110660 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3118361 - Addenda No 4_soumission 10305_20190430 2019-05-01 9 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Centco inc 6500 St-Jacques O Montréal, QC, H4B 1T6 http://www.centco.com	Monsieur Sébastien Hamel Téléphone : 514 483-4550 Télécopieur : 514 483-4394	**Commande : (1575513)** 2019-04-08 16 h 10 **Transmission :** 2019-04-08 19 h 53	3101888 - Addenda No 1_Octroi du contrat en lots ou articles_soumission 10305_20190405_signe 2019-04-08 16 h 10 - Téléchargement 3105804 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (devis) 2019-04-11 8 h 14 - Courriel 3105805 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (bordereau) 2019-04-11 8 h 14 - Téléchargement 3110658 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (devis) 2019-04-18 7 h 07 - Courriel 3110659 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3110660 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3118361 - Addenda No 4_soumission 10305_20190430 2019-05-01 9 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
MécanicAction Inc 6660 P.E. Lamarche Montréal, QC, H1P 1J7	Madame France Robillard Téléphone : 514 666-9770 Télécopieur : 514 325-9019	**Commande : (1575113)** 2019-04-08 11 h 23 **Transmission :** 2019-04-08 11 h 23	3101888 - Addenda No 1_Octroi du contrat en lots ou articles_soumission 10305_20190405_signe 2019-04-08 11 h 23 - Téléchargement 3105804 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (devis) 2019-04-11 8 h 47 - Télécopie

			3105805 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (bordereau) 2019-04-11 8 h 14 - Téléchargement 3110658 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (devis) 2019-04-18 7 h 07 - Télécopie 3110659 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3110660 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3118361 - Addenda No 4_soumission 10305_20190430 2019-05-01 9 h 25 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Plomberie Noël Fredette 225 Saint-Francois Xavier, local 101 Delson, QC, J5B 1X8	Monsieur Bob Higgs Téléphone : 450 635-9276 Télécopieur : 450 635-3598	**Commande : (1578304)** 2019-04-12 11 h 09 **Transmission :** 2019-04-12 11 h 09	3101888 - Addenda No 1_Octroi du contrat en lots ou articles_soumission 10305_20190405_signe 2019-04-12 11 h 09 - Téléchargement 3105804 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (devis) 2019-04-12 11 h 09 - Téléchargement 3105805 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (bordereau) 2019-04-12 11 h 09 - Téléchargement 3110658 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (devis) 2019-04-18 7 h 07 - Courriel 3110659 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3110660 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3118361 - Addenda No 4_soumission 10305_20190430 2019-05-01 9 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SDX MÉCANIQUE INC 850 bould. des érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, j6t6g4	Monsieur Serge Landry Téléphone : 450 373-3739 Télécopieur : 450 373-2661	**Commande : (1575469)** 2019-04-08 15 h 31 **Transmission :** 2019-04-08 15 h 31	3101888 - Addenda No 1_Octroi du contrat en lots ou articles_soumission 10305_20190405_signe 2019-04-08 15 h 31 - Téléchargement 3105804 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (devis) 2019-04-11 8 h 14 - Courriel 3105805 - Addenda No 2_soumission 10305_20190411_SIGNE (bordereau) 2019-04-11 8 h 14 - Téléchargement 3110658 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (devis) 2019-04-18 7 h 07 - Courriel 3110659 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3110660 - Addenda No 3_soumission 10305_20190417 (bordereau) 2019-04-18 7 h 07 - Téléchargement 3118361 - Addenda No 4_soumission 10305_20190430 2019-05-01 9 h 24 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier décisionnel GDD #1196935001

Articles du formulaire de soumission		Totaux (taxes incluses)								
		Détails ventilés par articles du formulaire de soumission							Sommaire par contrat	
		1	2	3	4	5	6	Sous-total par soumissionnaire	Sous total CONTRAT #1	Sous total CONTRAT #2
Firmes soumissionnaires	**Usine**	**Atwater**	**Charles J. Des Baillets**	**Dorval**	**Lachine**	**Pierrefonds**	**Pointe-Claire**			
[1]: Plomberie Noël Fredette Inc.		**862 677,55 $**	**931 961,48 $**	512 886,23 $	**364 600,10 $**	466 344,35 $	**429 057,96 $**	3 567 527,66 $	979 230,58 $	**2 588 297,08 $**
[2]: Le Groupe Centco Inc.		953 142,75 $	1 137 677,63 $	**504 740,25 $**	372 519,00 $	**457 600,50 $**	470 822,63 $	3 896 502,75 $	**962 340,75 $**	2 934 162,00 $
Plus bas soumissionnaire conforme		[1]	[1]	[2]	[1]	[2]	[1]		[2]	[1]
Dernière estimation réalisée *(par la firme externe Stantec Experts-conseil ltée)*		809 514,83 $	776 542,30 $	392 501,66 $	284 071,03 $	321 189,56 $	335 416,57 $	2 919 235,95 $	**713 691,22 $**	**2 205 544,73 $**
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*		907 910,15 $	1 034 819,55 $	508 813,24 $	368 559,55 $	461 972,42 $	449 940,29 $	3 732 015,20 $	970 785,66 $	2 761 229,54 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*		5,2%	11,0%	0,8%	1,1%	1,0%	4,9%		0,9%	6,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*		90 465,20 $	205 716,14 $	8 145,98 $	7 918,90 $	8 743,85 $	41 764,67 $	328 975,09 $	16 889,83 $	345 864,92 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*		10,5%	22,1%	1,6%	2,2%	1,9%	9,7%	9,2%	1,8%	13,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*		53 162,72 $	155 419,18 $	112 238,60 $	80 529,06 $	136 410,94 $	93 641,39 $	648 291,71 $	248 649,53 $	382 752,35 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		6,6%	20,0%	28,6%	28,3%	42,5%	27,9%	22,2%	34,8%	17,4%

Par: Pierre Grimaud, ing.
Date: 2019-06-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196935001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Accorder deux contrats aux firmes suivantes pour l'exécution de travaux d'installation de dispositifs anti-refoulement et compteurs d'eau dans six usines d'eau potable : Contrat 1 (articles 3 et 5) à Le Groupe Centco inc. pour une somme maximale de 962 340,75 $, taxes incluses; - Contrat 2 (articles 1, 2, 4 et 6) à Plomberie Noël Fredette inc. pour une somme maximale de 2 588 297,08 $, taxes incluses - Appel d'offres public 10305 (2 soumissionnaires) - Dépense totale pour les travaux 4 640 765,40 $ incluant les contingences, les incidences et les taxes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD#1196935001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-12

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1194162001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division soutien à la gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure un contrat de service professionnels avec Rousseau Lefebvre inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 3 170 435,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17284 (3 soum.)

Il est recommandé :
1. De conclure un contrat de services professionnels d'une durée de 36 mois pour la fourniture, sur demande, de services professionnels afin de réaliser des mandats en architecture de paysage dans le cadre de la réalisation des projets d'aménagement de la Ville;

2. D'accorder, à cette fin, un contrat de services professionnels à la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour la somme maximale inscrite au présent dossier, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 19-17284;

- Firme Rousseau Lefebvre inc.
- Somme maximale 3 170 435,63 $

3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-02 14:00

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1194162001**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division soutien à la gestion
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure un contrat de service professionnels avec Rousseau Lefebvre inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 3 170 435,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17284 (3 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Service) s'acquitte de plusieurs mandats :
· préserver et maintenir accessibles plus de 2 000 hectares d'espaces verts;
· concevoir et réaliser des projets d'aménagement pour améliorer le réseau des grands parcs et des places publiques;
· veiller à la protection des milieux naturels;
· promouvoir la biodiversité en ville;
· maintenir un patrimoine bâti exceptionnel.

Que ce soit par de nouveaux aménagements dans le Réseau des grands parcs de Montréal, par la mise en valeur d'espaces publics et par la réfection de plateaux, de terrains sportifs extérieurs ou d'aires de jeu, notre ville s'embellit et gagne en attractivité pour ses résidents et les visiteurs.

Pour se faire, le Service doit s'adjoindre des services en architecture de paysage afin de compléter les expertises nécessaires à la réalisation de différents projets inscrits à son Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019-2021.

Le présent dossier vise l'obtention de services professionnels en architecture du paysage afin d'assister le Service à assurer l'aménagement et la mise en valeur de parcs et d'espace publics par la consolidation et la mise
à niveau des aménagements où le Service agit comme service requérant, comme service exécutant ou les deux.

Sous la supervision du Service de l'approvisionnement, un appel d'offres public a été rédigé et publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) durant toute la période de l'appel d'offres. L'appel d'offres a débuté le 18 mars 2019 et s'est terminé 30 jours plus tard, soit le

16 avril 2019. Les soumissions ont été ouvertes le 16 avril 2019, à 13 h 30 et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 24 avril à 10 h.

Au total, trois (3) addenda ont été émis. Le premier addenda, émis le 21 mars 2019, visait des clarifications au bordereau de soumission. Le deuxième addenda, émis le 8 avril 2019, portait sur des questions relatives aux descriptions de certains postes, sur les années d'expérience spécifiées et sur les exigences à respecter pour la qualification des projets réalisés par le soumissionnaire. Le troisième addenda, émis le 16 avril 2019, contenait davantage de clarifications et de précisions sur les critères de sélection, sur la composition des équipes et la présentation de l'offre.

Selon les termes du cahier des charges, le délai de validité des soumissions est de 180 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions. Elles sont donc valides jusqu'au 13 octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0008 - 26 janvier 2017 - Conclure une entente-cadre de services professionnels en architecture de paysage à Lemay CO inc., pour une somme maximale de 2 084 649,09 $ pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal - Dépense totale de 2 084 649,09 $, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-15547) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels permettant au Service d'obtenir des services en architecture de paysage qui seront utiles à la planification, à la conception et à la réalisation du maintien et du développement des parcs et des espaces publics de la Ville de Montréal. Il s'agira de services variés en termes d'ampleur qui seront octroyés, à la pièce, selon les besoins du Service.
La liste des projets potentiels figure en pièce jointe du présent dossier.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

Ouvert à toutes les firmes répondant aux termes des clauses administratives, le cahier des charges a été pris par un total de dix-huit (18) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, sept (7) soumissionnaires ont déposé une offre de services et trois (3) soumissionnaires ont été jugés conformes par le comité de sélection formé de trois (3) membres.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, sept (7) firmes ont déposé une offre de services, soit une proportion de 39 %.
Des exigences particulières ont été indiqué;
· composition et dans l'expérience professionnelle des membres de l'équipe de travail;
· capacité de réalisation de plusieurs mandats en simultané.

Les preneurs du cahier des charges sont :
- Rousseau Lefebvre inc.
- NIPPAYSAGE inc.
- Lemay Co inc.
- Groupe Marchand Architecture & Design inc.

- Agence Relief Design.ca inc.
- Vlan paysages inc.
- WAA Montréal inc.
- AECOM Consultants inc.
- BC2 Groupe Conseil inc.
- Civiliti
- Fahey et Associés inc.
- FNX-INNOV inc.
- Les Services EXP Inc.
- Pratte Paysage +
- Projet Paysage inc.
- Provencher Roy + Associés architectes
- Stantec Experts-conseils ltée
- WSP Canada Inc.

Les soumissions reçues ont été évaluées et trois firmes ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme Rousseau Lefebvre inc. a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Les pointages intérimaires, finaux et les prix totaux des soumissions sont les suivants :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévues (taxes incluses)	Total (taxes incluses
Rousseau Lefebvre inc.	84,7	0,42	2 739 279,38 $	431 156,25 $	3 170 435,63 $
NIPPAYSAGE inc.	76,3	0,40	2 722 608,00 $	431 156,25 $	3 153 764,25 $
Lemay CO inc.	81,7	0,37	3 083 859,45 $	431 156,25 $	3 515 015,70 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 773 369,46 $	431 156,25 $	3 204 525,71 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 34 090,08 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					-1,06 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*					- 16 671,38 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					-0,53 %

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA du 13 juin 2019) et n'a pas contrevenu au règlement de gestion contractuelle (Registre des personnes inadmissibles en vertu du RGC du 30 janvier 2019).

La firme Rousseau Lefebvre inc. détient une autorisation de l'AMF datée du 30 juillet 2018, portant le no. 2018-CPSM-1042740, valide jusqu'au 30 avril 2021, une copie est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire maximale des honoraires est évaluée à 3 170 435,63 $, taxes incluses, qui permettra de couvrir plusieurs mandats.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ, est de 2 895 030,32 $.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire.

Selon les estimations préliminaires du Service, ces dépenses seront assumées à 50 % par la Ville centre et 50 % par l'agglomération.

Les mandats feront l'objet d'une autorisation de dépenses en conformité avec les règles prévues aux articles du *Règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'approbation de ce contrat permettra de réaliser des projets qui contribuent aux objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020, notamment, en assurant la qualité des milieux de vie des citoyens, par une gestion responsable des sols contaminés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer le contrat est obtenu, la planification des échéanciers et de certains livrables pourrait affecter considérablement le développement de plusieurs projets du SGPMRS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : À la suite de l'adoption du présent dossier.
Début du contrat : 23 août 2019
Fin du contrat : 36 mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon CHARBONNEAU
Conseiller_analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8690
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-21

Georges-Edouar LELIEVRE-DOUYON
Chef de division / Division soutien à la gestion

Tél : 514 872-7403
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice Service des grands-parcs, du Mont-Royal et des sports
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-06-28

Réseau des grands parcs de Montréal	
Parcs métropolitains	
Nom du parc	Exemple de mandats
Parc du Mont-Royal	Divers projets de réfection d'escalier, chaussée, gazon (planif/plans et devis/surveillance)
	Divers études complémentaires (exemple : caractérisation paysagère, inventaire flore et faune, écologique, évaluation phytosanitaire, recherches documentaire et urbanistique)
	Secteur du chalet – Périphérie du bâtiment et plaine
	Seuil Cedar Côtes-des-Neiges – Escalier Trafalgar, muret Cedar et éclairage
	Secteur de la maison Smith – Colline de l'abri
Parc Jeanne-Mance	Plan directeur de la côte Placide et du parc Jeanne-Mance : Plan d'action et le cahier des critères de design
	Réaménagement du secteur de l'axe de la rue Rachel, incluant le réaménagement des pataugeoires
Parc Frédéric-Back	Réaménagement des aires de jeux – secteur nord, incluant des travaux de plantation et le réaménagement de l'aire d'exercice canin
Grands parcs urbains	
Parc Angrignon	Réaménagement des aires de jeux – secteur nord, incluant des travaux de plantation et le réaménagement de l'aire d'exercice canin
Parc Jarry	Réaménagement du bassin
	Aménagement du pôle aquatique (regroupement des installations aquatiques dans un même secteur)
	Agrandissement de l'aire de jeux pour enfants, incluant le réaménagement de l'entrée Gounod
Parc La Fontaine	Réaménagement du secteur du centre culturel Calixa-Lavallée
	Réaménagement du domaine public limitrophe au parc Lafontaine
Parc Maisonneuve	Réaménagement du pôle d'accueil de l'Insectarium
	Aménagement du pôle d'accueil, incluant le réaménagement du chalet d'accueil
	Aménagement du pôle d'accueil de la 31e avenue, incluant le réaménagement des jardins communautaires, l'aménagement du chemin de service et la construction d'un pavillon de service
	Aménagement de la promenade expérientielle – phase 1
Parc de Dieppe	Vague Habitat 67 – Aménagement
Parc de la Promenade-Bellerive	Berges – Stabilisation d'une portion dégradée
Parc René-Lévesque	Berges – Stabilisation d'une portion dégradée
Parcs-nature	
Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme	Divers secteurs – Divers travaux correctifs
Parc-nature de l'Île-Bizard	Divers secteurs – Divers travaux correctifs
Parc-nature du Bois-de-Liesse	Divers secteurs – Divers travaux correctifs
Parc-nature du Bois-de-Saraguay (incluant l'Île aux Chats)	Secteur de la forêt – Sentier de la biodiversité – Aménagement
Parc-nature du Cap-Saint-Jacques	Divers secteurs – Divers travaux correctifs
Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation	Secteur des Moulins – Travaux de maintien des actifs
Parc-nature du Ruisseau-De-Montigny (incluant les îles Lapierre et Gagné)	Secteur de l'Île Lapierre – Aménagement de sentiers, belvédères et accueil

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 30 juillet 2018

ROUSSEAU LEFEBVRE INC.
A/S MONSIEUR DANIEL LEFEBVRE
100, RUE TOURANGEAU E
LAVAL (QC) H7G 1L1

N° de décision : 2018-CPSM-1042740
N° de client : 3000621881

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE ROUSSEAU LEFEBVRE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ROUSSEAU LEFEBVRE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 avril 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194162001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division soutien à la gestion
Objet :	Conclure un contrat de service professionnels avec Rousseau Lefebvre inc. pour la fourniture de services d'architecture de paysage pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une somme maximale de 3 170 435,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17284 (3 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17284 SEAO _ Liste des commandes.pdf
19-17284 pv.pdf
19-17284 Tableau Résultat GLOBAL FINAL.pdf
19-17284 Nouvelle Appel D'offres.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-27

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17284 — No du GDD : 1194162001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en architecture de paysage

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 16 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 16 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : 24 - 4 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 11 - 4 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 28 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 18

Nbre de soumissions reçues : 7

Nbre de soumissions rejetées : 4

% de réponses : 38,89

% de rejets : 57,14

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Groupe Marchand Architecture &	Note de passage inférieure à 70%
Agence Reliefdesign CA Inc	Note de passage inférieure à 70%
VLAN PAYSAGES	Note de passage inférieure à 70%
WAA Montréal Inc.	Note de passage inférieure à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 13 - 10 - 2019

Date d'échéance révisée : 13 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Rousseau Lefebvre Inc.	3 170 435,63 $	√	
NIPPAYSAGE Inc.	3 153 764,25 $		
Lemay CO Inc.	3 515 015,70 $		

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat à la firme : Groupe Rousseau Lefebvre, ayant obtenu le plus haut pointage. Quatre firmes n'ont pas obtenu la note de passage. Des onze (11) autres firmes détentrices du cahier des charges, (5) n'ont pas répondu et parmi les (6) certaines n'avaient pas la capacité, les prérequis ou le temps.

Préparé par : Eddy DUTELLY Le 27 - 5 - 2019

19-17284 - Services professionnels en architecture de paysage

FIRME	Présentation de l'offre 10%	Compréhension du mandat et de la problématique 20%	Capacité de production et échéancier 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Groupe Marchand Architecture & Design Inc.	5,67	7,67	6,67	12,67	15,67	48,33			Non conforme
Rousseau Lefebvre Inc.	8,00	17,00	16,67	16,67	26,33	84,67	3 170 435,63 $	0,42	1
Lemay CO Inc.	8,67	16,67	15,67	16,67	24,00	81,67	3 515 015,70 $	0,37	3
NIPPAYSAGE Inc.	8,00	14,67	15,00	16,00	22,67	76,33	3 153 764,25 $	0,40	2
Agence Reliefdesign CA Inc	5,00	13,00	13,33	12,00	20,00	63,33			Non conforme
VLAN PAYSAGES	7,00	14,67	14,33	14,33	18,67	69,00			Non conforme
WAA Montréal Inc.	5,67	11,33	8,33	15,33	22,33	63,00			Non conforme
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	

Comité	
Date	mercredi 24-04-2019
Heure	10 h 00
Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Eddy DUTELLY

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17284
Numéro de référence : 1244374
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en architecture de paysage

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1563633)** 2019-03-19 12 h 44 **Transmission :** 2019-03-19 12 h 44	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Agence Relief Design.ca inc	Monsieur Jean-	**Commande**	3091455 - 19-17284

5795, Avenue de Gaspé Suite 207 Montréal, QC, H2S 2X3 http://www.reliefdesign.ca	François Veilleux Téléphone : 514 750-3658 Télécopieur :	**: (1566782)** 2019-03-25 10 h 28 **Transmission :** 2019-03-25 10 h 28	Addenda no 1 (devis) 2019-03-25 10 h 28 - Téléchargement 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-25 10 h 28 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1565247)** 2019-03-21 11 h 03 **Transmission :** 2019-03-21 11 h 03	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Civiliti	Monsieur Peter	**Commande**	3091455 - 19-17284

5778 rue St-Andre Montréal, QC, H2S2K1 http://www.civiliti.com	Soland Téléphone : 514 402-9353 Télécopieur : 514 402-9353	**: (1565869)** 2019-03-22 9 h 34 **Transmission :** 2019-03-22 9 h 34	Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 9 h 34 - Téléchargement 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 9 h 34 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fahey et Associés inc. 740 Notre-Dame Ouest Bureau 1501 Montréal, QC, H3C3X6 http://www.fahey.ca	Monsieur Brian Fahey Téléphone : 514 939-9399 Télécopieur :	**Commande : (1563661)** 2019-03-19 13 h 19 **Transmission :** 2019-03-19 13 h 19	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1564301)** 2019-03-20 10 h 32 **Transmission :** 2019-03-20 10 h 32	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Marchand Architecture & Design 1700-555 boul René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1B1 http://www.gmad.ca	Monsieur François Lemay Téléphone : 514 904-2878 Télécopieur :	**Commande : (1563346)** 2019-03-19 9 h 21 **Transmission :** 2019-03-19 9 h 21	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Lemay CO inc. 3500, rue Saint-Jacques Montréal, QC, H4C 1H2 http://www.lemay.com	Monsieur Jean Vachon Téléphone : 514 316-7936 Télécopieur : 514 935-8137	**Commande : (1564185)** 2019-03-20 9 h 38 **Transmission :** 2019-03-20 9 h 38	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1563801)** 2019-03-19 14 h 57 **Transmission :** 2019-03-19 14 h 57	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

NIPPAYSAGE architectes paysagistes 6889 boul. St-Laurent suite 3 Montréal, QC, H2S3C9	Madame Mélanie Mignault Téléphone : 514 272-6626 Télécopieur :	**Commande : (1563501)** 2019-03-19 10 h 51 **Transmission :** 2019-03-19 10 h 51	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pratte Paysage + 554 route de la Seigneurie Saint-Roch-des-Aulnaies, QC, G0R4E0 http://www.prattepaysage.com/	Monsieur Martin Bérubé Téléphone : 418 919-9291 Télécopieur :	**Commande : (1563157)** 2019-03-18 22 h 13 **Transmission :** 2019-03-18 22 h 13	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Projet Paysage inc. 24, Mont-Royal Ouest, bureau 801 Montréal, QC, H2T 2S2 http://www.projetpaysage.com	Monsieur Maxime Brisebois Téléphone : 514 849-7700 Télécopieur :	**Commande : (1563393)** 2019-03-19 9 h 53 **Transmission :** 2019-03-19 9 h 53	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Provencher Roy + Associés architectes 700-276 rue Saint-Jacques Montréal, QC, H2y1N3	Madame Suzanne Mélançon Téléphone : 514 844-3938 Télécopieur : 514 844-6526	**Commande : (1564193)** 2019-03-20 9 h 40 **Transmission :** 2019-03-20 9 h 40	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Rousseau Lefebvre inc. 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 http://www.rousseau-lefebvre.com	Monsieur Daniel Lefebvre Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	**Commande : (1563309)** 2019-03-19 8 h 57 **Transmission :** 2019-03-19 8 h 57	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1565441)** 2019-03-21 13 h 44 **Transmission :** 2019-03-21 13 h 44	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Ville de Montréal - Arrondissement Lasalle 7277, rue Cordner Montréal, QC, H8N 2J7	Madame Anne-Marie Lafontaine Téléphone : 514 367-6000 Télécopieur : 514 367-6753	**Commande : (1563600)** 2019-03-19 12 h 01 **Transmission :** 2019-03-19 12 h 01	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Ville de Vaudreuil-Dorion. 2555, rue Dutrisac Vaudreuil-Dorion, QC, J7V 7E6 http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca	Madame Soumissions Division technique Téléphone : 450 455-3371 Télécopieur :	**Commande : (1570778)** 2019-04-01 10 h 48 **Transmission :** 2019-04-01 10 h 48	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-04-01 10 h 48 - Téléchargement 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-04-01 10 h 48 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Vlan Paysages 24, Mont-Royal Ouest Bur. 901.1 Montréal, QC, H2T2S2 http://www.vlanpaysages.ca	Madame Micheline Clouard Téléphone : 514 399-9889 Télécopieur : 514 399-1131	**Commande : (1563865)** 2019-03-19 15 h 39 **Transmission :** 2019-03-19 15 h 39	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WAA Montréal inc. 55e Avnue du Mont-Royal Ouest, Bureau#805 Montréal, QC, H2T 2S6	Madame Carolyne Thibeault Téléphone : 514 939-2106 Télécopieur :	**Commande : (1567563)** 2019-03-26 11 h 59 **Transmission :** 2019-03-26 11	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-26 11 h 59 - Téléchargement 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau)

		h 59	2019-03-26 11 h 59 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1563714)** 2019-03-19 13 h 55 **Transmission :** 2019-03-19 13 h 55	3091455 - 19-17284 Addenda no 1 (devis) 2019-03-22 7 h 30 - Courriel 3091456 - 19-17284 Addenda no 1 (bordereau) 2019-03-22 7 h 30 - Téléchargement 3103233 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (devis) 2019-04-08 18 h 52 - Courriel 3103234 - 19-17284 Addenda no 2 Q et R (bordereau) 2019-04-08 18 h 52 - Téléchargement 3106334 - 19-17284 addenda no 3 Q et R 2019-04-11 16 h 43 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1194565007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable, pour une durée de six mois, soit du 1er juin au 30 novembre 2019. Dépense totale de 56 843,64 $, taxes incluses. Bâtiment 1136

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du contrat pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, pour une période de 6 mois, à compter du 1er juin 2019, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins de la Direction de l'eau potable, moyennant un loyer total de 56 843,64 $ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-29 14:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194565007**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prolonger le contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable, pour une durée de six mois, soit du 1er juin au 30 novembre 2019. Dépense totale de 56 843,64 $, taxes incluses. Bâtiment 1136

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable du Service de l'eau de la Ville de Montréal occupe, depuis environ le 1er décembre 2014, huit bâtiments modulaires en location situés sur le site de l'Usine Atwater dont le terme est échu depuis le 31 mai 2019. Cette occupation est le résultat d'un appel d'offres public dont le contrat a été octroyé en 2014.
Un nouveau bâtiment industriel abritant les ateliers et les bureaux administratifs a été construit sur le site de l'usine Atwater, mais les déficiences et l'installation du mobilier ne sont pas complétés à ce jour. Ainsi, les employés de la Direction de l'eau potable intégreront graduellement le nouvel immeuble à compter de l'automne 2019. Par la suite, les modulaires seront retirés et démantelés aux frais du fournisseur.

Dans ce contexte, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a reçu le mandat de prolonger la location des modulaires selon les options prévues au contrat de l'appel d'offres public no 14-13622.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0326 - 24 août 2017 - Approuver le contrat de prolongation du bail pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires, situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour une période de 18 mois. Dépense totale de 170 530,92 $. Appel d'offres public 14-13622;
CG16 0430 - Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest situé au 999 rue Dupuis - Dépense totale de 34 359 289,97 $ taxes incluses - Appel d'offres 5832 (6 soumissionnaires).

CG14 0348 - 21 août 2014 - Autoriser une dépense de 687 012,54 $, taxes incluses, à Modspace financial Services Canada Ltd, pour la location de huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires situés sur le site de l'usine Atwater, pour les besoins de la

Direction de l'eau potable, pour une période de 36 mois avec options de prolongation. Appel d'offres public 14-13622;

CG13 0401 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de service professionnels aux firmes MDA architectes, Boutillette Parizeau (BPA) et Nicolet Chartrand Knoll ltée (NCK), dans le cadre de la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 2 360 704,65 $ taxes incluses

CG11 0211 - 22 juin 2011 - Autoriser une dépense de 19 099 708,53 $, taxes incluses, pour des services d'ingénierie afin de réaliser la réfection des équipements des usines de production d'eau potable, des stations de pompage et des réservoirs de l'agglomération de Montréal, soit à SNC Lavalin inc. pour une somme maximale de 12 597 823,65 $, taxes incluses, et à Genivar inc. pour une somme maximale de 6 501 884,88 $.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le contrat de prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur Williams Scotsman du Canada inc. (anciennement Modspace), huit bâtiments modulaires préfabriqués temporaires (superficie totale de 5 760 pi²) situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour les besoins du Service de l'eau, pour une période additionnelle de 6 mois, soit du 1er juin 2019 au 30 novembre 2019.

JUSTIFICATION

La prolongation du contrat de location est essentielle jusqu'à ce que les déficiences du nouveau bâtiment industriel soient terminées et que le mobilier soit installé.
La prolongation du loyer est prévue aux mêmes conditions que le contrat initial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer se détaille comme suit :

	Loyer annuel total 2019 (pour le terme de 6 mois)
Loyer mensuel brut	8 240 $/mois
Nombre de mois	**6**
Loyer brut	**49 440,00 $**
TPS - 5 %	2 472,00 $
TVQ - 9,975 %	4 931,64 $
Loyer total	**56 843,64 $**
Ristourne de TPS	(2 472,00 $)
Ristourne de TVQ	(2 465,82 $)
Loyer net annuel	51 905,82 $

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 56 843,64 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation du contrat est essentielle jusqu'à la livraison finale du nouveau bâtiment industriel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 31 juillet 2019
Conseil d'agglomération : 22 août 2019
Le démantèlement des modulaires est prévu à la fin terme de location, soit en décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie LABERGE, Service de l'eau

Lecture :

Anne-Marie LABERGE, 28 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-25

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-06-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières en remplacement de Sophie Lalonde, directrice du SGPI du 22 juin au 2 juillet 2019
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-06-28

PROLONGATION DU BAIL

(Usine Atwater - Bureaux administratifs # bât.1136)

ENTRE

WILLIAMS SCOTSMAN DU CANADA INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 1885, boulevard Ford, Chateauguay (Québec), J6J 4Z2, ici représenté par Tom Bruyea, vice-président – région Canada dûment autorisé aux fins des présentes; tel qu'il le déclare.

ci-après nommée le «Locateur»

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du règlement RCE 02-004, article 6 et de l'article 96 de la Loi sur les cités et villes.

ci-après nommée le «Locataire»

ATTENDU QUE ModSpace financial Services Canada Ltd. a signé un contrat de location (ci-après appelé le « Bail ») avec la Ville de Montréal, le 11 décembre 2014, concernant huit bâtiments modulaires ayant une Superficie locative de 5 760 pieds carrés situés au 999, rue Dupuis, Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er décembre 2014 et se terminant le 30 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a prolongé le contrat de location pour trois termes additionnels de 6 mois chacun pour la période du 1er décembre 2017 au 31 mai 2019 ;

ATTENDU QUE le 24 décembre 2018, ModSpace financial Services Canada Ltd a fait l'objet d'une fusion avec Williams Scotsman du Canada inc. conformément à l'article 177 de la Loi sur les sociétés par actions et que la dénomination sociale de la société issue de la fusion est Williams Scotsman du Canada inc ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le Bail pour un terme additionnel de six mois, sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1 **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante du Bail ;

2 **Durée :** Le présent Bail est prolongé pour un terme additionnel de 6 mois à compter du 1er juin 2019 pour se terminer le 30 novembre 2019, à moins d'être autrement retardé, prolongé ou résilié, selon les dispositions qui y sont contenues ;

3 **Loyer :** Le Locataire paiera au Locateur un Loyer mensuel de HUIT MILLE DEUX CENT QUARANTE DOLLARS (8 240 $). À ce montant s'ajoutent la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ;

4 **Démantèlement :** Il est entendu que le démantèlement est sans frais, puisque qu'il a été entièrement payé à même le loyer au terme du contrat initial de location.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en trois exemplaires, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

LE LOCATEUR : **WILLIAMS SCOTSMAN DU CANADA INC.**

Le ___e jour du mois de _____ 2019

Par : _____
Tom Bruyea, Vice-président - Région Canada

LE LOCATAIRE : **VILLE DE MONTRÉAL**

Le ___e jour du mois de _____ 2019

Par : _____
Me Yves Saindon, Greffier

Ce bail a été approuvé le _____
(Résolution no _____)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194565007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Prolonger le contrat de location de huit bâtiments modulaires avec la firme Williams Scotsman du Canada inc. situés sur le site de l'usine Atwater au 999, rue Dupuis, pour la Direction de l'eau potable, pour une durée de six mois, soit du 1er juin au 30 novembre 2019. Dépense totale de 56 843,64 $, taxes incluses. Bâtiment 1136

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194565007 - 999 Rue Dupuis Bâtiment 1136.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-26

Mustapha CHBEL
agent de gestion des ressources financières
Tél : 514.872.0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1195941005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2028. La dépense totale est de 63 354,00, taxes incluses. Ouvrage #6059. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé :

1- d'approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec des fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2028. La dépense totale est de 63 354,00, taxes incluses.

2-- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-22 09:29

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195941005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2028. La dépense totale est de 63 354,00, taxes incluses. Ouvrage #6059. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU

CONTEXTE

L'Administration portuaire de Montréal (APM) (locateur) et la Ville de Montréal (locataire) ont conclu un bail en 2008 qui concerne une lisière de terrain le long de la rue Notre-Dame Est, entre les rues Sicard et Viau (voir les plans en pièces jointe). Ce bail est venu à échéance le 30 septembre 2015 et il est proposé de le prolonger pour une durée de treize (13) ans et trois (3) mois soit du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2028 suivant le projet de convention de prolongation ci joint.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE08 1326 Approbation d'un projet de bail entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal aux fins d'emprise de la rue Notre-Dame entre les rues Viau et Sicard.

DESCRIPTION

La lisière de terrain formant les lieux loués est composée des lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec possédant respectivement une superficie de 1245,1 m^2 et 72,7 m^2 pour une superficie totale de 1317,8 m^2. Le projet de prolongation proposé permettra de régulariser l'occupation de la Ville dans l'emprise actuelle de la rue Notre-Dame Est. La convention prévoit que les parties ne peuvent mettre fin à ce bail ou le résilier avant terme mais considérant l'usage de cette parcelle comme emprise de rue, une telle condition n'est pas contraignante pour la Ville. Cette lisière de la rue Notre-Dame Est fait partie du réseau artériel d'agglomération adopté en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
La conclusion de cette prolongation de bail fait partie d'une entente globale de règlement d'occupations suivant les lettres de l'APM et de la Ville en date du 14 septembre et du 11 décembre 2018 (voir lettres ci-jointes). Les négociations pour la prolongation du bail se

sont étendues en longueur en raison d'un loyer beaucoup plus élevé que le loyer minimum exigé jusqu'alors par l'APM dans l'ensemble des dossiers visés. Les échanges ont donc été suspendus pendant un long moment mais ont repris récemment, alors que l'APM a réduit ses exigences financières de façon significative.

JUSTIFICATION

Localisation incontournable puisque dans l'emprise même de la rue Notre-Dame Est.

- Régularisation et maintien à long terme de l'occupation de la Ville sur cette lisière de terrain essentielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel est établi jusqu'au 31 décembre 2019. Par la suite, il sera révisé lors de la première année d'un rôle triennal d'évaluation en tenant compte du montant le plus élevé entre la méthode de calcul basée sur l'évaluation foncière et l'I.P.C. Tel qu'il apparaît *du dossier auquel il est référé ci-dessus, cette dépense est prise en charge par l'agglomération* Le loyer exigé est plus élevé que durant la période précédente, alors qu'il s'agissait d'un loyer minimum. Toutefois, les conditions financières exigées par l'APM sont conciliables avec les paramètres fixés par le SGPI.

Sommaire :

	Loyer annuel antérieur 2014-2015	**Loyer annuel moyen 2015-2028**	**Loyer total 2015-2028**
Loyer avant taxes	**1 250,00 $**	4158,67 $	55 102,41 $
TPS (5 %)	**62,50 $**	207,93 $	2 755,12 $
TVQ (9,975 %)	124,69 $	414,82 $	5 496,47 $
Loyer incluant taxes	1 437,19 $	4 781,42 $	63 354,00 $

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu en lien avec le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier assure le maintien à long terme de l'emprise actuelle de la rue Notre-Dame Est. Autrement, l'APM pourrait théoriquement décider d'utiliser cette lisière de terrain à d'autres fins.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG: Août 2019 : Dossier soumis pour approbation par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David THERRIEN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Mohamed Thameur SOUISSI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

David THERRIEN, 12 juillet 2019
Pierre MORISSETTE, 11 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-3774
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice-Direction des transactions immobilières du 3 au 19 juillet 2019
Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-22

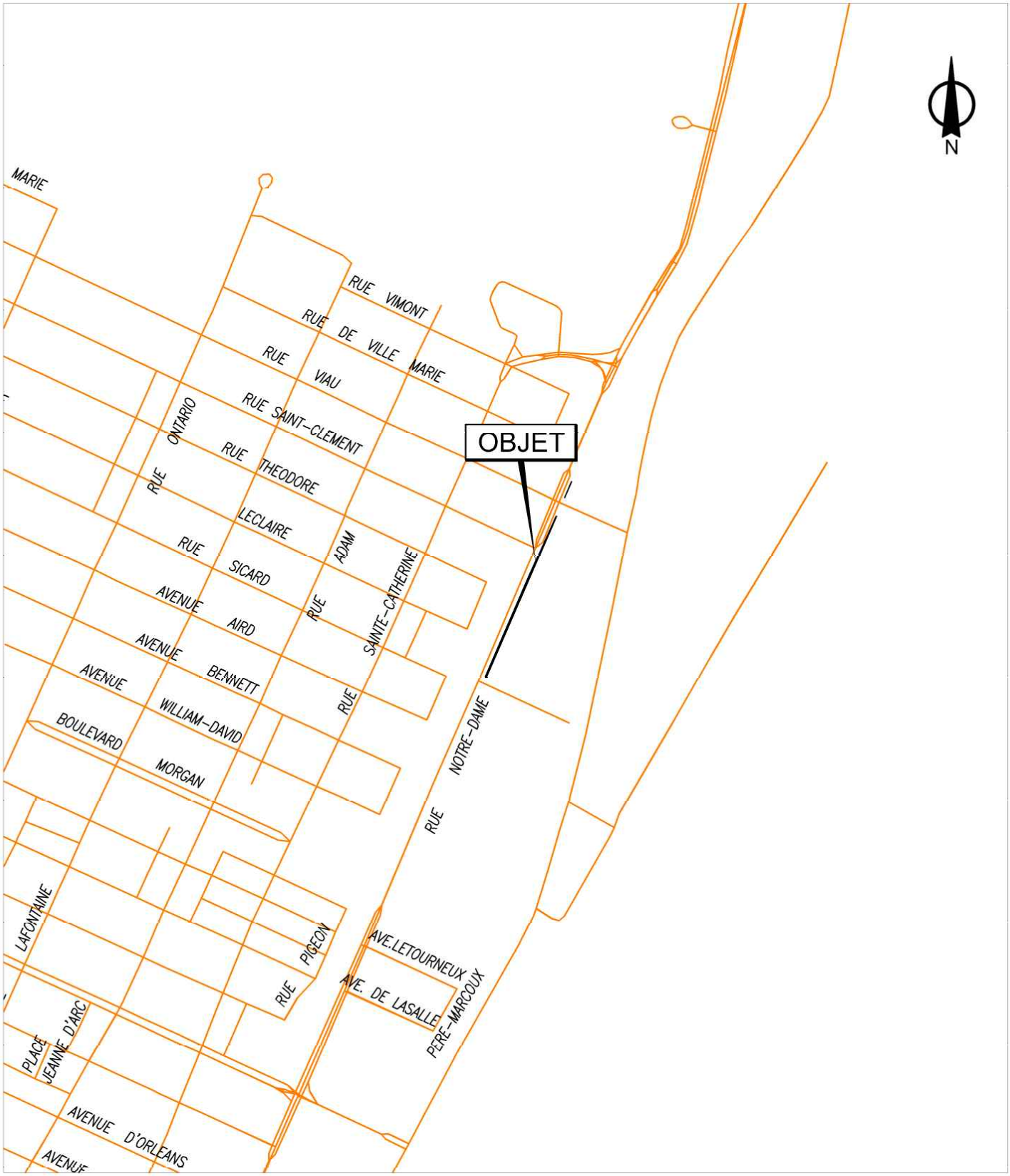

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES LOCATIONS

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1876-11
Mandat: 19-0086-L
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 14-03-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

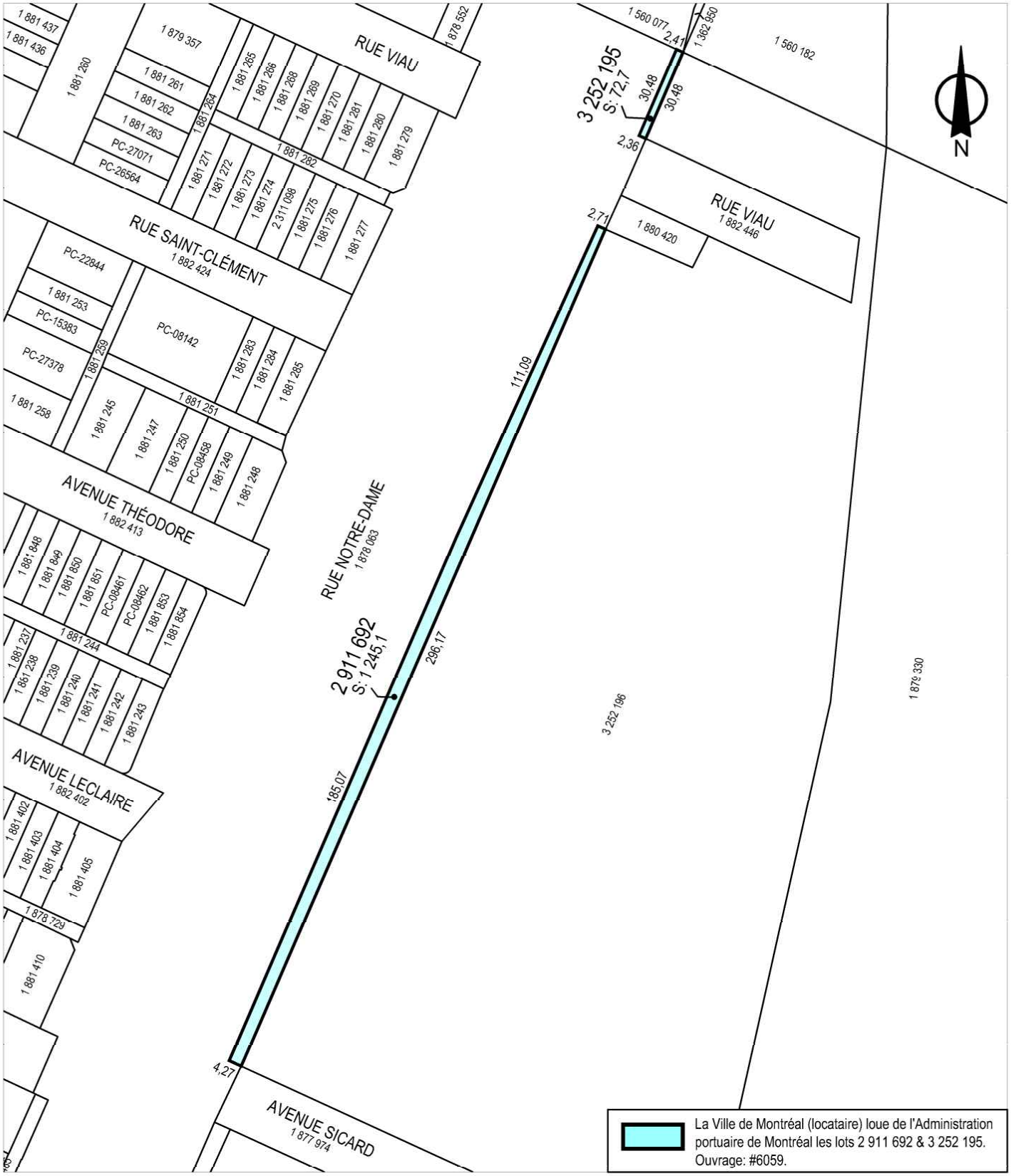

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Mercier -
Hochelaga-Maisonneuve

Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1876-11
Mandat: 19-0086-L
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:1750
Date: 14-03-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

SGPI-Division des locations
 # 6059 (APM B2424)
Lisière dans l'emprise de la rue Notre-Dame Est entre les rues Viau et Sicard

Détail du loyer annuel pour le terme 2015-2028

	2014-2015 Bail précédent	**2015** **1er oct au 31 déc**	**2016** **1er janv au 31 déc**	**2017-2028** **(4164,48$/an)** **1er janv au 31 déc**	**Total**
Loyer annuel	1 250.00 $	1 025.73 $	4 102.92 $	49 973.76 $	55 102.41 $
TPS (5%)	62.50 $	51.29 $	205.15 $	2 498.69 $	2 755.12 $
TVQ (9,975%)	124.69 $	102.32 $	409.27 $	4 984.88 $	5 496.47 $
Total incluant les taxes	1 437.19 $	1 179.33 $	4 717.33 $	57 457.33 $	**63 354.00 $**
Ristourne TPS	-62.50 $	(51.29) $	(205.15) $	(2 498.69) $	(2 755.12) $
Ristourne TVQ	-62.34 $	(51.16) $	(204.63) $	(2 492.44) $	(2 748.23) $
Loyer Total	1 312.34 $	1 076.89 $	4 307.55 $	52 466.20 $	57 850.64 $

Note 1: ajustement du loyer selon la convention à compter du 1er janvier 2020

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Le 11 décembre 2018

Monsieur Louis Beauchemin
Directeur du service immobilier
Administration portuaire de Montréal
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1
Montréal (Québec) H3C 3R5

Objet : Entente globale de règlement concernant les ententes locatives entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 14 septembre dernier portant sur une offre globale de règlement des ententes locatives à signer entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal. Ces ententes locatives visent principalement des pistes cyclables, des parcs, des parcelles de rues, des conduites souterraines et des segments de couloirs ferroviaires.

Les termes de cette offre faciliteront la mise en place d'ententes locatives spécifiques qui seront toutefois chacune sujettes à l'approbation des autorités municipales. Nous sommes donc en principe favorables à cette offre globale de règlement sur une base non contraignante de part et d'autre.

Nous répondons ainsi à votre proposition et confirmons notre volonté de finaliser les baux et autres ententes nécessaires à la régularisation des occupations de part et d'autre.

Recevez, Monsieur Beauchemin, nos salutations distinguées.

Nicole Rodier
Chef de division,
Division des locations

☎ : 514 872-8726
🖷 : 514 872-8350
💻 : nrodier@ville.montreal.qc.ca

PORT MONTRÉAL

Administration portuaire de Montréal
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1
Montréal (Québec) Canada H3C 3R5
T 514.283.7011

Montreal Port Authority
2100 Pierre-Dupuy Avenue, Wing 1
Montreal, Quebec Canada H3C 3R5
T 514.283.7011

Par courriel et courrier postal

Le 14 septembre 2018

Madame Nicole Rodier, B.A.A., É.A.
Chef de division
Division des locations
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Offre globale de règlement concernant les ententes locatives à signer entre l'Administration portuaire de Montréal (APM) et la Ville de Montréal (VdM)

Madame,

Pour faire suite aux diverses discussions intervenues au cours des derniers mois par nos directions immobilières respectives, nous vous soumettons, par la présente, une offre globale de règlement concernant les ententes locatives à signer. La priorité pour l'APM demeure la ratification d'une entente locative globale alliant divers principes de base, incluant la signature à court terme de conventions de prolongation et de nouveaux baux à moyen terme, selon le cas.

Voici donc les principes de cette offre globale de règlement proposée par l'APM :

CLAUSES GÉNÉRALES

1) Les ententes à signer seront pour une durée maximale de 10 ans (en excluant la période courue).

2) Les loyers annuels retenus seront appliqués rétroactivement au jour suivant la date d'échéance de l'entente précédente.

3) La méthode de calcul du loyer annuel sera basée sur l'évaluation municipale multipliée par un taux de rendement.

4) Le taux de rendement sera basé sur les rendements moyens des obligations négociables du gouvernement canadien de plus de 10 ans, région Canada, base hebdomadaire (V80691331) de la Banque du Canada, quatre (4) mois précédant la date de fin de l'entente en cours ou échue, plus une prime de 2,5 %. À titre informatif, le taux de ces obligations en date du 13 septembre 2018 est de 2,35 %.

5) Le loyer annuel sera constant pour toute la période d'un rôle foncier triennal et sera retenu selon le plus élevé des montants suivants, soit:
   a) calculé selon l'évaluation municipale multipliée par un taux de rendement tel que mentionné aux articles précédents 3) et 4) ou;
   b) selon le dernier loyer annuel en vigueur multiplié par l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) calculé sur une période de trois ans entre la première année du rôle foncier triennal retenu aux fins de calcul du loyer et la première année du rôle foncier triennal précédent, selon les IPC disponibles quatre (4) mois précédant le début des premières années des rôles fonciers triennaux.

6) Dans le cas où le loyer annuel calculé aux articles précédents est inférieur au loyer annuel minimum du présent article, le loyer annuel minimum du présent article s'appliquera :
   - Du 1er avril 2007 au 31 décembre 2010 : 1 000,00 $
   - Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2018 : 1 500,00 $
   - Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 : 2 000,00 $
   - Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 : 2 500,00 $

7) Le loyer annuel d'une nouvelle entente ne pourra pas être inférieur au loyer annuel de l'entente précédente.

8) Sauf indication contraire, les nouveaux baux à être signés par l'APM et la VdM seront basés sur le nouveau modèle de bail révisé en 2017 par l'APM.

PARCS DE LA PROMENADE-BELLERIVE (sections 91 à 93) ET PIERRE-TÉTREAULT

9) Le loyer annuel minimum s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2015.

10) Pour la période débutant le 1er janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2028, le loyer annuel sera calculé en fonction des articles 3) à 7) des présentes en retenant 10% de l'évaluation municipale et l'entente sera sous forme d'une prolongation.

COLLECTEURS

11) Le loyer annuel sera établi par collecteur et calculé en fonction des articles 3) à 7) des présentes en retenant 50% de l'évaluation municipale le tout selon un loyer minimum accordé à l'ensemble de l'entente.

12) Les nouveaux baux à être signés par les parties (anciennes ententes à 25,00 $/année ou moins et collecteurs et égouts sans entente) seront basés sur l'ancien modèle de bail de l'APM et entreront en vigueur le 1er janvier 2019.

PISTES CYCLABLES

Bail 2272 (6029-001) - piste cyclable – chemin des moulins

13) Dans la nouvelle convention de prolongation concernant le bail B2272 (partie de la piste cyclable située en bordure du chemin des moulins), l'APM consentira à réduire le loyer annuel des parcelles A et B en fonction de la méthode de calcul mentionnée aux articles 3) à 7) des présentes.

Bail 2448 (6044-001) - piste cyclable – avenue Pierre-Dupuy

14) Dans la nouvelle convention de prolongation concernant le bail B2448 (partie de la piste cyclable située en bordure de l'avenue Pierre-Dupuy), l'APM consentira à calculer le loyer uniquement sur la parcelle de terrain située entre la clôture et la limite du terrain de la VdM (2 968,8 m²) alors que le loyer sera nul pour la partie du terrain hors-piste située entre la clôture et le muret des quais M1 à M6 (6 042,3 m²).

Bail 2532 (6040-001) - piste cyclable – rues Notre-Dame Est & Liébert

15) Dans la nouvelle convention de prolongation concernant le bail B2532 (partie de la piste cyclable et zone tampon vis-à-vis la rue Liébert ou section 80), l'APM consentira à calculer le loyer uniquement sur la parcelle de terrain principalement utilisée pour une piste cyclable située en bordure de la rue Notre-Dame Est (superficie de 866,2 m²) alors que le loyer sera nul pour la partie résiduelle du terrain au bail principalement utilisée comme zone tampon au terminal Cast (superficie de 5 960,2 m²). Un droit de passage d'une superficie de 126,3 m², provenant de l'ancien bail B2799 (parcelle G), sera ajouté à cette nouvelle convention de prolongation.

TERRAINS DE LA VDM OCCUPÉS PAR L'APM

16) L'APM consentira à régulariser son occupation des parcelles de terrains de la VdM sur la base d'un loyer annuel en conformité avec les clauses générales précédentes.

Ainsi, nous vous soumettons cette offre globale de règlement concernant les ententes locatives à signer entre l'Administration portuaire de Montréal (APM) et la Ville de Montréal (VdM) pour votre considération afin que nous puissions conclure des ententes et régulariser ces dossiers dans les meilleurs délais.

Si vous avez besoin d'informations additionnelles concernant cette lettre, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur du service immobilier



Louis Beauchemin

LB/ac

c.c. M. Guy Beaulieu, conseiller en immobilier, VdM
M. Luc Auclair, chargé de soutien technique en immobilier, VdM
Mme Marie-Claude Leroux, vice-présidente, affaires juridiques et immobilières, secrétaire corporative, APM
M. Luc Vincent, chef, gestion immobilière, APM
M. Alain Crevier, administrateur immobilier, gestion des taxes, APM

CONVENTION DE PROLONGATION

ENTRE: **ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL**, agence fédérale dûment constituée en vertu de Lettres patentes émises le 1er mars 1999, selon les dispositions de la Loi maritime du Canada, Chapitre 10, 46-47 Elizabeth II, 1997-1998, sanctionnée le 11 juin 1998, amendée par la Loi modifiant la Loi maritime du Canada, Chapitre 21, 56-57 Elizabeth II, 2007-2008, sanctionnée le 18 juin 2008, ayant sa principale place d'affaires au 2100, avenue Pierre-Dupuy, à Montréal, Province de Québec (H3C 3R5), représentée aux fins des présentes par sa présidente-directrice générale, madame Sylvie Vachon et sa vice-présidente, affaires juridiques et immobilières, secrétaire corporative, madame Marie-Claude Leroux, dûment autorisées à cette fin, tel qu'elles le déclarent en signant,

(ci-après appelée l' « Administration »);

ET: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

(ci-après appelée le « Locataire »).

LESQUELS EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QU'UN bail commercial est intervenu entre l'Administration et le Locataire, le 15 septembre 2008, pour une période de dix (10) ans débutant le 1er octobre 2005 pour se terminer le 30 septembre 2015, aux termes du Bail commercial / Bail B2424 ainsi identifié aux archives de l'Administration (ci-après désigné le « Bail »);

ATTENDU QUE les Lieux décrits au Bail sont utilisés de façon continue aux fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est et pour aucune autre fin et concernent les parcelles "A" et ″B″ qui y sont décrites, étant les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec montrés au plan 04R01312053Q3001 révision 1, daté du 25 février 2008, joint au Bail et à la présente Convention de prolongation comme Annexe « A »;

ATTENDU QUE l'Administration et le Locataire souhaitent prolonger le Bail pour une période de treize ans (13) ans et trois (3) mois débutant le 1er octobre 2015 pour se terminer le 31 décembre 2028, aux mêmes conditions, sous réserve des changements prévus aux présentes;

ATTENDU QUE la présente Convention de prolongation est exclue de la Loi sur le ministère du conseil exécutif (LRLQ, chapitre M-30) en vertu de l'arrêté en conseil numéro 831-76 du 10 mars 1976.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI EST EXPOSÉ CI-DESSUS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Les mots ou expressions commençant par une lettre majuscule et qui sont non autrement définis aux présentes réfèrent aux définitions du Bail.

2. Le mot « Bail », défini dans le Bail commercial / Bail B2424 réfère au Bail prolongé et modifié aux termes des présentes.

3. Les parties conviennent de prolonger la Durée du Bail pour une durée de treize (13) ans et trois (3) mois, débutant le 1er octobre 2015 pour se terminer le 31 décembre 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie ne pourra mettre fin ou résilier le Bail avant terme.

4. Nonobstant l'article 3. précédent, la Durée du Bail doit être considérée pour une période de dix (10) ans débutant le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2028. La période antérieure au 1er janvier 2019 doit être considérée comme une régularisation de l'occupation et du Loyer de Base à verser rétroactivement par le Locataire à l'Administration.

5. Le Locataire s'engage et convient de payer à l'Administration, pendant la Durée du Bail, un Loyer de Base pour les Lieux loués comme suit :

   5.1 à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016, selon l'application de l'article 5.3.1 ci-après, un Loyer de Base total de cinq mille cent vingt-huit dollars et soixante-cinq cents (5 128,65 $) pour cette période de quinze (15) mois, payable dans les 30 jours suivants la signature des présentes, sans autre avis, basé et arrondi selon le calcul suivant;

   1 317,8 m² X 65,00 $/m² X 4,79 % = 4 102,92 $ / année

   5.2 à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2019, selon l'application de l'article 5.3.2 ci-après, un Loyer de Base annuel de quatre mille cent soixante-quatre dollars et quarante-huit cents (4 164,48 $), payable dans les 30 jours suivants la signature des présentes, sans autre avis, basé et arrondi selon le calcul suivant;

   4 102,92 $ X 1,015 = 4 164,48 $ / année

   5.3 par la suite, le Loyer de Base annuel sera constant pour la période triennale d'un rôle d'évaluation foncière et payable d'avance le 1er janvier de chacune des années de la Durée du Bail conformément au montant le plus élevé établi selon les articles 5.3.1 et 5.3.2 ci-après, sans autre avis:

   5.3.1 <u>Méthode de calcul basée sur l'évaluation foncière</u>

   Le Loyer de Base annuel ayant trait aux Lieux sera automatiquement révisé lors de la première année d'un rôle triennal d'évaluation foncière en tenant compte de l'Évaluation foncière totale du Terrain inscrite au rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Montréal, multipliée par le Taux de rendement, tel que ci-après défini:

   Loyer de Base annuel = Évaluation foncière X Taux de rendement

a) Évaluation foncière

L'évaluation foncière totale du Terrain sera établie en tenant compte de la superficie totale du Terrain multipliée par l'évaluation foncière unitaire ($/m²) appliquée à l'ensemble des terrains composant le territoire de l'Administration situé dans la Ville de Montréal tel qu'inscrit au rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Montréal. À titre de référence, l'évaluation foncière unitaire retenue par la Ville de Montréal pour le territoire de l'Administration situé dans la Ville de Montréal est de 65,00 $/m² au rôle triennal d'évaluation foncière 2014-2016 base de calcul à l'article 5.1 précédent et de 71,50 $/m² au rôle triennal d'évaluation foncière 2017-2019.

b) Taux de rendement

Le taux de rendement utilisé sera établi selon les rendements moyens des obligations négociables du gouvernement canadien de plus de dix (10) ans, base hebdomadaire V80691331, publiés par la Banque du Canada, en vigueur quatre (4) mois précédant la date de révision, auquel s'ajoute une prime de risque de deux et demi pour cent (2,5%). Lorsqu'un remplacement est requis, l'Administration peut effectuer toutes les conversions nécessaires aux fins de comparaison. À titre de référence, à l'article 5.1 précédent, le taux de rendement retenu par l'Administration, en date du 3 juin 2015, est de 2,29 % plus 2,50 % totalisant 4,79 %.

5.3.2 Méthode de calcul basée sur l'I.P.C.

Le Loyer de Base annuel ayant trait aux Lieux sera automatiquement révisé lors de la première année d'un rôle triennal d'évaluation foncière en tenant compte du dernier Loyer de Base annuel en vigueur multiplié par l'I.P.C., tel que ci-après défini:

a) I.P.C.

I.P.C. signifie l'Indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble, publié par Statistiques Canada (ou tout indice publié pour remplacer l'Indice des prix à la consommation pour le Canada, si ce dernier ne l'est plus ou par l'un de ses successeurs ou par tout organisme gouvernemental, fédéral ou provincial). Lorsqu'un remplacement est requis, l'Administration peut effectuer toutes les conversions nécessaires aux fins de comparaison.

b) Méthode de calcul

Le Loyer de Base annuel sera indexé selon le dernier Loyer de Base annuel en vigueur multiplié par l'I.P.C. calculé sur une période de trois (3) ans entre la première année du rôle triennal d'évaluation foncière retenu aux fins de calcul du Loyer de Base annuel et la première année du rôle triennal d'évaluation foncière précédent, selon les I.P.C. disponibles quatre (4) mois précédant le début des premières années des rôles triennaux d'évaluation foncière.

$$\text{Loyer de base annuel} = \frac{\text{dernier Loyer de base annuel en vigueur} \times \text{I.P.C. première année du rôle triennal}}{\text{I.P.C. première année du rôle triennal précédent}}$$

5.4 Tout montant du Loyer de Base annuel ainsi révisé ne devra cependant jamais être inférieur au montant du Loyer de Base annuel établi pour toute période annuelle précédente de la Durée du Bail.

5.5 Le Loyer de Base pourra être redressé en fonction de toute modification de la superficie du Terrain, telle que fournie par les représentants de l'Administration.

5.6 Dans tous les cas où l'Administration peut réviser le Loyer de Base annuel pour une période quelconque du Bail ou de sa prolongation, elle peut le faire en tout temps, à l'intérieur d'une période de six (6) mois précédant ou suivant la date prévue pour la révision et en aviser alors le Locataire.

5.7 Pour la Durée du Bail s'étant terminée le 30 septembre 2015, l'Administration reconnait avoir reçu du Locataire tous les montants de Loyer de Base mentionnés au Bail.

5.8 Pour la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2018, l'Administration reconnait avoir reçu du Locataire un Loyer de Base de cinq mille dollars (5 000,00 $) plus taxes applicables, à être réduit du montant calculé aux articles 5.1 et 5.2 précédents.

6. Les parties confirment que les infrastructures se trouvant sur et sous les Lieux décrits au Bail relèvent de la seule responsabilité du Locataire et sont une « modification » au sens de l'article X des Clauses Générales du Bail.

7. Le Locataire s'engage à respecter les clauses environnementales suivantes :

7.1 Définition : « Contaminants » signifie tout contaminant, polluant, toute substance nocive ou matière pouvant causer un préjudice à l'environnement et à tout bien meuble ou immeuble et toute substance dont le rejet, la libération, l'utilisation, l'entreposage, le transport, la manipulation ou l'élimination est réglementé, interdit ou contrôlé, de façon générale ou particulière, par une autorité gouvernementale ou quasi gouvernementale exerçant sa compétence en vertu des lois applicables, incluant mais sans s'y limiter, tout pétrole et tout autre hydrocarbure et ses dérivés et sous-produits, les substances ou les marchandises dangereuses, l'amiante, les déchets gazeux, solides et liquides, les déchets spéciaux, les substances toxiques, les produits chimiques dangereux ou toxiques, les déchets dangereux, et les matières ou les substances dangereuses, soit dans les faits ou selon la définition se trouvant dans l'une ou l'autre des lois applicables.

7.2 Le Locataire reconnaît avoir eu la possibilité et l'occasion (i) d'inspecter les Lieux, l'Aire de quai, et tous les documents pertinents que l'Administration a fournis au Locataire en ce qui concerne les Lieux et l'Aire de quai, et (ii) d'effectuer les vérifications, les contrôles, les enquêtes, les tests et les évaluations qu'il considère comme raisonnablement nécessaires afin de vérifier l'existence, la nature ou l'étendue de la pollution ou de la contamination, le cas échéant, touchant les Lieux et l'Aire de quai.

7.3 Le Locataire ne contreviendra ni ne permettra de contrevenir à une loi, un décret ou un règlement fédéral, provincial, municipal ou intermunicipal ou une directive de l'Administration en vigueur ou pouvant le devenir, le cas échéant, (a) ayant trait à l'utilisation, la production, la création, l'émission, la fabrication, le raffinage, la transformation, l'entreposage ou l'élimination de Contaminants sur, sous, dans les Lieux ou l'Aire de quai ou au port de Montréal ou en dessous ou aux alentours de ces endroits, (b) ayant trait au transport de Contaminants depuis ou vers les Lieux, l'Aire de quai ou le port de Montréal, ou (c) ayant trait au dépassement des quantités permises par les lois et les règlements, de toutes les matières qui s'échappent ou qui sont émises dans l'atmosphère ou qui pénètrent dans le sol ou les égouts si ces matières polluent ou contaminent ou

peuvent polluer ou contaminer l'environnement, ou si les matières trouvées sur, sous, dans les Lieux ou l'Aire de quai ou au port de Montréal ou en dessous ou aux alentours de ces endroits, peuvent constituer un risque pour la santé, le bien-être ou la sécurité des personnes ou avoir une incidence négative sur l'usage ou la jouissance des Lieux ou de l'Aire de quai.

7.4 Le Locataire devra, à ses frais, se conformer à tout règlement, décret, règle et loi en ce qui concerne l'utilisation, la production, l'entreposage, le transport ou l'élimination de Contaminants. En outre, le Locataire exécutera, à ses frais, tout le nettoyage nécessaire et il remettra de temps à autre, à la demande de l'Administration ou de toute autre autorité gouvernementale ou de tout assureur, tous les renseignements sur l'utilisation, la production, l'entreposage, le transport ou l'élimination de Contaminants dans le contexte des activités et opérations du Locataire dans les Lieux et l'Aire de quai durant le Bail et durant toute période de renouvellement ou de prolongation du Bail.

7.5 Immédiatement après avoir appris qu'un déversement ou une fuite, une dispersion ou une émission de Contaminants s'est produit, sur ou provenant des Lieux ou l'Aire de quai, le Locataire devra, immédiatement (i) informer l'Administration de l'incident ou de la présence de Contaminants, (ii) obtenir à ses frais auprès d'un expert-conseil en environnement reconnu qui s'avère raisonnablement satisfaisant pour l'Administration, et remettre à l'Administration, une proposition écrite de mesures correctives pour réhabiliter la zone touchée qui comprendra une estimation détaillée des coûts, et (iii) appliquer ces mesures avec diligence jusqu'à ce que la situation soit rétablie à la satisfaction de l'Administration. Le Locataire admet que cette acceptation ne doit pas être considérée comme un endossement par l'Administration du contenu du plan de mesures correctives. Si le Locataire ne réalise pas les travaux nécessaires, l'Administration peut entreprendre ces travaux en totalité ou en partie, et le Locataire versera à l'Administration tous les coûts engagés par l'Administration à cet égard, ainsi que des frais d'administration s'élevant à quinze pour cent (15 %) de ces coûts.

7.6 Si le Locataire reçoit d'une autorité gouvernementale compétente un avis de non-conformité, il en informera immédiatement l'Administration par écrit. Cet avis écrit transmis à l'Administration n'aura pas pour effet de soustraire le Locataire de son obligation de remédier à la situation immédiatement, à ses frais, à la satisfaction de l'Administration et de cette autorité gouvernementale, et il indemnisera, exonèrera et défendra l'Administration à l'égard de toute responsabilité découlant des mesures prises par le Locataire. Nonobstant toute disposition contraire du présent Bail, le Locataire indemnisera l'Administration et ses mandataires, représentants, employés et tous ceux qui sont sous sa responsabilité en vertu de la loi, individuellement ou collectivement, et les dégagera de toute responsabilité en ce qui a trait aux pertes, aux coûts, aux dommages, aux pénalités, aux amendes, aux dépenses et aux réclamations découlant de toute violation des dispositions ou non-conformité aux dispositions prévues au présent paragraphe et à la section XX de l'Annexe « B » par le Locataire.

7.7 Le Locataire autorisera la firme ou les firmes indépendantes et reconnues qu'il a chargées d'exécuter tout rapport environnemental concernant les Lieux ou l'Aire de quai (les « Rapports Environnementaux ») à remettre à l'Administration un exemplaire des Rapports Environnementaux. Le Locataire autorise par la présente l'Administration à remettre des exemplaires des Rapports Environnementaux aux tiers ayant un intérêt suffisant, et s'engage à obtenir la même autorisation auprès de la firme ou des firmes indépendantes et reconnues auxquelles l'exécution des rapports a été confiée.

7.8 Le Locataire convient d'assumer tous les coûts de manutention et d'élimination relatifs aux sols, à l'eau souterraine, à l'eau de surface, aux déchets ou à tous les autres matériaux contaminés ou inadéquats qu'il faut retirer des

Lieux et de l'Aire du quai dans le contexte des travaux à exécuter par le Locataire.

7.9 L'Administration et ses mandataires ont le droit d'entrer sur les Lieux en tout temps afin de vérifier la conformité du Locataire au présent paragraphe.

7.10 L'obligation du Locataire à respecter les obligations prévues au présent paragraphe et à la section XX de l'Annexe « B » du présent Bail survivront à l'expiration ou à la résiliation du Bail.

7.11 Nonobstant les articles 7.1 à 7.10 ci-dessus, il est entendu que le Locataire ne sera tenu d'indemniser quiconque pour des dommages résultant du fait d'un tiers, à l'exception de ses mandataires, représentants, employés et tous ceux qui sont sous sa responsabilité en vertu de la loi ou contractuellement.

7.12 Nonobstant l'article 7.2 ci-dessus, l'Administration déclare n'avoir fourni au Locataire aucun document en ce qui concerne les Lieux.

8. Connaissance de la présente Convention de prolongation : Avant de signer la présente Convention de prolongation, le Locataire a obtenu une copie des présentes et a eu tout le temps nécessaire pour prendre connaissance de ses termes et conditions et l'opportunité de les discuter avec l'Administration. Le Locataire a lu toutes les clauses de la présente Convention de prolongation et a eu l'occasion de demander toutes les explications sur la nature et l'étendue desdites clauses, lesquelles explications lui ont été fournies par l'Administration ou par ses représentants. Le Locataire reconnaît de plus que toute clause externe à laquelle renvoie la présente Convention de prolongation, le cas échéant, a été expressément portée à sa connaissance et il s'en déclare content et satisfait.

IL EST DE PLUS CONVENU PAR LES PARTIES QUE, sauf en ce qui concerne les modifications précitées, tous les énoncés, dispositions, stipulations, termes et conditions du Bail demeureront en vigueur sans novation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente Convention de prolongation comme suit :

Administration portuaire de Montréal
à Montréal, Province de Québec,
ce_____e jour de_____2019.

Témoin	Sylvie Vachon Présidente-directrice générale
Témoin	Marie-Claude Leroux Vice-présidente, affaires juridiques et immobilières Secrétaire corporative

Ville de Montréal
à Montréal, Province de Québec,
ce_____e jour de_____2019.

Témoin	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195941005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal les lots 2 911 692 et 3 252 195 du cadastre du Québec pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2028. La dépense totale est de 63 354,00, taxes incluses. Ouvrage #6059. Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195941005 - Lot 2 911 692 et 3 252 195 rue Notre Dame.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-12

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1195941006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal le lot 1 850 671 du cadastre du Québec pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, à l'est de l'avenue Delorimier, du 1er avril 2017 au 31 décembre 2028. La dépense totale est de 34 942,21$ taxes incluses. Ouvrage #6127. Arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé :
1- d'approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal les lots 1 850 671 du cadastre du Québec des fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est du 1er avril 2017 au 31 décembre 2028.
La dépense totale est de 34 942,21$ taxes incluses.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-22 09:28

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195941006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal le lot 1 850 671 du cadastre du Québec pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, à l'est de l'avenue Delorimier, du 1er avril 2017 au 31 décembre 2028. La dépense totale est de 34 942,21$ taxes incluses. Ouvrage #6127. Arrondissement de Ville-Marie.

CONTENU

CONTEXTE

L'Administration portuaire de Montréal (APM) (locateur) et la Ville de Montréal (locataire) ont conclu un bail en 2009 qui concerne une parcelle de terrain qui fait partie de la rue Notre-Dame Est, à l'est de l'avenue Delorimier (voir les plans en pièces jointe). Ce bail est venu à échéance le 31 mars 2017 et il est proposé de le prolonger pour une durée de onze (11) ans et neuf (9) mois, soit du 1er avril 2017 au 31 décembre 2028, suivant le projet de convention de prolongation ci joint.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 0856 Approbation d'un projet de bail entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal aux fins d'emprise de la rue Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

La parcelle de terrain est décrite comme étant le lot 1 850 671 du cadastre du Québec et possède une superficie de 793,3 m^2. Le projet de prolongation proposé permettra de régulariser l'occupation de la Ville dans l'emprise de la rue Notre-Dame est à cet endroit. La convention prévoit que les parties ne peuvent mettre fin à ce bail ou le résilier avant terme mais considérant l'usage de cette parcelle comme emprise de rue, une telle condition n'est pas contraignante pour la Ville. Cette lisière de la rue Notre-Dame Est fait partie du réseau artériel d'agglomération adopté en vertu de l'article 22 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.
La conclusion de cette prolongation de bail fait partie d'une entente globale de règlement d'occupations suivant les lettres de l'APM et de la Ville en date du 14 septembre et du 11 décembre 2018 (voir lettres ci-jointes). Les négociations pour la prolongation du bail se sont étendues en longueur en raison d'un loyer beaucoup plus élevé que le loyer minimum exigé jusqu'alors par l'APM dans l'ensemble des dossiers visés. Les échanges ont donc été

suspendus pendant un long moment mais ont repris récemment, alors que l'APM a réduit ses exigences financières de façon significative.

JUSTIFICATION

Localisation incontournable puisque dans l'emprise même de la rue Notre-Dame Est.

- Régularisation et maintien à long terme de l'occupation de la Ville sur cette lisière de terrain.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel est établi jusqu'au 31 décembre 2019. Par la suite, il sera révisé lors de la première année d'un rôle triennal d'évaluation en tenant compte du montant le plus élevé entre la méthode de calcul basée sur l'évaluation foncière et l'I.P.C. Tel qu'il apparaît du dossier auquel il est référé ci-dessus, cette dépense est prise en charge par l'agglomération. Le loyer exigé est plus élevé que durant la période précédente, alors qu'il s'agissait d'un loyer minimum.Toutefois, les conditions financières exigées par l'APM sont conciliables avec les paramètres fixés par le SGPI.

Sommaire :

	Loyer annuel antérieur 2016-2017	**Loyer annuel moyen 2017-2028**	**Loyer total 2017-2028**
Loyer avant taxes	**1 250,00 $**	2 586,48 $	30 391,14 $
TPS (5 %)	**62,50 $**	129,36 $	1 519.56 $
TVQ (9,975 %)	**124,69 $**	258,00 $	3 031.52 $
Loyer incluant taxes	**1 437,19 $**	2 973,81 $	34 942,21 $

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier ne comporte pas d'enjeu en lien avec le développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier assure le maintien à long terme de l'emprise actuelle de la rue Notre-Dame Est. Autrement, l'APM pourrait théoriquement décider d'utiliser cette parcelle de terrain à d'autres fins.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CG: Août 2019 : Dossier soumis pour approbation par le conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

David THERRIEN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marc LABELLE, Ville-Marie
Mohamed Thameur SOUISSI, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

David THERRIEN, 12 juillet 2019
Valérie G GAGNON, 10 juillet 2019
Marc LABELLE, 10 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy BEAULIEU
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-3774
Télécop. : 514-872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-10

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations en remplacement de Mme Francine Fortin, directrice-Direction des transactions immobilières du 3 au 19 juillet 2019
Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-22

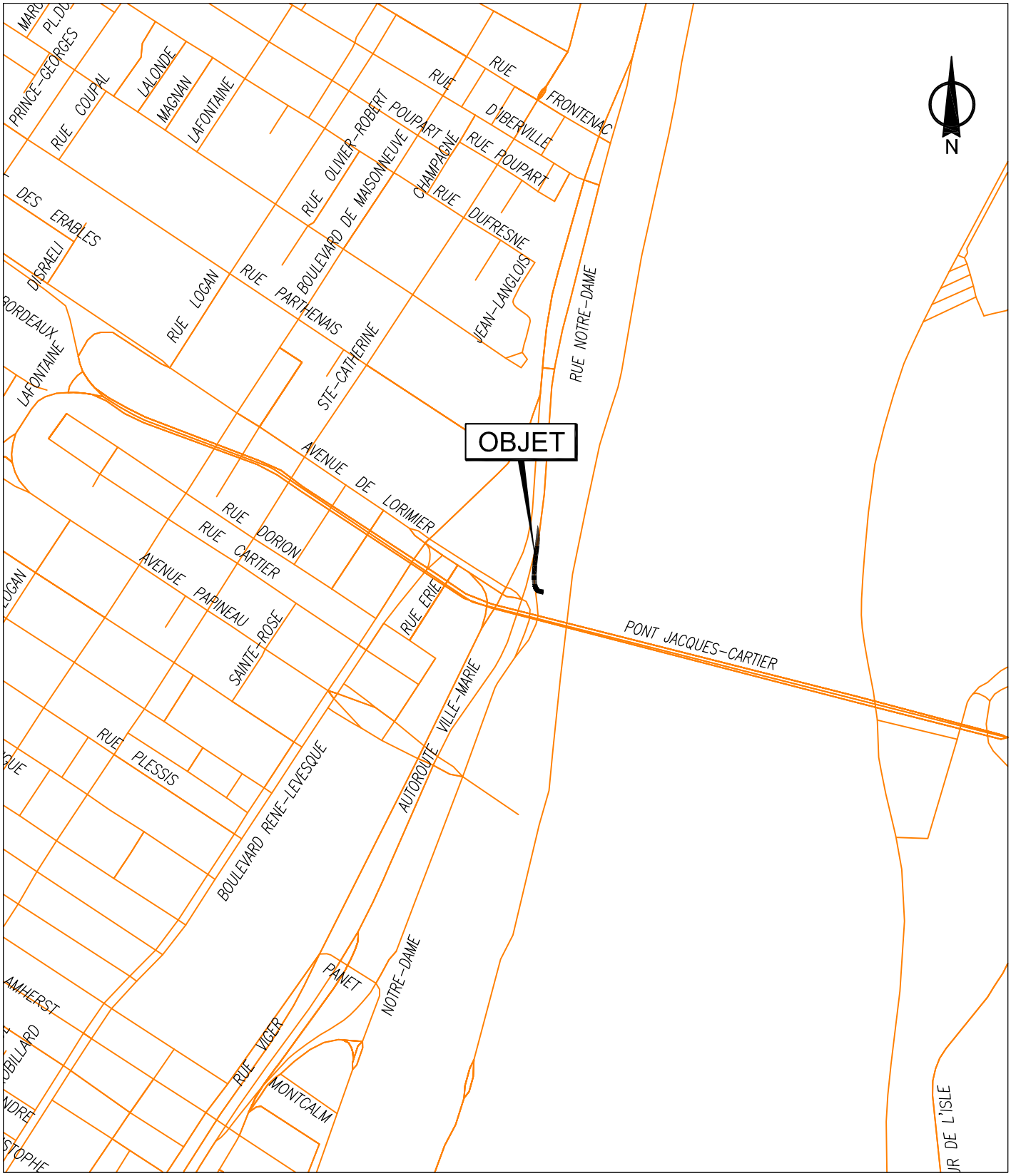

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES LOCATIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0873-13
Mandat: 19-0085-L
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 14-03-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

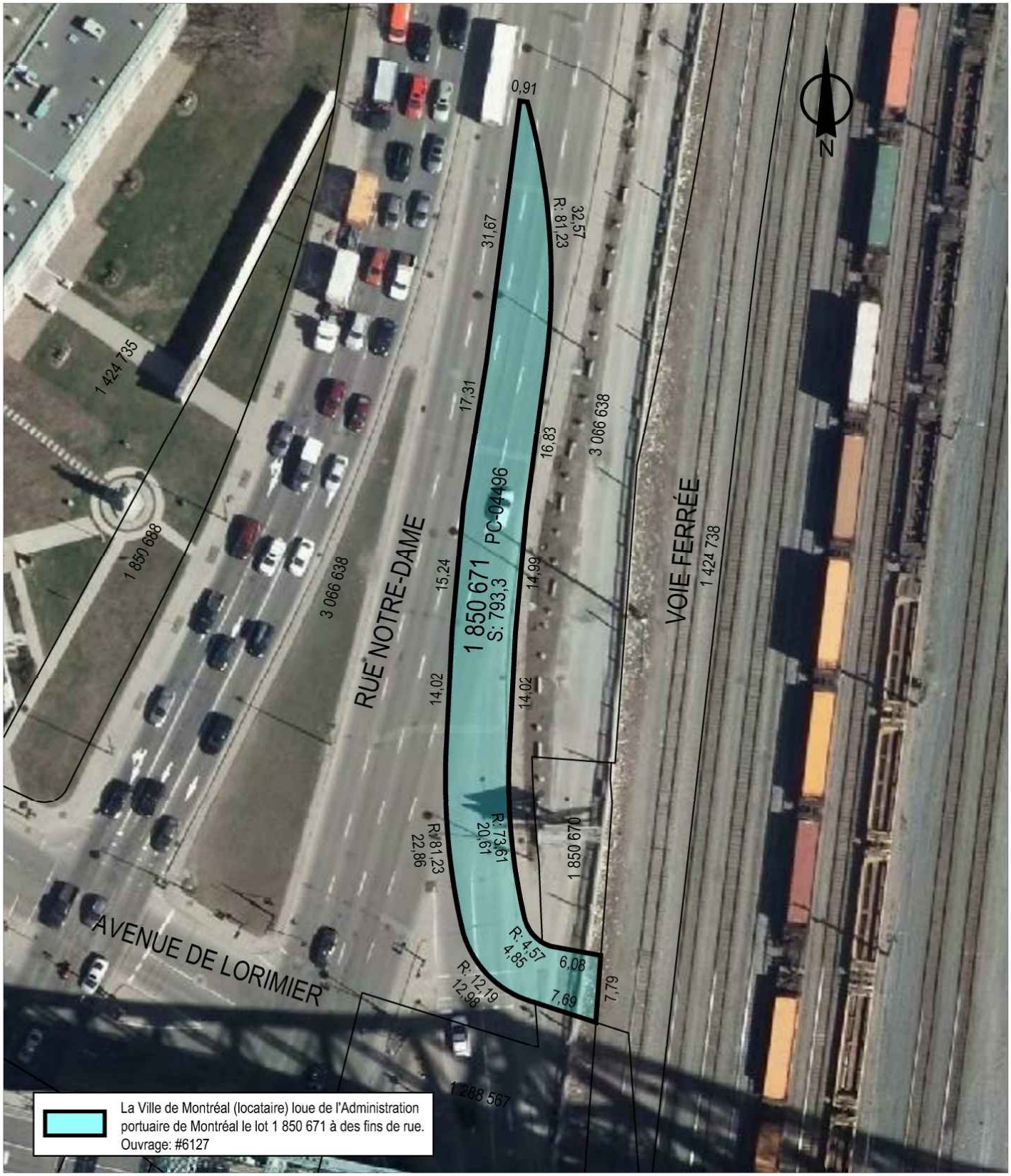

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES LOCATIONS

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0873-13
Mandat: 19-0085-L
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:650
Date: 14-03-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

ANNEXE « A » À LA CONVENTION DE PROLONGATION B2573-1 INTERVENUE ENTRE L'ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE MONTRÉAL

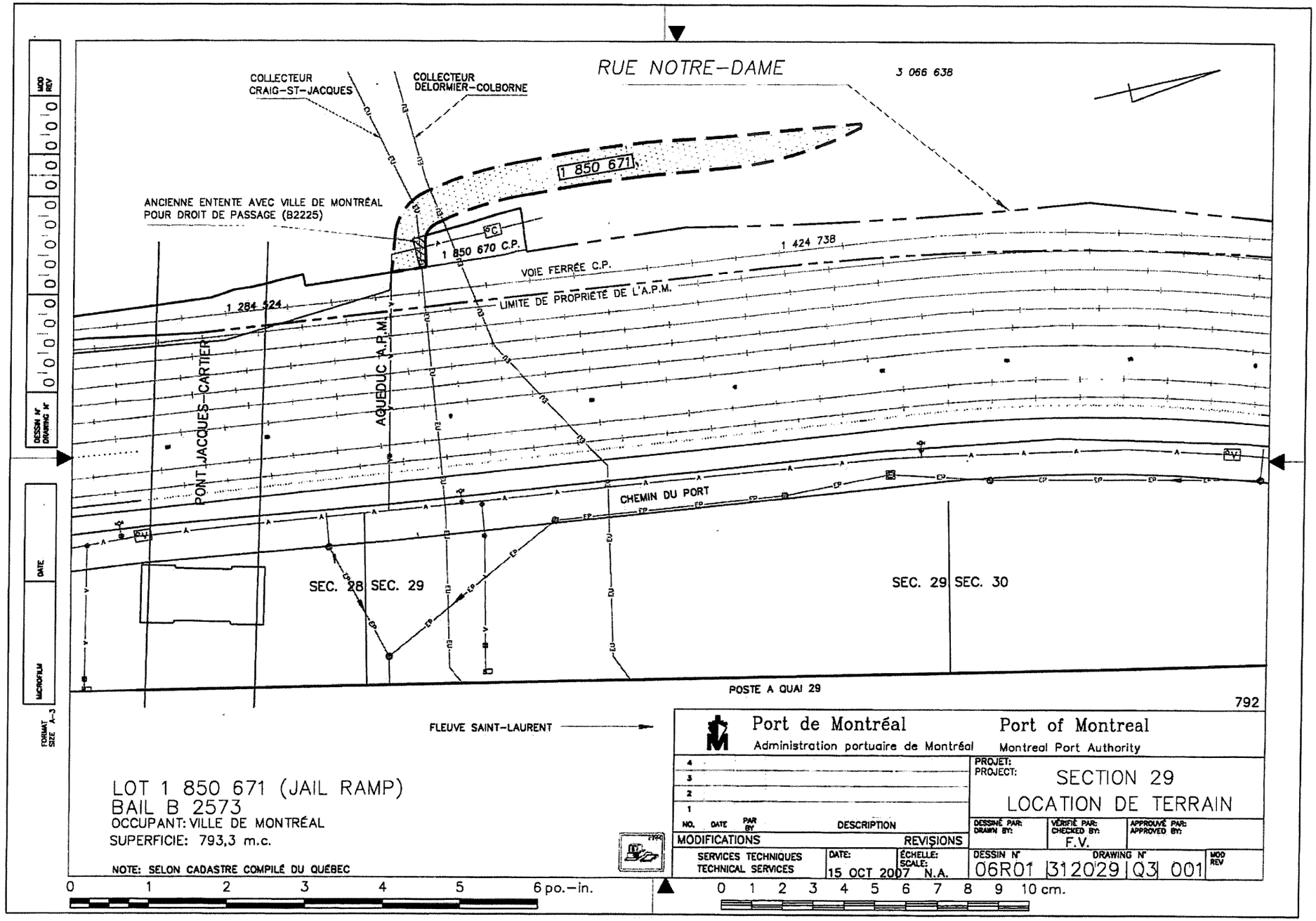

SGPI-Division des locations
 # 6127 (APM B2573)
Parcelle dans l'emprise de la rue Notre-Dame Est à l'est de l'avenue Delorimier

Détail du loyer annuel pour le terme 2017-2028

	2016-2017 Bail précédent	**2017 1er avril au 31 déc**	**2018 1er janv au 31 déc**	**2019-2028 (2 586,48$/an) 1er janv au 31 déc**	**Total**
Loyer annuel	1 250.00 $	1 939.86 $	2 586.48 $	25 864.80 $	30 391.14 $
TPS (5%)	62.50 $	96.99 $	129.32 $	1 293.24 $	1 519.56 $
TVQ (9,975%)	124.69 $	193.50 $	258.00 $	2 580.01 $	3 031.52 $
Total incluant les taxes	1 437.19 $	2 230.35 $	2 973.81 $	29 738.05 $	**34 942.21 $**
Ristourne TPS	-62.50 $	(96.99) $	(129.32) $	(1 293.24) $	(1 519.56) $
Ristourne TVQ	-62.34 $	(96.75) $	(129.00) $	(1 290.01) $	(1 515.76) $
Loyer Total	1 312.34 $	2 036.61 $	2 715.48 $	27 154.81 $	31 906.90 $

Note 1: ajustement du loyer selon la convention à compter du 1er janvier 2020

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Division des locations
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Le 11 décembre 2018

Monsieur Louis Beauchemin
Directeur du service immobilier
Administration portuaire de Montréal
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1
Montréal (Québec) H3C 3R5

Objet : Entente globale de règlement concernant les ententes locatives entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 14 septembre dernier portant sur une offre globale de règlement des ententes locatives à signer entre l'Administration portuaire de Montréal et la Ville de Montréal. Ces ententes locatives visent principalement des pistes cyclables, des parcs, des parcelles de rues, des conduites souterraines et des segments de couloirs ferroviaires.

Les termes de cette offre faciliteront la mise en place d'ententes locatives spécifiques qui seront toutefois chacune sujettes à l'approbation des autorités municipales. Nous sommes donc en principe favorables à cette offre globale de règlement sur une base non contraignante de part et d'autre.

Nous répondons ainsi à votre proposition et confirmons notre volonté de finaliser les baux et autres ententes nécessaires à la régularisation des occupations de part et d'autre.

Recevez, Monsieur Beauchemin, nos salutations distinguées.

Nicole Rodier
Chef de division,
Division des locations

☎ : 514 872-8726
🖷 : 514 872-8350
💻 : nrodier@ville.montreal.qc.ca

PORT MONTRÉAL

Administration portuaire de Montréal
2100, avenue Pierre-Dupuy, aile 1
Montréal (Québec) Canada H3C 3R5
T 514.283.7011

Montreal Port Authority
2100 Pierre-Dupuy Avenue, Wing 1
Montreal, Quebec Canada H3C 3R5
T 514.283.7011

Par courriel et courrier postal

Le 14 septembre 2018

Madame Nicole Rodier, B.A.A., É.A.
Chef de division
Division des locations
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction des transactions immobilières
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Objet : Offre globale de règlement concernant les ententes locatives à signer entre l'Administration portuaire de Montréal (APM) et la Ville de Montréal (VdM)

Madame,

Pour faire suite aux diverses discussions intervenues au cours des derniers mois par nos directions immobilières respectives, nous vous soumettons, par la présente, une offre globale de règlement concernant les ententes locatives à signer. La priorité pour l'APM demeure la ratification d'une entente locative globale alliant divers principes de base, incluant la signature à court terme de conventions de prolongation et de nouveaux baux à moyen terme, selon le cas.

Voici donc les principes de cette offre globale de règlement proposée par l'APM :

CLAUSES GÉNÉRALES

1) Les ententes à signer seront pour une durée maximale de 10 ans (en excluant la période courue).

2) Les loyers annuels retenus seront appliqués rétroactivement au jour suivant la date d'échéance de l'entente précédente.

3) La méthode de calcul du loyer annuel sera basée sur l'évaluation municipale multipliée par un taux de rendement.

4) Le taux de rendement sera basé sur les rendements moyens des obligations négociables du gouvernement canadien de plus de 10 ans, région Canada, base hebdomadaire (V80691331) de la Banque du Canada, quatre (4) mois précédant la date de fin de l'entente en cours ou échue, plus une prime de 2,5 %. À titre informatif, le taux de ces obligations en date du 13 septembre 2018 est de 2,35 %.

5) Le loyer annuel sera constant pour toute la période d'un rôle foncier triennal et sera retenu selon le plus élevé des montants suivants, soit:
   a) calculé selon l'évaluation municipale multipliée par un taux de rendement tel que mentionné aux articles précédents 3) et 4) ou;
   b) selon le dernier loyer annuel en vigueur multiplié par l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) calculé sur une période de trois ans entre la première année du rôle foncier triennal retenu aux fins de calcul du loyer et la première année du rôle foncier triennal précédent, selon les IPC disponibles quatre (4) mois précédant le début des premières années des rôles fonciers triennaux.

6) Dans le cas où le loyer annuel calculé aux articles précédents est inférieur au loyer annuel minimum du présent article, le loyer annuel minimum du présent article s'appliquera :
   - Du 1er avril 2007 au 31 décembre 2010 : 1 000,00 $
   - Du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2018 : 1 500,00 $
   - Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 : 2 000,00 $
   - Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 : 2 500,00 $

7) Le loyer annuel d'une nouvelle entente ne pourra pas être inférieur au loyer annuel de l'entente précédente.

8) Sauf indication contraire, les nouveaux baux à être signés par l'APM et la VdM seront basés sur le nouveau modèle de bail révisé en 2017 par l'APM.

PARCS DE LA PROMENADE-BELLERIVE (sections 91 à 93) ET PIERRE-TÉTREAULT

9) Le loyer annuel minimum s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2015.

10) Pour la période débutant le 1er janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2028, le loyer annuel sera calculé en fonction des articles 3) à 7) des présentes en retenant 10% de l'évaluation municipale et l'entente sera sous forme d'une prolongation.

COLLECTEURS

11) Le loyer annuel sera établi par collecteur et calculé en fonction des articles 3) à 7) des présentes en retenant 50% de l'évaluation municipale le tout selon un loyer minimum accordé à l'ensemble de l'entente.

12) Les nouveaux baux à être signés par les parties (anciennes ententes à 25,00 $/année ou moins et collecteurs et égouts sans entente) seront basés sur l'ancien modèle de bail de l'APM et entreront en vigueur le 1er janvier 2019.

PISTES CYCLABLES

Bail 2272 (6029-001) - piste cyclable – chemin des moulins

13) Dans la nouvelle convention de prolongation concernant le bail B2272 (partie de la piste cyclable située en bordure du chemin des moulins), l'APM consentira à réduire le loyer annuel des parcelles A et B en fonction de la méthode de calcul mentionnée aux articles 3) à 7) des présentes.

Bail 2448 (6044-001) - piste cyclable – avenue Pierre-Dupuy

14) Dans la nouvelle convention de prolongation concernant le bail B2448 (partie de la piste cyclable située en bordure de l'avenue Pierre-Dupuy), l'APM consentira à calculer le loyer uniquement sur la parcelle de terrain située entre la clôture et la limite du terrain de la VdM (2 968,8 m²) alors que le loyer sera nul pour la partie du terrain hors-piste située entre la clôture et le muret des quais M1 à M6 (6 042,3 m²).

Bail 2532 (6040-001) - piste cyclable – rues Notre-Dame Est & Liébert

15) Dans la nouvelle convention de prolongation concernant le bail B2532 (partie de la piste cyclable et zone tampon vis-à-vis la rue Liébert ou section 80), l'APM consentira à calculer le loyer uniquement sur la parcelle de terrain principalement utilisée pour une piste cyclable située en bordure de la rue Notre-Dame Est (superficie de 866,2 m²) alors que le loyer sera nul pour la partie résiduelle du terrain au bail principalement utilisée comme zone tampon au terminal Cast (superficie de 5 960,2 m²). Un droit de passage d'une superficie de 126,3 m², provenant de l'ancien bail B2799 (parcelle G), sera ajouté à cette nouvelle convention de prolongation.

TERRAINS DE LA VDM OCCUPÉS PAR L'APM

16) L'APM consentira à régulariser son occupation des parcelles de terrains de la VdM sur la base d'un loyer annuel en conformité avec les clauses générales précédentes.

Ainsi, nous vous soumettons cette offre globale de règlement concernant les ententes locatives à signer entre l'Administration portuaire de Montréal (APM) et la Ville de Montréal (VdM) pour votre considération afin que nous puissions conclure des ententes et régulariser ces dossiers dans les meilleurs délais.

Si vous avez besoin d'informations additionnelles concernant cette lettre, n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez agréer, madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur du service immobilier



Louis Beauchemin

LB/ac

c.c. M. Guy Beaulieu, conseiller en immobilier, VdM
M. Luc Auclair, chargé de soutien technique en immobilier, VdM
Mme Marie-Claude Leroux, vice-présidente, affaires juridiques et immobilières, secrétaire corporative, APM
M. Luc Vincent, chef, gestion immobilière, APM
M. Alain Crevier, administrateur immobilier, gestion des taxes, APM

CONVENTION DE PROLONGATION

ENTRE: **ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL**, agence fédérale dûment constituée en vertu de Lettres patentes émises le 1er mars 1999, selon les dispositions de la Loi maritime du Canada, Chapitre 10, 46-47 Elizabeth II, 1997-1998, sanctionnée le 11 juin 1998, amendée par la Loi modifiant la Loi maritime du Canada, Chapitre 21, 56-57 Elizabeth II, 2007-2008, sanctionnée le 18 juin 2008, ayant sa principale place d'affaires au 2100, avenue Pierre-Dupuy, à Montréal, Province de Québec (H3C 3R5), représentée aux fins des présentes par sa présidente-directrice générale, madame Sylvie Vachon et sa vice-présidente, affaires juridiques et immobilières, secrétaire corporative, madame Marie-Claude Leroux, dûment autorisées à cette fin, tel qu'elles le déclarent en signant,

(ci-après appelée l' « Administration »);

ET: **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ,

(ci-après appelée le « Locataire »).

LESQUELS EXPOSENT PRÉALABLEMENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QU'UN bail commercial est intervenu entre l'Administration et le Locataire, le 13 août 2009, pour une période de dix (10) ans débutant le 1er avril 2007 pour se terminer le 31 mars 2017, aux termes du Bail commercial / Bail B2573 ainsi identifié aux archives de l'Administration (ci-après désigné le « Bail »);

ATTENDU QUE les Lieux décrits au Bail sont utilisés de façon continue aux fins d'emprise de la rue Notre-Dame Est et pour aucune autre fin et concerne le lot 1 850 671 du cadastre du Québec montré au plan 06R01312029Q3001, daté du 15 octobre 2007, joint au Bail et à la présente Convention de prolongation comme Annexe « A »;

ATTENDU QUE l'Administration et le Locataire souhaitent prolonger le Bail pour une période de onze (11) ans et neuf (9) mois débutant le 1er avril 2017 pour se terminer le 31 décembre 2028, aux mêmes conditions, sous réserve des changements prévus aux présentes;

ATTENDU QUE la présente Convention de prolongation est exclue de la Loi sur le ministère du conseil exécutif (LRLQ, chapitre M-30) en vertu de l'arrêté en conseil numéro 831-76 du 10 mars 1976.

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI EST EXPOSÉ CI-DESSUS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Les mots ou expressions commençant par une lettre majuscule et qui sont non autrement définis aux présentes réfèrent aux définitions du Bail.

2. Le mot « Bail », défini dans le Bail commercial / Bail B2573 réfère au Bail prolongé et modifié aux termes des présentes.

3. Les parties conviennent de prolonger la Durée du Bail pour une période de onze (11) ans et neuf (9) mois, débutant le 1er avril 2017 pour se terminer le 31 décembre 2028, sans autre avis. L'une ou l'autre partie ne pourra mettre fin ou résilier le Bail avant terme.

4. Nonobstant l'article 3. précédent, la Durée du Bail doit être considérée pour une période de dix (10) ans débutant le 1er janvier 2019 pour se terminer le 31 décembre 2028. La période antérieure au 1er janvier 2019 doit être considérée comme une régularisation de l'occupation et du Loyer de Base à verser rétroactivement par le Locataire à l'Administration.

5. Le Locataire s'engage et convient de payer à l'Administration, pendant la Durée du Bail, un Loyer de Base pour les Lieux loués comme suit :

   5.1 à compter du 1er avril 2017 et jusqu'au 31 décembre 2019, selon l'application de l'article 5.2.1 ci-après, un Loyer de Base total de quatre mille cinq cent vingt-six dollars et trente-quatre cents (4 526,34 $) pour cette période de vingt et un (21) mois, payable dans les 30 jours suivants la signature des présentes, sans autre avis, basé et arrondi selon le calcul suivant;

   793,3 m² X 71,50 $/m² X 4,56 % = 2 586,48 $ / année

   5.2 par la suite, le Loyer de Base annuel sera constant pour la période triennale d'un rôle d'évaluation foncière et payable d'avance le 1er janvier de chacune des années de la Durée du Bail conformément au montant le plus élevé établi selon les articles 5.2.1 et 5.2.2 ci-après, sans autre avis:

   5.2.1 <u>Méthode de calcul basée sur l'évaluation foncière</u>

   Le Loyer de Base annuel ayant trait aux Lieux sera automatiquement révisé lors de la première année d'un rôle triennal d'évaluation foncière en tenant compte de l'Évaluation foncière totale du Terrain inscrite au rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Montréal, multipliée par le Taux de rendement, tel que ci-après défini:

   Loyer de Base annuel = Évaluation foncière X Taux de rendement

   a) <u>Évaluation foncière</u>

   L'évaluation foncière totale du Terrain sera établie en tenant compte de la superficie totale du Terrain multipliée par l'évaluation foncière unitaire ($/m²) appliquée à l'ensemble des terrains composant le territoire de l'Administration situé dans la Ville de Montréal tel qu'inscrit au rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Montréal. À titre de référence à l'article 5.1 précédent, l'évaluation foncière unitaire retenue par la Ville de Montréal pour le territoire de l'Administration situé dans la Ville de Montréal est de 71,50 $/m² au rôle triennal d'évaluation foncière 2017-2019.

b) Taux de rendement

Le taux de rendement utilisé sera établi selon les rendements moyens des obligations négociables du gouvernement canadien de plus de dix (10) ans, base hebdomadaire V80691331, publiés par la Banque du Canada, en vigueur quatre (4) mois précédant la date de révision, auquel s'ajoute une prime de risque de deux et demi pour cent (2,5%). Lorsqu'un remplacement est requis, l'Administration peut effectuer toutes les conversions nécessaires aux fins de comparaison. À titre de référence à l'article 5.1 précédent, le taux de rendement retenu par l'Administration, en date du 30 novembre 2016, est de 2,06 % plus 2,50 % totalisant 4,56 %.

5.2.2 Méthode de calcul basée sur l'I.P.C.

Le Loyer de Base annuel ayant trait aux Lieux sera automatiquement révisé lors de la première année d'un rôle triennal d'évaluation foncière en tenant compte du dernier Loyer de Base annuel en vigueur multiplié par l'I.P.C., tel que ci-après défini:

a) I.P.C.

I.P.C. signifie l'Indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble, publié par Statistiques Canada (ou tout indice publié pour remplacer l'Indice des prix à la consommation pour le Canada, si ce dernier ne l'est plus ou par l'un de ses successeurs ou par tout organisme gouvernemental, fédéral ou provincial). Lorsqu'un remplacement est requis, l'Administration peut effectuer toutes les conversions nécessaires aux fins de comparaison.

b) Méthode de calcul

Le Loyer de Base annuel sera indexé selon le dernier Loyer de Base annuel en vigueur multiplié par l'I.P.C. calculé sur une période de trois (3) ans entre la première année du rôle triennal d'évaluation foncière retenu aux fins de calcul du Loyer de Base annuel et la première année du rôle triennal d'évaluation foncière précédent, selon les I.P.C. disponibles quatre (4) mois précédant le début des premières années des rôles triennaux d'évaluation foncière.

$$\text{Loyer de base annuel} = \frac{\text{dernier Loyer de base annuel en vigueur} \times \text{I.P.C. première année du rôle triennal}}{\text{I.P.C. première année du rôle triennal précédent}}$$

5.3 Tout montant du Loyer de Base annuel ainsi révisé ne devra cependant jamais être inférieur au montant du Loyer de Base annuel établi pour toute période annuelle précédente de la Durée du Bail.

5.4 Le Loyer de Base pourra être redressé en fonction de toute modification de la superficie du Terrain, telle que fournie par les représentants de l'Administration.

5.5 Dans tous les cas où l'Administration peut réviser le Loyer de Base annuel pour une période quelconque du Bail ou de sa prolongation, elle peut le faire en tout temps, à l'intérieur d'une période de six (6) mois précédant ou suivant la date prévue pour la révision et en aviser alors le Locataire.

5.6 Pour la Durée du Bail s'étant terminée le 31 mars 2017, l'Administration reconnait avoir reçu du Locataire tous les montants de Loyer de Base mentionnés au Bail.

5.7 Pour la période du 1er avril 2017 au 31 décembre 2018, l'Administration reconnait avoir reçu du Locataire un Loyer de Base de deux mille cinq cents dollars (2 500,00 $) plus taxes applicables, à être réduit du montant calculé à l'article 5.1 précédent.

6. Les parties confirment que les infrastructures se trouvant sur et sous les Lieux décrits au Bail relèvent de la seule responsabilité du Locataire et sont une « modification » au sens de l'article X des Clauses Générales du Bail.

7. Le Locataire s'engage à respecter les clauses environnementales suivantes :

7.1 Définition : « Contaminants » signifie tout contaminant, polluant, toute substance nocive ou matière pouvant causer un préjudice à l'environnement et à tout bien meuble ou immeuble et toute substance dont le rejet, la libération, l'utilisation, l'entreposage, le transport, la manipulation ou l'élimination est réglementé, interdit ou contrôlé, de façon générale ou particulière, par une autorité gouvernementale ou quasi gouvernementale exerçant sa compétence en vertu des lois applicables, incluant mais sans s'y limiter, tout pétrole et tout autre hydrocarbure et ses dérivés et sous-produits, les substances ou les marchandises dangereuses, l'amiante, les déchets gazeux, solides et liquides, les déchets spéciaux, les substances toxiques, les produits chimiques dangereux ou toxiques, les déchets dangereux, et les matières ou les substances dangereuses, soit dans les faits ou selon la définition se trouvant dans l'une ou l'autre des lois applicables.

7.2 Le Locataire reconnaît avoir eu la possibilité et l'occasion (i) d'inspecter les Lieux, l'Aire de quai, et tous les documents pertinents que l'Administration a fournis au Locataire en ce qui concerne les Lieux et l'Aire de quai, et (ii) d'effectuer les vérifications, les contrôles, les enquêtes, les tests et les évaluations qu'il considère comme raisonnablement nécessaires afin de vérifier l'existence, la nature ou l'étendue de la pollution ou de la contamination, le cas échéant, touchant les Lieux et l'Aire de quai.

7.3 Le Locataire ne contreviendra ni ne permettra de contrevenir à une loi, un décret ou un règlement fédéral, provincial, municipal ou intermunicipal ou une directive de l'Administration en vigueur ou pouvant le devenir, le cas échéant, (a) ayant trait à l'utilisation, la production, la création, l'émission, la fabrication, le raffinage, la transformation, l'entreposage ou l'élimination de Contaminants sur, sous, dans les Lieux ou l'Aire de quai ou au port de Montréal ou en dessous ou aux alentours de ces endroits, (b) ayant trait au transport de Contaminants depuis ou vers les Lieux, l'Aire de quai ou le port de Montréal, ou (c) ayant trait au dépassement des quantités permises par les lois et les règlements, de toutes les matières qui s'échappent ou qui sont émises dans l'atmosphère ou qui pénètrent dans le sol ou les égouts si ces matières polluent ou contaminent ou peuvent polluer ou contaminer l'environnement, ou si les matières trouvées sur, sous, dans les Lieux ou l'Aire de quai ou au port de Montréal ou en dessous ou aux alentours de ces endroits, peuvent constituer un risque pour la santé, le bien-être ou la sécurité des personnes ou avoir une incidence négative sur l'usage ou la jouissance des Lieux ou de l'Aire de quai.

7.4 Le Locataire devra, à ses frais, se conformer à tout règlement, décret, règle et loi en ce qui concerne l'utilisation, la production, l'entreposage, le transport ou l'élimination de Contaminants. En outre, le Locataire exécutera, à ses frais, tout le nettoyage nécessaire et il remettra de temps à autre, à la demande de l'Administration ou de toute autre autorité gouvernementale ou de tout assureur, tous les renseignements sur l'utilisation, la production, l'entreposage, le transport ou l'élimination de Contaminants dans le contexte des

activités et opérations du Locataire dans les Lieux et l'Aire de quai durant le Bail et durant toute période de renouvellement ou de prolongation du Bail.

7.5 Immédiatement après avoir appris qu'un déversement ou une fuite, une dispersion ou une émission de Contaminants s'est produit, sur ou provenant des Lieux ou l'Aire de quai, le Locataire devra, immédiatement (i) informer l'Administration de l'incident ou de la présence de Contaminants, (ii) obtenir à ses frais auprès d'un expert-conseil en environnement reconnu qui s'avère raisonnablement satisfaisant pour l'Administration, et remettre à l'Administration, une proposition écrite de mesures correctives pour réhabiliter la zone touchée qui comprendra une estimation détaillée des coûts, et (iii) appliquer ces mesures avec diligence jusqu'à ce que la situation soit rétablie à la satisfaction de l'Administration. Le Locataire admet que cette acceptation ne doit pas être considérée comme un endossement par l'Administration du contenu du plan de mesures correctives. Si le Locataire ne réalise pas les travaux nécessaires, l'Administration peut entreprendre ces travaux en totalité ou en partie, et le Locataire versera à l'Administration tous les coûts engagés par l'Administration à cet égard, ainsi que des frais d'administration s'élevant à quinze pour cent (15 %) de ces coûts.

7.6 Si le Locataire reçoit d'une autorité gouvernementale compétente un avis de non-conformité, il en informera immédiatement l'Administration par écrit. Cet avis écrit transmis à l'Administration n'aura pas pour effet de soustraire le Locataire de son obligation de remédier à la situation immédiatement, à ses frais, à la satisfaction de l'Administration et de cette autorité gouvernementale, et il indemnisera, exonèrera et défendra l'Administration à l'égard de toute responsabilité découlant des mesures prises par le Locataire. Nonobstant toute disposition contraire du présent Bail, le Locataire indemnisera l'Administration et ses mandataires, représentants, employés et tous ceux qui sont sous sa responsabilité en vertu de la loi, individuellement ou collectivement, et les dégagera de toute responsabilité en ce qui a trait aux pertes, aux coûts, aux dommages, aux pénalités, aux amendes, aux dépenses et aux réclamations découlant de toute violation des dispositions ou non-conformité aux dispositions prévues au présent paragraphe et à la section XX de l'Annexe « B » par le Locataire.

7.7 Le Locataire autorisera la firme ou les firmes indépendantes et reconnues qu'il a chargées d'exécuter tout rapport environnemental concernant les Lieux ou l'Aire de quai (les « Rapports Environnementaux ») à remettre à l'Administration un exemplaire des Rapports Environnementaux. Le Locataire autorise par la présente l'Administration à remettre des exemplaires des Rapports Environnementaux aux tiers ayant un intérêt suffisant, et s'engage à obtenir la même autorisation auprès de la firme ou des firmes indépendantes et reconnues auxquelles l'exécution des rapports a été confiée.

7.8 Le Locataire convient d'assumer tous les coûts de manutention et d'élimination relatifs aux sols, à l'eau souterraine, à l'eau de surface, aux déchets ou à tous les autres matériaux contaminés ou inadéquats qu'il faut retirer des Lieux et de l'Aire du quai dans le contexte des travaux à exécuter par le Locataire.

7.9 L'Administration et ses mandataires ont le droit d'entrer sur les Lieux en tout temps afin de vérifier la conformité du Locataire au présent paragraphe.

7.10 L'obligation du Locataire à respecter les obligations prévues au présent paragraphe et à la section XX de l'Annexe « B » du présent Bail survivront à l'expiration ou à la résiliation du Bail.

7.11 Nonobstant les articles 7.1 à 7.10 ci-dessus, il est entendu que le Locataire ne sera tenu d'indemniser quiconque pour des dommages résultant du

fait d'un tiers, à l'exception de ses mandataires, représentants, employés et tous ceux qui sont sous sa responsabilité en vertu de la loi ou contractuellement.

7.12 Nonobstant l'article 7.2 ci-dessus, l'Administration déclare n'avoir fourni au Locataire aucun document en ce qui concerne les Lieux.

8. Connaissance de la présente Convention de prolongation : Avant de signer la présente Convention de prolongation, le Locataire a obtenu une copie des présentes et a eu tout le temps nécessaire pour prendre connaissance de ses termes et conditions et l'opportunité de les discuter avec l'Administration. Le Locataire a lu toutes les clauses de la présente Convention de prolongation et a eu l'occasion de demander toutes les explications sur la nature et l'étendue desdites clauses, lesquelles explications lui ont été fournies par l'Administration ou par ses représentants. Le Locataire reconnaît de plus que toute clause externe à laquelle renvoie la présente Convention de prolongation, le cas échéant, a été expressément portée à sa connaissance et il s'en déclare content et satisfait.

IL EST DE PLUS CONVENU PAR LES PARTIES QUE, sauf en ce qui concerne les modifications précitées, tous les énoncés, dispositions, stipulations, termes et conditions du Bail demeureront en vigueur sans novation.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente Convention de prolongation comme suit :

Administration portuaire de Montréal
à Montréal, Province de Québec,
ce_____e jour de_____2019.

_____	_____
Témoin	Sylvie Vachon Présidente-directrice générale
_____	_____
Témoin	Marie-Claude Leroux Vice-présidente, affaires juridiques et immobilières Secrétaire corporative

Ville de Montréal
à Montréal, Province de Québec,
ce_____e jour de_____2019.

_____	_____
Témoin	

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195941006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver une convention de prolongation de bail par laquelle la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal le lot 1 850 671 du cadastre du Québec pour fin d'emprise de la rue Notre-Dame Est, à l'est de l'avenue Delorimier, du 1er avril 2017 au 31 décembre 2028. La dépense totale est de 34 942,21$ taxes incluses. Ouvrage #6127. Arrondissement de Ville-Marie.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195941006 - Lot 1 850 671 Notre Dame et Delorimier.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514-872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-12

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1194501002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Répertoire des milieux naturels protégés
Projet :	-
Objet :	Accorder au Club de Golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux, sur un emplacement situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève N/Réf. : 31H05-005-7116-01 / Autoriser le versement du montant retenu de 98 000 $ au Club de Golf Elm Ridge inc.

Il est recommandé :

1. d'accorder au Club de golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire, de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, sans pénalité, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux de restauration des sols sur les lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 m², situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le tout, selon l'acte intervenu devant Me Caroline Boileau, notaire, sous le numéro 3 645 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 428 525;
2. d'autoriser le versement du montant retenu de 98 000 $ au Club de Golf Elm Ridge inc, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-09 11:46

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194501002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Répertoire des milieux naturels protégés
Projet :	-
Objet :	Accorder au Club de Golf Elm Ridge inc. un délai supplémentaire de 8 mois, soit jusqu'au 10 juin 2019, pour réaliser son obligation d'effectuer les travaux, sur un emplacement situé à l'ouest de la rue Joly, de la rue Cherrier à la rivière des Prairies, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève N/Réf. : 31H05-005-7116-01 / Autoriser le versement du montant retenu de 98 000 $ au Club de Golf Elm Ridge inc.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a acheté du Club de Golf Elm Ridge inc. (le « Vendeur »), un terrain vacant aux termes d'un acte intervenu devant Me Caroline Boileau, notaire, le 11 octobre 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 23 428 525. La Ville a acquis le terrain pour agrandir le parc-nature du Cap-Saint-Jacques qui est constitué des lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec (l' « Immeuble »).
Puisque des travaux de restauration des sols devaient être effectués, le Vendeur s'est engagé à les réaliser avant le 31 octobre 2018. À noter que lesdits travaux ne sont pas d'ordre environnemental, mais des travaux de remise à l'état naturel de l'Immeuble, exigence provenant du Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (le « SGPMRS »). Les détails des travaux se retrouvent aux annexes 1, 2, 3 et 4 en pièces jointes. La Ville a convenu de payer au Vendeur pour cette acquisition, la somme de 1 092 0000 $, soit 994 000 $, à la signature de l'acte et a retenu sur le prix, la somme de 98 000 $ afin de s'assurer de l'accomplissement de l'obligation précitée.

En automne 2018, des travaux ont été effectués par le Vendeur, mais une erreur s'est glissée quant à l'ensemencement utilisé. Effectivement, il était différent de celui spécifié dans l'acte de vente. Le 6 novembre 2018, le Vendeur, à la demande du SGPMRS, s'est engagé à recommencer l'ensemencement pour corriger les déficiences. Or, lesdits travaux n'ont pu être effectués avant le couvert de neige de novembre.

Dès qu'il a été possible, soit au printemps 2019, les travaux ont repris et c'est ainsi que le 10 juin 2019, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu une confirmation du SGPMRS que les travaux étaient réalisés à leur satisfaction. Cette même journée le Vendeur demandait à la Ville la remise du paiement requis. Devant ces faits, il y a donc lieu de modifier l'acte et d'autoriser le versement retenu pour la réalisation des travaux, malgré le dépassement du délai (31 octobre 2018).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0454 - 28 septembre 2017 - Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal acquiert de Club de golf Elm Ridge inc., des terrains vagues constitués des lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 144 958,1 mètres carrés, situés sur la rue Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme de 1 255 527 $, taxes incluses.
CG09 0515 - 17 décembre 2009 - Adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229 -2005, 8 décembre 2005) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire - Ajout du Répertoire des milieux naturels protégés à la liste des activités d'intérêt collectif.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel a pour but d'approuver la modification du délai au projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal a acquis de Club de golf Elm Ridge inc. les lots 4 590 598 et 4 590 600 du cadastre du Québec, d'une superficie de 144 958,1 m² (1 560 316 pi²), tels qu'illustrés à titre indicatif sur le plan P annexé et d'autoriser le versement de 98 000 $, retenu pour la réalisation de l'obligation d'effectuer des travaux de restauration des sols.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver la modification du délai considérant les points suivants :

· que les travaux de remise à l'état naturel ont été exécutés à la satisfaction de la Ville;
· que le retard du Vendeur pour réaliser son obligation est dû à la température hivernale;
· que le retard pour la réalisation des travaux n'a eu aucun impact pour la Ville.

En conséquence et en tenant compte que tous les intervenants de la Ville sont favorables à cette modification, il y a lieu que les autorités municipales procèdent à l'approbation du présent sommaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le versement de 98 000 $ est déjà réservé. Il provient du règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-077 - « Acquisition terrains écoterritoires ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente permet d'améliorer la protection et la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville pourrait être poursuivie si elle refusait d'autoriser le versement au Vendeur malgré le respect de ses obligations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émettre le chèque.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sarah MUSTILLE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Sarah MUSTILLE, 2 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine LEFORT
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2149
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-02

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations
En remplacement de Francine Fortin, directrice, du 3 au 19 juillet 2019 inclusivement.
Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-07-04

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-05

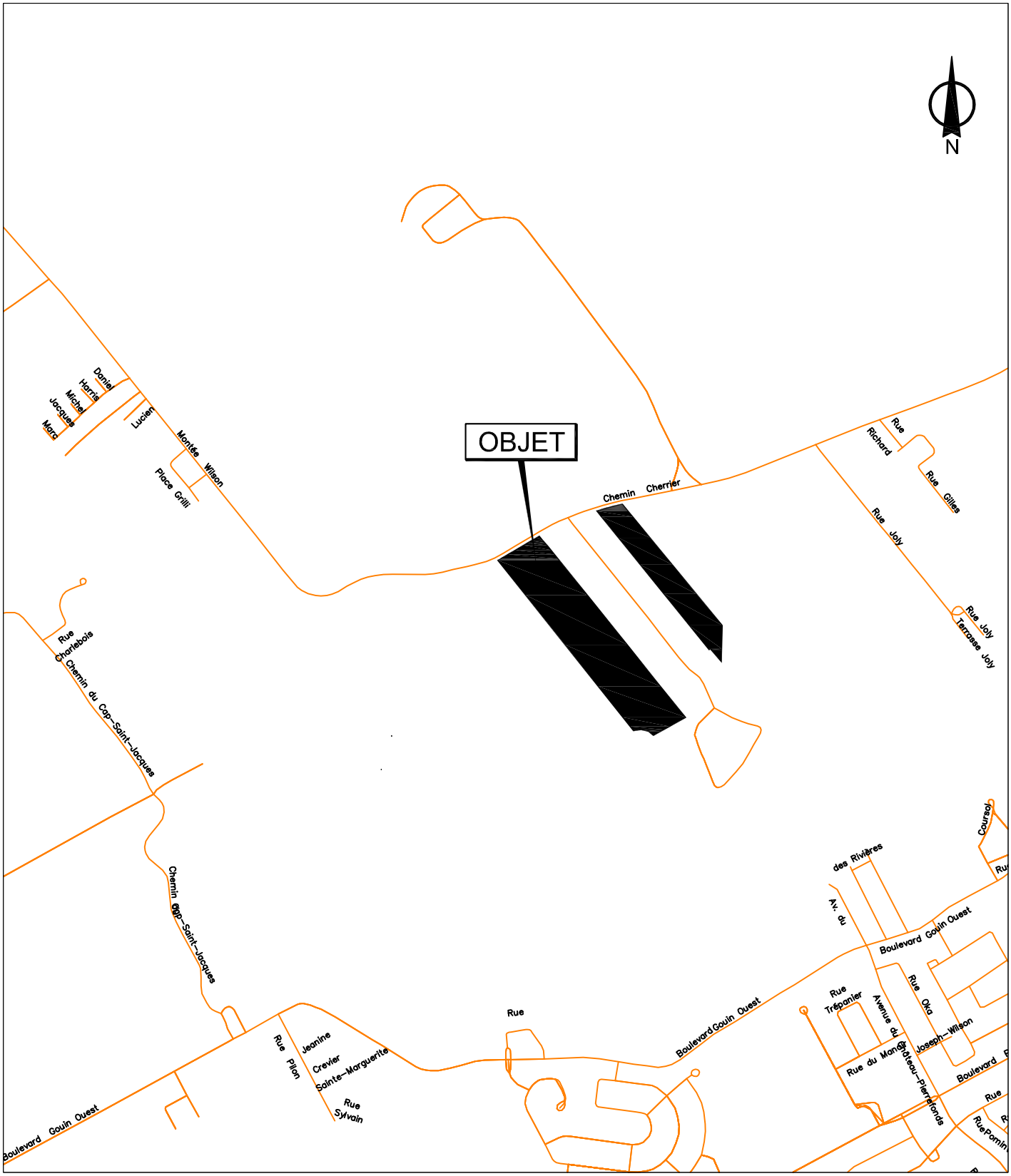

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7116-01
Dessinateur: LJC
Échelle: -
Date: 30-09-2016

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7116-01
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:4000
Date: 30-09-2016

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

2017 -10- 12 15:23
Heure : minute

23 428 525

1174315001
17-001652

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
Le onze (11) octobre

Devant **Me Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAÎSSENT :

CLUB DE GOLF ELM RIDGE INC., personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, 1985, chapitre C-38), le vingt-deux (22) octobre mil neuf cent vingt-quatre (1924), et maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, chapitre S-31.1), immatriculée sous le numéro 1143454495 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 851, rue Cherrier, à Montréal, province de Québec, H9E 1C3, agissant et représentée par Richard Tock, président, et Robert Carsley, vice-président, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le vingt-trois (23) janvier deux mille dix-sept (2017) et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les représentants avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil

d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à la minute 3 602 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et

b) de la résolution numéro CG17 0454, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-huit (28) septembre deux mille dix-sept (2017), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à la Ville qui accepte, des terrains vagues ayant front sur la rue Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (4 590 598)** et **QUATRE MILLIONS CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE SIX CENTS (4 590 600)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après collectivement nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

a) Quant au lot 4 590 598 : En vertu d'un acte de vente d'une

plus grande étendue de terrain par Georges St-Pierre reçu devant Me Jacques B. Viau, notaire, le trente et un (31) mai mil neuf cent cinquante-sept (1957), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 278 642.

b) Quant au lot 4 590 600 : En vertu d'un acte de vente d'une plus grande étendue de terrain par André Lavigne reçu devant Me J. Armand Dugas, notaire, le cinq (05) juillet mil neuf cent cinquante-sept (1957), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 1 285 531.

GARANTIE

Cette vente est faite sans aucune garantie expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit, à l'exception (i) de la garantie du droit de propriété et (ii) des attestations, représentations et garanties prévues aux présentes, et aux risques et périls de la Ville au sens de l'article 1733 du *Code civil du Québec* quant à la qualité de l'immeuble. La Ville reconnaît que le Vendeur est un vendeur non professionnel.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, à l'exception des attestations, représentations et garanties prévues aux présentes, le Vendeur ne fait aucune représentation ni ne donne aucune garantie relativement à la condition, à la valeur ou à l'utilisation de l'Immeuble ni relativement à l'égard de l'état environnemental de l'Immeuble ou de tout immeuble contigu ou avoisinant de l'Immeuble ou relativement au respect ou à la conformité de l'Immeuble avec toute loi applicable, ou à la présence ou à l'absence de substances dangereuses, toxiques ou nuisibles ou de tout autre contamination de l'environnement du sol ou des eaux souterraines dans les limites de l'Immeuble ou autour de celui-ci ou dans tout autre immeuble contigu ou avoisinant l'Immeuble.

À l'exception des attestations, représentations et garanties faites par le Vendeur aux termes des présentes, la Ville reconnaît s'en remettre entièrement et uniquement à sa propre vérification concernant l'Immeuble.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce

jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur a remis à la Ville deux certificats de localisation préparés par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, le vingt (20) décembre deux mille seize (2016), sous les numéros 17 977 et 17 983 de ses minutes, lesquels montrent l'état actuel de l'Immeuble.

Le Vendeur ne fournira pas de dossiers de titres, ni certificat de recherche relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;

c) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

d) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

e) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. La signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;

f) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

g) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;

h) il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

i) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, que l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles;

j) sujet au paragraphe k) qui suit, que l'Immeuble est situé dans une

zone agricole;

k) que le lot 4 590 598 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal bénéficie d'une décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (la « CTPAQ ») en date du quatorze (14) octobre mil neuf cent quatre-vingt-six (1986), numéro 108 494 confirmée par la décision numéro 405 317 visant à autoriser le lotissement, l'aliénation et l'utilisation de ce lot à des fins autres que l'agriculture, soit aux fins d'aménagement d'un parc régional par la Communauté urbaine de Montréal (étant aujourd'hui la Ville);

l) qu'en date des présentes, il ne possède aucun terrain contigu au lot 4 590 600 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

m) qu'il n'existe aucune réclamation, action, procédure, entre le Vendeur et la CPTAQ qui pourrait avoir un effet quelconque quant à l'Immeuble vendu et au droit de propriété de la Ville. Toutefois, s'il advenait une réclamation quelconque relative de quelque manière que ce soit, à la CPTAQ, le Vendeur s'engage à indemniser la Ville et à prendre fait et cause quant à toute réclamation de quelque nature que ce soit.

ii) <u>ATTESTATIONS DE LA VILLE</u>

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

<u>OBLIGATIONS DE LA VILLE</u>

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, dont notamment celles mentionnées ci-dessous, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction :

- une servitude réelle et perpétuelle consistant dans le droit, la permission, la liberté et le privilège de poser, construire, exploiter, entretenir, vérifier, modifier, déplacer, remplacer, reconstruire et réparer un tuyau d'égout entre Elm Ridge Country Club inc. et La Corporation de la paroisse de Saint-Raphaël de l'île Bizard reçue devant Me Gilles Graton, notaire, le premier (1er) mars mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 357 811; et
- une servitude réelle et perpétuelle de non-accès, affectant une partie du lot 4 590 598, avec interdiction de pratiquer aucune ouverture à travers les lignes 50 et 51, mentionnée aux termes d'un avis d'expropriation publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 678 757, et aux termes d'un acte de vente entre Elm Ridge Country Club inc. et Sa Majesté du Chef de la province de Québec reçue devant Me Louise Bissonnette, notaire, le vingt-huit (28) avril mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983), publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 355 948 ;

b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés;

TRAVAUX DE RESTAURATION

Aux termes des présentes, le Vendeur s'engage à réaliser des travaux de restauration sur une partie du lot 4 590 598 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, étant identifiée comme zones A et B sur le plan annexé aux présentes, à titre d'Annexe 4, après avoir été reconnu véritable et signé par les Parties en présence de la notaire soussignée.

Ces travaux de restauration devront être réalisés par le Vendeur au plus tard le trente et un (31) octobre deux mille dix-sept (2017), lesquels devront être conformes à ceux énumérés à l'Annexe 1 (« Travaux de restauration du milieu »), à l'Annexe 2 (« Informations concernant le mélange de terre ») et à l'Annexe 3 « Mélange pour enseignement indigo ultra polinisation argile »), lesquelles sont annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées par les Parties en présence de la notaire soussignée.

Afin de permettre à la Ville d'assurer une surveillance des travaux, le Vendeur devra aviser la Ville de la date de début des travaux quinze (15) jours avant le début desdits travaux.

Lorsque les travaux auront été complétés, le Vendeur devra en aviser la Ville. Dans les trente (30) jours suivant la réception dudit avis, la Ville devra procéder à l'inspection des travaux. À l'intérieur du délai précité, la Ville devra également transmettre au Vendeur un avis indiquant que les travaux ont été effectués à sa satisfaction ou indiquant les déficiences à corriger.

Le Vendeur s'engage à corriger ces déficiences promptement en conformité avec la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (L.C. 1994, ch. 22). Une fois les travaux corrigés, la procédure mentionnée au paragraphe précédent s'appliquera à nouveau. Il est entendu entre les Parties que le Vendeur devra compléter les travaux de restauration, incluant toute déficience le cas échéant, à la satisfaction de la Ville, au plus tard le trente et un (31) octobre deux mille dix-huit (2018).

Afin de garantir l'accomplissement de l'obligation précitée, les Parties ont convenu que la Ville retienne la somme de quatre-vingt-dix-huit mille dollars (98 000,00 $) sur le Prix de vente (comme défini ci-dessous). À défaut par le Vendeur d'avoir complété, à la satisfaction de la Ville, les travaux de restauration, incluant toute déficience le cas échéant, le trente et un (31) octobre deux mille dix-huit (2018), la Ville conservera ladite somme retenue, soit quatre-vingt-dix-huit mille dollars (98 000,00 $), à titre d'indemnité.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée pour la période commençant le jour de et subséquente à la signature des présentes. Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée pour la période commençant le jour de et subséquente à la signature des présentes sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis copie de ladite politique au Vendeur.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **UN MILLION QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DOLLARS (1 092 000,00 $)** (le « **Prix de vente** »), payable comme suit :

- Un montant de **NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE DOLLARS (994 000,00 $)** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE POUR AUTANT;

- le solde, soit un montant de **QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE DOLLARS (98 000,00 $)**, sera remis par la Ville au Vendeur au plus tard trente (30) jours suivant l'envoi par la Ville de l'avis attestant que les travaux de restauration ont été complétés à sa satisfaction.

Sur réception du montant de quatre-vingt-dix-huit mille dollars (98 000,00 $), le Vendeur s'engage à signer une quittance constatant la date et le paiement fait en sa faveur par la Ville.

À défaut par le Vendeur d'avoir complété, à la satisfaction de la Ville, les travaux de restauration, incluant toute déficience le cas échéant, le trente et un (31) octobre deux mille dix-huit (2018), les Parties conviennent, aux termes des présentes, que la Ville conservera ladite somme retenue, soit quatre-vingt-dix-huit mille dollars (98 000,00 $), à titre d'indemnité.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 101618452RT0001;
T.V.Q. : 1000122862TQ0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention de madame Jacinthe Ladouceur, conseillère en immobilier, chef d'équipe, Division des transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8;

avec une copie conforme à l'attention de monsieur Mario Masson, chef de Division des parcs-nature et espaces riverains, Service des grands parcs, du verdissement, et du Mont-Royal, au 801, rue Brennan, 4e étage, bureau P. Duke, à Montréal, province de Québec, H3C 0G4, soit par télécopieur : 514 872-1458 ou par courriel : mmasson_2@ville.montreal.qc.ca

et avec copie conforme au greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

b) Le Vendeur : à l'attention de messieurs Richard Tock, président, et Robert Carsley, vice-président, au 851, rue Cherrier, à Montréal, province de Québec, H9E 1C3.

DÉLAIS

Les délais mentionnés aux présentes sont de rigueur.

Toutefois, pour déterminer le défaut d'une partie en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par l'autre partie, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par la première partie de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

Lors du calcul d'un délai, les règles suivantes s'appliquent :

a) le jour qui marque le point de départ n'est pas compté, mais celui qui marque l'échéance ou la date limite du délai l'est.

b) les samedis et les jours fériés sont comptés. Cependant, si le délai expire un samedi ou un jour férié, celui-ci est prolongé au premier jour ouvrable qui suit, le tout conformément à l'article 83 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01) et à l'article 61 de la *Loi d'interprétation* (RLRQ, chapitre I-16);

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : CLUB DE GOLF ELM RIDGE INC.;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : la VILLE DE MONTRÉAL;

c) le siège du cédant est au : 851, rue Cherrier, à Montréal, province de Québec, H9E 1C3;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DOLLARS (1 092 000,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE DOLLARS (1 092 000,00 $);

h) le montant du droit de mutation est de : DIX-HUIT MILLE TROIS CENTS DOLLARS (18 300,00 $);

i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

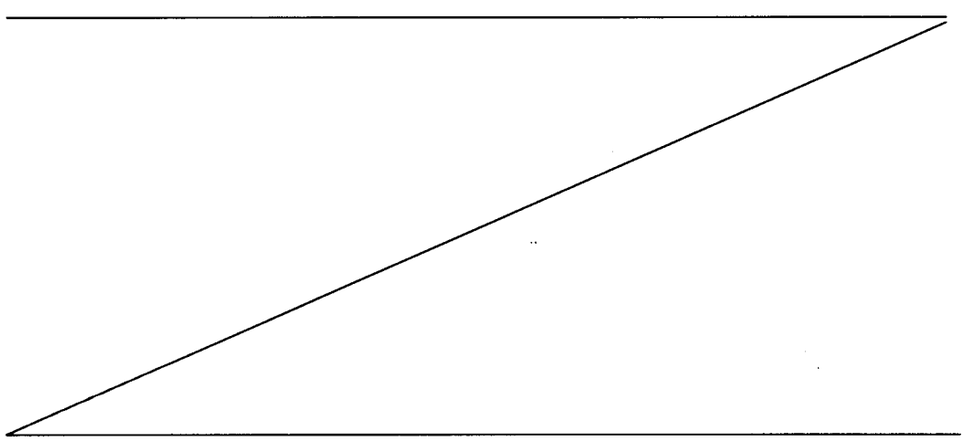

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro trois mille six cent quarante-cinq (3 645) des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire comme suit :

CLUB DE GOLF ELM RIDGE INC.

(Signé Richard Tock)
Par : Richard Tock

(Signé Robert Carsley)
Par : Robert Carsley

À Montréal, le deux (2) octobre deux mille dix-sept (2017)

VILLE DE MONTRÉAL

(Signé Yves Saindon)
Par : Yves Saindon

(Signée Caroline Boileau)
Me Caroline BOILEAU, notaire

VRAIE COPIE de la minute demeurée en mon étude

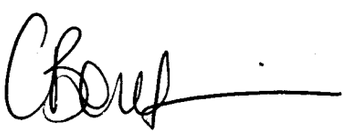

ANNEXE 1
TRAVAUX DE RESTAURATION DU MILIEU

1. Tableau des coûts estimés

	Zones	Superficie ha)	Coûts
	A	1 304 m^2	± 21 560 $
	B	3621 m^2	± 57 315 $
Total		**4925 m^2**	**± 78 875 $**
Frais administratifs et profits (15%)			11 831 $
Contingences (10% du total)			7 888 $
Sous-total			**± 98 594 $**
TPS			4 930 $
TVQ			9 835 $
Grand total			**±113 359 $**

Note : Il s'agit d'un estimé budgétaire.

2. Détail des travaux de restauration

Pour les zones A et B, les travaux à effectuer sont les suivants :

- Retirer les monticules comprenant de la terre, du gravier ainsi que des débris de matériaux divers et les disposer hors du site dans un lieu autorisé
- Enlever les débris de matériaux divers disposés sur le sol et les disposer hors du site dans un lieu autorisé
- Décaper la végétation actuelle sur 15 cm de profondeur dans les deux (2) zones
- Enlever 15 cm de terre aux endroits où il n'y a pas de végétation dans les deux (2) zones
- Labourer la surface pour ameublir le sol
- Ajouter de la terre sur 15 cm de profondeur et niveler le terrain pour ensemencement : mélange de terre Ville de Montréal – Mélange no 1
- Disposer de la terre et des végétaux issus du décapage hors du site dans un lieu autorisé
- Ensemencer la zone de façon hydraulique avec Mélange de semences Indigo ultra-pollinisation argile

Note :

- La restauration de la zone identifiée comme la « zone de circulation à conserver » n'est pas requise.
- Dans la zone de circulation à conserver et la zone A, les arbres existants doivent être protégés de manière à ce qu'ils ne soient pas endommagés lors des travaux de restauration.

3. Description des zones et détail des coûts estimés

Zone A (1 304 m^2) – lot 4 590 598 - propriété à acquérir par la Ville de Montréal

Description de la zone
Herbes hautes et zone de circulation compactée
Présence de débris ensevelis par de la terre et de la végétation

Coûts de restauration :

- Retirer terre et débris de matériaux et disposition hors site : forfaitaire (budget global)--> ± 2 000 $
- Décapage (incluant disposition de la terre non contaminée) : 1304 m^2 @ ± 3 $ /m^2 --------> ± 3 912 $
- Terre végétale "Mélange no 1" (fourniture et pose) : 1304 m^2 @ ± 7 $ / m^2 ----------> ± 9 128 $
- Ensemencement hydraulique : 1304 m^2 @ ± 5 $ / m^2 ----------> ± 6 520 $

± 21 560 $*

(*) *Ce montant n'inclut pas les contingences (imprévus), frais administratifs et profits de l'entrepreneur ainsi que les taxes*

Zone B (3621 m^2) – lot 4 590 598 - propriété à acquérir par la Ville de Montréal

Description de la zone
Herbes hautes
Présence de débris ensevelis par de la terre et de la végétation
Zone de stationnement pour les véhicules

Coûts de la restauration :

- Retirer terre et débris de matériaux et disposition hors site : forfaitaire (budget global) --> ± 3 000 $
- Décapage (incluant disposition de la terre non contaminée) : 3621 m^2 @ ± 3 $ /m^2 -------> ±10 863 $
- Terre végétale "Mélange no 1" (fourniture et pose) : 3621 m^2 @ ± 7 $ / m^2 ----------> ± 25 347 $
- Ensemencement hydraulique : 3621 m^2 @ ± 5 $ / m^2 ----------> ± 18 105 $

± 57 315 $ *

(*) *Ce montant n'inclut pas les contingences (imprévus), frais administratifs et profits de l'entrepreneur ainsi que les taxes*

- Décapage (incluant disposition de la terre non contaminée) : 1707 m^2 @ ± 3 $ /m^2 ---------> ± 5 121 $
- Terre végétale "Mélange no 1" (fourniture et pose) : 1707 m^2 @ ± 7 $ / m^2 ----------> ± 11 949 $
- Ensemencement hydraulique : 1707 m^2 @ ± 5 $ / m^2 ----------> ± 8 535 $

± 25 605 $ *

(*) *Ce montant n'inclut pas les contingences (imprévus), frais administratifs et profits de l'entrepreneur ainsi que les taxes*

Notes :

- *Avant le début des travaux de nivellement, l'entrepreneur doit fournir une fiche d'analyse chimique du sol au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Pour son acceptation sur le terrain, un examen visuel doit permettre de déceler s'il y a présence de résidus de racines (dans ce cas, la terre ne serait pas acceptée) et ce, par la Ville, soit par un agent technique en architecture du paysage*
- *Fournisseurs de terre recommandée pour le Mélange Ville de Montréal no 1 :*
  -Sols Champlain
  - Matériaux Savaria
  - Pépinière Muci
- *Infos concernant le Mélange de terre Ville de Montréal – Mélange no 1 (Voir annexe 2)*
- *Infos concernant le Mélange de semences Indigo ultra-pollinisation argile (Voir annexe 3)*

Montréal
Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Prescriptions spéciales
Juillet 2011

APPORT DE TERRE DE CULTURE — 02-484

PARTIE 4 : ÉTENDUE DES TRAVAUX

4.1 Ouvrages

Certains travaux requis et inclus dans la réalisation d'ouvrages décrits à d'autres fascicules peuvent nécessiter l'utilisation des prescriptions normalisées du présent fascicule.

Les modifications aux prescriptions normalisées qui suivent constituent la mise à jour du présent fascicule cité en référence.
OÙ

L'entrepreneur doit, conformément aux documents, effectuer la mise en place de toute la terre de culture requise pour :

- le gazonnement;
- les lits de plantation;
- les fosses pour arbres.

Sauf si modifié à l'article 4.3 ci-après, chacun des ouvrages doit comprendre les obligations définies aux articles 1.2.1 des clauses administratives normalisées et 1.1.4.1 des clauses administratives générales, incluant les travaux connexes suivants :

- la préparation du lit de fondation du gazonnement (art. 3.1) des prescriptions normalisées;
- la préparation des bacs de plantation;
- le transport hors du site des matériaux indésirables.

4.2 Modifications aux prescriptions normalisées

.1 Matériaux :

Terre franche :

Terre arable (terre cultivable) ni trop riche en argile, ni trop pauvre en sable dont la teneur en matières organiques se situe entre 4 % et 5 % pour les terres franches sablonneuses et entre 2 % et 3 % pour les terres argileuses. La terre doit être exempte de terre de sous-sol, racines, mottes de gazon, mauvaises herbes, matières toxiques, cailloux et autres corps étrangers.

Terre noire :

Terre constituée de produits en décomposition, assez souple et homogène, exempte de résidus colloïdaux, de bois, de soufre et de fer et ayant une teneur maximale en eau de 15 %. La grosseur des particules déchiquetées doit être inférieure à 6 mm.

Sable grossier :

Sable naturel seulement et dont la granulométrie doit se situer entre les limites spécifiées au tableau suivant. Pas plus de 45 % des particules ne doivent être retenues entre deux (2) tamis consécutifs de ce tableau. La granulométrie doit être déterminée selon la méthode d'essai CAN/CSA-A23.2-2A.

DIMENSION DU TAMIS	MASSE TOTALE PASSANT LE TAMIS EN %
10 mm	100
5 mm	95 à 100
2,5 mm	80 à 100
1,25 mm	50 à 90
630 µm	25 à 65
315 µm	10 à 35
160 µm	2 à 10

Constituants organiques (fumier et/ou compost) :

Les constituants organiques doivent être issus d'un processus biologique assurant la décomposition des sous-produits d'origine végétale et/ou d'origine animale, (excluant le fumier de volaille) en un produit organique stable, riche en composés humiques. Le matériau sera homogène, aura l'apparence d'un terreau et ne dégagera aucune odeur fétide.

.2 Mélanges de terre de culture fabriquée et tamisée (proportions volumétriques) :

.1 Mélange n° 1 (pour gazon et fosses d'arbres) :

.une partie de terre noire
.une partie de sable grossier
.deux parties de terre franche

.2 Mélange n° 2 (pour les lits de plantation) :

.trois parties de terre noire
.deux parties de terre franche
.une partie de sable grossier
.une partie de fumier et/ou compost entièrement décomposés.

.3 Exigences granulométriques :

Les deux types de mélanges de terre de culture doivent respecter le fuseau granulométrique indiqué au tableau suivant, effectués selon la norme BNQ 2501 025 modifiée pour les sols mixtes (organiques et inorganiques).

DIMENSION DU TAMIS	MASSE TOTALE PASSANT LE TAMIS EN %
10 mm	100
5 mm	98 à 100
1,25 mm	90 à 97
630 µm	80 à 95
315 µm	50 à 85
160 µm	35 à 65
80 µm	15 à 35

.4 Matière organique :

La vérification de la matière organique présente dans les mélanges sera faite par oxydation, selon la méthode «Walkley/Black».

.5 Éléments chimiques :

Les différentes composantes chimiques des mélanges de terre de culture doivent se situer dans les proportions favorisant la croissance normale des végétaux.

.3 Caractéristiques des mélanges :

1 Mélange n° 1 (pour gazon et fosses d'arbres) :

matière organique entre 4 % et 7 %pH entre 6 et 7
capacité d'échange cationique (C.E.C.) entre 10 et 20 MEQ/100g.

capacité de rétention d'eau : Maximum 20 %

.2 Mélange n° 2 (pour lits de plantation) :

matière organique entre 10 % et 15 %
pH entre 6 et 7
capacité d'échange cationique (C.E.C.) entre 10 et 20 MEQ/100g.
capacité de rétention d'eau : Maximum 20 %

.4 Fournisseur :

Les mélanges de terre de culture doivent provenir d'un fournisseur préalablement accrédité par le laboratoire de la Ville.

.5 Livraison :

Tout chargement livré sur le site des travaux doit être accompagné d'un bordereau de livraison indiquant la provenance, le type de mélange, la quantité, la date et le lieu de livraison.

Remettre au représentant de la Ville une copie de chaque bordereau de livraison.

.6 Échantillonnage / Acceptation finale :

L'acceptation finale des différents mélanges de terre de culture se fera sur le matériau mis en place sur le site des travaux, après que la Ville aura effectué les analyses de contrôle.

.7 Identification des fosses d'arbres :

Le centre de chaque fosse d'arbre doit être clairement identifié au moyen d'un piquet de bois 50 x 75 x 1000 mm enfoncé aux deux tiers (2/3) et dont l'extrémité est peinte en jaune.

.8 Récupération de terre de culture :

La récupération de terre déjà en place sur le site des travaux, en vue de l'utilisation dans les mélanges prescrits, n'est pas acceptée par la Ville. La fabrication des mélanges de terre de culture sur ledit site est également refusée.

ANNEXE 3

Mélange pour ensemencement«Indigo Ultra pollinisation Argile»
Composition et information complémentaire

COMPOSITION

Ce mélange combine esthétisme et attrait pour les insectes pollinisateurs tout en étant bien adapté aux sols à tendance argileuse - 1,5 à 3,0 g/m² - Coût : 409,43 $ / kg

Pourcentage %	Plante/nom latin
16.5	Andropogon gerardii
5.0	Asclepias incarnata
6.0	Desmodium canadense
15.0	Elymus canadensis
1.5	Eupatorium perfoliatum
3.0	Eutrochium maculatum (Eupatorium maculatum)
12.50	Festuca rubra
3.50	Helenium autumnale
9.00	Heliopsis helianthoides
5.0	Monarda fistulosa
9.0	Panicum virgatum
4.0	Rudbeckia hirta
2.5	Rudbeckia laciniata
2.5	Symphyotrichum puniceum (Aster puniceus)
5.0	Verbena hastata
100	Total

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Caractéristique	Information
Plante Indigène	En partie indigène
Rusticité	zone 3
Besoin En Lumière	ensoleillé
Période de floraison	juin – octobre
Hauteur Min. (cm)	75
Hauteur Max. (cm)	135
Humidité Requise	Frais, Humide, Sec
Particularités	Plante facile de culture
Utilisations Possibles	Convient aux prairies sauvages
Interactions Avec Les Sens	Plante parfumée
Interactions Avec La Faune	Favorise les pollinisateurs, Nourrit les colibris, Nourrit les papillons

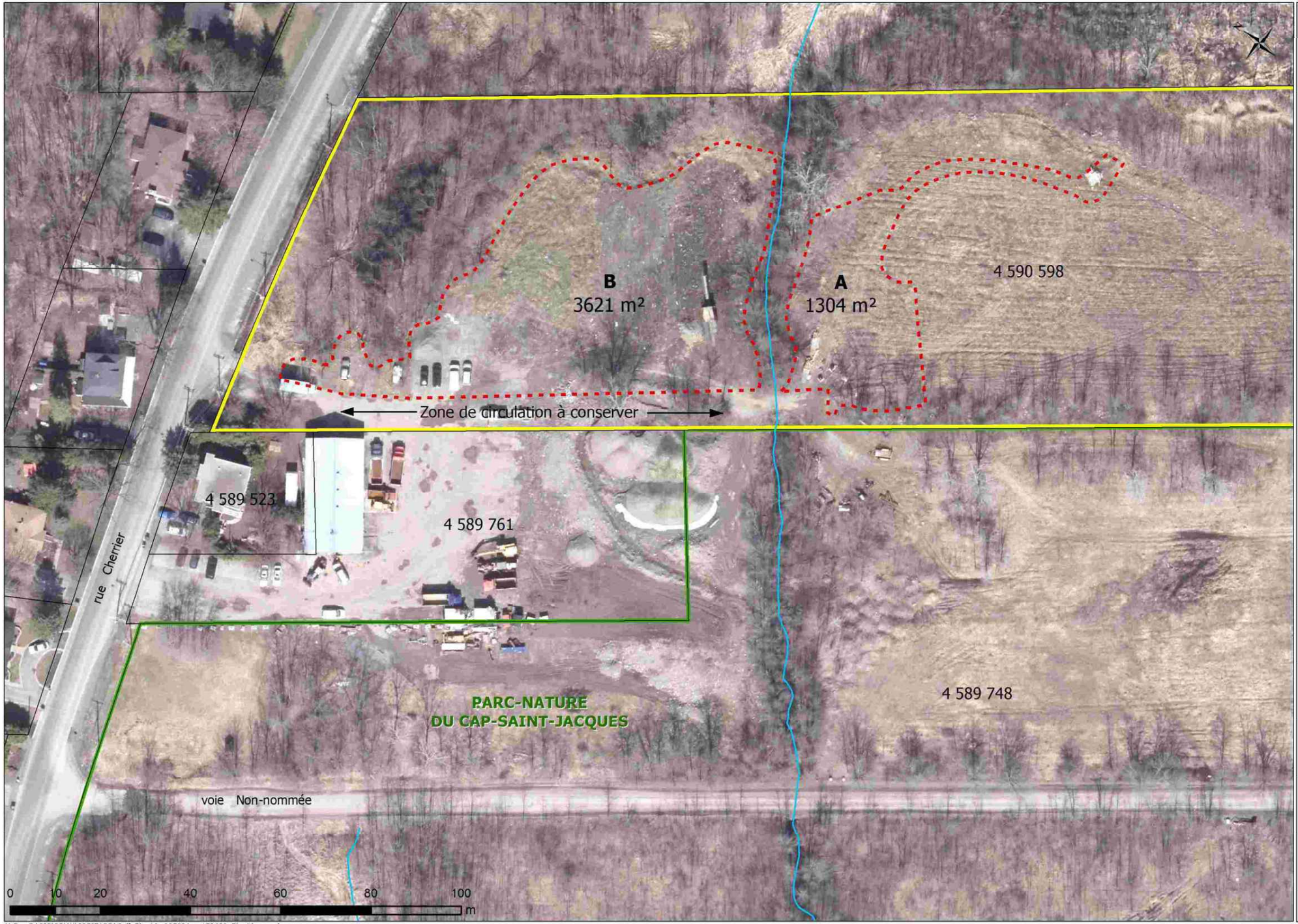

M.D. : S:\SIG\PPMN\03BIZARD\Golf_Elmridge\9503Ame170609_Elmridge.mxd

Terrain du golf Elmridge
Lot 4 590 598

Parc-nature du Cap-Saint-Jacques

- zone de travaux
- terrain en voie d'acquisition
- limite du parc-nature
- cadastre
- cours d'eau

Orthophotos : © Communauté métropolitaine de Montréal, 2005-2013



Montréal

Service des grands parcs,
du verdissement et du Mont-Royal

09 juin 2017

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1198370005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 2 533 340 $ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 2 533 340 $, pour la réalisation de la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont, situé au 5601, rue Bélanger est, dans l'arrondissement Rosemont--La Petite-Patrie;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-07-12 16:30

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198370005**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 2 533 340 $ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, la coopérative d'habitation *Coop La Joie de Rosemont* (ACL-5525) a soumis un projet de transformation et agrandissement d'une ancienne clinique médicale qui permettra la réalisation de 55 logements pour personnes seules et familles. Le projet comprendra 18 logements de 1 chambre à coucher, 18 logements de 2 chambres, 15 logements de 3 chambres, 3 logements de 4 chambres et un de 5 chambres. La *Coop La Joie de Rosemont* contribue donc 37 logements pour familles à l'offre de logement social et abordable dans un contexte où les besoins pour des logements familles sont importants.
La Ville de Montréal contribue au financement de base des projets d'AccèsLogis Québec (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Le gouvernement du Québec, pour sa part, a bonifié son financement à deux reprises, en 2018 et 2019, dans le cadre de ses engagements pris lors de l'Entente de transfert de pouvoirs et de budgets de la SHQ à la Ville. Par ailleurs, il faut rappeler que le programme AccèsLogis prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par la coopérative d'habitation ou l'OBNL.

Les travaux requis par le projet dépassent les sommes prévues par le programme. Une subvention exceptionnelle, au sens du règlement 02-102, devra être consentie pour viabiliser le projet, d'un montant de 2 533 340 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0942 (10 juin 2019) - Ordonnance pour établir à 60 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de

logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.
CG19 0148 (21 mars 2019) - Approbation de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (72,8 M $), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CG18 0244 (26 avril 2018) - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) - Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

DESCRIPTION

Le coût des travaux de l'immeuble s'élève à 9 344 093 $. À ce montant s'ajoute les honoraires professionnels, le coût des études, diverses dépenses connexes et les taxes applicables. Le coût total de réalisation est de 15 837 175 $. Malgré les subventions de base et additionnelles prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagner. La forte présence de grands logements est un facteur qui influence la viabilité du projet.
La subvention exceptionnelle de 2 533 340 $ sera ajoutée au montage financier du projet et permettra de rendre viable le projet.

JUSTIFICATION

§ Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et en matière de développement de logement pour familles ;
§ Le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en juin 2017 ;
§ Il est prévu que la SHQ émettra un engagement définitif pour ce projet, sous réserve de l'approbation du montage financier, dont l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent sommaire;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.
La subvention exceptionnelle de 2 533 340 $ sera assumée par L'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du ,Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG19 0148). La subvention figure au budget de fonctionnement du Service de l'habitation.

La subvention exceptionnelle de 2 533 340 $ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. La subvention pourrait être revue à la baisse à la fin de la

construction, à la date dite d’ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant visé par le présent sommaire.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le logement social qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l’organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 67 946 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La partie neuve du projet sera certifiée Novoclimat.
La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n’obtiendra pas l’engagement définitif de la SHQ et le projet devra être abandonné. Ceci représente la perte d'une occasion de développement dans un secteur où les terrains ou immeubles disponibles sont rares, et où les besoins sont importants, entre autre en ce qui a trait aux logements familiaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l’entrepreneur : septembre 2019
Début des travaux : octobre 2019
Occupation des bâtiments : octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire ABRAHAM
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7342
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-10

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Approuvé le : 2019-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Approuvé le : 2019-07-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198370005

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 2 533 340 $ pour la réalisation du projet de logement social de la coopérative d'habitation La Joie de Rosemont.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198370005 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-11

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1198440001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020 Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 934 294 $ pour la réalisation d'un projet de logement social «Hapopex - boul. Industriel» de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension.

De recommander au conseil d'agglomération:
1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 3 934 294 $, pour la réalisation d'un projet de logement social «Hapopex - boul. Industriel» de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension, situé à l'intersection du boulevard Industriel et de l'avenue Hébert, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-07-12 16:38

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198440001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020 Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 934 294 $ pour la réalisation d'un projet de logement social «Hapopex - boul. Industriel» de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, l'organisme Les Habitations Populaires de Parc Extension a soumis un projet de construction neuve qui permettra la réalisation de 95 logements (70 x 1 chambre à coucher, 10 x 2 chambres à coucher, 15 x 3 chambres à coucher) pour personnes seules et familles.
La Ville de Montréal contribue au financement de base des projets d'AccèsLogis Québec (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Le gouvernement du Québec, pour sa part, a bonifié son financement à deux reprises, en 2018 et 2019, dans le cadre de ses engagements pris lors de l'Entente de transfert de pouvoirs et de budgets de la SHQ à la Ville. Par ailleurs, il faut rappeler que le programme AccèsLogis prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par la coopérative d'habitation ou l'OBNL.
Les travaux requis par le projet dépassent les sommes prévues par le programme. Une subvention exceptionnelle (au sens du règlement 02-102) devra être consentie pour viabiliser le projet, d'un montant de 3 934 294 $

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0942 (10 juin 2019) – Ordonnance pour établir à 60 % le pourcentage maximal de la bonification additionnelle prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.
CG19 0148 (21 mars 2019) - Approbation de l'entente tripartite de 2019 entre la

ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (72,8 M $), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CG18 0244 (26 avril 2018) - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) - Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

DESCRIPTION

Le coût de la construction de l'immeuble s'élève à 17 264 000 $. À ce montant s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études, diverses dépenses connexes et les taxes applicables. Le coût total de réalisation est de 23 779 447 $. Malgré les subventions de base et additionnelles prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagner.
La subvention exceptionnelle de 3 934 294 $, sera ajoutée au montage financier du projet et permettra d'en assurer la viabilité.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale.
Le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en janvier 2017.
Il est prévu que la SHQ émette un engagement définitif pour ce projet, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent sommaire.
L'arrondissement Montréal-Nord est favorable à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.
La subvention exceptionnelle de 3 934 294 $ sera assumée par l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG19 0148). Cette dépense figure au budget de fonctionnement du Service de l'habitation; elle sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le logement social qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La subvention exceptionnelle de 3 934 294 $ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la

construction, à la date dite d’ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l’organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 133 503 $.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera certifié Novoclimat.
La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si son montage financier n'est pas complété, le projet n'obtiendra pas l'engagement définitif de la SHQ et devra être abandonné. Ceci représenterait une perte significative dans un arrondissement qui comptait, au dernier recensement (2016), près de 8 000 ménages locataires à faible revenu consacrant une part excessive (plus de 30%) de leur revenu aux frais de loyer.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature du contrat avec l’entrepreneur : septembre 2019
Début des travaux : octobre 2019
Occupation des bâtiments : décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jeanne LESAGE
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514 872-4778
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-10

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable
Tél : 514.868.7384
Approuvé le : 2019-07-11

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198440001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 3 934 294 $ pour la réalisation d'un projet de logement social «Hapopex - boul. Industriel» de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198440001 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-11

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1195296001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation pour une période d'un (1) an de l'entente-cadre conclue avec la firme Signel Services inc. pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium (CG17 0430) - Montant estimé pour la période de prolongation: 405 901,76 $ incluant les taxes

Il est recommandé;
1. de se prévaloir de l'option de prolongation du contrat pour une période d'un (1) an, du 28 septembre 2019 au 27 septembre 2020, avec la firme Signel Services inc., pour la fourniture sur demande de panneaux de signalisation en aluminium, selon les termes et les conditions de l'appel d'offres public 17-16076.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-18 15:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195296001**

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la première prolongation pour une période d'un (1) an de l'entente-cadre conclue avec la firme Signel Services inc. pour la fourniture de panneaux de signalisation en aluminium (CG17 0430) - Montant estimé pour la période de prolongation: 405 901,76 $ incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public ayant pour objet la fourniture, sur demande, de panneaux de signalisation en aluminium. L'appel d'offres prévoyait deux (2) options de prolongation d'un (1) an chacune. Le contrat, au montant total de 803 686,29 $, incluant les taxes, a été octroyé à la firme Signel Services inc. et est en vigueur pour une période de vingt-quatre (24) mois depuis le 28 septembre 2017.
L'objet du présent dossier décisionnel est d'exercer la première option de prolongation d'un (1) an à compter du 28 septembre 2019, et ce, aux mêmes conditions que l'appel d'offres public 17-16076.

Selon l'historique de consommation et les projections jusqu'à la fin de sa durée initiale le 27 septembre prochain, la consommation sur cette entente-cadre devrait s'élever à approximativement à 767 507,27 $, incluant les taxes, soit environ 95 % de la valeur totale du contrat octroyé.

Le montant estimé pour la période de prolongation est de 405 901,76 $, incluant les taxes, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 803 686,29 $ à 1 209 588,05 $, incluant les taxes. Il s'agit de montants d'achats prévisionnels puisque la Ville n'est pas tenue d'acquérir de quantités spécifiques.

L'adjudicataire du contrat, la firme Signel Services inc., a confirmé son intérêt par écrit. La copie de la lettre est incluse en pièce jointe du présent dossier décisionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0430 - 28 septembre 2017 - Conclure avec Signel Services inc., une entente-cadre d'une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de panneaux de signalisation en

aluminium — Appel d’offres public 17-16076 (4 soum.) — (Montant estimé de l'entente: 803 686,29 $).

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel porte sur la prolongation, pour une période d'un (1) an à compter du 28 septembre 2019, d'un contrat pour la fourniture, sur demande, de panneaux de signalisation en aluminium utilisés pour informer les citoyens des différents règlements municipaux sur le réseau routier de la Ville (tels les panneaux de stationnement et d’arrêt obligatoire). L’entente couvre l’ensemble des besoins des 19 arrondissements de la Ville.
Le Service de l’approvisionnement souhaite prolonger l'entente-cadre afin de continuer à bénéficier des termes et des conditions obtenus lors de l'appel d'offres 17-16076 qui maintenait les prix soumis en 2017 selon le calcul hybride de l’indexation (calcul qui prend en compte 50 % toujours selon la variation moyenne de l’indice des produits de l’aluminium et 50 % selon la variation de l’indice des prix à la consommation). De plus, cette prolongation permettrait d’assurer la continuité de l’approvisionnement des produits tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d’offres répétitifs.

JUSTIFICATION

L'analyse de la situation actuelle du marché nous incite à recommander la prolongation de cette entente-cadre, les prix étant avantageux. Suite à un sondage et à ce jour, les utilisateurs se déclarent satisfaits du service offert par l'adjudicataire.
L'ajustement des prix, selon la méthode de calcul hybride identifiée dans la rubrique précédente, se traduira par une hausse de 1,01 %. Le prix de l'aluminium fluctuant considérablement sur les marchés, la prolongation de cette entente-cadre permet de protéger la Ville en cas d'instabilité des matières premières.

Avant d’entamer l’analyse proprement dite de l’éventuelle prolongation du contrat, nous avons procédé aux vérifications d’usage liées à une éventuelle inscription de l’adjudicataire sur l’une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction de son contrat.

L'adjudicataire dans ce dossier est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). Le présent dossier décisionnel ne requiert pas la présentation d’une autorisation de l’Autorité des marchés publics (AMP).

Conséquemment, il est recommandé de prolonger l'entente-cadre existante qui nous garantit les mêmes conditions pour une période additionnelle d'un (1) an.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service de l’approvisionnement a effectué une estimation pour la prolongation de l'entente-cadre s’élevant à 405 901,76 $, incluant les taxes.
Montant estimé de la prolongation :

353 034,80 $ + TPS (5 %) 17 651,74 $ + TVQ (9,975 %) 35 215,22 $ = 405 901,76 $

Le montant d'achat prévisionnel reflète les historiques de consommation de la Ville pour les vingt (20) derniers mois, en fonction des prix soumis et couvrant la période de prolongation d'un (1) an.

Il s’agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats effectués par les arrondissements et les services corporatifs seront effectués sur demande.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L’absence d'une entente-cadre empêcherait la Ville de continuer à profiter d’une économie sur les quantités. De plus, cette absence alourdirait le processus d’approvisionnement en obligeant de multiples négociations à la pièce.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la prolongation de cette entente-cadre et des modalités d’achat qui demeureront les mêmes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l’adoption de la résolution.

- Comité exécutif : 7 août 2019
- Conseil municipal : 19 août 2019
- Conseil d'agglomération : 22 août 2019
- Début de la période de la première prolongation : 28 septembre 2019
- Fin de la période de la première prolongation : 27 septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-06-28

Marc-André DESHAIES
Agent approvisionnement 2

Tél : 514 872-6850
Télécop. : 514 872-2519

Pierre GATINEAU
C/D Acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-07-15

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 30 mai 2019

Monsieur Sylvain Gauthier
Président
Signel Services inc.
700 Montée Monette
St-Mathieu de la Prairie (Québec) J0L 2H0

Courriel : sgauthier@signel.ca

Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-17076
Fourniture de panneaux de signalisation en aluminium

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 28 septembre 2019 au 27 septembre 2020 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 6 juin 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné..

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement : SYLVAIN GAUTHIER _____ 3 JUIN 2019
Nom en majuscules et signature — Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de chèque visé, de traite bancaire ou de cautionnement au montant de 15000 $.

Je refuse le renouvellement : _____ _____
Nom en majuscules et signature — Date

Marc-André Deshaies
Agent d'approvisionnement II
Courriel : ma.deshaies@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-6850

LN91Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1198410001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Informatique Pro-Contact inc. et 3686035 Canada inc. (Images et Technologies), pour la fourniture de serveurs en lame UCS (lot 1) et stockage de masse (lot 2) - Informatique Pro-Contact inc.: 1 722 953,26 $ (lot 1) - 3686035 Canada inc. 1 387 041,15 $ (lot 2), taxes incluses - Appel d'offres public 19-17596 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure 2 ententes-cadres, d'une durée de 3 ans à compter de la date de leur émission, pour la fourniture des serveurs en lame UCS (lot 1) et d'équipements de stockage de masse (lot 2);
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17596;

Firmes	Description	Montants
Pro-Contact inc.	Lot 1: Serveurs en lame UCS	1 722 953,26 $
3686035 Canada inc. (Images et Technologies)	Lot 2: Stockage de masse	1 387 041,15 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-23 07:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198410001**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Informatique Pro-Contact inc. et 3686035 Canada inc. (Images et Technologies), pour la fourniture de serveurs en lame UCS (lot 1) et stockage de masse (lot 2) - Informatique Pro-Contact inc.: 1 722 953,26 $ (lot 1) - 3686035 Canada inc. 1 387 041,15 $ (lot 2), taxes incluses - Appel d'offres public 19-17596 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des dernières années, le Service des TI a entrepris des travaux afin de consolider et d'optimiser les infrastructures informatiques de la Ville de Montréal (Ville) dans le but d'améliorer les services rendus aux citoyens, arrondissements, services et directions, tout en assurant la continuité opérationnelle des TI.
Un appel d'offres public a été lancé en novembre 2018 afin de mettre en place des ententes -cadres d'acquisition pour des équipements de serveurs, de stockage et de télécommunication pour les trois prochaines années. Cet appel d'offres comprenait six lots distincts afin d'ouvrir le marché, d'accroître la capacité des équipements en place et d'étendre la grille de traitement à un centre de données distant.

Lors de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 18-17255, le lot 2 - Stockage de masse n'a pas été octroyé, car il n'y a eu aucun soumissionnaire. Et le Lot 5 pour l'acquisition des serveurs en lame UCS a été annulé à cause d'une erreur administrative sur le bordereau de prix sur l'ensemble des soumissions.

L'appel d'offres public 19-17596, lancé par le Service de TI est une relance des lots 2 - Stockage type objet et 5 - Serveurs lame UCS de l'appel d'offres public 18-17255, a été publié le 17 avril 2019 dans le journal Le Devoir et sur le site SEAO. L'appel d'offres public était composé de deux lots :

1. Lot 1 : Serveur en lame UCS
2. Lot 2 : Stockage de masse

La date d'ouverture des soumissions fixée initialement le 21 mai 2019 a été reportée au 4

juin 2019 afin de répondre aux différentes questions techniques et contractuelles reçues. Le tableau ci-après donne des détails sur deux addendas publiés pour répondre aux questions reçues :

No. Addenda	Date	Portée
1	10 mai 2019	Report de la date d'ouverture des soumissions
2	28 mai 2019	Réponses à des questions techniques et publication d'un nouveau bordereau

Un délai de 49 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des soumissions ont été faites le 4 juin 2019. Deux soumissions ont été déposées pour les deux lots à raison d'une soumission par lot.

Le présent dossier vise à conclure 2 ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Informatique Pro-Contact inc. et 3686035 Canada inc. (Images et Technologies), pour la fourniture de serveurs en lame UCS (lot 1) et stockage de masse (lot 2) - Informatique Pro-Contact inc.: 1 722 953,26 $ (lot 1) - 3686035 Canada inc.: 1 387 041,15 $ (lot 2), tous, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17596 (2 soumissionnaires)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0144 - 28 mars 2019 - Conclure avec les firmes Compugen inc. (Lot 1 : 1 172 489,82 $, taxes incluses), PCD Solutions inc. (Lot 3 : 1 184 890,91 $, taxes incluses), ESI Technologies inc. (Lot 4 : 638 311,00 $, taxes incluses), Bell Canada (Lot 6 : 2 840 787,50 $, taxes incluses), des ententes-cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de serveurs d'entreprise, d'équipements de stockage et d'équipements de télécommunication - Appel d'offres public 18-17255 (7 soumissionnaires) / Autoriser des crédits additionnels pour une variation de quantité de l'ordre de 15% pour les lots 3 et 4, correspondant à une somme de 177 733,63 $ pour le lot 3 ainsi qu'une somme de 95 746,65 $ pour le lot 4
CG12 0341 - 27 septembre 2012 - Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Bell Canada pour l'acquisition sur demande de serveurs à processeurs Intel et de composantes pour le Service des technologies de l'information - Appel d'offres public 12-11946 (3 soum.)

DESCRIPTION

L'appel d'offres public 19-17596 a été subdivisé en deux lots pour représenter les différentes catégories de produits qui couvrent les besoins de traitement et de capacité sur demande. Ces deux lots permettront une extension de la capacité tout en assurant une compatibilité avec les équipements existants.

Lots	Description des produits
Lot 1: Serveurs en lame UCS	Serveurs et accessoires compatibles pour l'extension des modules existants destinés au traitement corporatif afin d'accroître la capacité requise pour les applications de la Ville et du SPVM, tels que Kronos, M-Iris, etc..
Lot 2: Stockage de masse	Équipements spécialisés en stockage de données massives telles que les fichiers de vidéos de projection pour le Planétarium. Cet équipement utilise les logiciels libres Free NAS et Ceph, ce qui permet de sauvegarder une très grande quantité de données à faible coût.

Suite aux résultats de l'appel d'offres, le Service des TI mettra en place deux nouvelles ententes-cadres qui correspondent aux lots 1 et 2 visant à répondre entre autres au besoin du projet 70910 Programme Plateformes et infrastructures. Les services de soutien technique et d'entretien des équipements sont inclus pendant une période de trois (3) ans après l'acquisition. Ces services permettront d'avoir accès aux correctifs logiciels et aux

mises à jour de sécurité ainsi que de bénéficier du service d'assistance nécessaire pour assurer la continuité des opérations

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres indique qu'il y a eu 14 preneurs de cahier des charges au total pour les deux lots. De ce nombre, deux soumissionnaires au total ont déposé une offre. Une firme a déposé une soumission pour le lot 1 et une autre firme a déposé une soumission pour le lot 2 c'est-à-dire un fournisseur unique par lot.
Les raisons invoquées par les firmes qui ont transmis un avis de désistement sont les suivantes :

Pour le lot 1:

- Une firme mentionne que sa certification Cisco ne lui permet pas d'être compétitif;
- Une firme a répondu : Les manufacturiers travaillaient déjà avec des distributeurs privilégiés.

Pour le lot 2:

- Une firme affirme qu'aucun manufacturier ne garantit de compatibilité avec Free NAS (logiciel libre).

Suite à l'analyse des soumissions, voici un tableau qui résume le nombre d'offres reçues pour chacun des lots à octroyer (veuillez noter qu'une firme pouvait soumissionner sur plusieurs lots) :

Famille	Description	Nombre de soumissions reçues	Nombre de soumissions conformes administrativement	Nombre de soumissions conformes techniquement
1	Serveurs en lame UCS	1	1	1
2	Stockage de masse	1	1	1

Présentation des résultats

Lot 1 : Serveurs en lame UCS

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Informatique Pro-Contact inc.	1 722 953,26 $		1 722 953,26 $
Dernière estimation réalisée	1 825 394,70 $		1 825 394,70 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(102 441,44 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(5,61%)

L'estimation réalisée avant l'appel d'offres pour ce lot est basée sur les prix publics du manufacturier et combinée aux taux d'escompte historique pour ce type d'équipement.

Lot 2 : Stockage de masse

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
3686035 Canada inc. (Images et Technologies)	1 387 041,15 $		1 387 041,15 $
Dernière estimation réalisée	1 680 977,73 $		1 680 977,73 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(293 936,58$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(17,49%)

L'estimation réalisée avant l'appel d'offres pour ce lot est basée sur les prix publics des manufacturiers.

L'écart de 17,49% s'explique par le fait que la Ville ne dispose pas d'historique pour ce type d'acquisition. En effet, les serveurs acquis auparavant par la Ville étaient des serveurs propriétaires alors que la présente acquisition est pour des serveurs ouverts qui disposent d'escomptes différentes.

Après vérification, les entreprises Informatique Pro-Contact inc. et 3686035 Canada inc. (Images et Technologies) ne sont pas inscrites sur les listes RENA, RGC et évaluation de rendement insatisfaisant.

L'attestation de l'AMP n'est pas requise car il s'agit des contrats d'acquisition de biens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les achats qui seront effectués auprès des fournisseurs retenus se feront au rythme de l'expression des besoins. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont un estimé du potentiel des futures demandes. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets. Ces ententes pourraient donc engager des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les ententes-cadres pour l'acquisition d'équipements d'infrastructures permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :
Au niveau du PTI 2019-2021 du Service des TI:

- Réduire les délais d'approvisionnement et accélérer la réalisation des projets;
- Moderniser plusieurs systèmes informatiques qui sont en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens;
- Être en mesure de sauvegarder les présentations du Planétarium et les fichiers vidéos.

Au niveau des opérations courantes à la Ville :

- Mitiger les risques de pannes informatiques et éviter la dégradation du niveau de service des applications et par conséquent de la productivité de leurs utilisateurs;
- Prévenir une hausse des coûts de maintenance et réduire le temps consacré par les ressources internes à la gestion des incidents dus à la désuétude des serveurs;
- Répondre aux besoins de puissance de traitement requis par les applications corporatives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE : le 7 août 2019;
- Approbation du dossier par le CM : le 19 août 2019;
- Approbation du dossier par le CG : le 22 août 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Mulomba KAZADI

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-04

Robert VANDELAC

Conseiller - analyse et contrôle de gestion

Tél : 5148680879
Télécop. :

Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2019-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-07-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198410001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Conclure 2 ententes-cadres, d'une durée de 3 ans, avec Informatique Pro-Contact inc. et 3686035 Canada inc. (Images et Technologies), pour la fourniture de serveurs en lame UCS (lot 1) et stockage de masse (lot 2) - Informatique Pro-Contact inc.: 1 722 953,26 $ (lot 1) - 3686035 Canada inc. 1 387 041,15 $ (lot 2), taxes incluses - Appel d'offres public 19-17596 (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17596_TCP.pdf 19-17596 PV.pdf 19-17596_Intervention_Lot2.pdf
19-17596_Intervention_Lot1.pdf 19-17596_Liste des commandes.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-15

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17596 Lot 1

No du GDD : 1198410001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de serveurs en lame UCS (Lot 1) et Stockage de masse (Lot 2)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 4 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 21 - 5 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 26 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 49 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 7.143

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 3 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Informatique ProContact inc.	3 227 539.11		1
Informatique ProContact inc.(Prix négocié)	1 722 953.26	√	

Information additionnelle

Le service de l'approvisionnement a demandé les avis de désistement aux firmes qui n'ont pas déposé d'offres parmi celles qui ont répondu: une firme (1) mentionne que leur certification Cisco ne leur permettait pas de soumissionner, une (1) autre firme mentionne ne pas offrir le produit demandé et la dernière firme indique que les manufacturiers travaillent avec des distributeurs privilégiés.

Deux (2) firmes ont déposé des offres pour cet appel d'offres mais une (1) seule a déposé pour le lot 1.

Préparé par : Bernard Boucher

Le 11 - 7 - 2019

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17596 Lot 2

No du GDD : 1198410001

Titre de l'appel d'offres : Acquisition de serveurs en lame UCS (Lot 1) et Stockage de masse (Lot 2)

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 4 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 21 - 5 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 26 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 49 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 7.143

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 3 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Images et Technologies	1 387 041.15	√	2

Information additionnelle

Le service de l'approvisionnement a demandé les avis de désistement aux firmes qui n'ont pas déposé d'offres parmi celles qui ont répondues: une firme (1) mentionne que la compatibilité Freenas n'était pas garantie par les autres manufacturiers, une (1) autre firme mentionne ne pas offrir le produit demandé.

Deux (2) firmes ont déposé des offres pour cet appel d'offres mais une (1) seule a déposé pour le lot 2.

Préparé par : Bernard Boucher

Le 11 - 7 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17596

Agent d'approvisionnement
Bernard Boucher

Conformité	Oui

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
3686035 Canada inc.										
	LOT2	Stockage de	2.1	Serveurs section A et F	15	ch	1	14 275.00 $	214 125.00 $	246 190.22 $
			2.2	Serveurs avec rétention section A et F	9	ch	1	14 275.00 $	128 475.00 $	147 714.13 $
			2.3	SSD1 (200 GO) section D avec retention	54	ch	1	505.00 $	27 270.00 $	31 353.68 $
			2.4	SSDD (3.8 TO) section E avec retention	1	ch	1	2 930.00 $	2 930.00 $	3 368.77 $
			2.5	Disque de 10 TO (section B) avec retention	504	ch	1	405.00 $	204 120.00 $	234 686.97 $
			2.6	Disque de 4 TO minimum (section C) avec retention	0	ch	1	225.00 $	- $	- $
			2.7	SSD1 (200 GO) section D	60	ch	1	505.00 $	30 300.00 $	34 837.43 $
			2.8	SSDD (3.8 TO) section E	36	ch	1	2 930.00 $	105 480.00 $	121 275.63 $
			2.9	Disque de 10 TO (section	876	ch	1	405.00 $	354 780.00 $	407 908.31 $
			2.10	Disque de 4 TO minimum (section C)	1	ch	1	225.00 $	225.00 $	258.69 $
			2.11	Barette de RAM 32 GO critère machin section A	168	ch	1	305.00 $	51 240.00 $	58 913.19 $
			2.12	Barette de RAM 64 GO critère machin section A	16	ch	1	695.00 $	11 120.00 $	12 785.22 $
			2.13	Carte Ethernet 10/40 et ses QSFP+ critère machine section A	42	ch	1	255.00 $	10 710.00 $	12 313.82 $
			2.14	Disque 10 TO de remplacement par serveur	162	ch	1	405.00 $	65 610.00 $	75 435.10 $
Total (3686035 Canada inc.)									**1 206 385.00 $**	**1 387 041.15 $**
Informatique Pro-Contact inc.										
	LOT1	Lames	1.1.1	UCS B200 M5 Blade w/o CPU, mem, HDD, mezz (UPG)	30	ch	1	1 354.00 $	40 620.00 $	46 702.85 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Informatique Pro-Contact inc.	LOT1	Lames	1.1.2	SNTC 24X7X4 UCS B200 M5 Blade w/o CPU, mem, HDD, mezz (UPG) 36 mois	30	ch	1	2 048.00 $	61 440.00 $	70 640.64 $
			1.1.3	Cisco UCS VIC 1340 modular LOM for blade servers	30	ch	1	588.00 $	17 640.00 $	20 281.59 $
			1.1.4	Cisco UCS Port Expander Card (mezz) for VIC	30	ch	1	235.00 $	7 050.00 $	8 105.74 $
			1.1.5	UCS 5108 Blade Chassis FW Package 3.2	30	ch	1	- $	- $	- $
			1.1.6	FlexStorage blanking panels w/o controller, w/o drive bays	60	ch	1	- $	- $	- $
			1.1.7	CPU Heat Sink for UCS B-Series M5 CPU socket (Front)	30	ch	1	- $	- $	- $
			1.1.8	UCS DIMM Blanks	720	ch	1	- $	- $	- $
			1.1.9	CPU Heat Sink for UCS B-Series M5 CPU socket (Rear)	30	ch	1	- $	- $	- $
		CPU	1.2.1	3.6 GHz 5122/105W 4C/16.50MB Cache/DDR4 2666MHz	4	ch	1	1 668.00 $	6 672.00 $	7 671.13 $
			1.2.2	2.6 GHz 6132/140W 14C/19.25MB Cache/DDR4 2666MHz	44	ch	1	2 748.00 $	120 912.00 $	139 018.57 $
			1.2.3	3.2 GHz 6134/130W 8C/24.75MB Cache/DDR4 2666MHz	4	ch	1	2 945.00 $	11 780.00 $	13 544.06 $
			1.2.4	3.0 GHz 6154/200W 18C/24.75MB Cache/DDR4 2666MHz	8	ch	1	4 712.00 $	37 696.00 $	43 340.98 $
		Mémoire	1.3.1	64GB DDR4-2666-MHZ LRDIMM/PC4-21300/quad rank/x4/1.2v	350	ch	1	1 853.00 $	648 550.00 $	745 670.36 $
			1.3.2	32GB DDR4-2400-MHz RDIMM/PC4	16	ch	1	1 246.00 $	19 936.00 $	22 921.42 $

Informatique Pro-Contact inc.	LOT1	Chassis	1.4.1	UCS SP Select 5108 AC2 Chassis w/2208 IO, 4x SFP cable 3m	12	ch	1	8 535.00 $	102 420.00 $	117 757.40 $
			1.4.2	SMARTNET 24X7X4 UCS SP Select 5108 AC2 Chassis w/2208 IO, 4x -36 mois	12	ch	1	769.00 $	9 228.00 $	10 609.89 $
			1.4.3	Cabinet Jumper Power Cord, 250 VAC 16A, C20-C19 Connectors	48	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.4.	10GBASE-CU SFP+ Cable 3 Meter	48	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.5	2500W Platinum AC Hot Plug Power Supply - DV	48	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.6	Fan module for UCS 5108	96	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.7	UCS 2208XP I/O Module (8 External, 32 Internal 10Gb Ports)	24	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.8	Single phase AC power module for UCS 5108	12	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.9	UCS 5108 Blade Chassis FW Package 3.2	12	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.10	UCS 5108 Packaging for chassis with half width blades.	12	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.11	Accessory kit for UCS 5108 Blade Server Chassis	12	ch	1	- $	- $	- $
			1.4.12	Blade slot blanking panel for UCS 5108/single slot	96	ch	1	- $	- $	- $
		Fabric Interconnect	1.5.1	UCS Fabric Interconnect 6454	12	ch	1	20 026.00 $	240 312.00 $	276 298.72 $
			1.5.2	SNTC-24X7X4OS UCS Fabric Interconnect 6454-36 mois	12	ch	1	6 589.00 $	79 068.00 $	90 908.43 $
			1.5.3	UCS Manager v4.0	12	ch	1	- $	- $	- $
			1.5.4	UCS 6332 Fan Module	48	ch	1	- $	- $	- $
			1.5.5	UCS 6332 Chassis Accessory Kit	12	ch	1	- $	- $	- $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Informatique Pro-Contact inc.	LOT1	Fabric Interconnect	1.5.6	UCS 6332 Power Supply/100-240VAC	24	ch	1	- $	- $	- $
			1.5.7	Power Cord Jumper, C13-C14 Connectors, 2 Meter Length	24	ch	1	- $	- $	- $
		UCS MINI	1.6.1	UCS SP Select 5108 AC2 Chassis w/FI6324	2	ch	1	13 900.00 $	27 800.00 $	31 963.05 $
			1.6.2	SMARTNET 24X7X4 UCS SP Select 5108 AC2 Chassis w/FI6324, UCS-36 mois	2	ch	1	805.00 $	1 610.00 $	1 851.10 $
			1.6.3	UCS 5108 Blade Chassis FW Package 3.2	2	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.4	Cabinet Jumper Power Cord, 250 VAC 16A, C20-C19 Connectors	8	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.5	2500W Platinum AC Hot Plug Power Supply - DV	8	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.6	Fan module for UCS 5108	16	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.7	Single phase AC power module for UCS 5108	2	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.8	UCS 5108 Packaging for chassis with half width blades.	2	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.9	Accessory kit for UCS 5108 Blade Server Chassis	2	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.10	Blade slot blanking panel for UCS 5108/single slot	16	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.11	UCS 6324 In-Chassis FI with 4 UP, 1x40G Exp Port, 16 10Gb	4	ch	1	- $	- $	- $
			1.6.12	SNTC-24X7X4 UCS 6324 In-Chs FI w/4 UP 1x40G E-Port- 36 mois	4	ch	1	1 663.00 $	6 652.00 $	7 648.14 $
			1.6.13	UCS Manager v3.2	4	ch	1	- $	- $	- $
		Licences	1.7.1	UCS 6454 Series ONLY Fabric Int 1PORT 1/10GE/FC-port license	20	ch	1	1 089.00 $	21 780.00 $	25 041.56 $
		INTERSIGHT	1.8.1	Cisco Intersight SaaS	1	ch	1	- $	- $	- $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Informatique Pro-Contact inc.	LOT1	INTERSIGHT	1.8.2	Cisco Intersight SaaS Essentials	2000	ch	1	18.69	$	37 380.00	$	42 977.66	$
			1.8.3	Basic Support for DCM	1	ch	1	-	$	-	$	-	$
Total (Informatique Pro-Contact inc.)										**1 498 546.00**	**$**	**1 722 953.26**	**$**

Liste des commandes

Numéro : 19-17596
Numéro de référence : 1259295
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Acquisition de serveurs en lame UCS (Lot 1) et Stockage de masse (Lot 2)

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1581337)** 2019-04-18 9 h 47 **Transmission :** 2019-04-18 9 h 47	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CDW Canada Corp. 185 The West Mall 1700 Etobicoke, ON, M9C 5L5 http://CDW.ca	Monsieur Art Pascu Téléphone : 866 451-2392 Télécopieur : 647 259-5963	**Commande : (1581855)** 2019-04-18 16 h 06 **Transmission :** 2019-04-18 16 h 06	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7	Madame Marie-Claude Dallaire Projets Téléphone : 418 634-5648 Télécopieur :	**Commande : (1581211)** 2019-04-18 8 h 38 **Transmission :** 2019-04-18 8 h 38	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Compugen inc. (Montréal) 2500 Alfred Nobel Bureau 401 Montréal, QC, H4S 0A9 http://compugen.com	Madame Chantal Di Pace Téléphone : 514 736-5204 Télécopieur : 514 341-0404	**Commande : (1581374)** 2019-04-18 10 h 03 **Transmission :** 2019-04-18 10 h 03	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CPU DESIGN INC	Monsieur Stephan Wener	**Commande : (1581088)**	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date

4803 rue Molson Montréal, QC, H1Y 0A2	Téléphone : 514 955-8280 Télécopieur : 514 955-6791	2019-04-17 18 h 13 **Transmission :** 2019-04-17 18 h 13	2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
ESI Technologies Inc. 1550, rue Metcalfe, bureau 1100 Montréal, QC, H3A1X6	Madame Renée Poulin Téléphone : 418 780-8032 Télécopieur : 418 780-8021	**Commande : (1581065)** 2019-04-17 16 h 49 **Transmission :** 2019-04-17 16 h 49	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1581848)** 2019-04-18 16 h 03 **Transmission :** 2019-04-18 16 h 03	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Images & Technologie 1583 rue St-Hubert Montréal, QC, h2l3z1 http://www.imagespc.com	Monsieur Mario Duquet Téléphone : 514 934-3209 Télécopieur :	**Commande : (1585729)** 2019-04-29 9 h 50 **Transmission :** 2019-04-29 9 h 50	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Informatique ProContact inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste bureau 111 Québec, QC, G2E 5G5 http://www.procontact.ca	Madame Lucie Bérubé Téléphone : 418 871-1622 Télécopieur : 418 871-0267	**Commande : (1581125)** 2019-04-18 7 h 20 **Transmission :** 2019-04-18 7 h 20	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La Corporation EMC du Canada 1501 McGill College Suite 700 Montréal, QC, H3A 3M8	Monsieur René Hamel Téléphone : 418 654-6549 Télécopieur :	**Commande : (1582837)** 2019-04-23 12 h 06 **Transmission :** 2019-04-23 12 h 06	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Lenovo (Canada) Inc. 1275 Ave des Canadiens de Montréal 5e Etage Montréal, QC, H3B 0G4	Monsieur Stephane Seguin Téléphone : 438 402-3744 Télécopieur :	**Commande : (1581180)** 2019-04-18 8 h 21 **Transmission :** 2019-04-18 8 h 21	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R2I Inc 7880 rue Grenache Montréal, QC, H1J1C3	Monsieur Sylvain Tellier Téléphone : 514 312-3007 Télécopieur :	**Commande : (1581139)** 2019-04-18 7 h 45 **Transmission :** 2019-04-18 7 h 45	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solutions informatiques Inso 6615 Avenue du Parc Montréal, QC, H2V4J1	Madame Ginette Sylvestre Téléphone : 514 271-4676 Télécopieur :	**Commande : (1581564)** 2019-04-18 12 h 05 **Transmission :** 2019-04-18 12 h 05	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SSP Telecom inc. 2535, rue Sidbec-Sud Trois-Rivières, QC, G8Z 4M6 http://www.ssp-telecom.com	Madame Louise Blanchard Téléphone : 819 693-2535 Télécopieur :	**Commande : (1581774)** 2019-04-18 15 h 09 **Transmission :** 2019-04-18 15 h 09	3124249 - 19-17596 Addenda 1 Report de date 2019-05-09 14 h 02 - Courriel 3134796 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (devis) 2019-05-28 14 h 19 - Courriel 3134797 - 19-17596 Add2 QR et Nouveau bordereau (bordereau) 2019-05-28 14 h 19 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1195035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 $ taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le contrat de 10 787 417,16 $ à 10 801 716,72 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 $ taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le contrat de 10 787 417,16 $ à 10 801 716,72 $, taxes incluses;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-23 07:24

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195035003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 $ taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le contrat de 10 787 417,16 $ à 10 801 716,72 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le système d'émission de constats informatisés (SÉCI), qui compte près de huit cents dispositifs, utilise des technologies modernes pour gérer l'ensemble du processus d'émission et de gestion des constats d'infraction à la Ville de Montréal (Ville).

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a octroyé en 2007 à la firme Groupe Techna inc. un contrat pour la fourniture et l'entretien du SÉCI (CG 07 0102) suite à un appel d'offres public (07-10329). Le 21 janvier 2016, le Groupe Techna inc. a été acquis par ACCEO Solutions inc., qui est devenu une division d'ACCEO Solutions inc. La nouvelle raison sociale devient Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc.

Suite à l'approbation du dernier dossier décisionnel (CG17 0328), Groupe Techna inc. a informé la Ville qu'une erreur s'est glissée dans sa proposition sur le coût d'entretien des années 2019 et 2020. En effet, Il y a un manque de 14 299,56 $, taxes incluses pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 et ainsi payer le montant exact du contrat d'entretien de l'application SÉCI.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 $ taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat octroyé au Groupe Techna inc (Division

d'ACCEO Solutions inc) majorant ainsi le contrat de 10 787 417,16 $ à 10 801 716,72 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0328 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 555 110,82 $, taxes incluses, pour la mise à jour (en 2017) de l'application Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour l'acquisition et l'implantation du module des rapports d'accident électroniques, le renouvellement du contrat d'entretien du SÉCI ainsi que l'entretien du module rapports d'accident électroniques pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

CG16 0378 - 22 juin 2016 - Approuver le renouvellement du contrat pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. (CG07 0102), pour la somme maximale de 227 965,02 $, taxes incluses, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016.

CG15 0622 - 29 octobre 2015 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 221 325,26 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 29 mai 2015**.**

CG14 0513 - 27 novembre 2014 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 214 878,89 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, le tout conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 4 septembre 2014.

CG13 0451 - 28 novembre 2013 - Approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 396 202,17 $, taxes incluses, pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale (CG07 0102) et à la proposition en date du 12 septembre 2013.

CG13 0173 - 30 mai 2013 - Approuver le projet d'entente intermunicipale, d'une durée de 3 ans, renouvelable pour des termes de 2 ans, avec la Ville de Laval pour la fourniture du système d'émission des constats informatisés (SÉCI) / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention intervenue avec Groupe Techna inc. (CG07 0235 et CG09 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 607 813 $ à 8 171 935 $, taxes incluses / Autoriser un budget additionnel des revenus et dépenses pour 2013 / Ajuster la base budgétaire du SPVM pour les années 2014, 2015 et 2016.

CG09 0436 - 24 septembre 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 338 625 $ relative à l'acquisition d'une solution clé en main pour le système d'émission de constats informatisés (SÉCI) afin de permettre à la Ville de Montréal de réaliser la phase 2 du projet / Approuver à cette fin un projet d'addenda no 2 à la convention intervenue entre Groupe Techna inc. et la Ville de Montréal (CG07 0102).

CG07 0235 - 21 juin 2007 - Approuver la nouvelle répartition de la dépense de 7 269 188 $, incluant la TVQ, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (CG07 0102).

CG07 0102 - 26 avril 2007 - Octroyer un contrat à Groupe Techna inc. pour la fourniture d'un système d'émission des constats informatisés (SÉCI) au montant total approximatif 7 269 188 $, taxes incluses, appels d'offres public 07-10329.

DESCRIPTION

Le présent dossier fait référence au dernier dossier décisionnel (CG17 0328) et corrige l'erreur de la proposition sur le prix du contrat d'entretien des années 2017 à 2020 faite par Groupe Techna inc.. En effet, une erreur s'est glissée et porte sur l'omission de l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020.

JUSTIFICATION

Au début de l'année 2019, Groupe Techna inc. a facturé la Ville de Montréal sur le coût du contrat d'entretien de 2019 et ce dernier diffère du montant approuvé par les élus (CG17 0328). La Ville de Montréal a demandé des explications au fournisseur et ce dernier a admis son erreur d'où le présent sommaire pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera répartie selon le tableau suivant :

Description	Montant
Ajustement contractuel de 3% Période : 2019-01-01 au 2019-12-31	6 126,65 $
Ajustement contractuel de 3% Période : 2020-01-01 au 2020-12-31	6 310,45 $
Total avant taxes	**12 437,10 $**
Total toutes taxes	**14 299,56 $**

La dépense de 14 299,56 $ taxes incluses (13 057,40 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Cette dépense en lien avec l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne le Système d'émission de constats informatisés (SÉCI) utilisé par les employés du SPVM qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier décisionnel permet la continuité de la bonne entente d'affaires entre La Ville de Montréal et son fournisseur Groupe Techna Inc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation de la cession du contrat par le CE : 7 août 2019;
- Approbation de la cession du contrat par le CM : 19 août 2019;
- Approbation de la cession du contrat par le CG : 22 août 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelhak BABASACI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8783
Télécop. : 514 872-3964

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-04

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Procesus judiciare et cour municipale

Tél : 514-872-1239
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2019-07-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-07-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195035003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 14 299,56 $ taxes incluses, pour combler l'ajustement contractuel de 3% des années 2019 et 2020 du Système d'émission de constats informatisés (SÉCI), utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), dans le cadre du contrat octroyé au Groupe Techna inc. (Division d'ACCEO Solutions inc.), majorant ainsi le contrat de 10 787 417,16 $ à 10 801 716,72 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Certification des fonds - GDD 1195035003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-05

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1193438014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trente-six mois (36) à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au montant de 183 471,36 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17693 - 1 seul soumissionnaire. Autoriser une dépense totale de 201 818,50 $ taxes incluses (contrat: 183 471,36 $, contingences: 18 347,14 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au montant de 183 471,36 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17693;
2. d'autoriser une dépense de 18 347,14 $, à titre de budget de contingences, toutes taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-26 09:18

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438014**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trente-six mois (36) à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au montant de 183 471,36 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17693 - 1 seul soumissionnaire. Autoriser une dépense totale de 201 818,50 $ taxes incluses (contrat: 183 471,36 $, contingences: 18 347,14 $)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) compte treize ascenseurs, monte charges et nacelles dont sept sont de type hydraulique et six fonctionnent avec un système de câbles. Ces appareils mobiles sont utilisés pour le déplacement des employés, des outils et des charges lourdes en hauteur ainsi que vers les galeries souterraines. Les employés d'entretien et d'opération les utilisent sur une base régulière pour effectuer de la maintenance préventive, des inspections et des réparations sur divers équipements localisés dans plus de sept bâtiments sur le site de la Station.
Afin d'assurer la conformité de ces appareils aux normes de la régie du bâtiment du Québec de même que la sécurité des employés, des inspections et des entretiens préventifs doivent être effectués régulièrement pour remplacer des pièces désuètes, usées ou défectueuses.

Un appel d'offres a été lancé le 21 mai 2019 par le Service de l'approvisionnement et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juin 2019. La validité des soumissions est de 180 jours. Aucun addenda n'a été émis dans le cadre de cet appel d'offres.

Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de budget pour les contingences. Compte tenu des imprévus probables, un budget de 10% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0506 - 6 avril 2016 Accorder un contrat à Ascenseurs Innovatech inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, des monte charges et des nacelles à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de trente-six mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 638,64 $, taxes incluses - Appel d'offres 16-14981, - 3 soumissionnaires
CE13 0344 - 4 avril 2013 Accorder un contrat à la firme Ascenseurs Nagle inc., pour l'entretien et la réparation des ascenseurs et des monte charges à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une période de trente-six mois, pour une somme maximale de 130 841.55$, taxes incluses - Appel d'offres public 1835-AE - 5 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent appel d'offres inclut les inspections périodiques mensuelles, trimestrielles, semestrielles et annuelles, les épreuves de sécurité ainsi que les réparations de treize ascenseurs, monte charges et nacelles de la Station pour trois ans. Les travaux seront exécutés en conformité avec les exigences de la régie du bâtiment et le code ASME A17.1/CSA B44.7 qui vise le fonctionnement, l'inspection, la mise à l'essai et l'entretien des ascenseurs, monte charges et nacelles.

JUSTIFICATION

La main-d'oeuvre ainsi que les équipements requis pour la réalisation de ces travaux spécialisés ne sont pas disponibles à la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU). Quatre entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et une seule a déposé une soumission.

Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Dans le cas qui nous concerne, le prix soumis était supérieur à l'estimé, nous avons donc négocié avec l'entrepreneur et obtenu un escompte de 2% sur son prix initial. Le prix négocié est celui indiqué au tableau suivant:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Ascenseurs Innovatec inc.	183 471,36 $	18 347,14 $	201 818,50 $
Dernière estimation réalisée	159 594,30 $	15 959,43 $	175 553,73 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			26 264,77 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			14,96 %

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

L'écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation est défavorable de 14,96 % et s'explique par une sous-estimation du temps réel requis pour effectuer les inspections mensuelles et trimestrielles prévues dans ce contrat (80% de l'écart).

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Ascenseurs Innovatec inc. au prix négocié de 183 471,36 $ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites pour: Ascenseurs Innovatec inc., no. d'entreprise 1148062848. Les firmes n'étaient pas tenues de détenir une attestation de l'autorité des marchés publics (AMP) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres et Ascenseurs Innovatec inc. n'a pas présenté une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 201 818,50 $, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2019, 2020, 2021 et 2022 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.
Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 184 287,19 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale (8 776,63 $) et provinciale (8 754,68 $).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien
Objet de dépenses : Entretien, réparation immeubles et terrain

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de ce contrat d'entretien et de réparation des ascenseurs mettrait en péril la sécurité des employés et pourrait rendre inaccessible certains équipements critiques au bon fonctionnement de la Station. De plus, nous ne respecterions pas les normes de la régie du bâtiment du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 22 août 2019
Début du contrat: 26 août 2019
Fin du contrat: 25 août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Sébastien VALADE
resp. des operations (service de l'eau)

Tél : 514-872-0736
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Patrice LANGEVIN
Surintendant - ingenierie d'usine & procedes (service eau)
Tél : 514 280-6642
Approuvé le : 2019-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-07-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193438014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trente-six mois (36) à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au montant de 183 471,36 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17693 - 1 seul soumissionnaire. Autoriser une dépense totale de 201 818,50 $ taxes incluses (contrat: 183 471,36 $, contingences: 18 347,14 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17693 Detcah.pdf 19-17693 pv.pdf 17693 Tableau de vérification.pdf

19-17693 Intervention appro 1193438014.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE
Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Denis LECLERC
Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-872-5740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17693

No du GDD : 1193438014

Titre de l'appel d'offres : Entretien et réparation d'ascenseurs, monte-charges et nacelles à la direction de l'épuration des eaux usées

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 21 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 6 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 6 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 16 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 4

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 25

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 3 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 3 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom de la firme	Montant soumis (TTI) avant négociation	√	# Lot
Ascenseurs Innovatec Inc	187 437,99 $		
	Montant soumis (TTI) après négociation		
Ascenseurs Innovatec Inc	183 471,36 $	√	

Information additionnelle

Tel que stipulé à la clause 1.12.01 du Régie le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat au plus bas SOUMISSIONNAIRE conforme. Deux (2) preneurs ont dit ne pas avoir eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer la Soumission dans le délai alloué et un (1) qu'il n'a pas assez d'effectifs pour mener le contrat a terme. Le prix a été négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission.

Préparé par : Éliane Clavette

Le 9 - 7 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17693
Titre : Entretien et réparation d'ascenseurs, monte-charges et nacelles à la direction de l'épuration des eaux usées
Date de publication sur le SÉAO : 21 mai 2019.
Date d'ouverture des soumissions : jeudi 6 juin 2019
Aucun Addenda

						Ascenseurs Innovatec Inc
				Numéro de fournisseur VDM		159592
				Numéro NEQ		1148062848
Article		**Description**	**Quantité**	**Unités**	**Prix unitaire**	**Montant total**
1	Inspections mensuelles	621-A05-001	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
2		622-A05-002	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
3		608-A05-001	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
4		637-A05-001	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
5		652-A05-001	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
6		667-A05-001	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
7		668-A05-001	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
8		668-A05-002	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
9		668-A05-003	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
10		606-M07-001	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
11		607-M07-001	36	mensuelle	135,00 $	4 860,00 $
1	Inspections trimestrielles	621-A05-001	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
2		622-A05-002	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
3		608-A05-001	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
4		637-A05-001	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
5		652-A05-001	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
6		667-A05-001	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
7		668-A05-001	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
8		668-A05-002	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
9		668-A05-003	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
10		606-M07-001	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
11		607-M07-001	12	trimestrielle	135,00 $	1 620,00 $
1	Inspections semestrielles	621-A05-001	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
2		622-A05-002	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
3		608-A05-001	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
4		637-A05-001	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
5		652-A05-001	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
6		667-A05-001	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
7		668-A05-001	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
8		668-A05-002	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
9		668-A05-003	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
10		606-M07-001	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
11		607-M07-001	6	semestrielle	135,00 $	810,00 $
1	Inspections annuelles	621-A05-001	3	annuelle	275,00 $	825,00 $
2		622-A05-002	3	annuelle	275,00 $	825,00 $
3		608-A05-001	3	annuelle	385,00 $	1 155,00 $
4		637-A05-001	3	annuelle	275,00 $	825,00 $
5		652-A05-001	3	annuelle	275,00 $	825,00 $
6		667-A05-001	3	annuelle	275,00 $	825,00 $
7		668-A05-001	3	annuelle	385,00 $	1 155,00 $
8		668-A05-002	3	annuelle	385,00 $	1 155,00 $
9		668-A05-003	3	annuelle	385,00 $	1 155,00 $
10		606-M07-001	3	annuelle	635,00 $	1 905,00 $
11		607-M07-001	3	annuelle	635,00 $	1 905,00 $
1	Épreuves de sécurité	621-A05-001	1	Épreuves de sécurité	920,00 $	920,00 $
2		622-A05-002	1	Épreuves de sécurité	920,00 $	920,00 $
3		608-A05-001	1	Épreuves de sécurité	920,00 $	920,00 $
4		637-A05-001	1	Épreuves de sécurité	920,00 $	920,00 $
5		652-A05-001	1	Épreuves de sécurité	920,00 $	920,00 $
6		667-A05-001	1	Épreuves de sécurité	920,00 $	920,00 $
7		668-A05-001	1	Épreuves de sécurité	1 380,00 $	1 380,00 $
8		668-A05-002	1	Épreuves de sécurité	1 380,00 $	1 380,00 $
9		668-A05-003	1	Épreuves de sécurité	1 380,00 $	1 380,00 $
10		606-M07-001	1	Épreuves de sécurité	1 960,00 $	1 960,00 $
11		607-M07-001	1	Épreuves de sécurité	1 960,00 $	1 960,00 $
	Réparation	Technicien main d'oeuvre, temps régulier pour une période de 36 mois	300	Taux horaire	135,00 $	40 500,00 $
		Technicien main d'oeuvre en dehors des heures normales de travail pour une période de 36 mois	60	Taux horaire	270,00 $	16 200,00 $
		Total avant taxes				163 025,00 $
		TPS 5 %				8 151,25 $
		TVQ 9,9975 %				16 261,74 $
		Montant total				**187 437,99 $**
				Requis		
		Signature		Oui	Conforme	
		Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)		Oui	Conforme	
		Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)		Oui	Conforme	
		Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»		Oui	Conforme	
		Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»		Oui	Conforme	
		Vérification dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)		Oui	Conforme	
		Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)		Non	Conforme	
		Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)		Oui	Conforme	
		Garantie de soumission (10%)		Oui	l'unique assurances générales inc	
		Lettre d'engagement		Non	Non requis / fourni	
		Vérification cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»		Oui	Conforme	
		Validation de conformité - CNESST		Oui	Conforme	
		Autres conditions d'admissibilité ou documents requis				
		Liste du personnel affectée, qualifications et certifications		Non		
		Copie des immatriculations des véhicules		Non		
		Copie assurance		Non		
		Renseignements complémentaires		Non		
		Fiches techniques de tous les équipements, machineries & accessoires		Non		

Non-conforme
Correction - Erreur de calcul
Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Badre Sakhi **Date :** 7 juin 2019

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17693
Numéro de référence : 1270188
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Entretien et réparation d'ascenseurs, monte-charges et nacelles à la direction de l'épuration des eaux usées

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Ascenseur Adams Elevator Services Inc. 2595 Cote de Liesse Montréal, QC, h4n 2m9 NEQ : 1143275213	Madame Joyce Oughourlian Téléphone : 514 745-4455 Télécopieur : 514 745-6613	**Commande : (1598341)** 2019-05-23 14 h 24 **Transmission :** 2019-05-23 14 h 24	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ascenseurs Innovatec Inc 104 de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 5E9 http://www.innovatec.ca NEQ : 1148062848	Monsieur Martin Poirier Téléphone : 450 589-2442 Télécopieur : 450 589-1281	**Commande : (1597555)** 2019-05-22 11 h 29 **Transmission :** 2019-05-22 11 h 29	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ascenseurs Nagle Inc 2240 Avenue Beaconsfield Montréal, QC, H4A 2G8 NEQ : 1142957399	Monsieur Pierre Mongeau Téléphone : 514 482-6666 Télécopieur : 514 482-0976	**Commande : (1597021)** 2019-05-21 14 h 11 **Transmission :** 2019-05-21 14 h 11	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ascenseurs Néoservices 549, rue de Pons L'Assomption, QC, J5W 0E6 NEQ : 1163551600	Monsieur Pierre-Luc Miron Téléphone : 514 772-6367 Télécopieur :	**Commande : (1602205)** 2019-05-31 12 h 05 **Transmission :** 2019-05-31 12 h 05	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trente-six mois (36) à Ascenseurs Innovatec inc. pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au montant de 183 471,36 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17693 - 1 seul soumissionnaire. Autoriser une dépense totale de 201 818,50 $ taxes incluses (contrat: 183 471,36 $, contingences: 18 347,14 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1193438014_InterventionFinancière__DEEU_BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-17

Claudine LEBOEUF
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-6614
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1190206003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une somme maximale de 1 833 362,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17660 - (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. de conclure avec Cofomo inc., une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une somme maximale de 1 833 362,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17660 - (3 soumissionnaires);

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-23 14:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190206003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une somme maximale de 1 833 362,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17660 - (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan triennal d'immobilisations de la Ville (« PTI ») 2019-2021, la Ville de Montréal planifie la réalisation de plusieurs projets majeurs dont la maintenance des systèmes patrimoniaux et les fait évoluer selon les besoins d'affaires. La Ville nécessite donc de faire appel à des fournisseurs de services en technologies de l'information visant des expertises spécialisées.

Le mandat consiste à fournir une prestation de services à la direction sécurité publique et justice et à la direction solutions d'affaires – institutionnels du Service des TI de la Ville de Montréal pour la réalisation de livrables reliés aux projets ayant trait aux systèmes patrimoniaux. De nombreux systèmes et outils doivent évoluer ou être remplacés dans les prochaines années mais nous devons, cependant, faire les ajustements sur les systèmes existants. La Ville cherche un ou des partenaires pour prendre en charge l'exécution de plusieurs livrables dans certains domaines technologiques spécifiques afin de se conformer aux nouvelles lois municipales et provinciales (ex.: nouveau code de procédure civile , "NCPC") et à l'évaluation foncière.

Dans ce contexte, Le Service des TI a lancé l'appel d'offres public 19-17660, en date du 8 mai 2019. Cet appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir du 8 mai 2019.

Un délai de huit (8) semaines a été initialement accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission. Dans le cadre de cet appel d'offres, 3 addendas ont été publiés :

No. addenda	Date de publication	Nature

1	23 mai 2019	Précisions sur les connaissances requises pour l'appel d'offres
2	28 mai 2019	Diverses questions
3	6 juin 2019	Précisions sur les connaissances souhaitées des candidats et sur l'outil SPOD

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 11 juin 2019. La durée de la validité des soumissions est de 180 jours, suivant leur ouverture.

La Ville a reçu 3 offres et seules 2 soumissions sont déclarées conformes tant administrativement que techniquement.

Le présent dossier vise donc à conclure avec Cofomo inc., une entente-cadre, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une durée de 30 mois, pour une somme maximale de 1 833 362,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17660 - (3 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0498 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres public 17-16215 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot et la nature du service consiste à faire le développement en mode traditionnel des fonctionnalités en Natural/Adabase et Cobol pour les systèmes de la direction sécurité publique et justice et la direction solutions d’affaires – institutionnelles.

L’adjudicataire devra travailler en étroite collaboration avec les équipes du Service TI et les pilotes de divers services dont notamment le Service des finances et le Service des affaires juridiques. Ils devront les assister en leur offrant sur demande et dans un délai prédéterminé par la Ville, des services professionnels dans des domaines tels que l’analyse, le développement, la programmation, la documentation, la formation et le transfert de connaissance. La méthodologie de travail proposée par la firme devra donc tenir compte de ce contexte participatif. De plus, la méthodologie devra prévoir les activités nécessaires à l’atteinte des consensus attendus et utiliser des pratiques innovantes afin de résoudre des questions d’une certaine complexité.

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges. De ce nombre, trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 15,79 % des preneurs, alors que treize (13) firmes n’ont pas déposé de soumission (84,21 %). De ces dix-neuf (19) firmes, dix (10) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont :
· Deux firmes déclarent ne pas œuvrer dans le secteur d'activité demandé;

· Une firme déclare que c'est un appel d'offres sans égard à la qualité pour le plus bas prix;

· Une firme déclare qu'elle ne peut répondre par manque de temps;

· Deux firmes déclarent avoir un carnet de commandes complet;

· Une firme déclare ne pas posséder l'accréditation de l'AMP;

· Une firme déclare ne pas avoir le profil requis pour le poste de coordonnateur;

· Deux firmes déclarent ne pas avoir les ressources demandées;

· Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre, et une (1) d'entre elles s'est avérée non conforme à savoir l'offre de KEZBER et associée inc.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cofomo inc.	75.3	0.68	1 833 362,61 $		1 833 362,61 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	78.5	0.50	2 589 317,48 $		2 589 317,48 $
Dernière estimation réalisée					1 646 987,63 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					186 374,98 $ 11,32 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					755 954,87 $ 41,23%

Voici les explications des écarts:

11.32%: l'estimation de notre appel d'offres soit 1 646 987,63$ est basée sur une indexation de 3% (Indice des Prix à la Consommation) du taux horaire de l'adjudicataire de l'AO #17-16215 (CG 17 0498);

41.23%: le prix de l'adjudicataire est nettement inférieur à la deuxième soumission et il s'explique par la compétition du marché des technologies de l'information (TI).

Après vérification, la firme Cofomo inc. (NEQ 1142126664) n'est pas inscrite sur les listes RENA, RGC, évaluation de rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en place de ces contrats permet de moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE: 07 août 2019;
- Approbation du dossier par le CM:19 août 2019;
- Approbation du dossier par le CG: 22 août 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Tien-Dung LÊ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-6933
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-15

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Procesus judiciare et cour municipale

Tél : 514-872-1239
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gervais THIBAULT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice
Tél : 514-880-9577
Approuvé le : 2019-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-07-23

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 20 octobre 2017

COFOMO INC.
A/S MONSIEUR ALAIN BARIBEAU
1000, RUE DE LA GAUCHETIÈRE O, BUREAU 1500
MONTRÉAL (QC) H3B 4W5

N° de décision : 2017-CPSM-1056975
N° de client : 3000290809

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFOMO INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
500, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1190206003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction
Objet :	Conclure avec Cofomo inc. une entente-cadre d'une durée de 30 mois, pour la prestation de services en technologies d'information (TI) pour le développement d'applications, d'évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux, pour une somme maximale de 1 833 362,61 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17660 - (3 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17660 SEAO _ Liste des preneurs.pdf
19-17660 pv.pdf
19-17660 comité.pdf
19-17660 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-17

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17660

No du GDD : 1190206003

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services TI pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 11 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 11 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : 27 - 6 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 5 - 6 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 19

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 15,79

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
KEZBER ET ASSOCIÉS INC.	POINTAGE INTÉRIMAIRE INFÉRIEUR À 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 12 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 8 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
COFOMO INC.	1 833 362,61 $	√	
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	2 589 317,48 $		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ne sont pas dans le secteur d'activité demandé, une firme mentionne que c'est un appel d'offres sans égard à la qualité pour le plus bas prix, une firme n'a pas eu le temps de répondre à l'appel d'offres, deux firmes ont un carnet de commandes complet, une firme n'a pas sont accréditation de l'AMP, une firme mentionne que l'expérience demandée pour le coordonnateur est restrictive et deux firmes n'ont pas les ressources demandées. Les autres firmes n'ont pas retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 5 - 7 - 2019

19-17660 - Prestation de services TI pour le développement d'applications, évolutions fonctionnelles, de services et de fonctionnalités pour les systèmes patrimoniaux

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Cofomo inc.	3,90	7,40	11,80	8,40	14,40	14,00	15,40	75,3	1 833 362,61 $	0,68	1
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,90	7,60	11,80	8,40	15,60	15,80	15,40	78,5	2 589 317,48 $	0,50	2
KEZBER et associés inc.	2,00	4,80	2,20	2,00	5,20	3,40	3,20	22,8			Non conforme
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	

Comité	
Date	27-06-2019
Heure	9h30
Lieu	255 boul Crémazie Est bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Liste des commandes

Numéro : 19-17660
Numéro de référence : 1263135
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services TI pour le développement d'applications, évolutions

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1591661)** 2019-05-09 8 h 33 **Transmission :** 2019-05-09 8 h 33	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Association des agences de communication créative (A2C) 505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250 Montréal, QC, H2Z 1Y7 http://www.a2c.quebec NEQ : 1142074278	Madame Isabel Poirier Téléphone : 514 848-1732 Télécopieur : 514 848-1950	**Commande : (1591857)** 2019-05-09 10 h 46 **Transmission :** 2019-05-09 10 h 46	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Axon Intégration et développement 410 rue St-Nicolas Bureau 101 Montréal, QC, H2Y 2P5 NEQ : 1148158935	Monsieur Michel Lacasse Téléphone : 514 238-3369 Télécopieur :	**Commande : (1591774)** 2019-05-09 9 h 47 **Transmission :** 2019-05-09 9 h 47	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	CMI Groupe Conseil 330,Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1172658602	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	**Commande : (1591711)** 2019-05-09 9 h **Transmission :** 2019-05-09 9 h	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1591574)** 2019-05-09 6 h 16 **Transmission :** 2019-05-09 6 h 16	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1591508)** 2019-05-08 16 h 22 **Transmission :** 2019-05-08 16 h 22	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1591330)** 2019-05-08 13 h 45 **Transmission :** 2019-05-08 13 h 45	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe Onepoint inc. 606 rue Cathcart Bureau 400 Montréal, QC, H3B1K9	Madame Martine Larose Téléphone : 514 292-0270 Télécopieur :	**Commande : (1591980)** 2019-05-09 12 h 23 **Transmission :** 2019-05-09 12 h 23	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel

	http://www.groupeonepoint.ca NEQ : 1161367470			3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1592054)** 2019-05-09 13 h 53 **Transmission :** 2019-05-09 13 h 53	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	INEAT CANADA INC. 204 rue du Saint Sacrement, #700 Montréal, QC, H2Y 1W8 NEQ : 1173085235	Monsieur Théophile LAHONDE Téléphone : 438 827-7575 Télécopieur :	**Commande : (1601734)** 2019-05-30 14 h 19 **Transmission :** 2019-05-30 14 h 19	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-30 14 h 19 - Téléchargement 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-30 14 h 19 - Téléchargement 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Kezber et Ass Inc 9180 Boulevard Leduc Suite 230 Brossard, QC, j4y0n7 http://www.kezber.com NEQ : 1146201547	Monsieur René Rancourt Téléphone : 1888 889-4668 Télécopieur :	**Commande : (1593341)** 2019-05-13 11 h 39 **Transmission :** 2019-05-13 11 h 39	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1591532)** 2019-05-08 16 h 48 **Transmission :** 2019-05-08 16 h 48	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel

				3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Libéo 5700, boul. des Galeries Bureau 300 Québec, QC, G2K 0H5 http://www.libeo.com NEQ : 1165215154	Monsieur Joé Bussière Téléphone : 418 520-0739 Télécopieur :	**Commande : (1592385)** 2019-05-10 8 h 37 **Transmission :** 2019-05-10 8 h 37	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nexus Innovations 4500-1751 rue Richardson Montréal, QC, H3K 1G6 https://nexusinno.com/ NEQ : 1173613648	Monsieur Samuel Lapointe Téléphone : 514 891-2621 Télécopieur :	**Commande : (1597646)** 2019-05-22 13 h 57 **Transmission :** 2019-05-22 13 h 57	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Procom 2000 Rue Peel 300 Montréal, QC, H3A2W5 http://www.procomquebec.ca NEQ : 1160926664	Madame Nathalie Forest Téléphone : 418 682-2097 Télécopieur : 418 780-1963	**Commande : (1591336)** 2019-05-08 13 h 50 **Transmission :** 2019-05-08 13 h 50	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	**Commande : (1591632)** 2019-05-09 8 h 11 **Transmission :** 2019-05-09 8 h 11	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Services Makila inc. 1002, rue Sherbrooke Ouest, 2201 Montréal, QC, H3A3L6 NEQ : 1173121238	Alain Latry Téléphone : 514 231-2680 Télécopieur :	**Commande : (1592872)** 2019-05-10 17 h 02 **Transmission :** 2019-05-10 17 h 02	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sidekick Interactive 460 Sainte-Catherine Ouest suite 426 Montréal, QC, H3B1A7 http://www.sidekickinteractive.com NEQ : 1167577973	Monsieur Gregory Cerallo Téléphone : 514 772-4734 Télécopieur :	**Commande : (1604793)** 2019-06-06 13 h 44 **Transmission :** 2019-06-06 13 h 44	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-06-06 13 h 44 - Téléchargement 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-06-06 13 h 44 - Téléchargement 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-06 13 h 44 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Jean-Pierre Martin Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	**Commande : (1591345)** 2019-05-08 13 h 57 **Transmission :** 2019-05-08 13 h 57	3131823 - 19-17660 addenda 1 2019-05-23 8 h 42 - Courriel 3134531 - 19-17660 addenda 2 2019-05-28 10 h 02 - Courriel 3139143 - 19-17660 addenda 3 2019-06-05 12 h 02 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1198113004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 180 215,67 $, incluant les contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2% pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat octroyé à Solotech inc. (CG19 0083), le tout majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 $ à 1 363 212,99 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 180 215, 67 $, incluant les contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2% pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat octroyé à Solotech inc. (CG19 0083), le tout majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997, 32 $ à 1 363 212, 99 $, taxes incluses;

2. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,08% par l'agglomération, pour un montant de 90 255,28 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-29 11:07

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198113004**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 180 215,67 $, incluant les contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2% pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat octroyé à Solotech inc. (CG19 0083), le tout majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 $ à 1 363 212,99 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de déménagement de l'hôtel de ville, le Service des TI, en collaboration avec le Service du matériel roulant et atelier (SMRA) et du service de l'approvisionnement, a lancé l'appel d'offres public 18-17351 pour l'acquisition d'équipements de captation vidéo et audio avec services d'installation, de support, de maintenance et de formation afin de mettre à jour et de rehausser le service de webdiffusion offert aux citoyens.
En cours d'exécution, le projet de déploiement de la nouvelle solution de webdiffusion a dû être révisé en raison de l'ampleur et de la complexité d'installation dans ces les nouveaux locaux et afin de combler de nombreux besoins imprévus, se traduisant par des efforts d'installation requérant des équipements supplémentaires afin de compléter les travaux. Les estimations préliminaires avaient été effectuées avant le début des activités de constructions des nouveaux locaux et du le démantèlement des équipements de captation audio et vidéo utilisés jusqu'à tout dernièrement par le Service du matériel roulant et atelier (SMRA).

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 180 215, 67 $, incluant les contingences pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du Conseil municipal

relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier de l'appel d'offre 18-17351, le tout majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997, 32 $ à 1 363 212, 99 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0083 - 28 février 2019 - Accorder un contrat à Solotech inc. pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, pour une somme maximale de 1 182 997,32 $, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17351 (4 soumissionnaires, 1 seul conforme)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une dépense additionnelle de l'ordre de 180 215, 67 $ taxes incluses, faisant passer le budget total à 1 363 212,99 $, taxes incluses, ce qui équivaut à une augmentation de 15,2 % du montant initial du contrat taxes incluses.

JUSTIFICATION

La modification du contrat 18-17351 (Acquisition des équipements audio - Salle Peter-McGill - Salle du conseil municipal) se détaille comme suit:
Une dépense additionnelle de 272 640,62 $ (taxes incluses) :

· Ajout de produits et services totalisant 192 640,62 $ (taxes incluses):
- Personnalisation des plaques TAIDEN incluses au bordereau de prix pour un coût additionnel totalisant 82 385,34 $ taxes incluses (plaques sur mesure et refonte du module électronique);
- Remplacement des matrices 12 x 12 (item 16) incluses au bordereau de prix par une matrice 20 x 20 considérée suffisante afin de combler les besoins confirmés en cours de réalisation du projet, totalisant un différentiel de 1 394,65 $, taxes incluses;
- Remplacement de l'enregistreur (item 19) inclus au bordereau de prix par (2) deux enregistreurs HD afin de combler les besoins supplémentaires découverts en cours de réalisation du projet, totalisant un différentiel de 9 572,82 $, taxes incluses;
- Ajout de matériels divers tel que câbles, switches, routers, râteliers, etc. pour un montant totalisant 66 422,21 $ (taxes incluses), pour des besoins supplémentaires ou pour remplacer des items qui n'ont pu être récupérés lors du démantèlement des systèmes actuels;
- Services professionnels additionnels requis afin de livrer une solution temporaire et faire les corrections requises en cours de réalisation du projet, totalisant 24 029,78 $, taxes incluses.

· Ainsi qu'une demande de contingence d'un montant maximal de 80 000 $, soit de 6,8%, afin de pallier tout imprévu qui pourraient survenir lors de la dernière phase du projet qui débutera en juillet 2019.

Toutefois, certains items prévus au bordereau initial ne seront plus requis. Leur valeur, totalisant 92 424,95 $ taxes incluses, ajoutée à la dépense additionnelle exposée ci-dessus, porte le montant total de la modification au contrat à 23,1%

En termes de budget, l'augmentation correspondant aux quantités additionnelles ainsi qu'au montant des contingences, contrebalancé par la valeur des items non consommés au bordereau, fait en sorte que le montant global du contrat est de 1 363 212,99 $, taxes incluses, soit une augmentation totale nette de 180 215,67 $ (15,2 %).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense additionnelle d'un montant maximal de 180 215,67 $, taxes incluses, se présente comme suit:

Acquisition d'équipement de captation et de diffusion d'événements avec installation pour la Ville de Montréal (PTI)	Coûts totaux (taxes incluses)	Budget additionnel pour variation des quantités (16,3%)	Budget de contingence (6,8%)	Total
Octroi - GDD 118 8113001	1 182 997,32 $	- $	- $	1 182 997,32 $
Quantités supplémentaires		192 640,62 $	80 000,00 $	272 640,62 $
Quantités non consommées	(92 424,95 $)	- $	- $	(92 424,95 $)
				==========
Nouveau Total - Projet	1 090 572,37 $	192 640,62 $	80 000,00 $	1 363 212,99 $
(Moins) Budget déjà octroyé				1 182 997,32 $
Budget additionnel demandé				180 215,67 $

Dépenses capitalisables (PTI):

Répartition estimative des séances et des coûts supplémentaires par compétence

		% Compétences		Coûts	
Type	NB de séance	AGGLO	CORPO	AGGLO	CORPO
CG	11	100,00%		16 383,24 $	
CM	11		100,00%		16 383,24 $
CE	36	50,10%	49,90%	26 862,56 $	26 755,33 $
Commissions	63	50,10%	49,90%	47 009,48 $	46 821,82 $
Total	121			90 255,28 $	89 960,39 $

La dépense supplémentaire de 180 215,67 $, taxes incluses (164 560,93 $ net de taxes) sera imputée au PTI 2019 du Service des TI, au projet 78032 - Communications numériques. Cette dépense servira à couvrir l'acquisition d'équipement de captation audio et vidéo, l'installation et de la formation et elle sera financée par les règlements d'emprunt de compétence locale 17-034 et d'agglomération RCG 17-013. La répartition des coûts par compétence a été établie selon le nombre de séances du CE, du CM, du CAG et des commissions permanentes survenues en 2018 à titre de référence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les changements demandés permettront à la Ville de compléter les activités de déploiement de la nouvelle solution de webdiffusion. Ce nouveau déploiement permettra de maintenir et d'améliorer le service aux citoyens, ainsi que d'assurer leur participation à la vie démocratique de la ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 07 août 2019
- Approbation du dossier par le CM - 19 août 2019
- Approbation du dossier par le CG - 22 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs incluant les nouvelles dispositions du règlement de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-07-18
Robert ROY Conseiller Analyse et Controle de Gestion	Demis NUNES chef division reseaux de telecommunications
Tél : 514-872-0982	**Tél :** 514-887-9047

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-07-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198113004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 180 215,67 $, incluant les contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2% pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat octroyé à Solotech inc. (CG19 0083), le tout majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 $ à 1 363 212,99 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Selon l'information transmise par le service, la modification du contrat est accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature au sens de 537.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-22

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198113004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité aux utilisateurs
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 180 215,67 $, incluant les contingences et une variation de quantité de l'ordre de 15,2% pour la fourniture, l'installation et la configuration d'équipements de captation vidéo pour la salle Peter-McGill et la salle du conseil municipal relocalisées à l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat octroyé à Solotech inc. (CG19 0083), le tout majorant ainsi le montant total du contrat de 1 182 997,32 $ à 1 363 212,99 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Virement crédit - GDD 1198113004.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-26

François FABIEN
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2019/08/22
17:00

(1)

Dossier # : 1197092001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de trois (3) ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour la somme maximale de 265 478,31 $ CAD, taxes non incluses. (Dépense totale de 305 233,69 $ CAD, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de trois (3) ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP utilisés pour le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds, pour une somme maximale de 305 233,69 $, taxes incluses, conformément à son offre de service en date 5 juin 2019;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-26 09:09

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197092001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de trois (3) ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour la somme maximale de 265 478,31 $ CAD, taxes non incluses. (Dépense totale de 305 233,69 $ CAD, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds utilisent les suites logiciels de GE/IP distribuées par Gray Matter Systems Canada inc. Ces suites logiciels permettent le contrôle des procédés des usines ainsi que la collecte et le maintien de l'historique des données provenant de ces usines.
Des mises à jour du système sont nécessaires pour assurer la continuité et la fiabilité du système de contrôle des usines.

L'octroi de ce contrat s'inscrit dans les exceptions de la Loi des cités et villes qui permettent de conclure un contrat de gré à gré dans le cas où l'objet du contrat vise l'utilisation d'un logiciel et la protection des droits exclusifs relatifs à des licences.

L'octroi de ce contrat s'intègre aux objectifs de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau visant notamment à assurer la continuité des opérations, dans un contexte de modernisation des équipements et de poursuite des efforts dans le cadre du programme d'excellence en eau potable, au meilleur coût d'acquisition possible et en conformité avec les normes et règlements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0346 - 21 août 2014 - 114 026 9001 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems Canada, inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble

des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de 2 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 581,37 $ CAD taxes incluses.
CG16 0471 – 26 août 2016 - 116 724 6001 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems Canada, inc., fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour la somme maximale de 385 356,91 $ USD sans taxes. (Dépense totale de 623 834,26 $ CAD taxes et réserve incluses.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems Canada inc. , fournisseur exclusif, pour la période du 31 mai 2019 au 31 mai 2022, pour la fourniture de services d'entretien annuels et de mise à jour des suites logiciels de GE/IP utilisées pour le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Baillets et Pierrefonds.
L'entente proposée par Gray Matter Systems Canada inc. comprend principalement :

- Les dernières mises à jour et améliorations apportées au logiciel;
- Le support technique par téléphone 24/7 - 365 jours par année;
- Le service de formation pour le personnel de soutien.

JUSTIFICATION

La compagnie Gray Matter Systems Canada inc. est la distributrice exclusive des suites logiciels de GE/IP au Canada. Elle est la seule compagnie autorisée à faire les mises à jour et à modifier les codes sources du logiciel pour en améliorer la performance. Le logiciel est utilisé à tous les niveaux, autant par les ingénieurs que par les opérateurs des usines et des réseaux de distribution d'eau potable.

Considérant que :
· Le maintien de ce service est nécessaire pour l'obtention de la mise à jour des suites logiciels et du soutien technique en cas de panne;
· La compagnie GE/IP possède les droits exclusifs sur ces suites logiciels;
· La compagnie Gray Matter Systems Canada inc. est le revendeur exclusif pour le Canada pour ces suites logiciels de GE/IP;
· Les suites logiciels sont des outils essentiels pour le contrôle des équipements de procédés des usines de production d'eau potable.

Il est recommandé d'accorder à la firme Gray Matter Systems Canada inc. un contrat d'une durée de trois (3) ans, du 31 mai 2019 au 31 mai 2022, pour la fourniture d'un service d'entretien des suites logiciels de GE/IP pour un montant de 265 478,31 $ CAD taxes non incluses, conformément aux soumissions obtenues. Le budget total est de 305 233,69 $ CAD, taxes incluses.

Une évaluation des besoins ainsi qu'une rationalisation des licences actuellement utilisées expliquent cette baisse de prix malgré une forte fluctuation défavorable du dollar canadien depuis 2016 et l'augmentation du coût par licence lié à l'indexation annuelle. En conclusion, cette nouvelle entente nous est favorable de l'ordre de 13,3 % par rapport à la précédente pour les mêmes services.

Parallèlement à ce renouvellement, le Service des technologies de l'information en est à définir le positionnement des solutions numériques afin d'assurer que les solutions soient dans un cadre cohérent et moderne pour le Service de l'eau et ses différentes clientèles et que le choix d'aujourd'hui, d'octroyer un nouveau contrat à la firme Gray Matter Systems Canada inc., n'est en aucun cas le garant d'une pérennité contractuelle et informationnelle avec cette dernière. Le positionnement devra inclure une étude comparative des forces,

faiblesses, menaces, risques, opportunités des solutions logiciels et une analyse du coût total de possession.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 305 233,69 $ taxes incluses.
Les dépenses seront réparties sur trois (3) ans à raison de 101 744,56 $ CAD par année, taxes incluses.

Le service de mise à jour des logiciels et le service de formation pour le personnel seront imputés entièrement au budget de fonctionnement.

Cette dépense totale représente un coût net de 278 719.04$ CAD, lorsque diminuée des ristournes fédérale et
provinciale et sera imputée au budget de fonctionnement de la DEP.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau
potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines*
compétences municipales dans certaines agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier :

· La DEP sera en situation de violation de propriété intellectuelle et de droit d'usage de licences;
· La DEP ne sera pas en mesure de faire la mise à jour des suites logiciels nécessaires au maintien des systèmes en place (maintien de performance et de sécurité informatique);
· La DEP s'expose à des risques de ne pas être en mesure d'assurer le soutien technique des systèmes de contrôle de procédé requis pour la production de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ghayath HAIDAR, Service des technologies de l'information

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl PÉLADEAU
Ingénieur - Automatisation

Tél : 514 872-1362

Caroline TURCOTTE
c/s - Automatisation

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Faical BOUZID
c/s - Bureau Projets

Tél : 514 868-5144

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-07-25

GE
Digital

M 513 310 6492
eulanda.contois@ge.com

March 13, 2019

Ville de Montreal
8585 Boul De La Verendrye
Lasalle, QC H8N 2K2
CA

To Whom it May Concern:

Please accept this letter as a formal certification that GE Digital is the sole Developer, Licensor, and Support Service Provider in the Canada for the complete suite of Proficy Software Products.

In addition, Gray Matter Systems is an authorized GE Digital Representative for the sales, service, and support of the following products:

Automation: HMI/SCADA iFix, Cimplicity, Batch, Tracker, Change Management, Web HMI, Workflow
MES: Plant Applications, Open Enterprise, Scheduler
Acceleration Plans/GlobalCare Support Agreements for Software Listed

Additionally, Gray Matter Systems is the authorized GE Digital Representative assigned to sell and service your account at the Ville de Montreal for both hardware and software products.

If you require further information, please do not hesitate to contact me at 513-310-6492.

Sincerely,

Eulanda Contois
Sr. Technical Product Manager
GE Digital

Reference ID: 001C000000rhC5g

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197092001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré d'une durée de trois (3) ans à Gray Matter Systems Canada inc., fournisseur unique au Canada, pour la mise à jour des suites logiciels de GE/IP, pour la somme maximale de 265 478,31 $ CAD, taxes non incluses. (Dépense totale de 305 233,69 $ CAD, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1197092001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Yves BRISSON
Conseiller budgetaire
Tél : 514-280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1191629001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de 5 ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, du contrat à la firme FinLogik inc., fournisseur unique (CG14 0254), pour une somme maximale de 1 506 003,49 $, taxes incluses, pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, majorant le montant total du contrat de 1 586 350,30 $ à 3 092 353,79 $, taxes incluses / Approuver un projet de prolongation du contrat modifiant la convention de services à cette fin.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'autoriser la prolongation, pour une période de 5 ans, du contrat conclut avec la firme Finlogik pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel, pour une somme maximale de 1 506 003,49 $, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;

2. d'approuver un projet de prolongation du contrat de support et de maintenance entre la Ville de Montréal et la firme Finlogik inc modifiant la convention de services pour les clauses d'augmentation annuelle du contrat de 4 % à l'IPC canadien;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-26 11:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191629001**
Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de 5 ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, du contrat à la firme FinLogik inc., fournisseur unique (CG14 0254), pour une somme maximale de 1 506 003,49 $, taxes incluses, pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, majorant le montant total du contrat de 1 586 350,30 $ à 3 092 353,79 $, taxes incluses / Approuver un projet de prolongation du contrat modifiant la convention de services à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, le Service de finances a fait l'acquisition d'un logiciel dans le cadre du projet de développement d'un système de gestion de la dette et des placements ainsi que des licences de support.
La mise en production finale a été effectuée en 2009 et depuis, le Service des finances est doté du système pour la gestion de la dette et des placements (SGD) de la Ville de Montréal.

La convention de services professionnels actuellement en vigueur, approuvée le 29 mai 2014, avec la firme Finlogik inc couvrant le programme de support et de maintenance et les conditions de licences du logiciel arrivera à échéance le 31 décembre 2019. Elle inclut une clause de prolongement automatique pour une période supplémentaire de cinq (5) années à moins que la Ville remette un avis écrit à la firme au moins quatre-vingt (90) jours précédent l'échéance du 31 décembre 2019.

L'objectif du présent dossier concerne l'autorisation de prolonger de cinq (5) années le programme de support et de maintenance et des conditions de licence et ainsi assurer la continuité des opérations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0254 - 29 mai 2014 :
Octroyer un contrat de gré à gré à la firme Finlogik inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du programme de support et de maintenance et des conditions de licence de logiciel, pour la période du 5 mai 2014 au 31 décembre 2019, au montant de 1 586

350,30 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention de services à cette fin

CG13 0073 – 21 mars 2013 :
Autoriser une dépense additionnelle de 119 314,43 $ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 3

CG11 0252 – 25 août 2011 :
Autoriser une dépense additionnelle de 249 000 $ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 2

CG09 0312 - 27 août 2009 :
Autoriser une dépense additionnelle de 77 144,15 $ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1

CG06 0254 - 22 juin 2006 :
Octroi d'un contrat à la firme Finrad inc. pour l'acquisition d'un logiciel requis dans le cadre du projet de développement d'un système de gestion de la dette et des placements, l'acquisition de licence de support, au prix approximatif de 1 800 197,31$ / Approbation d'un projet de convention

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel concerne les dépenses requises pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 afin de :

- Maintenir le programme de support et de maintenance du fournisseur du système de gestion de la dette et des placements (SGD)
- Maintenir les conditions de licence
- Assurer la mise à jour continue du système

Les processus d'affaires gérés par ce système sont les suivants :

- La gestion des emprunts de la Ville et de ses arrondissements
- La gestion des placements à court et long terme
- La gestion des subventions facturables et à recouvrement
- La gestion des projections (budget) des emprunts, des placements et des subventions
- La comptabilisation des écritures dans SIMON
- La production de rapports financiers de gestion

JUSTIFICATION

Il est primordial de prolonger le programme de support et maintenance ainsi que les conditions de licence du logiciel et d'assurer la continuité des processus d'affaires énumérés à la section Description. Il est également essentiel que la mise à jour du système SGD se poursuive de façon continue afin de s'assurer d'une bonne gestion financière en conformité aux règles en vigueur. La firme Finlogik est la seule à détenir les codes sources pour faire l'entretien et le support de ce logiciel.
Ce contrat est octroyé de gré à gré à la firme Finlogik, fournisseur unique pour les droits d'utilisation et de support du système SGD, en vertu de l'exception prévue à l'article 573.3, paragraphe 6° (B) de la Loi sur les cités et villes, puisque son objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel, et vise la protection des droits exclusifs, tels les droits d'auteurs, les brevets ou les licences exclusives.

Sur la base des coûts du contrat actuel, le support et la maintenance du logiciel sont de l'ordre de 27 500 $ par licence pour la dernière année du contrat (2019). Les coûts relatifs à ces services dans la nouvelle offre de la firme sont maintenus. Cependant, le taux d'indexation annuel a été renégocié à la baisse passant de 4%, tel que spécifié à la clause 9.7 du contrat, au taux de l'IPC canadien estimé à 2 % par an. A cet effet, un document confirmant la prolongation du contrat incluant cette modification est joint à ce dossier décisionnel.

Dans le cadre de ce contrat octroyé en mai 2014, la Firme Finlogik n'était pas tenue d'avoir l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du renouvellement à octroyer est de 1 506 003,49 $, taxes incluses. Les coûts sont répartis comme suit :

Description	2020	2021	2022	2023	2024
Programme de support et maintenance pour 9 licences utilisateurs					
Total avant taxes	251 700$	256 733$	261 868$	267 105$	272 447$
Coût du contrat taxes incluses	289 392,08$	295 178,77$	301 082,73$	307 103,97$	313 245,94$

Pour le prolongement des cinq années (2020 à 2024), les crédits seront prévus à chaque année au budget de fonctionnement de la direction du financement, trésorerie et caisse de retraite du Service des finances dans le compte des services techniques au chapitre des services professionnels, techniques et autres.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le prolongement du programme de support et de maintenance du logiciel est essentiel afin d’assurer la continuité des processus d'affaires couverts par les modules de cette application.
Une décision négative concernant le maintien du programme de support et de maintenance du logiciel aurait pour conséquence d'engendrer des coûts supplémentaires pour chaque demande de support ou avis de changement avec le fournisseur actuel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 7 août 2019 : Adoption par le comité exécutif
- 19 août 2019 : Adoption par le conseil municipal
- 22 août 2019 : Adoption par le conseil d'agglomération
- 6 janvier 2020: Émission du bon de commande

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Patricia SANCHEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole VEILLEUX
C/d gest.dette & tresorerie

Tél : 514 872-2725
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Carole VEILLEUX
C/d gest.dette & tresorerie

Tél : 514 872-2725
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2019-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-07-23

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1191629001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de 5 ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, du contrat à la firme FinLogik inc., fournisseur unique (CG14 0254), pour une somme maximale de 1 506 003,49 $, taxes incluses, pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, majorant le montant total du contrat de 1 586 350,30 $ à 3 092 353,79 $, taxes incluses / Approuver un projet de prolongation du contrat modifiant la convention de services à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Addenda 1 visé 24-07-19.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-24

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
24 JUIL. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

Prolongation du Contrat de support et de maintenance VDMSUP-002

Entre :

Finlogik inc personne morale ayant sa principale place d'affaires au 360, rue St-Jacques ouest suite G-102, Montréal (Québec) H2Y 1P5, agissant et représentée par Jean-François Sabourin, Président et Chef de la direction, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare.

ci-après désignée la « FIRME »

et :

Ville de Montréal personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 275 rue Notre-Dame est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

ci-après désigné(e) la « VILLE »

Pour
FINLOGIK

ATTENDU QUE le présent document confirme la prolongation tacite prévue au Contrat de support et de maintenance **VDM-SUPP002** (le « Contrat ») tel que stipulé à l'article 10.13 de ce dernier.

ATTENDU QUE l'ensemble des clauses prévues au Contrat demeureront inchangées, à l'exception des articles 6.2, 7.3 et 9.7 dont les définitions dans le présent document annulent et remplacent celles du Contrat.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elle a remis une copie de ce règlement à la Firme.

6.2 GRILLE TARIFAIRE DE LICENCES ADDITIONNELLES

Utilisateur	Licence perpétuelle	Support annuel
Fonctionnel	15 000 $	2 500 $
Consultatif	7 500 $	1 000 $
Support	5 000 $	500 $

Les tarifs de licences additionnelles seront indexés annuellement en fonction de la variation en pourcentage sur douze mois de l'Indice des prix à la consommation Canadien (IPC Tableau 18-10-0004-11) publié dans le mois précédent celui de la Date anniversaire.

7.3 INDEXATION DES TAUX

Les taux inscrits au point 7.2 seront indexés annuellement en fonction de la variation en pourcentage sur douze mois de l'Indice des prix à la consommation Canadien (IPC Tableau 18-10-0004-11) publié dans le mois précédent celui de la Date anniversaire et qui ne pourra dépasser 3% par année.

9.7 PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le montant annualisé de la première année de la présente prolongation du Contrat a été établi, pour un total de neuf (9) licences utilisateurs, à deux cent cinquante et un mille sept cent dollars (251 700 $). Ce montant couvre l'ensemble des services couverts par le Contrat tels que décrits dans ce dernier, incluant les services de support et maintenance et les mises-à-jour.

Le montant annuel sera ajusté en fonction des items suivants :

(i) du nombre de nouveaux utilisateurs ajoutés au cours de l'année;
(ii) des montants de support additionnels prévus aux demandes de changements qui auront été approuvées;
(iii) des montants additionnels liés aux nouveaux modules acquis, le cas échéant;
(iv) de l'augmentation annuelle en fonction de la variation en pourcentage sur douze mois de l'Indice des prix à la consommation Canadien (IPC Tableau 18-10-0004-11) publié dans le mois précédent celui de la facturation et qui ne pourra dépasser 3% par année.

Tableau des coûts annuels estimés au taux IPC des douze derniers mois (2%) :

2020	2021	2022	2023	2024
251 700.00 $	256 733.00 $	261 868.00 $	267 105.00 $	272 447.00 $

Une facture sera envoyée 30 jours précédant le début de la période, pour paiement anticipé.

EN FOI DE QUOI, les parties, par l'entremise de leur représentant dûment autorisé, ont conclu le présent Contrat à la dernière des dates indiquées ci-dessous. Nonobstant la date de signature, le présent avenant entre en vigueur le 1er janvier 2020.

FINLOGIK INC.	**VILLE DE MONTRÉAL**
Par (en caractères d'imprimerie) : Monsieur Jean-François Sabourin	**Par (en caractères d'imprimerie) :**
Titre : Président et Chef de la direction	**Titre :**
Date :	**Date :**
Signature :	**Signature :**
Par (en caractères d'imprimerie) :	**Par (en caractères d'imprimerie) :**
Titre :	**Titre :**
Date :	**Date :**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191629001

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement et de la trésorerie , Division Gestion de la dette et de la trésorerie
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de 5 ans soit du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024, du contrat à la firme FinLogik inc., fournisseur unique (CG14 0254), pour une somme maximale de 1 506 003,49 $, taxes incluses, pour le programme de support et de maintenance et les conditions de licence de logiciel, majorant le montant total du contrat de 1 586 350,30 $ à 3 092 353,79 $, taxes incluses / Approuver un projet de prolongation du contrat modifiant la convention de services à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1191629001- FinLogik inc.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Patricia SANCHEZ
Préposé au budget
Tél : 514 872-4764

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-25

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-6630
Division : Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier - Pôle HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1191073002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 727 748,97 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100,00 $ au net récurrent à compter de 2020

Il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 727 748,97 $, taxes incluses;

2. D'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100,00 $ au net récurrent à compter de 2020;

3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 17,88 % par l'agglomération, pour un montant de 74 232,46 $, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-29 11:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191073002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 727 748,97 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100,00 $ au net récurrent à compter de 2020

CONTENU

CONTEXTE

En 2011, la Ville de Montréal (Ville) adoptait, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un règlement autorisant un emprunt de 87M$ pour le développement et la mise en place du nouveau système de radiocommunication SÉRAM (Système Évolué de Radiocommunication de l'Agglomération de Montréal) pour répondre aux besoins de la Sécurité Publique, de l'ensemble des autres services de la Ville (services centraux, travaux publics, etc.) ainsi que les besoins des Villes liées. Depuis l'octroi, plusieurs changements et ajouts ont été faits pour adresser de nouveaux besoins ou demandes par les différents clients.
Ainsi le présent dossier vise à ajouter deux nouveaux besoins, comme suit:

- La première initiative (projet) implique l'optimisation et la modernisation des consoles utilisées par les équipes de l'unité des interventions rapides (UIR). Dans le cadre du rapatriement des activités des centres de services des unités des interventions rapides des arrondissements vers le centre de services 311, situé au 740, rue Notre-Dame Ouest, l'ajout d'une nouvelle console et la reconfiguration de deux (2) autres consoles existantes seront nécessaires pour l'intégration des nouvelles activités;
- La deuxième initiative (projet) implique les centres de communication du SIM (CCSI), situés sur la rue Rachel et sur l'avenue du Parc, qui se dotent d'un nouveau système de gestion d'appels d'urgence à la fine pointe de la technologie capable de supporter

l'infrastructure 9-1-1 de la prochaine génération (NG9-1-1), tout en assurant la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal d'une manière plus efficace. Dans le cadre de cette activité, les enregistreurs actuellement en opération devront être intégrés au nouveau système et devront accroître leur capacité d'enregistrement de lignes téléphoniques supplémentaires, et ce, par l'acquisition de nouveaux logiciels d'intégration et de licences.

L'objet du présent dossier vise donc à autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 727 748,97 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100,00 $ au net récurrent à compter de 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0167 – 29 mars 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 379 609,57 $, taxes incluses, pour l'achat de trois répéteurs, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 47 932 964,99 $ à 48 312 574,56 $, taxes incluses
CG16 0704 - 22 décembre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 206 209,96 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP., majorant ainsi le montant du contrat de 47 726 755,03$ à 47 932 964,99$ taxes incluses.

CG16 0687 - 16 décembre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054).

CG15 0348 – 28 mai 2015 – Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 899 335,78$ à 47 726 755,03$, taxes incluses.

CG14 0407 -18 septembre 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme AIRBUS DS COMMUNICATIONS CORP. (anciennement Cassidian Communications Corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 44 781 543,89 $ à 44 899 335,78 $, taxes incluses.

CG14 0298 - 19 juin 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 923 713,45 $ à 44 781 543,89 $, taxes incluses.

CG14 0131 - 27 mars 2014 - Autoriser une dépense additionnelle de 290 402,65 $, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant du contrat de 42 633 310,80 $ à 42 923 713,45 $, taxes incluses.

CG13 0313 - 29 août 2013 - Autoriser une dépense additionnelle de 86 029,07$, taxes incluses, pour deux (2) demandes de changement dans le cadre du contrat accordé à la firme Cassidian communications corp. (CG12 0208) majorant ainsi le montant total du contrat de 42 547 281,73$ à 42 633 310,80$, taxes incluses.

CG13 0239 - 20 juin 2013 - Accorder à Motorola Solutions Canada inc., le contrat pour la fourniture et l'installation de terminaux d'utilisateur (TDU) et accessoires, de services de

support 1er Niveau et de maintenance 2e Niveau (pour une période de 10 ans débutant au moment de l'acquisition desdits équipements), de location de TDU et d'acquisition sur le catalogue d'accessoires, pour les lots 1 à 8, pour une somme maximale de 31 459 067 $, taxes incluses (Appel d'offres public 12-12217 – 1 soum.)

CG13 0221 - 20 juin 2013 - Approuver la convention de collaboration entre la Société de Transport de Montréal (STM) et Ville de Montréal pour l'utilisation de la capacité d'expansion du réseau de la STM dans le cadre du Projet SÉRAM. Autoriser un virement budgétaire de 100 000,00 $ pour 2013, en provenance des dépenses générales d'administration et approuver un budget maximum de 300 000,00 $ qui sera dépensé en 2014, prévu dans les autres postes budgétaires relevant de la compétence d'agglomération.

CG12 0208 - 21 juin 2012 - Accorder un contrat à CASSIDIAN Communications Corp, pour l'acquisition, l'installation, la gestion et la maintenance d'un système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), pour une période de 15 ans, pour une somme maximale de 42 547 281,73$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 11-11630) - (2 soumissionnaires)

CG12 0025 - 26 janvier 2012 - Règlement autorisant un emprunt de 87 000 000 $ pour le financement du système de radiocommunication vocale de l'agglomération de Montréal (SÉRAM)

DESCRIPTION

Le présent dossier répond aux nouveaux besoins de l'unité des interventions rapides (UIR) ainsi qu'à ceux des centres de communication du SIM (CCSI). Voici la liste des nouvelles demandes:
1) L'acquisition d'une nouvelle console AVTEC et la reconfiguration de deux (2) consoles existantes au 740, rue Notre-Dame Ouest. À cela s'ajoutent tous les services d'intégration qui doivent être effectués pour l'installation, la configuration et les mises à jour.

2) L'acquisition de deux (2) logiciels d'intégration et de 52 licences d'exploitation EXACOM répartis comme suit:

- 1 logiciel et 22 licences EXACOM au site de la rue Rachel (centre de relève);
- 1 logiciel et 32 licences EXACOM au site de l'avenue du Parc.

À cela s'ajoutent tous les services d'intégration qui doivent être effectués pour l'installation, la configuration et les mises à jour nécessaires.

3) La maintenance annuelle de ces équipements pour les neuf (9) prochaines années (2020 à 2029).

JUSTIFICATION

Dans le cadre des activités d'optimisation du centre de services 311, l'infrastructure console devra être bonifiée pour permettre d'accueillir les activités des unités d'intervention d'urgence en arrondissements et les employés qui se grefferont au centre situé au 740, rue Notre-Dame Ouest.

1. Dans le cadre du projet des activités d'intégration du nouveau système de gestion d'appels d'urgence dans les centres de communication du SIM (CCSI), situés sur la rue Rachel et sur l'avenue du Parc, les changements apportés aux enregistreurs EXACOM assureront:
    - La modernisation de l'infrastructure du centre de communication du SIM;

- L'intégration au nouveau système de gestion d'appels d'urgence découlant de l'appel d'offres public18-17189 « Acquisition d'un produit clé en main pour la gestion des appels d'urgence pour le Centre de communication du SIM (GDD 1186634001);
- L'augmentation de la capacité d'enregistrement en rendant disponible la capture de 52 nouvelles lignes téléphoniques en mode numérique (IP) sur le système EXACOM actuellement en opération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle de 415 174,41 $**,** taxes incluses, sera répartie comme suit :

Dépense PTI (Toutes taxes)	Dépense Budget de fonctionnement (Toutes taxes)	Total Dépense (Toutes taxes)
204 631,04 $	210 543,37 $	415 174,41 $

Tableau de répartition de la dépense au PTI :

PTI (Projet 68008) (Toutes taxes)	PTI AGGLO. (Projet 68420) (Toutes taxes)	Total dépense PTI (Toutes taxes)
130 398,58 $	74 232,46 $	204 631,04 $

La dépense de 130 398,58 $, taxes incluses (119 071,28 $, net de taxes), sera imputée au PTI 2019 du Service des TI au projet 68008 - SÉRAM et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-044.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La dépense de 74 232,46 $, taxes incluses (67 784,13 $, net de taxes), sera imputée au PTI 2019 du Service des TI au projet 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération puisqu'elle concerne le SIM, qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Tableau de répartition de la dépense au budget de fonctionnement :

Année(s)	Maintenance 2 consoles au site de la rue Notre Dame Ouest (Toutes taxes)	Maintenance 52 licences et 2 logiciels d'intégration pour les sites de la rue Rachel (centre de relève) et Avenue du Parc (Toutes taxes)	Total annuel (Toutes taxes)
2020	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2021	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2022	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2023	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2024	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2025	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2026	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $

2027	6 826,07 $	17 326,09 $	24 152,16 $
2028	0	17 326,09 $	17 326,09 $
Dépense totale au budget de fonctionnement.	54 608,56 $	155 934,81 $	210 543,37 $

La dépense de 210 543,37 $, taxes incluses (192 254,15 $, net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération. Cette dépense sera financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des TI de 22 100,00 $ au net à compter du 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rehaussement de l'infrastructure des sites du centre de communications du SIM (CCSI) et du centre de services 311.
Mode d'enregistrement téléphonie IP disponible.

Aménagement disponible pour accueillir de nouvelles ressources au Centre de services du 311.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le CE: 7 août 2019
Approbation par le CM: 19 août 2019
Approbation par le CG: 22 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (François FABIEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-4316
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-25

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-07-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-07-29

MOTOROLA SOLUTIONS

August 13, 2018

Re: Name Change of Airbus DS Communications Corp. to Vesta Solutions Communications Corp.

To Whom It May Concern:

On March 7, 2018, Motorola Solutions, Inc. completed its acquisition of 100% of the shares of Plant Holdings, Inc., the parent company of Airbus DS Communications.

On March 8, 2018, Airbus DS Communications Corp. changed its name to Vesta Solutions Communications Corp. All contracts held by Airbus DS Communications Corp. prior to the acquisition remain with Airbus DS Communications Corp. under its new name - Vesta Solutions Communications Corp.

While Vesta Solutions Communications Corp. remains as a separate legal entity, you will often see it branded under the Motorola Solutions name. For example, Vesta Solutions Communications Corp. will utilize Motorola Solutions letterhead and our employees will utilize the Motorola Solutions logo in their email signature blocks.

If you have further questions or require additional information please contact Richard Latour Accounting Manager, Vesta Solutions Communications Corp. at 819.931.2077

In order to not hold up payment, pleased make the name change to Vesta Solutions Communications Corp. to all invoices

Regard,

Richard Latour
Accounting Manager

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1191073002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 727 748,97 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100,00 $ au net récurrent à compter de 2020

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Selon l'information transmise par le service, la modification du contrat est accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-29

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191073002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 415 174,41 $, taxes incluses, pour l'acquisition de 2 logiciels EXACOM, de 52 licences d'exploitation EXACOM, d'une console AVTEC, des services d'intégration et des frais de maintenance associés, dans le cadre du contrat accordé à Vesta Solutions Communications Corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 48 312 574,56 $ à 48 727 748,97 $, taxes incluses / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 22 100,00 $ au net récurrent à compter de 2020

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1191073002 BF aj. base budgétaire.xlsx
GDD 1191073002 PTI.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

François FABIEN
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-29

Jacques MARLEAU

Directeur - financement, tresorerie et caisses de retraite et tresorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1193438010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cimota inc.pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 797 476,94 $ taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public SP19024-172689-C - 3 soumissions conformes.

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Cimota inc. pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 797 476,94 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19024-172689-C;
2. d'autoriser une dépense de 1 797 476,94 $ pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-06-10 07:01

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438010**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Cimota inc.pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 797 476,94 $ taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public SP19024-172689-C - 3 soumissions conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal exploite un site d'enfouissement sanitaire communément appelé lieu d'enfouissement technique à l'usage exclusif de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), pour la disposition de ses résidus de cendres et de sables. L'exploitation de ce terrain situé au 1175 boulevard Métropolitain Est, est autorisée en vertu d'un certificat de conformité émis par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques du Gouvernement du Québec ainsi que par le décret numéro 1351-95 d'octobre 1995.

Les travaux d'enfouissement s'effectuent à proximité de falaises rocheuses pratiquement verticales de plus de 100 mètres de hauteur. Pour assurer la sécurité des travailleurs et des véhicules qui doivent se rendre à l'intérieur du site pour effectuer divers travaux d'entretien ou pour décharger les cendres et les sables de la Station, il est recommandé d'ancrer sur ces parois rocheuses un treillis métallique pour prévenir les chutes de roc et de remplacer à certains endroits, le treillis existant.

Un appel d'offres public a donc été lancé le 17 avril 2019 et publié sur le site SÉAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 mai 2019. La validité des soumissions est de 120 jours. Des contingences pour travaux supplémentaires de 20% ont été laissées au bordereau, par omission et inclus dans les prix soumissionnés. Quatre addendas ont été publiés dans le cadre de cet appel d'offres.

- Addenda 1 publié le 1er mai pour répondre à une question

- Addenda 2 publié le 13 mai pour reporter la date d'ouverture et répondre à des questions

- Addenda 3 publié le 15 mai pour répondre à une question

- Addenda 4 publié le 19 mai pour répondre à une question

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux de sécurisation comprennent notamment, le découvrement et le profilage du sol au-dessus du roc, le déplacement de blocs de béton et poutres de béton, l'écaillage manuel, l'écaillage mécanique, l'enlèvement des masses de roc instables sur les parois de roc libres ou protégées par un treillis métallique, l'enlèvement de masses rocheuses avec préclivage, la mise en place d'un treillis métallique de protection ancré au roc, l'enlèvement de débris de roc sur la banquette no.3 de la paroi nord.
Certaines sections comprennent la réparation ou l'enlèvement du treillis actuel et la pose d'un nouveau treillis après la sécurisation de la paroi.

JUSTIFICATION

Neuf entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois (3) d'entre-elles ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des entreprises n'ayant pas déposé de soumission. Les raisons de non participation sont le manque d'équipements et la disponibilité de la main-d'oeuvre.

Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences	Total
Cimota inc.	1 497 897,45 $	299 579,49 $	1 797 476,94 $
Dragon construction ltée.	2 590 484,48 $	518 096,90 $	3 108 581,37 $
Construction et expertise PG inc.*	3 067 929,31 $	613 584,95 $	3 681 514,26 $
Dernière estimation réalisée	2 229 547,03 $	445 909,41 $	2 675 456,43 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			2 862 524,19 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			59,25 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 884 037,32 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			104,82 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			(877 979,49 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(32,82%)

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*	1 311 104,43 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	72,94 %

* Montant corrigé

L'écart favorable entre la dernière estimation réalisée et le plus bas soumissionnaire conforme, s'explique principalement par des différences de prix pour le treillis (articles 4.23 et 4.11 du bordereau) et l'écaillage des parois (articles 4.24, 7.2, 2.8, 4.21). Ces articles furent surévalués dans l'estimé et expliquent 57% de l'écart total.

L'écart de 72,94% entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme s'explique par des écarts importants pour les articles du bordereau de soumission qui nécessitent des manipulations de débris et de blocs par des équipements lourds comme une pelle hydraulique, un chargeur sur roues ou des camions de douze roues. Ils expliquent 67 % de cet écart.

Puisque ces travaux pourraient s'étaler sur deux ans, la capacité de l'entrepreneur à obtenir ces équipements et à les rendre disponibles selon l'avancement des travaux pourrait expliquer cet écart.

De plus, il faut considérer que l'estimé interne est basé sur le prix moyen des soumissions reçues en 2012 pour un contrat similaire ajusté pour tenir compte de l'inflation et de certaines particularités du projet. Le coût moyen des soumissions reçues pour cet appel d'offres n'est que de 7 % supérieur à l'estimé.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Cimota inc.au prix de sa soumission, soit 1 797 476,94 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Cimota inc., 170, rue de Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1T3 (NEQ: 1169588333). Elle n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Cimota inc., détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique est de 1 797 476,94 $ taxes incluses.
Ceci représente un montant de 1 641 336,03 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux n'étaient pas effectués, il y aurait des risques élevés d'accidents graves causés par des chutes de pierres. L'accès ne serait plus sécuritaire et nous devrions utiliser un autre site d'enfouissement avec des coûts d'enfouissement beaucoup plus élevés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: août 2019
Fin des travaux: juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs; à l'exception de celui sur les contingences daté du 9 juillet 2018 qui mentionne qu'elles ne doivent pas faire partie du prix du contrat ni apparaître au bordereau de soumission.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-28
Michel SHOONER	Michel VERREAULT

Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-05-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-06-05

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : SP19024-172689-C
Numéro de référence : 1260065
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CIMOTA inc.. 170 rue Rotterdam Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 1T3 http://www.cimota.ca	Monsieur Benoit Bérubé Téléphone : 418 878-3234 Télécopieur : 418 878-3434	**Commande : (1581736)** 2019-04-18 14 h 39 **Transmission :** 2019-04-18 14 h 39	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-01 11 h 01 - Courriel 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction et expertise PG 500 Robert Mckenzie Beauharnois, QC, J6N 0N9	Monsieur Patrick Chevalier Téléphone : 514 633-1000 Télécopieur : 1844 633-1050	**Commande : (1581862)** 2019-04-18 16 h 18 **Transmission :** 2019-04-18 16 h 18	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-01 11 h 01 - Courriel 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction FHD Inc. 9 rue Premier Lac Blanc-Sablon, QC, G0G 1w0	Monsieur Fernand Dumas Téléphone : 418 461-2277 Télécopieur : 418 461-2278	**Commande : (1585436)** 2019-04-26 21 h 16 **Transmission :** 2019-04-26 22 h	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-01 11 h 01 - Courriel 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

ENTREPRISE VAILLANT (1994) 420, chemin du Petit-Brûlé Rigaud, QC, J0P 1P0	Monsieur GILLES GAUTHIER Téléphone : 514 386-6000 Télécopieur : 514 685-1520	**Commande : (1590720)** 2019-05-07 15 h 19 **Transmission :** 2019-05-07 17 h 12	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-07 15 h 19 - Téléchargement 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GSI Canada 890 West Pender Street, Suite 600 Vancouver, BC, V6J 1J9	Monsieur Daniel Bergeron Téléphone : 514 809-4812 Télécopieur :	**Commande : (1588094)** 2019-05-02 9 h 43 **Transmission :** 2019-05-02 9 h 43	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-02 9 h 43 - Téléchargement 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Location Dragon 1700 boul. Hymus Dorval, QC, H9P2N6	Monsieur Gilles Gauthier Téléphone : 514 685-3150 Télécopieur : 514 685-1520	**Commande : (1590725)** 2019-05-07 15 h 22 **Transmission :** 2019-05-07 15 h 22	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-07 15 h 22 - Téléchargement 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MTQ - Direction générale de la Côte-Nord 625, boul. Laflèche Bureau 110 Baie-Comeau, QC, G5C 1C5	Madame Louise jean Téléphone : 418 295-4788 Télécopieur : 418 295-4766	**Commande : (1587508)** 2019-05-01 12 h 33 **Transmission :** 2019-05-01 12 h 33	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-01 12 h 33 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
Somerville Dragon inc 1700 Boul. Hymus Dorval, QC, H9P2N6	Monsieur Yves Beauchamp Téléphone : 450 682-9444 Télécopieur : 450 681-9444	**Commande : (1581306)** 2019-04-18 9 h 22 **Transmission :** 2019-04-18 13 h 21	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-01 11 h 01 - Courriel 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	**Commande : (1582688)** 2019-04-23 10 h 43 **Transmission :** 2019-04-23 10 h 43	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-01 11 h 01 - Courriel 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Vertika 7565, M.-B. Jodoin Montréal, QC, H1J 2H9 http://www.vertika.ca	Monsieur Guy-Michel Lanthier Téléphone : 514 462-6865 Télécopieur : 514 504-6157	**Commande : (1581998)** 2019-04-19 9 h 07 **Transmission :** 2019-04-22 7 h 56	3118468 - ADDENDA 1 2019-05-01 11 h 01 - Courriel 3125991 - Addenda 2 2019-05-13 14 h 10 - Courriel 3127573 - Addenda 3 2019-05-15 13 h 14 - Courriel 3129940 - Addenda 4 2019-05-21 7 h 11 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Numéro de client : 2700025549

Autorité des marchés publics Québec

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Identification

Information du client

Nº client	2700025549		
Nom de l'entreprise	CIMOTA INC.		

Adresse de correspondance

Nº d'immeuble / Case postale	170	Bureau / App. / Unité	
Rue / Installation de livraison	RUE DE ROTTERDAM		
Municipalité	SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES	Province / État	QC
Pays	CANADA	Code postal / Zip code	G3A 1T3

Autres informations

Veuillez nous informer de votre intention de procéder au renouvellement ou au non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public en remplissant la section appropriée.

Non-renouvellement

☐ **Je ne désire pas** renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez prendre note que votre demande de non-renouvellement sera traitée immédiatement par l'Autorité des marchés publics, mais que votre droit d'exercice demeurera valide jusqu'à la date de fin prévue de votre autorisation.

Renouvellement

☑ **Je désire** procéder au renouvellement de mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez-vous assurer que l'information figurant sur cette page correspond à l'information se trouvant actuellement au registre du Registraire des entreprises du Québec (REQ). Si des modifications sont nécessaires, veuillez les effectuer directement dans l'espace approprié ci-dessous. Si l'information au REQ n'est pas à jour, veuillez effectuer une demande de modification au REQ et nous soumettre une copie de la mise à jour afin que nous puissions apporter les modifications nécessaires à votre dossier.

Information du client

Nombre total d'actionnaires (actions votantes) ou d'associés pour cette entité	2

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle eu un ou des noms commerciaux autres que celui indiqué à la section précédente?

Autres Noms (en vigueur)	
Noms antérieurs	

Information sur le contrat (si applicable)

Numéro de l'appel d'offre	
Titre de l'appel d'offre	
Valeur estimée du contrat ou du sous-contrat	
Date limite pour le dépôt des soumissions ou, selon la plus éloignée, celle prévue à l'appel d'offres concernant l'autorisation requise	
Si l'entreprise fait partie d'un consortium, veuillez en indiquer le nom	

Déclaration

1. * Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? ○ Oui ◉ Non

2. *	Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable de toute autre infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires?	○ Oui	◉ Non
3. *	Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal étranger, d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale en vertu d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*?	○ Oui	◉ Non
4. *	Au cours des deux dernières années, l'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une décision de suspension de travaux exécutoire en vertu de l'article 7.8 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)?	○ Oui	◉ Non
5. *	Au cours des deux années précédentes, l'entreprise a-t-elle été condamnée par un jugement final à payer une réclamation fondée sur le paragraphe c.2 du premier alinéa de l'article 81 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)?	○ Oui	◉ Non
6. *	Existe-t-il une information que vous aimeriez transmettre et qui serait susceptible d'intéresser l'Autorité des marchés publics pour la présente demande?	○ Oui	◉ Non
7. *	Êtes-vous une entreprise qui n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement où elle exerce principalement ses activités?	○ Oui	◉ Non

Pièces justificatives à fournir

Autres documents

0 Document(s) requis

Documents de l'entreprise

3 Document(s) requis

☑ Attestation de Revenu Québec	○ Papier	◉ Électronique	Attestation de Revenu Québec 2019-04-03.pdf
☑ États financiers du dernier exercice	○ Papier	◉ Électronique	Mission d'examen au 31 oct 2018 - Cimota.pdf
☑ Organigramme indiquant la structure de l'entreprise	○ Papier	◉ Électronique	Organigramme - Cimota inc.pdf

Frais exigibles

Période de facturation du 2019-07-25 au 2022-07-24

Description du frais	Montant à payer
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	437,00 $

Commentaires

Les frais applicables à cette demande ne sont pas remboursables.

Paiement

Total à payer 437,00 $ Mode de paiement Carte de crédit

Déclaration aux renseignements fournis

☑ Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques.

Date de création : 11 avril 2019 11:01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438010

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Cimota inc.pour des travaux de sécurisation des parois rocheuses au lieu d'enfouissement technique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour un montant de 1 797 476,94 $ taxes incluses à la suite de l'appel d'offres public SP19024-172689-C - 3 soumissions conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193438010InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-30

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1191029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert de 114 975,00 $, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice du 1500 des Carrières (0105), dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG18 0678) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 1 554 422,92 $, taxes incluses - Contrat 14771.

Il est recommandé :
1- d'autoriser un transfert de 114 975,00 $, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes;

2- autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice du 1500 des Carrières (0105), dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG18 0678) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 1 554 422,92 $, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 25,29 % par l'agglomération, pour un montant de 49 431,20 $.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-07-29 11:24

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191029001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert de 114 975,00 $, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice du 1500 des Carrières (0105), dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG18 0678) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 1 554 422,92 $, taxes incluses - Contrat 14771.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat à forfait accordé à Norgéreq Ltée (CG18 0678) comprenait principalement les travaux suivants :

- Le remplacement des conduites des réseaux domestiques et de protection d'incendie pour la mise aux normes et l'installation d'un compteur d'eau;
- Le remplacement de tous les appareils sanitaires;
- Le remplacement de la céramique de toutes les salles de bain;
- Le remplacement du mobilier des réfectoires.

Le taux d'avancement des travaux de mise aux normes de la plomberie au 1500 des Carrières est d'environ 80% alors que les travaux devraient être complétés pour le 26 juillet 2019 selon l'échéancier contractuel. Les raisons de ce retard sont multiples et sont imputables en grande partie aux conditions de chantier compte tenu de la nature des travaux où la plomberie est en majeure partie dissimulée dans les murs et dans les plafonds.

Par ailleurs, malgré les expertises et les relevés réalisés pour la préparation des plans et devis, il n'a pas été possible de vérifier l'état et la grosseur des tuyaux d'eau dissimulés dans les murs et plafonds, ni de vérifier l'état des vannes isolées à l'amiante. En effet, les tuyaux n'étaient pas visibles derrières les appareils sanitaires et dans les murs et les vannes étaient inaccessibles en plus d'être isolées à l'amiante. Ce n'est que lors des travaux, après la démolition des murs que tous les imprévus sont apparus.

Au cours de la réalisation des travaux en phase 1, un certain nombre de travaux imprévus sont apparus dont voici les principaux :

- La plomberie des appareils sanitaires n'est pas compatible avec les nouveaux tel qu'indiqué aux plans et devis, d'où des travaux supplémentaires pour souffler les murs pour la nouvelle plomberie;
- Les supports muraux des toilettes ne sont pas compatibles avec les nouvelles toilettes, il a fallu les remplacer et renforcer leurs supports à cause de la nature des murs fragiles en terracotta (terre cuite);
- Les murs sont en terracotta, il est donc impossible de refaire la céramique ni même d'installer les nouvelles toilettes au mur sans construire de nouveaux murs, d'où les travaux supplémentaires pour reconstruire les murs;
- Bien que la plomberie non apparente à certains endroits dans les plafonds suspendus des bureaux ne soit pas percée, celle-ci a du être isolée pour éviter la condensation;
- Les valves d'isolement alimentant différents secteurs du bâtiment sont en fin de vie utile, ne ferment pas complètement et sont isolées à l'amiante, d'où les travaux supplémentaires pour les remplacer;
- Le faux plancher en bois d'une des salles servant de réfectoire est contaminé (rapport du laboratoire faisant foi), il a fallu enlever le plancher en condition d'amiante et couler une chape de béton contrairement à ce qui était prévu;
- Le plancher au sous-sol d'une salle à manger est fissuré à plusieurs endroits et la pose d'époxy ne peut se faire tel que prévu, il a fallu appliquer un scellant avant l'époxy pour obtenir une garantie du manufacturier;
- La plomberie traverse plusieurs locaux à certains endroits dans les plafonds suspendus dont les murs sont coupe-feu, il a fallu reconstruire les boîtes coupe-feu pour être conforme à la réglementation;
- La vanne d'entrée d'eau pour la protection d'incendie ne ferme pas, il a fallu l'accord du Service de l'eau pour obtenir un plan de fermeture de l'eau afin de remplacer la vanne défectueuse, ce qui a eu pour effet de reporter les travaux de raccordement du réseau incendie.

Tous ces travaux imprévus ont fait l'objet de directives de changements pour lesquels les prix soumis par l'entrepreneur général ont été commentés, révisés et validés par les professionnels sous la supervision du chargé de projet de la Ville.

Contrat de base initial : 1 181 709,06 $, taxes incluses.
Solde du contrat de base selon l'avancement du chantier : 606 834,06 $, taxes incluses.

Contingences initiales (15 %) : 177 256,36 $, taxes incluses.
Les ordres de changement approuvés pour la phase 1 sont de : 149 255,13 $, taxes incluses.
Solde des dépenses contingentes à ce jour : 28 001,23 $, taxes incluses.

Incidences générales (10 %) : 135 896,54 $, taxes incluses.
Solde des incidences : 126 296,54 $, taxes incluses.

Rappelons que cet imposant édifice du 1500 des Carrières (12 000 m^2), où les travaux sont en cours, est occupé par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (RPP), le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA). Ce bâtiment a été construit en deux phases, la première en 1926 puis une aile plus récente s'est ajoutée en 1962.

Les travaux ont été divisés en deux phases pour permettre l'utilisation des salles de bain pendant les travaux. La phase 1 est complétée et nous avons pris des mesures correctives

pour la phase 2 afin de limiter les coûts supplémentaires en connaissance de cause tout en s'assurant que les travaux prévus au contrat soient réalisés en totalité malgré les imprévus.

Le montant dédié aux contingences est presque épuisé et les travaux prévus à la phase 2 étant similaires à ceux de la phase 1, cela nous permet d'évaluer le coût des travaux supplémentaires et les conséquences sur l'échéancier. Outre les travaux de plomberie, la phase 2 comporte également le remplacement des 3 chaudières au gaz.

Ce dossier se veut proactif afin de ne pas retarder davantage les travaux et d'éviter tout désagrément aux services occupants en nous prévalant de sommes suffisantes pour compléter les travaux et payer les frais de prolongation que l'entrepreneur est en droit de réclamer.

L'échéancier révisé et les inspections réalisées par les professionnels et l'entrepreneur nous permettent d'évaluer les sommes requises au poste des dépenses contingentes pour mener à terme ce projet le plus rapidement possible.

Il est à noter qu'une partie du montant prévu au poste des incidences était destiné à la location pendant toute la durée des travaux d'une roulotte comprenant des toilettes pour les usagers de l'édifice. Cette hypothèse a été écartée au profit d'un changement visant à installer des vannes d'isolement afin de permettre les travaux sans incommoder les usagers. En effet, les accès aux locaux dans cet édifice n'étant pas permis entre services occupants, il devenait difficile d'accommoder tout le monde. De plus, l'installation des vannes d'isolement des secteurs permettra aux équipes d'entretien d'intervenir localement, le cas échéant, sans avoir à priver d'eau l'édifice au complet. Certaines vannes existantes n'étaient pas fonctionnelles en plus d'être isolées à l'amiante, il a fallu les remplacer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0678 - 20 décembre 2018 : Autoriser une dépense totale de 1 494 861,96 $, taxes incluses, soit 1 181 709,06 $, pour les travaux de mise aux normes de la plomberie et le remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, rue des Carrières, comprenant un montant de 177 256,36 $ (15 %) pour le budget de contingences et un montant de 135 896,54 $ (10 %) pour le budget des incidences et accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 181 709,06 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5980. Contrat 14771.

DESCRIPTION

Ce dossier vise à augmenter le budget des contingences de 195 457,50 $, pour permettre au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de compléter les travaux en deuxième phase. Ce montant inclus également les frais de prolongation que les travaux supplémentaires ont causé à l'entrepreneur.

JUSTIFICATION

Les imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux qui ont nécessité des modifications au contrat initial respectent les règles énoncées dans l'encadrement administratif no. C-OG-DG-D-18-001 portant sur les contingences, variation des quantités, incidences et déboursés dans les contrats. Par ailleurs, les modifications apportées à ce jour au contrat initial, majorant l'enveloppe prévue pour travaux contingents, constituent un accessoire à celui-ci et n'en changent pas la nature, au sens de l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.
Suite à l'octroi de contrat de construction et à l'épuisement de l'enveloppe de contingences initiale, une seconde majoration du contrat est requise pour compléter les travaux. Les

travaux de la phase 2 étant similaires à la phase 1, l'estimation du coût des travaux supplémentaires pour la phase 2 a été réalisée en fonction du nombre de salle de bains en référence aux coûts de la phase 1 et s'élèvent à 72 561,28 $, avant taxes, soit 83 427,33 $, taxes incluses (voir tableau état des contingences en pièces jointes).

Coût du contrat initial : 1 181 709,06 $, taxes incluses.
Première majoration (contingences initiales de 15 %) : 177 256,36 $, taxes incluses.
Seconde majoration (contingences de 16,54 %) : 195 457,50 $, taxes incluses.
Coût du contrat après les deux majorations : 1 554 422,92 $, taxes incluses.
Total des deux majorations : 372 713,86 $, taxes incluses.
Pourcentage d'augmentation du contrat initial : 31,54 %.

Cette deuxième majoration du contrat vise à permettre au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de s'assurer d'avoir un budget de contingences additionnel (réserve) pour permettre de réaliser et de compléter les travaux en phase 2.

Ce budget sera utilisé dans le respect du Règlement sur la gestion contractuelle, de l'Encadrement administratif no. C-OG-DG-D-18-001 et conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes.

Les prix soumis par l'entrepreneur ont été ont été commentés, révisés et validés par les professionnels du projet sous la supervision du chargé de projet de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le virement de 114 975,00 $ entre le poste des dépenses incidentes vers celui des contingences provient du fait que le SGPI a préféré installer des vannes d'isolement sur la plomberie plutôt que de louer des roulottes comprenant des toilettes pour les usagers, ce qui a amputé d'autant le montant réservé aux contingences. À noter que ce virement n'augmente pas le budget du projet, ce sont des crédits déjà votés.
Les crédits requis pour la dépense additionnelle de 80 482,50 $, taxes incluses, sont disponibles au budget PTI 2019-2021 du Service de la gestion et de la planification immobilière.

La dépense sera assumée à 25,29 % par l'agglomération et à 74,71 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les aspects suivants sont inclus dans les documents d'appel d'offres :

- La gestion des sols contaminés;
- La gestion des déchets de construction;
- L'utilisation de produits sans COV;
- La gestion efficace de l'eau en utilisation des appareils économes en d'eau et l'installation d'un compteur d'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans la dépense additionnelle, les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des trois chaudières ne pourront être complétés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'est prévu aucune stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du Conseil d'agglomération 22 août 2019
Fin des travaux 16 septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Belgacem HIMEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 872-7912
Télécop. : 872-2222

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-11

Erlend LAMBERT
Chef de division - projets de maintien d'actifs mineurs et d'aménagement

Tél : 514 872-8634
Télécop. : 514-280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-29

Édifice du 1500 des Carrières (0105) - Mise aux normes de la plomberie et remplacement des chaudières

Contrat **14771**

			Avant taxes	Taxes incluses
Montant initial du contrat (sans contingences)			***1 027 796,53 $***	***1 181 709,06 $***
Estimation du coût des travaux - Phase 1 (sans contingences)			500 000,00 $	574 875,00 $
Estimation du coût des travaux - Phase 2 (sans contingences)			527 796,53 $	606 834,06 $
Contingences prévues au contrat 14771		15%	154 169,48 $	177 256,36 $
Directives approuvées à ce jour (phase 1)			129 815,29 $	149 255,13 $
Solde des contingences (disponibles)			24 354,19 $	28 001,23 $
Imprévus estimés pour la phase 2			72 561,28 $	83 427,33 $
Prolongation de chantier	52 jours	1 873,82 $	97 438,72 $	112 030,17 $
Budget requis			170 000,00 $	195 457,50 $
Budget initial du contrat de l'entrepreneur			1 027 796,53 $	1 181 709,06 $
Pourcentage du budget requis / budget initial			31,54%	31,54%

N.B. Un montant de 100 000 $ est disponible au poste des incidences de ce contrat (14771)

Projet: Édifice du 1500 des Carrières (0105) - Mise aux normes de la plomberie et remplacement des chaudières

Contrat: 14771

A.O. 5980

			TPS	TVQ	
Calcul du coût des travaux			**5,0%**	**9,975%**	**Total**
Contrat					
	%	**$**			
Travaux forfaitaires	45,1%	463 546,53 $	23 177,33 $	46 238,766 $	532 962,62 $
Maçonnerie					
Mécanique	52,0%	534 350,00 $	26 717,50 $	53 301,41 $	614 368,91 $
Électricité	2,9%	29 900,00 $	1 495,00 $	2 982,53 $	34 377,53 $
Structure					
Électronique					
Architecture					
Sous-total	100,0%	1 027 796,53 $	51 389,83 $	102 522,70 $	1 181 709,06 $
Contingences	15,0%	154 169,48 $	7 708,47 $	15 378,41 $	177 256,36 $
Total - Contrat initial		**1 181 966,01 $**	**59 098,30 $**	**117 901,11 $**	**1 358 965,42 $**
Virement budgétaire					
Incidences initiales		118 196,60 $			
Incidences finales		18 196,60 $			
Virement budgétaire vers les contingences		100 000,00 $	5 000,00 $	9 975,00 $	114 975,00 $
Montant à transférer du poste des incidences vers celui des contingences					**114 975,00 $**
Dépense additionnelle					
Total de la dépense additionnelle (montant à autoriser)		70 000,00 $	3 500,00 $	6 982,50 $	**80 482,50 $**
Ristourne TPS	100,00%		3 500,00 $		
Ristourne TVQ	50,00%			3 491,25 $	
Dépense additionnelle après ristournes (montant à emprunter)					**73 491,25 $**
Calcul du coût total des travaux incluant le virement budgétaire et la dépense additionnelle		**1 351 966,01 $**	**67 598,30 $**	**134 858,61 $**	**1 554 422,92 $**
Ristourne TPS	100,00%		67 598,30 $		67 598,30 $
Ristourne TVQ	50,00%			67 429,30 $	67 429,30 $
Coût net des travaux (contrat initial, virement budgétaire et dépense additionnelle)					**1 419 395,31 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1191029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Autoriser un transfert de 114 975,00 $, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice du 1500 des Carrières (0105), dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG18 0678) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 1 554 422,92 $, taxes incluses - Contrat 14771.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La présente est effectuée sur la foi des informations fournies par le service. Le service vise à augmenter, à nouveau, le prix du contrat à forfait qui s'établissait à 1 181 709,06$ puisque la presque totalité du budget des contingences déjà approuvé (177 256,36$ - 15%) a été utilisé pour le modifier. Tel qu'indiqué au sommaire, le service demande au conseil d'agglo. une deuxième augmentation de 195 457,50$ (16,54%) pour s'assurer d'avoir à sa disposition un budget (une réserve) pour des modifications additionnelles (budget des contingences) pour «permettre de réaliser et de compléter les travaux» prévus au contrat pour la phase 2. Le fait d'ajouter 195 457,50$ à la somme de 177 256,36$ qui constitue le budget des contingences approuvé à l'occasion de l'octroi du contrat a pour résultat d'augmenter le prix total du contrat de 1 181 709,06$ à 1 554 422.92$ soit une majoration totale de 31,54%. L'article 573.3.0.4 de la LCV édicte qu'une municipalité ne peut modifier un contrat sauf dans les cas où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature. Le RGC et l'Encadrement administratif C-OG-DG-D-18-001 sont au même effet. Nous tenons pour acquis que la portion du budget des contingences utilisée a été engagée et dépensée dans le respect des règles et conditions qui permettent la modification d'un contrat. Bien entendu, l'utilisation possible de la portion des contingences non engagée devra être effectuée selon les mêmes règles et conditions.

FICHIERS JOINTS

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Denis DUROCHER

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-25

Marie-Andrée SIMARD

avocat
Tél : 514-868-4130

Notaire et Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191029001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division de protection d'actifs et d'aménagement
Objet :	Autoriser un transfert de 114 975,00 $, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes vers le poste des dépenses contingentes et autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 $, taxes incluses, pour compléter les travaux de mise aux normes de la plomberie et de remplacement des chaudières de l'édifice du 1500 des Carrières (0105), dans le cadre du contrat accordé à Norgéreq Ltée (CG18 0678) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 358 965,42 $ (contrat de base, taxes et contingences incluses) à 1 554 422,92 $, taxes incluses - Contrat 14771.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1191029001 - Ajout mise aux normes 1500 des Carrières.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1197909003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre sur l'avenue Lincoln à l'angle de la rue Lambert-Closse, arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 622 440,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10307 (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre sur l'avenue Lincoln à l'angle de la rue Lambert-Closse dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 478 800,01 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10307;

2. d'autoriser une dépense de 71 820,00 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 71 820,00 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-26 09:15

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197909003**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre sur l'avenue Lincoln à l'angle de la rue Lambert-Closse, arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 622 440,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10307 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

À l'été 2018, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a procédé à l'excavation du toit de la chambre de vannes de 1200 mm, O-30-1, située à l'intersection des rues Lincoln et Lambert-Closse pour remplacer une vanne défectueuse. Lors de ces opérations d'entretien, les équipes ont constaté la dégradation avancée des murs et du toit de la chambre de vannes. Face à cette situation, une inspection structurale complète de la chambre de vannes a été effectuée dans le but de confirmer le type d'intervention à faire pour réhabiliter la structure déficiente. Les résultats de cette inspection confirment la nécessité de reconstruire les murs et la dalle de toit de la chambre de vannes pour en assurer la pérennité.
Considérant la dégradation avancée de la structure et dans un souci d'en assurer la stabilité, la DEP a décidé de sécuriser la chambre de vannes et d'interdire la circulation automobile au-dessus de celle-ci en attendant la réalisation des travaux. Pour ce faire, depuis l'été 2018, une entrave est maintenue au niveau de la chambre de vannes qui est protégée en surface à l'aide de plaques d'acier.

L'appel d'offres public n°10307 a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 6 juin 2019. La durée de publication a été de dix-huit (18) jours ouvrables. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendaires suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions (4 juillet 2019), soit jusqu'au 1er novembre 2019.

Il n'y a eu aucun addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent projet vise à accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm sur l'avenue Lincoln, à l'angle de la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement Ville-Marie.
Les travaux à réaliser, dans le cadre du présent contrat, comprennent les éléments suivants :

- la démolition et reconstruction partielle de la chambre de vannes;
- le pavage de l'intersection.

Les travaux sont divisés en trois (3) phases :

Phase 1 : Réfection de la chambre de vannes à l'automne 2019
Phase 2 : Planage de l'intersection en mai 2020
Phase 3 : Engazonnement et marquage en mai 2020
Il y aura une pause hivernale entre la phase 1 et les phases 2 et 3.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 71 820,00 $, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 71 820,00 $, taxes incluses, sont prévus, représentant 15 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés, soit :

- la protection et le déplacement d'utilités publiques;
- le contrôle qualitatif des matériaux.

Il est important de noter qu'une conduite de gaz longe un des murs à reconstruire dans le cadre du contrat.

L'entrepreneur est tenu d'avoir terminé l'ensemble des travaux de la phase 1 dans un délai de quatre-vingt-cinq (85) jours civils suivant la date de l'ordre de débuter les travaux et les travaux des phases 2 et 3 dans un délai de quinze (15) jours civils suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n°10307, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et trois (3) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Les motifs de désistement des deux (2) soumissionnaires sont les suivants :

- Un (1) soumissionnaire avait un agenda trop chargé;
- Un (1) soumissionnaire n'a pas donné de réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les trois (3) soumissionnaires sont conformes et que Construction Arcade présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Total (Taxes incluses)
Construction Arcade	478 800,01 $
Les Constructions Triangles inc.	499 765,86 $
C.M.S. Entrepreneurs Généraux inc.	656 145,08 $
Dernière estimation réalisée	334 145,08 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	544 903,65 $ 13,81 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	177 345,07 $ 37,04 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	144 338,17 $ 43,16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	20 965,85 $ 4,38 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart défavorable de 43,16 %, soit 144 388,17 $, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par le consultant SNC-Lavalin, l'écart est de 125 538,74 $, lorsqu'on exclut les taxes. Il est important de préciser que les deux plus bas soumissionnaires ont soumis des prix presque similaires avec un faible écart de de 4,38%,

soit 20 965,85 $ taxes incluses et que l'estimation réalisée par le consultant reflète les prix historiques. Toutefois, nous constatons que le prix du marché actuel dépasse les prix historiquement soumis.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé, Construction Arcade, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (n° licence : 8306-7892-27) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'Attestation de Revenu Québec délivrée en date du 10 juin 2019, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP),* en vertu du décret 1049-2013 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 23 octobre 2013*.* Le soumissionnaire recommandé Construction Arcade détient une autorisation de conclure des contrats délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), valide jusqu'au 19 juin 2022.

La firme Construction Arcade est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La DEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Arcade, pour un montant de 478 800,01 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 478 800,01 $, taxes incluses.
La dépense totale de 622 440,01 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 71 820,00 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 71 820,00 $, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense représente un coût de 568 370,70 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la distribution de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de reconstruction et de réfection des chambres de vannes, incluant le remplacement des vannes et de la tuyauterie intérieure, permettent de diminuer les pertes d’eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l’une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l’eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau;
- des contraintes au niveau de la mobilité dans le secteur.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 1er

novembre 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2019
Mobilisation du chantier : septembre 2019
Délai contractuel phase 1: 85 jours calendaires
Pause hivernale : décembre 2019 jusqu'au 16 mai 2020
Délai contractuel phases 2 et 3 : 15 jours calendaires
Fin des travaux : mai 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline HARMIGNIES
Chargée de projet

Tél : 514-872-4052
Télécop. : 518-872-8146
Serge Martin Paul

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-19

Serge Martin PAUL
Chef de section - Gestion d'actifs

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

Chef de section: gestion d'actifs,
projets et entretien

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-07-25

Montréal

Soumission : 10307

Contrat : 18A30

Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal
1555, rue Carrie-Derick
Montréal (Québec) H3C 6W2

Réfection d'une chambre de vanne de 1 200 mm de diamètre sur la rue Lincoln, à l'angle de la rue Lambert Closse

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts	
Mesure de gestion des impacts	- Se conformer en tout point aux exigences en circulation de l'arrondissement Ville-Marie.
	- Préparer les messages à communiquer aux usagers de la route via les panneaux d'information générale.
	- Maintenir une (1) voie de circulation de 3,2m, en tout temps à l'exception des travaux de pavage de l'intersection, pour la rue Lincoln. La voie de stationnement de droite sera fermé et la circulation déviée vers le sud.
	- Installer un détour conformément au devis *Maintien de la circulation* pour les fermetures complètes des rues Lincoln (pavage) et Lambert Closse (travaux de chambre et pavage).
	- Communiquer et effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, RTM, Hydro-Québec, entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels.
	- S'assurer de mettre en place la signalisation d'interdiction de stationnement dans les zones de chantier et aux abords en respectant les délais et exigences de l'arrondissement Ville-Marie.
	- Assurer la circulation piétonnière, cyclistes et véhicules motorisés à proximité de la zone de travaux.
	- Gérer la circulation piétonnière et cycliste selon les exigences du devis de *Maintien de la circulation* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Maintenir les accès aux riverains, commerces, aux stationnements privés et aux entrées charretières. Aménager des accès temporaires, si requis.
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux.
	- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences du devis de *Maintien de la circulation* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Protéger les aires de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier, le tout selon les exigences du devis de *Maintien de la circulation* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales (ex. : protection des obstacles n'ayant pas un dégagement latéral adéquat)*.

	- Maintenir, au minimum, en tout temps les nombres de voies de circulation ainsi que les largeurs décrites au devis de *Maintien de la circulation* et de la sécurité routière du *Cahier des clauses administratives spéciales*.
	- Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux complétés.
	- Assurer la présence de signaleurs en nombre suffisant pour répondre aux besoins des chantiers, à la gestion de la circulation et selon les recommandations du surveillant.
	- Adapter les méthodes de travail et échéancier pour considérer l'environnement où sont réalisés les travaux.
	- Assurer le bon fonctionnement des opérations de collectes.
	- Prévoir et effectuer toute coordination nécessaire auprès des chantiers avoisinants et les autorités concernées (STM, SIM, SPVM, etc.).

Autorité
des marchés publics
Québec

Le 20 juin 2019

9140-2594 QUÉBEC INC.
A/S MONSIEUR BRUNO BLANCHARD
1200, RUE BERNARD-LEFEBVRE
LAVAL (QC) H7C 0A5

No de décision : 2019-DAMP-0455
N° de client : 2700026236

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous ARCADE ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX, CONSTRUCTION ARCADE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). 9140-2594 QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **19 juin 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics

525 René-Lévesque Est,
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone sans frais : 1 888 335-5550
Télécopieur sans frais : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10307
Numéro de référence : 1275021
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection d'une chambre de vanne de 1200 mm de diamètre sur l'avenue Lincoln, à l'angle de la rue Lambert-Closse

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur Dominic Miceli Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1606310)** 2019-06-11 13 h 19 **Transmission :** 2019-06-11 13 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	Monsieur Michel Lehoux Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur :	**Commande : (1604448)** 2019-06-06 7 h 12 **Transmission :** 2019-06-06 7 h 12	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1604619)** 2019-06-06 10 h 09 **Transmission :** 2019-06-06 10 h 09	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1604868)** 2019-06-06 15 h 06 **Transmission :** 2019-06-06 15 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions Triangle Inc. 1811 rue Lucerne Laval, QC, H7M 2G5 NEQ : 1161786711	Madame Maria Fabrizio Téléphone : 514 881-8052 Télécopieur : 514 881-8078	**Commande : (1604718)** 2019-06-06 11 h 44 **Transmission :** 2019-06-06 11 h 53	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions Triangle Inc. 1811 rue Lucerne Laval, QC, H7M 2G5 NEQ : 1161786711	Madame Maria Fabrizio Téléphone : 514 881-8052 Télécopieur : 514 881-8078	**Commande : (1606201)** 2019-06-11 10 h 49 **Transmission :** 2019-06-11 10 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197909003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Construction Arcade pour la réfection d'une chambre de vannes de 1200 mm de diamètre sur l'avenue Lincoln à l'angle de la rue Lambert-Closse, arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 622 440,01 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10307 (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD1197909003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1198304009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du poste de quartier n°39 située au 6100 boul. Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement Montréal-Nord. Autoriser une dépense totale de 812 367,36 $ (contrat : 588 672,00 $ + contingences : 88 300,80 $ + incidences : 135 394,56 $), taxes incluses. Appel d'offres public IMM-14149, 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du poste de quartier n°39 située au 6100 boul. Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement Montréal-Nord, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 588 672,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. IMM - 14149;
2. d'autoriser une dépense de 88 300,80 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et d'autoriser la somme de 135 394,56 $, taxes incluses, pour le budget des incidences;
3. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-24 16:43

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198304009**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du poste de quartier n°39 située au 6100 boul. Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement Montréal-Nord. Autoriser une dépense totale de 812 367,36 $ (contrat : 588 672,00 $ + contingences : 88 300,80 $ + incidences : 135 394,56 $), taxes incluses. Appel d'offres public IMM-14149, 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La toiture du poste de quartier n°39, située au 6100 boulevard Henri-Bourassa Est dans l'arrondissement Montréal-Nord, date de l'année de construction du bâtiment, soit en 1989 et a atteint sa fin de vie avec plus de 30 ans. Durant les périodes printanières et automnales, les occupants subiraient des infiltrations d'eau du toit dans leurs locaux, endommageant, entre autres, les plafonds acoustiques.
En février 2019, la Ville de Montréal a mandaté les firmes Parizeau Pawulski Architectes et MLC Associés inc. à l'intérieur d'une entente-cadre, pour établir la portée des interventions requises et pour élaborer les plans et devis pour les travaux. À cet effet, un appel d'offres public a été lancé afin de réaliser les travaux de réfection de la toiture ainsi que le remplacement de deux unités mécaniques.

L'appel d'offres public portant le numéro IMM-14149 a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir, le 27 juin 2019. La date de remise des soumissions était le 18 juillet 2019 et aucune visite obligatoire n'a été exigée.

Cinq (5) addenda ont été publiés :

- Addenda 1 2 juillet 2019 Suite à plusieurs demandes de soumissionnaires, ajout de dates de visite du 3 au 11 juillet.
- Addenda 2 4 juillet 2019 Ajout du fascicule 15-800N Ventilation-Climatisation des prescriptions normalisées au devis mécanique.
- Addenda 3 4 juillet 2019 Remplacer le plan A-010 - *Plan de plafond RDC* par le plan A -010 - *Plan de plafond sous-sol et RDC.*
- Addenda 4 8 juillet 2019 Ajout du fascicule 15-920N régulation automatique - Dispositifs de commande des prescriptions normalisées au devis mécanique.

- Addenda 5 8 juillet 2019 Réponses à trois (3) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

22 novembre 2018 - CG18 0615 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc. pour la mise en oeuvre de divers projets relatifs au maintien de l'actif immobilier pour une somme maximale de 2 265 478,90 $, taxes incluses - Appel d'offres public No. 18-17094 - sept (7) soumissionnaires. Autoriser une dépense de 2 714 020,52 $, taxes incluses.

- 20 juin 2019 - CG19 0293 - Conclure deux (2) ententes-cadres avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 & 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 2 202 628,66 $ (contrat: 1 915 329,27 $ + contingences: 287 299,39$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17579 - 3 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à Procova Inc. pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture et le remplacement des unités de ventilation au toit du poste de quartier n°39.
Les travaux du présent contrat comprennent notamment, sans s’y limiter, à la fourniture et l’installation de tous les matériaux, produits, accessoires, équipements, outillages, ainsi que la main d'œuvre requise pour réaliser de façon complète :

- La démolition de la toiture existante et l'enlèvement des deux unités de ventilation désuètes;
- La fourniture et installation d'une nouvelle composition de toiture (à membrane blanche) incluant des nouveaux drains de toit, des solins, une trappe d'accès, gargouilles et des trottoirs de circulation;
- L'installation des unités mécaniques temporaires à l'extérieur du bâtiment pour combler les besoins des occupants pendant la période des travaux;
- La fourniture, l'installation et le raccordement de deux nouvelles unités de ventilation au toit;
- La fourniture et l'installation de tuiles de plafonds acoustiques au rez-de-chaussée.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences de 15 % du coût des travaux pour répondre aux imprévus du chantier. La somme demandée à ces fins est de 88 300,80 $ incluant les taxes.

JUSTIFICATION

Cinq (5) firmes ont acheté le cahier des charges via le système électronique d’appel d’offres SEAO. Deux (2) firmes ont déposé une soumission. Parmi les firmes n'ayant pas soumissionné figurait l'ACQ (Association pour entrepreneurs en construction au Québec). Une des firmes était en sous-traitance pour les travaux de toiture et la dernière possédait un calendrier trop chargé pour déposer une offre. Voir la pièce jointe n° 2, Liste des preneurs des documents d'appel d'offres.
Le résultat de la soumission conforme se détaille comme suit :

Soumissions déposées	Côut de base (taxes incluses)	Contingences (15 %) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Procova Inc.	**588 672,00 $**	**88 300,80 $**	**676 972,80 $**
Naxo Construction	837 018,00 $	125 552,70 $	962 570,70 $
Dernière estimation réalisée	627 946,31 $	94 191,95 $	722 138,26 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			712 845,00 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100)			21,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			248 346,00 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse) X 100)			42,19 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (la plus basse conforme - estimation)			- 39 274,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100)			- 6,25 %

L'écart résiduel est de -6,25 %, soit de 45 165,46 $ (incluant les taxes et excluant les contingences), entre la dernière estimation des professionnels et la soumission, cet écart est acceptable.

L'écart entre les deux soumissions des entrepreneurs s'explique par une surestimation des frais par Naxo Construction pour les items suivants : le débranchement et le branchement final des unités de ventilation et pour la démolition partielle des murs intérieurs.

L'analyse faite par les professionnels externes démontre que la soumission de Procova inc. est conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièces jointes n° 3 et n° 4).

L'autorisation de l'AMF n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. De plus, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 588 672,00 $ incluant les taxes (voir pièce jointe n° 5). Un budget de contingences de 88 300,80 $, taxes incluses, correspondant à 15 % du montant du contrat de l'entrepreneur, est envisagé pour répondre aux imprévus du chantier. De plus, un montant de 135 394,56 $, taxes incluses, correspondant à 20 %, est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de contrôle de la qualité des matériaux par un laboratoire externe ainsi que la surveillance accrue des travaux par un contrôleur de chantier.
Le montant à autoriser totalise 812 367,36 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût total des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme de protection des immeubles du SPVM (64021).

Cette dépense est assumée à 100% par l'agglomération. Les travaux seront entièrement réalisés en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences du plan de développement durable de la Ville de Montréal, relatives à la gestion des déchets de construction, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bâtiment est occupé 24 heures par jour et les activités ne peuvent pas être arrêtées car il compte un centre de relève et de formation du 911. Les travaux inclus dans ce contrat doivent se réaliser au cours des prochains mois et sont requis afin de protéger la structure du toit du bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat au CG : août 2019
Réalisation des travaux : août à octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine PASCONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7856
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-22

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-24



Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**IMM-14149**
Titre d'AO :	**Réfection de la toiture et remplacement des unités électromécaniques au toit du poste de quartier #39**
Date d'ouverture :	**2019-07-18**
Heure d'ouverture :	**13H30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	PROCOVA INC.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	588 672,00 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	NAXO CONSTRUCTION
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	837 018,00 $
Dernière estimation :	627 946,31 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-6%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	42%
Nombre de soumissions déposées :	2

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Procova inc.	588 672,00 $	Conforme	CONFORME	
2	NAXO CONSTRUCTION	837 018,00 $	Défaut mineur	CONFORME	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Chantal Bergeron	Date : 2019-07-26
Vérifiée par :	**Jean Bouvrette**	Date : 2019-07-26

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :	**No D'APPEL D'OFFRES :**	**PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):**
Réfection de la toiture et remplacement des unités électromécaniques au toit du poste de quartier #39	IMM-14149	588 672,00 $
NOM DU SOUMISSIONNAIRE :	**No SEAO :**	**RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :**
Procova inc.	1281982	1
Chantal Bergeron, gestionnaire de projet (Nom et titre du responsable de la conformité)	2019-07-22 (Date signature)	**No GDD D'OCTROI :** 1198304009
(Signature du responsable de la conformité)	**RÉSULTAT FINAL :**	**CONFORME** (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
CONFORMITÉ DES PRIX														
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE														
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☐	☐	☑							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier	2019-07-26 Date	Chantal Bergeron Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES :
Réfection de la toiture et remplacement des unités électromécaniques au toit du poste de quartier #39

No D'APPEL D'OFFRES :
IMM-14149

PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):
837 018,00 $

NOM DU SOUMISSIONNAIRE :
NAXO CONSTRUCTION

No SEAO :
1281982

RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :
2

Chantal Bergeron, gestionnaire de projet
(Nom et titre du responsable de la conformité)

2019-07-22
(Date signature)

No GDD D'OCTROI :
1198304009

(Signature du responsable de la conformité)

RÉSULTAT FINAL : CONFORME
(Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** ***seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.***											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2.2.3.6	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☐	☑	☐	☑	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☐	☐	☑							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier	Date	Nom de l'analyste de dossier
	2019-07-26	Chantal Bergeron

REMARQUE :

Parizeau Pawulski, architectes, s.e.n.c.

Le 19 juillet 2019

Mme Chantal Bergeron, B.A.
Gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
Direction de la gestion de projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Réfection de la toiture et remplacement des unités électromécaniques au toit du poste de quartier #39
AO : IMM-14149 ; N/D : 18-538F

Objet : **Recommandation suite à l'ouverture des soumissions**

Madame,

Pour donner suite à l'ouverture des soumissions pour le projet en titre, veuillez trouver ci-joints, nos commentaires et recommandation sur les soumissions reçues par courriel.

Soumissions reçues (taxes incluses) :

1-	Procova Inc.	588 672,00 $
2-	Naxo Construction Inc.	837 018,00 $

Analyse :

Le coût soumis par le plus bas soumissionnaire est de 6,3% inférieur à l'estimation budgétaire indexée du 17 juillet 2019 :

Estimation budgétaire : 546 159,00 $ + taxes = 627 946,31 $.
Plus bas soumissionnaire : 512 000,00 $ + taxes = 588 672,00 $.

En général, les coûts sont conformes à l'estimation, à l'exception des chapitres 02, 04 et 06 que nous jugeons trop élevé. À 60 400 $ contre 36 414 $ à l'estimation, le chapitre 02 – Aménagement de l'emplacement est 66% plus élevé. Le chapitre 04 – Maçonnerie est 62% plus élevé à 8 500 $ contre 5 250 $ et le chapitre 06 – Bois et plastiques est 66% plus élevé à 21 700 $ contre 13 090 $.

Ces écarts sont balancés par les chapitres 01 – Général, 09 – Finitions et 15 – Mécanique qui sont respectivement 50%, 25% et 25% plus bas et des charges administratives sont conformes au montant de la soumission.

Il est convenu que l'analyse de conformité sera faite par vos services.

9880, rue Clark, bur.205,
Montréal (Québec) H3L 2R3
info@p2architectes.qc.ca
Tél.: 514.481.4669
Téléc.: 514.481.9899

Recommandation :

Après analyse du coût des soumissions, nous avons trouvé la soumission la plus basse conforme et nous vous recommandons de retenir les services **de Procova Inc. au montant de 588 672,00 $**, toutes taxes incluses.

Espérant que le tout est à votre satisfaction, nous vous prions d'agréer, Madame, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES

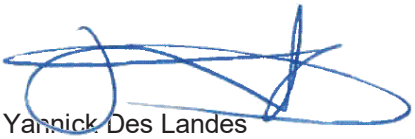

Yannick Des Landes
Architecte associé

P.j. Tableau comparatif des soumissions

9880, rue Clark, bur.205,
Montréal (Québec) H3L 2R3
info@p2architectes.qc.ca
Tél.: 514.481.4669
Téléc.: 514.481.9899

Parizeau Pawulski
Architectes
s.e.n.c.

Réfection de la toiture et remplacement des unités électromécaniques au toit du poste de quartier #39
Ville de Montréal
6100 Boul Henri-Bourassa Est
Montréal (Québec)

AO : IMM-14149 ; N/D : 18-538F

TABLEAU COMPARATIF DES SOUMISSIONS 2019-07-19

		Estimation professionnels	Procova Inc.	Naxo Inc.	Écart estimation/plus bas soumissionnaire
1	Chapitre 00 - Charges administratives	122 876,00 $	96 900,00 $	105 000,00 $	-21,1%
2	Chapitre 01 - Général	8 400,00 $	4 200,00 $	25 000,00 $	-50,0%
3	Chapitre 02 - Aménagement de l'emplacement	36 414,00 $	60 400,00 $	85 000,00 $	65,9%
4	Chapitre 04 - Maçonnerie	5 250,00 $	8 500,00 $		61,9%
5	Chapitre 06 - Bois et plastiques	13 090,00 $	21 700,00 $	34 000,00 $	65,8%
6	Chapitre 07 - Isolation et étanchéité	191 425,00 $	190 900,00 $	205 000,00 $	-0,3%
7	Chapitre 09 - Finitions	14 564,00 $	10 900,00 $	15 000,00 $	-25,2%
8	Chapitre 15 - Mécanique	149 940,00 $	111 700,00 $	159 000,00 $	-25,5%
9	Chapitre 16 - Électricité	4 200,00 $	6 800,00 $	100 000,00 $	61,9%
	Sous-total 2	**546 159,00 $**	**512 000,00 $**	**728 000,00 $**	-6,3%
	TPS	27 307,95 $	25 600,00 $	36 400,00 $	
	TVQ	54 479,36 $	51 072,00 $	72 618,00 $	
	Total	**627 946,31 $**	**588 672,00 $**	**837 018,00 $**	

9880, rue Clark, bur.205, Montréal (Québec) H3L 2R3
info@p2architectes.qc.ca
T. 514.481.4669
F. 514.469.9899

Tableau des coûts du projet

Projet : **Réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation au toit du poste de quartier 39 (# 3178) sise au 6100 boul. Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement Montréal-Nord**

Mandat : 17867-2-001
Contrat : 15548

Date : **19-juil-19**
Étape : **Octroi de contrat**

			Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Travaux		512 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**512 000,00**	25 600,00	51 072,00	**588 672,00**
	Contingences de construction	15,0%	76 800,00	3 840,00	7 660,80	**88 300,80**
	Total - Contrat :		**588 800,00**	29 440,00	58 732,80	**676 972,80**
Incidences :						
	Total - Incidences :	20,0%	**117 760,00**	5 888,00	11 746,56	**135 394,56**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**706 560,00**	35 328,00	70 479,37	**812 367,36**
	Tps	100,00%		35 328,00		35 328,00
	Tvq	50,0%			35 239,69	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**706 560,00**		**35 239,69**	**741 799,69**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires ainsi qu'en considérant que les travaux sont effectués dans un bâtiment existant.

Rythme prévu des déboursés : 100 % des travaux seront réalisés en 2019.

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : IMM-14149
Numéro de référence : 1281982
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation au toit du poste de quartier #39

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Geneviève Lacourse Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	**Commande : (1612240)** 2019-06-27 9 h 56 **Transmission :** 2019-06-27 9 h 56	3150892 - Addenda 1 - Ajout - date de visite 2019-07-02 10 h 13 - Courriel 3152255 - Addenda 2 2019-07-04 10 h 33 - Courriel 3152584 - Addenda 3 (devis) 2019-07-04 17 h 09 - Courriel 3152585 - Addenda 3 (plan) 2019-07-04 17 h 09 - Courriel 3153683 - Addenda 4 2019-07-08 14 h 39 - Courriel 3153715 - Addenda 5 2019-07-08 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Couverture Montréal-Nord Ltée 8200 rue Lafrenaie Montréal, QC, H1P 2A9 NEQ : 1168317445	Monsieur Stéphane Lajoie Téléphone : 514 324-8300 Télécopieur : 514 324-9150	**Commande : (1615720)** 2019-07-08 10 h 15 **Transmission :** 2019-07-08 10 h 15	3150892 - Addenda 1 - Ajout - date de visite 2019-07-08 10 h 15 - Téléchargement 3152255 - Addenda 2 2019-07-08 10 h 15 - Téléchargement 3152584 - Addenda 3 (devis) 2019-07-08 10 h 15 - Téléchargement 3152585 - Addenda 3 (plan) 2019-07-08 10 h 15 - Téléchargement 3153683 - Addenda 4 2019-07-08 14 h 39 - Courriel

				3153715 - Addenda 5 2019-07-08 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Naxo 1062 Rue Levis Terrebonne, QC, J6W 4L1 NEQ : 1166494014	Monsieur Patrice Lacelle Téléphone : 450 818-9714 Télécopieur : 450 818-9715	**Commande : (1615123)** 2019-07-05 9 h 27 **Transmission :** 2019-07-05 10 h 06	3150892 - Addenda 1 - Ajout - date de visite 2019-07-05 9 h 27 - Téléchargement 3152255 - Addenda 2 2019-07-05 9 h 27 - Téléchargement 3152584 - Addenda 3 (devis) 2019-07-05 9 h 27 - Téléchargement 3152585 - Addenda 3 (plan) 2019-07-05 9 h 27 - Messagerie 3153683 - Addenda 4 2019-07-08 14 h 39 - Courriel 3153715 - Addenda 5 2019-07-08 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1612389)** 2019-06-27 11 h 46 **Transmission :** 2019-06-27 13 h 09	3150892 - Addenda 1 - Ajout - date de visite 2019-07-02 10 h 13 - Courriel 3152255 - Addenda 2 2019-07-04 10 h 33 - Courriel 3152584 - Addenda 3 (devis) 2019-07-04 17 h 09 - Courriel 3152585 - Addenda 3 (plan) 2019-07-04 18 h 28 - Messagerie 3153683 - Addenda 4 2019-07-08 14 h 39 - Courriel 3153715 - Addenda 5 2019-07-08 15 h 04 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com NEQ : 1165135550	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur :	**Commande : (1612533)** 2019-06-27 15 h 03 **Transmission :** 2019-06-27 15 h 09	3150892 - Addenda 1 - Ajout - date de visite 2019-07-02 10 h 13 - Courriel

3152255 - Addenda 2
2019-07-04 10 h 33 -
Courriel

3152584 - Addenda 3 (devis)
2019-07-04 17 h 09 -
Courriel

3152585 - Addenda 3 (plan)
2019-07-04 18 h 28 -
Messagerie

3153683 - Addenda 4
2019-07-08 14 h 39 -
Courriel

3153715 - Addenda 5
2019-07-08 15 h 04 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198304009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour les travaux de réfection de la toiture et remplacement des unités de ventilation du poste de quartier n°39 située au 6100 boul. Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement Montréal-Nord. Autoriser une dépense totale de 812 367,36 $ (contrat : 588 672,00 $ + contingences : 88 300,80 $ + incidences : 135 394,56 $), taxes incluses. Appel d'offres public IMM-14149, 2 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198304009 - Travaux de réfection PDQ 39.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1194804001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc.,d'une durée de vingt-quatre mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17642 (un seul soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, par laquelle la seule firme soumissionnaire, Ethnoscop inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17642;

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de projets prévus aux différents programmes triennaux d'immobilisations (PTI) des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-22 14:31

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194804001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	PICQ 01/06-1: Projets d'infrastructures
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc.,d'une durée de vingt-quatre mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17642 (un seul soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à retenir des services professionnels selon le principe d'une entente-cadre afin de réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération.

Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques. Une intervention archéologique doit être réalisée pour localiser et évaluer la nature, l'intégrité et l'intérêt des ressources archéologiques en place. Celle-ci doit être prévue lors de la planification d'un projet afin d'éviter tout arrêt de chantier en cours d'exécution, lequel pourrait entraîner des délais importants et des coûts supplémentaires.

Des services centraux et les arrondissements réalisent annuellement des travaux sur les réseaux artériel (services centraux) et local (arrondissements) de Montréal. Spécifiquement, plusieurs projets retenus au programme triennal d'immobilisations (PTI) sont susceptibles d'être localisés dans des sites ou des secteurs d'intérêt archéologique (en référence au Plan d'urbanisme adopté en 2004) et doivent faire l'objet d'interventions archéologiques.

Voici, à titre indicatif, une liste des unités administratives dont la programmation peut toucher des secteurs susceptibles d'entraîner une intervention archéologique :

· Service des infrastructures du réseau routier

· Service de l'environnement
· Service de l'eau
· Service de l'urbanisme et de la mobilité
· Divers services et directions des arrondissements

Appel d'offres et octroi du contrat lié au présent dossier

Précisons que l'embauche d'une firme externe est nécessaire étant donné que la Ville ne dispose pas du personnel requis pour réaliser le mandat à l'interne.

Selon la directive C-OG-DG-D-15-003 émise par la Direction générale, aucune autorisation de lancement d'appel d'offres n'était requise pour le présent dossier puisque les projets sont prévus au PTI des différentes directions.

Un appel d'offres public a été publié dans *Le Devoir* et SEAO le 15 mai 2019. Après dix-neuf (19) jours alloués pour la période de soumission, l'ouverture des soumissions a été faite le 4 juin 2019. Aucun addenda n'a été publié.

À la suite de l'analyse de la seule soumission reçue, il est maintenant possible de recommander l'octroi d'un contrat à une firme d'experts en archéologie pour réaliser les interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux de laboratoire et de voirie.

Soulignons que le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0231 - 26 avril 2018 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 710 576,77 $, taxes incluses.

CG16 0311 - 19 mai 2016 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 564 021,36 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0355 - 21 août 2014 - Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 400 000 $, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0105 - 25 avril 2013 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Ethnoscop inc. (CG11 0195) pour la fourniture sur demande de services professionnels en archéologie dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et

local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour deux périodes de six mois supplémentaires, selon les mêmes termes et conditions.

CG11 0195 - 22 juin 2011 - Approuver un projet de convention de services professionnels avec Ethnoscop inc. pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre du programme de réfection et de développement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout, incluant les travaux corrélatifs de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour un montant de 400 000 $, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir la firme Ethnoscop inc. pour la réalisation de services requis en matière d'étude et de conservation du patrimoine archéologique, dans le cadre de la mise en œuvre de travaux d'aménagement de parc et de réfection et de modernisation des réseaux artériel et local, incluant des travaux de laboratoire et de voirie, à l'échelle de l'île de Montréal, pour les projets inscrits au PTI. La programmation du mandat est revue dès l'octroi du contrat, selon les priorités de mise en chantier des projets. La durée du mandat est de vingt-quatre (24) mois. Pour chaque projet retenu, les activités requises peuvent comprendre, en tout ou en partie, un avis d'opportunité, une étude de potentiel, l'élaboration d'une stratégie d'intervention et d'un budget, des travaux préparatoires, un décapage mécanique de surface, un inventaire, une fouille, une supervision, une conservation *in situ* et une mise en valeur, une analyse des données et la production de rapport archéologique.

Les services seront rémunérés à partir de la grille tarifaire soumise dans le cadre de l'appel d'offres et selon les taux horaires, postes et activités proposés pour chaque lot de travaux. Les paiements s'effectueront sur une base mensuelle, sur présentation et acceptation de factures et selon les heures réellement travaillées.

JUSTIFICATION

Trois (3) firmes de consultants se sont procuré le cahier des charges pour cet appel d'offres public. Une seule firme a présenté une offre, soit une proportion de 33,3 %. Le peu de soumissionnaires s'explique par le marché restreint de firmes concernées par le champ d'expertise. L'offre déposée a été jugée recevable et analysée. La note de passage de l'évaluation qualitative, le pointage final et le prix sont les suivants :

Soumission conforme	Note intérimaire	Note finale	Prix (taxes incluses)
Ethnoscop inc.	82,75	5,10	260 165,43 $
Dernière estimation réalisée			243 744,04 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*			+16 421,39 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*			+6,7 %

Bien que seule soumissionnaire, la firme Ethnoscop inc. a obtenu la note de passage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres, notamment pour son expertise dans des mandats similaires et pour son équipe permanente et polyvalente permettant de répondre aux exigences de production. Elle a donc été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 13 juin 2019 à l'aide de la formule prévue à cet effet (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

L'estimation des professionnels a été établie selon les taux horaires appliqués à des contrats similaires par la Ville de Montréal au cours des deux dernières années.

Ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics; l'entreprise n'a donc pas à obtenir une attestation de l'AMF (Autorité des marchés financiers). De plus, l'entreprise ne détient pas d'autorisation obtenue dans le cadre d'un autre contrat public.

Après vérification, l'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics) et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur maximale du contrat à faire approuver est de 260 165,43 $, taxes incluses.

Différentes sources de financement sont requises selon les mandats, les directions ou divisions et les champs de compétence d'agglomération, de la Ville et des arrondissements.

Chacun des mandats devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, en conformité avec le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé (RCE02-004). Les montants à autoriser seront prévus au PTI. Les enveloppes budgétaires proviendront des projets indiqués par chacun des requérants (services centraux, arrondissements) et seront confiées à l'aide de « bons de commande ». Ce sont les unités administratives impliquées qui s'assureront de la disponibilité des crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a reconnu la culture comme 4e pilier du développement durable. À cet effet, elle a reconnu l'importance de préserver son patrimoine et s'emploie notamment à planifier et intensifier ses interventions en vue d'assurer la protection, la gestion et la mise en valeur du patrimoine archéologique sur son territoire.

Les travaux auxquels seront rattachés les services professionnels en archéologie contribuent également au développement durable, puisqu'ils visent de différentes manières à soutenir le développement résidentiel et commercial des rues concernées et à assurer une pérennité aux infrastructures publiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier vise à :

- assurer le respect des obligations de la Ville de Montréal en matière de protection du patrimoine archéologique;
- assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique dans le cadre de projets d’aménagement de parc et de réfection et de développement d’infrastructures incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l’agglomération:
- fournir les données archéologiques nécessaires aux démarches de planification de projets d’aménagement de parc et de réfection et de développement d’infrastructures incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi

que sur le territoire de l’agglomération.

Le présent dossier permettra :

- d'intégrer les activités et délais nécessaires à la réalisation des interventions archéologiques, par l'entremise des prescriptions spéciales, dans les documents d'appel d'offres relatifs aux travaux de construction;
- d’assurer que les mesures adéquates d'atténuation des impacts sur la circulation soient mises en œuvre de concert avec les intervenants et directions impliqués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les projets et enjeux, des stratégies de communication appropriées seront mises en œuvre afin d'informer les usagers des travaux de réaménagement, incluant les activités archéologiques.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité exécutif pour approbation du contrat : 7 août 2019
- Conseil agglomération pour approbation du contrat : 22 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Élisa RODRIGUEZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-06-20

Marie-Claude A MORIN
Archéologue, conseillère en aménagement

Tél : 514 872-4091
Télécop. : 514 872-1007

Sonia VIBERT
Chef de division

Tél : 514-872-0352
Télécop. : 514-872-1007

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2019-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-07-22

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194804001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
Objet :	Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Ethnoscop inc.,d'une durée de vingt-quatre mois, pour la réalisation d'interventions archéologiques requises dans le cadre de projets d'aménagement de parc et de réfection et de développement d'infrastructures incluant les travaux de laboratoire et de voirie, pour les réseaux artériel et local ainsi que sur le territoire de l'agglomération, pour une somme maximale de 260 165,43 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17642 (un seul soumissionnaire).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

SEAO _ Liste des commandes.pdf 19-17642 Tableau final.pdf 19-17642 pv.pdf

19-17642 Intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Élisa RODRIGUEZ
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-5506

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-25

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514-872-5149
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17642 — No du GDD : 1194804001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en archéologie

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 15 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 4 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 4 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : 13 - 6 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 0

Date du dernier addenda émis : - -

Délai total accordé aux soumissionnaires : 19 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 3

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 33,33

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 1 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 1 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Ethnoscope Inc	260165,43	√	

Information additionnelle

Un des preneurs du cahier de charges qui n'a pas présenté de soumission a donné le motif suivant: Autres explications: Ne rencontre pas les exigences demandées au devis.

Préparé par : Elisa Rodriguez — Le 21 - 6 - 2019

19-17642 - Services professionnels en archéologie

FIRME	Présentation de l'offre 10%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du chargé de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Etchnoscop Inc	8,25	7,75	23,75	18,75	24,25	82,75	260 165,43 $	**5,10**	**1**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Elisa Rodriguez**								

Comité

Date	**jeudi 13-06-2019**
Heure	**9h**
Lieu	**Salle Sollicitation 436**

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Plaintes
- **Liste des commandes**
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17642
Numéro de référence : 1268729
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Services professionnels en archéologie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Arkéos 51, Rue Jean-talon est Montréal, QC, H2R 1S6	Monsieur Claude Rocheleau Téléphone : 514 387-7757 Télécopieur : 514 382-5659	**Commande : (1596870)** 2019-05-21 11 h 43 **Transmission :** 2019-05-21 11 h 43	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6 http://www.groupe-ddm.com	Monsieur Raphael Readman Téléphone : 418 877-5252 Télécopieur : 418 877-6763	**Commande : (1598384)** 2019-05-23 14 h 51 **Transmission :** 2019-05-23 14 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ethnoscop inc. 88, rue De Vaudreuil, local 3 Boucherville, QC, J4B 5G4	Monsieur Paul Girard Téléphone : 450 449-1250 Télécopieur : 450 449-0253	**Commande : (1596975)** 2019-05-21 13 h 37 **Transmission :** 2019-05-21 13 h 37	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1190029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, ainsi qu'à l'Addenda no. 2 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2018. / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491 et CG18 0052, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 $ à 3 062 722,35 $, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 $, taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2018 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. en vertu de la résolution CG17 0491 et CG18 0052;
2. d'approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491 et CG18 0052, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26,00 $ à 3 062 722,35 $, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-29 11:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1190029005**

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, ainsi qu'à l'Addenda no. 2 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2018. / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491 et CG18 0052, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 $ à 3 062 722,35 $, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Suite à des travaux d'audit supplémentaires effectués en 2018, et compte tenu que ceux-ci n'étaient pas prévu au contrat initial octroyé à la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., une majoration de 77 779,09 $ taxes incluses , serait requise. Cette majoration se détaille comme suit:
1) Suivi en 2018 du nouveau dossier de 2017 concernant l'analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat sans contrepartie
monétaire immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal (2 380,10 $ taxes incluses);

2) Travaux concernant la provision pour litiges, en regard de réclamations liées aux projets d'immobilisations ainsi que de l'application d'une nouvelle
norme comptable prenant effet en 2018 (9 178,57 $ taxes incluses);

3) Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d’immobilisations et de fonctionnement (7 453,60 $ taxes incluses);

4) Travaux liés à l'audit informatique (5 415,32 $ taxes incluses);

5) Droits du travail, travaux liés à l’impact de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées
du secteur municipal (L.Q.2014, chapitre 15) et aux ententes de compensation intervenues en 2018 (6 156,91 $ taxes incluses);

6) Travaux additionnels suite à l'application d'une nouvelle norme comptable en 2018 sur les engagements contractuels (6 819,17 $ taxes incluses);

7) Divers éléments (analyse de traitements comptables utilisés par la Ville, traduction supplémentaires de documents en relation avec la publication
du rapport financier, etc) (11 729,18 $ taxes incluses);

8) Travaux d'audit supplémentaires effectués pour les entités incluses dans le périmètre comptable de la Ville (28 646,25 $ taxes incluses), soit Bixi
Montréal (10 699,57 $), Conseil des arts de Montréal (2 271,33 $), Office de consultation publique de Montréal (4 111,16 $), Société du Parc
Jean-Drapeau (5 803,94 $) et la Société de transport Montréal (5 760,25 $).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0026 - 31 janvier 2019 - Autoriser une dépense additionnelle maximale de 1 517 441,00 $ taxes incluses, pour les travaux d'audit supplémentaire non prévus à la convention initiale devant être effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., au cours des exercices financiers de 2019 et 2020, et ce, en conformité avec les modifications législatives. / Approuver le projet d'addenda no 2 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., majorant ainsi le montant total du contrat de 1 467 502,26 $ à 2 984 943,26 $, taxes incluses. / Pour 2019, autoriser le transfert budgétaire au montant de 390 500,00 $ du Bureau du vérificateur général vers le Service des finances / autoriser un budget supplémentaire de dépenses au Service des finances pour un montant de 173 500,00 $ financé à même une facturation à différents organismes et autoriser un transfert budgétaire de 136 000,00 $ en provenance des dépenses de contingences. Pour l'année 2020, ajuster de façon récurrente la base budgétaire du Service des finances de 686 400,00 $ au niveau des charges et de 152 500,00 $ au niveau des revenus, en contrepartie, diminuer de façon récurrente la base budgétaire du volet des charges de 390 500,00 $ et du volet des revenus pour 160 000,00 $ du Bureau du vérificateur général.

CG18 0410 - 23 août 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 76 254,26 $, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2017 / Approuver le projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG17 0491), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 391 248 $ à 1 467 502,26 $, taxes incluses.

CG18 0052 - 25 janvier 2018- Approuver le remplacement de la convention de services professionnels pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 dans le cadre du contrat à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

CG17 0491 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat de services professionnels à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. pour l'audit externe des rapports financiers de la Ville de Montréal pour les exercices 2017, 2018 et 2019 pour une somme maximale de 1 391 248 $, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16055) / Approuver un projet de convention à cette fin - 1 soumissionnaire, 1 conforme.

DESCRIPTION

Afin de pouvoir exécuter ses travaux d'audit concernant les données financières consolidées de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2018 et pouvoir produire son rapport d'auditeur indépendant, la firme Deloitte a dû effectuer certains travaux additionnels non prévus au plan initial d'audit, déposé au comité d'audit le 13 décembre 2018.

JUSTIFICATION

Conformément à la Loi sur les cités et villes (art. 108.2.1), le vérificateur externe fait rapport de sa vérification au conseil. Dans son rapport traitant des états financiers, il déclare entre autres si ces derniers représentent fidèlement la situation financière de la municipalité au 31 décembre et le résultat de ses opérations pour l'exercice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des travaux supplémentaires s'élèvent à 77 779,09 $ taxes incluses et seront assumés à 100 % par le budget de fonctionnement du Service des finances.
Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise pour ce dossier tel que vu et approuvé par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre BLANCHARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-12

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations financières
Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2019-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2019-07-12

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, ainsi qu'à l'Addenda no. 2 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2018. / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491 et CG18 0052, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 $ à 3 062 722,35 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

L'article 108 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19; ci-après «LCV») prévoit que la Ville «doit nommer un vérificateur externe». Cette nomination peut être effectuée de gré à gré. En l'espèce, même si le service des finances a procédé par appel d'offres, la convention initiale visait à nommer ce vérificateur et à définir la vérification à réaliser selon les paramètres fixés par les articles 108 et suivants de la LCV. Le Service des finances représente que les nouveaux services de vérification mentionnés dans l'Addenda n°3 doivent être accomplis par le vérificateur externe et qu'ils s'inscrivent dans sa mission de vérification. La Ville peut donc approuver l'Addenda n° 3 comme s'il s'agissait d'un nouveau contrat puisque le gré à gré était et demeure permis en cette matière.

FICHIERS JOINTS

2019.07.29 - Addenda no. 3 visé.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-29

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
29 JUIL. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ADDENDA N° 3

MODIFIANT LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

(CG17 0491 ET CG18 0052)

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l**, personne morale ayant sa principale place d'affaires à la Tour Deloitte, 1190 avenue des Canadiens-de-Montréal, Bureau 500, Montréal, Québec, H3B 0M7, agissant et représentée par monsieur Martin Granger, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

N° d'inscription T.P.S. : R-122679988
N° d'inscription T.V.Q. : 1009581789

Ci-après appelée le « **Contractant** »

Ci-après collectivement appelées les « **Parties** »

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une convention de services professionnels pour la fourniture de services d'audit des états financiers de la Ville, à titre de vérificateur externe, pour les exercices financiers de 2017, 2018 et 2019; ladite convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville en vertu des résolutions no. CG17 0491 et no. CG18 0052 respectivement adoptées le 28 septembre 2017 et le 25 janvier 2018 (ci-après la « Convention initiale »);

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de modifier une première fois la Convention initiale par la conclusion d'une convention de modification (Addenda no. 1) pour ajouter des services supplémentaires d'audit non prévus effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2017, ladite Convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 23 août 2018 en vertu de la résolution no. CG18 0410 (ci-après l'« Addenda no. 1 »);

ATTENDU QUE les Parties ont convenu de modifier une deuxième fois la Convention initiale par la conclusion d'une convention de modification (Addenda no. 2) pour ajouter des services supplémentaires d'audit non prévus par la Convention initiale ou par l'Addenda no.1 pour les exercices financiers de 2019 et 2020 et imposés au vérificateur

MGW

externe en vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (L.Q. 2018, chapitre 8; projet de loi no. 155), ladite convention de modification a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville le 31 janvier 2019 en vertu de la résolution no. CG19 0026 (ci-après l'« Addenda no. 2 »);

ATTENDU QUE l'Addenda no. 1 a notamment eu pour effet d'augmenter la somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale; ainsi la somme maximale d'un million trois cent quatre-vingt-onze mille deux cent quarante-huit dollars (1 391 248,00 $) initialement prévue a été augmentée à la somme maximale d'un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent deux dollars et vingt-six cents (1 467 502,26 $) taxes incluses, soit une majoration de soixante-seize mille deux cent cinquante-quatre dollars et vingt-six cents (76 254,26 $), ladite somme maximale devant couvrir tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services rendus par le Contractant;

ATTENDU QUE l'Addenda no. 2 a notamment eu pour effet d'augmenter la somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale et majorée par l'Addenda no. 1; ainsi la somme maximale d'un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent deux dollars et vingt-six cents (1 467 502,26 $) taxes incluses a été augmentée à la somme maximale de deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-trois dollars et vingt-six cents (2 984 943,26 $) taxes incluses, soit une majoration d'un million cinq cent dix-sept mille quatre cent quarante et un dollars (1 517 441,00 $), ladite somme maximale devant couvrir tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services rendus par le Contractant;

ATTENDU QUE des services supplémentaires d'audit non prévus par la Convention initiale, ni par l'Addenda no. 1, ni par l'Addenda no. 2, ont dû être effectués par le Contractant, à savoir :

- Suivi en 2018 du nouveau dossier de 2017 concernant l'analyse du traitement comptable adopté par la Ville concernant l'achat, sans contrepartie financière immédiate, mais en considération du partage, entre la Ville et le gouvernement du Québec, du prix de vente futur des terrains du site de l'Hippodrome de Montréal (2 380,10 $ taxes incluses);

- Travaux concernant la provision pour litiges, en regard des réclamations liées aux projets d'immobilisations (PTI) ainsi que de l'application d'une nouvelle norme comptable prenant effet en 2018 (9 178,57 $ taxes incluses);

- Travaux concernant la démarcation de fin d'année des dépenses d'immobilisations et de fonctionnement (7 453,60 $ taxes incluses);

- Travaux liés à l'audit informatique (5 415,32 $ taxes incluses);

- Droit du travail, travaux liés à l'impact de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, chapitre S-2.1.1) et aux ententes de compensation intervenues en 2018 (6 156,91 $ taxes incluses);

MCM

- Travaux additionnels suite à l'application d'une nouvelle norme comptable en 2018 sur les engagements contractuels (6 819,17 $ taxes incluses);

- Divers éléments (analyse du traitement comptable de certaines transactions effectuées par la Ville, traductions supplémentaires de documents en lien avec la publication du rapport financier, etc.) (11 729,18 $ taxes incluses);

- Travaux d'audit supplémentaires effectués pour les entités incluses dans le périmètre comptable de la Ville, soit Bixi Montréal, Conseil des arts de Montréal, Office de consultation publique de Montréal, Société du Parc Jean-Drapeau et la Société de transport de Montréal (28 646,25 $ taxes incluses).

ATTENDU QUE ces services supplémentaires représentent une dépense additionnelle de soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et neuf cents (77 779,09 $), taxes incluses et nécessitent une augmentation de la somme maximale d'honoraires prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, tel que modifié par l'article 2 (Modifications) de l'Addenda no. 2;

ATTENDU QUE les Parties conviennent par la présente convention de modification (Addenda no. 3) de majorer d'au plus soixante-dix-sept mille sept cent soixante-dix-neuf dollars et neuf cents (77 779,09 $), taxes incluses, la somme maximale d'honoraires de deux millions neuf cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quarante-trois dollars et vingt-six cents (2 984 943,26 $) taxes incluses, prévue à l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, tel que modifié par l'article 2 (Modifications) de l'Addenda no. 2;

ATTENDU QUE les services supplémentaires d'audit prévus par la présente convention de modification (Addenda no. 3) seront également facturés et payés conformément aux taux horaires stipulés dans la Convention initiale selon la ventilation stipulée à l'article 2 de la présente convention de modification (Addenda no. 3);

ATTENDU QUE la Ville a adopté un « Règlement sur la gestion contractuelle » et qu'elle en a transmis une copie au Contractant.

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2
MODIFICATIONS

Le premier alinéa de l'article 8 (Honoraires) de la Convention initiale, modifié par l'Addenda no. 1 et no. 2, est remplacé par le suivant :

MGM

« En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant pour la durée de la convention, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois millions soixante-deux mille sept cent vingt-deux dollars et trente-cinq cents (3 062 722,35 $) taxes incluses. Cette somme maximale couvre tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant conformément aux conditions et modalités stipulées et prescrites par la Convention initiale (notamment son Annexe 1), l'Addenda no. 1, l'Addenda no. 2 et la présente convention de modification (Addenda no. 3). Cette somme maximale de trois millions soixante-deux mille sept cent vingt-deux dollars et trente-cinq cents (3 062 722,35 $) se ventile comme suit :

a) une somme maximale d'un million cinq cent seize mille six cent trente-cinq dollars et dix cents (1 516 635,10 $) taxes incluses pour l'audit des états financiers consolidés de la Ville pour les années 2017, 2018 et 2019 étant entendu qu'une portion de cette somme a déjà été payée au Contractant;

b) une somme maximale d'un million cinq cent quatre mille soixante-deux dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (1 504 062,98 $) taxes incluses pour l'audit des états financiers des personnes morales suivantes; ladite somme maximale est répartie ainsi:

- l'audit des états financiers de la Corporation Anjou 80: une somme maximale de vingt-trois mille cinq cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (23 569,88 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale identique pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de quarante-sept mille cent trente-neuf dollars et soixante-seize cents (47 139,76 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de Bixi Montréal: une somme maximale de quarante-huit mille six cent quarante et un dollars et trente-deux cents (48 641,32 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de trente-sept mille neuf cent quarante et un dollars et soixante-quinze cents (37 941,75 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de quatre-vingt-six mille cinq cent quatre-vingt-trois dollars et sept cents (86 583,07 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers du Bureau du taxi de Montréal: une somme maximale de vingt mille quatre cent huit dollars et six cents (20 408,06) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale identique pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de quarante mille huit cent seize dollars et douze cents (40 816,12$) taxes incluses;

- l'audit des états financiers du Conseil des arts de Montréal: une somme maximale de vingt et un mille huit cent dix-sept dollars et huit cents (21 817,08 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq dollars et soixante-quinze cents (19 545,75 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de quarante et un mille trois cent soixante-deux dollars et quatre-vingt-trois cents (41 362,83 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de la Corporation d'habitation Jeanne Mance: une somme maximale de vingt-trois mille cinq cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-huit cents (23 569,88 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme

maximale identique pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de quarante-sept mille cent trente-neuf dollars et soixante-seize cents (47 139,76 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de l'Office de consultation publique de Montréal: une somme maximale de dix-sept mille neuf cent huit dollars et seize cents (17 908,16 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de treize mille sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars (13 797,00 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de trente et un mille sept cent cinq dollars (31 705,16 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal: une somme maximale de cent onze mille cinq cent vingt-cinq dollars et soixante-quinze cents (111 525,75$) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de cent treize mille huit cent vingt-cinq dollars et vingt-cinq cents (113 825,25$) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de deux cent vingt-cinq mille trois cent cinquante et un dollars (225 351,00 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de Technoparc Montréal: une somme maximale de vingt-six mille quatre cent quarante-quatre dollars et vingt-cinq cents (26 444,25 $) taxes incluses pour l'année 2018;

- l'audit des états financiers de la Société d'habitation de Montréal: une somme maximale de soixante-huit mille quatre cent dix dollars et treize cents (68 410,13 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale identique pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de cent trente-six mille huit cent vingt dollars et vingt-six cents (136 820,26 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de la Société du Parc Jean-Drapeau: une somme maximale de quarante-trois mille cent soixante-dix dollars et quatre-vingt-deux cents (43 170,82 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de trente-sept mille neuf cent quarante et un dollars et soixante-quinze cents (37 941,75 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de quatre-vingt-un mille cent douze dollars et cinquante-sept cents (81 112,57 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de la Société en commandite Stationnement Montréal: une somme maximale de quarante-six mille huit cent cinquante-deux dollars et trente et un cent (46 852,31 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de quarante-sept mille quatre cent vingt-sept dollars et dix-neuf cents (47 427,19 $) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de quatre-vingt-quatorze mille deux cent soixante-dix-neuf dollars et cinquante cents (94 279,50 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de la Société de transport Montréal: une somme maximale de deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent cinquante dollars (282 850,00 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de deux cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent soixante-trois dollars et treize cents (284 563,13 $) taxes incluses pour l'année 2019, pour une somme maximale totale de cinq cent soixante-sept mille quatre cent treize dollars et treize cents

(567 413,13 $) taxes incluses;

- l'audit des états financiers de Trangesco (filiale de la Société de transport de Montréal): une somme maximale de trente huit mille cinq cent seize dollars et soixante-trois cents (38 516,63 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de trente neuf mille trois cent soixante-dix-huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (39 378,94 $) taxes incluses pour l'année 2019 pour une somme maximale totale de soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-quinze dollars et cinquante-sept cents (77 895,57 $) taxes incluses.

c) une somme maximale totale de vingt-trois mille trois cent trente-neuf dollars et quatre-vingt-treize cents (23 339,93 $) taxes incluses pour l'audit financier du taux global de taxation réel de la Ville pour les années financières 2018 et 2019 ; soit une somme maximale de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante cents (11 497,50 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de onze mille huit cent quarante-deux dollars et quarante-trois cents (11 842,43 $) taxes incluses pour l'année 2019;

d) une somme maximale totale de dix-huit mille six cent quatre-vingt-quatre dollars et trente-quatre cents (18 684,34 $) taxes incluses pour l'audit financier du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de natures locales et les compétences d'agglomération; soit une somme maximale de neuf mille cent quatre-vingt-dix-huit dollars (9 198,00 $) taxes incluses pour l'année 2018 et une somme maximale de neuf mille quatre cent quatre-vingt-six dollars et trente-quatre cents (9 486,34 $) taxes incluses pour l'année 2019. »

ARTICLE 3
AUTRES DISPOSITIONS

Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le e jour de 2019

CONTRACTANT

Par : _____
Martin Granger

Cet Addenda n° 3 a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le e jour de 2019 (résolution CG)

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190029005

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 77 779,09 $ taxes incluses, pour des services supplémentaires non prévus à la convention initiale, à l'Addenda no. 1, ainsi qu'à l'Addenda no. 2 effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice financier 2018. / Approuver le projet d'addenda no 3 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., résolution CG17 0491 et CG18 0052, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 984 943,26 $ à 3 062 722,35 $, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1190029005 - Deloitte.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre BLANCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-6714

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-16

Michelle DE GRAND-MAISON
Professionnel - chef d'équipe
Tél : 514 872-7512
Division : Direction service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1197231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville – ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun

Il est recommandé:
d'approuver l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville – ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-28 15:43

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231065**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville – ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a comme projet de réaménager l'avenue Pierre-De Coubertin, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, en trois phases. La première phase des travaux se situe de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX et sera réalisée par la Ville en 2019. Un contrat a été accordé à cet effet par les instances le 16 mai 2019 et les travaux seront réalisés par l'entrepreneur Eurovia construction inc. (CG19 0231). La deuxième phase des travaux se situe quant à elle du boulevard Pie-IX à l'avenue de La Salle et sera réalisée de 2020 à 2022. Enfin, la troisième phase des travaux se situe de l'avenue de La Salle à la rue Viau et sera réalisée de 2021 à 2022.

Les travaux de la deuxième phase (le « Projet Ville ») se feront au-dessus de la station de métro Pie-IX. Or, dans le cadre des programmes Réno-Infrastructure et Accessibilité, la Société de transport de Montréal (STM) doit prochainement procéder à la réfection de la membrane de cette station et y construire quatre ascenseurs (le « Projet STM »). De plus, le Bureau de projet intégré SRB Pie-IX doit réaliser des travaux sur le boulevard Pie-IX de la rue Sherbrooke à un point au sud de l'avenue Pierre-De Coubertin (le « Projet SRB »). Un contrat a été accordé par le Conseil d'agglomération en septembre 2018 à cet effet (CG18 0502) et les travaux sont prévus être réalisés en 2021.

Étant donné que le Projet Ville, le Projet STM et le Projet SRB doivent se faire dans un même secteur et dans une période de temps rapprochée, les parties ont convenu de les regrouper au sein d'un projet intégré (le « Projet intégré Pierre-De Coubertin ») par lequel il sera possible de réaliser conjointement les travaux de chacun des projets, et ce, dans le but d'accélérer leur réalisation et d'en réduire les coûts. Le Projet STM présentant les coûts estimés les plus élevés parmi les trois projets, il a alors été convenu entre les parties de confier à la STM la gestion du Projet intégré Pierre-De Coubertin, ce qui inclut notamment la préparation des plans et devis, le lancement et la gestion du processus d'appel d'offres ainsi que la réalisation des travaux. Une entente de délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX à la STM a ainsi été conclue en juillet 2018. La présente « Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin » (l'« Entente ») entre la Ville et la STM a alors pour objet de confier à cette dernière la gestion du Projet intégré Pierre-De Coubertin – qui comprend le Projet Ville – et d'établir les droits et obligations de chacune des parties dans le cadre de sa réalisation. Cette Entente doit d'ailleurs être approuvée par le conseil d'agglomération, considérant que des travaux du Projet Ville concernent une piste cyclable de compétence d'agglomération.

Il est toutefois important de noter que, comme le prévoit d'ailleurs son article 10, l'entrée en vigueur de l'Entente est conditionnelle à l'adoption par l'Assemblée nationale du Québec d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun. Le projet de loi 16, qui prévoit instaurer de telles habilitations législatives, est d'ailleurs rendu à l'étape de l'étude détaillée en commission parlementaire.

Il est également important de noter qu'un contrat octroyé par la Ville en 2018 à l'entrepreneur EBC inc. (CG18 0234) prévoyait la réalisation de certains travaux qui seront finalement exécutés dans le cadre du Projet intégré Pierre-De Coubertin. Une demande de changement – qui se trouve en pièce jointe du présent sommaire décisionnel – retirant ces travaux du contrat conclu avec EBC inc. a déjà été envoyée à l'entrepreneur, et un avenant modifiant le contrat en ce sens sera ultérieurement effectué et transmis.

Enfin, il est prévu que les travaux du Projet intégré Pierre-De Coubertin seront réalisés entre 2020 et 2022 et permettront la livraison du SRB Pie-IX en 2022 qui se termine avec ce projet intégré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0231 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-De Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 6 298 142,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 328701 - 5 soumissionnaires - 1197231009 ;
CG18 0502 - 20 septembre 2018 - Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), un contrat à EBC Inc. pour la réalisation des travaux de construction du LOT Sud du tronçon montréalais du projet intégré de service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie-IX, pour un montant de 75 676 545,00$, incluant les taxes à la suite de l'appel d'offres public 212003 (3 soumissionnaires conformes) / Autoriser une dépense totale de 88 469 719,98 $ incluant contingences, incidences et les taxes, ainsi qu'un revenu de 173 138,27$ (taxes incluses) pour les incidences de la CSEM qui sont remboursables par l'ARTM selon l'entente (CG18 0234) - 1187394010 ;

CG18 0234 - 26 avril 2018 - Approuver le projet d'entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du

boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal d'un service rapide par bus (SRB), consistant en la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du projet - 1187310001.

DESCRIPTION

L'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin a pour objet de confier à la STM la gestion du Projet Ville – ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin –, et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré.

En vertu de cette Entente, la STM s'engage notamment à préparer les plans et devis – en appliquant les normes de conception de la Ville pour la partie des plans et devis visant le Projet Ville –, à procéder à l'appel d'offres – en appliquant les règles applicables à la STM, sous réserve des lois qui seront en vigueur lors du lancement de l'appel d'offres –, ainsi qu'à réaliser les travaux du Projet intégré Pierre-De Coubertin – dont les travaux liés au Projet Ville –. L'entente prévoit également que la STM doit transmettre à la Ville les prix reçus dans le cadre de l'appel d'offres pour la partie des travaux de construction dont le financement lui incombe, et ce, en vue d'obtenir une approbation du conseil d'agglomération de la Ville avant l'octroi du contrat. D'ailleurs, advenant qu'elle décide de ne pas donner cette approbation, il est prévu à l'Entente que la Ville devra payer une partie des frais engagés par la STM pour le lancement et la gestion du processus d'appel d'offres. La STM s'engage aussi, sauf en cas d'urgence, à obtenir le consentement préalable de la Ville pour l'exécution de travaux additionnels ou imprévus reliés à des activités dont le financement incombe à celle-ci. Les coûts admissibles imprévus ou supplémentaires relatifs aux activités dont le financement lui incombe doivent également être approuvés par la Ville. Enfin, l'Entente prévoit que la STM doit inviter la Ville à assister aux réunions de travail, de coordination et de chantier afin qu'elle puisse exercer un certain droit de regard et de surveillance des travaux, en plus de devoir inviter celle-ci à participer à l'acceptation provisoire et finale des travaux.

Quant à elle, la Ville s'engage notamment, en vertu de cette Entente, à fournir les commentaires ou approbations requis, à réaliser avec diligence les activités dont l'exécution lui incombe – s'il en est – ainsi qu'à payer à la STM sa part des coûts admissibles – incluant les coûts imprévus ou supplémentaires – relatifs aux activités réalisées par la STM mais dont le financement incombe à la Ville.

Pour ce qui est des modalités financières, il est précisé dans l'Entente que les parties assument les coûts relatifs à leur projet respectif intégré au sein du Projet intégré Pierre-De Coubertin de même que les frais de gestion afférents. Plus précisément, l'Entente prévoit que l'engagement financier de chaque partie dans le Projet intégré Pierre-De Coubertin est représenté dans les proportions prévues à son Annexe 2. Il est d'ailleurs indiqué que les seuls coûts payables par la Ville sont les coûts réels des travaux et services conformes, de même que les frais de gestion afférents à ceux-ci.

Par ailleurs, tel que mentionné précédemment, l'article 10 prévoit que l'Entente entre en vigueur dès sa signature par les parties, à condition qu'au moment de procéder à la signature de celle-ci, la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et la Loi sur les sociétés de transports en commun (RLRQ, c. S-30.01) ou toutes autres lois, règlements ou décrets permettent la conclusion de celle-ci à défaut de quoi il est convenu entre les parties que son effet est suspendu jusqu'à l'adoption et la mise en vigueur par le Parlement du Québec de dispositions en ce sens.

Enfin, il convient de fournir certains détails quant aux travaux relatifs au Projet Ville qui seront effectués dans le cadre du Projet intégré Pierre-De Coubertin. En fait, les travaux de

voirie, d'égout, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, du boulevard Pie-IX à l'avenue de La Salle auront lieu dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve sur une distance d'environ 232 mètres. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction des trottoirs avec bordures de granite (± 1 455 mètres carrés) incluant des bandes cyclables (± 950 mètres carrés), fosses de plantation (± 9 unités) , et terre-pleins centraux avec des modules en béton à haute performance (± 82 mètres carrés) et pavés de granite (140 mètres carrés) avec une pastille (structure) décorative au centre d'un carrefour giratoire.
- la reconstruction de la chaussée à dalle exposée (± 1 630 mètres carrés),
- la reconstruction de la chaussée mixte (± 1 520 mètres carrés),
- la reconstruction de conduite d'eau secondaire (± 284 mètres) de diamètre de 300 mm,
- la reconstruction d'un égout (± 130 mètres) de diamètre de 900 mm
- la reconstruction de l'éclairage de rue sur l'ensemble du tronçon,
- la mise aux normes des feux de circulation à l'intersection du boulevard Pie IX,

Les plans des travaux de surface se trouvent d'ailleurs à l'Annexe 1 de l'Entente.

JUSTIFICATION

La signature de cette Entente entre la Ville de Montréal et la STM est nécessaire afin que cette dernière puisse agir à titre de gestionnaire du Projet intégré Pierre-De Coubertin et pour qu'elle puisse mandater, suite à un appel d'offres public, un entrepreneur pour la réalisation de l'ensemble des travaux liés au projet. Cette Entente est également requise afin d'établir les droits, les obligations et les responsabilités des deux parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un plan de partage des coûts pour l'ensemble des travaux de surface dans l'avenue Pierre-De Coubertin et le boulevard Pie-IX ainsi qu'un tableau de répartition des coûts se retrouvent à l'annexe 2 de l'entente présentée en pièce-jointe. Le tableau montre le pourcentage des coûts payables par la Ville, le SRB Pie-IX et la STM pour tous les travaux de chaussée, de trottoirs, d'aqueduc et d'égout, d'éclairage, de feux de circulation, de maintien de la mobilité et d'éléments architecturaux.
En résumé et selon les estimations, la Ville aura à payer du contrat, les travaux de chaussée à 28 %, de trottoirs à 52 %, d'éclairage à 75 %, de feux de circulation à 50 %, de maintien de la mobilité à 38 % et d'éléments architecturaux à 100 %. Les montants seront prélevés majoritairement dans le budget corporatif mais 9 % du 52 % des travaux de trottoirs seront payés en budget d'agglomération pour les pistes cyclables. Un dossier d'autorisation de dépense sera élaboré et présenté aux instances de la Ville suite aux résultats de la publication de l'appel d'offres par la STM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Travailler en partenariat avec ses parties prenantes est une excellente pratique reconnue dans une démarche de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable dans le présent dossier compromettrait l'échéancier de réalisation du Projet intégré Pierre-De Coubertin et pourrait compromettre la livraison du SRB Pie-IX en 2022.
De plus, la concertation entre les organismes et la réalisation d'un projet intégré sont des

moyens déployés en vue d'atténuer l'impact des travaux dans ce secteur sur les citoyens, les usagers et les commerçants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

A titre de gestionnaire de projet, la Société de Transport de Montréal sera responsable des communications liées aux différentes étapes des travaux intégrés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Publication de l'appel d'offres par la STM : fin octobre 2019
Octroi du contrat par la STM à un entrepreneur : début 2020
Début des travaux : juin 2020
Fin des travaux : septembre 2022
Fin des travaux et entrée en service du SRB : automne 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Renaud GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Richard C GAGNON, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Tatiane PALLU, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Jean CARRIER, 19 juillet 2019
Hugues BESSETTE, 19 juillet 2019
Kathy DAVID, 18 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

Tél : 514 868-5983
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-18

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Chef de division, en remplacement de la directrice de direction
Tél : 514 872-9552
Approuvé le : 2019-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur, en remplacement du directeur de service
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2019-07-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197231065

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Approuver l'Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin entre la Société de transport de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la STM la gestion du Projet Ville – ainsi que l'ensemble du Projet intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de la réalisation du projet intégré, conditionnellement à l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, d'un projet de loi qui viendrait habiliter expressément la Ville et la STM à s'unir par entente afin de réaliser des travaux en commun

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme la présente Entente de collaboration relative au Projet intégré Pierre-De Coubertin. Il est à noter que l'Annexe 3 de la présente Entente n'a pas été révisée ni visée, puisqu'il s'agit d'une entente de délégation de gestion préalablement conclue entre l'Autorité régionale de transport métropolitain et la Société de transport de Montréal.

FICHIERS JOINTS

Entente visée 24-07-2019.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renaud GOSSELIN
Avocat
Tél : 514-868-4132

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-25

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
24 JUIL. 2019
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE DE COLLABORATION RELATIVE AU PROJET INTÉGRÉ PIERRE-DE COUBERTIN

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c. C-11.4) ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux fins des présentes par Me Yves Saindon, greffier, dument autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après désignée : la « **Ville** »

ET :

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dument constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, chapitre S-30.01), ayant son siège au 800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1170, Montréal, Québec, H5A 1J6, agissant et représentée aux fins des présentes par monsieur Luc Tremblay, CPA CA, directeur général et Me Sylvain Joly, Secrétaire corporatif, dument autorisés aux fins des présentes en vertu du *Règlement prévoyant l'exercice des pouvoirs du conseil d'administration et du directeur général, et la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal* (R-011) ;

Ci-après désignée : la « **STM** »

ATTENDU QUE la STM a pour mission d'exploiter une entreprise de transport collectif par bus et par métro sur le territoire de l'agglomération de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville a comme projet de réaménager l'avenue Pierre-De Coubertin entre le boulevard Pie-IX et l'avenue De La Salle, à proximité de la station de métro Pie-IX (ci-après désigné : le « Projet Ville »);

ATTENDU QUE la STM doit, dans le cadre de ses programmes de maintien d'infrastructures et d'accessibilité, procéder à des travaux à la station de métro Pie-IX notamment pour y installer des ascenseurs et procéder à la réfection de la membrane d'étanchéité (ci-après désigné : le « Projet STM »);

ATTENDU QUE l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après désignée : l'« ARTM ») est une personne morale de droit public qui a pour mission de planifier, soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, et qu'à cet effet, elle a compétence de désigner les voies de circulation réservées à l'usage du transport collectif;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38 de la *Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A-33.3), l'ARTM peut acquérir ou construire des équipements et infrastructures de transport collectif qu'elle désigne comme ayant un caractère métropolitain, en l'occurrence un équipement qui profite aux usagers de plus d'un organisme de transport en commun ou à plus d'un tel organisme, notamment un abribus ou une voie réservée;

ATTENDU QUE l'ARTM a initié l'implantation d'un Service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX à Laval et Montréal (ci-après désigné : le « Projet SRB Pie-IX »)

ATTENDU QUE la Ville a pour projet de mettre à niveau des conduites d'aqueduc secondaires, la chaussée, les trottoirs, les bandes cyclables, l'éclairage et les feux de circulation sur le boulevard Pie-IX, travaux qui font également partie du Projet Ville;

ATTENDU QUE l'ARTM et la Ville ont conclu le 15 juin 2018 l'Entente détaillée établissant la répartition des responsabilités relatives à l'étape 2 du projet de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX comprenant l'implantation du tronçon Montréal du SRB Pie-IX (ci-après « l'Entente détaillée »);

ATTENDU QUE l'ARTM a délégué à la STM la réalisation du Projet SRB Pie-IX et que les conditions de cette délégation de gestion sont établies dans l'Entente de délégation de gestion du projet SRB Pie-IX conclue le 17 juillet 2018, laquelle inclut l'Entente détaillée parmi ses annexes, et qui est jointe à la présente entente comme « Annexe 3 »;

ATTENDU QUE la Ville et la STM ont un intérêt commun à réaliser le Projet Ville, le Projet STM et le Projet SRB Pie-IX et qu'elles conviennent de la nécessité d'intégrer et de réaliser conjointement leurs travaux dans le cadre d'un projet intégré (ci-après désigné : le « Projet Intégré Pierre-De Coubertin ») pour en accélérer la réalisation et en réduire les coûts);

ATTENDU QUE le Projet Intégré Pierre-De Coubertin tel que décrit et illustré sur les plans détaillés joints à l'Annexe 1 de la présente entente fait l'objet d'un consensus entre la Ville et la STM;

ATTENDU QUE la Ville est habilitée à conclure la présente entente en vertu de [à déterminer];

ATTENDU QUE la STM est habilitée à conclure la présente entente en vertu de [à déterminer];

ATTENDU QUE les Parties ont respectivement adopté un Règlement de gestion contractuelle, qu'elles se sont mutuellement remis une copie et qu'elles conviennent d'appliquer le Règlement de gestion contractuelle de la STM, selon les paramètres établis dans l'article 5.2.5 de la présente entente;

CONSÉQUEMMENT, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Les Annexes 1 et 2, et 3 font partie intégrante de la présente entente.

2. DÉFINITIONS

2.1. « **Annexe 1** » : Plans détaillés des travaux du Projet Intégré Pierre-De Coubertin, incluant le Projet STM, le Projet SRB Pie-IX et le Projet Ville.

2.2. « **Annexe 2** » : Répartition des coûts des travaux du Projet Intégré Pierre-De Coubertin, incluant le Projet STM, le Projet SRB Pie-IX et le Projet Ville.

2.3. « **Annexe 3** » : Entente de délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX.

3. OBJET DE L'ENTENTE

La présente entente a pour objet de confier à la STM la gestion du Projet Intégré Pierre-De Coubertin et d'établir les droits et obligations des parties dans le cadre de sa réalisation.

4. DURÉE

La présente entente entre en vigueur au moment de sa signature par les Parties, sous réserve de l'article 10, et prend fin lorsque toutes les obligations qui en découlent auront été exécutées.

5. OBLIGATIONS DES PARTIES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU PROJET INTÉGRÉ PIERRE-DE COUBERTIN

5.1 **Obligation commune :**

Les parties s'engagent à collaborer pleinement entre elles et à fournir les meilleurs efforts pour leur permettre d'exécuter efficacement et ponctuellement leurs obligations respectives afin d'assurer la réussite du Projet Intégré Pierre-De Coubertin.

5.2 **La STM s'engage à** :

5.2.1 préparer les plans et devis, procéder à l'appel d'offres et réaliser les travaux du Projet Intégré Pierre-De Coubertin;

5.2.2 appliquer ou faire appliquer les normes de conception de la Ville lors de la préparation des plans et devis pour la partie visant le Projet Ville;

5.2.3 avant de lancer l'appel d'offres relatif aux travaux, fournir une copie électronique des plans et devis finaux à la Direction des infrastructures du Service des infrastructures du réseau routier de la Ville (ci-après « Direction des infrastructures de la Ville ») pour commentaires et validation;

5.2.4 exiger des soumissionnaires qu'ils fournissent une preuve d'assurance responsabilité civile générale couvrant la STM et la Ville ainsi qu'une assurance chantier;

5.2.5 Sujet aux lois applicables lors du lancement de l'appel d'offres pour les travaux, appliquer le Règlement de gestion contractuelle (R-175) et les règles d'appel d'offres applicables à la STM. De plus, si en vertu de la loi en vigueur au moment du lancement de l'appel d'offres les règles d'appel d'offres de la Ville doivent s'appliquer aux travaux, la STM s'engage à intégrer, dans les documents d'appel d'offres, les exigences de tout décret particulier applicable à la Ville, étant entendu que ces derniers ne s'appliqueront que pour le Projet Ville et inscrire aux documents d'appel d'offres que le contrat qui sera octroyé aura pour effet de lier la STM et la Ville envers le soumissionnaire retenu;

5.2.6 transmettre à la Ville les prix reçus dans le cadre de l'appel d'offres pour la partie des travaux de construction dont le financement lui incombe en vue d'une approbation par le conseil d'agglomération de la Ville qui devra être obtenue avant l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

5.2.7 fournir à la Ville une copie du ou des contrats conclu(s) pour la réalisation du Projet Intégré Pierre-De Coubertin;

5.2.8 inviter la Ville à assister aux réunions de travail, aux réunions de coordination et aux réunions de chantier afin qu'elle puisse exercer un droit de regard et de surveillance des travaux dont le financement lui incombe;

5.2.9 réaliser pour la Ville les travaux liés au Projet Ville tels qu'illustrés et décrits dans les plans détaillés joints en Annexe 1 ;

5.2.10 payer directement et en totalité les fournisseurs, les prestataires de services et l'entrepreneur qui sera retenu pour réaliser les travaux;

5.2.11 fournir à la Ville la ventilation des coûts qu'elle devra assumer ainsi qu'une planification générale des activités et obtenir son approbation accompagnée d'une recommandation de paiement de l'ingénieur responsable de la réalisation du Projet Intégré Pierre-De Coubertin;

5.2.12 obtenir le consentement, sauf en cas d'urgence, de la Direction des infrastructures de la Ville, préalablement à l'exécution de travaux additionnels ou imprévus reliés, en tout ou en partie, à des activités dont le financement incombe à celle-ci;

5.2.13 aviser sans délai la Direction des infrastructures de la Ville et fournir à celle-ci une reddition de compte des travaux urgents, additionnels et imprévus reliés, en tout ou en partie, à des activités dont le financement incombe à celle-ci mais n'ayant pu faire l'objet d'une demande de consentement préalable en raison de l'avancement du chantier aux fins de paiement par la Ville;

5.2.14 à la fin des travaux, inviter la Ville à participer à l'acceptation provisoire et finale des travaux et lui fournir une copie des plans finaux;

5.2.15 faire approuver par la Ville les coûts admissibles imprévus ou supplémentaires relatifs aux activités dont le financement lui incombe, incluant ceux pouvant être réclamés une fois les travaux terminés.

5.3 **La Ville s'engage à** :

5.3.1 fournir les commentaires ou approbations requis en vertu des articles 5.2.3 et 5.2.11 dans les 10 jours ouvrables suivant la demande faite par la STM, à défaut de quoi, son approbation sera présumée;

5.3.2 fournir les approbations requises en vertu de l'article 5.2.12 dans les soixante-douze heures (72h) ouvrables suivant une demande à cet effet, à défaut de quoi, son approbation sera présumée, sauf si l'approbation des instances décisionnelles compétentes, soit le comité exécutif et le conseil d'agglomération, est requise;

5.3.3 réaliser avec diligence les activités dont l'exécution lui incombe selon la présente entente s'il en est;

5.3.4 payer à la STM sa part des coûts admissibles relatifs aux activités réalisées par la STM mais dont le financement incombe à la Ville, et ce, dans les proportions prescrites et suivant les modalités prévues à l'article 6 de la présente entente;

5.3.5 assumer les coûts admissibles imprévus ou supplémentaires relatifs aux activités dont le financement lui incombe ou qui sont à son bénéfice.

5.4 **Droits et obligations de la STM envers l'ARTM en vertu de la délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX**

Les droits et obligations de la STM envers l'ARTM prévus en vertu de l'Entente de délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX (« Annexe 3 ») continuent de s'appliquer dans le cadre du Projet Intégré Pierre-De Coubertin visé par la présente entente.

6. MODALITÉS FINANCIÈRES

6.1 L'engagement financier de la STM dans le Projet Intégré Pierre-De Coubertin est représenté dans les proportions prévues à l'Annexe 2 des présentes.

6.2 L'engagement financier de la Ville dans les coûts du Projet Intégré Pierre-De Coubertin et des frais de gestion afférents à celui-ci est représenté dans les proportions prévues à l'Annexe 2 des présentes.

6.3 Les seuls coûts admissibles payables par la Ville sont les coûts réels des travaux et services conformes de même que les frais de gestion afférents à ceux-ci.

6.4 La Ville paie à la STM le montant des coûts admissibles après vérification des demandes de paiement accompagnées des pièces justificatives suivantes :

a. La facture détaillée de la STM adressée à la Ville pour services rendus;

b. Les états de compte détaillés de la STM ou des différents fournisseurs, prestataires de services et entrepreneurs retenus par la STM relativement aux Activités dont le financement incombe à la Ville ou qui sont à son bénéfice;

6.5 Les parties assument les coûts relatifs à leur projet respectif intégré au sein du Projet Intégré Pierre-De Coubertin de même que les frais de gestion afférents, tels que définis et représentés dans l'Annexe 2.

6.6 Les modalités financières applicables entre la STM et l'ARTM, incluant le paiement et les éléments de reddition de compte, sont établis dans l'Entente de délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX (Annexe 3).

6.7 Advenant le cas où la Ville ne donne pas l'approbation requise suivant l'article 5.2.6 des présentes, elle paie à la STM sa part estimée à quatre pour cent et quatre dixième de pourcent (4,4 %) des frais engagés par cette dernière pour le lancement et la gestion du processus d'appel d'offres du Projet Intégré Pierre-De Coubertin jusqu'à l'ouverture de de celui-ci;

7. DROIT DE PROPRIÉTÉ

7.1 Chaque partie reste propriétaire de ses actifs et deviendra propriétaire des ouvrages réalisés pour son compte.

7.2 Dès la fin des travaux liés au Projet Intégré Pierre-De Coubertin, la STM et

la Ville bénéficient de toutes les garanties qu'elles ont obtenues des fournisseurs, entrepreneurs ou sous-traitants.

8. RESPONSABILITÉ

8.1 La STM sera responsable de tout dommage causé à la Ville ou à des tiers par elle, ses employés, ses agents ou ses représentants au cours de la réalisation des activités dont l'exécution lui incombe et s'engage à indemniser et à protéger la Ville et à la tenir indemne contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure pris par toute personne en raison de ces dommages ainsi causés.

8.2 La Ville demeure responsable des dommages causés à la STM et aux tiers par sa faute ou celle de ses employés dans le cadre du Projet Intégré Pierre-De Coubertin et s'engage à indemniser et à protéger la STM et à la tenir indemne contre tout recours, toute réclamation, toute demande, toute poursuite et toute autre procédure pris par toute personne en raison de dommages ainsi causés.

9. AVIS

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente entente et de ses Annexes doit être envoyé à ces personnes ou leur représentant :

- **VILLE :**

  À l'attention de
  Chantal Aylwin
  Directrice
  Direction des Infrastructures
  Service des infrastructures du réseau routier
  801, rue Brennan, 8e étage
  Montréal (Québec), H3C 0G4

- **STM** :

  À l'attention de
  Sylvain Joly Secrétaire corporatif
  800, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1170
  Montréal (Québec) H5A 1J6

  Avec copie à

  Alain Tremblay
  Directeur de projet principal
  Direction grands programmes de maintien des actifs métro
  110 Crémazie Ouest, bureau 601
  Montréal (Québec), H2P 1B9

10. ENTRÉE EN VIGUEUR ET CONDITION ESSENTIELLE

La présente entente entre en vigueur dès sa signature par les Parties à condition qu'au moment de procéder à la signature de celle-ci, la *Loi sur*

1477

les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et la *Loi sur les sociétés de transports en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ou toutes autres lois, règlements ou décrets permettent la conclusion de celle-ci à défaut de quoi il est convenu entre les Parties que son effet est suspendu jusqu'à l'adoption et la mise en vigueur par le Parlement du Québec de dispositions en ce sens.

11. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Modification à l'entente

La présente entente peut être modifiée selon les besoins et avec l'accord des deux parties.

11.2 Résiliation

La présente entente peut être résiliée avec le consentement des deux parties.

11.3 Lois applicables

La présente entente est interprétée en vertu des lois du Québec qui s'appliquent à celle-ci.

ET LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES COMME SUIT :

Montréal, le 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Yves Saindon, greffier

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Montréal, le 2019

_____
Luc Tremblay, CPA CA
Directeur général

Montréal, le 2019

_____
Me Sylvain Joly
Secrétaire corporatif

ANNEXE 1

Plans détaillés du Projet Intégré Pierre-De Coubertin, incluant le Projet STM, le Projet SRB Pie-IX et le Projet Ville

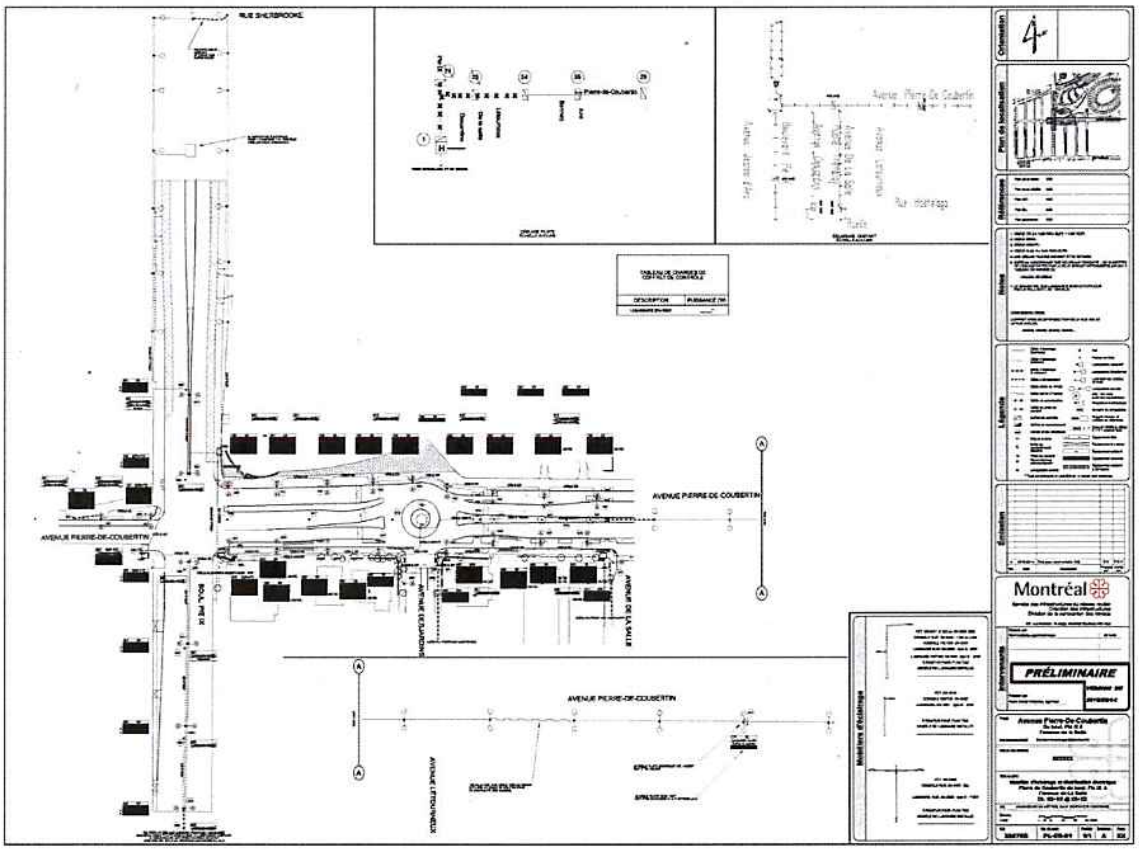
RUE SHERBROOKE
AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
AVENUE PIERRE DE COUBERTIN
AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
AVENUE LITTERNIEUX
Montréal
PRÉLIMINAIRE

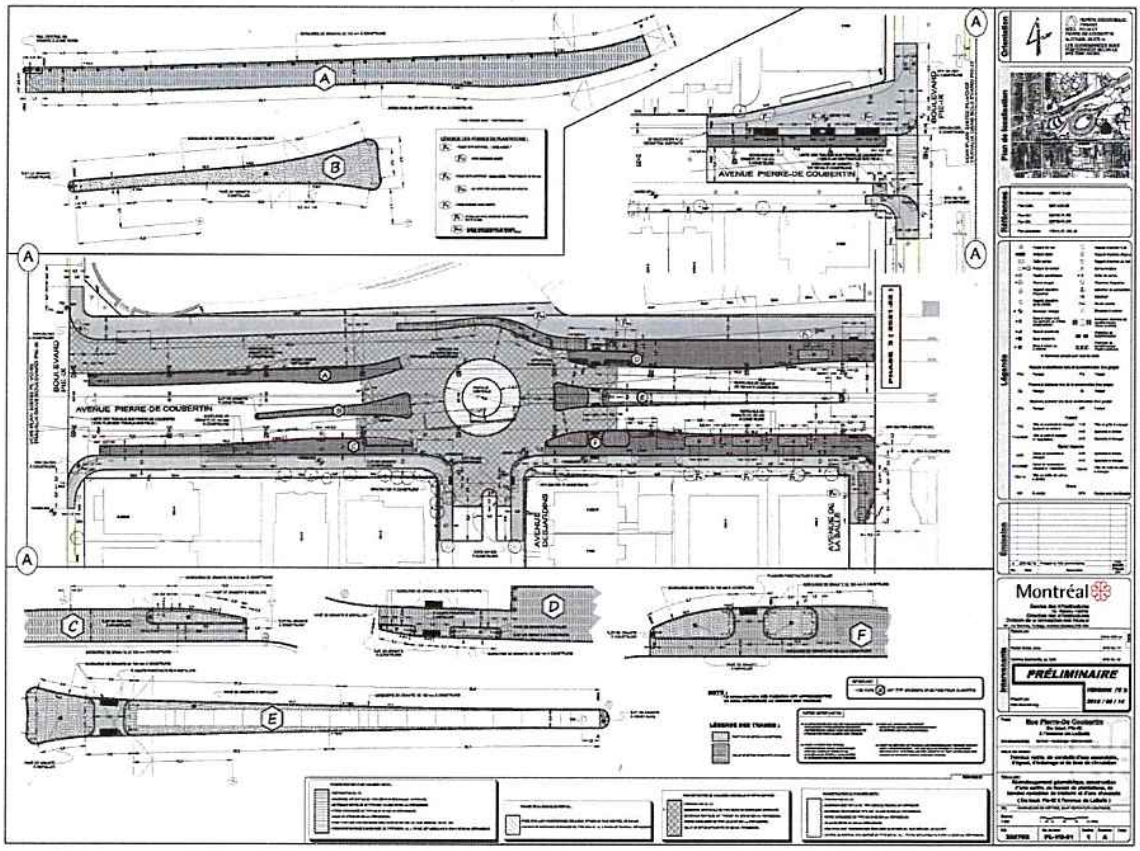
AVENUE PIERRE-DE COUBERTIN
BOULEVARD
AVENUE DESAUTELS
Montréal
PRÉLIMINAIRE

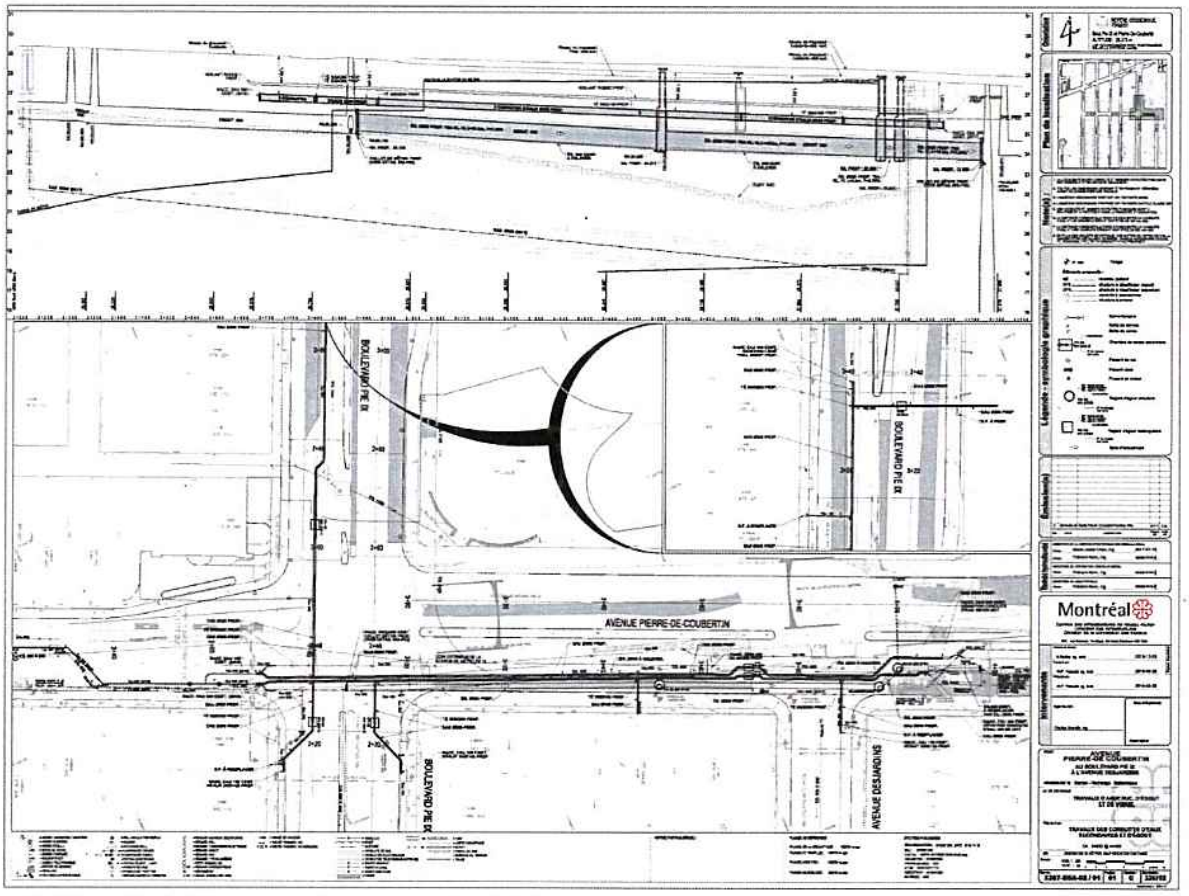
AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN
BOULEVARD PIE IX
AVENUE DESJARDINS
Montréal

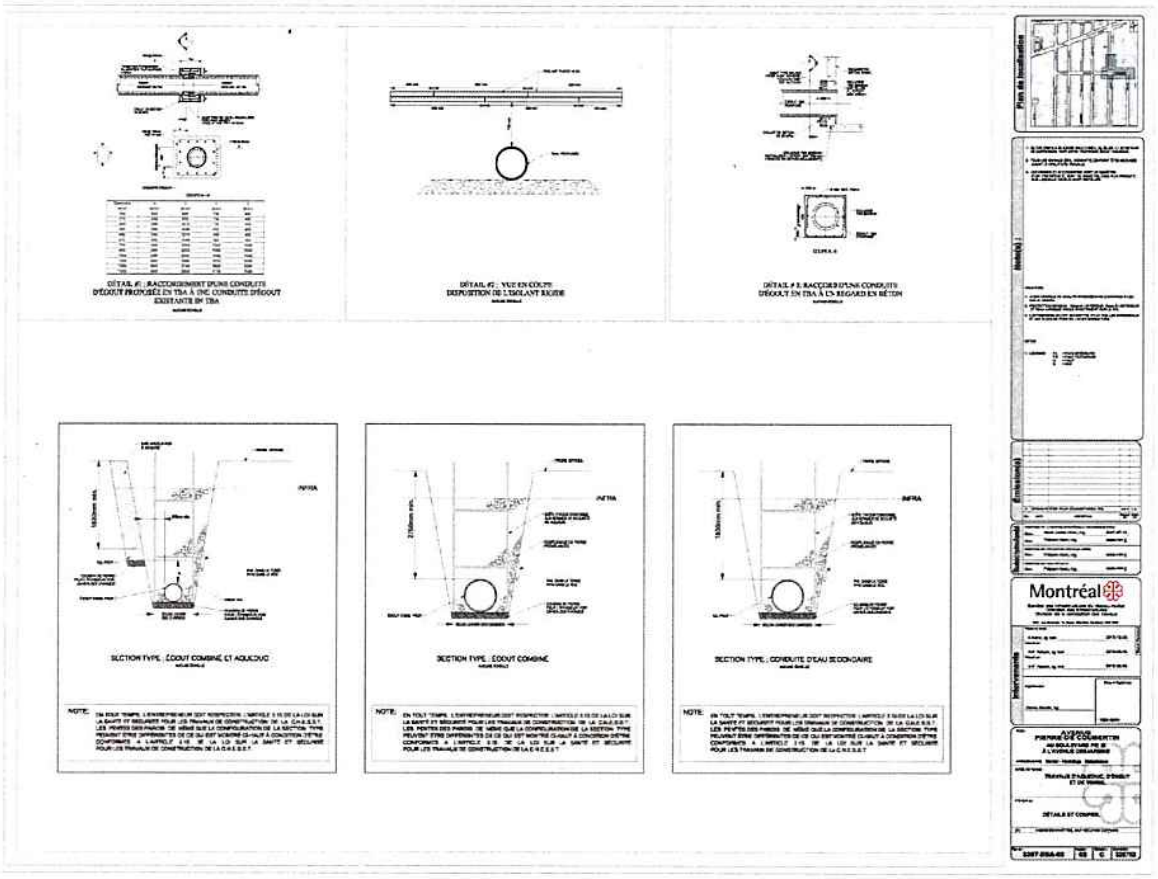
DÉTAIL #1 : RACCORDEMENT D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT PROPOSÉE EN TBA À UNE CONDUITE D'ÉGOUT EXISTANTE EN TBA
DÉTAIL #2 : VUE EN COUPE DISPOSITION DE L'ISOLANT RIGIDE
DÉTAIL # 3: RACCORD D'UNE CONDUITE D'ÉGOUT EN TBA À UN REGARD EN BÉTON
SECTION TYPE : ÉGOUT COMBINÉ ET AQUEDUC
SECTION TYPE : ÉGOUT COMBINÉ
SECTION TYPE : CONDUITE D'EAU SECONDAIRE
Montréal

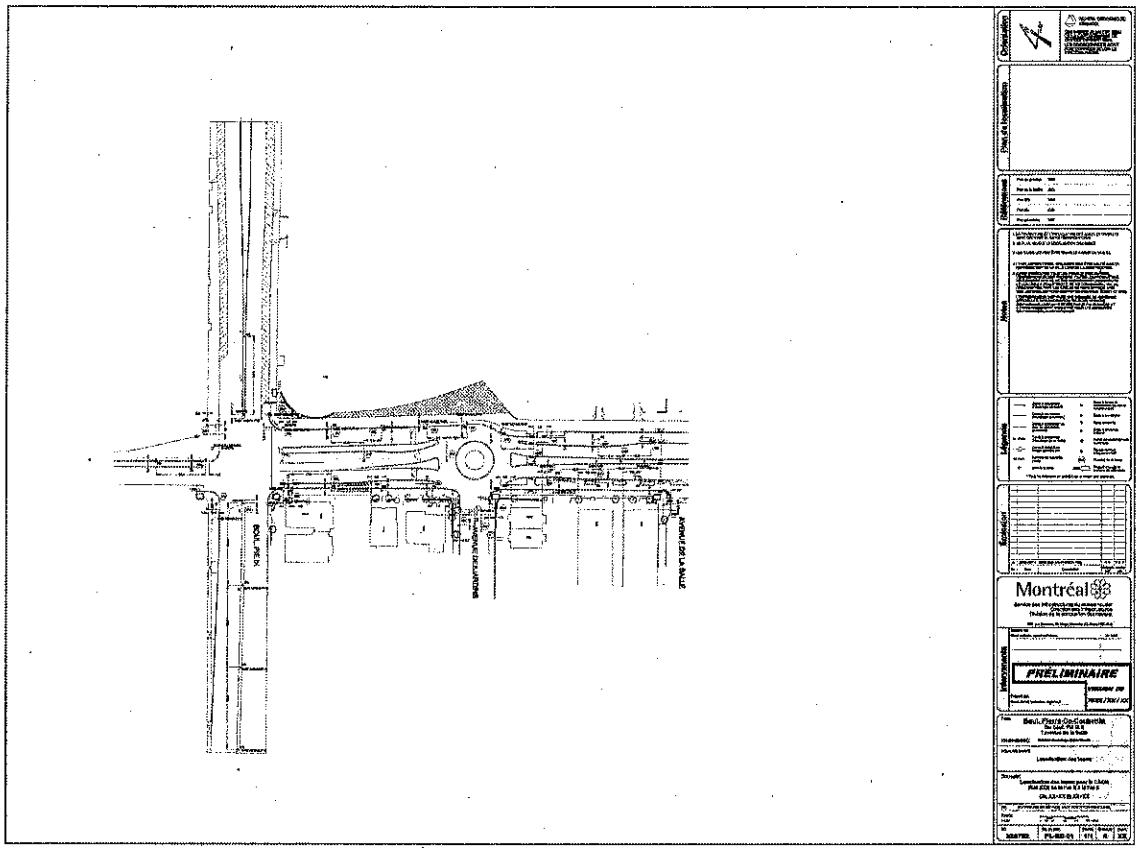
PRÉLIMINAIRE

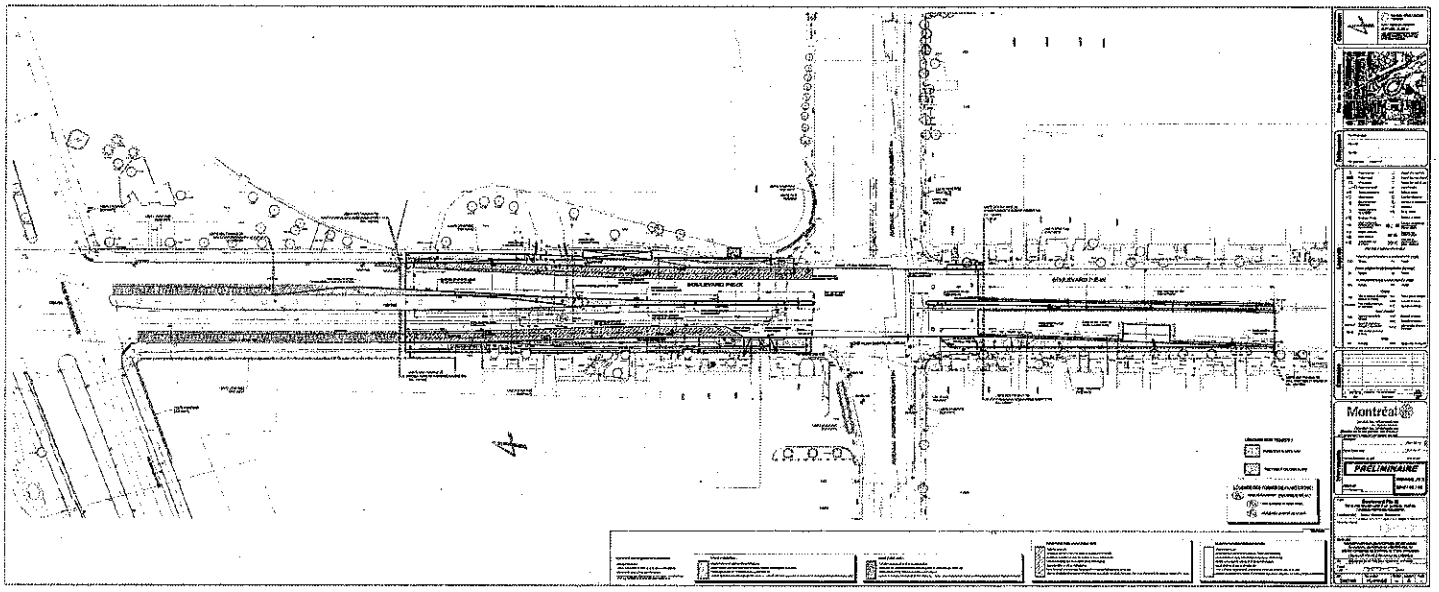

02/17

ANNEXE 2

Répartition des coûts du Projet Intégré Pierre-De Coubertin, incluant le Projet STM, le Projet SRB Pie-IX et le Projet Ville

23/77

TRAVAUX DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN ET LE BOULEVARD PIE-IX

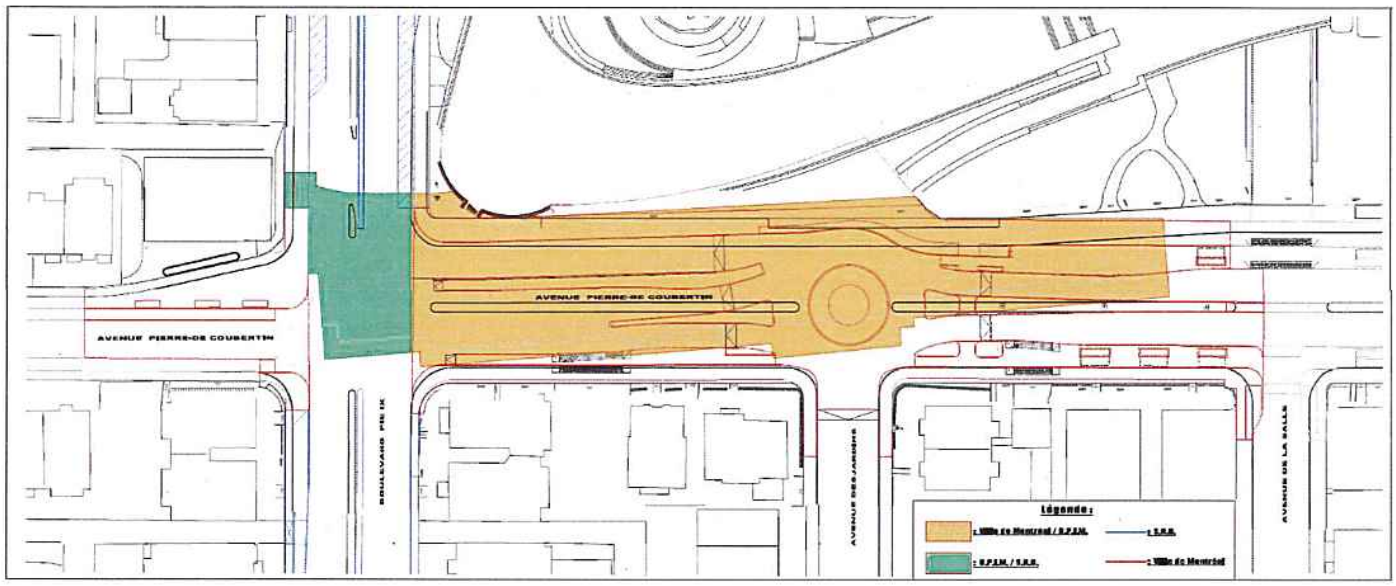

24/77

TRAVAUX DANS L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN ET LE BOULEVARD PIE-IX

Sommaire		Projet Ville	Projet SRB Pie-IX	Projet STM	Total
Seq	Description	Proportion	Proportion	Proportion	
1	Travaux de chaussée	28%	55%	17%	100%
2	Travaux de trottoirs	52%	35%	13%	100%
3	Égout et aqueduc secondaire	-	47%	53%	100%
4	Éclairage (sans les bases par CSEM)	75%	25%	-	100%
5	Feux (sans les bases par CSEM)	50%	50%	-	100%
6	Maintien de la mobilité	38%	40%	22%	100%
7.	Éléments arch.	100%	-	-	100%

Le partage des travaux est réalisé seulement dans l'emprise de rue et arrête à la ligne d'infrastructure ou sous les assises des utilités à remplacer.

Autres coûts

- Frais généraux : plafonnés à 7% de la valeur du bordereau
- Laboratoire : 3,4% du total des items de la valeur du bordereau
- Suivi chantier (MEO) : 5% du total des items de la valeur du bordereau du Projet Intégré
- Contingence réalisation : 15 % de la valeur du bordereau

Ces autres coûts sont répartis le cas échéant aux items applicables et à chaque projet en fonction des proportions applicables.

ANNEXE 3

Entente de gestion déléguée du Projet SRB Pie-IX

ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU PROJET SRB PIE-IX

LES PARTIES

L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, personne morale de droit public légalement instituée en vertu de la *Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain* (RLRQ, c. A-33.3), ayant son siège social au __ *(adresse)*, en la ville de __*(ville)*, Québec, __ *(code postal)*, agissant et représentée aux présentes par __ *(nom)*, __ *(fonction)*, et par __ *(nom)*, __ *(fonction)*, personnes dûment autorisées aux fins des présentes, en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée lors d'une séance __ *(régulière ou spéciale)* tenue le __ et portant le numéro __, dont copie conforme demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par lesdits représentants;

Ci-après nommée : **« l'Autorité » ou « ARTM »**

ET

LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement instituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), ayant son siège social au 800, rue De La Gauchetière Ouest, en la ville de Montréal, Québec, H5A 1J6, agissant et représentée aux présentes par M. Luc Tremblay, *directeur général*, CPA, CA, et par *Me* Sylvain Joly, *secrétaire corporatif*, personnes dûment autorisées aux fins des présentes, en vertu du *Règlement autorisant la signature de certains actes, documents ou écrits de la Société de transport de Montréal (R-011)*;

Ci-après nommé **« l'Exploitant » ou « STM ».**

Les PARTIES à la présente entente déclarent ce qui suit :

ATTENDU QUE la *Loi sur l'autorité régionale de transport métropolitain (*ci-après la « Loi *»)* est entrée en vigueur le 1er juin 2017, créant ainsi l'ARTM;

ATTENDU QUE l'ARTM a pour mission de planifier, soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, et qu'à cet effet, elle a compétence de désigner les voies de circulation à l'usage du transport collectif sur l'ensemble de son territoire constitué notamment du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine de transport (ci-après l'AMT) est abolie depuis le 1er juin 2017 et qu'en vertu de l'article 112 de la Loi, l'ARTM est substituée à l'AMT à l'égard des fonctions qui lui sont confiées par la Loi et qu'elle en acquiert les droits et en assume les obligations;

ATTENDU QU'avant l'adoption de la Loi, l'AMT avait initié, dans le cadre de ses pouvoirs et responsabilités métropolitaines, un projet de construction d'une infrastructure de transport collectif et mise en service d'une voie réservée pour autobus dans l'axe du

boulevard Pie-IX sur une distance de 11 kilomètres entre le boulevard Saint-Martin à Laval et l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal (ci-après Projet SRB Pie-IX);

ATTENDU QU'en 2015, via un contrat de services professionnels avec Les Consultants Gesplus inc. (ci-après le Consultant), l'AMT a obtenu les services d'une ressource externe pour qu'elle agisse en tant que directeur principal du Bureau de projet SRB Pie-IX;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Loi, l'Autorité doit poursuivre le Projet SRB Pie-IX Montréal, initié par l'AMT, conformément aux dispositions de la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la Loi, l'ARTM peut mettre en place des mesures pour favoriser la fluidité de la circulation sur le réseau artériel métropolitain ainsi qu'étudier et planifier le maintien, l'amélioration, le remplacement ou l'ajout d'équipements et d'infrastructures de transport collectif;

ATTENDU QUE l'ARTM peut déléguer à l'Exploitant, l'identification, la définition et la réalisation d'initiatives de projet ou de programme de développement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de la Loi, la STM dispose de tous les pouvoirs nécessaires pour conclure avec l'ARTM des ententes concernant les objets visés par la Loi;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 38 de la Loi, l'ARTM peut acquérir ou construire des équipements et infrastructures de transport collectif qu'elle désigne comme ayant un caractère métropolitain, en l'occurrence un équipement qui profite aux usagers de plus d'un organisme de transport en commun, notamment un terminus, un abribus, un stationnement incitatif ou une voie réservée;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 41 de la Loi, l'ARTM peut confier à un autre organisme de transport en commun l'exploitation d'un équipement ou d'une infrastructure qui a un caractère métropolitain et dont elle est propriétaire ou dont la gestion lui est confiée en vertu de l'article 40 de la Loi;

ATTENDU QUE les infrastructures municipales du boulevard Pie-IX sont en fin de vie utile, notamment les réseaux souterrains et que la Ville de Montréal a planifié d'en faire la réfection en intégrant des travaux de bonification des aménagements urbains afin d'augmenter l'attractivité au boulevard Pie-IX (ci-après Projet Ville de Montréal);

ATTENDU la proximité des échéanciers de travaux du Projet Ville de Montréal et du Projet SRB Pie-IX, l'AMT et la Ville de Montréal ont élaboré conjointement un projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX (ci-après Projet intégré SRB Pie-IX), précisé dans une entente de principe intervenue le 6 février 2015 et complétée dans une deuxième entente le 1er février 2016 (ci-après Entente détaillée 1 - étape 1) pour encadrer le partage des coûts et des travaux relativement à l'étape 1 de l'ingénierie détaillée;

ATTENDU QUE la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique approuvée par le décret 96-2014 et ses amendements subséquents (ci-après la Directive) s'applique au Projet SRB Pie-IX et qu'afin de la respecter, l'AMT a présenté pour autorisation du Conseil des ministres, un dossier d'opportunité du Projet SRB Pie-IX (ci-après le Dossier d'opportunité) et que, de ce fait, le 15 juin 2015, l'AMT a été autorisée à : 1) lancer l'étape d'ingénierie détaillée, 2) procéder aux travaux pour la construction d'un prototype grandeur nature d'une station (ci-après le Prototype Amos), 3) débuter les études requises pour la constitution du dossier d'affaires selon les exigences de la Directive et 4) procéder à mise sur pied d'un bureau de projet intégré;

ATTENDU QUE, le 23 novembre 2017, l'ARTM a fait autoriser par son conseil d'administration, le dossier d'affaires du Projet intégré SRB Pie-IX (ci-après le Dossier d'affaires) tel que prévu à la Directive en vue de faire autoriser par le Conseil des ministres la réalisation des travaux, l'élaboration du plan détaillé de mise en service et la mise en exploitation du Projet SRB Pie-IX et qu'en décembre 2017, le Dossier d'affaires a été déposé au gouvernement du Québec par l'ARTM. Le Dossier d'affaires est intégré en Annexe 1 de la présente entente pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE l'ARTM et la Ville de Montréal ont conclu une entente pour la deuxième étape de l'Entente détaillée 1- étape 1, pour poursuivre la réalisation des travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du Projet intégré SRB Pie-IX, ladite entente étant jointe en Annexe 2 de la présente entente pour en faire partie intégrante (ci-après Entente étape 2 de 2);

ATTENDU QUE, le projet de prolongement de la ligne bleue du métro prévoit un lien piétonnier avec la future station Jean-Talon du SRB Pie-IX (ci-après Lien piétonnier ligne bleue) et qu'il y a lieu de faciliter l'intégration de ce lien au Projet SRB Pie-IX de la manière prévue à la présente entente;

ATTENDU QUE l'ARTM désire déléguer à la STM la gestion du Projet SRB Pie-IX impliquant aussi la gestion du Bureau de Projet intégré SRB Pie-IX dont elle a la responsabilité en vertu de l'Entente étape 2 de 2;

ATTENDU QUE le Dossier d'affaires, soumis au gouvernement du Québec par l'ARTM pour autorisation, prévoit la délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX à la STM;

ATTENDU QUE la STM exploite une société de transport en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30,01), notamment en fournissant des services d'autobus et de métro sur le territoire de l'agglomération de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la STM a l'expérience requise et accepte de remplir le mandat que veut lui confier l'ARTM pour la gestion du Projet SRB Pie-IX et accepte également le mandat que lui confie l'ARTM de la représenter dans les actes juridiques nécessaires à ses services, le tout de la manière prévue à la présente entente;

ATTENDU QUE l'ARTM et la STM conviennent de la nécessité de rédiger une entente établissant les conditions du mandat de gestion délégué du Projet SRB Pie-IX.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 –Préambule et annexes

Le préambule et les annexes jointes à la présente entente en font partie intégrante; les parties déclarent en avoir pris connaissance et les acceptent. En cas de différence entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaut.

ARTICLE 2 - Définitions

Les termes ci-après ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

2.1 Activités : désigne les différentes étapes et les travaux nécessaires pour mener à terme le Projet SRB Pie-IX.

2.2 Bureau de Projet intégré SRB Pie-IX : bureau de projet créé pour assurer la gestion et la réalisation du Projet intégré SRB Pie-IX. Il est composé principalement de représentants de la Ville de Montréal et de l'ARTM étant entendu toutefois qu'en raison de la présente entente, par laquelle l'ARTM délègue à la STM la gestion du Projet SRB Pie-IX, les représentants de la STM dans le bureau de projet sont considérés comme des représentants de l'ARTM.

2.3 Directeur principal : ressource du Consultant qui assume le rôle directeur principal du Bureau de Projet intégré Pie-IX, qui relève de l'ARTM, et qui est prêté par l'ARTM à la STM dans le cadre de la présente entente.

2.4 Projet de voie réservée du pont Pie-IX : désigne les travaux réalisés par le MTMDET pour le compte de l'ARTM nécessaires pour la mise en place de la voie réservée entre le boulevard de la Concorde à Laval et le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et identifiés à l'Annexe 3 « RÔLES ET RESPONSABILITÉS – PROJET SRB PIE-IX » en tant que Construction Pont Pie-IX ou Travaux Pont Pie-IX.

2.5 Projet secteur lavallois : désigne les travaux réalisés pour la mise en place des voies réservées entre le boulevard Saint-Martin et le boulevard de la Concorde à Laval et pour le réaménagement du stationnement incitatif du boulevard Saint-Martin identifiés à l'Annexe 3 « RÔLES ET RESPONSABILITÉS – PROJET SRB PIE-IX » en tant que Construction Laval.

2.6 RTU: réseaux techniques urbains, lesquels désignent, de manière non limitative, les infrastructures du réseau électrique de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'Hydro-Québec, le réseau de gaz naturel, les réseaux de câblodistribution, de téléphonie et autres réseaux de communication et de diffusion ainsi que les composantes du système de gestion de la circulation de la Ville de Montréal.

2.7 SRB : un système intégré de transport rapide par autobus qui fait appel à des stations, des véhicules, des voies de circulation, des outils technologiques et d'information à la clientèle dans le but d'offrir un service de qualité supérieure.

2.8 STI : systèmes de transport intelligents, soit l'ensemble des systèmes de télécommunications requis pour l'exploitation du SRB Pie-IX, à savoir notamment :

- système de diffusion locale;
- afficheurs dynamiques;
- distributrice automatique de titres (DAT);
- valideuses automatiques de titres (VAL);
- caméras de surveillance;
- équipements de télécommunications;
- systèmes d'appel d'urgence;
- mesures préférentielles aux feux de circulation;
- infrastructures technologiques corridor.

ARTICLE 3 – OBJETS

La présente entente a pour objet d'établir les conditions de délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX de l'ARTM à la STM. Elle définit et précise les responsabilités et obligations de l'Autorité et de la STM ainsi que le fonctionnement des relations entre ces derniers.

ARTICLE 4 – DURÉE

Nonobstant sa date de signature, la présente entente entre en vigueur le 15 novembre 2017 et prend fin lorsque toutes les activités et les obligations qui en découlent auront été exécutées.

ARTICLE 5 – MANDAT DE GESTION DÉLÉGUÉ DE L'ARTM À LA STM

5.1 L'ARTM délègue à la STM la gestion du Projet SRB Pie-IX impliquant aussi la gestion du Bureau de Projet intégré SRB Pie-IX dont elle a la responsabilité en vertu de l'Entente étape 2 de 2.

5.2 La STM s'engage à remplir le mandat qui lui est confié conformément aux objectifs, à la portée, au budget et à l'échéancier du Projet SRB Pie-IX, selon les paramètres autorisés à l'ARTM par le Conseil des ministres.

5.3 La STM remplit ses obligations dans les limites de sa structure organisationnelle et des outils existants dans son organisation actuelle, incluant les mécanismes de supervision et de contrôle propres à la gestion des projets majeurs de la STM, ainsi que dans les limites des ressources mises à sa disposition selon les paramètres du Dossier d'affaire autorisés à l'ARTM par le Conseil des ministres ou d'autorisations spécifiques fournies par l'ARTM.

ARTICLE 6 – GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

6.1 Les Parties doivent respecter la structure de gouvernance mise en place pour le Bureau de Projet intégré SRB Pie-IX, tel que représentée dans l'Annexe 4 - « STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX – ÉTAPE 2 » jointe à la présente entente pour en faire partie intégrante.

6.2 En tant que gestionnaire délégué de l'ARTM, la STM s'engage à maintenir le Bureau de Projet intégré SRB Pie-IX selon les orientations et les paramètres du Dossier d'affaire autorisés à l'ARTM par le Conseil des ministres ou d'autorisations spécifiques fournies par l'ARTM.

6.3 La STM exécute son mandat de gestion Projet SRB Pie-IX et du Bureau de Projet intégré SRB Pie-IX, avec ses ressources internes, et avec le Directeur principal.

6.4 La STM fait rapport à l'ARTM de l'état des services du Directeur principal de projet et paie pour et au nom de l'ARTM ses honoraires.

6.5 L'ARTM s'engage à fournir à la STM toute information nécessaire pour lui permettre de remplir son mandat de façon efficace et de faire en sorte qu'elle soit partie prenante de toute décision pouvant avoir un impact sur la réalisation de son mandat.

ARTICLE 7 – RÔLES ET RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DES PARTIES

7.1 Les Parties s'engagent à remplir leurs rôles et responsabilités respectifs tel qu'identifiés à l'Annexe 3 « RÔLES ET RESPONSABILITÉS – PROJET SRB PIE-IX » jointe à la présente pour en faire partie intégrante et étant entendu que :

7.1.1. L'approbateur (A) identifié assume le rôle et la responsabilité d'autoriser la réalisation de l'Activité, selon les règles et politiques internes à son organisation.

7.1.2. Le responsable (R) identifié assume le rôle et la responsabilité d'assurer la réalisation de l'Activité, selon les règles et politiques internes à son organisation.

7.1.3. La STM assume les rôles et responsabilités qui lui sont attribués sous la colonne « Bureau du projet intégré » à titre de gestionnaire délégué de l'ARTM et agit en lieu et place de cette dernière notamment en ce qui concerne les actes qu'elle s'est engagée à assumer à l'Entente étape 2 de 2.

7.3 Les parties s'engagent à accomplir la présente entente et à agir avec prudence et diligence.

ARTICLE 8 – PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO

8.1 La réalisation du Lien piétonnier ligne bleue du projet de prolongement de la ligne bleue est confiée au Bureau de Projet intégré SRB Pie-IX de la manière décrite au Dossier d'affaires.

ARTICLE 9 – RÉGIME FINANCIER

9.1 L'ARTM s'engage à rembourser la STM pour toutes les dépenses encourues dans le cadre du présent mandat, comprenant notamment les coûts :

- des ressources internes de la STM selon les taux internes en vigueur à la STM;
- des honoraires du Consultant;
- de financement à court terme;
- de montants équivalents aux paiements faits aux fournisseurs de biens et de services ou aux entrepreneurs y compris ceux dont les contrats ont été attribués par l'ARTM ou la Ville de Montréal et que la STM paye à titre de gestionnaire délégué;
- des loyers, du mobilier, des équipements informatiques, des services téléphoniques et Internet et les fournitures de bureau;
- de location, de fonctionnement et d'entretien des véhicules de chantier;
- de toute autre dépense nécessaire à la mobilisation, au maintien et à la démobilisation du Bureau de Projet intégré SRB Pie-IX.

9.2 Des versements provisoires sont convenus annuellement entre les trésoriers des Parties, au plus tard le 1er septembre de chaque année. L'ARTM verse mensuellement par transfert bancaire, et ce, le 20 de chaque mois ou, lorsque le 20 est un jour de fin de semaine ou un jour férié, le prochain jour ouvrable, le versement provisoire convenu. Au besoin, et à la demande d'une ou l'autre des parties, des ajustements aux versements provisoires seront effectués pour refléter les besoins courants de trésorerie.

9.3 La STM prépare annuellement, au plus tard le 15 février de l'année suivante, un suivi des dépenses annuelles qui précise les dépenses réelles du projet pour l'année venant de se terminer. Elle prépare également un sommaire des sommes facturées et reçues. L'ARTM procède annuellement, au plus tard 45 jours après le dépôt de ce rapport, à un réajustement basé sur les dépenses réelles encourues moins les sommes reçues par la STM. Dans le cas d'un trop-payé pour l'année, la cédule des versements de l'année en cours est ajustée en conséquence. Dans le cas d'un manque à gagner, l'ARTM verse les sommes manquantes à la STM.

ARTICLE -10- PROPRIÉTÉS MATÉRIELLES ET DROITS D'AUTEUR

10.1 Les Parties conviennent que l'ARTM aura, à l'égard des stations SRB, tous les droits et toutes les obligations d'un propriétaire.

10.2 Tous les documents, notamment les rapports, les études, les plans et les devis, y compris les accessoires, les factures, les notes internes, etc. (les « Documents ») réalisés dans le cadre des Activités dont le financement incombe à l'ARTM sont produits à l'attention de cette dernière, qui en est la propriétaire. Toutefois, l'ARTM accorde, par la présente, à la STM, à titre de gestionnaire du projet, une licence d'utilisation perpétuelle sur tous les Documents. La STM pourra donc conserver une copie papier ou numérique des Documents pour des fins de consultation uniquement.

10.3 La STM s'engage à remettre à l'ARTM à la fin de son mandat, plus précisément, lorsque les audits du MTMDET auront été finalisés, pour ses archives tous les Documents, ainsi que les originaux, si existant, dont l'ARTM est propriétaire et dont le financement lui incombe.

ARTICLE -11- DROIT D'AUDIT ET DE VÉRIFICATION

L'ARTM peut procéder à tout audit, à ses frais, sur toute question relative aux objets de la présente entente ou des engagements que l'ARTM pourraient avoir avec la Ville de Montréal ou le MTMDET concernant le Projet SRB Pie-IX. Ce droit d'audit est exercé soit directement par l'Autorité, soit par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs organismes externes qu'elle mandate à cet effet.

ARTICLE -12 – RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

12.1 L'Autorité et la STM s'engagent à tenter de régler tout différend survenant entre elles par la voie de la négociation.

À défaut d'entente sur le différend, l'Autorité et la STM conviennent de soumettre ledit différend à la compétence d'un médiateur. Le médiateur sera choisi conjointement par l'Autorité et la STM, les frais seront alors partagés à parts égales.

ARTICLE -13 – CONFIDENTIALITÉ

Sous réserve de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, chaque partie s'engage à ne pas divulguer aux tiers l'information confidentielle de l'autre partie, à ne pas la rendre publique ou accessible par quelque moyen ou quelque procédé que ce soit, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit – numérique ou analogique – et à ne pas l'utiliser à d'autres fins que l'exécution de la présente entente sauf avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie.

L'information confidentielle concerne toute l'information relative au Projet et toute information transmise dans le cadre du Projet sous la forme écrite ou sous quelque autre forme que ce soit, portant ou non la mention « confidentiel ». Lorsque transmise verbalement, l'information confidentielle est confirmée dans un délai raisonnable par écrit.

ARTICLE -14 – CESSION

Les droits et les obligations contenus dans la présente entente ne peuvent être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'autre Partie, sauf si une telle cession découle de la loi.

ARTICLE -15 – COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTS

Tout avis, toute instruction, toute recommandation ou tout document exigé en vertu de la présente entente doit, pour être valide et lier les Parties, être donné par écrit au représentant identifié, être transmis par courriel, ou être remis en mains propres ou par huissier aux coordonnées suivantes :

Autorité régionale de transport métropolitain
Direction Relation exploitant
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2110
Montréal (Québec) H3B 5M2
Téléphone : 514-409-2786
Télécopieur : 514-409-2787
Courriel : bgendron@artm.quebec

À l'intention de son représentant : Monsieur Benoît Gendron, directeur exécutif

Société de transport de Montréal
Direction exécutive Planification, finances et contrôle
800, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 9100
Montréal (Québec) H5A 1J6
Téléphone : 514-350-0800, poste 86115
Courriel : _____

À l'intention de son représentant : Madame Linda Lebrun, directrice exécutive

Si une des parties change de représentant ou de coordonnées, elle doit aviser l'autre partie dans les meilleurs délais.

ARTICLE -16 – LOIS APPLICABLES

La présente entente est interprétée en vertu des lois applicables au Québec et le district judiciaire est celui de Montréal.

ARTICLE -17 – MODIFICATION

Toute modification au contenu des présentes fera l'objet d'un consentement écrit entre les Parties sous la forme d'un avenant.

ARTICLE -18 – ASSURANCES

En tout temps durant la durée de l'entente, la STM s'assure d'obtenir les assurances nécessaires à la réalisation de son mandat étant entendu qu'elle a la possibilité de s'auto-assurer.

LES PARTIES DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET COMPRIS LES PRÉSENTES ET SIGNENT, EN DOUBLE EXEMPLAIRE, COMME SUIT :

L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Montréal le _____ jour de _____ 2018

Par : _____
Paul Côté
Directeur général

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Montréal le _____ jour de _____ 2018

Par : _____
Luc Tremblay, Directeur général, CPA, CA

Montréal le _____ jour de _____ 2018

Par : _____
Me Sylvain Joly, Secrétaire corporatif

ANNEXE 1

DOSSIER D'AFFAIRES PROJET DE SERVICE PAR BUS INTÉGRÉ À LA RECONSTRUCTION ET À LA REQUALIFICATION DE L'AXE PIE-IX

(23 NOVEMBRE 2017) VERSION 4



DA_SRB_Pie_IX_v4_FINAL.pdf

ANNEXE 2

ENTENTE DÉTAILLÉE ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS RELATIVES À L'ÉTAPE 2 DU PROJET DE RECONSTRUCTION ET DE REQUALIFICATION DU BOULEVARD PIE-IX COMPRENANT L'IMPLANTATION DU TRONÇON MONTRÉAL D'UN SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB) / ÉTAPE 2 DE 2 : RÉALISATION DES TRAVAUX, MISE EN SERVICE, MISE EN EXPLOITATION ET CLÔTURE DU PROJET

ENTENTE DÉTAILLÉE ÉTABLISSANT LA RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS RELATIVES À L'ÉTAPE 2 DU PROJET DE RECONSTRUCTION ET DE REQUALIFICATION DU BOULEVARD PIE-IX COMPRENANT L'IMPLANTATION DU TRONÇON MONTRÉAL D'UN SERVICE RAPIDE PAR BUS (SRB)

ÉTAPE 2 DE 2 : RÉALISATION DES TRAVAUX, MISE EN SERVICE, MISE EN EXPLOITATION ET CLÔTURE DU PROJET

INTERVENUE

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par madame Valérie Plante, mairesse en vertu de la résolution _____, et par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu de la résolution _____;

Ci-après appelée la **« Ville »**

ET

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN, personne morale de droit public, ayant son emplacement au 700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2110, Montréal, Québec, H3B 5M2, agissant et représentée par monsieur Paul Côté, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution _____;

Ci-après appelée l'**« ARTM »**

La Ville et l'ARTM étant collectivement appelées les **« Parties »**

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE l'ARTM a pour mission de planifier, soutenir, développer, coordonner et promouvoir le transport collectif, et qu'à cet effet, elle a compétence de désigner les voies de circulation réservées à l'usage du transport collectif;

ATTENDU QUE l'ARTM désire aménager un corridor métropolitain et implanter un service rapide par bus « SRB » dans l'axe du boulevard Pie-IX à partir de Laval, et ce, jusqu'à l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal;

ATTENDU QUE le Tronçon Laval du SRB fait partie intégrante du Projet et vise l'implantation d'un tronçon de voies réservées pour autobus à haut niveau de service de 2 km sur l'A-25 et le pont Pie-IX, depuis le boulevard Saint-Martin jusqu'à la culée nord du pont Pie-IX, incluant l'implantation de deux stations SRB et d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin (voir carte du Projet à l'ANNEXE A);

ATTENDU QUE les voies réservées du boulevard Pie-IX sont de nature métropolitaine et relevaient de l'Agence métropolitaine de transport (ci-après appelée l'«°AMT°») jusqu'au 31 mai 2017 en vertu de la *Loi sur l'Agence métropolitaine de transport* (RLRQ., chapitre A-7.02);

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ. c. O-7.3) et du décret 1025-2016, l'AMT a été abolie;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain,* (RLRQ. c. O-7.3), le Projet est devenu celui de l'ARTM par l'effet de la loi à compter du 1er juin 2017;

ATTENDU QUE la gestion et l'entretien du boulevard Pie-IX relèvent de la Ville en vertu de l'article 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., chapitre C-47.1);

ATTENDU QUE l'ensemble des infrastructures municipales du boulevard Pie-IX, notamment les réseaux de conduites souterraines, la chaussée et les trottoirs, doivent être mises à niveau avant la construction du SRB afin d'éviter toute interruption majeure du futur service d'autobus;

ATTENDU QUE la Ville et l'AMT ont conclu une première entente, soit l'Entente de principe;

ATTENDU QUE la Ville a déjà réalisé des travaux préalables au Projet, dont le réaménagement des carrefours Henri-Bourassa – Pie-IX et Sherbrooke – Pie-IX, lesquels comprennent des infrastructures pour un tronçon du SRB, et qu'elle en assume la responsabilité;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent que le Projet s'intègre harmonieusement au milieu traversé et permette la requalification du boulevard Pie-IX;

ATTENDU QUE, pour atteindre ces objectifs, les Parties ont élaboré conjointement un projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX et que celui-ci a fait l'objet d'un avant-projet définitif (ci-après appelé l' « APD »);

ATTENDU QUE les quatre arrondissements traversés par le SRB – Tronçon Montréal, soit Montréal-Nord, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, Rosemont – La Petite-Patrie et Mercier – Hochelaga-Maisonneuve ont donné leur accord au

concept défini à l'APD;

ATTENDU QUE les Parties ont un intérêt commun à réaliser ce Projet et qu'elles conviennent de la nécessité d'intégrer et de réaliser conjointement leurs travaux pour en accélérer la réalisation et en réduire les coûts;

ATTENDU QUE la Ville et l'AMT ont conclu une deuxième entente, soit l'Entente détaillée – Étape 1 précisant et modifiant l'Entente de principe qui avait pour objet d'établir les modalités relatives à la réalisation des Travaux du projet compris dans l'Étape 1;

ATTENDU QUE le Dossier d'opportunité du SRB Pie-IX, préparé par l'AMT, a été autorisé par le Conseil des ministres le 10 juin 2015 et que l'AMT a, de ce fait, été autorisée à : 1) lancer l'étape d'ingénierie détaillée, 2) procéder aux travaux pour la construction d'un Prototype grandeur nature d'une station (Amos), 3) débuter les études requises pour la constitution du Dossier d'affaires et 4) procéder à l'implantation d'un Bureau de projet intégré;

ATTENDU QUE les Parties ont convenu qu'une demande préparée par elles sera envoyée au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (le « MAMOT ») afin d'obtenir une autorisation d'effectuer les Travaux en commun conjointement, ce qui inclut la possibilité de procéder par appel d'offres conjoint;

ATTENDU QUE, conformément à l'Entente détaillée – Étape 1, l'AMT a réalisé les travaux de construction du Prototype et a produit, en 2017, un rapport présentant les résultats de l'évaluation de celui-ci;

ATTENDU QUE conformément à l'Entente détaillée – Étape 1, le Projet a fait l'objet d'études d'ingénierie détaillée;

ATTENDU QUE l'ARTM doit respecter les règles et politiques reliées au *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes* (ci-après, le « Programme d'aide ») et à la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* (ci-après, la « Directive »);

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle en a transmis une copie à l'ARTM;

ATTENDU QUE l'ARTM a déposé, en décembre 2017, le DA du SRB Pie-IX en vue de faire autoriser par le gouvernement du Québec la réalisation de la portion des Travaux du projet dont les coûts sont assumés par l'ARTM, l'élaboration du plan détaillé de Mise en service et la Mise en exploitation du Projet;

ATTENDU QUE l'ARTM entend déléguer la gestion de la partie du Projet dont elle a la responsabilité, notamment en vertu de la présente entente, à la Société de transport de Montréal (ci-après appelée la «STM»);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent que les Travaux du prolongement soient réalisés dans le cadre du Projet;

ATTENDU QUE l'ARTM a déposé pour autorisation par le gouvernement du Québec un Dossier d'opportunité pour les Travaux du prolongement;

ATTENDU QUE l'ARTM assume la totalité des coûts associés aux Travaux du prolongement et est donc responsable d'obtenir le financement nécessaire;

ATTENDU QUE les Parties reconnaissent la nécessité de signer la présente Entente détaillée – Étape 2 établissant la répartition des responsabilités relativement au partage des coûts et des responsabilités relatifs à l'Étape 2 du Projet qui comprend la réalisation des Travaux, la mise en service, la mise en exploitation et la clôture du Projet.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE ET ANNEXES

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Dans la présente entente, incluant son préambule à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et expressions suivants signifient :

2.1 **« Bureau de projet intégré » :** bureau de projet créé et mandaté pour assurer la gestion et la réalisation des Travaux du projet composé principalement de représentants de la Ville et de l'ARTM étant entendu toutefois que si l'ARTM délègue à la STM la gestion du Projet lui incombant, notamment sa représentation au sein du Bureau de projet intégré et les responsabilités qui en découlent, les représentants de l'ARTM dans le Bureau de projet intégré deviendront des représentants de la STM.

2.2 **« Comité de gestion» :** comité mandaté pour superviser le travail du Bureau de projet intégré composé du Directeur principal du Projet, d'un représentant de la Ville et d'un représentant de l'ARTM étant entendu toutefois que si l'ARTM délègue la gestion des responsabilités du Projet lui incombant notamment en vertu de la présente entente à la STM, le représentant de l'ARTM deviendra un représentant de la STM.

2.3 **« Contingence » :** Situation imprévue qui survient à l'occasion de l'exécution d'un contrat, occasionnant un travail accessoire et nécessaire, effectué par le contractant ou le fournisseur, afin d'assurer la réalisation de l'objet du contrat tel qu'octroyé et payée à même une enveloppe budgétaire dûment autorisée par une des Partie(s).

2.4 « **DA** » : dossier d'affaires préparé par l'ARTM conformément à la Directive et comprenant l'ensemble des informations nécessaires à la prise de décision du gouvernement du Québec, dont notamment la portée du Projet, l'échéancier détaillé de réalisation, les coûts d'immobilisation et d'exploitation sur la durée du cycle de vie, les analyses de risques et des parties prenantes, la structure de gouvernance et le plan de communication.

2.5 « **Entente de principe** » : entente de principe préliminaire sur le financement, la gestion et la réalisation des travaux du projet intervenue entre l'AMT et la Ville le 6 février 2015 et dûment approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville en vertu de la résolution CG140300 adoptée le 19 juin 2014.

2.6 « **Entente détaillée – Étape 1** » : entente détaillée établissant la répartition des responsabilités, le partage des coûts et des travaux d'une première étape du Projet, soit l'ingénierie détaillée menant au dépôt par l'AMT d'un DA au gouvernement du Québec, intervenue entre l'AMT et la Ville le 1er février 2016 et dûment approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville en vertu de la résolution CG150703 adoptée le 26 novembre 2015.

2.7 « **Étape 1** » : étape du Projet visant notamment les activités suivantes :

- la mise sur pied du Bureau de projet intégré;
- l'ingénierie détaillée;
- la construction du Prototype et son évaluation;
- la conclusion d'ententes de principe et la réalisation des plans et devis pour le déplacement et la mise à niveau des réseaux techniques urbains (RTU);
- les Études complémentaires requises pour le DA;
- les activités liées aux acquisitions de terrains et servitudes;
- la préparation des grands principes du plan de mise en service du SRB;
- toute autre activité nécessaire, notamment la conclusion d'ententes d'entretien et d'exploitation visant l'Étape 1.

2.8 « **Étape 2** » : étape du Projet visant notamment les activités suivantes :

- la réalisation des Travaux en commun;
- l'élaboration du plan détaillé de Mise en service;
- la Mise en exploitation du Projet;
- toute autre activité nécessaire, notamment la conclusion d'ententes d'entretien et d'exploitation;
- la clôture administrative du Projet.

L'Étape 2 du Projet débutera suite à l'approbation du DA par le gouvernement du Québec.

2.9 **« Études complémentaires » :** études requises pour le DA et réalisées dans le cadre de l'Étape 1 du Projet, mais non comprises dans l'Ingénierie détaillée.

2.10 **« Ingénierie détaillée » :** conception et production des plans et devis détaillés pour la réalisation des Travaux du projet décrits à l'alinéa 5C de l'Entente détaillée – Étape 1.

2.11 **« Mise en service » :** préparation des plans de tests, réalisation des essais, observations et ajustements requis jusqu'au bon fonctionnement de tous les équipements fournis dans le cadre du Projet.

2.12 **« Mise en exploitation » :** préparation des plans de tests, observations et ajustements requis pour assurer une bonne exploitation des bus affectés au service à l'intérieur du corridor SRB.

2.13 **« Projet » :** projet d'environ 525 millions de dollars dont 394 millions sont assumés par l'ARTM et 131 millions sont assumés par la Ville en lien avec le Tronçon Montréal, ayant pour objet la mise à niveau de l'ensemble des infrastructures municipales du boulevard Pie-IX et l'implantation d'un corridor de 11 km de voies réservées pour autobus à haut niveau de service dans l'axe du boulevard Pie-IX, dont 2 km dans le Tronçon Laval et 9 km dans le Tronçon Montréal, depuis le boulevard Saint-Martin à Laval jusqu'à l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal, comprenant l'implantation de 17 stations, dont 15 à Montréal et 2 à Laval et l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin à Laval.

2.14 **« Prototype » :** travaux complétés en 2016, réalisés et financés par l'AMT, visant l'aménagement d'un prototype grandeur nature de la station Amos du SRB à l'angle de la rue d'Amos et du boulevard Pie-IX et comprenant notamment une station de service en direction sud et les infrastructures requises pour permettre l'utilisation de la voie réservée entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue de Charleroi.

2.15 **« Réception provisoire » :** acceptation, avec ou sans réserve, des travaux réalisés par un entrepreneur tels que stipulés aux documents contractuels.

2.16 **« Réception provisoire partielle » :** acceptation, avec ou sans réserve, d'une partie des travaux réalisés par un entrepreneur tels que stipulés aux documents contractuels.

2.17 « Réception définitive » : acceptation sans réserve de l'ensemble des travaux réalisés par un entrepreneur tels que stipulés aux documents contractuels.

2.18 « RTU » : réseaux techniques urbains, lesquels désignent, de manière non limitative, les infrastructures du réseau électrique de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et d'Hydro-Québec, le réseau de gaz naturel, les réseaux de câblodistribution, de téléphonie et autres réseaux de communication et de diffusion ainsi que les composantes du système de gestion de la circulation de la Ville.

2.19 « STI » : systèmes de transport intelligents, soit l'ensemble des systèmes de télécommunications requis pour l'exploitation du SRB, à savoir notamment :

- systèmes de diffusion vocale;
- afficheurs dynamiques;
- distributrices automatiques de titres (DAT);
- valideuses automatiques de titres (VAL);
- caméras de surveillance;
- équipements de télécommunications;
- systèmes d'appel d'urgence;
- mesures préférentielles aux feux de circulation;
- infrastructures technologiques en corridor;
- infrastructures technologiques en station.

2.20 « SRB Pie IX » ou « SRB » : corridor de 11 km de voies réservées pour autobus à haut niveau de service situé dans l'axe du boulevard Pie-IX, dont 2 km dans le Tronçon Laval et 9 km dans le Tronçon Montréal, depuis le boulevard Saint-Martin à Laval jusqu'à l'avenue Pierre-De Coubertin à Montréal, comprenant l'implantation de 17 stations, dont 15 à Montréal et 2 à Laval et l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin à Laval.

2.21 « Travaux du projet » : toutes les activités et tous les travaux requis afin de mener à bien le Projet, ce qui inclut les Travaux du prolongement et les Travaux en commun.

2.22 « Travaux du prolongement » : toutes les activités et tous les travaux requis afin d'intégrer certaines infrastructures relatives au projet de prolongement de la ligne bleue du réseau de métro de Montréal aux infrastructures du Projet.

2.23 « Travaux en commun » : toutes les activités et tous les Travaux du projet relatifs au Tronçon Montréal planifiés et réalisés de façon intégrée et

conjointe par la Ville et l'ARTM, ,lesquels sont coordonnés et gérés par le Bureau de projet intégré et plus amplement décrits ci-dessous :

a. Reconstruction et réhabilitation des conduites secondaires d'eau potable et d'égout, là où cela est requis, sur les tronçons non inclus dans les travaux préalables complétés par la Ville;
b. Aménagements pour maintenir, là où cela est requis, l'accès aux chambres de vannes du réseau principal d'eau potable, tout en assurant la compatibilité avec la géométrie du SRB;
c. Déplacement des réseaux techniques urbains (RTU), là où cela est requis pour le SRB, aux frais de l'ARTM, et mises à niveau des RTU, aux frais des entreprises propriétaires des RTU, sur les tronçons requis non inclus aux travaux préalables de la Ville;
d. Reconstruction complète du boulevard Pie-IX, entre la rue d'Amos et l'avenue Pierre-De Coubertin, à l'exception du tronçon reconstruit dans le cadre du réaménagement du carrefour Sherbrooke – Pie-IX. Outre les réseaux souterrains, ces travaux comprennent notamment la structure de chaussée, les trottoirs, les terre-pleins, les dispositifs d'éclairage, les feux de signalisation, la signalisation, le marquage et l'aménagement paysager;
e. Mise en place de la voie réservée et de l'ensemble des infrastructures de voirie requis pour les stations SRB;
f. Construction des stations SRB;
g. Mise en place des STI requis pour l'exploitation du SRB, en station et en corridor, incluant les équipements de vente et perception;
h. Mise en place des STI requis pour l'exploitation du corridor par la Ville;
i. Travaux du prolongement, sous réserve de leur approbation par le gouvernement du Québec, lesquels sont aux frais de l'ARTM. Ces Travaux du prolongement feront l'objet d'une estimation distincte.

2.24 « Tronçon Laval » : portion du Projet ayant trait à la zone débutant au boulevard Saint-Martin à Laval et se terminant à la culée nord du pont Pie-IX. Cette portion comprend l'implantation d'un tronçon de voies réservées pour autobus à haut niveau de service de 2 km sur l'A-25 et le pont Pie-IX, l'implantation de deux stations SRB et l'aménagement d'un stationnement incitatif à l'angle du boulevard Saint-Martin.

2.25 « Tronçon Montréal » : portion du Projet ayant trait à la zone débutant à la rue d'Amos dans l'arrondissement Montréal-Nord et se terminant à l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve. Cette portion comprend la reconstruction et la requalification du boulevard Pie-IX, incluant la mise à niveau ou la modification des infrastructures municipales, le déplacement des réseaux techniques urbains

(RTU), la bonification de l'aménagement du domaine public, l'implantation d'un tronçon de voies réservées pour autobus à haut niveau de service de 9 km sur le boulevard Pie-IX et l'implantation de 15 stations SRB, un tel tronçon incluant les tronçons définis aux articles 2.26 à 2.29.

2.26 « Tronçon nord » : portion du Projet débutant au nord à la rue d'Amos dans l'arrondissement Montréal-Nord et se terminant au sud au boulevard des Grandes-Prairies dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

2.27 « Tronçon centre » : portion du Projet débutant au nord au boulevard des Grandes-Prairies dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et se terminant au sud à la rue Everett dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

2.28 « Tronçon Jean-Talon » : portion du Projet débutant au nord à la rue Everett dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et se terminant au sud à la rue Bélair dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension.

2.29 « Tronçon sud » : portion du Projet débutant au nord à la rue Bélair dans l'arrondissement Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et se terminant au sud à l'avenue Pierre-De Coubertin dans l'arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve.

ARTICLE 3 – OBJET ET PORTÉE

La présente entente a pour objet d'établir les modalités relatives à la réalisation des Travaux du projet compris dans l'Étape 2.

Bien que le Projet couvre les territoires de Montréal et Laval, la présente entente détaillée vise spécifiquement les Travaux du projet effectués sur le Tronçon Montréal.

ARTICLE 4 – INTERPRÉTATION

La présente entente complète, précise et modifie l'Entente de principe ainsi que l'Entente détaillée - Étape 1.

Le texte de la présente entente, incluant ses annexes, prévaut sur toute disposition ou condition de l'Entente de principe ou de l'Entente détaillée - Étape 1, qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 5 – BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ (ÉTAPE 2)

5.1 Composition et structure du Bureau de projet intégré

Les Parties conviennent que la structure et la composition du Bureau de projet intégré, mis sur pied lors de l'Étape 1, et ce, conformément à l'Entente détaillée – Étape 1, doit être modifiée à l'Étape 2 conformément à l'ANNEXE B.

Le Bureau de projet intégré est dirigé par un Directeur principal du Projet dont le mandat est défini à l'ANNEXE B.

5.2 Mandat du Bureau de projet intégré

Le Bureau de projet intégré a pour mandat d'assurer la gestion et la réalisation des Travaux du projet, incluant les communications publiques requises dans le cadre du Projet. Ce mandat est plus amplement décrit à l'ANNEXE B.

Le Bureau de projet intégré coordonne et gère le Projet, ce qui inclut à l'Étape 2, les activités suivantes :

- Réaliser les Travaux du projet prévus à l'Étape 2;
- Effectuer la surveillance des Travaux du projet;
- Effectuer le contrôle de la qualité des Travaux du projet;
- Assurer le maintien des actifs réalisés en phase de construction (Étape 2);
- Gérer et coordonner la maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du Tronçon Montréal;
- Effectuer la mise en service des équipements intégrés au Projet;
- Superviser la mise en exploitation du SRB, en collaboration avec les transporteurs responsables de l'exploitation du service;
- Assurer le suivi de l'échéancier global du Projet;
- Assurer le suivi des coûts d'immobilisation du Projet;
- Assurer le suivi des risques du Projet et des mesures d'atténuation requises;
- Coordonner les processus d'approvisionnement en concertation avec les services de soutien de l'ARTM et de la Ville;
- Assurer le traitement des modifications aux contrats découlant de la réalisation des Travaux du projet;
- Assurer le traitement des réclamations;
- Gérer les relations avec les tiers visés par le Projet en concertation avec les services internes concernés de l'ARTM et de la Ville;

- Produire les rapports de suivi et de reddition de comptes aux personnes concernées, incluant les rapports biannuels d'avancement destinés au *Secrétariat du Conseil du trésor* et le rapport de clôture du Projet;
- Gérer et coordonner les ententes conclues (et à conclure) relativement aux Travaux du projet impliquant une ou des Parties;
- Préciser la répartition des coûts finaux du Projet entre l'ARTM et la Ville selon les modalités définies à la présente entente;
- Assurer l'ensemble du processus de clôture du Projet, incluant l'archivage des documents, la fermeture financière et l'élaboration des leçons apprises.

Ces activités relèvent autant de la responsabilité de la Ville que de l'ARTM lorsqu'elles visent les Travaux en commun. Lorsqu'elles visent les autres Travaux du projet ou les Travaux du prolongement, elles relèvent de la responsabilité de l'ARTM.

5.3 Localisation et logistique du Bureau de projet intégré

Jusqu'au démarrage effectif des Travaux du projet - Étape 2, le Bureau de projet intégré sera localisé au 1080, Côte du Beaver Hall, 2e étage, Montréal, H2Z 1S8.

Dès le début des Travaux du projet - Étape 2, le Bureau de projet intégré sera déplacé vers des bureaux situés à proximité du chantier, dans un lieu à convenir entre les Parties.

À la Réception provisoire de l'ensemble des Travaux du projet, le Bureau de projet intégré sera localisé dans un lieu à convenir entre les Parties.

L'ARTM sera responsable de la logistique de l'aménagement du Bureau de projet intégré, notamment l'aménagement des postes de travail, des équipements informatiques, des équipements téléphoniques et audiovisuels, de la fourniture du service Internet, des photocopieurs, de la papeterie et autres besoins afférents aux activités courantes du Bureau de projet intégré. Une connexion informatique (de type VPN) permettra aux ressources humaines dédiées d'avoir accès au serveur du Bureau de projet intégré à distance. Le serveur du Bureau de projet intégré appartient à l'ARTM qui donne un droit d'accès aux personnes préautorisées. L'ARTM demeure propriétaire des postes et équipements qu'elle fournit.

Durant la période des Travaux du projet – Étape 2, des véhicules de type fourgonnette seront mis à la disposition du personnel du Bureau de projet intégré pour les déplacements en chantier. Ces véhicules seront munis de gyrophares et des équipements de sécurité appropriés.

5.4 Financement du Bureau de projet intégré

Les Parties conviennent que les coûts du Bureau de projet intégré sont financés à approximativement 70% par l'ARTM et à approximativement 30% par la Ville. Ces coûts comprennent les coûts d'aménagement du Bureau de projet intégré par l'ARTM conformément à l'article 5.3.

Ces pourcentages sont approximatifs puisqu'ils ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux du projet tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant ces coûts estimés en fonction de sa quote-part respective. Une projection des dépenses de chacune des Parties relatives au Bureau de est présentée à l'ANNEXE C à titre indicatif.

Le coût des ressources humaines du Bureau de projet intégré, outre le Directeur principal du Projet, est basé sur les taux internes en vigueur à l'ARTM. Nonobstant la méthode d'évaluation des coûts, chaque Partie demeure responsable d'assumer ses obligations quant aux conditions d'emploi de ses employés respectifs.

Les Parties conviennent que le calcul et le suivi du coût des ressources humaines dédiées de l'ARTM et de la Ville seront basés sur les feuilles de temps produites mensuellement et approuvées par le Directeur principal du Projet.

Les Parties assument les dépenses liées aux ressources humaines de leurs services de soutien respectifs qui pourraient être appelées à travailler sur le Projet sans devenir une ressource dédiée au Projet.

5.5 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts du Bureau de projet intégré

Les pourcentages prévus à l'article 5.4 seront rajustés à la clôture du Projet sur la base des coûts finaux des Travaux du projet, incluant ceux associés aux Travaux du prolongement, à la charge de l'ARTM. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à L'ANNEXE H.

5.6 Démobilisation du Bureau de projet intégré

La démobilisation du Bureau de projet intégré se fera progressivement en fonction de l'avancement des Travaux du projet. La démobilisation complète ne sera effective que suivant la clôture administrative du Projet.

Nonobstant ce qui précède, les Parties peuvent, si les circonstances le justifient et d'un commun accord, suspendre les activités du Bureau de projet intégré à tout moment pour une période déterminée entre elles.

ARTICLE 6 – RÉALISATION DES TRAVAUX EN COMMUN

6.1 Processus d'approvisionnement des contrats de réalisation des Travaux en commun

Les Parties conviennent que quatre (4) appels d'offres seront lancés afin d'octroyer quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun, à savoir un contrat pour le Tronçon nord, un contrat pour le Tronçon Jean-Talon, un contrat pour le Tronçon centre et un contrat pour le Tronçon sud.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation du MAMOT, la Ville sera responsable du processus d'approvisionnement pour chacun des quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun, selon les règles d'adjudication des contrats applicables à la Ville en y incluant certaines règles plus strictes applicables à l'ARTM, le cas échéant, que les Parties prendront le soin de spécifier, mais qui ne devront en aucun cas avoir pour effet de contrevenir à une règle applicable à la Ville.

Les Parties s'engagent à revoir le contenu des documents d'appel d'offres public pour chacun des quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun avant toute émission. Advenant tout désaccord entre les Parties sur le contenu de ces documents, elles feront appel au Comité de gestion qui tranchera tout désaccord. Ces documents préciseront que la Ville et l'ARTM agissent conjointement à titre de donneurs d'ouvrage et que la Ville agit à titre de maître d'œuvre. Ces documents requerront des soumissionnaires sélectionnés de nommer l'ARTM comme assuré additionnel et comme bénéficiaire de tout cautionnement, dans les mêmes termes que la Ville.

Les soumissions seront analysées par le Bureau de projet intégré.

6.2 Octroi des contrats de réalisation des Travaux en commun

Les Parties conviennent qu'une fois le processus d'approvisionnement décrit à l'article 6.1 complété, chacun des quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun sera octroyé à la fois par la Ville et l'ARTM après approbation par les instances décisionnelles compétentes de chaque Partie. Chacun des quatre (4) contrats liera à la fois la Ville, l'ARTM et l'adjudicataire retenu.

6.3 Gestion des contrats de réalisation des Travaux en commun

Chacun des quatre (4) contrats de réalisation des Travaux en commun sera géré par le Bureau de projet intégré. Des rencontres d'avancement seront planifiées de façon périodique et selon les besoins avec les adjudicataires retenus et le Bureau de projet intégré afin de suivre l'évolution de chacun des contrats.

6.4 Échéancier de réalisation des Travaux en commun

Le Bureau de projet intégré s'assurera que tous les Travaux en commun

soient complétés selon l'échéancier approuvé par le Comité de gestion.

6.5 Financement des contrats de réalisation des Travaux en commun

Les Parties conviennent que les coûts des contrats de réalisation des Travaux en commun seront financés approximativement comme suit :

- Tronçon nord : à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville;
- Tronçon Jean-Talon : à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville excluant les coûts liés aux Travaux du prolongement qui sont entièrement assumés par l'ARTM;
- Tronçon centre : à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville;
- Tronçon sud : à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville.

Ces pourcentages sont approximatifs puisqu'ils ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux en commun tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant ces coûts estimés en fonction de sa quote-part respective.

6.6 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts des contrats de réalisation des Travaux en commun

Les pourcentages prévus à l'article 6.5 seront rajustés à la clôture du Projet sur la base des coûts finaux des Travaux du projet, incluant ceux associés aux Travaux du prolongement, à la charge de l'ARTM. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

ARTICLE 7 – INTÉGRATION DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT

Les Parties conviennent que, sous réserve de l'approbation des Travaux du prolongement par le gouvernement du Québec, le Bureau de projet intégré coordonnera la conception et la construction des activités relatives aux Travaux du prolongement.

Les Travaux du prolongement incluent notamment les activités et travaux relatifs à un tunnel piétonnier reliant les deux édicules de la station de métro Jean-Talon, aux ascenseurs et escaliers reliant les stations du SRB à ce tunnel piétonnier, au déplacement des RTU, au déplacement d'une conduite principale d'aqueduc et à d'autres travaux connexes.

7.1 Processus d'approvisionnement du contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement

L'ARTM sera responsable du processus d'approvisionnement pour l'ingénierie détaillée des Travaux du prolongement selon les règles d'adjudication des contrats applicables à l'ARTM.

Les soumissions seront analysées par le Service de l'approvisionnement de l'ARTM, les comités de sélection étant formés de représentants de l'ARTM.

7.2 Octroi du contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement

Une fois le processus d'approvisionnement décrit à l'article 7.1 complété, le contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement sera octroyé par l'ARTM après approbation par les instances décisionnelles compétentes..

7.3 Gestion du contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement

Le contrat d'ingénierie détaillée relatif aux Travaux du prolongement sera géré par le Bureau de projet intégré. Des rencontres d'avancement seront planifiées de façon périodique et selon les besoins avec l'adjudicataire retenu et le Bureau de projet intégré afin de suivre l'évolution des travaux.

7.4 Intégration des travaux relatifs aux Travaux du prolongement au contrat de Travaux en commun du Tronçon Jean-Talon

Les Parties conviennent que les Travaux du prolongement seront inclus au contrat de Travaux en commun relatif au Tronçon Jean-Talon régi par les articles 6.1 à 6.6 en ce qui a trait au processus d'approvisionnement, au processus d'octroi du contrat, à la gestion du contrat, à l'échéancier de réalisation des travaux, à leur financement par les Parties ainsi qu'à l'ajustement, le cas échéant, de la quote-part payable par chaque Partie.

ARTICLE 8 – CONTRATS DE SERVICES RELATIFS AUX TRAVAUX EN COMMUN

8.1 Contrats de services visés

Les Parties conviennent que des contrats visant les services suivants (ci-après, les « Contrats de services ») devront être conclus avec des tiers relativement aux Travaux en commun :

- Contrat de surveillance et de contrôle de la qualité des Travaux en commun;
- Contrat relatif à l'accompagnement technique durant l'exécution des Travaux en commun;
- Contrat relatif à la gestion de la maîtrise d'œuvre des Travaux en commun.

8.2 Processus d'approvisionnement des Contrats de services

La Ville sera responsable du processus d'approvisionnement pour chaque Contrat de services, et ce, selon les règles d'adjudication des contrats applicables à la Ville en y incluant certaines règles plus strictes applicables à l'ARTM (lorsque requis), que les Parties prendront soin de spécifier, mais qui ne devront en aucun cas avoir pour effet de contredire une règle applicable à la Ville.

Les Parties s'engagent à revoir le contenu des documents d'appels d'offres publics pour chaque Contrat de services avant toute émission. Ces documents préciseront que la Ville et l'ARTM agissent conjointement à titre de donneur d'ouvrage et que la Ville agit à titre de maître d'œuvre. Ces documents requerront des soumissionnaires sélectionnés de nommer l'ARTM comme assuré additionnel et comme bénéficiaire de tout cautionnement, dans les mêmes termes que la Ville.

Les soumissions seront analysées par le Service de l'approvisionnement de la Ville, les comités de sélection étant formés de représentants de la Ville ainsi que de l'ARTM.

8.3 Octroi des Contrats de services

Une fois le processus d'approvisionnement complété, chaque Contrat de services sera octroyé à la fois par la Ville et l'ARTM après approbation par les instances décisionnelles compétentes de chaque Partie. Chaque Contrat de services liera à la fois la Ville, l'ARTM et l'adjudicataire retenu.

8.4 Gestion des Contrats de services

Tous les Contrats de services seront gérés par le Bureau de projet intégré. Des rencontres d'avancement seront planifiées de façon périodique et selon les besoins avec l'adjudicataire retenu et le Bureau de projet intégré afin de suivre l'évolution de chaque Contrat de services.

8.5 Financement des coûts des Contrats de services

Les Parties conviennent que les coûts des Contrats de services seront financés approximativement à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville. Ces pourcentages approximatifs ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux en commun tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant en fonction de sa quote-part respective ces coûts estimés.

8.6 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts des Contrats de services

Les pourcentages prévus à l'article 8.4 seront rajustés à la clôture du Projet sur la base des coûts finaux des Travaux du projet, incluant ceux associés aux Travaux du prolongement, à la charge de l'ARTM. Cet ajustement se

fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

ARTICLE 9 – DÉPLACEMENT DES RTU

Le Bureau de projet intégré s'occupera de gérer l'ensemble des démarches auprès des compagnies de RTU présents sur le Tronçon Montréal afin de les déplacer lorsque requis dans le cadre des Travaux en commun. Les ententes conclues entre la Ville et les compagnies de RTU en raison de leur occupation du domaine public s'appliqueront lorsqu'un tel déplacement sera requis (ci-après, les « Ententes RTU »).

Sous réserve des exceptions mentionnées ci-dessous, l'ARTM s'engage à assumer l'ensemble des coûts relatifs au déplacement des RTU (ci-après, les « Coûts RTU ») et donc à rembourser la Ville si de tels coûts ont été payés par cette dernière conformément aux Ententes RTU, sur présentation des factures détaillées de la Ville.

Les Coûts RTU incluent notamment les coûts de préparation des plans et devis, les coûts de construction, les coûts de surveillance et de contrôle de la qualité relatifs au déplacement de RTU.

Nonobstant ce qui précède :

a) ni l'ARTM ni la Ville n'assumeront les Coûts RTU lorsqu'ils concerneront l'amélioration ou la consolidation du réseau des compagnies de RTU et;

b) la Ville assumera les Coûts RTU lorsqu'ils concerneront le déplacement de RTU requis en raison de travaux réalisés sur les infrastructures municipales qui ne sont pas nécessaires à la réalisation du SRB Pie IX.

ARTICLE 10– GESTION DE LA CIRCULATION PAR LE SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL (CI-APRÈS, LE « SPVM »)

10.1 Financement des coûts de gestion de la circulation effectuée par le SPVM

Les Parties conviennent que les coûts de gestion de la circulation effectuée par le SPVM seront financés approximativement à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville. Ces pourcentages approximatifs ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux en commun tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant en fonction de sa quote-part respective ces coûts estimés.

10.2 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts de gestion de la circulation effectuée par le SPVM

Les pourcentages prévus à l'article 10.1 seront rajustés à la clôture du Projet sur la base des coûts finaux des Travaux du projet, incluant ceux associés aux Travaux du prolongement, à la charge de l'ARTM. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

ARTICLE 11 – MESURES D'ATTÉNUATION DE LA STM

11.1 Financement des coûts des mesures d'atténuation de la STM

Les Parties conviennent que les coûts des mesures d'atténuation mises en place par la STM pour maintenir le service de transport collectif durant les Travaux en commun, lesquelles mesures seront préalablement approuvées par le Bureau de projet intégré, seront financés approximativement à 65% par l'ARTM et à 35% par la Ville. Ces pourcentages approximatifs ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux en commun tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque Partie payant en fonction de sa quote-part respective ces coûts estimés.

11.2 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts des mesures d'atténuation de la STM

Les pourcentages prévus à l'article 11.1 seront rajustés à la clôture du Projet sur la base des coûts finaux des Travaux du projet, incluant ceux associés aux Travaux du prolongement, à la charge de l'ARTM. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

ARTICLE 12 – ENTRETIEN DES ACTIFS

Chaque Partie s'engage à entretenir et donc à maintenir en bon état d'utilisation et de fonctionnement ses propres actifs à compter de la Réception provisoire des Travaux en commun relatifs à ces actifs. Chaque Partie s'engage également à gérer les garanties relatives à ses propres actifs, de concert avec le Bureau de projet intégré.

Les Parties s'engagent à négocier avec la STM, et ce, avant la Mise en exploitation, une entente sur l'entretien du boulevard Pie-IX intégrant le SRB Pie IX. Cette entente établira les rôles et responsabilités de l'ARTM, de la Ville et de la STM concernant notamment l'entretien hivernal, l'entretien des plantations au centre du boulevard, le marquage au sol, la signalisation, l'éclairage, le nettoyage et balayage, l'entretien permanent de la chaussée et des infrastructures du SRB. Cette entente devra être approuvée par les instances décisionnelles compétentes des Parties et de la STM.

ARTICLE 13 – MISE EN SERVICE

Les Parties conviennent que le Bureau de projet intégré préparera un protocole de mise en service incluant la période d'essai et de rodage ainsi que de son déploiement. Cette activité sera réalisée en collaboration avec l'ARTM, la Ville, ainsi qu'avec les transporteurs utilisant le SRB Pie IX. Il inclura notamment la gestion des essais sur les équipements et les infrastructures, la marche à blanc, etc.

ARTICLE 14 – MISE EN EXPLOITATION

Les Parties conviennent que le Bureau de projet intégré préparera un protocole de mise en exploitation, ainsi que de son déploiement Cette activité sera réalisée en collaboration avec l'ARTM, la Ville, ainsi qu'avec les sociétés de transport en commun concernées.

ARTICLE 15 – CLÔTURE DU PROJET

Les Parties conviennent que le Bureau de projet intégré réalisera la clôture administrative du Projet. Ceci inclut, sans s'y limiter, les activités suivantes :

- la gestion des Réceptions provisoires partielles, Réceptions provisoires et Réceptions définitives;
- le suivi de la correction des déficiences;
- la libération des retenues contractuelles;
- la gestion des documents contractuels (réception et archivage);
- la gestion des réclamations jusqu'au terme des recours judiciaires;
- l'élaboration des leçons apprises;
- la fermeture financière;
- le transfert aux opérations.

ARTICLE 16 – DROITS RELATIFS AUX STATIONS DU SRB PIE IX

Les Parties conviennent que l'ARTM aura, à l'égard des stations du SRB Pie IX, tous les droits et toutes les obligations d'un propriétaire. En l'occurrence, nonobstant toute disposition contraire du Code civil du Québec relativement au bénéfice de l'accession, la Ville renonce, par les présentes, à son droit d'accession des stations.

La réglementation relative à l'occupation du domaine public s'appliquera relativement à l'occupation du domaine public par ces stations du SRB Pie-IX de l'ARTM et des ententes pourraient donc être nécessaires entre les Parties à cet effet.

ARTICLE 17 – ACQUISITIONS DES TERRAINS ET SERVITUDES EN LIEN AVEC L'ÉLIMINATION DES STATIONNEMENTS EN PEIGNE

La Ville s'engage à effectuer les démarches en vue des expropriations de terrains et des servitudes qui pourraient être requises suite à l'élimination des stationnements en peigne face aux sites commerciaux à proximité de stations SRB, la Ville devenant la propriétaire des terrains et servitudes acquis.

L'ARTM remboursera la Ville pour tous les frais associés à ce qui précède, ce qui inclut, sans limiter la généralité de ce qui précède, les frais associés aux experts et professionnels retenus, tels les évaluateurs, ingénieurs, comptables, notaires et arpenteurs géomètres.

L'ARTM s'engage à réaliser, à ses frais, les travaux nécessaires suite à l'élimination des stationnements en peigne face aux sites commerciaux à proximité de stations SRB, ce qui inclut, sans limiter la généralité de ce qui précède, tous les coûts d'acquisition et les démarches d'acquisition, les indemnités, incluant les frais de dédommagement à payer aux propriétaires, et, le cas échéant, aux locataires et aux occupants de bonne foi, les coûts des mesures d'atténuation comme la construction de stationnements, les frais judiciaires et les frais d'intérêts.

Un maximum de cinq (5) sites sont concernés par l'élimination des stationnements en peigne face aux sites commerciaux à proximité de stations SRB, soit ceux à proximité des stations de Castille, 47e Rue, 39e Rue, Jarry et Jean-Talon.

ARTICLE 18 – COMMUNICATIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de l'Étape 2, le responsable des communications du Bureau de projet intégré coordonnera l'ensemble des communications relatives au Projet.

Pour rejoindre l'ensemble des publics cibles, les Parties conviennent de déployer un plan conjoint d'interaction et de communication, comprenant deux volets adaptés à l'évolution du Projet dans le temps, à savoir :

- volet communication de proximité, soit la communication de chantier durant les Travaux du projet de l'Étape 2;
- volet promotion du SRB et de la requalification du boulevard Pie-IX (à la fin de l'Étape 2).

Les Parties s'engagent à affecter les ressources requises afin d'atteindre les objectifs d'interaction et de communication.

Les Parties reconnaissent par ailleurs la conclusion d'un protocole de communication, lequel est joint à l'Entente détaillée – Étape 1. Une mise à jour de ce protocole est jointe à l'ANNEXE D. Ce document définit les modalités relatives

aux communications du Projet en phase réalisation.

18.1 Processus d'approvisionnement des contrats de communications publiques

L'ARTM sera responsable du processus d'approvisionnement pour les contrats de communications publiques visant les Travaux du projet de l'Étape 2, selon les règles d'adjudication des contrats applicables à l'ARTM, selon ses propres règles d'approvisionnement. Ces contrats pourront viser différentes activités telles que : communications de proximité; promotion du projet; promotion du service SRB; etc.

Les Parties s'engagent à revoir le contenu des documents d'appel d'offres public pour les mandats de communications publiques avant toute émission. Les documents préciseront que l'ARTM et la Ville sont cocontractants avec l'adjudicataire dans le cadre du contrat issu de l'appel d'offres. Ces documents requerront des soumissionnaires sélectionnés de nommer la Ville comme assuré additionnel et comme bénéficiaire de toute garantie, notamment d'exécution, le tout dans les mêmes termes que l'ARTM.

Les soumissions seront analysées par le service de l'approvisionnement de l'ARTM, les comités de sélection étant formés de représentants de l'ARTM ainsi que de la Ville.

18.2 Octroi des contrats de communications publiques

Une fois le processus d'approvisionnement complété, les contrats de communications publiques sont octroyés à la fois par l'ARTM et la Ville, après approbation par les instances décisionnelles compétentes de l'ARTM et de la Ville. Les mandats lient à la fois l'ARTM, la Ville et les adjudicataires retenus.

18.3 Gestion des contrats de communications publiques

Les contrats de communications publiques seront gérés par le Bureau de projet intégré. Des rencontres d'avancement sont planifiées de façon périodique et selon les besoins avec les adjudicataires retenus et le Bureau de projet intégré afin de suivre l'évolution des mandats.

18.4 Financement du coût des contrats de communications publiques

Les Parties conviennent que les coûts des contrats de communications publiques seront financés à approximativement à 70% par l'ARTM et à 30% par la Ville. Ces pourcentages approximatifs ont été établis sur la base des coûts de la réalisation des Travaux du projet tels qu'estimés à partir des plans et devis émis pour soumission, chaque partie payant en fonction de sa quote-part respective ces coûts estimés.

18.5 Ajustement de la quote-part des Parties pour les coûts des mandats de communications publiques

Les pourcentages prévus à l'article 18.4 seront rajustés à la clôture du Projet sur la base des coûts finaux des Travaux du projet, incluant ceux associés aux Travaux du prolongement, à la charge de l'ARTM. Cet ajustement se fera en utilisant la méthode appliquée pour l'établissement des pourcentages approximatifs initiaux, laquelle découle des documents inclus à l'ANNEXE H.

ARTICLE 19 – TRAITEMENT DES MODIFICATIONS AUX CONTRATS

À l'exception des Contingences, toute modification requise aux contrats relatifs à l'Étape 2 (ci-après, les « Modifications ») auxquels étaient partie la Ville et l'ARTM sera soumise pour approbation par l'instance décisionnelle compétente de chacune des Parties. Cela inclut toute dépense additionnelle découlant de telles Modifications.

Le paiement des coûts découlant des Modifications seront assumés par chacune des Parties, en fonction des modalités prévues à la présente entente.

Un suivi du traitement des Modifications sera inclus par le Bureau de projet intégré au rapport d'avancement produit mensuellement à l'intention des instances compétentes des Parties. Le formulaire utilisé pour cette reddition de compte est inclus à l'ANNEXE E.

Le processus de traitement des Modifications fait l'objet d'une procédure décrite au plan de Projet inclus à l'ANNEXE F et est coordonné et géré par le Bureau de projet intégré.

ARTICLE 20– MODALITÉS DE PAIEMENT

20.1 Modalités spécifiques au paiement des coûts du Bureau de projet intégré

Le Bureau de projet intégré compilera les coûts du Bureau de projet intégré.

La facturation entre les Parties se fera sur une base trimestrielle.

Chaque Partie devra alors rembourser à l'autre Partie le montant facturé dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture et chaque partie convient qu'elle ne pourra en aucun cas réclamer de l'autre partie des intérêts pour des paiements effectués en retard.

20.2 Modalités spécifiques à la facturation des contrats

Les Parties conviennent que, pour les contrats dont les coûts sont assumés conjointement, le processus lié au traitement des factures sera transparent pour les fournisseurs et n'aura pas d'impact sur les délais liés à l'émission des paiements par l'ARTM.

Pour ce faire, les Parties conviennent qu'il sera exigé des adjudicataires qu'ils émettent des factures mensuellement à l'ARTM, à l'attention du responsable des contrats du Bureau de projet intégré. Le format des factures, ainsi que le processus de paiement seront établis par le Bureau de projet intégré et transmis aux adjudicataires avant l'émission de leur première facture.

Après validation auprès des contrôleurs de coûts de l'ARTM et de la Ville, le Bureau de projet intégré facturera la Ville pour sa quote-part des coûts des contrats, selon les paramètres définis aux articles des présentes.

La Ville devra alors rembourser à l'ARTM le montant facturé dans les trente (30) jours suivant la réception de la facture.

La facturation se fera sur une base mensuelle et chaque Partie convient qu'elle ne pourra en aucun cas réclamer de l'autre Partie des intérêts pour des paiements effectués en retard.

20.3 Indication de paiement par la STM

Si l'ARTM délègue la gestion du Projet lui incombant à la STM, notamment en ce qui a trait à sa représentation au sein du Bureau de projet intégré et les responsabilités qui en découlent, la STM pourra effectuer tout paiement dû par l'ARTM en vertu de la présente entente, et ce, en lieux et place de l'ARTM, étant toutefois entendu que si l'ARTM est en défaut d'effectuer un paiement en vertu de la présente entente, c'est l'ARTM qui demeure responsable, envers la Ville, de tel paiement.

ARTICLE 21 – CONFIDENTIALITÉ

Sous réserve de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chaque partie s'engage à ne pas divulguer aux tiers l'information confidentielle de l'autre partie, à ne pas la rendre publique ou accessible par quelque moyen ou quelque procédé que ce soit, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit – numérique ou analogique – et à ne pas l'utiliser à d'autres fins que l'exécution de la présente entente sauf avec l'autorisation écrite préalable de l'autre partie.

L'information confidentielle concerne toute l'information relative au Projet et toute

information transmise dans le cadre du Projet sous la forme écrite ou sous quelque autre forme que ce soit, portant ou non la mention « confidentiel ». Lorsque transmise verbalement, l'information confidentielle est confirmée dans un délai raisonnable par écrit.

Une entente de confidentialité réciproque relative à l'Étape 1 a été signée par les Parties. Les Parties conviennent que cette entente, jointe à l'ANNEXE G, est reconduite pour l'Étape 2. Un engagement de confidentialité devra être signé par chacun des employés affectés au Bureau de projet intégré, qu'il soit localisé physiquement au Bureau de projet intégré ou non.

ARTICLE 22 – MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente doit faire l'objet d'un consentement écrit entre les Parties.

ARTICLE 23 – COMMUNICATIONS ET REPRÉSENTANTS

Tout avis, toute instruction, toute recommandation ou tout document exigé en vertu de la présente entente doit, pour être valide et lier les Parties, être donné par écrit au représentant identifié, être transmis par courriel, ou être remis en mains propres ou par huissier aux coordonnées suivantes :

Avis à l'ARTM :

Autorité régionale de transport métropolitain
700, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 2110
Montréal (Québec) H3B 5M2

À l'attention de son représentant, Monsieur Benoit Gendron, directeur exécutif – Relations exploitants.

Avis à la Ville :

Ville de Montréal
Direction du Service des infrastructures, de la voirie et des transports
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

À l'attention de son représentant, monsieur Claude Carette, Directeur

Si une des Parties change de représentant ou de coordonnées, elle doit en aviser l'autre Partie par écrit dans les meilleurs délais.

ARTICLE 24 – LOIS APPLICABLES

Cette entente est régie et interprétée en vertu des lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

ARTICLE 25 – CESSION

Les droits et les obligations contenus dans la présente entente ne peuvent être cédés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'autre Partie, sous réserve du paragraphe qui suit.

L'ARTM pourra céder ses droits et ses obligations en vertu de la présente entente, dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

a) dans le cas où une telle cession découle d'une loi;
b) dans le cas où une telle cession est faite à un organisme public créé pour les mêmes fins poursuivies par l'ARTM et que cet organisme consente à telle cession.

LES PARTIES ONT SIGNÉ LA PRÉSENTE ENTENTE EN DEUX (2) EXEMPLAIRES À L'ENDROIT ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE

VILLE DE MONTRÉAL

Montréal, le _____ jour de _____ 2018

Par : _____ Par : _____
Valérie Plante
Mairesse

Yves Saindon
Greffier

AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

Montréal, le _____ jour de _____ 2018

Par : _____
Paul Côté
Directeur général

ANNEXE A – CARTE DU PROJET

ANNEXE B – STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU BUREAU DE PROJET PIE-IX (ÉTAPE 2)

ANNEXE C – ESTIMATION DES COÛTS LIÉS AU BUREAU DE PROJET INTÉGRÉ

ANNEXE D – PROTOCOLE DE COMMUNICATION

ANNEXE E – MODÈLE DE REGISTRE DES CHANGEMENTS

ANNEXE F – PLAN DE PROJET

ANNEXE G – ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

ANNEXE H – LIMITES D'ESTIMATION DU PROJET SRB PIE-IX

ANNEXE 3

RÔLES ET RESPONSABILITÉS
PROJET SRB PIE-IX

RÔLES ET RESPONSABILITÉS - Projet SRB PIE-IX

ACTIVITÉS	Promoteur - OPIP	Bureau de projet intégré	Ville de MTL	Autres parties prenantes				
	ARTM	STM		STM	MTMDET	Entrepreneur	Ville de	RTM
Autorisation du projet								
Dossier d'affaire (DA)	RA							
Gestion du projet et support administratif								
Mobilisation et gestion des opérations du Bureau de projet incluant espaces locatifs, coût d'aménagment, mobiliers, téléphonie, fournitures informatiques (ordinateurs, logiciels, imprimantes, etc.) et fourniture de bureaux (papeteries, etc.).				R				
Établissement du plan directeur du projet (Charte de projet)	A	R						
Maîtrise de tous les aspects de gestion et de contrôle du projet, soit notamment l'envergure, l'échéancier, le budget, la qualité et les risques		R						
Supervision des travaux effectués par un tiers		R						
Audits de sécurité / Mesures à implanter		R						
Reddition de compte, par le biais de rapports d'avancement et de présentation adressés aux divers comités de gouvernance du projet		R						
Reddition de compte aux instances ARTM	R							
Suivi et le contrôle des dépenses, incluant le suivi des dépenses admissibles, de la subvention et la gestion des contingences		R						
Utilisation de l'enveloppe de risque	A	R						
Demande de subvention	A	R			A			
Répartition des coûts pour les contrats intégrés et facturation à l'ARTM, la Ville de Montréal et les aux autres parties prenantes		R						
Financement à court terme lorsque requis, incluant le suivi et le calcul des frais financier court terme				R				
Financement à long terme du projet SRB Pie-IX	RA			R (bus)			R (bus)	
Préparation du dossier de vérification (pour fins de subvention ou autre)		R						
Vérification du dossier pour fins de subventions	A				RA			
Gestion documentaire		R						
Préparation et déploiement du plan de communication, incluant l'image de marque		R						
Gestion des parties prenantes		R						
Mesures d'atténuation (entente contractuelle et gestion de l'activité)		R						
Surveillance policière durant les travaux (entente contractuelle et gestion de l'activité)		R						
Mise en service du SRB Pie-IX, incluant la supervision de la correction des		R						
Clôture du projet	A	R						
Processus d'approvisionnement pour la réalisation des travaux								
Préparation des appels d'offres								
Plans et devis : contrats intégré (SRB Pie IX et Ville de Mtl) ACTIVITÉ		R						
Construction Montréal (4 lots, RTU)		R						
Construction Laval (infrastructures, stations et RTU)		R						
Construction Pont Pie IX					R			
Communications publiques (tel que précisé à l'entente ARTM-Ville de Montréal)		R						
Principaux contrats de service liés à la construction - Montréal (Surveillance et contrôle qualité, accompagnement technique, maîtrise d'œuvre)		R						
Tous les autres requis du projet, notamment: équipements de télécommunication pour le centre de communication, équipements de perception et billeterie, mesures aux feux à Montréal et Laval, affichage et signalitique, STI, intégration des arts et accessibilité universelle		R						
Parution des appels, ouverture des soumissions, octroi et approbation du contrat,modifications aux contrats et résolution des litiges								
Plans et devis : contrats intégré (SRB Pie IX et Ville de Mtl) - ACTIVITÉ	A		RA					
Construction Montréal (4 lots, RTU)	A		RA					
Construction Laval (infrastructures, stations et RTU)	A	R						
Construction Pont Pie IX	A				RA			
Communications publiques (tel que précisé à l'entente ARTM-Ville de Montréal)	RA		A					
Communications publiques (tel que précisé à l'entente ARTM-Ville de Montréal)	RA		A					
Principaux contrats de service liés à la construction - Montréal (Surveillance et contrôle qualité, accompagnement technique, maîtrise d'œuvre)			RA					
Tous les autres requis du projet, notamment: équipements de télécommunication pour le centre de communication, équipements de perception et billeterie, mesures aux feux à Montréal et Laval, affichage et signalitique, STI, intégration des arts et accessibilité universelle		RA						
Gestion contractuelle incluant notamment le paiements des factures, le suivi des changements au contrat et le support en cas de litige								
Plans et devis : contrats intégré (SRB Pie IX et Ville de Mtl) - ACTIVITÉ								
Construction Montréal (4 lots, RTU)		R						
Construction Laval (infrastructures, stations et RTU)		R						
Construction Pont Pie IX					R			
Communications publiques (tel que précisé à l'entente ARTM-Ville de Montréal)		R						
Principaux contrats de service liés à la construction - Montréal (Surveillance et contrôle qualité, accompagnement technique, maîtrise d'œuvre)		R						
Tous les autres requis du projet, notamment: équipements de télécommunication pour le centre de communication, équipements de perception et billeterie, mesures aux feux à Montréal et Laval, affichage et signalitique, STI, intégration des arts et accessibilité universelle		R						
Gestion des garanties (tous les contrats)	R		R					

ANNEXE 3

RÔLES ET RESPONSABILITÉS
PROJET SRB PIE-IX

RÔLES ET RESPONSABILITÉS - Projet SRB PIE-IX								
ACTIVITÉS	**Promoteur - OPIP**	**Bureau de projet intégré**		**Autres parties promotrices**				
	ARTM	**STM**	**Ville de MTL**	**STM**	**MTMDET**	**Entrepreneur**	**Ville de**	**RTM**
Expropriation et servitudes								
Terrains à Montréal	A		R					
Terrains à Laval	A	R						
Stationnement en peigne	A		R					
Ententes contractuelles								
Délégation/gestion Ville de Montréal	RA		A					
Délégation/gestion STM	A			RA				
Travaux Pont Pie IX	A				RA			
Entente d'entretien/voie réservée	RA		A					
Ententes d'entretien/stations	A			RA				
Entente de service/exploitation	A			RA				
Entente d'utilisation	RA			A			A	A
Entente d'accompagnement /SGI	RA		A					
RTU			RA					
Légendre:								
A: Approbateur								
R: Responsable								

ANNEXE 4

STRUCTURE ET GOUVERNANCE DU PROJET INTÉGRÉ SRB PIE-IX ÉTAPE 2

Annexe 4_Structure
et gouvernance du p

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1184962006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 m², situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement Le Sud-ouest, connu comme étant le lot 6 294 730 du cadastre du Québec, pour la somme de 728 700 $, N/Réf. : 31H11-005-7570-14.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville, un terrain vacant situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, d'une superficie de 962,1 m², connu et désigné comme étant le lot 6 294 730 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 728 700 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-07-29 11:23

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184962006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 m², situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement Le Sud-ouest, connu comme étant le lot 6 294 730 du cadastre du Québec, pour la somme de 728 700 $, N/Réf. : 31H11-005-7570-14.

CONTENU

CONTEXTE

À la demande de l'arrondissement Le Sud-Ouest, le Service de l'habitation (le « SH ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière, (le « SGPI »), pour procéder à l'acquisition d'un terrain vacant situé sur la rue Laprairie appartenant à la Fabrique de la Paroisse Saint-Gabriel, (la « Fabrique »), destiné à la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, lequel sera financé dans le cadre du Programme AccèsLogis, programme de subvention pour la réalisation de projet de logements sociaux et communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0468 - 23 août 2018 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires.
CA17 22 0363 – le 21 septembre 2017 - Demander au Service de la gestion et de la planification immobilière et au Service de la mise en valeur du territoire - Direction de l'habitation, d'entamer les procédures en vue de l'acquisition de l'immeuble sis au 1295, rue Laprairie, étant le lot 1 381 212 et une partie du lot 1 381 213 du cadastre du Québec, adjacente à la limite sud du lot 1 381 212, d'une largeur de 16,5 mètres et d'une profondeur de 58,5 mètres, à des fins de logements sociaux et d'espaces communautaires.

CA05 22 0280- le 2 août 2005 – Adopter en vertu de l'article 89,4 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement autorisant la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment sis au 1295, rue Lapraire- Coopérative O'Meara.

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.*

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de présenter aux autorités municipales, pour approbation, un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse Saint-Gabriel vend à la Ville, un terrain vacant situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, d'une superficie de 962,1 m^2 (10 356,2 pi²), connu et désigné comme étant le lot 6 294 730 du cadastre du Québec, (l'« Immeuble »), pour un montant de 728 700 $, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte. L'Immeuble est illustré aux plans A et P, joints au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande de procéder à l'acquisition de l'Immeuble pour les motifs suivants :

- L'acquisition de l'Immeuble de gré à gré, au prix de 728 700 $, représente une opportunité pour la Ville, pour un projet de construction de logements sociaux et communautaires, et ce, sans recourir à l'expropriation.
- L'acquisition de l'Immeuble permettra de l'assembler au site limitrophe constitué du lot 1 381 212 du cadastre du Québec, lequel fait l'objet d'une négociation de gré à gré, par le Service des affaires juridiques, suivant l'avis d'expropriation (CG19 0129).

- Le prix d'acquisition est inférieur à la valeur marchande.
- La revente de l'Immeuble, une fois assemblé au lot 1 381 212 du cadastre du Québec, permettra l'ajout d'environ 70 logements sociaux destinés à des familles ayant un revenu faible ou modeste et ainsi répondre à la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2020 du SH.

- L'Immeuble et le lot 1 381 212 du cadastre du Québec ont fait l'objet d'une décision (CA05 22 0208) en vertu de laquelle seule la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins de logements sociaux et communautaires est permise.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix d'acquisition de l'Immeuble est de 728 700 $. Les coûts de décontamination pour la réhabilitation des sols et des matières préoccupantes, estimés au montant de 441 163 $ par le Service de l'environnement, ont été défalqués du prix de 1 168 863 $, lequel est inférieur à la valeur marchande établie par la Division des analyses immobilières du SGPI (la «DAI»), en date du 12 juin 2018, au montant de 1 350 000 $.
Le coût de cette transaction est entièrement assumé par l'agglomération et sera financé par le Règlement d'emprunt RCG 18-029 « *Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires»* Cette dépense est prévue en 2019 pour l'acquisition des

terrains à des fins de revente. L'information budgétaire est inscrite à l'intervention du Service des finances, ci-jointe.

L'Immeuble et le lot auquel il sera assemblé (le 1 381 212 du cadastre du Québec) seront éventuellement vendus à un organisme communautaire selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires (CE02 0095)* (la « Politique »). La Politique prévoit que le prix de vente des terrains est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafond de 12 000 $ par logement pour les projets destinés aux familles. Il y a lieu de mentionner que le prix de vente ne peut être établi avant de connaître la nature du projet social (nombre de logements) qui sera réalisé. Toujours selon la Politique ce prix de vente pourra être déduit des surcoûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par des contraintes géotechniques, qui à ce stade-ci, restent à être confirmés.

L'arrondissement Le Sud-Ouest souhaite que des espaces pour des organismes communautaires soient prévus dans la planification du projet de réalisation de logements sociaux et communautaires. Toutefois, comme l'information pour statuer si l'ajout d'espaces communautaires sera financièrement viable et quelles proportions ces espaces représenteront dans le projet, il n'est pas possible pour le moment de réserver des sommes pour l'acquisition de ces espaces qui sont de compétence d'arrondissement. Lorsque la planification du projet de logements sociaux et communautaires, incluant les espaces communautaires, sera définie, la demande de crédits à cet effet, le cas échéant, sera présentée pour approbation au conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables et de mixité sociale. Ce projet permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette transaction est nécessaire pour la réalisation d'un projet résidentiel à vocation sociale et pour répondre aux objectifs de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 du Service de l'habitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signer l'acte de vente et procéder à l'assemblage de l'Immeuble avec le lot limitrophe 1 381 212 du cadastre du Québec, lorsque son acquisition sera complétée par le Service des affaires juridiques.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie NADON, Le Sud-Ouest
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Marthe BOUCHER, Service de l'habitation

Lecture :

Julie NADON, 19 juillet 2019
Marthe BOUCHER, 11 juillet 2019
Marianne CLOUTIER, 26 février 2019
Marie PARENT, 17 décembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-8404
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-06-26

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-07-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-29

PLAN CADASTRAL

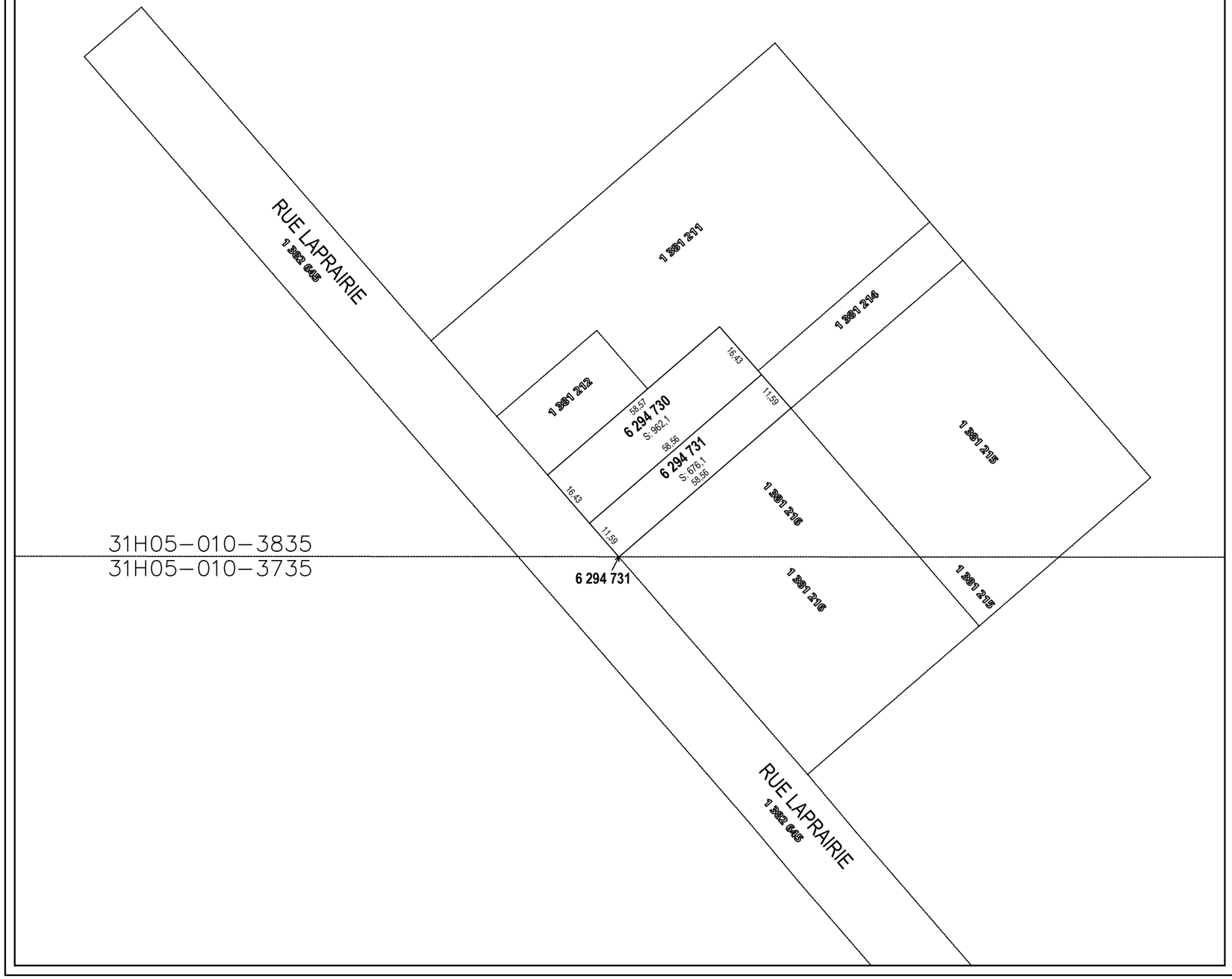

FEUILLET X DE X

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

DOSSIER: 1232153

Références au(x) feuillet(s) cartographique(s) :
31H05-010-3835

Projection : MTM
Fuseau : (8)

Échelle : 1 : 1000

NOTE: Un rapport de l'arpenteur-géomètre soumis au ministre responsable du cadastre accompagne le présent dossier.
Ce rapport explique les différences constatées entre les lots ou certains lots créés et le lot dont ils sont issus.

PLAN CADASTRAL PARCELLAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Montréal

Municipalité(s): Montréal (Ville)

Lot(s) soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre, (L.R.Q., c. C-1)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Montréal

Signé numériquement par: Gabriel Bélec-Dupuis
a.-g. (matricule 2665)

Minute: 476 datée du 17 décembre 2018
Dossier ag: 22914

Copie authentique de l'original,
le

Pour le ministre

AP26043

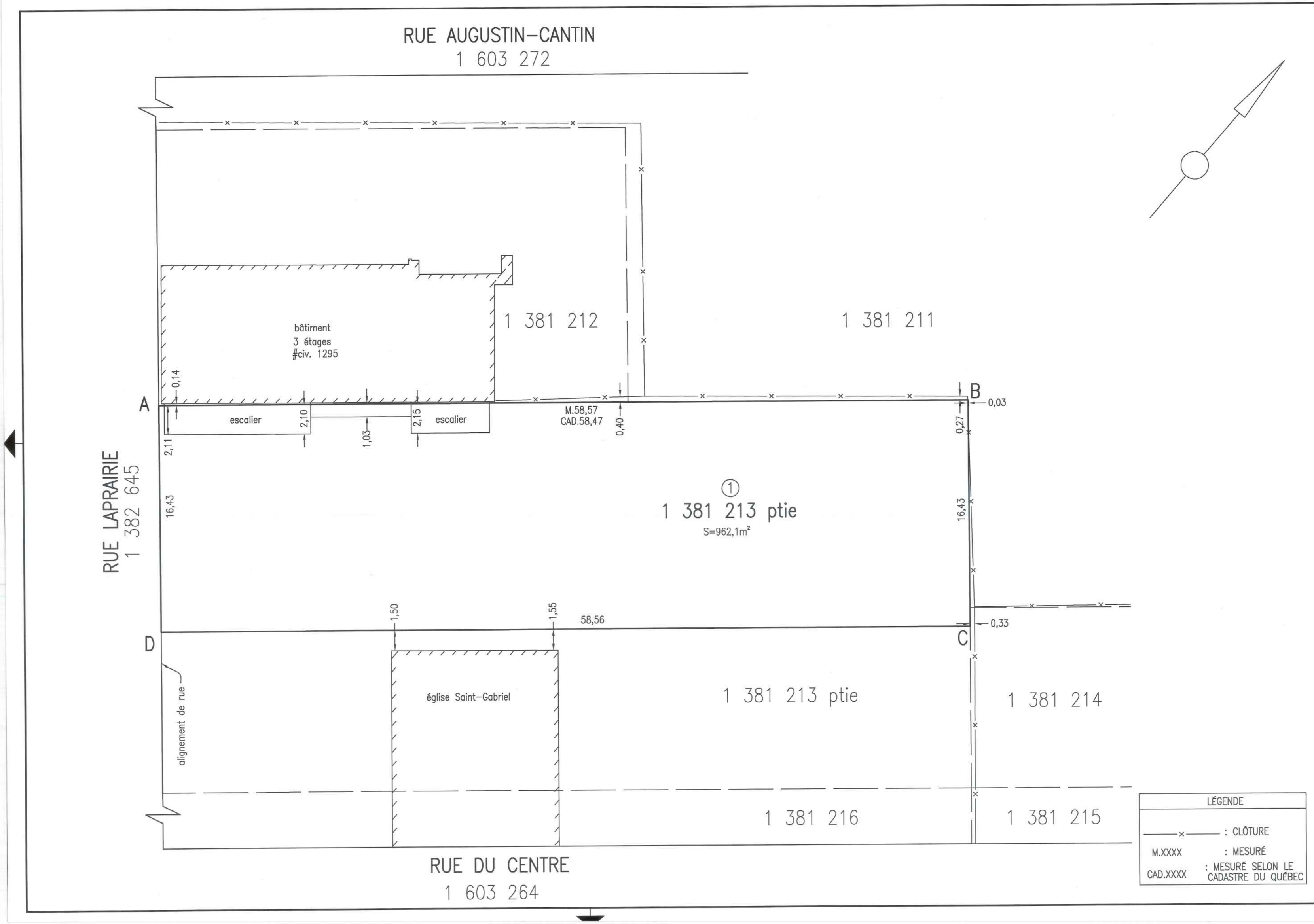

LÉGENDE

——×—— : CLÔTURE

M.XXXX : MESURÉ

CAD.XXXX : MESURÉ SELON LE CADASTRE DU QUÉBEC

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 200

0 2 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Une partie du lot 1 381 213

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé sur la
RUE LAPRAIRIE
entre la
RUE AUGUSTIN-CANTIN
et la
RUE DU CENTRE

FINS DU DOCUMENT:

PLAN POUR VENTE DE GRÉ À GRÉ

NOTES: 1- Le levé a été effectué le 11, 12 et 15 octobre 2018.

2- Le bien-fonds a être vendu est identifié par les lettres ABCDA (article 1).

3- Les bâtiments voisins sont illustrés qu'à titre indicatif et non pour en décrire leur état actuel.

4- Le lot 1 381 213 appartient à La FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL (#insc. 34669). Il est situé dans la zone 0405 au règlement de zonage 01-280 de l'arrondissement du Sud-Ouest.

5- Une différence de mesure pour la limite Nord-Ouest du lot 1 381 213 a été constaté entre ce que nous constatons et la mesure selon le cadastre du québec. Nous suggérons de corriger cette mesure.

Montréal, le 17 décembre 2018

Préparé par: _____
GABRIEL BÉLEC DUPUIS
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
_____
Arpenteur(e)-géomètre

Minute Nº 475 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.
Feuillet(s) cartographique(s) 31H05-005-7570 (31H05-010-3835)Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: David Beaucan o.a. pour Simon Vidal.

DOSSIER Nº 22914 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur-géomètre en chef de la Ville: _____

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Le Sud-Ouest

PLAN Nº L-19 SAINT-GABRIEL

22914BD.DWG

8/21

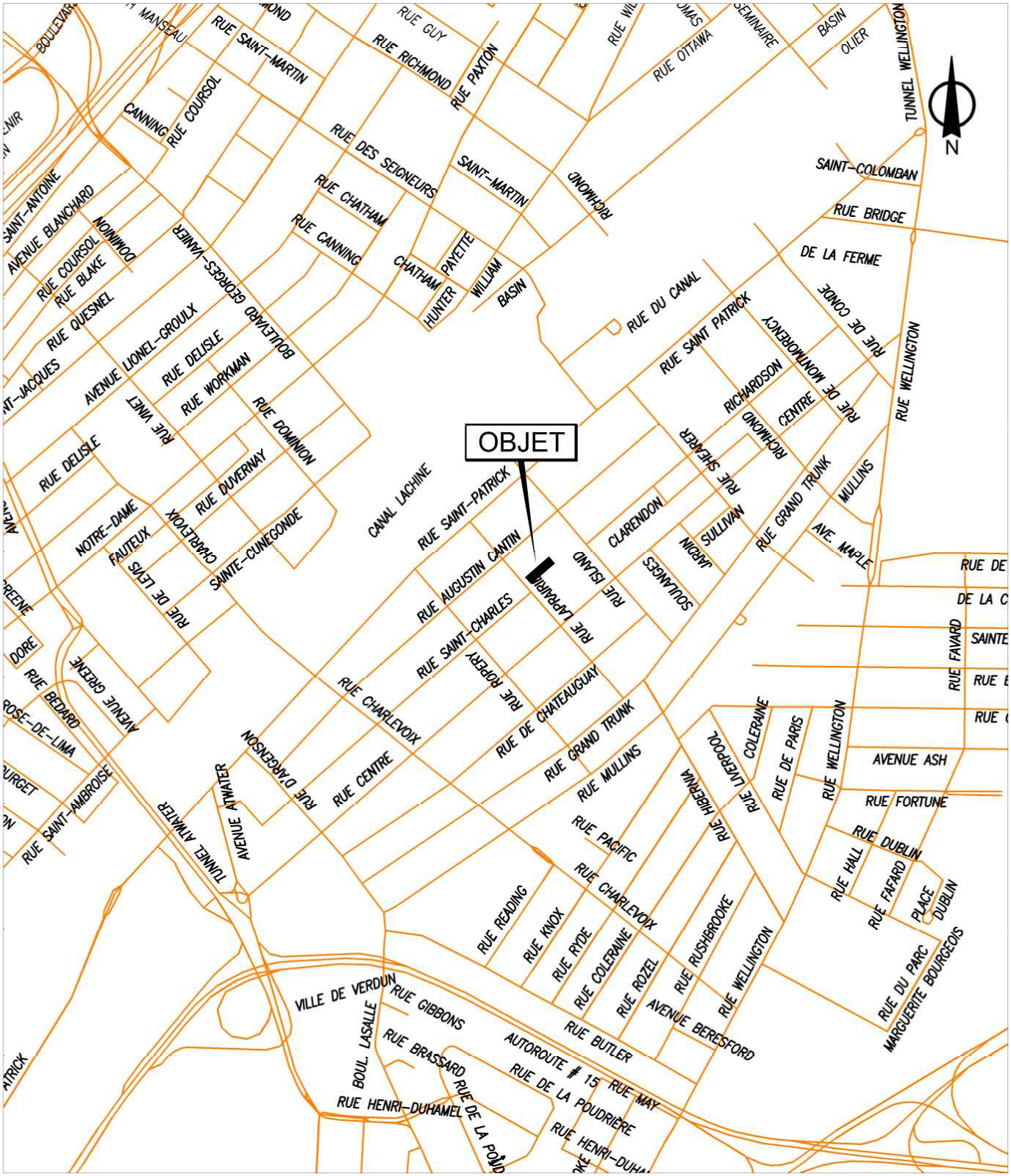

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Le Sud-Ouest
Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H05-005-7570-14
Mandat: 18-0169-T
Dessinateur: JR
Échelle: - - -
Date: 23-07-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Le Sud-Ouest
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H05-005-7570-14
Mandat: 18-0169-T
Dessinateur: JR
Échelle: 1:700
Date: 23-07-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184962006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 m², situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement Le Sud-ouest, connu comme étant le lot 6 294 730 du cadastre du Québec, pour la somme de 728 700 $, N/Réf. : 31H11-005-7570-14.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte et qu'il s'engage à le signer sans aucune modification.

N/D 18-002343

FICHIERS JOINTS

2019-06-20 Vente-St-Gabriel-Version finale.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-04

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

1184962006
18-002343

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le

Devant **Me Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL, personne morale légalement constituée par statuts de constitution délivrés en vertu de la *Loi sur les fabriques* (RLRQ, C. F-1), le premier (1er) janvier mil neuf cent soixante-six (1966), immatriculée sous le numéro 1142302430 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège au 2157, rue du Centre, à Montréal, province de Québec, H3K 1J5, agissant et représentée par ● , ●, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une assemblée des marguilliers le ● et par l'approbation en date du onze (11) décembre deux mille dix-huit (2018), signée par Monseigneur Christian Lépine, archevêque du diocèse de cette Paroisse; copie certifiée de la résolution et une copie de l'approbation demeurent annexées à l'original des présentes après avoir été reconnues véritables et signées pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par
dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à la

minute 3 602 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et

b) de la résolution numéro CG , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du , copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, à des fins de logements sociaux et communautaires, à la Ville qui accepte, un terrain vague situé entre la rue Saint-Charles et la rue Augustin-Cantin, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE SEPT CENT TRENTE (6 294 730)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente par Les Ecclésiastiques du Séminaire de St-Sulpice de Montréal reçu devant Me E. Lafleur, notaire, le trente et un (31) juillet mil huit cent quatre-vingt-dix (1890), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 34 669.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols et du sous-sol de l'Immeuble (les « Sols »), et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux ou nuisibles dans ou sur l'Immeuble ou les Sols faisant l'objet de la présente vente, la Ville les acquérant, tels quels, à ses risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude géotechnique, une étude de caractérisation environnementale des Sols ou une inspection des constructions, bâtiments ou ouvrages, le cas échéant. En conséquence, la Ville accepte l'Immeuble dans son état actuel, en étant totalement satisfaite et dégageant le Vendeur de toute responsabilité découlant de quelques aspects, conditions ou qualités de l'Immeuble, des Sols, des constructions, bâtiments ou ouvrages qui y sont érigés, les acquérant à ses risques et périls, à la complète exonération du Vendeur.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) <u>ATTESTATIONS DU VENDEUR</u>

Le Vendeur atteste que :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;

c) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude;

d) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

e) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

f) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. Sa signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux termes d'une loi lui étant applicable;

g) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

h) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii)

une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;

i) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

j) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

k) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;

l) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

ii) <u>ATTESTATIONS DE LA VILLE</u>

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

<u>OBLIGATIONS DE LA VILLE</u>

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Assumer le coût des honoraires et frais administratifs reliés à la préparation du présent acte, le coût de sa publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop. Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS DOLLARS (728 700,00 $),** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le Vendeur déclare être un organisme de bienfaisance et que l'Immeuble n'était pas, immédiatement avant la signature des présentes, une immobilisation du Vendeur utilisée principalement dans le cadre de ses activités commerciales, et qu'il n'a pas présenté et s'engage à ne pas présenter le choix en vertu de l'article 211 de la *Loi sur la taxe d'accise* (L.R. 1985, ch. E-15), et de l'article 272 de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1).

En conséquence, et aux termes des dispositions de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi sur la taxe de vente du Québec*, la présente vente est exonérée de la TPS et de la TVQ.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS

SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : VILLE DE MONTRÉAL;

c) le siège du cédant est au : 2157, rue du Centre, à Montréal, province de Québec, H3K 1J5;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS DOLLARS (728 700,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : SEPT CENT VINGT-HUIT MILLE SEPT CENTS DOLLARS (728 700,00 $);

h) le montant du droit de mutation est de : DIX MILLE CINQ CENT QUATRE DOLLARS (10 504,00 $);

i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire comme suit :

LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-GABRIEL

_____
Par :

VILLE DE MONTRÉAL

_____
Par :

_____
Me Caroline BOILEAU, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184962006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Fabrique de la Paroisse de Saint-Gabriel vend à la Ville de Montréal, pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant, d'une superficie de 962,1 m², situé sur la rue Laprairie, dans l'arrondissement Le Sud-ouest, connu comme étant le lot 6 294 730 du cadastre du Québec, pour la somme de 728 700 $, N/Réf. : 31H11-005-7570-14.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1184962006 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-26

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1194565002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du renouvellement est de 7 ans et 14 jours, soit du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2026. Le loyer total est de 1 547 966,07 $, taxes incluses. Bâtiment 3243.

Il est recommandé :

1. d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., pour une période de 7 ans et 14 jours, à compter du 18 juillet 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 7448 pi² situé au 1625, de l'Église et utilisé pour les besoins du PDQ 15 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 547 966,07 $, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de modification de bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-10 15:49

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194565002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du renouvellement est de 7 ans et 14 jours, soit du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2026. Le loyer total est de 1 547 966,07 $, taxes incluses. Bâtiment 3243.

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 15 (PDQ 15) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er avril 1997, un espace à bureaux situé au 1625, de l'Église à Montréal, dont le bail vient à échéance le 17 juillet 2019. En 2008, dans le cadre de la révision du schéma de couverture de services du SPVM, les locaux du PDQ 15 ont fait l'objet d'un agrandissement pour atteindre une superficie totale de 7 448 pi².
Le SGPI a reçu le mandat de renouveler le bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG08 0335 - 19 juin 2008 - Approuver la deuxième convention de modification de bail du PDQ 15 pour une durée de dix ans.
Résolution CG07 0261 - 21 juin 2007 - Approuver le nouveau schéma de couverture de services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.
Résolution CG07 0202 - 31 mai 2007 - Approuver la première convention de modification de bail du PDQ 15 Ouest pour une durée de cinq ans.
Décision 5247 - 21 août 1996 - Approbation du bail de l'ex-CUM pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel recommande d'approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., un espace à bureaux situé au 1625, de l'Église, d'une superficie de 7 448 pi², pour le PDQ 15, incluant 21 espaces de stationnement sans frais. Le terme de la période de renouvellement est de sept ans et quatorze jours, soit du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2026.

JUSTIFICATION

Le bail du PDQ 15 viendra à échéance le 17 juillet 2019 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération le poste de quartier.
Bien qu'il s'agisse d'une augmentation du loyer de base d'environ 7 %, le loyer de base convenu représente les taux de location du marché pour ce type d'immeuble pour ce secteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer annuel actuel (2008-2018)	**Loyer annuel proposé pour la période du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2024**	**Loyer annuel proposé pour la période du 1er août 2024 au 31 juillet 2026**	**Loyer total pour le terme de 7 ans et 14 jours**
Superficie locative	7 448 pi²	7 448 pi²	7 448 pi²	
Loyer de base	13,75 $/pi²	14,75 $/pi²	15,00 $/pi²	
Frais d'exploitation	1,80 $/pi²	3,00 $/pi²	3,00 $/pi²	
Taxes foncières	7,85 $/pi²	7,85 $/pi²	7,85 $/pi²	
Loyer unitaire brut	23,40 $/pi²	25,60 $/pi²	25,85 $/pi²	
Loyer brut annuel	174 283,20 $	190 668,80 $	192 530,80 $	
TPS 5 % ($)		9 533,44 $	9 626,54 $	
TVQ 9,975 % ($)		19 019,21 $	19 204,95 $	
Loyer annuel total ($)		**219 221,45 $**	**221 362,29 $**	**1 547 966,07 $**
Ristourne TPS (100 %)		(9 533,44 $)	(9 626,54 $)	
Ristourne TVQ (50 %)		(9 985,09 $)	(9 602,47 $)	
Loyer net ($)		199 702,92 $	202 133,27 $	

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Les frais d'exploitation seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC) et les taxes foncières seront ajustées selon les coûts réels.

La base budgétaire du SGPI, pour l'année 2019 et les années subséquentes, sera ajustée selon les variations de loyer prévues au bail, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 1 547 966,07 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 22 août 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 9 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-08

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations
en remplacement de Francine Fortin, directrice des transactions immobilières, du 3 au 19 juillet 2019
Tél : 514 872-8726
Approuvé le : 2019-07-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-10

TROISIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE :

AQUAKERN INC., compagnie légalement constituée ayant sa place d'affaires au 7935, rue Rostand, Brossard, Québec, J4X 2R6, ici représenté par M. Mohamed Yacoub, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare.

(ci-après appelée le « Bailleur»)

ET :

LA VILLE DE MONTREAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

(ci-après appelée le «Locataire»)

ATTENDU QUE Michel Bisson & Yves Gauthier, ont signé avec la Communauté Urbaine de Montréal une convention de Bail (ci-après appelée le « Bail») le 24 juillet 1996 concernant des locaux ayant une Superficie locative des Lieux loués de quatre mille cent cinquante (4150) pieds carrés de l'Édifice sis au 1625, de l'Église, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme commençant le 1er avril 1997 et se terminant le 31 mars 2007;

ATTENDU QUE le 24 octobre 1996, M. Michel Bisson a vendu la moitié indivise de l'édifice sis au coin de la rue Angers et de l'Église (Québec) à M. Yves Gauthier en vertu d'un acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 4 887 786 ;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE le 5 février 2004, M. Yves Gauthier a vendu l'édifice sis au 1625, rue de l'Église, Montréal, (Québec) à 135325 Canada Inc. en vertu d'un acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 11 064 058 ;

ATTENDU QUE le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une première convention de modification de Bail (ci-après appelée «Première convention de modification») le 15 avril 2007 afin, entre autres, de prolonger de cinq (5) ans le terme initial du Bail ;

ATTENDU QU'en vertu de la première convention de modification de Bail, le Bailleur s'engage à verser au Locataire une allocation de VINGT MILLE DOLLARS (20 000$) le premier jour suivant l'Acceptation provisoire des travaux ;

ATTENDU QU'en vertu de la première convention de modification de Bail, le Bailleur s'engage à rembourser au Locataire, à titre d'ajustement de Loyer de base, un montant de DEUX DOLLARS (2,00 $) par pied carré de superficie locative brute des Lieux Loués, soit quatre mille cent cinquante (4 150) pieds carrés, pour la période de renouvellement du 1er avril 2007 à la première des dates suivantes : le 31 mars 2009 ou le premier jour suivant l'Acceptation provisoire des travaux ;

ATTENDU QUE le 21 avril 2008, 135325 Canada Inc. a vendu l'édifice sis au 1625, rue de l'Église, Montréal, (Québec) à M. Mohamed Yacoub en vertu d'un acte de vente publié au Bureau de la publicité des droits sous le numéro 15 131 645 ;

ATTENDU QUE les Frais d'exploitation énumérés dans le Bail sont assumés en partie par la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE le 29 mai 2008, le Bailleur a signé avec la Ville de Montréal une Deuxième convention de modification au Bail pour augmenter la Superficie locative des Lieux loués à 7 448 pieds carrés et prolonger le bail jusqu'au 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE le 27 avril 2010, à la suite de l'Acceptation provisoire, le Locataire a confirmé par écrit au Bailleur la date de début de la Deuxième convention de modification du Bail, soit le 18 juillet 2009 ;

ATTENDU QUE le 17 juillet 2012, M. Mohamed Yacoub a transféré ses droits au nom de la compagnie 79877269 Canada inc. ;

ATTENDU QUE le 4 février 2013, 79877269 Canada Inc. a transféré ses droits au nom de la compagnie Aquakern inc. ;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal désire prolonger le Bail jusqu'au 31 juillet 2026 selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2 Durée

La présente convention de modification est d'une durée de sept (7) ans, et quatorze (14) jours débutant le 18 juillet 2019 et se terminant le 31 juillet 2026.

3 Loyer

Le Loyer de base annuel est établi à quatorze dollars et soixante-quinze cents (14,75$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la période du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2024 et à quinze dollars (15,00$) par pied carré de Superficie locative des Lieux loués pour la période du 1er août 2024 au 31 juillet 2026.

4 Option de renouvellement

Le Bailleur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au Loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Bailleur par écrit, à ses bureaux, au moins neuf (9) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Bailleur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Bailleur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et celle restante, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

5 Frais d'exploitation

Pour la première année de la présente convention de modification, la Part proportionnelle des Frais d'exploitation est fixée à un montant annuel de trois dollars (3,00 $) par pied carré de Superficie Locative des Lieux loués.

Pendant toute la durée de la présente convention de modification, aucun autre Frais d'exploitation ne sera ajouté au montant annuel par pied carré établi. Les Frais d'exploitation mentionnés aux articles 7.7.1, 7.7.2, 7.7.3, 7.7.6, 7.7.7, 7.7.8, 7.7.10, 7.7.11 du Bail sont biffés.

Chaque année, à la date anniversaire du Bail, soit le 1er août de chaque année, un ajustement automatique du coût unitaire des Frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par "Statistique Canada Montréal", pour le troisième mois précédant la date d'entrée en vigueur de la présente convention de modification et celui publié le troisième mois précédant la date d'anniversaire de la présente modification.

Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation serait ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par "Statistique Canada Montréal".

6 Enquête de sécurité

Pouvoir : Le bailleur, ses administrateurs, actionnaires, dirigeants et gestionnaires, le cas échéant, ont tous fait l'objet d'une enquête de sécurité préalablement à la signature du Bail. Le bailleur devra aviser le Locataire par écrit, sans délai, de tout transfert de la Propriété ou de tout changement d'administrateur, d'actionnaire, de dirigeant et de gestionnaire qui pourrait survenir pendant la durée du Bail. Tout nouveau propriétaire de la Propriété ou administrateur, actionnaire, dirigeant et gestionnaire du Bailleur devra également faire l'objet d'une enquête de sécurité et être approuvé par le Locataire.

Transfert de titres : Advenant le cas où le Bailleur désire vendre la Propriété, le Locataire aura un droit de refus du nouvel acheteur. Le Bailleur fournira au Locataire, le nom et les coordonnées du nouvel acheteur. Le Locataire aura alors une période de vingt (20) jours ouvrables pour faire les vérifications et les enquêtes nécessaires (lorsque le formulaire d'enquête aura été complété correctement) et devra transmettre par écrit, au Bailleur, l'acceptation du nouvel acheteur. Si le Bailleur ne reçoit pas d'avis écrit dans la période mentionnée, le Locataire sera réputé avoir été consulté et avoir accepté le nouvel acheteur.

Résiliation : Si les obligations stipulées à l'article 6 ne sont pas respectées et que le nouvel acheteur ne satisfait pas aux exigences de l'enquête de sécurité, le Locataire pourra résilier le Bail en signifiant au Bailleur un préavis écrit de trente (30) jours à cet effet, sans dévoiler les résultats de l'enquête ni les méthodes utilisées qui demeureront confidentielles, le tout sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit pour le Bailleur, les personnes ayant fait l'objet de toute telle enquête et les tiers.

7 Intégration des termes du Bail

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette modification, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

Signée par le Bailleur à Montréal, ce ___e jour du mois de juillet 2019

AQUAKERN INC.

Par _____
Mohamed Yacoub

Signée par le Locataire à Montréal, ce ___e jour du mois de _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par _____
Yves Saindon

Ce bail a été approuvé le _____

Résolution no : _____

Aspects financiers

Superficie locative en pi² :			
7 448	Loyer actuel	Loyer annuel pour le renouvellement	
		Années 1 à 5	Années 6 et 7
Loyer de base $/pi²	13,75	14,75	15,00
Frais d'exploitation $/pi²	1,80	3,00	3,00
Taxes foncières $/pi²	7,85	7,85	7,85
Loyer au pi²	23,40	25,60	25,85
Loyer annuel avant taxes	174 283,20 $	190 668,80 $	192 530,80 $

Loyer pour la période du:	18/07/2019 au 31/12/2019 (5 mois 14 jours)	01/01/2020 au 31/12/2020 (12 mois)	01/01/2021 au 31/12/2021 (12 mois)	01/01/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	01/01/2023 au 31/12/2023 (12 mois)	01/01/2024 au 31/07/2024 (7 mois)	01/09/2024 au 31/12/2024 (5 mois)	01/01/2025 au 31/12/2025 (12 mois)	01/01/2026 au 31/08/2026 (7 mois)		
Loyer total avant taxes	87 389,87 $	190 668,80 $	190 668,80 $	190 668,80 $	190 668,80 $	111 223,47 $	80 221,17 $	192 530,80 $	112 309,63 $		**1 346 350,13 $**
TPS	4 369,49 $	9 533,44 $	9 533,44 $	9 533,44 $	9 533,44 $	5 561,17 $	4 011,06 $	9 626,54 $	5 615,48 $		67 317,51 $
TVQ	8 717,14 $	19 019,21 $	19 019,21 $	19 019,21 $	19 019,21 $	11 094,54 $	8 002,06 $	19 204,95 $	11 202,89 $		134 298,43 $
Total	**100 476,50 $**	**219 221,45 $**	**219 221,45 $**	**219 221,45 $**	**219 221,45 $**	**127 879,18 $**	**92 234,29 $**	**221 362,29 $**	**129 128,00 $**	**=**	**1 547 966,07 $**
Ristourne de TPS	4 369,49 $	9 533,44 $	9 533,44 $	9 533,44 $	9 533,44 $	5 561,17 $	4 011,06 $	9 626,54 $	5 615,48 $		67317,50667
Ristourne TVQ (50%)	4 358,57 $	9 509,61 $	9 509,61 $	9 509,61 $	9 509,61 $	5 547,27 $	4 001,03 $	9 602,47 $	5 601,44 $		67 149,21 $
Loyer net	91 748,44 $	200 178,41 $	200 178,41 $	200 178,41 $	200 178,41 $	116 770,74 $	84 222,20 $	202 133,27 $	117 911,08 $		1 413 499,35 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194565002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Aquakern inc., un espace à bureaux situé au 1625, rue de l'Église à Montréal, pour le poste de quartier 15 du Service de police de la Ville de Montréal. Le terme du renouvellement est de 7 ans et 14 jours, soit du 18 juillet 2019 au 31 juillet 2026. Le loyer total est de 1 547 966,07 $, taxes incluses. Bâtiment 3243.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194565002- PDQ 15.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Diane NGUYEN
conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1197290001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 275 000 $ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations / Autoriser un virement budgétaire de 275 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Chapitre corporatif du Service des finances - dépenses de contributions aux Sociétés paramunicipales.

Il est recommandé au comité exécutif :
d'autoriser un virement budgétaire de 275 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Chapitre corporatif du Service des finances - dépenses de contributions aux Sociétés paramunicipales.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1- d'accorder une contribution financière non récurrente de 275 000 $ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-29 10:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197290001**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 275 000 $ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations / Autoriser un virement budgétaire de 275 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Chapitre corporatif du Service des finances - dépenses de contributions aux Sociétés paramunicipales.

CONTENU

CONTEXTE

L'état de la Place des Nations est critique. Fermée et barricadée depuis l'effondrement de certaines de ces composantes. Le site a également perdu ses qualités architecturales, humaines et festives.
Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations vise la valorisation d'un élément clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal. De nouveau accessible à la population, la Place retrouvera sa vocation initiale "place du peuple".

L'état de dégradation avancé témoigne de l'urgence pour le réhabiliter. Pour remettre cette infrastructure aux normes, la SPJD doit réaliser des études totalisant 275 000 $. Ces études sont la première étape afin de connaître l'état du site, d'élaborer le programme fonctionnel et technique et d'effectuer les études d'avant-projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le projet de réhabilitation de la Place des Nations et de toute la pointe sud de l'île Sainte-Hélène incluant le lac des Cygnes et de la promenade riveraine complétera l'aménagement de l'amphithéâtre récemment inauguré. Il constituera le premier projet du plan de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030, actuellement en cours de réalisation.
Le projet vise la restauration complète de tous les éléments caractéristiques de ce lieu phare de l'Expo 67 (passerelles, mâts à drapeaux, scultures, bassins, aires de services, etc.) inscrit dans le site patrimonial de l'île Sainte-Hélène tout en l'intégrant à son

environnement paysager. Le projet fera du secteur un site culturel, commémoratif et de mémoire du patrimoine collectif, un site inclusif axé sur l'engagement des communautés, un site polyvalent, innovant et animée, un site inscrit dans l'expérience paysagère du Parc où des parcours de découverte de la n ature et des espaces de sociabilité urbains se côtoient.

Le projet permettra également de désenclaver cette partie du parc, de l'intégrer à son contexte, d'augmenter sa perméabilité, ses connexions physiques et visuelles, de profiter d'une proximité avec le fleuve et le paysage urbain tout en redonnant à la population la "place du peuple", emblème de fraternité, de l'accueil et de l'ouverture au monde de l'Exposition internationale et universelle de Montréal.

JUSTIFICATION

À la suite à la présentation du projet de la Place des Nations au comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) tenu le 21 février 2019. Il a été recommandé lors de ce comité d'entreprendre les études d'avant-projet et élaborer le programme fonctionnel et technique. La répartition de l'enveloppe de 275 000 $ est la suivante:

- 140 000 $ programme fonctionnel et technique/avant-projet
- 25 000 $ étude patrimoniale
- 30 000 $ études de structure, d'infrastructures et acoustique
- 40 000 $ analyse géotechnique et analyse des sols
- 40 000 $ caractérisation des matériaux dangereux

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur le virement budgétaire de 275 000 $ pour l'exercice 2019 au Chapitre corporatif en provenance des dépenses contingentes de compétence d'agglomération et sur une contribution financière à la Société du parc Jean-Drapeau. Le coût total maximal de cette contribution financière de 275 000 $ sera comptabilisé au budget du Service des finances - chapitre corporatif.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra de financer les études en prévision de la restauration de la Place des Nations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance pour approbation du comité exécutif : 7 août 2019
Conseil d'agglomération : 22 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel D DESJARDINS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

Tél : 514-872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Ronald CYR
Directeur général

Tél : 514 872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2019-05-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197290001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 275 000 $ à la Société du parc Jean-Drapeau pour le financement de l'avant-projet ainsi que l'élaboration du programme fonctionnel et technique pour le site de la Place des Nations / Autoriser un virement budgétaire de 275 000 $ du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le Chapitre corporatif du Service des finances - dépenses de contributions aux Sociétés paramunicipales.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197290001 virement contingences vers BF.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire

Tél : (514) 872-5597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-29

Jacques MARLEAU
Directeur financment, trésorerie et caisses de retraites et trésorier adjoint
Tél : (514) 872-36155
Division : Service des finances, Direction du financement, de la trésorerie et du bureau de la retraite

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1194141006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien total de 460 000 $ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 $ pour la tenue de l'événement Marathon international Oasis de Montréal en 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien total de 460 000 $ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 $ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 425 000 $, pour l'année 2019, pour la tenue du Marathon international Oasis de Montréal en 2019;

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-16 16:55

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194141006**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien total de 460 000 $ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 $ pour la tenue de l'événement Marathon international Oasis de Montréal en 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a reçu le plan d'affaires de MIM2042, le promoteur de l'événement, le 14 avril 2019. L'organisme sollicite à nouveau le soutien financier de la Ville pour la tenue du Marathon international Oasis de Montréal 2019 (*Marathon*). Le montant demandé est d'une valeur totale de 50 000 $ (voir la demande en p. j.). Cet événement « *Signature* » selon la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs (*Stratégie*), se tiendrait du 16 au 22 septembre à Montréal. Le quartier névralgique de l'événement ainsi que l'arrivée animée sont prévus à la Place des spectacles pour une deuxième année consécutive.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0990 - 22 août 2018
Approuver les projets de protocoles d'entente de soutien technique estimé à 625 000 $ pour la tenue des événements suivants : la Fierté Montréal et le Marathon International de Montréal

CE18 1143 - 27 juin 2018
Accorder un soutien financier de 213 750 $ à 26 organismes pour l'organisation de 28 événements relativement à la deuxième date de dépôt dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains 2018 du

Service de la diversité sociale et des sports

CG16 0634 - 24 novembre 2016
Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

DESCRIPTION

Le Marathon international de Montréal a été créé en 1979. Dès la première édition de l'événement, près de 9 000 coureurs y prenaient part. En 2018, le *Marathon* de la série Rock 'n' Roll a été, pour la première année, réalisé sous la bannière IRONMAN par l'équipe québécoise de cet événement qui se déroule à Mont-Tremblant. Déjà, le comité organisateur se positionnait pour faire de l'événement 2018 une expérience sportive et culturelle renouvelée pour les coureurs et le public montréalais. Un virage majeur s'amorçait incluant une programmation culturelle et sportive entièrement revue, les nouveaux parcours permettant de découvrir de nouveaux quartiers montréalais, le retour des athlètes de catégorie élite, une prestation d'envergure et une dizaine de groupes musicaux sur le parcours, une logistique post-événementielle permettant la réouverture des rues aux citoyens dès 14 h, etc.
En 2018, les coureurs, âgés de 13 à 82 ans, provenaient de 61 pays différents, dont 86 % du Québec. En résumé, au total, plus de 20 000 personnes étaient inscrites aux cinq courses présentées, soit :

- 7 100 participants inscrits aux épreuves de 5 km et 10 km;
- 13 000 participants inscrits aux épreuves Demi-Marathon (21,1 km) et Marathon (42,2 km);
- 710 jeunes inscrits au P'tit Marathon Tel-jeunes.

Le présent dossier recommande d'octroyer, pour l'année 2019, à MIM2042 un soutien financier de 35 000 $ et en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 $ pour l'édition 2019 du *Marathon* . Les montants accordés seraient similaires à l'entente précédente dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure nationale, internationale et métropolitaine (CE18 1143). De plus, le soutien en biens et services est identique au soutien accordé en 2018 (CM18 0990).

La valeur du soutien en biens et services correspond aux frais d'entrave, à la perte de revenus de parcomètres et à la mise à disposition des services techniques nécessaires, et ce, sous réserve de la disponibilité des ressources. Selon la configuration du parcours, des aménagements temporaires seront prévus afin d'accueillir un nombre important de spectateurs. La division Festivals et événements assure la coordination avec toutes les parties prenantes, notamment, les arrondissements concernés par le parcours, les services d'urgence, etc. Un plan de gestion de la circulation et du stationnement sera déployé. Tous les aspects de la mise en place du parcours seront assumés par le promoteur.

À la suite de la signature du projet de convention, l'organisme aurait à réaliser le plan d'action indiqué dans son plan d'affaires ainsi qu'à fournir la reddition de compte prévue à l'Annexe 2 de l'entente de contribution.

JUSTIFICATION

Potentiel de succès élevé
L'équipe d'Ironman Mont-Tremblant est reconnue pour la qualité de livraison opérationnelle et logistique des événements qu'elle coordonne. Comme pour tous les événements qui sont soutenus par la Ville, MIM2042 devra assumer les risques financiers et prendre à sa charge toutes les dépenses.

Retombées économiques – Impact de 15 M$ (rapport sur les retombées

économiques 2016)
Selon le promoteur, à la suite d'une étude réalisée en 2016, les impacts économiques du *Marathon* pour Montréal étaient de 15 M$. 7 474 chambres étaient occupées par les coureurs.

Rayonnement pour Montréal
Le rapport des retombées de presse de l'édition 2018 présente une portée de plus de 131 929 848 d'impressions médias (183 mentions médias, 49 articles dans différents magazines et hebdos, 11 mentions à la radio et 16 à la télévision, 107 articles sur le web, 169 mentions dans les médias sociaux du Québec et 14 hors Québec).

La formule Rock 'n' Roll permet au *Marathon* de se démarquer en présentant un événement diversifié où le volet culturel a beaucoup d'importance. De plus, le *Marathon* jouit d'une visibilité considérable grâce à l'association avec IRONMAN. L'événement figure parmi les plus grands marathons en Amérique du Nord : New York (52 800 participants), Ottawa (39 000 participants), Boston (30 000 participants) et Toronto Water front (26 000 participants).

Retombées sociales et sportives – Sport, culture et participation de masse (plus de 20 000 participants)
La mission que se donne l'équipe du Marathon international Oasis de Montréal est de faire du *Marathon* le marathon des Montréalais. Avec la vision d'en faire un événement festif enraciné dans l'histoire et un événement porteur de la promotion de saines habitudes de vie, le comité organisateur prévoit, en 2019 :

- Un legs à la communauté montréalaise d'une valeur de 10 k$;
- Des tracés et une programmation culturelle mettant l'accent sur les talents montréalais;
- Les parcours de course qui empruntent plusieurs arrondissements de Montréal;
- Les courses qui favorisent le développement de la relève (5 km, 10 km et P'tit marathon 1 km Tel-jeunes);
- Une Expo santé – marathon qui sera présentée au Palais des congrès de Montréal.

Infrastructures – Fermetures de rues et aménagements temporaires au Quartier des spectacles
L'événement sera, comme l'an dernier, concentré autour du Quartier des Spectacles où seront présentés, durant toute la semaine la plupart des activités reliées au *Maratho n* . Aucun investissement n'est prévu dans des installations existantes.

Par ailleurs, afin de réduire l'impact des entraves, en raison de la construction, le Demi-Marathon 21,1 km et le Marathon 42,2 km se dérouleront sur de nouveaux parcours en 2019, en poursuivant davantage vers l'est de la ville. Aussi, le départ pour les courses du dimanche sera donné plus tôt, soit à 7 h 10, afin de redonner l'accès aux rues rapidement aux citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Montage financier préliminaire du budget opérationnel de l'événement

Revenus			Dépenses	
Competitor Canada Inc.	390 000 $		Production*	366 450 $
Ville de Montréal ($)	35 000 $		Bourses/médailles et trophées	55 000 $
Ville de Montréal (biens et services)	425 000 $		Gestion du site	425 000 $

Fédération d'athlétisme du Québec	25 000 $		Communications/Marketing*	1 500 $
MEES	14 000 $		Administration*	28 500 $
			Legs	10 000 $
TOTAL	**889 000 $**		TOTAL	**886 450 $**
Surplus				
2 550 $				

(*) D'autres dépenses en lien avec la production (opérations logistiques, établissement des parcours), les communications et le marketing (promotion, relations publiques, « branding », expérience VIP, expo santé) et l'administration sont assumées par Competitor Canada Inc., propriétaire légal de l'événement, qui bénéficie des revenus d'inscription, des partenariats privés et des commandites de l'événement.

Le soutien en biens et services estimé à 425 k$ est absorbé par tous les services municipaux concernés sous la coordination de la division Festivals et événements.

Le soutien financier maximum recommandé pour 2019 est de 35 k$, ce qui correspond à 4 % du budget opérationnel. Combiné au soutien en biens et services de 425 k$, le soutien de la Ville correspond à 52 % des revenus prévisionnels du budget opérationnel de 889 k$. Ce taux de financement dépasse les paramètres habituels du SGPMRS qui se situent entre 7 % et 15 %. Cependant, il faut considérer que la partie des revenus dont bénéficie Competitor Canada Inc.(inscriptions, commandites, partenariats divers), de même que les dépenses qui y sont associées (promotion, marketing, etc.), n'est pas comptabilisée au budget opérationnel. Competitor Canada Inc. s'engage à assumer tout dépassement de coûts et déficit en lien avec l'organisation du *Marathon* (voir la résolution en pièce jointe).

Le projet de convention prévoit la structure de versements suivante :

- Premier versement de 30 k$ dans les 30 jours suivant la signature de la convention et conditionnellement à la réception de : La mise à jour de la couverture d'assurances, les parties B et C de l'annexe 6 et la partie B de l'annexe 7;
- Deuxième versement de 5 k$ dans les 30 jours suivant l'analyse satisfaisante par la Ville de la reddition de compte prévue à l'entente (Annexe 2).

La dépense de 35 k$ sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SGPMRS continuera à sensibiliser le promoteur à réaliser cet événement de manière écoresponsable. Déjà en 2018, le marathon abolissait le
plastique : des citernes d'eau et des verres biodégradables ont été utilisés. Aucune bouteille d'eau n'a été distribuée. De plus, grâce à un partenariat avec la Société de transport de Montréal (STM), un titre de transport sera offert gratuitement à tous les participants, ce qui facilitera les déplacements tout en réduisant l'empreinte carbone.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté, MIM2042 pourra poursuivre ses démarches d'organisation de l'événement. Cependant, s'il est retardé, l'organisation adéquate de l'événement serait mise en péril. S'il est refusé, l'événement pourrait être annulé. Ce dernier scénario risquerait de nuire à la réputation de Montréal comme ville d'événements sportifs majeurs et de compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière

d'événements sportifs.
Concernant l'impact sur le domaine public, les différents trajets des courses impliqueront des fermetures de rues. Afin de minimiser l'impact sur les résidents des secteurs visés par le parcours 2019 et les visiteurs, un plan de détour sera communiqué avant la tenue de l'événement. Ce plan et sa mise en œuvre seront supervisés par la division Festivals et événements et opérés par une firme externe spécialisée au choix et aux frais du promoteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

16 au 22 sept 2019 Festivités entourant le *Marathon*
22 Sept 2019 29e édition du *Marathon*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture
Luc DRAGON, Service de la culture

Lecture :

Kevin DONNELLY, 3 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine BÉLANGER
Conseillère en planification

Tél : 514 872-0631
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-21

Christine LAGADEC
c/d orientations

Tél : 514 872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc DENIS
Directeur

Tél : 514-872-0035

Approuvé le : 2019-07-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics, pour :

Tél : 514 872-5638

Le 5 juillet 2019
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Aménagement des parcs et espaces publics pour me remplacer du 5 au 19 juillet inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs ratttachés à mes fonctions.

Et j'ai signé :
Louise-Hélène Lefebvre
Directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
801, rue Brennan, 4e étage (Duke), bureau 4113
Montréal (Québec) H3C 0G4
Tél.: 514 872-1457

Approuvé le : 2019-07-16

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-07-23***

NOM_FOURNISSEUR	LE FESTIVAL DE LA SANTE INC.
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER				
Service ou arrondissement	**NUMERO_RESOLUTION**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**Total général**
Diversité sociale et des sports	CE14 0648	15 000,00 $				15 000,00 $
	CE15 1323		15 000,00 $			15 000,00 $
	CE16 0841			15 000,00 $		15 000,00 $
	CE17 0910				15 000,00 $	15 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**15 000,00 $**	**15 000,00 $**	**15 000,00 $**	**15 000,00 $**	**60 000,00 $**
Total général		**15 000,00 $**	**15 000,00 $**	**15 000,00 $**	**15 000,00 $**	**60 000,00 $**

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-07-23***

NOM_FOURNISSEUR	MIM2042
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER	
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2018	Total général
Diversité sociale et des sports	CE18 1143	32 500,00 $	32 500,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**32 500,00 $**	**32 500,00 $**
Total général		**32 500,00 $**	**32 500,00 $**

MARATHON INTERNATIONAL OASIS DE MONTRÉAL
SÉRIE DES MARATHONS Rock'n'Roll

Montréal, le 1er avril 2019

Madame Catherine Bélanger
Conseillère en planification
Section événements et pratique sportive
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal, QC, H3C 0G4

Objet : Marathon international Oasis de Montréal

Catherine,

Veuillez trouver ci-joints le rapport d'activités de l'édition 2018 du Marathon international Oasis de Montréal, le plan d'affaires 2019 et perspectives 2020-2021, les lettres d'appui et documents afférents en vue de la demande de soutien financier, de 50 000 $, de l'édition 2019.

Vous constaterez qu'en plus des multiples nouveautés apportées à l'édition 2018, nous comptons ajouter des éléments permettant de poursuivre l'amélioration de cet important rendez-vous sportif et culturel qui, nous le souhaitons, deviendra un événement signature pour la Ville de Montréal.

Nous espérons que l'ensemble du dossier est complet afin de vous permettre de procéder à l'analyse de l'événement. Nous sommes naturellement à votre disposition si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Salutations cordiales.

Dominique Piché
Producteur et directeur de course

Fédération québécoise d'athlétisme

4545, av Pierre-De Coubertin
Montréal, Québec H1V 0B2
Tél. 514-252-3041
www.athletisme-quebec.ca

Montréal, le 22 mars 2019

OBJET : Confirmation de sanction d'événement – Marathon International Oasis de Montréal

Madame, Monsieur,

Je confirme par la présente, que l'événement « Marathon International Oasis de Montréal » est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme.

En tant que fédération sportive reconnue par le MEES, nous offrons la reconnaissance des événements en course sur route au Québec et les organisateurs de l'événement ci-haut nommé ont démontré leur respect des différents critères de la FQA pour l'obtention du label de sanction OR.

Cordialement,



Marc Desjardins
Directeur général
Fédération Québécoise d'Athlétisme

MARATHON INTERNATIONAL OASIS DE MONTRÉAL

SÉRIE DES MARATHONS Rock'n'Roll

TRAJET-3D_V2

21,1 km

\+

=

42,2 km

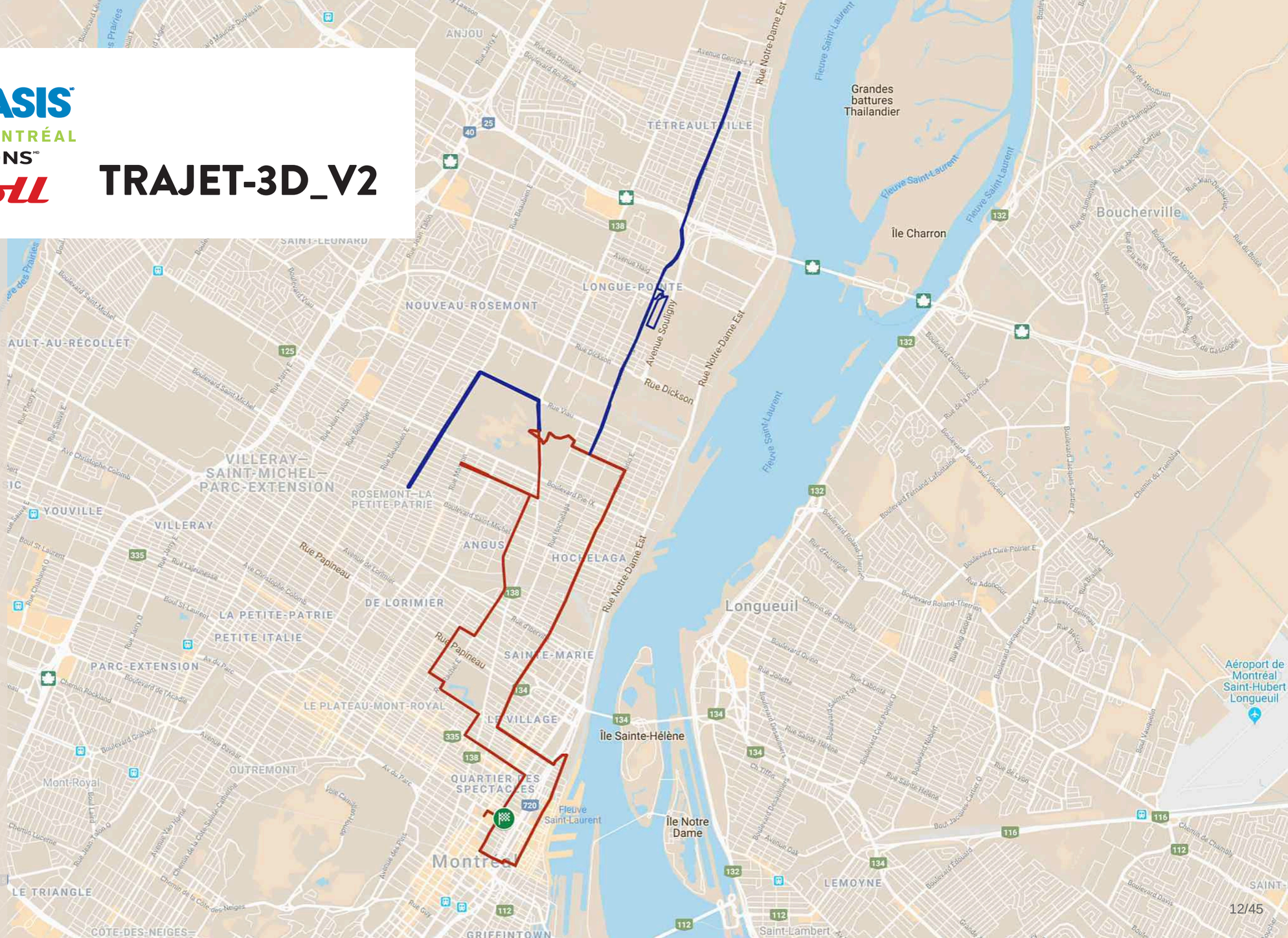

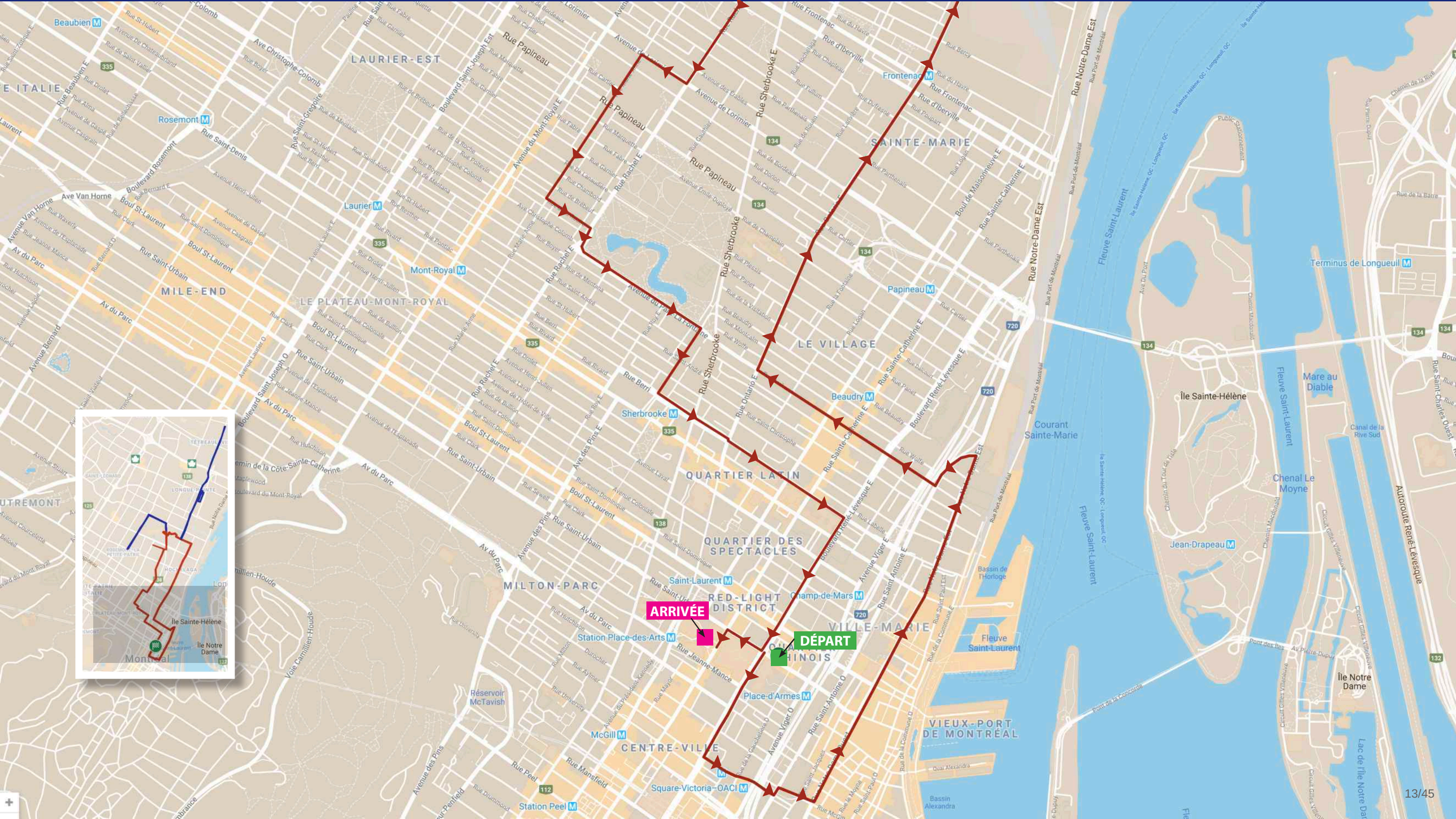
ARRIVÉE
DÉPART
Île Sainte-Hélène
Île Notre Dame
Montréal

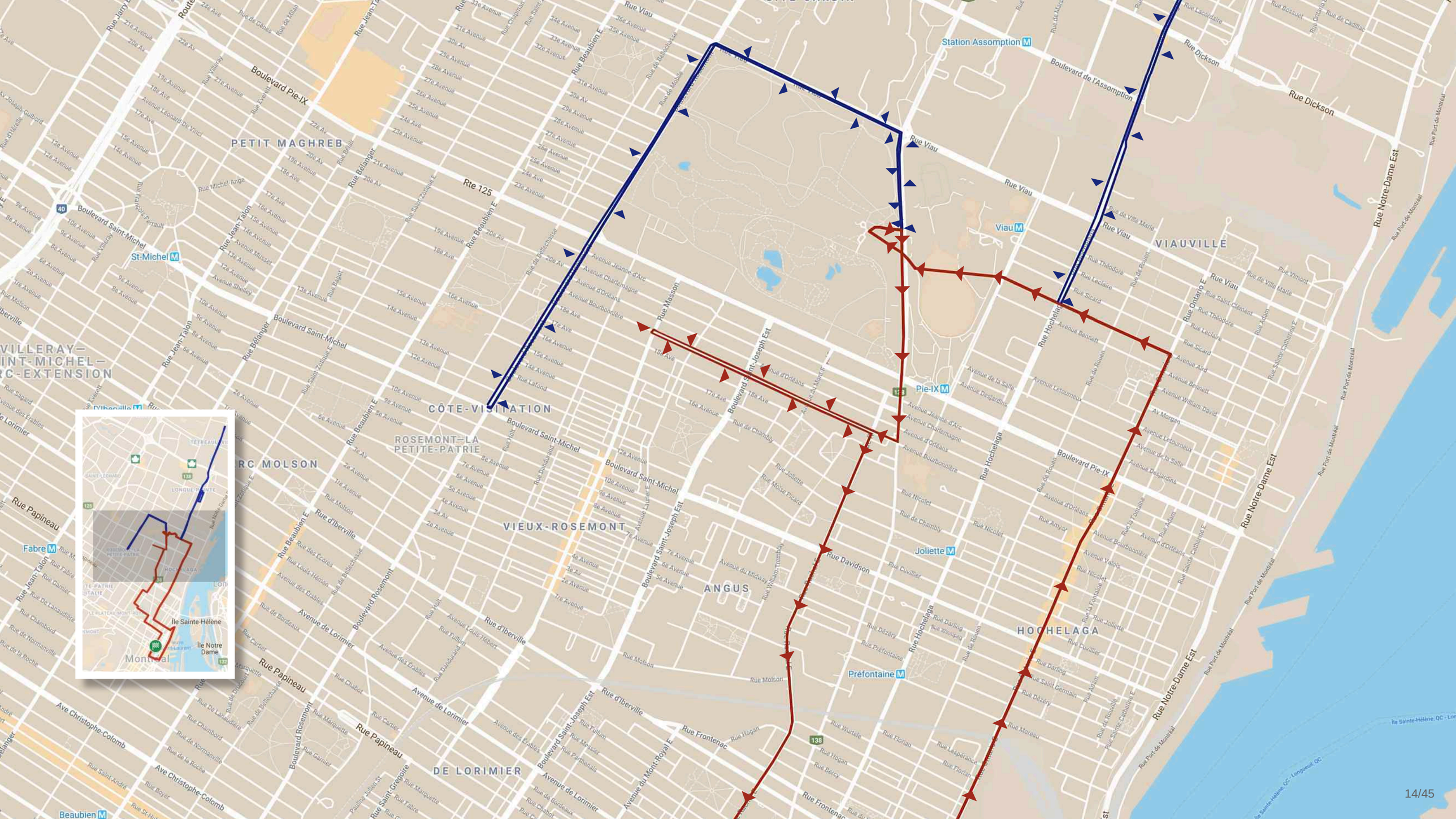
PETIT MAGHREB
CÔTE-VISITATION
ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE
VIEUX-ROSEMONT
ANGUS
HOCHELAGA
DE LORIMIER
VIAUVILLE
Station Assomption
Viau
Pie-IX
Joliette
Préfontaine
Rue Viau
Rue Dickson
Boulevard de l'Assomption
Boulevard Pie-IX
Boulevard Saint-Michel
Boulevard Saint-Joseph Est
Rue Hochelaga
Rue Notre-Dame Est
Rue Papineau
Rue d'Iberville
Rue Frontenac
Rue Masson
Rue Beaubien E
Rue Jean-Talon
Rue Belanger
Rue Jarry
Rue Port de Montréal
Ile Sainte-Hélène
Ile Notre Dame
Montréal

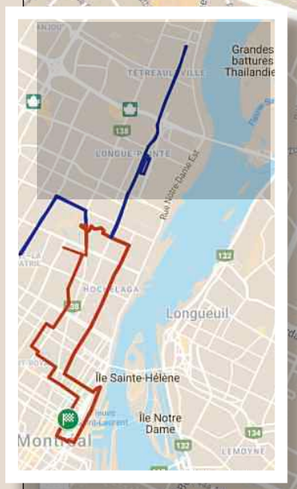
Grandes
battures
Thailandie
Longueuil
Île Sainte-Hélène
Île Notre
Dame
Montréal

CONVENTION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE GRANDE ENVERGURE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MIM2042**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38)), dont l'adresse principale est le 8989 rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2M1S1, Canada, agissant et représentée par M. Dominique Piché, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 745093880RT0001
Numéro d'inscription TVQ : 1225561903TQ0001
Numéro d'organisme de charité : N/A

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés à la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE Competitor Canada inc. a identifié Montréal comme ville hôtesse d'une course de la Rock n' Roll Marathon Series® pour l'année 2019 et qu'elle a accordé à l'Organisme le droit de l'organiser et de la tenir à Montréal sous l'appellation Marathon international Oasis de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de faire du Marathon international Oasis de Montréal le marathon des Montréalais;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de l'Événement, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention (Annexe 1);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville accepte, le cas échéant, de mettre à la disposition de l'Organisme, sujet à la disponibilité de ses ressources, des installations et équipements et des biens et services qui aideront l'Organisme à réaliser son Événement pour le bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE Competitor Canada inc. s'est engagé(e) à assumer tous les coûts et risques associés à l'organisation de l'Événement, étant entendu que la Ville n'assumera aucun déficit découlant de la tenue de l'Événement;

ATTENDU QUE l'Organisme a identifié les installations [parcours sur le domaine public] pour y tenir l'Événement et que ce site a été approuvé par **Competitor Canada inc.** et que la Direction du cinéma, des festivals et événements de la Ville de Montréal en a confirmé la réservation;

ATTENDU QUE l'Organisme s'est engagé à consentir à la communauté montréalaise un legs d'une valeur de 10 000 $;

ATTENDU QUE l'Organisme a sollicité la participation financière d'autres instances publiques et qu'il a obtenu, en plus de la contribution financière de la Ville, des engagements financiers d'autres bailleurs de fonds publics et privés pour soutenir l'organisation et la tenue de l'Événement sur le territoire de la Ville pour l'année 2019;

ATTENDU QUE l'Organisme assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE l'Organisme a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Biens et services** » : les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de l'Organisme, gracieusement, par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement (Annexe 1);

2.2 « **Cahier des charges** » : le cahier des charges, dans le cas où le domaine public doit être occupé pour la tenue de l'Événement, est produit par l'Organisme et approuvé par la Division des événements publics. Il sert à formaliser les besoins et à les expliquer aux différents acteurs concernés par l'Événement. Il permet notamment de cadrer le parcours, la fermeture de rues, la signalisation, la sécurité, etc.;

2.3 « **Domaine public** » : les rues et les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement, le cas échéant, sur le territoire de la Ville et mis à la disposition de l'Organisme;

2.4 « **Installations et équipements** » : les arénas, piscines, centres de loisirs, terrains sportifs et tout équipement et matériel mis à la disposition de l'Organisme par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement (Annexe 6);

2.5 « **Responsable** » : la Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.6 « **Événement** » : l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par l'Organisme, les objectifs mesurables, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités pour une période déterminée et pour la réalisation duquel la Ville lui verse la contribution prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement, le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 2;

2.9 « **Unité administrative** » : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville;

2.10 « **Annexe 1** » : la demande de contribution financière déposée par l'Organisme pour la réalisation de l'Événement;

2.11 « **Annexe 2** » : le tableau des versements de la contribution financière à l'Organisme par la Ville et des documents à produire pour la reddition de comptes attendue pour la réalisation de l'Événement;

2.12 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles »;

2.13 « **Annexe 4** » : exigences de la Ville en matière de visibilité, « Protocole de visibilité »;

2.14 « **Annexe 5** » : plan de legs de l'Organisme à la communauté sportive montréalaise, lorsqu'un legs est prévu à la présente convention;

2.15 « **Annexe 6** » : les installations et les équipements de la Ville, nécessaires à l'Organisme pour lui permettre de réaliser son Événement, lorsque cela est prévu à la présente convention;

2.16 « **Annexe 7** » : les biens et services mis à la disposition de l'Organisme, gracieusement par la Ville, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement, lorsque cela est prévu à la présente convention;

2.17 « **Annexe 8** » : les conditions générales à l'occupation du domaine public, lorsque cela est prévu à la présente convention.

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et, le cas échéant, de la mise à la disposition des Installations, équipements et des Biens et services de la Ville pour la réalisation de l'Événement de l'Organisme.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1.1 **Montant de la contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de TRENTE CINQ MILLE dollars (35 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

4.1.2 **Versements**

La somme sera remise à l'Organisme en DEUX versements comme suit :

i. un premier versement d'un montant maximal de trente mille dollars (30 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention;

ii. un deuxième versement d'un montant maximal de cinq mille dollars (5 000 $), payable dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte que doit transmettre l'Organisme à la Ville en vertu de l'article 5.5.1 de la présente convention de contribution, sous réserve de son approbation préalable par le Responsable, et conditionnelle au versement identifié à l'article 4.1.2 ii.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

4.1.3 **Ajustement de la contribution financière**

4.1.3.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.

4.1.3.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler un versement ou encore exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

4.1.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

4.3 **BIENS ET SERVICES**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à octroyer un soutien en biens et services d'une valeur maximale de QUATRE CENT VINGT CINQ MILLE dollars (425 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectées à la réalisation de l'Événement; lesdits biens et services de même que les conditions sont décrits à l'Annexe 7. Toutefois, le présent article ne peut ni ne doit être interprété comme un engagement de la Ville à fournir tous les services qui pourraient être demandés par l'Organisme.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

5.1 RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

5.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement, tout en respectant la liste des dépenses admissibles jointe à la présente convention à l'Annexe 3;

5.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

5.1.3 obtenir une autorisation écrite du Responsable avant de procéder à toute modification majeure au contenu de l'Événement, au calendrier de travail ou au budget prévu;

5.1.4 transmettre au Responsable dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités ou des festivités tenues en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;

5.1.5 assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec le Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par le Responsable et divulgués à l'Organisme, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par l'Organisme à Montréal et qui y sont liées.

5.2 PROMOTION ET PUBLICITÉ

5.2.1 faire état de la participation de la Ville, conformément aux dispositions du Protocole de visibilité joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe 4, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué à l'Événement. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable avant sa diffusion.

5.3 PLAN DE LEGS

5.3.1 respecter entièrement son engagement de donner les avantages et les bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction du Responsable, au plus tard 90 jours après la tenue de l'Événement.

5.4 ASSURANCES

5.4.1 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance-responsabilité civile, accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville;

5.4.2 remettre, à la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 5.4.1. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance;

5.5 ASPECTS FINANCIERS

5.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable (Annexe 2);

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

5.5.2 signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation de l'Événement, sous une forme à convenir entre les Parties;

5.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant et le Responsable, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

5.5.4 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif,

transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.6 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels. À cette fin, remettre au Responsable, le (quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de l'Événement) un tableau des revenus et dépenses réelles de l'Événement soutenu par la présente convention;

5.5.7 Dans le cas où le financement recueilli par l'Organisme ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville, l'Organisme doit présenter au Responsable, pour information, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée;

5.5.8 présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement au Responsable, et ce, dès qu'elles sont disponibles;

5.5.9 aviser promptement le Responsable par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.

5.6 AUTORISATIONS ET PERMIS

5.6.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

5.6.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec l'Événement et les activités qui y sont reliées;

5.7 RESPECT DES LOIS

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des installations ou des assureurs. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à

l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

5.8 **STATUT D'OBSERVATEUR**

5.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

5.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

5.9 **RESPONSABILITÉ**

garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 9, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

5.10 **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

5.11 INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

5.11.1 utiliser les Installations et équipements mis à sa disposition par la Ville aux seules fins décrites à la présente convention;

5.11.2 respecter toutes les conditions et obligations énoncées à l'Annexe 6 relativement aux Installations et équipements qui y sont décrits;

5.11.3 faire connaître au Responsable, dans les soixante (60) jours avant l'Événement, ses besoins en Installations et équipements pour la réalisation de l'Événement;

5.12 **BIENS ET SERVICES**

5.12.1 utiliser les Biens et services mis à sa disposition par la Ville aux seules fins décrites à la présente convention;

5.12.2 respecter toutes les conditions et obligations énoncées à l'Annexe 7 et les directives du Responsable quant aux Biens et services fournis par la Ville;

5.13 **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

5.13.1 respecter toutes les conditions et obligations énoncées à l'Annexe 8 et les directives du Responsable;

5.13.2 occuper le domaine public aux seules fins décrites à la présente convention;

5.13.3 payer les frais relatifs à l'occupation du domaine public, s'il y a lieu, dans les trente (30) jours de la réception de la facture.

ARTICLE 6
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux Parties selon la date la plus tardive, et se termine, sous réserve des articles 7 et 8 de la présente convention, le (30 novembre 2019).

Nonobstant la fin de la présente convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.5.3, 5.5.4, 5.5.5, 5.9, 5.10 et 9 continueront de lier les Parties.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

7.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Responsable l'enjoignant de s'exécuter;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnue comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 7.1.3, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours. Le Responsable peut retenir tout versement tant que

l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'Événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville, dans un délai de cinq (5) jours suivant cette date, toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Malgré l'article 6, la Ville peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé à l'Organisme, mettre fin à la présente convention. Cet avis devra respecter les conditions et spécifications prévues à la présente convention.

8.2 Dans le cas prévu à l'article 8.1 de la présente convention, l'Organisme doit remettre à la Ville la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable. À cet effet, l'Organisme est tenu dès réception de l'avis de résiliation de s'abstenir de dépenser toute somme versée par la Ville et non encore engagée. Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due.

8.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation en vertu du présent article, sauf quant au remboursement, le cas échéant, de la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée au paragraphe 4.1.1.

ARTICLE 9
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 10
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

11.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et de l'Événement prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

11.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

11.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme ou de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement.

11.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec l'Événement ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 9 de la présente convention;

11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 ENTENTE COMPLÈTE

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 DIVISIBILITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 REPRÉSENTATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 MODIFICATION À LA PRÉSENTE CONVENTION

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 AYANTS DROIT LIÉS

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 CESSION

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

12.9 FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des Parties.

12.10 EXEMPLAIRE AYANT VALEUR D'ORIGINAL

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

12.11 AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 8989 rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2M1S1, Canada, et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général, M. Dominique Piché. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le 13e jour de Juin 2019

MIM2042

Par : _____

DOMINIQUE PICHÉ

Cette convention a été approuvée par le ..... de la Ville de Montréal, le ....e jour de ..... 20__ (Résolution.....).

ANNEXE 1

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

MARATHON INTERNATIONAL OASIS DE MONTRÉAL
SÉRIE DES MARATHONS Rock'n'Roll

Montréal, le 1er avril 2019

Madame Catherine Bélanger
Conseillère en planification
Section événements et pratique sportive
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports
Ville de Montréal
801, rue Brennan, 4e étage
Montréal, QC, H3C 0G4

Objet : Marathon international Oasis de Montréal

Catherine,

Veuillez trouver ci-joints le rapport d'activités de l'édition 2018 du Marathon international Oasis de Montréal, le plan d'affaires 2019 et perspectives 2020-2021, les lettres d'appui et documents afférents en vue de la demande de soutien financier, de 50 000 $, de l'édition 2019.

Vous constaterez qu'en plus des multiples nouveautés apportées à l'édition 2018, nous comptons ajouter des éléments permettant de poursuivre l'amélioration de cet important rendez-vous sportif et culturel qui, nous le souhaitons, deviendra un événement signature pour la Ville de Montréal.

Nous espérons que l'ensemble du dossier est complet afin de vous permettre de procéder à l'analyse de l'événement. Nous sommes naturellement à votre disposition si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Salutations cordiales.

Dominique Piché
Producteur et directeur de course

ANNEXE 2

TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DES DOCUMENTS POUR LA REDDITION DE COMPTE ATTENDUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]	[redacted]
1 - Avant la signature de la convention de contribution				
Admissibilité	Copie du certificat d'assurances responsabilité avec couverture de 5 M$ spécifiant que la Ville est coassurée dans le cadre de l'événement	**100%**	**Ok**	
Admissibilité	Lettres patentes et confirmation du statut au registraire des entreprises du Québec	**100%**	**Ok**	
Admissibilité	Rapport de l'édition précédente (s'il y a lieu)	**100%**	**Ok**	
Admissibilité	Plan d'affaires	**100%***	**Ok**	*le plan de gestion de risques de 2018 sera actualisé d'ici le 22 août 2019 • Les résultats d'impact économique de 2016 seront considérés comme estimation d'impact économique
Annexe 1	La demande de contribution financière de l'Organisme pour la réalisation du projet.	**100%**	**Ok**	Inclus au PA
Pièce jointe au sommaire décisionnel	La résolution du conseil d'administration de l'organisme qui comprend : - la confirmation que l'organisme endosse la tenue de l'événement en collaboration avec la Ville de Montréal; - l'autorisation accordée à Dominique Piché pour signer les documents relatifs à l'événement et à agir à titre d'interlocuteur auprès de la Ville au nom de l'organisme; - la confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation du Projet; - la confirmation que l'organisme assume l'entière responsabilité des coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts pour sa réalisation; - un engagement à consentir un legs d'une valeur de 10 000 $ à la communauté sportive montréalaise.	**100%**	**Ok**	Note: la résolution doit être actualisée, car elle fait mention du PSES
Pièce jointe au sommaire décisionnel	La lettre de la Fédération québécoise d'athlétisme confirmant la sanction de l'événement.	**100%**	**OK**	
Pièce jointe au sommaire décisionnel	Le plan favorisant la gestion écoresponsable de l'événement.	**100%**	**Ok**	
Annexe 7	Les objectifs mesurables (ex: nombre de participants, nombre de pays représentés, spectateurs attendus, projections des retombées économiques, retombées médiatiques, etc.)	**100%**	**05-Jul-19**	Les informations sont dans le PA, peuvent-elles être rassemblées sous forme de tableau, one pager ? (Voir exemple en p.j.)
Annexe 7	Le plan de legs de l'Organisme envers la communauté sportive montréalaise pour une valeur de 10 000 $.	**100%**	**Ok**	Une rencontre de réflexion portant sur le mécanisme d'attribution/sélection du legs aura lieu après le marathon, soit à l'automne 2019.

2019-07-09.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pièce jointe au sommaire décisionnel	Mise à jour du budget de l'événement	**100%**	**OK**	Tenir compte du financement final des bailleurs de fonds publics, des revenus d'inscription, du rôle de Competitor Canada Inc., des biens et services (425 k$), des revenus de commandite, du legs de 10 k$ inclus aux dépenses.
Pièce jointe au sommaire décisionnel	Convention de contribution de la Ville signée et paraphée	**100%**	**24-Jun-19**	

2 - À la signature de la convention et sur réception des documents ci-bas (1er versement de 30 000 $)

5.1.7	La programmation officielle de l'Événement, incluant notamment les horaires des activités, des festivités ou des événements tenus en lien avec l'Événement.	**100%**	**Ok, inclus dans le Plan d'affaires**	
5.1.9	Assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec le Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par le Responsable et divulgués à l'organisme, pour la tenue de l'événement et des activités organisées par l'organisme à Montréal et qui y sont liées.		**À déterminer avec le responsable**	
N/A	Mise à jour du Plan de gestion de risque		**22-Aug-19**	
5.11.3	Mise à jour demande d'installations et équipements (parties B et C de l'annexe 6, partie B de l'annexe 7)		**22-Aug-19**	La partie B de l'annexe 7 est constituée du cahier des charges

2019.09.09

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 - Sur réception de la reddition de compte (2e versement de 5 000 $)				
4.1.2 III **5.1** **5.5.1**	Bilan de l'événement qui comprend : - Les résultats financiers de l'événement avec le détail des sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées - Les faits saillants et les recommandations - Le rapport de visibilité - Une étude d'impacts économiques (ex: MEETS par l'ACTS) - Le bilan des initiatives favorisant la gestion écoresponsable de l'événement - La revue de presse - Les bénéfices ou les retombées de l'événement - Le niveau d'atteinte des objectifs mesurables - Le rapport de legs		**90 jours après la tenue de l'événement ou au plus tard le 30 novembre de l'année en cours**	

2019.07.04

ANNEXE 3

LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE, À SAVOIR LA SOMME MAXIMALE DE [35 000,00 $], DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'Événement
- Le coût du matériel promotionnel de l'Événement
- Les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue de l'Événement
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'Événement
- Les frais des officiels
- Toutes les dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'Événement

Dépenses non admissibles

- Les dépenses reliées aux services aux spectateurs, notamment les gradins, les services sanitaires, les services alimentaires, les kiosques de vente de souvenirs et la signalisation
- Les dépenses non reliées aux compétitions de l'Événement, notamment les dépenses reliées aux autres activités de l'Événement (ex : conférence de presse, réception des dignitaires, etc.)
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'Événement
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par l'Organisme
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds de l'Organisme
- Toute dépense reliée à une commission, un salaire ou des honoraires versés par l'Organisme à l'un de ses employés ou tout salaire ou commission versé à un membre de la famille d'un employé
- Les dépenses reliées à l'hébergement, au transport et au repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués)

ANNEXE 4

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

• S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
• Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

• Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
• Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
• Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 5

PLAN DE LEGS DE L'ORGANISME À LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE MONTRÉALAISE

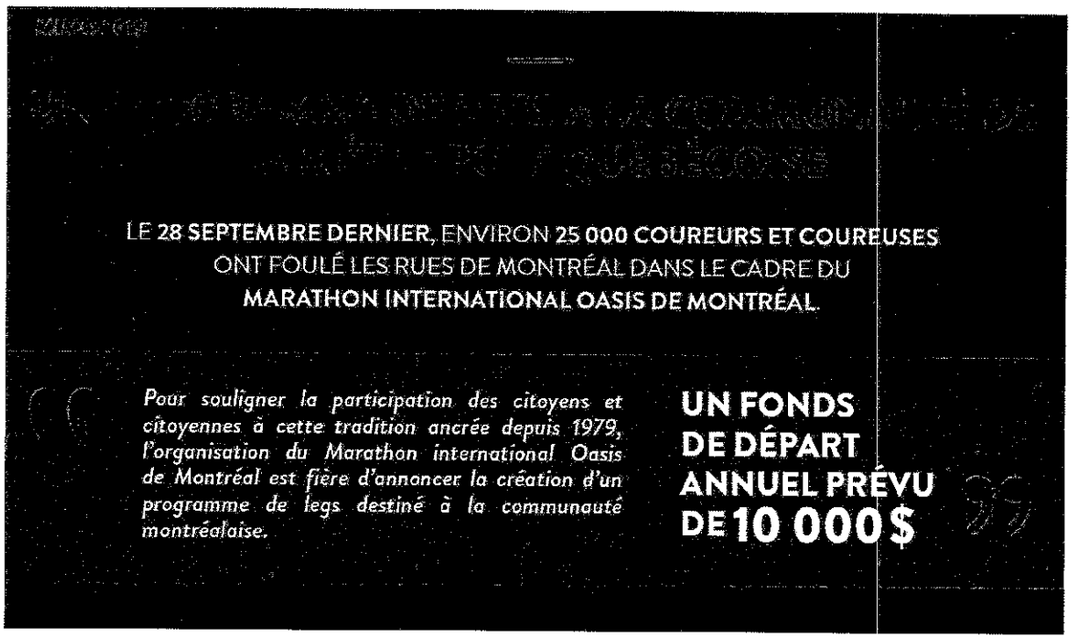

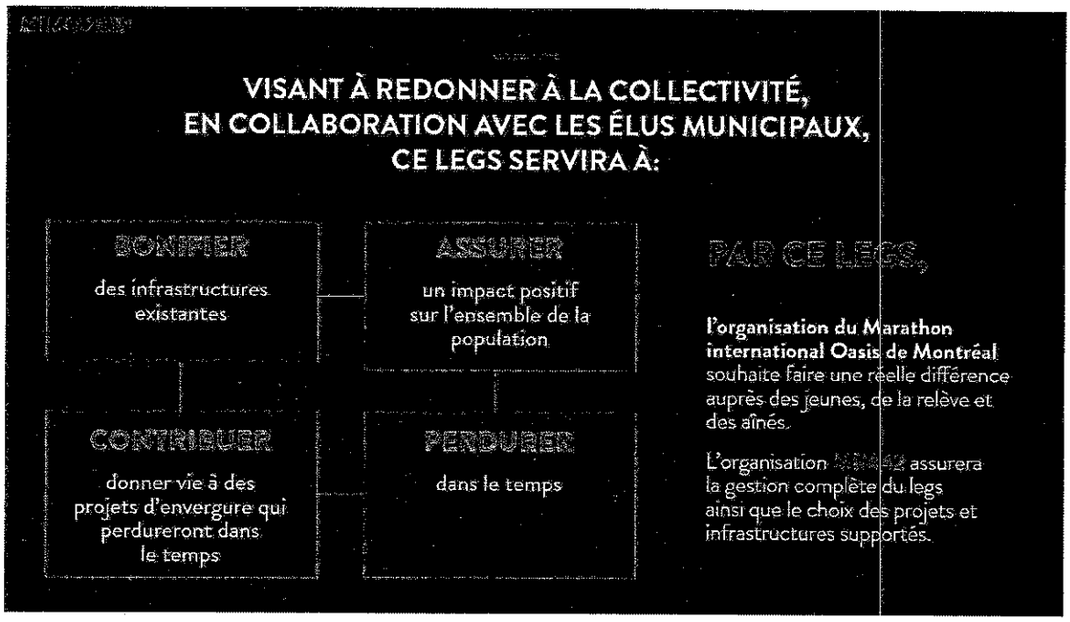



ANNEXE 6

INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE LA VILLE MIS À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

A – Conditions générales

Sujet aux conditions énoncées ci-dessous, la Ville met à la disposition de l'Organisme les Installations et équipements décrits dans la partie B de la présente annexe :

1. L'Organisme ne doit effectuer aucune modification, transformation ou addition dans les Installations et équipements sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du Responsable;

2. L'Organisme s'engage à ne pas diffuser, publier ou exposer publiquement un avis, un symbole ou un signe comportant une forme de discrimination;

3. L'Organisme doit informer le Responsable sans délai et par écrit, de tout incendie, même mineur, survenu dans les Installations et équipements ainsi que de toutes défectuosités, fuites, bris ou dommages causés de quelque façon que ce soit aux Installations et équipements;

4. L'Organisme ne doit placer aucun équipement lourd, affiches, bannières, pancartes ou autres accessoires publicitaires, incluant, sans limitation, des systèmes d'annonces lumineuses, à l'intérieur ou à l'extérieur des Installations sans obtenir au préalable le consentement écrit du Responsable;

   L'Organisme doit également respecter les normes de la Ville concernant l'identification des lieux prêtés, incluant le pavoisement, le tout conformément aux exigences et à la satisfaction de la Ville.

5. L'Organisme ne doit ni entreposer ni garder des produits de nature explosive, inflammable ou dangereuse dans les Installations;

6. L'Organisme doit veiller à ce que la demande et la consommation d'énergie électrique n'excèdent en aucun temps la capacité des installations électriques situées dans les Installations. Lorsqu'il y a utilisation du système d'amplification ou d'éclairage, l'Organisme devra affecter une personne fiable à cette tâche et faire connaître le nom de celle-ci à la Ville au moins une semaine à l'avance. Aucune modification à ce système ne peut être faite sans l'autorisation écrite de la Ville;

7. L'Organisme doit veiller à ce que ne soient pas troublées la jouissance normale des Installations et équipements par les autres occupants ni celle des occupants des immeubles voisins;

8. L'Organisme doit respecter les normes et règlements visant à assurer la sécurité du public à l'égard des activités se déroulant dans les Installations de la Ville dans le cadre de l'Événement;

9. L'Organisme doit s'assurer que les Installations et équipements sont utilisés de façon sécuritaire et conformément aux règles en vigueur. Ainsi, dans les cas où l'usage d'équipements, d'accessoires ou de matériel est compris dans la

présente convention, la Ville n'est pas responsable de tout accident pouvant survenir à la suite d'un mauvais usage, défectuosité et vice caché du matériel et des accessoires;

10. L'Organisme doit notamment collaborer à la mise en œuvre et au maintien des procédures d'évacuation en cas de situation d'urgence;

11. Selon la date prescrite à l'entente de réservation des Installations et équipements, l'Organisme doit libérer les Installations et équipements en les laissant dans leur état original, sous réserve de l'usure normale, réparer ou remplacer le matériel défectueux ou rendu inutilisable et procéder à l'enlèvement de ses biens. À défaut par l'Organisme de procéder à l'enlèvement de ses biens dans le délai imparti, la Ville pourra le faire aux frais de celui-ci, sans autre avis ni délai;

12. Si les Installations et équipements sont rendus substantiellement inutilisables à la suite d'un incendie ou d'un autre sinistre, la Ville peut, à son choix et sans encourir aucune responsabilité envers l'Organisme pour les dommages que peut lui causer une telle décision, mettre fin à la présente convention en lui donnant un avis écrit à cet effet. Dans ce cas, la présente convention prend fin comme si son terme était écoulé, et l'Organisme doit libérer les Installations et équipements.

13. L'Organisme doit payer à la Ville, dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de son Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville.

B - INSTALLATIONS MISES À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME

À confirmer 60 jours avant l'Événement (article 5.11.3)

C – ÉQUIPEMENTS MIS À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME

À confirmer 60 jours avant l'Événement (article 5.11.3)

ANNEXE 8

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

A – Conditions générales

1. L'Organisme doit tenir son Événement dans le respect du Cahier des charges qu'il produit en collaboration avec la Division des événements publics de la Ville de Montréal pour circonscrire l'utilisation du domaine public;

2. L'Organisme doit veiller à ce que l'aménagement du site de même que sa remise en état après la tenue de l'Événement respecte toutes les modalités d'occupation et exigences qui lui sont communiquées par la Ville, et ce, sans endommager le mobilier urbain ou porter atteinte à l'intégrité des lieux étant entendu que le site doit être remis dans son état initial;

3. L'Organisme doit adapter le site afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

4. L'Organisme doit exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;

5. L'Organisme doit permettre au Responsable de visiter le site, en tout temps. À cet effet, l'Organisme doit s'assurer que tous les fournisseurs retenus doivent, tant pour eux-mêmes que pour leurs sous-entrepreneurs, lui en faciliter l'accès pendant les heures normales de travail;

6. L'Organisme doit mettre en place les Installations et les aménagements approuvés par le Responsable en respectant toutes les modalités d'occupation qui lui sont communiquées par ce dernier et sans porter atteinte au mobilier urbain et à l'intégrité du site. L'Organisme devra remettre les lieux dans l'état initial dans les (inscrire le nombre de jours) jours suivant la fin de l'Événement;

7. L'Organisme doit respecter la réglementation, fournir et installer, lorsque nécessaire, la signalisation appropriée prescrite par le Code de la sécurité routière (RLRQ c. C-24.2), par exemple en vue d'interdire le stationnement lors de la tenue de son Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue et transmettre au Responsable les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « Installation de panneaux prohibant le stationnement »). Assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;

8. L'Organisme doit soumettre au Responsable, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;

9. L'Organisme doit accomplir les démarches nécessaires afin de mettre sur pied des mesures compensatoires pour les citoyens privés de certains privilèges (stationnement réservé sur rue pour résidents, accès à leur résidence, feuillets informatifs aux passants);

ANNEXE 7

BIENS ET SERVICES DE LA VILLE MIS À LA DISPOSITION DE L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

DESCRIPTION	VALEUR MAXIMALE
Barricades du parcours	**425 000 $**
Permis de fermeture des rues	
Mobilier urbain (tables à pique-nique, poubelles, blocs de béton, etc.)	
Scène mobile	
Escorte policière	
Encadrement et accompagnement des différents services de la Ville de Montréal lors de l'événement	
Accès et utilisation des bornes fontaines	
Service de balai mécanique après la course	
Autres services	

10. L'Organisme doit se conformer aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par le Responsable;

11. L'Organisme doit respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par le Responsable.

B – Cahier des charges

(Le cahier des charges approuvé par la Division des événements publics sera fourni par l'Organisme au cours du mois d'août 2019**)**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194141006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien total de 460 000 $ à MIM2042, soit un soutien financier de 35 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 425 000 $ pour la tenue de l'événement Marathon international Oasis de Montréal en 2019 dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1194141006.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-08

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1198410002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	D'autoriser une dépense maximale de 450 000 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données (CG08 0334), situé au 2e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est

Il est recommandé :
1. d'autoriser une dépense maximale de 450 000 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données, situé au 2e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,1% par l'agglomération, pour un montant de 225 450 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-29 11:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198410002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	D'autoriser une dépense maximale de 450 000 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données (CG08 0334), situé au 2e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2006, la Ville loue de la Société en commandite Brennan-Duke, la presque totalité de l'édifice, dont le bail viendra à échéance au 31 décembre 2026. L'édifice Louis-Charland situé au 801, rue Brennan, est le plus important centre administratif de la Ville de Montréal en superficie mais aussi en nombre d'employés qui y travaillent (1 413 personnes). L'édifice loge actuellement un centre de données exploité par le Service des technologies de l'information (Service des TI). Ce centre de données héberge 14 cabinets de serveurs, appareils de stockage et de télécommunication.

Le Service des TI exploite présentement quatre (4) centres de données, dont un (1) qui est présentement en location jusqu'au 28 février 2020 chez IBM Canada, situé au 275, avenue Viger Est.

Depuis 2011, le Service des TI a procédé à la consolidation de son parc de serveurs réduisant considérablement le nombre de cabinets. Cette vaste optimisation des infrastructures combinées à l'arrivée de l'informatique en nuage élimine le besoin de louer un centre de traitement.

Afin de permettre le déménagement des appareils restants au 275, avenue Viger Est, le Service des TI doit augmenter la puissance électrique disponible dans le centre de données, situé au 801, rue Brennan. Le devis technique fut réalisé par la firme CIMA + S.E.N.C spécialisée en ingénierie de centre de données.

En fonction des différentes clauses du bail reliant la Ville à la Société en commandite Brennan-Duke (le locateur):

- le locateur est tenu de réaliser les travaux affectant la mécanique du bâtiment;
- le locateur est tenu de procéder à un appel d'offre public pour le choix de l'entrepreneur;

- le locateur est totalement responsable de la gestion des travaux et pourra en majorer le coût d'au maximum 5% incluant les profits et frais d'administration;
- la Ville procédera au paiement mensuel en fonction de l'avancement des travaux et des factures afférentes.

Le coût total maximal de cette dépense est de 450 000 $, taxes, contingences et incidences incluses.

L'octroi de contrat à l'entrepreneur, par le locateur, sera réalisé au courant du mois de septembre 2019 afin de respecter le calendrier prévu par la Ville.

Les travaux comprennent, entre autres, l'ajout d'un câble électrique reliant la génératrice, située au 11e étage, jusqu'au centre de traitement du 2e étage, l'achat d'un UPS (accumulateur) au lithium visant à garantir la continuité électrique en cas de coupure jusqu'au démarrage de la génératrice ou encore pour une période maximale de 20 minutes et la disposition écologique du UPS existant. L'unité UPS étant amovible, le Service des TI pourrait déménager cet équipement à la fin du bail ou pour d'autres besoins au cours de sa durée de vie utile qui est évaluée à 15 ans. De plus, le choix des piles au lithium pour ce type d'équipement est également plus écologique que les piles traditionnelles étant donné que leur durée de vie utile est de 15 ans comparativement à 7 ans pour les piles alcalines.

Le présent dossier vise donc à autoriser une dépense maximale de 450 000 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données, situé au 2e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est et certains travaux mineurs visant à rehausser la sécurité des accès.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0191 - 29 mars 2018 Conclure quatre (4) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Cofomo Inc (lot 1 au montant de 2 213 268,75 $, taxes incluses, et lot 3 au montant de 816 987,38 $, taxes incluses), et Cima + S.E.N.C (lot 2 au montant de 1 743 538,39$, taxes incluses, et lot 4 au montant de 1 290 020,00$, taxes incluses), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés pour la mise à niveau des technologies opérationnelles des solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres 18-16690 - 12 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin .
CG17 0464 28 septembre 2017 Autoriser la prolongation du contrat octroyé à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information, conformément à l'appel d'offres public #12-11947, pour une période de 2 ans, soit du 1er mars 2018 au 29 février 2020, pour un montant total maximal de 1 707 347,71 $ taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 267 921,10 $ à 6 975 268,81 $, taxes incluses.

CG08 0334 - 19 juin 2008 - Approuver un projet de modification de bail aux termes duquel la Ville de Montréal et la Société en commandite Brennan-Duke conviennent de prolonger le bail de l'immeuble situé au 801, rue Brennan à des fins d'activités de bureaux, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2017, et ce, aux mêmes termes et conditions, pour une dépense annuelle de 6 800 082,14 $, taxes incluses;

DESCRIPTION

L'objet de la présente demande d'autorisation vise à faire approuver les crédits nécessaires visant à rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de

réaménagement et de certains éléments de sécurité du centre de données pour un montant maximal de 450 000 $.

Ces travaux comprennent entre autres:

- le filage électrique de la génératrice à l'accumulateur;
- l'installation et la configuration de l'accumulateur;
- la disposition sécuritaire de l'ancien accumulateur;
- l'installation de certains dispositifs de sécurité.

JUSTIFICATION

Le contrat pour la fourniture de services techniques d'hébergement externe des serveurs du Service des technologies de l'information (CG13 0011, CG17 0464), conclu entre la Ville et IBM Canada ltée, arrive à échéance le 28 février 2020 et le service TI doit déménager ses serveurs avant la fin de cette date au 801, rue Brennan, édifice dont la Ville en est locataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale de 450 000 $, taxes incluses (410 909,98 $ net de taxes), sera imputée au PTI 2019 du Service des TI au projet 70910 - Programme Plateformes et Infrastructures et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-013 et de compétence locale 17-034.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réaménagement du centre de données doivent avoir lieu avant la fin des travaux de migration du 275, avenue Viger Est vers la salle serveur du 801, rue Brennan. Puisque les travaux doivent être effectués par le propriétaire, le calendrier des déplacements des serveurs fut ajusté selon l'échéancier des travaux:

· Début: 2019-09-01
· Fin: 2020-02-28.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit:

- Approbation du dossier par le CE : le 7 août 2019;
- Approbation du dossier par le CM : le 19 août 2019;

- Approbation du dossier par le CG : le 22 août 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel CASTONGUAY, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sophie LALONDE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Michel SOULIÈRES, Service de la gestion et de la planification immobilière
Martine D'ASTOUS, Service de la gestion et de la planification immobilière
Nathalie ORTEGA, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Martine D'ASTOUS, 29 juillet 2019
Sophie LALONDE, 29 juillet 2019
Daniel CASTONGUAY, 26 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain Mulomba KAZADI
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 5148680879
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT

Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2019-07-26

Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-07-29

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198410002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	D'autoriser une dépense maximale de 450 000 $, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke pour les travaux de réaménagement du centre de données (CG08 0334), situé au 2e étage du 801, rue Brennan, pour augmenter la capacité électrogène visant à accueillir les serveurs de la Ville actuellement logés au 275, avenue Viger Est

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198410002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposée au budget
Tél : (514) 872-7801

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-29

François FABIEN
Conseiller budgetaire
Tél : (514) 872-0709
Division : Direction du conseil et du soutien financier, Division Brennan

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.38

2019/08/22
17:00

(2)

Dossier # : 1184962011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	1) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962-0101 Québec inc. un bâtiment vacant, sis aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, connu comme étant les lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 057 m², pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 800 000 $. / 2) Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2020 et suivantes au montant de 99 531,53 $, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. N/Réf. : 31H12-005-1157 -03

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962-0101 Québec inc, un bâtiment vacant, sis aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, connu comme étant les lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 057 m², pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 800 000 $, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

2. d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2020 et suivantes au montant de 99 531,53 $ net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-24 16:29

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1184962011**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	1) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962-0101 Québec inc. un bâtiment vacant, sis aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, connu comme étant les lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 057 m², pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 800 000 $. / 2) Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2020 et suivantes au montant de 99 531,53 $, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. N/Réf. : 31H12-005-1157 -03

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation (le « SH ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir de la compagnie 2962-0101 Québec inc., (le « Vendeur ») un bâtiment industriel vacant, situé aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, connu comme étant les lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec (l' « Immeuble »), pour réaliser un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du Programme AccèsLogis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0468 - 23 août 2018 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires
CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5

000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.*

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'approuver un projet d'acte par lequel 2962-0101 Québec inc. vend à la Ville, un bâtiment vacant situé aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, d'une superficie de 1 057 m², pour la somme de 1 800 000 $, tel qu'identifié à titre indicatif aux plans A et P ci-joints. L'Immeuble sera par la suite revendu à un organisme communautaire pour la construction de logements sociaux et communautaires.

JUSTIFICATION

L'Immeuble est situé dans le quartier de Parc-Extension, soit l'un des quartiers les plus densément peuplé de la Ville où on retrouve aussi un grand nombre de familles à faibles revenus. Conséquemment, la demande pour des logements sociaux et communautaires dans ce quartier est très élevée. Ce secteur connaît des difficultés chroniques pour le développement de logements sociaux et communautaires. Plusieurs sources attestent qu'il y a présentement une forte hausse des loyers, signe d'une gentrification, identifiée par un phénomène urbain d'embourgeoisement ayant pour impact une difficulté pour les familles de demeurer dans ce quartier.
Ainsi, cette acquisition constitue une rare opportunité pour la construction de logements sociaux et communautaires dans ce territoire. Le quartier est densément et entièrement construit. Le parc résidentiel n'offre que très peu d'immeubles ayant un véritable potentiel de transformation résidentielle pour des projets pour les familles répondant aux normes du programme AccèsLogis. Ce site présente un potentiel intéressant de par sa localisation, sa superficie de 1 057 m² et son potentiel de développement pouvant accueillir environ 30 logements sociaux et communautaires pour les familles. Le zonage actuel permet l'habitation.

Le prix d'acquisition a été négocié de gré à gré au montant de 1 800 000 $, lequel est conforme à la valeur marchande pour des immeubles présentant les mêmes conditions environnementales que l'Immeuble. Les coûts de décontamination pour la réhabilitation des sols et des matières préoccupantes ont été estimés au montant de 450 220 $ par le SH. Ces dits coûts seront considérés lors de la revente de l'Immeuble, le tout en conformité avec la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires (CE02 0095) (la « Politique »).
Le SGPI recommande de procéder à l'acquisition de l'Immeuble pour les motifs suivants :

· L'acquisition de l'Immeuble de gré à gré, au prix de 1 800 000 $ représente une occasion pour la Ville, et ce, sans recourir à l'expropriation;

· L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a confirmé son accord pour la réalisation de logements sociaux et communautaires sur ce site;

· L'ajout d'environ 30 logements sociaux et communautaires destinés à des familles ayant un revenu faible ou modeste répond aux objectifs de la *Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018- 2020* du Service de l'habitation.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix d'acquisition de l'Immeuble est de 1 800 000 $ et n'est pas assujetti à la TPS et la TVQ, compte tenu que l'Immeuble est destiné à la revente. La valeur marchande de l'Immeuble établie par la Division des analyses immobilières du SGPI (la « DAI »), en date du 16 juillet 2019, se situe entre 1 630 000 $ et 1 810 000 $, pour un terrain contaminé, mais prend en considération une déduction de 214 000 $ pour le coût de démolition de l'Immeuble.
La DAI a considéré, dans son analyse des transactions immobilières aux fins de comparaison, des immeubles dont les conditions environnementales sont similaires à celles de l'Immeuble.

Le coût de cette transaction est entièrement assumée par l'agglomération et sera financée par le Règlement d'emprunt RCG 18-029 « *Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires ».* Cette dépense est prévue en 2019 pour l'acquisition des terrains à des fins de revente. L'information budgétaire se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Selon la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation (la « DGIE ») et la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté (la « DOSP »), un budget de fonctionnement annuel de 109 000 $ est requis pour sécuriser et maintenir l'Immeuble avant sa revente prévue dans environ deux (2) ans. Pour l'année 2019, le budget de fonctionnement requis est estimé à environ 38 000 $, pour la période de septembre à décembre 2019. La base budgétaire du SGPI sera ajustée par le Service des finances au prorata suite à la prise de possession de l'Immeuble. Pour les années 2020 et suivantes la base budgétaire du SGPI sera ajustée pour un montant récurrent de 99 531,53 $, net des ristournes de taxes. Pour les informations complètes concernant les ajustements budgétaires, se référer au document en pièce jointe dans l'intervention du Service des finances.

Budget de fonctionnement SGPI	**2019 prorata**	**2020**	
DGIE			
Entretien	46 000 $	46 000 $	Entretien correctif / entretien appareils électromécaniques
Électricité	20 000 $	20 000 $	
sous-total	**66 000 $**	**66 000 $**	
DOSP			
Propreté	30 000 $	25 000 $	Nettoyage Graffiti/Affichage/ Enlèvement dépôts sauvages
Sécurité	18 000 $	18 000 $	Sécurité
sous-total	**48 000 $**	**43 000 $**	
Total	**114 000 $**	**109 000 $**	
Prorata sept-oct-nov-déc	**38 000 $**		
Net de ristournes		**99 531,53 $**	

L'Immeuble sera éventuellement vendu à un organisme communautaire, à être identifié ultérieurement par le SH, selon la Politique, laquelle prévoit que le prix de vente des

terrains est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafond de 12 000 $ par logement pour les projets destinés aux familles (volet 1). Il y a lieu de mentionner que le prix de vente ne peut être établi avant de connaître la nature du projet social (nombre de logements) qui sera réalisé. Toujours selon la Politique, du prix de vente, seront déduits les coûts de décontamination, les coûts de démolition du bâtiment et les coûts engendrés par les contraintes géotechniques. Considérant les données au dossier, l'Immeuble serait vendu à un coût ou prix nul.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables et de mixité sociale dans le quartier et permettra également la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et des installations communautaires déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville aura perdu l'occasion de réaliser un projet de logements sociaux et communautaires dans un secteur où les besoins sont importants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera élaborée, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications lors de l'inauguration du projet de logements sociaux et communautaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte : septembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André HERNANDEZ, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Marie PARENT, Service des infrastructures du réseau routier
Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Louise BRADETTE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Carole GUÉRIN, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Carole GUÉRIN, 18 juillet 2019
Louise BRADETTE, 3 juillet 2019
Karine LAMOUREUX, 26 mars 2019
Marie PARENT, 26 mars 2019
Pierre LÉVESQUE, 26 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-8404
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-25

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-24

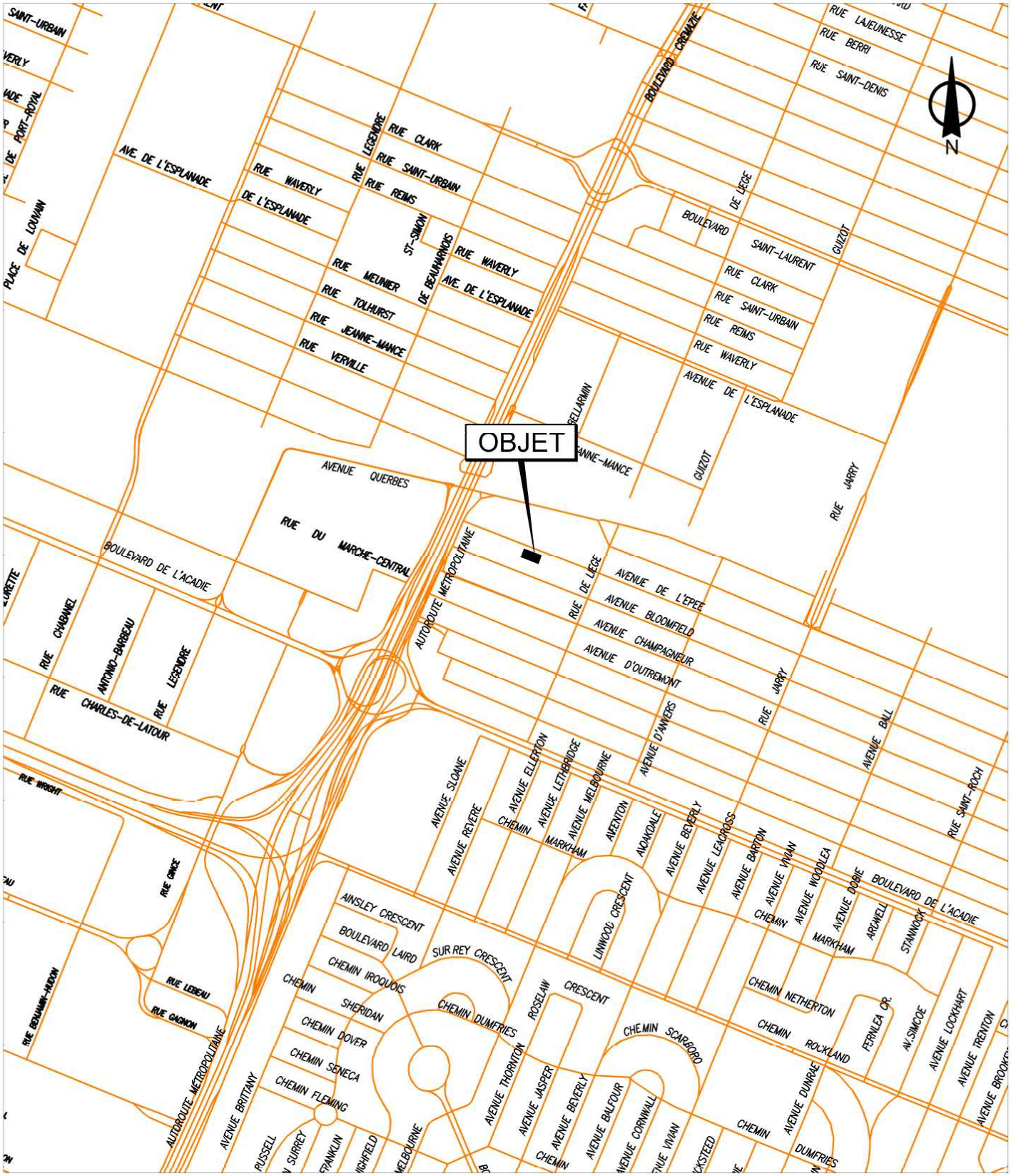

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1157-03
Mandat: 18-0177-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 22-11-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

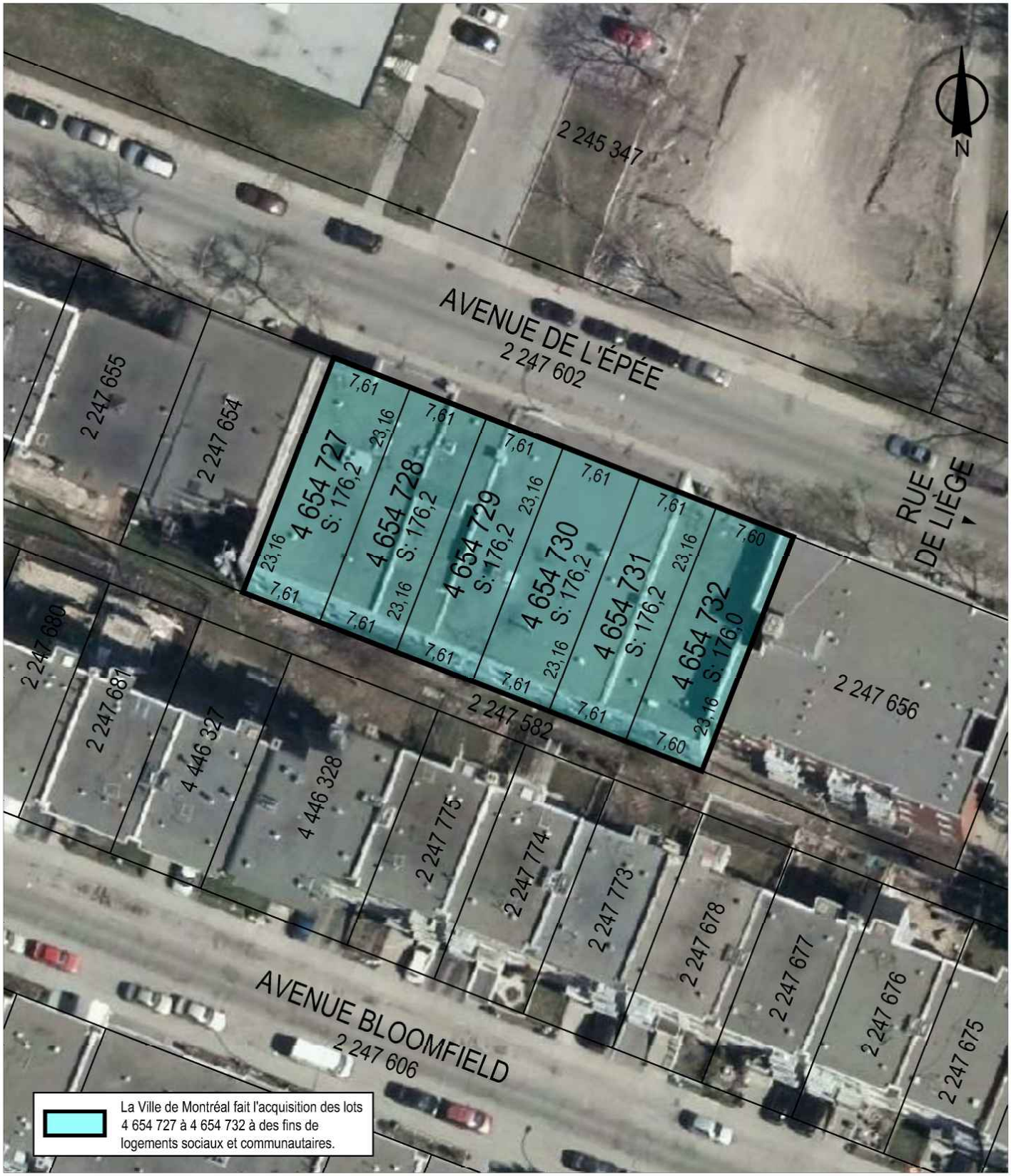

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1157-03
Mandat: 18-0177-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:500
Date: 22-11-2018

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1184962011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	1) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962 -0101 Québec inc. un bâtiment vacant, sis aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, connu comme étant les lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 057 m², pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 800 000 $. / 2) Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2020 et suivantes au montant de 99 531,53 $, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. N/Réf. : 31H12-005-1157-03

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'acte de vente donnant suite à la recommandation du service. Nous avons reçu une confirmation du représentant du Vendeur à l'effet qu'il est d'accord avec ce projet d'acte.

18-004457

FICHIERS JOINTS

Final- Acquisition.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-17

Daphney ST-LOUIS
Notaire
Tél : 514-872-4159
Division : Division du droit notarial

1184962011
18-004457

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
Le

Devant **Me Nissa Kara**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT :

2962-0101 QUÉBEC INC., société par actions constituée le vingt-huit (28) septembre mil neuf cent quatre-vingt-douze (1992) sous le régime de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), maintenant régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (RLRQ, c. S-31.1) sous l'autorité de son article 716, immatriculée au registre des entreprises du Québec sous le numéro 1146551628 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, c. P-44.1), ayant son siège au 2005, rue De Champlain, bureau 30, à Montréal, province de Québec, H2L 2T1, agissant et représentée par , dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à la minute de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, c. N-3); et

b) de la résolution numéro CG , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du

EXEMPLAIRE

deux mille dix-neuf (2019), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend, par les présentes, à la Ville qui accepte, à des fins de logements sociaux et communautaires, des immeubles situés au 8600-8618, avenue de L'Épée, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à Montréal, province de Québec, dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Immeuble I :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-SEPT (4 654 727)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Immeuble II :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-HUIT (4 654 728)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Immeuble III :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT VINGT-NEUF (4 654 729)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Immeuble IV :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE (4 654 730)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

PROJET

Immeuble V :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN (4 654 731)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

Immeuble VI :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE SEPT CENT TRENTE-DEUX (4 654 732)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Les Immeubles I, II, III, IV, V et VI sont collectivement nommés l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de vente de Akzo Nobel Canada inc. reçu devant Me Nicole Riccio, notaire, le dix-sept (17) juin deux mille dix (2010), dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le dix-huit (18) juin deux mille dix (2010) sous le numéro 17 296 817.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du droit de propriété et sans aucune garantie de qualité et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, la Ville reconnaît que le Vendeur n'a aucune responsabilité relativement à l'état et la qualité des sols de l'Immeuble, la Ville l'acquérant, à cet égard seulement, à ses seuls risques et périls, qu'elle ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

EFFET

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

DÉCLARATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur déclare ce qui suit à la Ville :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;

c) tous les droits de mutation ont été acquittés jusqu'à ce jour;

d) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude;

e) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

f) il (i) est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution et (ii) possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

g) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. La signature du présent acte et l'exécution des obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune autre mesure ni consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque, ni aucune autre mesure ni consentement aux

PROJET

termes d'une loi lui étant applicable;

h) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

i) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution par le Vendeur des obligations qui en découlent et le respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas : (i) une violation des dispositions des documents constitutifs ou des règlements du Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel est partie ou assujetti le Vendeur, ou un défaut sur un point important aux termes de ce contrat, entente, acte ou engagement; ni (iii) une violation de toute loi;

j) à sa connaissance, il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminent devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

k) il n'est pas en défaut en vertu de quelque jugement, ordre, injonction, décret d'un quelconque tribunal, bureau, agence, arbitre ou commission pouvant affecter l'Immeuble ou la capacité du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

l) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit pouvant lier la Ville;

m) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles.

ATTESTATIONS DE LA VILLE

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'oblige à ce qui suit :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Assumer le coût des frais administratifs reliés aux présentes, le coût de la publication au registre foncier et des copies requises, dont une pour le Vendeur. Tous autres honoraires professionnels de quelque nature que ce soit seront à la charge de la partie les ayant initiés.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes municipales payée en trop.

Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée.

Le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

Il est entendu que la date du présent acte de vente servira au calcul des répartitions prévues au présent titre.

RÈGLEMENT SUR LA GESTIONCONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et elle a remis une copie de ce règlement au Vendeur.

PRIX

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **UN MILLION HUIT CENT MILLE DOLLARS (1 800 000,00 $)**, que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q., le cas échéant.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, c. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, c. T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'ap plication de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 134526748 RT0001;
T.V.Q. : 1013900031 TQ0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et ex pédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au

PROJET

destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Ville : à l'attention du Chef de division, Division des transactions immobilières, Direction des transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, Québec, H2Y 3Y8;

OU

toute autre unité administrative le remplaçant

avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6.

b) Le Vendeur : à l'attention de _____, _____, au 2005, rue De Champlain, bureau 30, à Montréal, province de Québec, H2L 2T1.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, le Vendeur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

PROJET

Les Parties aux présentes font les déclarations suivantes :

a) le nom du cédant est : **2962-0101 QUÉBEC INC.**;

b) le nom du cessionnaire est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

c) le siège du cédant est au : 2005, rue De Champlain, bureau 30, à Montréal, province de Québec, H2L 2T1;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de : **UN MILLION HUIT CENT MILLE DOLLARS (1 800 000,00 $)**;

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : **UN MILLION HUIT CENT MILLE DOLLARS (1 800 000,00 $)**;

h) le montant du droit de mutation est de : **TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS (35 843,00 $)**;

i) il y a exonération du paiement du droit de mutation quant à l'immeuble vendu à la Ville, cette dernière étant un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de la Loi;

j) le présent acte de vente ne concerne pas un transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la Loi précitée.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire soussignée :

PROJET

2962-0101 QUÉBEC INC.

_____

Par :

VILLE DE MONTRÉAL

_____

Par :

_____

Me Nissa Kara, notaire

PROJET

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1184962011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	1) Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de 2962 -0101 Québec inc. un bâtiment vacant, sis aux 8600 à 8618, avenue de l'Épée, dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, connu comme étant les lots 4 654 727, 4 654 728, 4 654 729, 4 654 730, 4 654 731 et 4 654 732, tous du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 057 m², pour la réalisation de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 1 800 000 $. / 2) Ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière pour les années 2020 et suivantes au montant de 99 531,53 $, net de taxes, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. N/Réf. : 31H12-005-1157-03

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1184962011 - Acquisition lots sur l'avenue de l'Épée-Villeray.xlsx

1184962011 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co-auteure:
Diane Nguyen
Conseillère budgétaire
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier-HDV
514-872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-24

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.39

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1180549001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

Il est recommandé :
d'approuver une entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-05-24 17:06

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1180549001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal 2010–2014 a été adopté par le conseil d'agglomération le 27 août 2009 pour répondre aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adopté le 22 août 2006. Ces plans souscrivent aux orientations et aux objectifs contenus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998–2008. Le nouveau Plan métropolitain de la CMM 2015–2020 adopté le 29 septembre 2016 reprend les mêmes orientations et tient compte de la plus récente Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2011–2015, adoptés par le gouvernement du Québec en mars 2011.

Rappelons qu'un des grands objectifs de la Politique est de valoriser à court terme 60 % des matières organiques en vue de bannir, d'ici 2020, leur enfouissement et d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Pour atteindre cet objectif, un programme de soutien financier a été développé pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques. Le programme s'adresse spécifiquement aux infrastructures de traitement des matières organiques par biométhanisation (digestion anaérobie) et par compostage. La matière organique inclut les matières végétales et animales provenant du secteur résidentiel et des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI).

Le Plan directeur de l'agglomération établit que, pour atteindre ses objectifs, Montréal doit exploiter cinq (5) centres de traitement des matières organiques (CTMO) – pour résidus verts et alimentaires – afin d'atteindre ses objectifs en matière de valorisation et de réduction de l'enfouissement des déchets et de mettre en valeur les matières organiques. Suite à la réponse du marché aux appels d'offres lancés en 2017, il a été décidé d'octroyer les contrats pour le centre de compostage à Saint-Laurent et le centre de biométhanisation à Montréal-Est. La planification de la mise en place des trois (3) autres CTMO est en révision.cwe

Pour permettre l'implantation du centre de biométhanisation, il est requis de réaliser des travaux d'infrastructures municipales sur la voie de service ouest de l'autoroute Métropolitaine-Est à l'est de l'avenue Broadway-Nord. En effet, une conduite d'égout pluvial passe présentement à l'endroit prévu pour l'implantation du centre de biométhanisation et les infrastructures municipales (égout sanitaire et aqueduc) doivent être adaptées pour alimenter les futures infrastructures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0163 - 28 mars 2019 - Adoption du règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et d'un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $
CG18 0634 – 29 novembre 2018 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

CG17 0395 - 24 août 2017 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement.

CG17 0102 - 30 mars 2017 - Autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 $, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal.

CE15 1842 - 14 octobre 2015 - d'autoriser une dépense de 167 302,42 $, taxes incluses, pour des services professionnels en génie : « Conception d'égouts municipaux et surveillance des travaux », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin-Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 150 728,78 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14270, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CG12 0325 - 23 août 2012 - Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est ».

DESCRIPTION

Les infrastructures municipales desservant les lots no. 5553293, 5553294 et 5553295 sont l'objet de travaux exécutés par la Ville de Montréal avant la réalisation du centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation. Lesdits travaux sont inscrits au PTI (Programme Triennal d'Immobilisations) et seront payés à partir du règlement d'emprunt RCG 13-006.
Ces travaux sont détaillés comme suit de manière non-exhaustive:

- Relocaliser une conduite d'égout pluvial sur les lots publics no. 1250892 et 1250966;
- Prolonger une conduite d'égout sanitaire sur le lot public no. 1250892;

- Prolonger une conduite d'aqueduc sur le lot public no. 1250892;
- Effectuer les branchements et mettre en place les entrées de service requises;
- Reconstruire des infrastructures affectées lors des travaux (pavage, trottoir, clôture etc.)

Ces travaux sont à la charge de l'agglomération sous la responsabilité de réalisation de la ville de Montréal. Une fois réalisés, les ouvrages appartiendront à la ville de Montréal-Est.

Une entente pour la réalisation des travaux décrits précédemment doit être signée entre les deux villes pour clarifier les rôles et responsabilités dans la réalisation de ces travaux. L'entente stipule que 100% des coûts sont à la charge de la ville de Montréal, notamment pour la conception, la construction et la surveillance des travaux.

JUSTIFICATION

Les infrastructures existantes (égout pluvial, égout sanitaire et aqueduc) sont adéquates pour les besoins actuels mais doivent être adaptées (relocalisation de la conduite d'égout pluvial, prolongation de l'égout sanitaire, prolongation de l'aqueduc et mise en place des entrées de service) avant la construction du futur centre de traitement.
Les travaux sont essentiellement liés à la réalisation de l'infrastructure de l'agglomération pour le traitement des matières organiques au centre de biométhanisation à Montréal-Est. L'entente doit être signée avant l'exécution des travaux d'infrastructures municipales et avant la construction du centre de traitement des matières organiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas. Toutes les dépenses futures seront soumises dans des dossiers décisionnels distincts pour l'octroi des nouveaux contrats.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La construction des centres de traitement des matières organiques permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières organiques stipulés dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020. De plus, la mise en place des CTMO permettra de réduire les GES associés à la gestion des matières résiduelles. Aussi, les CTMO contribueront à atteindre l'engagement pris par la Ville à l'occasion du *C40 cities* de détourner de l'enfouissement 70% des matières résiduelles de l'enfouissement d'ici 2030.
Les centres de traitement des matières organiques viseront une certification LEED en respect de la Politique Montréal Durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente empêcherait la ville de Montréal d'exécuter les travaux d'infrastructures municipales requis pour la réalisation du centre de traitement des matières organiques par biométhanisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications dans le cadre de l'octroi du contrat pour le centre de biométhanisation à Montréal-Est.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif (CE): 14 août 2019
Conseil municipal (CM): 19 août 2019

Signature de l'entente par la Ville de Montréal-Est: juin 2019
Conseil d'agglomération (CG): 22 août 2019
Lancement de l'appel d'offres pour les travaux d'infrastructures municipales: novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alexandre A MARTIN, Service des infrastructures du réseau routier
Claire DUVAL, Service de la gestion et de la planification immobilière
Mélanie C BERGERON, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Louis TREMBLAY, Service des infrastructures du réseau routier
Jean J THERRIEN, Direction générale
Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau

Lecture :

Patrice LANGEVIN, 24 mai 2019
Mélanie C BERGERON, 17 mai 2019
Alexandre A MARTIN, 17 mai 2019
Louis TREMBLAY, 17 mai 2019
Claire DUVAL, 16 mai 2019
Monya OSTIGUY, 11 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

François L LAMBERT
Ingénieur

Tél : 514-280-4368
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-01

Éric BLAIN
Chef de division- infrastructure et soutien technique - GMR

Tél : 514 872-3935
Télécop. : 514 872-7685

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-05-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1180549001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division soutien technique infrastructures CESM
Objet :	Approuver une entente entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales pour les centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, l'entente ci-jointe.

FICHIERS JOINTS

2019-05-16 - Entente finale Mtl-Mtl-Est.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Marie-Chantal VILLENEUVE
Avocate
Tél : 514-872-2138
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
16 MAI 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques



ENTENTE

OBJET : **Entente entre les villes de MONTRÉAL et MONTRÉAL-EST pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales sur la voie de service ouest de l'autoroute Métropolitaine-Est à l'est de l'avenue Broadway-Nord**

entre

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public, dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée « **MONTRÉAL** »

Et

VILLE DE MONTRÉAL-EST, personne morale de droit public, ayant son hôtel de ville au 11 370, rue Notre-Dame Est, 5e étage, Montréal-Est, province de Québec H1B 2W6, agissant et représentée par monsieur Robert Coutu, maire, et maître Roch Sergerie, greffier;

Ci-après appelée « **MONTRÉAL-EST**»

ATTENDU QUE MONTRÉAL-EST est propriétaire des lots no. 1 250 891, 1 250 892, 1 250 966, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE MONTRÉAL est propriétaire des terrains situés notamment au 11 171 boul. Métropolitain-Est, à MONTRÉAL-EST (lots no. 5 553 293, 5 553 294, 5 553 295, cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal) et compte y construire un centre de biométhanisation et un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères;

ATTENDU QUE ces constructions nécessitent la réalisation de travaux d'infrastructures municipales, notamment le déplacement d'une conduite située sous les lots appartenant à

MC 8/18

MONTRÉAL vers MONTRÉAL-EST et la prolongation de deux conduites aux fins de raccordement (le « PROJET »), ces travaux étant plus amplement définis à l'article 4 des présentes;

ATTENDU QU'en vertu des articles 16 et 19 (5°) de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), la compétence municipale en matière d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux constitue une compétence d'agglomération, puisqu'elle intéresse l'ensemble formé par les municipalités liées;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 25 de cette même loi, la municipalité centrale (MONTRÉAL) exerce une compétence exclusive sur les conduites d'égout ou d'aqueduc principales, tandis que les conduites locales demeurent de la compétence des municipalités liées dont MONTRÉAL-EST;

ATTTENDU QU'en vertu de l'article 27.1 de la même loi, la municipalité centrale est propriétaire des conduites principales;

ATTENDU QUE tous les travaux qui font l'objet de la présente entente sont réalisés sur des conduites locales à l'exception du raccordement d'une conduite locale à une conduite principale;

ATTENDU QU'en 2015, MONTRÉAL a octroyé un contrat de services professionnels en génie civil à la firme Beaudoin Hurens inc. (CE15 1842) pour l'avant-projet définitif, la conception des infrastructures municipales et la surveillance des travaux de construction, laquelle firme a débuté l'exécution de ce contrat en toute connaissance et avec la participation de MONTRÉAL-EST;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE MONTRÉAL agit à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre du PROJET, et ce, conformément aux conditions et modalités du partage des obligations prévues aux présentes;

ATTENDU QUE la totalité des coûts (100%) relatifs au PROJET sera assumée par MONTRÉAL selon les conditions et les modalités prévues aux présentes;

ATTENDU QUE MONTRÉAL-EST autorise MONTRÉAL à effectuer les travaux relatifs au PROJET sur son territoire;

MCV 9/18

ATTENDU QUE MONTRÉAL-EST reconnaît qu'elle deviendra propriétaire et qu'elle exercera une compétence exclusive sur la conduite locale qui sera relocalisée sur son territoire;

ATTENDU QUE MONTRÉAL a adopté un Règlement de gestion contractuelle (RGC 18-024) en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), que MONTRÉAL-EST a également adopté le Règlement de gestion contractuelle (81-2019) en vertu du même article et qu'elles en ont chacune transmis une copie à l'autre partie;

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. PRÉAMBULE

Le préambule et les annexes mentionnés aux présentes font partie intégrante de la présente entente et lient les parties au même titre que les articles ci-dessous. Les annexes sont les suivantes:

a) le plan de localisation des travaux (annexe A);

b) le tableau de partage des responsabilités (annexe B);

Les parties déclarent avoir pris connaissance des annexes et les acceptent. En cas de différence entre une annexe et la présente entente, cette dernière prévaudra.

2. OBJET

La présente entente a pour objet d'établir les conditions et les modalités du partage des obligations des parties au PROJET, comprenant les services professionnels, les expertises et les travaux requis pour réaliser ce PROJET.

3. ACCEPTATION DES TRAVAUX

Tout contrat relatif aux travaux du PROJET, ce qui inclut tout appel d'offres, doit être soumis préalablement à MONTRÉAL-EST pour vérification et acceptation. Toute modification subséquente à la vérification par MONTRÉAL-EST doit faire l'objet d'une nouvelle vérification et acceptation par MONTRÉAL-EST.

10/18

4. DÉFINITIONS

Les termes et les expressions suivants de la présente entente ont, à moins que le contexte ne l'indique autrement, le sens suivant :

« FOURNISSEUR » : désigne toute firme, toute entreprise, toute société privée ou toute compagnie de services publics mandatée par MONTRÉAL pour dispenser les services professionnels et pour exécuter les travaux.

« PROJET » : désigne les travaux d'infrastructures municipales exécutés par MONTRÉAL sur le territoire de MONTRÉAL-EST, soit sur la voie de service ouest de l'autoroute Métropolitaine-Est à l'est de l'avenue Broadway-Nord, lesquels sont détaillés comme suit de manière non exhaustive:

- En vue de préserver le drainage du fossé du lot no. 1 250 891 à l'angle de l'avenue Broadway-Nord et de la voie de service de l'autoroute Métropolitaine-Est, la relocalisation sur les lots no. 1 250 892 et 1 250 966 d'une conduite pluviale locale d'approximativement 400 mètres linéaires dont l'origine sera ledit fossé (ou toute conduite rattachée en bon état, à cette intersection) et dont la destination sera située sur le réseau unitaire existant du lot no. 1 250 966.

- La prolongation d'approximativement 200 mètres de la conduite d'eau potable locale vers l'ouest sur le lot no. 1 250 892 jusqu'à l'avenue Broadway-Nord en vue d'un raccordement à la conduite d'eau potable principale dans cette avenue;

- Le(s) branchement(s) de(s) l'égout(s) pluvial (aux) des lots no. 5 553 293, 5 553 294 et 5 553 295 à la conduite pluviale locale sur le lot 1 250 892, si requis;

- La désaffection de l'entrée de service d'eau potable située à l'intersection de l'avenue Broadway-Nord et de la voie de service de l'autoroute Métropolitaine-Est desservant les lots no. 5 553 293 et 5 553 295;

- La prolongation de l'égout sanitaire situé sur le lot 1 250 892 vers l'ouest jusqu'à proximité de l'avenue Broadway-Nord pour desservir le lot no. 5 553 293.

18

5. ACTIVITÉS

Les activités suivantes seront réalisées dans le cadre du PROJET :

- **Conception et surveillance des travaux:** appel d'offres visant l'octroi d'un contrat de services professionnels de conception et surveillance des travaux;

- **Réalisation des travaux :** appel d'offres visant l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux;

Les activités suivantes seront également réalisées dans le cadre du PROJET :

- Le maintien de la circulation et la signalisation temporaire durant les travaux.

6. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

6.1 Les parties conviennent que MONTRÉAL assumera cent pour cent (100 %) des coûts réels reliés au PROJET, et ce, conformément à l'Annexe B.

Aux fins de la présente entente, les coûts réels représentent le coût de tous les services professionnels, expertises et travaux requis pour la réalisation du PROJET.

7. OBLIGATIONS DES PARTIES

7.1 D'une part, pour la réalisation du PROJET, MONTRÉAL-EST s'engage à :

a) collaborer avec MONTRÉAL à toutes les étapes du PROJET;

b) assumer zéro pour cent (0%) du coût des services professionnels, des expertises et des travaux requis pour la réalisation du PROJET;

c) participer au comité de coordination présidé par MONTRÉAL et dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement du PROJET incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts.

MCV 12/18

7.2 D'autre part, pour la réalisation du PROJET, MONTRÉAL s'engage à :

a) préparer ou à faire préparer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi, les études et les plans, et les devis pour la réalisation du PROJET;

b) réaliser ou à faire réaliser, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres conformément à la loi, le PROJET;

c) assumer ou à faire assumer, à titre de donneur d'ouvrage et à la suite d'appels d'offres, lorsque requis par la loi, la surveillance et le contrôle qualitatif et quantitatif des matériaux et leur mise en œuvre pour la réalisation du PROJET;

d) MONTRÉAL paiera directement le coût des expertises, des services professionnels et des travaux du PROJET que MONTRÉAL-EST aura dûment approuvés;

e) faire approuver par MONTRÉAL-EST:

i) tous les documents préparés en vertu du paragraphe a) du présent article;

ii) toutes les modifications ultérieures à l'acceptation des plans et devis initiaux préparés en vertu du paragraphe a) du présent article, et ce, préalablement à la mise en œuvre des travaux visés par ces modifications;

iii) les ordres de changements survenant en cours d'exécution des travaux, jusqu'à l'acceptation provisoire des travaux;

f) accorder en tout temps à MONTRÉAL-EST un droit de regard et de surveillance sur les travaux du PROJET, sans limiter la responsabilité de MONTRÉAL ou de ses mandataires;

g) remettre à MONTRÉAL-EST dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'acceptation finale des travaux :

i) une copie papier ainsi qu'une copie en document électronique (version modifiable et version non modifiable) des plans de construction révisés

MCV

« Tel que construits », des dessins d'atelier et des plans finaux;

ii) une copie papier ainsi qu'une copie en document électronique (version non modifiable) des devis finaux ainsi que du rapport final de contrôle qualitatif et quantitatif;

iii) une copie papier et une copie numérique des documents attestant son acceptation des travaux;

h) présider un comité de coordination dont le mandat est d'assurer le suivi et le bon déroulement des travaux incluant les travaux de construction et l'ensemble des mesures d'atténuation et de gestion des impacts;

i) tenir MONTRÉAL-EST indemne de tout dommage, de quelque nature que ce soit, de toute réclamation et de tout jugement, y compris les frais, prendre fait et cause pour MONTRÉAL-EST et intervenir dans toute action intentée contre elle résultant directement ou indirectement des présentes, sauf en cas de faute ou de négligence de MONTRÉAL-EST, ses employés, préposés, mandataires ou représentants.

8. DEMANDES SPÉCIFIQUES

Advenant qu'une des parties désire profiter du PROJET pour améliorer des éléments à proximité de celui-ci ou bonifier des composantes qui ne font pas partie du PROJET convenu entre les parties, cette partie peut en faire la demande au comité de coordination, mais elle doit obtenir au préalable l'accord de l'autre partie pour intégrer les travaux additionnels au PROJET. Nonobstant l'article 6, la partie qui formule une demande de travaux additionnels assume toutes les dépenses qui y sont reliées. Il est toutefois entendu que toute demande de travaux additionnels doit respecter les lois applicables et faire l'objet d'une approbation par l'instance municipale compétente de chacune des parties.

9. MAÎTRE D'OEUVRE

Les parties conviennent que, conformément à la présente entente, MONTRÉAL ou son mandataire sera le maître d'œuvre des travaux relatifs au PROJET.

10. DURÉE DE L'ENTENTE

MLW 14/18

La présente entente prend effet à sa date de signature et se termine lorsque l'ensemble des obligations des parties prévues aux présentes auront été réalisées.

11. DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 La présente entente lie les parties, leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.2 Tout avis ou communication en vertu de la présente entente doit être écrit et est réputé dûment donné si expédié par courrier recommandé, par poste prioritaire ou par télécopieur à l'adresse suivante :

Pour MONTRÉAL

Ville de Montréal
À l'attention de Me Yves Saindon, greffier
Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est
MONTRÉAL (QC) H2Y 1C6
Télécopieur : 514-872-5655

Pour MONTRÉAL-EST

Ville de Montréal-Est
À l'attention de Me Roch Sergerie, greffier
Hôtel de Ville
11370, rue Notre-Dame Est, 5e étage
MONTRÉAL-EST (QC) H1B 2W6
Télécopieur : 514-905-2007

11.3 La présente entente est interprétée selon les lois de la province de Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.4 Les parties déclarent et reconnaissent expressément que les stipulations de la présente entente n'ont pas été imposées par l'une ou l'autre des parties, mais qu'au contraire, elles ont été librement discutées entre elles.

De plus, chacune des parties, après avoir obtenu les explications adéquates sur la nature et l'étendue de chacune des stipulations des présentes et après avoir pris avis sur leur portée, se déclarent satisfaites de leur état lisible, compréhensible et raisonnable.

11.5 Tous les engagements contenus dans la présente entente sont faits sous réserve de l'adoption, par les parties, des résolutions nécessaires pour sa mise en œuvre et sous réserve de toutes les approbations légales requises par la loi.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé :

À MONTRÉAL,

ce ___ jour de _____ 2019

« **MONTRÉAL** »

_____
Me Yves Saindon, greffier

À MONTRÉAL-EST,

ce ___ jour de _____ 2019

« **MONTRÉAL-EST** »

_____
M. le maire Robert Coutu

_____
Me Roch Sergerie, greffier

MCV

ANNEXE A

Plan de localisation des travaux

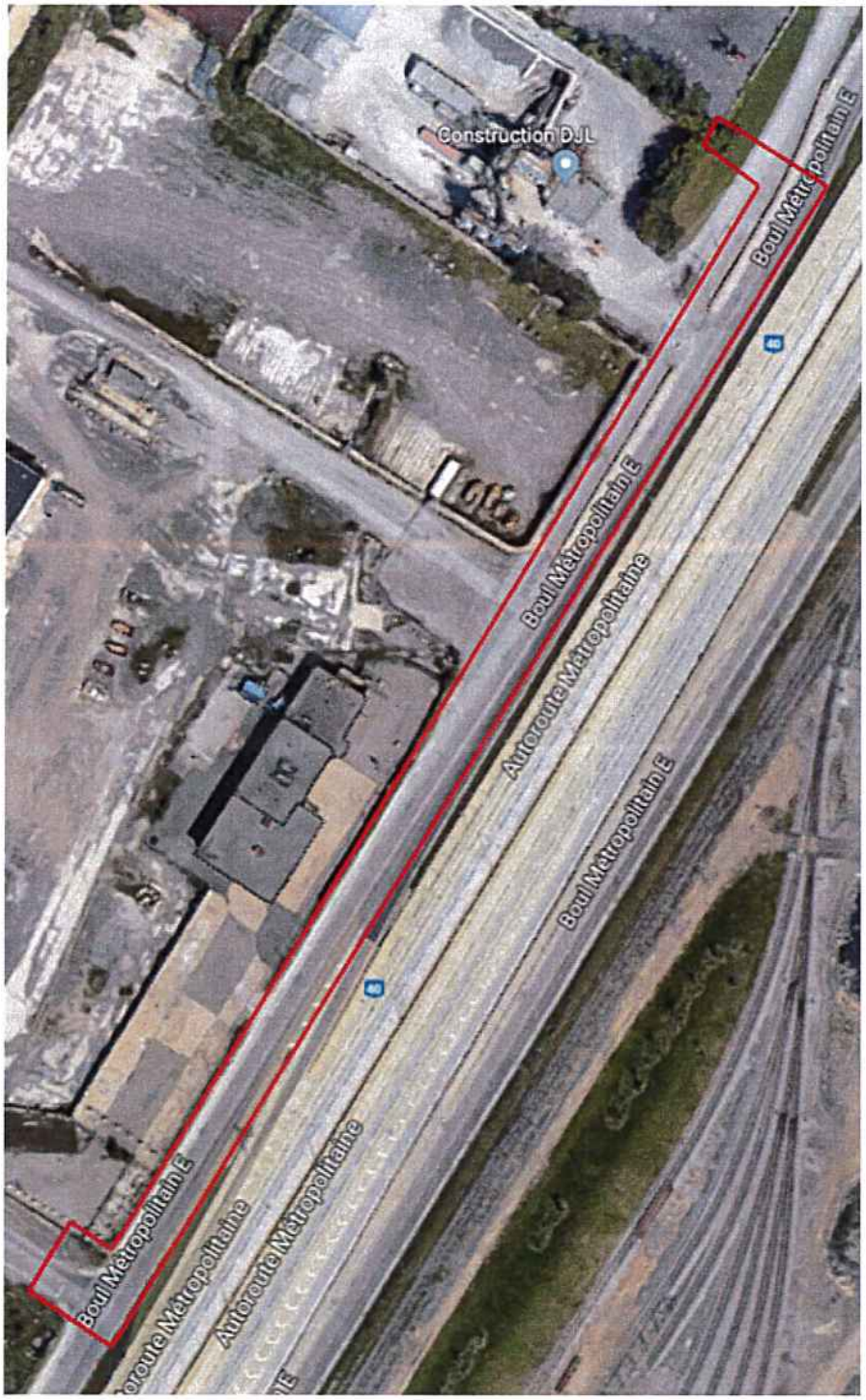

MCV 11/18

ANNEXE B

TABLEAU DE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS		
ACTIVITÉS	**EXÉCUTION**	**FINANCEMENT**
1. ÉTAPE AVANT-PROJET DÉFINITIF		
1.1 Relevé des dommages	Montréal	Montréal
1.2 Expertises (traverses, etc.)	Montréal	Montréal
1.3 Relevé de terrain	Montréal	Montréal
1.4 **Inspection générale**	Montréal	Montréal
2. ÉTAPE CONCEPTION		
2.1 Plans et devis préliminaires	Montréal	Montréal
2.2 Plan de gestion de circulation et entraves	Montréal	Montréal
2.3 Plans et devis définitifs	Montréal	Montréal
2.4 Documents d'appel d'offres	Montréal	Montréal
2.5 Documents émis pour construction	Montréal	Montréal
2.6 Déplacements des équipements de services publics si requis	Montréal	Montréal
2.7 Frais incidents	Montréal	Montréal
3. ÉTAPE RÉALISATION ET SURVEILLANCE		
3.1 Surveillance des travaux	Montréal	Montréal
3.2 Contrôle qualitatif et utilisation des matériaux	Montréal	Montréal
3.3 Signalisation des travaux, conforme aux normes *Tome V – Signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers* du Ministère, édition la plus récente, et maintien de la circulation, ainsi que la gestion de circulation et des entraves	Montréal	Montréal
3.4 Bureau de chantier	Montréal	Montréal
3.5 Réparation des éléments de fondation	Montréal	Montréal
3.6 Travaux connexes	Montréal	Montréal
3.7 Reconstruction du trottoir et des bordures	Montréal	Montréal
3.8 Dispositifs de retenue le long de la voie de circulation, si applicable	Montréal	Montréal
3.9 Dispositifs de retenue le long trottoir *si applicable*	Montréal	Montréal
3.10 Reconstruction de la chaussée	Montréal	Montréal
3.11 Déplacement de la signalisation et travaux connexes	Montréal	Montréal
3.12 Frais incidents	Montréal	Montréal
3.13 Acceptation provisoire des travaux	Montréal	Montréal
3.14 Plans « tel que construit »	Montréal	Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.40

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1198042006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Tour du Trianon, bureau 318, d'une superficie approximative de 1 530 pi² pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. La dépense totale est de 33 423,23 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3670.

1. d'approuver la onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Place Versailles Inc., un local portant le numéro 318 dans la Tour du Trianon à la Place Versailles, pour une période d'un an, à compter du 1er juillet 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 33 423,23 $, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la onzième convention de prolongation du bail.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-12 09:36

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198042006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Tour du Trianon, bureau 318, d'une superficie approximative de 1 530 pi² pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. La dépense totale est de 33 423,23 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3670.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis 1993, des espaces à bureaux situés à la Place Versailles, propriété de Place Versailles inc. (Locateur) d'une superficie de 54 991 pi². Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 30 juin 2019.
Le 30 juin 2019, la Ville quittera la majorité des espaces à bureaux loués à la Place Versailles, lesquels représentent une superficie de 53 461 pi² des 54 991 pi².

Malgré ce qui avait été convenu, une unité du SPVM ne pourra pas être relocalisée au 10351, rue Sherbrooke Est, soit le Service des enquêtes criminelles (précédemment le Service des enquêtes spécialisées), principalement en raison d'une augmentation d'effectif et par conséquent d'un manque d'espaces de travail. En effet, plusieurs des unités du Service des enquêtes criminelles ont vu leur effectifs augmentés d'une trentaine de personnes au total, ce qui a occasionné un manque d'espaces de travail au 10351 rue Sherbrooke Est. Le SPVM a donc mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour prolonger le bail du local 318 situé dans la Tour du Trianon de la Place Versailles d'une superficie approximative de 1 530 pi², et ce, pour une période d'un an. Cette période de prolongation permettra au SPVM d'évaluer adéquatement le besoin pour le Service des enquêtes criminelles et de procéder à sa relocalisation au sein d'un autre immeuble déjà occupé par le SPVM.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0222- 26 avril 2018- Approbation du projet de la dixième convention de modification du bail, pour une période de 6 mois.
CG18 0070 - 30 mars 2017 - Approbation du projet de la neuvième convention de modification du bail, pour une période de 12 mois.

CG16 0467 - 25 août 2016 - Approbation du projet de la huitième convention de modification du bail, pour une durée de 3 mois.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est, dans la ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 $, taxes incluses.

CG12 0295 - 23 août 2012 - Approbation du projet de la septième convention de modification du bail, pour une durée de 5 ans.

CG07 0314 - 30 août 2007 - Approbation du renouvellement du bail et de l'ajout de superficie, pour une durée de 5 ans.

CM04 0537 - 23 août 2004 - Approbation du renouvellement du bail pour une durée de 3 ans.

Résolution 5862 - 20 juin 2001 - Approbation du renouvellement de bail (Ex-CUM).

Résolution 4730 - 9 décembre 1992 - Approbation du bail avec Place Versailles Inc., pour une durée de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc. un local portant le numéro 318 situé dans la Tour du Trianon à la Place Versailles, d'une superficie approximative de 1 530 pi², utilisé pour les besoins du SPVM, incluant des espaces extérieurs de stationnement pour les véhicules du SPVM, sans frais additionnels pour la Ville. Le terme de la prolongation du bail est d'un an, soit du **1er** juillet 2019 au 30 juin 2020 (Terme Prolongé). Cette onzième convention de prolongation du bail prévoit également une option de prolongation additionnelle d'un an en faveur de la Ville.

JUSTIFICATION

Cette onzième convention de prolongation du bail permettra au SPVM de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

Superficie locative 1530 pi²	**Loyer pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020**
Loyer de base (pi²)	10,00 $
Frais d'exploitation (pi²)	6,00 $
Taxes foncières (pi²)	3,00 $
Loyer unitaire brut ($/pi²)	19,00 $
Loyer total pour le terme	29 070,00 $
TPS	1 453,50 $
TVQ	2 899,73 $
Loyer total	**33 423,23 $**
Ristourne TPS	(1 453,50) $
Ristourne TVQ	(1 449,87) $

Dépense nette pour le terme	30 519,00 $

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

Le loyer de base demandé par le Locateur demeure le même, soit 10 $/pi². Ce loyer de base est avantageux considérant que le taux de location pour un espace à bureaux dans ce secteur se situe entre 10 $/pi² et 14,50 $/pi². Toutes les autres conditions monétaires, spécifiquement les frais d'exploitation et les taxes foncières demeurent également les mêmes pour le Terme Prolongé, c'est-à-dire que les frais d'exploitation sont augmentés annuellement selon l'IPC et les taxes foncières sont payées au réel.

La dépense totale pour le Terme Prolongé, incluant les taxes applicables, est de 33 423,23 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la prolongation du bail, le SPVM devra suspendre ses activités et trouver de nouveaux locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 22 août 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Daniel FARIAS, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 17 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-14

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier, en remplacement de Nicole Rodier,
chef de division de la division des locations,
les 13 et 14 mai 2019.

Tél : 514 872-0324
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-06-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-06-11

ONZIÈME CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **PLACE VERSAILLES INC.**, personne morale légalement constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes, en vertu de la résolution datée du 24 mai 2019 ;

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006.

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail datée du 16 décembre 1992 (le « Bail Initial ») pour la location de locaux comprenant la totalité des 5e et 6e étages (l' « Immeuble ») d'un édifice à bureaux portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal, faisant partie du Centre commercial Place Versailles, connus et désignés comme étant le lot 4 636 559 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une première convention de modification de Bail le 14 janvier 1994 (la « Première Convention ») pour l'ajout de locaux comprenant la totalité du 4e étage et une partie du 3e étage de l'Immeuble, soit une superficie locative de 20 496 pi²;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une deuxième convention de modification de Bail le 20 décembre 1995 (la « Deuxième Convention ») pour l'ajout de locaux d'une superficie locative de 1046 pi² au 3e étage de l'Immeuble;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une troisième convention de modification de Bail le 9 juin 1997 (la « Troisième Convention ») pour l'ajout de locaux d'une superficie de 5 215 pi² complétant l'entière occupation du 3e étage de l'Immeuble;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une quatrième convention de modification de Bail le 23 juillet 2001 (la « Quatrième Convention ») afin de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2004;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal;

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

ATTENDU QUE les parties ont conclu une cinquième convention de modification de Bail le 8 juillet 2004 (la « Cinquième Convention ») afin de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2007;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une sixième convention de modification de Bail le 30 août 2007 (la « Sixième Convention ») afin, entre autres, d'augmenter la superficie à 54 911 pi², d'y ajouter une option de renouvellement, et de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2012;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une septième convention de modification de Bail le 23 août 2012 (la « Septième Convention ») afin de renouveler le bail pour un terme de cinq ans, soit du 1er octobre 2012 au 30 septembre 2017;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une huitième convention de modification de Bail le 25 août 2016 (la « Huitième Convention ») afin de prolonger le terme du Bail au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une neuvième convention de modification de Bail le 30 mars 2017 (la « Neuvième Convention ») afin de prolonger le terme du Bail au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une dixième convention de modification de Bail, le 2 mai 2018 (la « Dixième Convention ») afin de prolonger le terme du Bail au 30 juin 2019;

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Première Convention, la Deuxième Convention, la Troisième Convention, la Quatrième Convention, la Cinquième Convention, la Sixième Convention, la Septième Convention, la Huitième Convention, la Neuvième Convention et la Dixième Convention sont collectivement désignés (le « Bail ») ;

ATTENDU QUE le Locataire quittera l'Immeuble connu sous le nom de la Tour Sherbrooke, représentant une superficie de 53 461 PI² des 54 991 PI² louée initialement ;

ATTENDU QUE le Locataire désire prolonger le bail des locaux qui sont situés dans la Tour du Trianon, au 5125 Du Trianon, bureau 318, à Montréal (les « Lieux loués » et/ou les « Locaux ») d'une superficie approximative de 1,530 PI² (la « Superficie des Lieux loués ») aux termes et conditions stipulés ci-après et que le Locateur y consent;

ATTENDU QUE le Locataire a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19); et

ATTENDU QUE le Locateur déclare ne pas être une entreprise inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante de la présente onzième convention de prolongation du bail (la « Onzième Convention de prolongation »).

2. **Locaux :** En considération du paiement du loyer par le Locataire, et sujet aux dispositions contenues dans les présentes, le Locateur loue au Locataire acceptant les locaux situés dans la Tour du Trianon, au 5125 Du Trianon, bureau 318, à Montréal, lesdits locaux ayant une superficie locative brute totale de mille cinq cents trente pieds carrés (1 530 pc).

3. **Superficie occupée** : Le Locataire occupe une superficie locative brute totale de mille cinq cents trente pieds carrés (1 530 pc).

4. **Durée :** La durée du Bail pour les Lieux loués est prolongée pour une période **d'un (1) an** commençant le **1er juillet 2019** et se terminant le **30 juin 2020** (le « Terme Prolongé»).

5. **Option de renouvellement :** Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel **d'un (1) an, commençant le 1er juillet 2020 et se terminant le 30 juin 2021**, aux mêmes termes et conditions. Le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins huit (8) mois avant l'échéance du Bail. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de soixante (60) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option, deviendra nulle et non avenue.

6. **Autres conditions :**

6.1 A compter du Terme Prolongé, l'article 4.02 du Bail Initial est annulé et remplacé par l'article 2 ci-haut.

6.2 A compter du Terme Prolongé, l'article 4.03 du Bail Initial est annulé et remplacé par l'article 3 ci-haut.

6.3 Pour le Terme Prolongé, le Locataire bénéficiera d'espaces extérieurs de stationnement en se procurant des vignettes de stationnement du Locateur, le tout sans frais additionnels.

6.4 Le Locataire s'engage à prendre à sa charge le coût de la publication de la présente Onzième Convention de prolongation, sous la forme d'un avis de bail.

6.5 La présente Onzième Convention de prolongation est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Onzième Convention de prolongation dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

approbation a été obtenue.

6.6 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 24 e jour du mois de mai 2019

LE LOCATEUR
PLACE VERSAILLES INC.

Par : _____
William Gregory

Le _____e jour du mois de _____ 2019

LE LOCATAIRE
VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon

Cette Onzième Convention de prolongation a été approuvée par le Conseil d'agglomération le _____.

Résolution no _____.

PARAPHES	
LOCATEUR	
LOCATAIRE	

Extrait d'une résolution d'une assemblée des membres du conseil d'administration de Place Versailles Inc. tenue au siège social de la compagnie, le 24ième jour de mai 2019.

«SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL A ÉTÉ UNANIMEMENT RÉSOLU;

QUE la compagnie conclut une convention de modification de bail avec la compagnie et la Ville de Montréal pour certains locaux situés dans le Centre Commercial Place Versailles, le tout selon les termes et conditions décrits dans le projet de cette convention soumis à l'assemblée et approuvée par celle-ci:

ET QUE M. William Gregory, Secrétaire de la Compagnie, soit et il est par les présentes autorisé à signer ladite convention de modification de bail selon les termes et conditions et selon tous autres termes et conditions qu'il jugera appropriés.»

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 24 mai 2019



SECRÉTAIRE

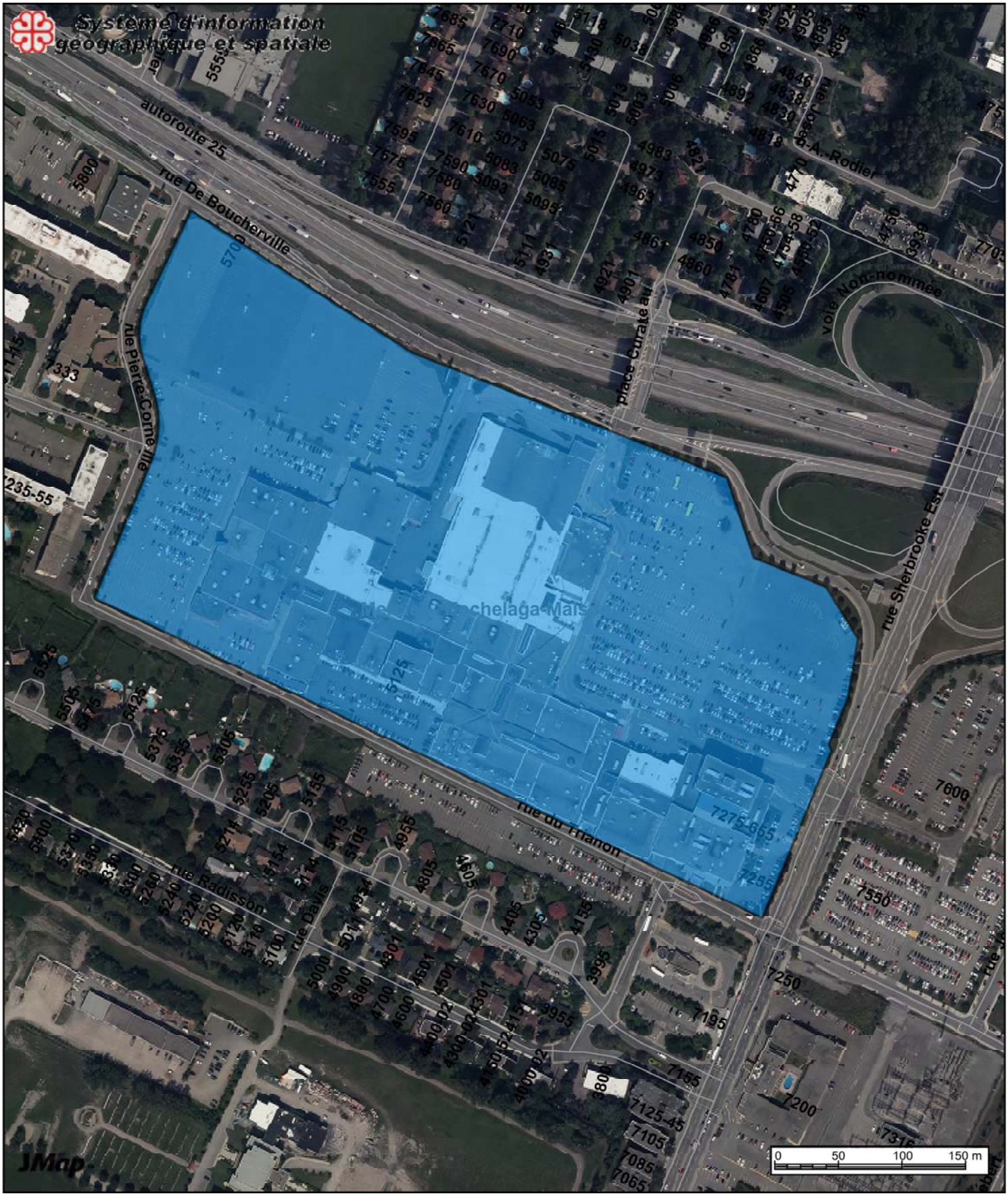

7275, Sherbrooke Est et 5125 Du Trianon

Date: 19-05-17 11:53

Échelle 1:4000

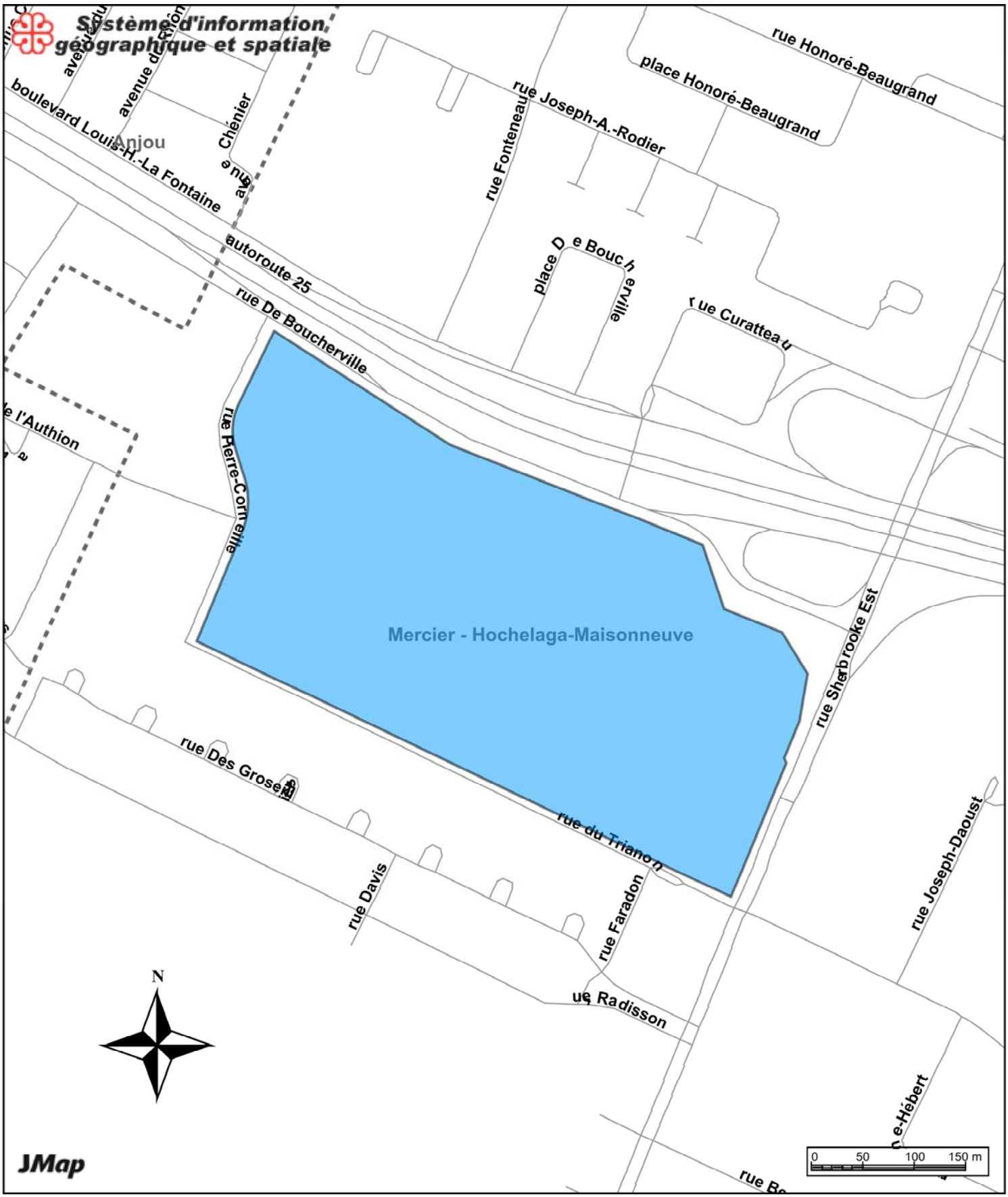

7275, Sherbrooke Est et 5125 Du Trianon

Date: 19-05-17 12:04

Échelle 1:5000

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198042006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la onzième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux situés à la Tour du Trianon, bureau 318, d'une superficie approximative de 1 530 pi² pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme d'un an, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. La dépense totale est de 33 423,23 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3670.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198042006 SPVM Place Versaille.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514.872.0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.41

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1196638001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Octroyer un contrat à Lanco Aménagement Inc. pour les travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et Plaine Est du parc Frédéric-Back pour un montant total de 7 236 667,92 $, taxes incluses - Autoriser une dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 $, incluant contrat, contingences, quantités variables et incidences - Appel d'offres public (17-6992) - 4 soumissionnaires - Contrat no 17-6992.

Il est recommandé :
1. D'octroyer un contrat à Lanco Aménagement Inc. pour les travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et Plaine Est du parc Frédéric-Back, pour un montant total de 7 326 667,92$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public n° 17-6992;

2. D'autoriser une dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 $, incluant contrat, contingences, quantités variables et incidences;

3. D'imputer cette dépense, entièrement assumée par l'agglomération, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-16 16:34

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196638001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Octroyer un contrat à Lanco Aménagement Inc. pour les travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et Plaine Est du parc Frédéric-Back pour un montant total de 7 236 667,92 $, taxes incluses - Autoriser une dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 $, incluant contrat, contingences, quantités variables et incidences - Appel d'offres public (17-6992) - 4 soumissionnaires - Contrat no 17-6992.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent contrat concerne l'aménagement des secteurs Iberville Nord (3,6 hectares) et Plaine Est (14 hectares) au parc Frédéric-Back dans le but de les rendre accessibles à la population en 2020-2021.
Les travaux prévus font partie intégrante du bloc 2, tel qu'adopté au DAP 2019, et consistent principalement à aménager le secteur Plaine Est qui n'a jamais été ouvert au public, à réaménager le secteur Iberville Est, ouvert en 2017, ainsi que l'entrée de la rue Émile-Journault à l'est du parc, qui est un accès important du côté est. Le plan de localisation des travaux présenté en pièce jointe permet de voir le site d'intervention du présent contrat (en haut à gauche, sur le plan), la portion centre du secteur (Boisé Est et Iberville Sud) complétée en 2017 et le chantier du Boisé Sud et Jarry Est en cours présentement et qui sera livré en 2020 (en haut à droite, sur le plan). Ainsi, au terme de ces travaux, toute la portion est du parc sera complétée et facilement accessible pour le bien de tous les usagers, particulièrement pour les résidents du quartier Saint-Michel.

Le processus d'appel d'offres utilisé est de type public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

L'appel d'offres porte le n° 17-6992 et a été lancé le 15 mai 2019 pour se terminer 36 jours

plus tard, soit le 20 juin 2019 à 13 h 30. Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 120 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 18 octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074006 – 28 janvier 2019 : Mandat d'exécution – Parc Frédéric-Back – Bloc 2.
CE 17 0030 - 26 janvier 2017 **:** Règlement autorisant un emprunt de 60 700 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM.

DESCRIPTION

Les travaux prévus au contrat consistent, sans s'y limiter, à faire :

- l'excavation, le terrassement et la mise en forme du site;
- la réhabilitation environnementale des sols, la gestion de débris de construction;
- les infrastructures civiles et électriques pour l'alimentation d'une fontaine à boire et d'éclairage de sentiers;
- l'aménagement de sentiers multi-usages, haltes et placettes de repos;
- l'aménagement de fossés de drainage et d'installations pluviales;
- la fourniture et l'installation de mobilier urbain (bancs, tables à pique-nique, chaises longues, ombrelles, supports à vélo), d'une fontaine à boire, de lampadaires, d'éléments de signalétique et de clôtures;
- l'installation des sphères et des boîtiers de protection des équipements hors-sol en lien avec le suivi environnemental du biogaz et du lixiviat;
- la plantation de près de 150 arbres, plus de 17 000 arbustes, vivaces et graminées et 5 différents types d'ensemencement;
- la coordination avec différents services, dont le Service de l'environnement, Hydro-Québec, la Commission des services électriques de Montréal et l'arrondissement de Villeray–St-Michel–Parc-Extension.

Les travaux seront réalisés en deux étapes afin de maintenir la circulation des usagers sur la Boucle, la voie polyvalente qui circule sur la couronne du parc. Ainsi, la première étape des travaux se fera dans le secteur Iberville Nord pour être livré au printemps 2020, alors que la seconde étape, qui concerne le secteur de la Plaine Est, sera complétée à l'automne 2020.

JUSTIFICATION

L'ouverture du secteur de la Plaine Est permettra aux citoyens d'accéder à une zone qui jusqu'ici n'était pas accessible au public et répondra aux attentes grandissantes de la population locale qui souhaite enfin pouvoir pénétrer au cœur du site. Les travaux permettront de bien desservir la population en reliant les secteurs de la Plaine Est, du Boisé Est et du Boisé Sud.
L'ouverture d'une nouvelle portion du parc couvrant 14 hectares (Plaine Est) permettra de bonifier le réseau de sentiers pour la marche, le vélo, le jogging, en toute saison, ainsi que le réseau de ski de fond, entrepris en 2019.

Le réaménagement du secteur Iberville Nord permettra, quant à lui, d'améliorer le sentier multifonctionnel utilisé par la population qui présente des problèmes d'érosion et d'usure à certains endroits, de réviser la plantation sur le talus face aux résidents pour mieux répondre à leurs attentes et d'ajouter du mobilier et de l'éclairage fonctionnel. Les travaux harmoniseront l'interface entre le parc Frédéric-Back, le parc Champdoré et le quartier Saint -Michel adjacents.

Analyse des soumissions :

Dans le cadre de l'appel d'offres, 8 addenda ont été émis respectivement du 28 mai 2019 au 14 juin 2019. Ils visaient à préciser la nature des travaux, à reporter la date de dépôt des soumissions, à apporter des corrections au cahier des charges et au bordereau des prix. Les différents addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents de l'appel d'offres.

La date de dépôt des soumissions a été reportée à deux occasion dans le but de répondre aux questions soulevées par les entrepreneurs à la suite de la visite du site et de leur permettre d'ajuster leur évaluation de coûts en fonction des réponses transmises. Les reports de dates ont été publiés dans le journal Le Devoir, sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO.

Sur l'ensemble des douze preneurs du cahier des charges : quatre (33,34 %) ont déposé une soumission conforme, huit (66,67 %) n'ont pas déposé de soumission. Parmi les huit firmes qui n'ont pas déposé de soumission :

- cinq entrepreneurs généraux n'ont pas donné de motif de désistement;
- deux firmes sont connues comme étant des sous-traitants en électricité;
- une firme est connue comme étant la firme responsable de l'estimation de contrôle.

Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables, de même que les documents relatifs aux soumissions conformes (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, cautionnement, etc.).

Firmes soumissionnaires	**Total (taxes incluses)**
Lanco Aménagement Inc.	**7 236 667,92 $**
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	7 590 097,39 $
Le Groupe Vespo Inc.	9 357 348,67 $
Duroking Construction	13 021 680,69 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	**6 994 086,35 $**
Coût moyen des soumissions conformes	9 301 448,67 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	28,5 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($)	5 785 012,77 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	79,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)	242 581,57 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	3,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($)	353 429,47 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	4,9 %

Conformité de la soumission :

Ce dossier est assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1), conformément au décret n° 1049-2013, adopté le 23 octobre 2013.

L'adjudicataire recommandé détient son attestation de l'autorité des marchés financiers (n° de client : 3000508763) et a obtenu son renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public le 15 juin 2018, et ce, jusqu'au 18 janvier 2021.

Des validations ont été effectuées selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Une attestation valide délivrée le 17 avril 2019 par Revenu Québec a été déposée avec la soumission.

L'adjudicataire est conforme, en vertu du *Règlement de gestion contractuelle* de la Ville de Montréal.

Étant donné que l'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de 3,5 %, l'octroi de contrat est recommandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total pour la réalisation des travaux s'élève à un montant maximal de 9 320 834,90 $, taxes incluses, incluant le prix de base des travaux ainsi que les budgets des contingences, des quantités variables et des incidences. Après ristourne, le coût est de 8 511 164,64 $, ce qui équivaut à 50 $/m^2. Ce coût avantageux est obtenu grâce à la superficie importante, l'utilisation de matériaux recyclés et le travail préliminaire réalisé à l'interne par l'équipe du Service de l'environnement.
Voici la ventilation financière :

Description	**Montant (taxes incluses)**
Prix de base des travaux	7 236 667,92 $
Contingences (10 %)	723 666,79 $
Quantités variables (15 %)	1 085 500,19 $
Incidences (3,8 %)	275 000,00 $
Total avant ristourne de taxes	**9 320 834,90 $**
Ristourne de taxes	(809 670,26 $)
Total après ristourne de taxes	**8 511 164,64 $**

- Le montant maximal de 8 511 164,64 $, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération nº RGC-17-006, du Règlement autorisant un emprunt de 60 7000 000 $ afin de financer des travaux d'aménagement du parc Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM. Cette dépense sera donc assumée à 100 % par l'agglomération.

- La répartition annuelle des décaissements est prévue comme suit :

  2019 1 550 000,00 $
  2020 5 962 000,00 $
  2021 500 000,00 $
  2022 549 164,64 $

- À titre d'information et pour fins de documentation du coût d'aménagement des secteurs, le coût du présent contrat se répartit comme suit entre les 2 secteurs concernés :

- Secteur Iberville Nord : 3 112 037,20 $
- Secteur Plaine Est, : 5 399 127,44 $

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (Montréal Durable 2016-2020). Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable, notamment en matière de gestion des eaux de surface, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé, la Ville ne pourra relier ces secteurs du parc aux zones déjà ouvertes et cela impactera l'échéancier d'ouverture du bloc 2 du parc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera réalisée avant le début des chantiers, comme convenu avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications et en collaboration avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et le Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 14 août 2019
Conseil municipal : 19 août 2019
Conseil d'agglomération : 22 août 2019
Octroi du contrat : 26 août 2019
Début des travaux : 3 septembre 2019
Fin des travaux : 30 novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josianne L'HEREAULT
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-0720
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-28

Clément ARNAUD
chef de division - aménagement des parcs métropolitains

Tél : 514 872-0945
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-07-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics, pour :

Bonjour,

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Mme Sylvia-Anne Duplantie, directrice - Aménagement des parcs et espaces publics pour me remplacer du 5 au 19 juillet 2019 inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Et j'ai signé :

Louise-Hélène Lefebvre
Directrice
Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

801 rue Brennan, 4e étage (Duke), bureau 4113
Montréal (Québec) H3C 0G4
Tél. : 514 872-1457

Tél : 514 872-5638
Approuvé le : 2019-07-15

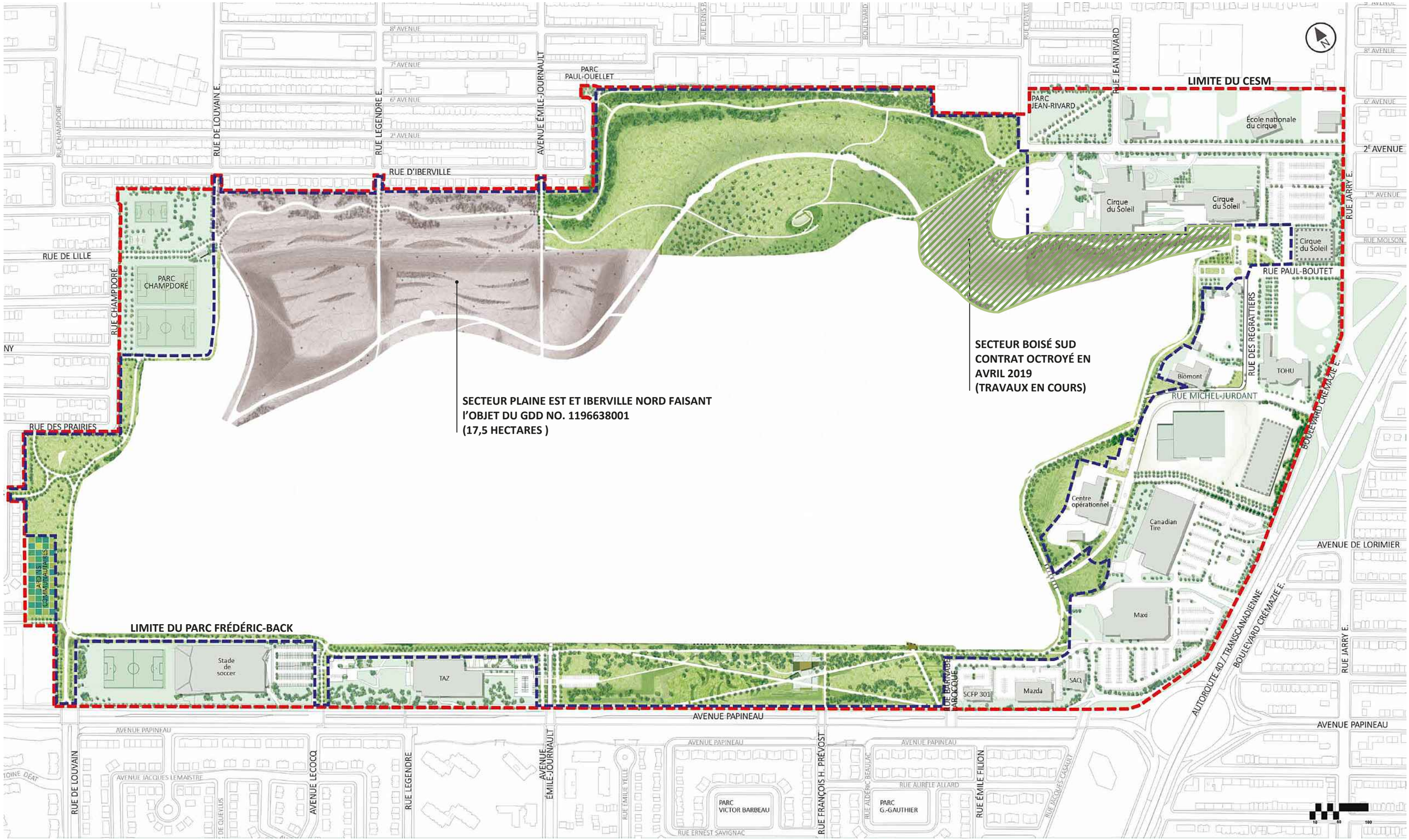

PARC FRÉDÉRIC-BACK
PLAN DES SECTEURS

SERVICE DES GRANDS PARCS, DES SPORTS ET DU MONT-ROYAL
JUILLET 2019

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 15 juin 2018

LANCO AMÉNAGEMENT INC.
A/S MONSIEUR ALAIN LANGLOIS
1110, PLACE VERNER
LAVAL (QC) H7E 4P2

N° de décision : 2018-CPSM-1036847
N° de client : 3000508763

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LANCO AMÉNAGEMENT INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **18 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196638001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction aménagement des parcs et espaces publics , Division aménagement des parcs métropolitains et autres parcs
Objet :	Octroyer un contrat à Lanco Aménagement Inc. pour les travaux d'aménagement des secteurs Iberville Nord et Plaine Est du parc Frédéric-Back pour un montant total de 7 236 667,92 $, taxes incluses - Autoriser une dépense totale nette, après ristourne, de 8 511 164,64 $, incluant contrat, contingences, quantités variables et incidences - Appel d'offres public (17-6992) - 4 soumissionnaires - Contrat no 17-6992.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1196638001.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au budget
Tél : 514 872-8914

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-05

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.42

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1193980002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres ainsi qu'une variation des quantités dû à une demande additionnelle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période maximale de 36 mois débutant le 24 septembre 2019. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Dépense estimée de 5 100 585,65 $, taxes incluses. (Offre 4 841 546,48 $, variation des quantités 259 039,17 $). Appel d'offres 19-17385 - 3 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat à Corps Canadien des commissionnaires, Division du Québec, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 36 mois, plus deux années d'option, pour une somme maximale de 4 841 546,48 $, taxes incluses, conformément au document d'appel d'offres public 19-17385;

2. D'autoriser une dépense de 259 039,17 $, taxes incluses, à titre de budget pour la variation des quantités;

3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2019-07-31 09:29

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

_____

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193980002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder au Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres ainsi qu'une variation des quantités dû à une demande additionnelle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période maximale de 36 mois débutant le 24 septembre 2019. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Dépense estimée de 5 100 585,65 $, taxes incluses. (Offre 4 841 546,48 $, variation des quantités 259 039,17 $). Appel d'offres 19-17385 - 3 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Diverses installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) nécessitent un service complet de gardiennage afin d'assurer le maintien du bon ordre des bâtiments ainsi que la sécurité du personnel et des usagers, en tenant compte des spécificités liées à ces installations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0488 – 25 août 2016 - Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 $ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220.
CE18-1303 - 8 août 2018 - Autoriser la prolongation du contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service de gardiennage dans les installations du SPVM - Appel d'offres public 16-15220 avec le Corps Canadien des commissionnaires (Division du Québec) - pour une période de 12 mois, soit du 24 septembre 2018 au 23 septembre 2019 pour une dépense estimée à 1 358 490,00 $ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à octroyer un contrat d'une durée de 36 mois, soit du 24 septembre 2019 au 23 septembre 2022, plus deux années d'option à Corps Canadien des commissionnaires, Division du Québec, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes pour diverses installations du SPVM. Ce contrat permettra d'assurer l'intégralité du plan de protection estimé à 42 744 heures régulières annuelles, en plus de 2 080 heures annuelles ajoutées en besoins supplémentaires (voir la justification du SPVM en pièce jointe au dossier).
Des besoins supplémentaires en effectifs d'officiers sont estimés à 8 736 heures annuelles. Une banque prévisionnelle pouvant atteindre 2 600 heures annuelles est prévue à même ce contrat pour un total prévisionnel de 56 160 heures annuelles.

JUSTIFICATION

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Le présent dossier d'appel d'offres requiert la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Vous trouverez en pièce jointe au dossier copie de l'attestation de la firme recommandée.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

La firme Neptune Security Services inc. n'a pas obtenu le pointage nécessaire.

Pointage intérimaire obtenu :

Ø Corps Canadien des commissionnaires, Division du Québec : 79,8 %
Ø Groupe de sécurité Garda SENC : 70,9 %
Ø Neptune security services inc. : 42,8 %

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec	79,8	0,27	4,841,546,48 $	---	4 841 546,48 $
Groupe de sécurité GARDA S.E.N.C	70,9	0,24	5 088 076,98 $	---	5 088 076,98 $
Dernière estimation réalisée			4 931 877,37 $	---	4 931 877,37 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*					- 90 330,89 $ -1,83 %

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*	
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)*	246 530,50 $
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*	5,09 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat à taux horaire est d'une durée maximale de 36 mois, débutant le 24 septembre 2019 plus deux années d'option, pour un nombre prévisionnel de 168 480 heures représentant une dépense de 5 100 585,65 $ taxes incluses.
Ø Agents de sécurité : Taux horaire de 25,87 $: 42 744 heures par année, soit 1 105 787,20 $ (sans taxes) et 1 271 378,93 $ (taxes incluses) et les besoins supplémentaires indiqués dans la section « description » pour les agents de sécurité : Taux horaire de 25,87 $: 2 080 heures par année, soit 53 809,60 $ (sans taxes) et 61 867,59 $ (taxes incluses).

Ø Officiers : Taux horaire de 28,45 $: 8 736 heures par année, soit 248 539,20 $ (sans taxes) et 285 757,95 $ (taxes incluses).

Ø Une banque prévisionnelle annuelle de 2 600 heures, soit 70 616,00 $ (sans taxes) et 81 190,75 $ (taxes incluses) est prévue pour d'autres demandes de protection : À temps régulier pour les agents de sécurité et/ou les officiers, à un taux horaire moyen de 27,16 $ ou à temps supplémentaire pour des cas d'exception pour les agents de sécurité et/ou les officiers.

Ce contrat accordé comprend deux taux horaires, soit 25,87 $ pour l'agent de sécurité et 28,45 $ pour l'officier ainsi qu'un taux horaire moyen de 27,16 $ et une possibilité de temps supplémentaire.

Ces taux sont régis par le « Décret sur les agents de sécurité » qui prévoit des augmentations annuelles.

Fonction	Taux horaire	2019	2020	2021	2022
Agents	25,87$	11 594	42 744	42 744	31 150
Agents supplémentaires	25,87$	564	2 080	2 080	1 516
Total agents	25,87$	12 158	44 824	44 824	32 666
Officier	28,45$	2 369	8 736	8 736	6 367
Banque prévisionnelle	27,16	705	2 600	2 600	1 895

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 5 100 585.65$ est prévue au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Les besoins du SPVM étant à la hausse pour le nouveau site du 10351, rue Sherbrooke Est, et étant donné la mise à jour du taux du décret (salaire).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le contrat ne serait pas octroyé, les installations du Service de police de la Ville de Montréal ne seraient pas sécurisées par des agents de sécurité dès le 24 septembre 2019 ce qui menacerait la continuité des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ø Passage au comité exécutif le 14 août 2019
Ø Passage au conseil municipal le 19 août 2019
Ø Passage au conseil d'agglomération le 22 août 2019
Ø Début du contrat le 24 septembre 2019
Ø Fin du contrat le 23 septembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Daniel FARIAS, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-07-08

Brigitte SANFACON
Officier(iere) de sécurité

Tél : 514 872-9900
Télécop. : 514-872-6613

Jordy REICHSON
Chef de division

Tél : 514 872-0047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-29

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 30 janvier 2018

CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC)
A/S MONSIEUR MARC PARENT
1001, RUE SHERBROOKE E
MONTRÉAL (QC) H2L 1L3

N° de décision : 2018-CPSM-1006494
N° de client : 3000253430

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUEBEC) demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **13 mai 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193980002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Accorder au Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres ainsi qu'une variation des quantités dû à une demande additionnelle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période maximale de 36 mois débutant le 24 septembre 2019. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Dépense estimée de 5 100 585,65 $, taxes incluses. (Offre 4 841 546,48 $, variation des quantités 259 039,17 $). Appel d'offres 19-17385 - 3 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17385 Intervention.pdf 19-17385 pv.pdf 19-17385 DetCah.pdf 17385 Résultat comité.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement niv. 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-18

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 872-5241
Division : Direction -Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17385 — No du GDD : 1193980002

Titre de l'appel d'offres : SPVM – Service d'agence de sécurité

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 9 - 1 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 12 - 2 - 2019

Ouverture faite le : 26 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : 18 - 4 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 14 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 47 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 11

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 36,36

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Production Sécurité inc.	administratif
Neptune Security Services inc.	Note intérimaire < 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 25 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 25 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUÉBEC)	4 841 546,48 $	√	
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C	5 088 076,98 $		

Information additionnelle

7 désistements : (3) achat de document à titre informatif, (1) carnet de commande plein, (1) engagement dans d'autres projets, (2) pas de réponse

Préparé par : Badre Eddine Sakhi — Le 17 - 6 - 2019

19-17385 - SPVM - Service d'agence de sécurité

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Méthodologie proposée 15%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 15%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 30%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUÉBEC)	3,00	11,13	10,00	12,88	25,25	17,50	79,8	4 841 546,48 $	0,27	1
GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA S.E.N.C	2,63	9,63	11,63	9,50	22,50	15,00	70,9	5 088 076,98 $	0,24	2
NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.	1,63	5,13	3,75	7,50	17,25	7,50	42,8			Non conforme

Comité	
Date	jeudi 18-04-2019
Heure	15h30
Lieu	Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est, 4ème étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Roxana Racasan Oancea

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17385
Numéro de référence : 1227064
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : SPVM - Service d'agence de sécurité

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Collège Dawson. 3040 Sherbrooke Ouest Montréal, QC, H3Z 1A4 NEQ :	Madame Ecaterina Diaconu Téléphone : 514 931-8731 Télécopieur : 514 931-0701	**Commande : (1530906)** 2019-01-18 9 h 23 **Transmission :** 2019-01-18 9 h 23	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Collège John Abbott 21,275 Chemin Lakeshore Sainte-Anne-de-Bellevue, QC, H9X 3L9 NEQ :	Madame danielle ouellette Téléphone : 514 546-7382 Télécopieur : 514 457-0528	**Commande : (1532267)** 2019-01-22 11 h 01 **Transmission :** 2019-01-22 11 h 01	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Commissionnaires du Québec 1001, rue Sherbrooke Est, suite 700 Montréal, QC, H2L1L3 http://www.commissionnairesquebec.ca NEQ : 1169719847	Madame Karine Bélisle Téléphone : 514 273-8578 Télécopieur : 514 277-1922	**Commande : (1527410)** 2019-01-10 14 h 05 **Transmission :** 2019-01-10 14 h 05	3058407 - 19-17385 Addenda 1 2019-02-04 9 h 44 - Courriel 3059805 - 19-17385 Addenda 2 2019-02-05 15 h 20 - Courriel 3062423 - 19-17385 Addenda 3_Report 2019-02-08 15 h 19 - Courriel 3066302 - 19-17385 Addenda 4_Report 2019-02-14 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée 7889 St-Laurent #202 Montréal, QC, h2r1x1 NEQ : 1165400400	Monsieur Andrew Dufour Téléphone : 514 602-4459 Télécopieur :	**Commande : (1529107)** 2019-01-15 10 h 59 **Transmission :** 2019-01-15 10 h 59	3058407 - 19-17385 Addenda 1 2019-02-04 9 h 44 - Courriel 3059805 - 19-17385 Addenda 2 2019-02-05 15 h 20 - Courriel

				3062423 - 19-17385 Addenda 3_Report 2019-02-08 15 h 19 - Courriel 3066302 - 19-17385 Addenda 4_Report 2019-02-14 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Gardium Sécurité 136C, rue St-Laurent Saint-Eustache, QC, J7P 5G1 http://www.gardium.com NEQ : 1160955648	Monsieur Jean Lalonde Téléphone : 450 974-9989 Télécopieur : 450 974-7974	**Commande : (1527324)** 2019-01-10 11 h 53 **Transmission :** 2019-01-10 11 h 53	3058407 - 19-17385 Addenda 1 2019-02-04 9 h 44 - Courriel 3059805 - 19-17385 Addenda 2 2019-02-05 15 h 20 - Courriel 3062423 - 19-17385 Addenda 3_Report 2019-02-08 15 h 19 - Courriel 3066302 - 19-17385 Addenda 4_Report 2019-02-14 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe de sécurité Garda SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 http://www.garda.ca NEQ : 3368599133	Madame Valérie Jacob Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	**Commande : (1526996)** 2019-01-09 16 h 43 **Transmission :** 2019-01-09 16 h 43	3058407 - 19-17385 Addenda 1 2019-02-04 9 h 44 - Courriel 3059805 - 19-17385 Addenda 2 2019-02-05 15 h 20 - Courriel 3062423 - 19-17385 Addenda 3_Report 2019-02-08 15 h 19 - Courriel 3066302 - 19-17385 Addenda 4_Report 2019-02-14 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com NEQ : 1168627108	Madame Helen Graham Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	**Commande : (1527049)** 2019-01-10 8 h 02 **Transmission :** 2019-01-10 8 h 02	3058407 - 19-17385 Addenda 1 2019-02-04 9 h 44 - Courriel 3059805 - 19-17385 Addenda 2

				2019-02-05 15 h 20 - Courriel 3062423 - 19-17385 Addenda 3_Report 2019-02-08 15 h 19 - Courriel 3066302 - 19-17385 Addenda 4_Report 2019-02-14 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Production Sécurité 28 chemin de la Côte Saint-Louis Ouest, bureau 211 Blainville, QC, J7C 1B8 http://productionsecurite.ca NEQ : 1171083786	Monsieur Manel Mauvais Téléphone : 514 542-4241 Télécopieur : 438 800-2725	**Commande : (1529420)** 2019-01-15 15 h 37 **Transmission :** 2019-01-15 15 h 37	3058407 - 19-17385 Addenda 1 2019-02-04 9 h 44 - Courriel 3059805 - 19-17385 Addenda 2 2019-02-05 15 h 20 - Courriel 3062423 - 19-17385 Addenda 3_Report 2019-02-08 15 h 19 - Courriel 3066302 - 19-17385 Addenda 4_Report 2019-02-14 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Securitas Canada Ltd 1980 Sherbrooke West Suite 300 Montréal, QC, H3H1E8 NEQ : 1143108844	Monsieur Michel Najm Téléphone : 514 938-3423 Télécopieur :	**Commande : (1527892)** 2019-01-11 11 h 56 **Transmission :** 2019-01-11 11 h 56	3058407 - 19-17385 Addenda 1 2019-02-04 9 h 44 - Courriel 3059805 - 19-17385 Addenda 2 2019-02-05 15 h 20 - Courriel 3062423 - 19-17385 Addenda 3_Report 2019-02-08 15 h 19 - Courriel 3066302 - 19-17385 Addenda 4_Report 2019-02-14 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TRIMAX SÉCURITÉ INC. 1965 boul. Industriel, 200 Laval, QC, H7S 1P6	Monsieur Éric Toussaint Téléphone : 450	**Commande : (1528278)** 2019-01-14 9 h 52 **Transmission :** 2019-01-14 9 h 52	3058407 - 19-17385 Addenda 1 2019-02-04 9 h 44 - Courriel

	http://www.trimaxsecurite.com NEQ : 1165926511	934-5200 Télécopieur :		3059805 - 19-17385 Addenda 2 2019-02-05 15 h 20 - Courriel 3062423 - 19-17385 Addenda 3_Report 2019-02-08 15 h 19 - Courriel 3066302 - 19-17385 Addenda 4_Report 2019-02-14 15 h 37 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Rimouski. 205, Cathédrale C.P. 710 Rimouski, QC, G5L 7C7 http://www.ville.rimouski.qc.ca NEQ :	Monsieur Luc Babin Téléphone : 418 724-3142 Télécopieur : 418 724-2852	**Commande : (1537712)** 2019-02-01 11 h 28 **Transmission :** 2019-02-01 11 h 28	Mode privilégié : Ne pas recevoir

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193980002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Accorder au Corps Canadien des Commissionnaires, Division du Québec, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres ainsi qu'une variation des quantités dû à une demande additionnelle du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période maximale de 36 mois débutant le 24 septembre 2019. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois chacune. Dépense estimée de 5 100 585,65 $, taxes incluses. (Offre 4 841 546,48 $, variation des quantités 259 039,17 $). Appel d'offres 19-17385 - 3 soumissionnaires (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1193980002 - CCCQ.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065
Co-auteure
Diane Nguyen
Conseillère budgétaire-Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
514-872-0549

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-25

Cathy GADBOIS
Chef de section
Tél : 514 872-1443

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.43

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1197956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 d'un montant total de 750 000 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 $ réparti entre 2019 et 2021 équivalent au montant de la subvention attendue

Il est recommandé au comité exécutif :

- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 20 000 $ en 2019 selon les informations financières inscrites au dossier, équivalent à 3,33 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences corporatives, conditionnellement à l'approbation de l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

- d'approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021, d'un montant total de 750 000 $, avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service de développement économique de 580 000 $ réparti entre 2019 et 2021 selon les informations financières inscrites au dossier, équivalent à 96,66 % du montant de la subvention attendue pour répondre aux besoins en matière de compétences d'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-26 09:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197956001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 d'un montant total de 750 000 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 $ réparti entre 2019 et 2021 équivalent au montant de la subvention attendue

CONTENU

CONTEXTE

Le 8 décembre 2016, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec signaient l'entente-cadre *Réflexe Montréal* portant sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal (Ville) pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole. Le 6 avril 2018, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dévoilait la Politique bioalimentaire 2018-2025 qui mise, notamment, sur le potentiel des régions pour réaliser des interventions adaptées à leur spécificité afin de renforcer le secteur bioalimentaire. En cohérence avec l'entente-cadre Réflexe Montréal, l'orientation 4 de cette politique propose « d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour le territoire de la région de Montréal ».
Pour sa part, la Ville a identifié, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (OVT), l'essor des entreprises montréalaises (priorité 3) et la sécurité alimentaire (priorité 5) comme faisant partie de ses priorités. En réponse aux priorités identifiées dans l'OVT par la région de Montréal, le MAPAQ s'est engagé à collaborer avec la métropole sur ces enjeux spécifiques.

Aussi, la Ville, consciente de l'apport stratégique de l'agriculture, notamment urbaine, et du secteur bioalimentaire pour l'économie locale et régionale, s'est engagée dans une démarche de mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal. Celui-ci comprend une orientation de développement des activités agricoles commerciales dans les secteurs industriels et commerciaux en zone urbaine (orientation 4). De plus, la Politique de développement sociale de la Ville, la Politique de l'enfant et la Stratégie Montréal durable 2016-2020 prévoient des actions en matière d'agriculture urbaine, de saine alimentation ou de sécurité alimentaire.

Le présent sommaire décisionnel vient répondre aux objectifs de la Ville en matière de développement du secteur bioalimentaire en proposant l'approbation de l'Entente de développement du secteur bioalimentaire 2019-2021 entre le MAPAQ et la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1194 - Accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximum de 120 000 $ à «Laboratoire sur l'agriculture urbaine» (AU/LAB) pour le fonctionnement du CRETAU (Carrefour de recherche, d'expertise et de transfert en agriculture urbaine) pour la période de 2018 à 2020.
CG18 0240 - Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

DESCRIPTION

L'Entente 2019-2021, qui fait l'objet du présent dossier, a été négociée à partir des points de convergence entre la Politique bioalimentaire, l'OVT et le PDZA, notamment en ce qui a trait au développement :

- de l'agriculture urbaine commerciale;
- du secteur bioalimentaire et de ses entreprises;
- d'orientations en matière de sécurité alimentaire.

Cette entente servira également comme base pour des collaborations futures, entre la Ville et le MAPAQ, visant l'essor du secteur bioalimentaire sur le territoire montréalais et la réalisation d'actions structurantes.

L'Entente 2019-2021 inclut des objectifs et des projets qui seront soutenus conjointement par la Ville et le MAPAQ. Les trois objectifs de l'Entente sont les suivants :

1. Mobiliser les acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement, de concertation et d'action afin de renforcer l'écosystème du secteur bioalimentaire, notamment en dotant la Ville d'un cadre d'intervention issu d'une démarche de mise en commun des enjeux régionaux et sectoriels;

2. Mettre en œuvre des projets préalablement convenus entre les parties dont la liste figure à l'Annexe 1 de l'Entente;

3. Mettre en œuvre tout autre projet structurant identifié comme étant prioritaire par les parties, et répondant aux priorités 3 et 5 de l'OVT ou aux orientations du PDZA de l'agglomération, qui contribueront à soutenir le développement de l'écosystème sectoriel de l'industrie bioalimentaire montréalaise.

Les projets actuellement prévus à l'Annexe 1 de l'Entente sont les suivants:

Par le Service de développement économique (SDÉ):
- Étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine commerciale incluant un comparatif avec d'autres villes, les meilleures pratiques et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes.
- Plan de développement stratégique en agriculture urbaine commerciale pour l'agglomération montréalaise basé sur les constats et les recommandations de l'étude sur le potentiel commercial.
- Diagnostic sectoriel pour le secteur bioalimentaire montréalais présentant une analyse de l'écosystème sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement incluant l'innovation, la transformation, la distribution et la commercialisation.
- Concertation et consultation des acteurs en vue de l'élaboration d'un cadre d'intervention régional.

- Rédaction d'un cadre d'intervention pour le développement du secteur bioalimentaire.
- Journée sur l'innovation dans le secteur bioalimentaire.

Par le Service de la diversité et inclusion sociale (SDIS):
- Analyse sur le potentiel des épiceries solidaires pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires locaux et l'accès à ces marchés pour les produits locaux.

Les budgets prévisionnels de chacun des projets actuellement prévus sont précisés à Annexe 1 de l'Entente qui se trouve dans l'intervention du Service des affaires juridiques. L'Entente à intervenir entre la Ville et le MAPAQ, prévoit notamment l'utilisation des sommes versées par les parties ainsi que les modalités de versement. L'Entente serait en vigueur à partir de sa signature et jusqu'au 31 mars 2021.

La valeur de l'entente est de 750 000 $ dont 600 000 $ qui seraient remis à la Ville par le MAPAQ. La Ville contribuerait à l'entente pour 150 000 $.

Outre la contribution des parties, l'Entente comprend, notamment, les termes suivants :
- La présence d'un comité directeur, formé de représentants du MAPAQ et du Service de développement économique de la Ville (SDÉ), pour assurer le suivi de l'Entente. Ce comité sera notamment responsable d'approuver l'ajout de nouveaux projets pouvant être financés dans le cadre de l'Entente ainsi que de l'approbation des livrables et de la reddition de comptes.
- La désignation de la Ville comme responsable de la mise en œuvre, de la coordination et de la gestion de l'Entente.

JUSTIFICATION

Le bioalimentaire est un secteur économique de première importance pour la métropole. La transformation alimentaire représente le plus important générateur d'emploi dans le secteur manufacturier dans l'agglomération et le secteur bioalimentaire, dans son ensemble, équivaut à 5% du PIB montréalais et à 13% des emplois sur l'île.
À l'échelle du Québec, le poids de Montréal est considérable avec 27 % des emplois dans le secteur. De plus, en 2017, Montréal a attiré 30 % des investissements faits au Québec dans la transformation alimentaire en plus de générer 30 % des livraisons de produits alimentaires transformés, ce qui fait de l'agglomération le premier centre de transformation alimentaire de la province.

De plus, le secteur bioalimentaire connaît une évolution marquée depuis quelques années avec l'émergence de nombreuses PME offrant des produits novateurs. Nouveau sous-secteur en émergence, l'agriculture urbaine commerciale connaît une croissance marquée au Québec avec la création de 48 entreprises depuis 2001 (plus de 20 créées dans les deux dernières années) dont la vaste majorité est située sur l'île de Montréal. Les investissements dans ces projets innovants permettent la production alimentaire, mais également le développement de nouvelles technologies pouvant par la suite être intégrées dans les systèmes de production traditionnels ou être exportées à l'étranger.

Cette entente permettra des contrats de services et des contributions financières nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets structurants pour le développement du secteur bioalimentaire et de son écosystème socio-économique. Ceux-ci feront l'objet, le cas échéant, de décisions déléguées ou de décisions des instances distinctes. Ainsi, cette entente permettra à la Ville d'assumer un leadership accru dans le soutien et le développement de ce secteur qui contribue aux objectifs de développement économique de la métropole.

De plus, l'Entente représente un outil efficace pour la Ville afin de réaliser des actions en lien avec les objectifs qu'elle s'est fixés en lien avec les politiques, stratégies et plans suivants :
- Accélérer Montréal – Stratégie de développement économique 2018-2022 (Plan d'action Maximiser Montréal - axe 5)
- Plan de développement de la zone agricole de l'agglomération de Montréal (orientation 4)
- Plan Montréal durable 2016-2020 (priorités 2, 3 et 4 + actions 12 et 15)
- Stratégie montréalaise pour une ville résiliente (action 6)
- Politique de développement social (orientation 1.8)
- Politique de l'enfant (axe 2)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est de 750 000 $. Une somme totale de 150 000 $ est prévue au budget de fonctionnement de 2019, 2020 et 2021 de la Ville de Montréal (montant de 145 000 $ prévu au SDÉ et montant de 5 000 $ prévu au SDIS).
Pour sa part, le MAPAQ s'engage à contribuer à la mise en œuvre de cette entente en y affectant une somme totale pouvant atteindre 600 000 $ pour la durée de l'entente. À cet effet, à la suite de l'approbation du présent dossier, selon la ventillation annuelle des montants dans le tableau présenté ci-dessous, un ajustement total de 600 000 $ au budget du Service du développement économique, en revenus et dépenses reportables, est requis. Il s'agit d'une somme totale de 580 000 $ en budget d'agglomération et de 20 000 $ en budget local.

	2019		**2020**		**2021**		
	Agglomération	**Local**	**Agglomération**	**Local**	**Agglomération**	**Local**	**Total**
MAPAQ	230 000 $	20 000 $	200 000 $	- $	150 000 $	- $	600 000 $
Ville (SDÉ)	60 000 $	- $	65 000 $	- $	20 000 $	- $	145 000 $
Ville (SDIS)	- $	5 000 $	- $	- $	- $	- $	5 000 $
Total	290 000 $	25 000 $	265 000 $	- $	170 000 $	- $	750 000 $

Au global, la contribution de la Ville est de 20% du montant total de l'Entente alors que celle du MAPAQ correspond à 80%.

Pour la portion dévolue et utilisée par le SDÉ, le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), car les projets financés par l'entente viendront appuyer le secteur bioalimentaire sur le territoire de l'agglomération.

Pour la portion utilisée par le SDIS, le présent dossier concerne une compétence locale en matière de sécurité alimentaire.

Le détail des imputations comptables et budgétaires est disponible dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs projets prévus dans le cadre de l'Entente rejoignent trois des quatre priorités d'intervention du Plan Montréal durable 2016-2020, à savoir:

- Priorité 2: Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;
- Priorité 3: Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé;
- Priorité 4: Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Plus précisément, les deux projets prévus à l'Entente portant spécifiquement sur l'agriculture urbaine peuvent s'intégrer à deux des actions prévues au Plan Montréal durable 2016-2020 :
- Action 12: Intégrer l'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie à l'ADN des quartiers (Plan de l'administration municipale);
- Action 15: Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine (Plan d'action des organisations partenaires).

De plus, le MAPAQ fait partie des organisations ayant participé aux rencontres d'élaboration du Plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de l'Entente permettra la mise en place et la réalisation d'activités structurantes pour les entreprises de cette industrie. De plus, cette Entente servira comme base pour des collaborations futures, entre la Ville, le MAPAQ et d'autres acteurs du milieu, privé et public, visant l'essor du secteur bioalimentaire sur le territoire montréalais.
À défaut, des projets porteurs pour ce secteur clé de l'économie montréalaise seraient remis en question.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les projets réalisés dans le cadre de l'Entente doivent se conformer au protocole de visibilité établi entre la Ville et le MAPAQ, tel que décrit dans de l'Entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation des activités prévues à l'Entente pour les années 2019-2020 et 2020-2021 ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour ces années.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Salwa MAJOUJI, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Jacques A SAVARD, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Johanne DEROME, 5 mars 2019
Jacques A SAVARD, 4 mars 2019
Salwa MAJOUJI, 4 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-André MAJOR
Conseiller au développement économique

Tél : 514 868-4730
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-04

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directeur(trice) - investissement et developpement strategique

Tél : 514 872-1908
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-07-25

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 d'un montant total de 750 000 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 $ réparti entre 2019 et 2021 équivalent au montant de la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente_Ville_MAPAQ.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886
Division : Contrats

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
23 JUIL. 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE SECTORIELLE
DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE DE LA RÉGION DE MONTRÉAL
2019-2021

ENTRE

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, monsieur André Lamontagne, agissant pour et au nom du gouvernement du Québec, sous l'autorité de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (RLRQ, chapitre M-14); ici représenté par monsieur René Dufresne, sous-ministre, dûment autorisé par l'article 12 de cette loi;

ci-après désigné le « MINISTRE »,

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public légalement constituée, en vertu de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre c-11.14), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134 Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant au nom de l'Agglomération de Montréal et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006, jointe en annexe;

ci-après désignée « VILLE »,

ci-après collectivement désignées les « PARTIES ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QU'en vertu des articles 126.2 et suivant de la Loi sur les compétences municipales ((RLRQ, chapitre C-47.1) (LCM) une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, notamment conclure une entente avec un ministère concernant son rôle et ses responsabilités relatives à la mise en œuvre de priorités régionales;

ATTENDU QUE l'Agglomération détient l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 126.2 à 126.4 de la LCM;

ATTENDU QUE le **MINISTRE** contribue par son intervention au développement régional et territorial notamment par la mise en œuvre de sa Politique bioalimentaire 2018-2025;

ATTENDU QUE la Politique bioalimentaire reconnait notamment que le secteur bioalimentaire est stratégique pour le Québec en raison de son rôle de premier plan au regard de l'alimentation, de son apport au développement économique des régions ainsi que de sa contribution à la mise en valeur des territoires;

ATTENDU QUE la Politique bioalimentaire vise notamment à renforcer la synergie entre les territoires et le secteur bioalimentaire ainsi que miser sur leurs potentiels par une intervention adaptée à leur spécificité;

ATTENDU QUE l'orientation 4 de la Politique bioalimentaire propose spécifiquement et en cohérence avec l'entente-cadre Réflexe Montréal « d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour le territoire de la région de Montréal »;

ATTENDU QUE la VILLE identifie sur le territoire de l'agglomération l'essor des entreprises montréalaises et la sécurité alimentaire parmi ses priorités dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (OVT);

ATTENDU QUE la VILLE s'est dotée de la Stratégie de développement économique 2018-2022, Accélérer Montréal, qui vise à faire de Montréal un vecteur d'innovation, de talents et de développement économique, entrepreneurial, international, durable et social;

ATTENDU QUE la VILLE, consciente de l'apport stratégique de l'agriculture, notamment urbaine, et du secteur bioalimentaire pour l'économie locale et régionale et l'occupation dynamique du territoire, s'est engagée dans une démarche de mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de l'agglomération de Montréal, qui comprend une orientation de développement des activités agricoles commerciales dans les secteurs industriels et commerciaux en zone urbaine (orientation 4);

ATTENDU QUE la VILLE s'est dotée de la Politique de l'enfant et la Stratégie Montréal durable 2016-2020 qui prévoient des actions en matière d'agriculture urbaine, de saine alimentation et de sécurité alimentaire;

ATTENDU QUE par le biais de cette entente (ci-après l'« Entente »), les PARTIES ont pour volonté de mettre en commun leurs efforts et leurs ressources afin de contribuer au développement de l'industrie bioalimentaire de Montréal.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. DÉFINITIONS

« Bioalimentaire » : ce qui se rapporte à l'ensemble des activités liées à l'agriculture, l'aquaculture, les pêches, la transformation, les commerces de gros et de détail ainsi qu'aux réseaux des services alimentaires, hôtellerie, restauration et institutions.

« Projet structurant »: Projet qui s'inscrit dans les priorités de développement de l'agglomération et du gouvernement dans un axe ayant un potentiel de croissance appréciable démontré, qui provoque un effet multiplicateur dans l'économie régionale[1]. Une liste non exhaustive de projets structurants, ciblés par la présente Entente, est présentée à l'Annexe 1.

2. MISE EN CONTEXTE

La VILLE souhaite assumer un leadership dans le soutien et le développement du domaine bioalimentaire, un secteur qui contribue aux objectifs de développement économique de la métropole. Ainsi, cette entente vise l'élaboration et la mise en œuvre de projets structurants pour le développement de ce secteur et de son écosystème socio-économique.

Au printemps 2018, le MINISTRE a consulté la VILLE sur la Politique bioalimentaire 2018-2025. Cette consultation a permis de faire ressortir la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action concerté sur des projets structurants pour le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le PDZA, l'OVT, la Politique de l'enfant, et la Stratégie Montréal durable 2016-2020 prévoient des actions qui contribuent au développement du secteur bioalimentaire montréalais.

En ce sens, la VILLE et le MINISTRE collaboreront pour la mise en œuvre des actions du PDZA de l'agglomération de Montréal et des actions prévues aux priorités 3 et 5 de la Stratégie OVT. De plus, les PARTIES travailleront, notamment, à l'élaboration d'un diagnostic sectoriel et d'un cadre d'intervention.

D'autre part, le secteur bioalimentaire met en action un nombre considérable d'acteurs socio-économiques dont il importe d'encourager la concertation et la collaboration. En ce sens, cette Entente servira également comme base pour des collaborations futures visant l'essor du secteur bioalimentaire sur le territoire de l'agglomération de Montréal et permettra de soutenir et de renforcer la concertation nécessaire à la réalisation d'actions structurantes.

3. OBJET DE L'ENTENTE

3.1 La présente Entente a pour objet de définir les modalités de participation des PARTIES pour la mise en commun de ressources financières et techniques, aux fins de la mise en œuvre de projets visant le développement du secteur bioalimentaire sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

3.2 Les **PARTIES** conviennent que tout engagement découlant de la présente Entente demeure conditionnel aux disponibilités budgétaires, ainsi qu'au respect des mesures, des programmes et des normes de gestion qui leur sont applicables.

---

[1] Source : Gouvernement du Québec. Thésaurus de l'activité gouvernementale. http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=16411

4. OBJECTIFS DE L'ENTENTE

En vertu de cette Entente, les PARTIES poursuivent les objectifs suivants :

4.1 Mobiliser les acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement, de concertation et d'action afin de renforcer l'écosystème du secteur bioalimentaire, notamment en dotant l'agglomération d'un cadre d'intervention issu d'une démarche de mise en commun des enjeux régionaux et sectoriels;

4.2 Mettre en œuvre les Projets structurants prévus à l'Annexe 1;

4.3 Mettre en œuvre tout autre Projet structurant identifié prioritaire par les PARTIES, et répondant aux priorités 3 et 5 de l'OVT ou aux orientations du PDZA de l'agglomération, qui contribueront à soutenir le développement de l'écosystème sectoriel de l'industrie bioalimentaire montréalaise.

5. ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX DES PARTIES

Aux fins de la présente Entente, les PARTIES s'engagent conjointement à:

5.1 Développer et véhiculer une vision commune du développement du secteur bioalimentaire montréalais;

5.2 Identifier un représentant pour siéger au comité directeur qui, conformément, à la clause 12.1, aura notamment pour mandat de veiller au suivi de l'Entente et de convenir d'un cadre de gestion des sommes versées par les PARTIES pour la mise en œuvre de la présente Entente;

5.3 Assurer un soutien aux ressources professionnelles chargées de la mise en œuvre et de la coordination de la présente Entente dont les objectifs sont précisés à la clause 4 ainsi que des projets qui sont prévus tel que précisé à l'Annexe 1;

5.4 Désigner la VILLE comme responsable de la coordination de la présente Entente, comme prévu à la clause 12.2;

5.5 Désigner la VILLE comme gestionnaire de l'Entente, comme prévu à la clause 12.3 qui aura pour mandat d'assurer la gestion administrative de cette Entente.

6. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DU MINISTRE

Le MINISTRE s'engage à :

6.1 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente en y affectant une somme totale pouvant atteindre 600 000 $ pour la durée de l'Entente.

6.2 Verser à la VILLE dès la signature de cette Entente une aide financière de 250 000 $ pour la réalisation des Projets structurants.

6.3 Verser à la VILLE, au 1er avril 2020, une aide financière maximale de 200 000$ conditionnelle au dépôt et à l'acceptation du MINISTRE des éléments suivants :

- Un bilan de mi-parcours qui inclut des fiches projets pour chacun des projets mentionnés à l'Annexe 1 ou qui auront été retenus par le comité directeur en vertu de l'article 4.3 ainsi qu'un rapport financier, tel que décrit à l'Annexe 2.

6.4 Verser à la VILLE une dernière aide financière pouvant atteindre la somme de 150 000$, selon les dépenses réelles encourues à la suite du dépôt d'un bilan de

l'ensemble des Projets structurants réalisés, des rapports financiers approuvés et documents requis par le comité directeur de l'Entente tel que prévu à l'article 12.1.

7. ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

7.1 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente en y affectant une somme totale pouvant atteindre 150 000 $, provenant du budget de fonctionnement des services impliqués.

7.2 À titre de partenaire gestionnaire, réserver dès la signature de cette Entente l'ensemble des sommes prévues à l'article 7.1, le tout réparti en fonction des années budgétaires de la VILLE de la façon suivante:

- 2019 : 65 000 $
- 2020 : 65 000 $
- 2021 : 20 000 $ (au plus tard le 31 mars 2021)

7.3 Contribuer à la mise en œuvre de cette Entente en y affectant les ressources humaines requises pour la coordination, comme prévu à la clause 12.2, ainsi que pour les projets qui en découlent.

8. DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS

Tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).

9. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

PARTIES	2019-2020	2020-2021	TOTAL
MINISTRE	250 000 $	350 000 $	**600 000 $**
VILLE*	75 000 $	75 000	**150 000 $**
TOTAL	**325 000 $**	**425 000 $**	**750 000 $**

*S'ajoute la contribution de la VILLE correspondant aux dépenses engendrées par le poste de travail et le soutien à la coordination.

10. TERRITOIRE D'APPLICATION

Le territoire sur lequel s'applique la présente Entente est celui de l'agglomération de Montréal.

11. DURÉE DE L'ENTENTE

Cette Entente entre en vigueur à la date à laquelle les PARTIES l'auront signée et se termine le 31 mars 2021.

12. SUIVI ET ÉVALUATION

12.1 Comité directeur

Composition

Le comité directeur est formé du représentant désigné par chaque partie conformément à la clause 5.2 Le comité directeur peut s'adjoindre des personnes-ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Ces personnes-ressources n'ont pas le droit de vote.

Mandats

- Encadrer, dans l'exécution de leurs mandats, les ressources professionnelles dédiées à la coordination de la présente Entente et à la réalisation des projets;
- Approuver les livrables (décrits à l'Annexe 1) et les documents de reddition de comptes relatifs aux activités de la présente Entente (décrits à l'Annexe 2);
- Participer à un minimum de cinq (5) rencontres pour la durée de l'Entente selon le calendrier suivant :
    - **Septembre 2019 :** Approbation des fiches projet prévoyant les activités à réaliser, les échéanciers et les budgets pour chaque projet prévu à l'Annexe 1;
    - **Décembre 2019 :** Suivi des projets incluant les fiches projets mises à jour
    - **Mars 2020 :**
        - Approbation du bilan de mi-parcours (incluant les fiches projets mises à jour) et le rapport financier;
        - Approbation de nouvelles fiches projets pour des projets admissibles.
    - **Septembre 2020 :** Suivi des projets incluant :
        - Approbation du bilan à jour (incluant les fiches projets mises à jour) et le rapport financier;
        - Approbation de nouvelles fiches projets pour des projets admissibles.
    - **Mars 2021 :** Approbation de la reddition de compte finale (tel que décrit à l'Annexe 2);
- Évaluer et approuver les demandes d'adhésion de nouveaux partenaires à l'Entente, le cas échéant.

12.2 Coordination

La VILLE est désignée, sous la supervision des PARTIES, pour la mise en œuvre et la coordination de la présente Entente ainsi que des projets décrits à l'Annexe 1. Les ressources dédiées à la coordination de l'Entente et des projets proviennent principalement du Service de développement économique (SDÉ), mais pourront aussi provenir d'autres services de la VILLE et se greffer au besoin à l'équipe de coordination, si jugé opportun.

Mandats

- Assurer la coordination et le suivi des divers projets à réaliser selon ce qui est prévu à l'Annexe 1;
- Assurer la reddition de comptes en complétant les fiches projet et les bilans pour chacun des projets, selon les processus et documents requis par les PARTIES tel que décrit à l'Annexe 2;
- Assurer la promotion de la présente Entente et de ses résultats, en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans sa réalisation;
- Accomplir les tâches administratives requises.

12.3 Gestionnaire de l'Entente

La VILLE est désignée comme gestionnaire de l'Entente. À ce titre, son Service du développement économique (SDÉ) aura la responsabilité d'administrer les sommes d'argent versées par les PARTIES, aux fins de la présente Entente selon les recommandations du comité directeur, et ce, conformément aux normes des programmes ainsi que dans le respect des politiques de chacune des PARTIES.

Mandats

- Assurer la gestion administrative et le suivi du budget de fonctionnement et des engagements financiers prévus à la présente Entente;

- Tenir des comptes et des registres appropriés et précis à l'égard des coûts relatifs à chacun des projets visés par la présente Entente;
- Tenir à jour une comptabilité distincte et spécifique relative à l'ensemble des dépenses imputables à la présente Entente et transmettre au comité directeur avant le 15 mars 2021 un rapport financier détaillé par projet. ;
- Fournir sur demande tous les comptes, les dossiers ou les documents de toute nature relatifs à l'Entente, à toute personne autorisée par l'une ou l'autre des PARTIES de l'Entente afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en faire des copies;
- Préparer et fournir au comité directeur les rapports financiers requis à la reddition de comptes tel que spécifié à l'Annexe 2.

13. LIVRABLES, REDDITION DE COMPTES ET RAPPORTS FINANCIERS

13.1 Les livrables associés aux Projets structurants sont nommés à l'Annexe 1.

13.2 Les PARTIES conviennent que les rapports financiers et les bilans prévus à l'Annexe 2 et approuvés par le comité directeur selon l'article 12.1 serviront de reddition de compte unique pour l'ensemble des partenaires actuels ou futurs de cette Entente.

14. RÉSILIATION

14.1 Si l'une des PARTIES est en défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente Entente, l'autre PARTIE se réserve le droit de résilier, en tout ou en partie, la présente Entente. Pour ce faire, la PARTIE qui souhaite se prévaloir du droit à la résiliation doit transmettre, un avis de résiliation écrit à la partie en défaut, lequel énoncera les motifs de résiliation. La partie défaillante aura trente (30) jours ouvrables, à compter de la date de réception de cet avis, pour y remédier, à défaut de quoi la présente Entente est résiliée de plein droit.

14.2 Advenant la résiliation de l'Entente, la VILLE, à titre de gestionnaire, établira une répartition finale qu'elle soumettra au MINISTRE. Les PARTIES s'engagent à verser toute somme résiduelle à laquelle elles s'étaient engagées et dont les activités ont été réalisées conformément à la présente Entente avant la résiliation. La ville, à titre de gestionnaire, s'engage à rembourser aux PARTIES tout solde sur les montants versés par ces dernières, mais non encore engagés pour la réalisation des projets faisant l'objet la présente Entente. Toute somme ainsi due doit être remboursée dans un délai de soixante (60) jours suivant l'établissement de la répartition finale.

15. VÉRIFICATION

Les transactions financières découlant de l'exécution de la présente Entente sont sujettes à la vérification par le Contrôleur des finances (Loi sur le ministère des Finances, L.R.Q., c. M-24.01).

16. MODIFICATIONS

Toute modification au contenu de la présente Entente, y compris l'ajout de contributions provenant de nouveaux partenaires, doit faire l'objet d'un avenant entre les représentants respectifs des PARTIES. Cet avenant ne peut changer la nature de la présente Entente et elle en fait partie intégrante.

16.1 Adhésion d'un nouveau partenaire

16.1.1 Les PARTIES peuvent convenir d'ajouter de nouveaux partenaires à l'Entente, sous réserve d'une décision unanime du Comité directeur. Les PARTIES

acceptent que des contributions provenant d'autres partenaires, y compris des organismes publics ou privés, soient ajoutées au budget de la présente Entente. Ces contributions devront être faites au bénéfice de l'objet de la présente Entente et seront inscrites dans un avenant.

16.1.2 Les PARTIES conviennent que l'une ou l'autre d'entre elles peut augmenter sa contribution financière. Le MINISTRE peut le faire sans qu'il soit nécessaire de procéder par un avenant. Cette procédure n'est toutefois pas applicable si la contribution totale du gouvernement est portée à un montant supérieur à un million de dollars. Toute augmentation de la contribution financière de la VILLE devra faire l'objet d'une décision du Conseil d'agglomération.

- Advenant une augmentation de la contribution financière d'une des PARTIES, une confirmation écrite par une personne dûment autorisée doit être jointe en annexe de la présente Entente pour en faire partie intégrante. Un nombre suffisant d'exemplaires de cette confirmation doit être transmis au gestionnaire de l'Entente pour que celui-ci la distribue aux autres PARTIES. La confirmation doit notamment comprendre une mise à jour du calendrier de versements et du tableau synthèse des contributions financières. Sauf en ce qui a trait à ce qui précède, les droits et obligations de la présente Entente demeureront inchangés.

17. SOMMES RÉSIDUELLES

17.1 Toute somme résiduelle devra être répartie entre les PARTIES au prorata de leur apport financier respectif. Le gestionnaire de l'Entente s'engage à remettre ces sommes aux PARTIES dans les 30 jours de la fin de l'Entente.

18. CESSION

Les droits et obligations prévus à la présente Entente ne peuvent être cédés, vendus ou transportés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable des PARTIES qui peuvent alors prévoir des conditions à cette fin.

19. ANNEXES ET TABLEAUX

Les annexes mentionnées à la présente Entente en font partie intégrante. En cas de conflit entre les annexes et la présente Entente, cette dernière prévaudra. De même, en cas de conflit entre les tableaux et le texte de la présente Entente, ce dernier prévaudra.

20. AFFICHAGE ET PUBLICITÉ

20.1 Les PARTIES reconnaissent que les ministres ou leurs représentants peuvent annoncer, conjointement avec les partenaires municipaux et avec les intervenants, les détails importants de l'Entente et son financement notamment :

- le nom des PARTIES et intervenants;
- le montant des engagements financiers;
- l'objet de l'Entente et le territoire d'application;
- le budget total de l'Entente.

20.2 Les PARTIES s'engagent à s'aviser mutuellement lorsqu'elles désirent faire l'annonce officielle de la présente Entente.

20.3 Les PARTIES s'engagent à assurer la visibilité des PARTIES et des intervenants, lors de toute activité de communication relative à la présente Entente, aux récipiendaires de l'aide financière et, s'il y a lieu, sur les documents promotionnels qui s'y rattachent.

20.4 Les PARTIES acceptent que leurs représentants et les intervenants participent à toute cérémonie officielle concernant la présente Entente, ainsi que lors des

annonces ou présentations publiques des projets qui en découlent. À cet égard, les PARTIES et les intervenants doivent être informés, par écrit, au moins dix jours ouvrables avant la date d'un événement pour que les dispositions nécessaires soient prises.

21. REPRÉSENTANTS DES PARTIES ET COMMUNICATIONS

Sous réserve de la clause 12 et aux fins de cette Entente, les PARTIES conviennent que toutes les communications (avis, instructions, recommandations ou documents exigés en vertu de la présente Entente) se font par écrit et qu'elles sont censées avoir été reçues par le destinataire, si elles sont acheminées au responsable, à l'adresse indiquée ci-après, par courriel, télécopieur, courrier ou courrier recommandé, ou livrées en mains propres ou par huissier.

Pour le MINISTRE :

Directeur régional
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière
A/S Monsieur Jacques Beaupré

867, boul. de L'Ange-Gardien, bureau 1.01
L'Assomption (Québec) J5W 1T3

Pour la VILLE :

Directrice du Service du développement économique
Ville de Montréal
A/S Madame Véronique Doucet

700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

22. SIGNATURES

Les PARTIES et les intervenants reconnaissent avoir lu et accepté chacune des clauses de la présente Entente.

EN FOI DE QUOI, les PARTIES ont signé :

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC

René Dufresne Sous-ministre	Date

VILLE DE MONTRÉAL

Me Yves Saindon, Greffier	Date

Annexe 1

Priorités et objectifs de l'Entente	Projets	Direction responsable à la Ville	Livrables	Échéanciers	Ville	MINISTRE	TOTAL
Mise en œuvre de l'orientation 4 du PDZA	Étude sur le potentiel économique de l'agriculture urbaine commerciale incluant un comparatif avec d'autres villes, les meilleures pratiques et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes.	Développement économique	Étude et recommandations	Début et fin en 19-20	12 500 $	50 000 $	62 500 $
	Plan de développement stratégique en agriculture urbaine commerciale pour l'agglomération montréalaise basé sur les constats et les recommandations de l'étude sur le potentiel commercial.	Développement économique	Plan de développement	Début et fin en 20-21	12 500 $	50 000 $	62 500 $
Mise en œuvre de l'orientation 4.3 de la Politique bioalimentaire : Mobilisation des acteurs et planification du développement du secteur bioalimentaire	Diagnostic sectoriel pour le secteur bioalimentaire montréalais présentant une analyse de l'écosystème sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement incluant l'innovation, la transformation, la distribution et la commercialisation.	Développement économique	Étude et recommandations	Début 19-20 Fin 20-21	12 500 $	50 000 $	62 500 $
	Concertation et consultation des acteurs en vue de l'élaboration d'un cadre d'intervention régional.	Développement économique	Résultats des consultations	Début et fin en 20-21	12 500 $	50 000 $	62 500 $
	Rédaction d'un cadre d'intervention pour le développement du secteur bioalimentaire.	Développement économique	Cadre d'intervention	Début et fin en 20-21	12 500 $	50 000 $	62 500 $
Mise en œuvre de la priorité 3 de l'OVT : l'essor des entreprises	Journée sur l'innovation dans le secteur bioalimentaire.	Développement économique	Événements	Début et fin en 19-20	4 000 $	16 000 $	20 000 $
Mise en œuvre de la priorité 5 de l'OVT : initiatives favorisant la sécurité alimentaire (en lien avec le développement du secteur bioalimentaire)	Analyse sur le potentiel des épiceries solidaires (entreprises d'économie sociale) pour favoriser la sécurité alimentaire, le développement de systèmes alimentaires locaux et l'accès à ces marchés pour les produits locaux, incluant un comparatif avec d'autres villes et une identification des facteurs de succès ainsi que des contraintes.	Diversité et inclusion sociale	Étude et recommandations	Début et fin en 19-20	5 000 $	20 000 $	25 000 $

Total prévu Ville de Montréal	**71 500 $**		**357 500 $**
Total prévu MINISTRE		**286 000 $**	
Total disponible MINISTRE		**600 000 $**	
Montants restants du MINISTRE disponibles pour projets à convenir (objectifs de l'OVT ou du PDZA)		314 000 $	392 500 $
Montants investi par la Ville de Montréal	78 500 $		

ANNEXE 2

REDDITION DE COMPTE

En tant que responsable de la coordination et de la gestion de l'Entente, la VILLE est responsable de la production des documents requis pour la reddition de compte, tel que précisé à l'article 12.2 et 12.3 de la présente Entente.

Les documents de reddition de comptes listés ci-dessous doivent être approuvés, de même que les livrables listés à l'Annexe 1, par les membres du comité directeur tel que mentionné à l'article 12.1 de la présente Entente.

Documents et délais de transmission

Avant la réunion de **septembre 2019**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Des fiches projet incluant un échéancier des travaux et un budget prévisionnel pour chacun des projets prévus à l'Annexe 1.

Avant la réunion de **décembre 2019**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Des fiches projets mises à jour pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus.

Avant la réunion de **mars 2020**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Un bilan de mi-parcours des projets identifiés à l'Annexe 1 incluant des fiches projets mises à jour pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus;
- Les fiches pour de nouveaux projets qui pourront être ajoutés à l'Entente en vertu de la clause 4.3;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes engagées, les sommes dépensées ainsi que les dépenses prévues.

Avant la réunion de **septembre 2020**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Un bilan des projets identifiés à l'Annexe 1 incluant des fiches projets mises à jour pour chacun des projets réalisés, en cours ou prévus;
- Les fiches pour de nouveaux projets qui pourront être ajoutés à l'Entente en vertu de la clause 4.3;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes engagées, les sommes dépensées ainsi que les dépenses prévues.

Avant la réunion de **mars 2021**, la VILLE devra fournir au comité directeur :

- Un bilan final de l'ensemble des projets incluant des fiches projets complétées pour chacun des projets réalisés;
- Un rapport financier détaillé couvrant l'Entente, dans son ensemble, et précisant pour chacun des projets les sommes dépensées.

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal

Assemblée du 23 janvier 2006

Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006

Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 **Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

1063177001

lt

- - Signé par Colette FRASER/MONTREAL le 2006-01-26 09:07:45, en fonction de /MONTREAL.

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe par intérim

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197956001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Approuver l'Entente de développement du secteur bioalimentaire de la région de Montréal 2019-2021 d'un montant total de 750 000 $ avec le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Service du développement économique de 600 000 $ réparti entre 2019 et 2021 équivalent au montant de la subvention attendue

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197956001 - CERTIFICATION DE FONDS.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-25

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et tresorier
Tél : (514) 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.44

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1197737005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder à *St-Denis Thompson Inc.,* plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 145 766,12 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15431;
2. d'autoriser une dépense de 229 153,22 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-19 10:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197737005**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Le monumental hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le présent projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Ses objectifs sont les suivants :

- Mise en valeur et restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- Mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le mode de réalisation du projet est la « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'appel d'offres public IMM-15431, publié le 3 juin 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (SÉAO), a offert aux soumissionnaires un délai de trente-sept (37) jours afin d'obtenir les documents nécessaires auprès du SÉAO et de déposer leurs soumissions. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions le 9 juillet 2019 à 13h30.

Deux (2) addendas ont été publiés :

Addenda N° 1 (26 juin 2019) : réponses aux questions des soumissionnaires (12 questions); remise de la révision d'un plan en architecture; date de dépôt des soumissions reportée au 9 juillet 2019.

Addenda N° 2 (2 juillet 2019) : réponses aux questions des soumissionnaires (5 questions).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961;
CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses;

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 -Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de

convention;

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc* ., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » consistent principalement en la fourniture de la main d'œuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter les travaux de désinstallation des fenêtres non patrimoniales existantes aux 3e et 4e étages ainsi que la fourniture et l'installation des nouvelles fenêtres.

JUSTIFICATION

Il y a eu deux (2) preneurs du cahier des charges pour ce lot dont l'un (1) a déposé une soumission. Un suivi effectué auprès du (1) preneur du cahier des charges qui n'a pas remis de soumission nous indique que les travaux à réaliser lui apparaissent être d'une grande complexité et que sa spécialité concerne la restauration de fenêtres.

La soumission jugée conforme en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres a été remise par :

- St-Denis Thompson Inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (20%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
ADJUDICATAIRE (St-Denis Thompson Inc.)	1 145 766,12 $	229 153,22 $	1 374 919,34 $
Dernière estimation réalisée ($)	1 580 407,28 $	316 081,46 $	1 896 488,74 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			1 374 919,34 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			0,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			(521 569,39) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100			-27,5%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse des soumissions

Suite à l'analyse de la soumission, la firme d'architecture *Beaupré Michaud et Associés Architectes* ainsi que le gérant de construction *Pomerleau Inc.* ont recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc.*

L'écart favorable de 27,5 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc* et la dernière estimation de l'architecte peut s'expliquer comme suit selon *Beaupré Michaud et Associés Architectes* et ce, suite à l'analyse détaillée du bordereau de soumission :

- les prix soumis pour la démolition des fenêtres sont 32% moins élevés que les montants estimés;
- les autres prix unitaires sont systématiques moins élevés que les montants estimés;
- les effectifs de St-Denis Thompson inc. est déjà mobilisé sur le chantier dans le cadre des lots d'imperméabilisation et de la maçonnerie, ce qui réduit ses frais généraux et d'administration.

À noter que l'estimation de *Beaupré Michaud et Associés Architectes* ne tient pas compte d'une éventuelle «surchauffe» du marché de la construction.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc.* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour 1 145 766,12$, incluant les taxes.
La provision pour contingences de 20 %, soit 229 153,22$ incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque les conditions des fenêtres actuelles ne sont pas toutes connues. En les retirant, des travaux devront être faits pour travailler l'étanchéité et améliorer la résistance thermique entre l'encadrement et la nouvelle fenêtre.

Compte-tenu que les travaux sont réparti en plus de 35 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande

d’autorisation budgétaire distincte et globale pour le projet. En conséquence, aucun montant en incidence n’est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 1 374 919,34 $, incluant taxes et les contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *« Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville »* de 1 374 919,34 $ (taxes incluses), est financé comme suit :

- un montant maximal de 773 942,10 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031- Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 600 977,24 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-034 - Travaux de protection d’immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'Agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71% agglo et de 56,29% corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de Ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d’obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique est mandaté. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques :

- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable telles que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;

- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les documents d'appel d'offres précisent que les travaux du présent lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » doivent débuter en septembre 2019 et se terminer en octobre 2020. Un éventuel retard à démarrer les travaux du lot L0803 :

- ne permettrait pas de démarrer les travaux d'aménagement intérieur exigeant au préalable l'étanchéité de la fenestration;

- entraînerait une utilisation de l'échafaudage plus longue que prévue et donc, des frais supplémentaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d'accorder le contrat par le conseil d'agglomération 22 août 2019

Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) septembre 2019

Période de travaux septembre 2019 à octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc STÉBEN, Service des finances

Lecture :

Pierre-Luc STÉBEN, 18 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
chargé projet

Tél : 514-872-2751
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-17

Jabiz SHARIFIAN
chef de division - programme de projets

Tél : (514) 872-8702
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-07-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-19

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 0803 : Nouvelles fenêtres de bois
Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15431

St-Denis Thompson Inc

				Tps 5,0%		Tvq 9,975%		Total
Contrat:	**Travaux forfaitaires**	**%**	**$**					
	4e étage							
	Intervention extérieure-façade ouest - Vauquelin	7,3%	72 630,00					
	Intervention extérieure- façade est- Gosford	7,3%	72 630,00					
	Intervention extérieure- façade nord- Champ-de-Mars	16,1%	159 985,00					
	Intervention extérieurs- façade sud - Notre-Dame	7,1%	70 470,00					
	3e étage							
	Intervention extérieure-façade ouest - Vauquelin	11,0%	109 805,00					
	Intervention extérieure- façade est- Gosford	10,3%	102 880,00					
	Intervention extérieure- façade nord- Champ-de-Mars	19,3%	192 775,00					
	Intervention extérieurs- façade sud - Notre-Dame	20,6%	205 625,00 $					
	Échantillons	1,0%	9 735,00 $					
	Sous-total :	100,0%	**996 535,00**	**49 826,75**		**99 404,37**		**1 145 766,12**
	Contingences	20,0%	199 307,00	9 965,35		19 880,87		229 153,22
	Total - Contrat :		**1 195 842,00**	**59 792,10**		**119 285,24**		**1 374 919,34**
Incidences:	Dépenses générales							
	Dépenses spécifiques							
	Total - Incidences :	0,0%	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		**1 195 842,00**	**59 792,10**		**119 285,24**		**1 374 919,34**
Ristournes:	Tps 100,00%			59 792,10				59 792,10
	Tvq 50,0%					59 642,62		59 642,62
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		**1 195 842,00**	**0,00**		**59 642,62**		**1 255 484,62**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197737005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 1 374 919,34$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197737005 - Travaux de construction lot L0803 Hôtel-de-Ville - Portion SGPI.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-30

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire

Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.45

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1191073003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) (Espace pour la vie), pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 567 676,76 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (un seul soumissionnaire)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) (Espace pour la vie), pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 567 676,76 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (un seul soumissionnaire);

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,1% par l'agglomération, pour un montant de 284 406,06 $.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-29 11:15

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1191073003**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) (Espace pour la vie), pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 567 676,76 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (un seul soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans le quartier olympique de Montréal, Espace pour la vie (EPLV) est un campus regroupant quatre grands musées en sciences naturelles : le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium. L'Espace pour la vie est le plus important complexe muséal en sciences naturelles du Canada et a pour ambition de devenir "la première place mondiale dédiée à l'humain et à la nature". Plus de 2 millions de visiteurs s'y présentent annuellement.
Le complexe utilise plusieurs réseaux de télécommunication pour assurer les communications pour ses employés, ses visiteurs ainsi que les services de la sécurité publique. Dans le cadre du réaménagement du complexe Espace pour la vie (EPLV), le Biodôme et l'Insectarium seront rénovés pour 2019 et 2020 inclusivement. Le Service des TI est mandaté de fournir les nouvelles infrastructures et services réseautiques nécessaires à leur fonctionnement.

Au cours des prochaines années, plusieurs projets informatiques sont prévus afin d'améliorer l'expérience des visiteurs et la sécurité du public au complexe Espace pour la vie. Afin de supporter ces projets, il est nécessaire d'améliorer les solutions de connectivité offertes actuellement et cela passe par une connectivité sans fil (Wi-Fi) de qualité. En effet, cette solution permettra d'offrir une connectivité réseau sans fil aux nombreux visiteurs, améliorera l'expérience client sur les sites, rendra disponibles les systèmes applicatifs en tout temps ce qui facilitera le support des équipes par les employés du complexe (EPLV). Cette solution de connectivité facilitera les interventions de la sécurité publique par la mise en place de l'extension de la couverture des services numériques ainsi que la localisation plus précise des appels d'urgence à l'intérieur des bâtiments d'Espace pour la vie.

La couverture des espaces complexes et achalandés, tels que le Biodôme et l'Insectarium, requiert des équipements spécialisés et adaptés aux aménagements à caractère grand public. En ce sens, le Service des TI a lancé, en collaboration avec le Service de

l'approvisionnement, un appel d'offres public en date du 8 mai 2019, publié sur le site du SÉAO, pour conclure une entente d'acquisition d'équipements Wi-Fi.

Quatre (4) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. Addenda	Date	Portée
1	2019-05-17	Précisions suite à des questions administratives
2	2019-05-23	Précisions suite à des question technique et révision du bordereau
3	2019-06-06	Précisions suite à des questions techniques
4	2019-06-07	Report de la date d'ouverture

Un délai de six (6) semaines a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions.

La réception et l'ouverture d'une (1) soumission reçue ont été faites le 18 juin 2019. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) (Espace pour la vie), pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 567 676,76 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (un seul soumissionnaire)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0173 -18 avril 2019 - Autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 $, taxes incluses, afin d'exercer, pour le lot 1, la première option d'une année de prolongation pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada Inc. (CG16 0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 $, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18% du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 $ à 2 884 815,08 $, taxes incluses.
CG16 0707 - 22 décembre 2016 - Conclure avec IBM Canada Ltée deux ententes cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité du réseau sans-fil (Wi-Fi) - Appel d'offres public 16-15632 - (quatre soumissionnaires) + (Lot 1: 1 984 392,41 $, Lot 2: 1 331 666,89 $)

DESCRIPTION

La Ville doit acquérir les équipements nécessaires pour déployer une solution Wi-Fi répondant aux différentes réalités des musées du complexe Espace pour la vie, tout en prenant compte de la densité de visiteurs qui y parcourent.
Dans le contexte de compatibilité avec les infrastructures Wi-Fi de la Ville en cours de déploiement, le présent appel d'offres porte sur l'acquisition des éléments suivants:

- Les équipements spécialisés Wi-Fi, selon les besoins, pour la couverture du Biodôme, de l'Insectarium et d'autres structures du complexe Espace pour la vie;
- Les accessoires et licences nécessaires;
- Le support.

JUSTIFICATION

Le service des TI développe, déploie et maintient les réseaux Wi-Fi corporatifs et publics pour répondre aux besoins actuels et futurs de la Ville et de ses citoyens.
Le déploiement du réseau sans-fil (Wi-Fi) planifié pour le Biodôme et l'Insectarium permettra entre autres :

- D'obtenir des équipements Wi-Fi spécialisés pour répondre aux besoins des environnements de grandes foules;
- De maintenir la pérennité et la compatibilité avec les infrastructures Wi-Fi de la Ville actuellement en cours de déploiement;
- De répondre aux besoins mobiles et opérationnels actuels et futurs du musée;
- De rendre disponible une connectivité Wi-Fi au public à l'ouverture du Biodôme, prévue pour décembre 2019, et de l'Insectarium, prévue pour avril 2021.

Détail de l'appel d'offres

Sur un total de 14 preneurs du cahier des charges, une firme a déposé une offre.

Des 13 autres preneurs, cinq (5) proviennent d'organismes publics dont un situé à l'extérieur de la province, trois (3) du secteur manufacturier et cinq (5) de distributeurs.

Le Service de l'approvisionnement a reçu seulement une réponse d'avis de désistement :

- suite à une réorganisation à l'interne de l'entreprise, aucun représentant n'a reçu une assignation au compte pour répondre à l'appel d'offres.

Une demande de baisse de prix a été effectuée par le Service d'approvisionnement auprès du seul soumissionnaire. Cette requête s'est traduite par une baisse du prix initial de moins de 1% (1 620,23 $)

Présentation des résultats

Firmes soumissionnaires	**Prix soumis (Taxes incluses)**	**Total (Taxes incluses)**
Informatique Pro-Contact inc.	567 676,76 $	567 676,76 $
Dernière estimation réalisée	494 197,33 $	494 197,33 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) (La plus basse conforme – estimation)		(73 479,43) $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((La plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100		(13) %

L'écart de 13% entre la soumission et la dernière estimation s'expliquent par un rabais de volume plus faible que ceux anticipés. Les estimations de la Ville ont été basées sur les prix obtenus lors d'acquisitions d'équipements similaires, mais pour des quantités plus importantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 567 676,76 $ taxes incluses (518 364,55 $ net de taxes) sera imputée au PTI 2020 du Service des technologies de l'information au projet 78010 - Mise en place du Wi-Fi à l'échelle de la Ville et sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG17-013 et de compétence locale 17-034.
Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Ville intelligente et numérique. Il consiste à déployer, à partir de 2017, des points d'accès Wi-Fi pour étendre la couverture sans fil à l'ensemble des édifices municipaux, obtenir une performance uniforme sur l'ensemble du réseau et faciliter les interventions de la sécurité public. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,1 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur se feront au rythme de l'expression des besoins. Tous les achats seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Biodôme pourra bénéficier des nouveaux systèmes informatiques lors de son ouverture en décembre 2019;

- Respect de l'échéancier du chantier de construction du Biodôme et de l'Insectarium ainsi que tout évitement de coûts additionnels;
- Rehaussement de l'expérience visiteur et du service opérationnel au Biodôme et Insectarium.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation par le CE: 14 août 2019
Approbation par le CM: 19 août 2019
Approbation par le CG: 22 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves G GAGNÉ
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-4316
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-23

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-07-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-07-26

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1191073003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) (Espace pour la vie), pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 567 676,76 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (un seul soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17673_Liste des commandes.pdf
19-17673 PV.pdf
19-17673_Intervention_neg.pdf
19-17673_TCP_neg.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-25

Denis LECLERC
c/d acquisition
Tél : 514-872-0349
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17673 — No du GDD : 1191073003

Titre de l'appel d'offres : Acquisition d'équipements pour réseau Wi-Fi pour l'espace pour la vie

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 11 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 18 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 7 - 6 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 40 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 14

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 7.143

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 15 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Informatique ProContact inc.	569,296.99		
Informatique ProContact inc. (prix négocié)	567,676.76	√	

Information additionnelle

Deux (2) organismes publics ont pris possession du cahier de charges, une (1) firme mentionne qu'elle n'a pas participé du fait d'une réorganisation à l'interne pour l'assignation d'un nouveau représentant. Deux (2) organismes publics, un (1) fournisseur de services publics d'une autre province ainsi que trois (3) manufacturiers ont téléchargé les documents. Le service de l'approvisionnement a fait une relance auprès des quatre (4) autres firmes et celles-ci n'ont pas répondu à la demande des raisons de l'avis de désistement.

Conformément au présent article de la Loi sur les Cités et Villes :

573.3.3. Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité.

Nous avons donc effectué une demande auprès du soumissionnaire et il nous a transmis une nouvelle offre.

Préparé par : Bernard Boucher Le 25 - 7 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17673

Agent d'approvisionnement
Bernard Boucher

Conformité (Tous)

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données: Montant sans taxes	Données: Montant taxes incluses
								(vide)	- $	- $
Total ()									**- $**	**- $**
Informatique Pro-Contact inc.										
	LOT1	Equipement Wifi	1	Point d'accesCisco WI-FI interne avec antenne integré (AIR-AP28021-A-	315	ch	1	493.35 $	155 405.25 $	178 677.19 $
			2	Point d'accesCisco WI-FI interne avec antenne externe (AIR-AP3802P-A-K9)	130	ch	1	625.35 $	81 295.50 $	93 469.50 $
			3	Kit de montage universel Cisco (AIR-AP-Bracket-2=	400	ch	1	6.27 $	2 508.00 $	2 883.57 $
			4	Antennes directionnelles Cisco pur installations complexes (AIR-ANT2513P4M-N)	260	ch	1	538.75 $	140 075.00 $	161 051.23 $
			5	Connecteur Cisco pour deuxièeme antenne (AIR-CAB002-DART-R)	130	ch	1	118.47 $	15 401.10 $	17 707.41 $
			6	Cable Cisco pour antennes (AIR-CAB005LL-R-N)	260	ch	1	39.27 $	10 210.20 $	11 739.18 $
			7	Cisco One Advanced perpetuel (C1-AIR-K C1APAIRK9	445	ch	1	51.15 $	22 761.75 $	26 170.32 $
			8	Cisco One Digital Network Architecture Advantage Wireless - Licence de 1 an (AIR-DNAC1A-1Y)	445	ch	1	148.50 $	66 082.50 $	75 978.35 $
			9	Antennes Wifi Externe et interne, controleurs	10	ch	1	- $	- $	- $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17673

Agent d'approvisionnement
Bernard Boucher

Conformité (Tous)

									Données	
Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Montant sans taxes	Montant taxes incluses
Informatique Pro-Contact inc.	LOT1	Equipement Wifi	10	Antennes Wifi Externe et interne, controleurs	1	ch	1	- $	- $	- $
Total (Informatique Pro-Contact inc.)									**493 739.30 $**	**567 676.76 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17673
Numéro de référence : 1266479
Statut : En attente de conclusion du contrat
Titre : Acquisition d'équipements pour réseau WIFI pour l'espace pour la vie

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Anixter Canada inc. 3000 Louis A. Amos Montréal, QC, H8T 3P8 http://www.anixter.ca	Monsieur MARIO BOUTIN Téléphone : 514 422-3702 Télécopieur : 514 636-1286	**Commande : (1595805)** 2019-05-16 18 h 13 **Transmission :** 2019-05-16 18 h 13	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1591393)** 2019-05-08 14 h 39 **Transmission :** 2019-05-08 14 h 39	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement

			3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CDW Canada Corp. 185 The West Mall 1700 Etobicoke, ON, M9C 5L5 http://CDW.ca	Monsieur Art Pascu Téléphone : 866 451-2392 Télécopieur : 647 259-5963	**Commande : (1591493)** 2019-05-08 16 h 08 **Transmission :** 2019-05-08 16 h 08	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal 8000, Notre-Dame Ouest Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal Montréal, QC, H8R1H2 http://www.ciusss-ouestmtl.gouv.qc.ca	Madame Nadia BenRais Téléphone : 514 363-3025 Télécopieur : 514 363-0257	**Commande : (1612158)** 2019-06-27 8 h 56 **Transmission :** 2019-06-27 8 h 56	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-06-27 8 h 56 - Téléchargement 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-06-27 8 h 56 - Téléchargement 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-06-27 8 h 56 - Téléchargement

			3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-27 8 h 56 - Téléchargement 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-27 8 h 56 - Téléchargement 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-27 8 h 56 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
CHU de Québec-Université Laval 775, rue Saint-Viateur Québec, QC, G2L 2Z3 http://www.chudequebec.ca	Madame Service Approvisionnements Téléphone : 418 525-4444 Télécopieur : 418 622-7611	**Commande : (1613006)** 2019-06-28 13 h 12 **Transmission :** 2019-06-28 13 h 12	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-06-28 13 h 12 - Téléchargement 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-06-28 13 h 12 - Téléchargement 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-06-28 13 h 12 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-28 13 h 12 - Téléchargement 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-28 13 h 12 - Téléchargement 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-28 13 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7	Madame Silvana Koosau Téléphone : 514 847-6865 Télécopieur :	**Commande : (1591406)** 2019-05-08 14 h 53 **Transmission :** 2019-05-08 14 h 53	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr

			2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fortinet Public 103 de la Manitou Terrebonne, QC, J6W6H4	Monsieur Philippe Gosselin Téléphone : 418 571-1877 Télécopieur :	**Commande : (1591947)** 2019-05-09 11 h 48 **Transmission :** 2019-05-09 11 h 48	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Hewlett-Packard (Canada) Cie 2344 boul. Alfred Nobel Bureau 200 Montréal, QC, H4S 0A4 http://www.hpe.ca	Madame Johanne Couillard Téléphone : 438 258-0203 Télécopieur :	**Commande : (1596542)** 2019-05-21 7 h 53 **Transmission :** 2019-05-21 7 h 53	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-21 7 h 53 - Téléchargement 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr

			2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1592229)** 2019-05-09 16 h 32 **Transmission :** 2019-05-09 16 h 32	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Informatique ProContact inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste bureau 111 Québec, QC, G2E 5G5 http://www.procontact.ca	Madame Lucie Bérubé Téléphone : 418 871-1622 Télécopieur : 418 871-0267	**Commande : (1601577)** 2019-05-30 11 h 04 **Transmission :** 2019-05-30 11 h 04	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-30 11 h 04 - Téléchargement 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-30 11 h 04 - Téléchargement 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-30 11 h 04 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr

			2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Power & Telephone Supply of Canada 1141 King Road Unit 1 Burlington, ON, L7R 3X5	Madame Sylvie Senecal Téléphone : 514 831-0438 Télécopieur :	**Commande : (1591197)** 2019-05-08 11 h 28 **Transmission :** 2019-05-08 11 h 28	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solutions informatiques Inso 6615 Avenue du Parc Montréal, QC, H2V4J1	Madame Ginette Sylvestre Téléphone : 514 271-4676 Télécopieur :	**Commande : (1591924)** 2019-05-09 11 h 35 **Transmission :** 2019-05-09 11 h 35	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr

			2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1591505)** 2019-05-08 16 h 18 **Transmission :** 2019-05-08 16 h 18	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-05-17 14 h 55 - Courriel 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-05-23 16 h 13 - Courriel 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-05-23 16 h 13 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr 2019-06-06 14 h 43 - Courriel 3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis) 2019-06-07 15 h 47 - Courriel 3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau) 2019-06-07 15 h 47 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Trispec Communications Inc 8500 Pascal Gagnon Montréal, QC, H1P 1Y4	Monsieur Gabriel Martino Téléphone : 514 328-2025 Télécopieur :	**Commande : (1605834)** 2019-06-10 15 h 04 **Transmission :** 2019-06-10 15 h 04	3129739 - 19-17673 Addenda 1 QR 2019-06-10 15 h 04 - Téléchargement 3132507 - 19-17673 Addenda 2 QR (devis) 2019-06-10 15 h 04 - Téléchargement 3132508 - 19-17673 Addenda 2 QR (bordereau) 2019-06-10 15 h 04 - Téléchargement 3140052 - 19-17673 Add qr

2019-06-10 15 h 04 - Téléchargement

3140775 - 19-17673 addenda 4 Report (devis)
2019-06-10 15 h 04 - Téléchargement

3140776 - 19-17673 addenda 4 Report (bordereau)
2019-06-10 15 h 04 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1191073003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Accorder un contrat à Informatique Pro-Contact inc. pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi) (Espace pour la vie), pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 567 676,76 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17673 (un seul soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1191073003.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-26

François FABIEN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-0709
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.46

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1198441001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme L'Anonyme; autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

Le Service de l'habitation recommande:
- d'autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres située au 3629, rue Sainte-Catherine Est;

- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme L'Anonyme U.I.M.;

- d'autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation;

- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal et la convention donnant instruction au notaire de procéder aux versements de la contribution financière, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à ladite convention.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-05 08:16

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198441001**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme L'Anonyme; autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. a déposé auprès du Service de l'habitation une demande de subvention pour un projet d'acquisition et de rénovation d'une maison de chambres. Cette demande a été déposée dans le cadre de l'axe 3 de la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables (2018-2021). La présente section détaille cet axe de la stratégie.

Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables (2018-2021), cinq axes ont été identifiés, représentant les différents moyens et programmes permettant d'atteindre cet objectif. Un de ces axes (Axe 3) permet d'appuyer financièrement des formules innovantes de logements abordables, qui échappent aux programmes existants.

Critères d'accès à l'Axe 3

Organismes promoteurs

Le financement de l'Axe 3 s'adresse aux organismes à but non lucratif et à vocation sociale. Les promoteurs de projets doivent démontrer leur capacité à assurer la gestion de leur projet, tant lors de la phase de développement qu'en période d'exploitation.

Critères de sélection

Les projets doivent présenter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

1. Impact social: un projet qui répond à des besoins en habitation non comblés ou dessert

une clientèle non prise en charge dans les autres programmes du Service de l'habitation.
2. Impact urbain: un projet structurant qui se situe dans une vision globale de revitalisation d'un secteur d'habitation.
3. Aspect innovant: un projet proposant une pratique novatrice qui peut porter notamment sur un ou plusieurs des éléments suivants:

- La réponse aux besoins de la clientèle visée;
- Le mode de financement;
- Le mode de gestion ou d'exploitation;
- L'organisation spatiale et fonctionnelle;
- La pérennité de l'abordabilité.

Les projets peuvent être une construction neuve, un projet d'acquisition-rénovation ou une transformation-recyclage.

Les projets qui sont présentés dans le cadre de l'Axe 3 ne doivent pas pouvoir se réaliser dans le cadre des programmes de subvention du Service de l'habitation (AccèsLogis, subventions aux rénovations, etc.). Ils peuvent toutefois bénéficier du programme de stabilisation des fondations (Règlement 14-038) ou du programme d'adaptation de domicile.

Montage financier

Outre la contribution de la Ville, la présence d'au moins une autre source de financement est requise.

Le projet doit être viable financièrement et présenter un budget d'exploitation équilibré. À cet égard, des documents financiers sont exigés de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le financement de l'Axe 3 a été autorisé à ce jour pour quatre projets :
- CM18 1258 – 22 octobre 2018 (Sommaire 118 6692001) : Modifier la convention intervenue entre la Ville et Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), afin de hausser le montant du soutien financier de la Ville à 1 600 000 $, pour la réalisation du projet de logements abordables pour étudiants, sur l'avenue Papineau, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (90 logements/ 144 places)

- CM18 1505 – 18 décembre 2018 (Sommaire 1180640006) - Accorder une aide financière à Habitations communautaires Duff Court au montant de 4 680 000 $ et un prêt de 4 680 000 $ dans le cadre du Fonds d'Investissement Montréal (FIM) – Phase 4 / Approuver à cet effet deux projets de convention / Autoriser la Ville, au terme du prêt garanti pour une hypothèque de 1er rang, à céder son deuxième rang hypothécaire en faveur du FIM (144 logements)

- CM18 1008 – 21 août 2018 (Sommaire 1180640005) - Autoriser une aide financière au projet de logement abordable de l'organisme Habitations communautaires Olympia, comprenant 1 418 250 $ sous forme de subvention et 1 418 250 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV); (61 logements)

- CM18 1007 – 21 août 2018 (Sommaire 1180640004) Accorder un soutien financier de 2

430 000 $ à Les Habitations du trentenaire de la SHAPEM, pour un projet de logements abordables / Approuver un projet de convention à cet effet / Accorder un soutien financier de 2 430 000 $ sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 3e rang, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV) (90 logements)

DESCRIPTION

L'organisme

Le projet est présenté par L'Anonyme U.I.M., un organisme à but non lucratif créé en 1990, œuvrant dans le domaine de l'aide aux personnes aux prises avec des dépendances, notamment celles en situation ou à risque d'itinérance. L'Anonyme intervient dans une perspective de complémentarité aux services publics et communautaires déjà existants. Il adopte l'approche de la réduction des méfaits associés aux comportements à risque, c'est-à-dire que ses services sont prodigués sans exiger de la part des bénéficiaires qu'ils cessent leur consommation de drogues ou autres comportements à risque. L'organisme développe une collaboration avec différentes instances du réseau de la santé, des services sociaux et communautaires afin d'orienter les personnes qui se sentent prêtes dans leur démarche de prise en charge. Parmi ses moyens, L'Anonyme procède à des interventions de proximité, à bord d'un autobus qui circule dans les rue de Montréal, avec un service de consommation (injection) supervisée (SIS), 4 soirs et 5 nuits par semaine dans 11 quartiers montréalais.

Pour élargir la portée de ses interventions, l'organisme entend acquérir, rénover et administrer un bâtiment offrant des logements transitoires et permanents à une population en difficulté, à risque d'itinérance.

Le projet immobilier

Le projet consiste en l'acquisition, la rénovation et la mise en œuvre d'une maison de chambres, située au 3629-3631, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier –Hochelaga-Maisonneuve. Autrefois une maison de chambres privée, l'immeuble avait été visé par un avis d'évacuation par l'Arrondissement pour cause d'insalubrité. La relocalisation a rencontré des difficultés importantes, les occupants de l'immeuble ne répondant pas (ou étant réfractaires) aux exigences d'accès aux logements proposés. Avant que la relocalisation puisse être complétée, l'immeuble a été incendié, forçant dès lors l'évacuation immédiate des occupants.

L'immeuble possède aussi un historique lié à l'abus de drogues, la prostitution et la criminalité. L'immeuble a d'ailleurs fait l'objet d'une ordonnance de blocage par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), c'est-à-dire une ordonnance du tribunal interdisant au propriétaire de disposer de l'immeuble sans le consentement du DPCP Ce dernier a été contacté par L'Anonyme et a accepté que l'organisme se porte acquéreur de l'immeuble aux fins de son projet.

Le projet proposé par l'organisme prévoit des rénovations majeures du bâtiment afin d'offrir 14 chambres à un loyer abordable.

La clientèle visée par le projet

Le projet s'adresse à des personnes vulnérables, itinérantes ou désaffiliées socialement, dont plusieurs ayant déjà occupé une chambre dans l'immeuble avant l'incendie ayant forcé son évacuation, et qui sont aux prises avec des problèmes de toxicomanie, de prostitution ou de santé mentale. Plusieurs de ces personnes sont sans-abri ou en situation d'instabilité résidentielle depuis l'évacuation de l'immeuble en 2017. Le projet s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Le projet s'inspire de pratiques internationales dites de « bas seuil » d'intervention qui offrent la possibilité de se loger sans visée d'abstinence. Selon l'approche de réduction des méfaits, il ne s'agit pas d'exiger une multitude de changements de comportements chez les locataires, mais bien de les stabiliser en logement et de leur faire connaître les ressources disponibles afin qu'ils puissent améliorer leur qualité de vie. L'Anonyme mise sur une démarche volontaire des locataires, soutenus par les liens créés avec l'organisme ou d'autres intervenants.

L'Anonyme vise à implanter et maintenir des règles simples pour les locataires, qui se résument à payer leur loyer, ne pas déranger leurs voisins et garder leur logement salubre.

L'organisme souhaite impliquer les résidents afin d'améliorer le mieux vivre ensemble; il prévoit notamment une formule de pairs aidants au sein de l'immeuble, qui consiste à rémunérer quelques locataires pour diverses tâches afin de favoriser un sentiment d'appartenance.

L'aide financière

Le budget de réalisation du projet est d'un montant d'environ 2,8 M $, ce qui inclut le prix d'acquisition du bâtiment à 407 425 $, les travaux de rénovation, d'un montant estimé de 1,4 M $, ainsi que tous les frais indirects tels que les honoraires d'architectes et d'ingénieurs. Deux sources de financement sont prévues au départ, soit:

- 2 373 158 $ provenant la Ville de Montréal; et

- 370 000 $ provenant d'Emploi et Développement social Canada, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'itinérance « Vers un chez soi ».

Par ailleurs, l'Anonyme s'engage à poursuivre des démarches auprès de la Société d'Hypothèque et de Logement du Canada (SCHL) dès l'acquisition de l'immeuble en vue d'obtenir une contribution financière de l'ordre de 650 000$. Le cas échéant, la subvention de la Ville sera réduite d'autant.

Les conditions associées à l'aide financière

Les principales conditions exigées pour l'aide financière sont les suivantes:

- maintien de la vocation de maison de chambres pour personnes vulnérables;

- maintien d'un loyer abordable pour la clientèle visée;

- suivi en matière de cohabitation du projet dans le milieu;

- maintien d'un fond de réserve pour assurer le bon état de l'immeuble pour la durée de la convention;

- reddition de comptes financière annuelle.

Ces conditions sont reprises dans une convention d'une durée de 25 ans et sont garanties par une hypothèque de premier rang en faveur de la Ville. L'acte hypothécaire sera rédigé et publié à la suite de l'approbation du présent dossier par les instances.

JUSTIFICATION

Réponse aux objectifs de la Ville
Ce projet répond à l'objectif 3 du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020 « Parce que la rue a différents visages : *Loger pour sortir de la rue et prévenir l'itinérance* , soit de préserver l'accès au logement à des personnes qui, trop souvent, se retrouvent sans domicile fixe, faute de correspondre aux critères ou aux exigences des hébergements existants. Il permet aussi d'éviter le déplacement de populations vulnérables, dans l'esprit d'inclusion et de mixité sociale qui caractérise la Ville de Montréal.

Réponse aux objectifs de l'Axe 3 de la stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables (2018-2021)

Le projet rencontre les objectifs de l'Axe 3, qui recherche des projets ayant un impact social et urbain, présentant un caractère innovant.

Le projet de l'Anonyme est une première expérimentation, à Montréal, d'une ressource d'habitation (c'est-à-dire, des logements avec bail, et non un refuge) à bas seuil d'intervention. Le projet propose une expérience de stabilisation résidentielle à des personnes fortement marginalisées, dont plusieurs ont, ou ont eu, des liens d'appartenance dans le quartier malgré des épisodes d'itinérance.

Le projet innove en s'adressant à une clientèle qui, malgré sa situation économique précaire et sa vulnérabilité, ne peut être rejointe par les programmes de logements sociaux et communautaires : elle ne rencontre pas les exigences d'entrée (preuves de revenus, preuves de résidence antérieure dans la région, etc.) ou ne saurait répondre aux normes imposées par les contrats de séjour ou codes de vie, qui, imposent notamment l'abstinence ou requièrent des suivis cliniques.

Le projet innove également par l'intensité de ses liens avec un réseau d'intervenants du milieu (institutionnels et communautaires), qui sont en contact avec les futurs occupants du projet et pourront agir de façon complémentaire à l'intervention de l'organisme L'Anonyme. Ces partenaires, qui comptent des organismes oeuvrant auprès des personnes psychiatrisées, de personnes toxicomanes, ou auprès de travailleuses du sexe, adhèrent à l'approche proposée par L'Anonyme.

Au plan urbain, dans un secteur en mutation, le projet soumis par l'Anonyme répond simultanément à plusieurs enjeux. Le projet permet le sauvetage d'une maison de chambres – une ressource qui se raréfie dans les quartiers centraux – ce qui contribue à l'offre d'options abordables pour les plus démunis. Ce faisant, le projet assure la sauvegarde d'un immeuble ancien, contribuant à la consolidation et à la revitalisation d'un tronçon dévitalisé de la rue Sainte-Catherine. Enfin, l'Anonyme est au fait des enjeux de cohabitation qui pourraient survenir. Comme en fait état la convention qui sera signée avec la Ville, l'organisme prévoit des ressources internes, ainsi que des partenariats et mécanismes de suivi, afin que cette concertation contribue à prévenir et résoudre les difficultés, en vue d'une intégration optimale du projet dans son milieu. De tels mécanismes, formalisés dans une convention, constituent également une innovation pour un projet de cette nature.

Profil de l'organisme promoteur du projet

L'organisme existe depuis près de 30 ans et est reconnu dans son milieu, notamment par ses interventions de proximité. Sa solidité financière repose sur cette reconnaissance, ainsi que sur sa capacité d'autofinancement par des collectes de fonds avec des bailleurs de fonds privés et philanthropiques. Les activités de l'Anonyme sont aussi financées par plusieurs paliers gouvernementaux : au palier fédéral, par l'Agence de Santé publique du Canada, et au palier provincial, par le ministère de la Justice, la Direction régionale de Santé Publique et le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal. Au niveau municipal,

l’organisme reçoit des subventions de l’Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour son programme Tandem (cohabitation avec le voisinage) et des contributions du Service de la diversité et de l’inclusion sociale pour la lutte contre l’itinérance.

Contrôle de gestion

Afin de minimiser les risques liés à la situation de la clientèle et au passé du bâtiment, la convention prévoit certaines balises, notamment:

- l'accompagnement des occupants de l’immeuble, soit par les ressources employées par l'organisme ou par la mise en contact avec des organismes partenaires. Des rapports d’activités sont demandés lors de la reddition de comptes annuelle;

- la mise en place d'un comité de suivi composé d’intervenants clés du milieu et de citoyens du secteur pour suivre le projet et développer des réponses si des enjeux de voisinage se présentaient;

- la mise en place de rencontres annuelles regroupant entre autres la direction de l’Arrondissement, le Service de Police de la Ville de Montréal et le Service de l’habitation, qui pourront également suivre les enjeux du projet.

Par ailleurs, l’organisme est accompagné par le groupe de ressources techniques Bâtir son Quartier pour le développement du projet. Bâtir son Quartier poursuivra aussi son accompagnement pour la première année d’exploitation du projet.

La Division de la lutte à la pauvreté et de l’itinérance du Service de la diversité et de l’inclusion sociale est en accord avec le contenu du présent sommaire, de même que la Direction de l’aménagement urbain et des services aux entreprises de l’Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de subvention non récurrente totale maximale de 2 373 158 $. Le coût total de ce dossier sera financé entièrement par le budget de fonctionnement du Service de l'habitation et proviendra des budgets dédiés au financement des interventions de l'Axe 3 pour les nouvelles mesures de logements abordables. Le présent dossier concerne une compétence locale en matière d'habitation.
La contribution financière servira pour l'acquisition de l'immeuble, les travaux de rénovation et la réserve de remplacement, et sera versée à l’organisme de la façon suivante :

- Un premier versement de 454 892 $ correspondant au prix de l’acquisition et aux frais afférents à celle-ci, pour l’acquisition de l’immeuble par l’organisme;

- Des versements durant les travaux de rénovation, au prorata de l’avancement du chantier, sur attestation de l’avancement des travaux émise par l’architecte du projet;

- Un dernier versement de 261 000$, correspondant au montant de la réserve de remplacement, à la réception définitive du projet.

La totalité de la contribution financière sera déposée dans le compte en fidéicommis d’un notaire, lequel effectuera ensuite les versements sur autorisation de la directrice du Service de l’habitation. Toute somme non requise pour le projet sera remboursée à la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de mise en œuvre de 12 000 logements sociaux et abordables, qui vise à accroître l'offre de logements salubres et accessibles financièrement sur le territoire montréalais. Une offre de logements abordable est une condition essentielle au maintien de la mixité sociale et d'un climat social inclusif, deux éléments clés du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Au plan urbain, le projet permettra de sauvegarder un immeuble ancien et de conserver la trame bâtie d'un secteur en voie de revitalisation de la rue Sainte Catherine. Au plan social, le projet constitue une solution de dernière chance pour des personnes marginalisées, pour lesquelles les autres programmes d'habitation n'offrent pas de solution.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication a été mis au point avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2019 : Acquisition de l'immeuble et plans préliminaires
Printemps 2020 : Appel d'offres pour les travaux de rénovation
Été 2020 : Début de travaux de rénovation
Fin 2021 : Livraison du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Paul SAVIGNAC, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Sylvie L LEPAGE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Sylvie L LEPAGE, 30 juillet 2019
Pierre-Paul SAVIGNAC, 30 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafsa DABA
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7688
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-29

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable
Tél : 514.868.7384
Approuvé le : 2019-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-08-05

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198441001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme L'Anonyme; autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Contribution financière -Anonyme.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-01

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et Chef de division
Tél : 514-872-8323
Division : Contrats

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
01 AOÛT 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'ANONYME U.I.M.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 160-5600, rue Hochelaga, Montréal, Québec, H1N 3L7, Canada, agissant et représentée par madame Sylvie Boivin, directrice générale et par monsieur Julien Montreuil, directeur adjoint, dûment autorisés aux fins des présentes tel qu'ils le déclarent;

Numéro d'inscription d'organisme de charité : 891954539RR0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme à but non lucratif qui vise notamment à acquérir, construire, rénover et administrer des bâtiments offrant des logements transitoires et permanents, prioritairement à une population en difficulté à risque d'itinérance;

ATTENDU QUE l'Organisme a signé une offre d'achat pour l'acquisition d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 3 362 559, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec une bâtisse y érigée portant le numéro 3629-3631, rue Sainte-Catherine Est (le **«Bâtiment»**), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le Bâtiment et le terrain sont collectivement ci-après appelés l'« **Immeuble** »;

ATTENDU QUE cette acquisition est prévue à l'automne 2019;

ATTENDU QUE l'Organisme travaille à réaliser le Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente, et que le Projet consistera notamment à acquérir et à rénover le Bâtiment tout en préservant la vocation de maison de chambres destinée à une population vulnérable, itinérante ou désaffiliée socialement;

ATTENDU QUE l'Organisme a obtenu une promesse de contribution financière d'un montant de 370 000 $ pour l'année 2020-21, dans le cadre de la « Stratégie Vers un chez soi » du ministère Emploi et Développement social Canada, pour le Projet;

ATTENDU QUE l'Organisme déposera une demande pour obtenir un financement de la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL) pour le Projet;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la part de la Ville pour la réalisation du Projet;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en lui accordant une contribution financière;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière (ci-après la « **Convention** »), prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : la description des objectifs associés à la réalisation de son Projet de même que les indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs;

2.3 « **Annexe 3** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.7 de la présente Convention;

2.4 « **Annexe 4** » : le détail de la Reddition de compte à fournir dans le cadre de la présente Convention;

2.5 « Clientèle visée » : Clientèle pour laquelle sera réalisé le projet et qui est constitué de personnes vulnérables, itinérantes ou désaffiliées

socialement, qui ne sont pas admissibles, ou qui ne peuvent pas s'intégrer aux projets de logements sociaux et communautaires Accès Logis, notamment parce qu'elles ne répondent pas aux critères de ce programme.

2.6 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution financière, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants et un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les documents détaillés à l'Annexe 4 de la présente Convention, ainsi que tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.9 « **Responsable** » : La directrice du Service de l'habitation de la Ville ou son représentant dûment autorisé.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Acquisition

4.1.1 se porter acquéreur de l'Immeuble.

4.2 Réalisation du Projet

4.2.1 réaliser le Projet;

4.2.2 informer le Responsable, dans les plus brefs délais, de toute modification substantielle envisagée au Projet;

4.2.3 utiliser la contribution financière exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.2.4 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la

participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure au montant de la contribution financière;

4.2.5 ne pas déposer de demande de subvention pour le Projet dans le cadre d'un programme du Service de l'habitation de la Ville, pendant la durée de la Convention, sauf sur exception autorisée par le Responsable, à sa discrétion.

4.2.6 respecter les objectifs et indicateurs indiqués à l'Annexe 2.

4.3 Autorisations et permis

4.3.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.3.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées.

4.4 Entrepreneurs en règle

4.4.1 s'assurer que toute personne exécutant les travaux du Projet soit un entrepreneur en règle et détenant la licence appropriée de la Régie du bâtiment, étant entendu que cet article n'est pas applicable aux menus travaux ne requérant pas l'expertise d'un entrepreneur.

4.5 Surveillance des travaux de rénovation

4.5.1 retenir les services d'un architecte pour la surveillance des travaux de rénovation du Bâtiment;

4.5.2 transmettre au Responsable, au plus tard 30 jours avant le début des travaux de rénovation, une liste produite par l'architecte du Projet, énumérant les aspects du Bâtiment n'étant pas conformes à la règlementation et indiquant de quelle manière les travaux de rénovation prévus auront comme effet d'en assurer la conformité.

4.6 Respect des lois

4.6.1 se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville. À cet effet, l'Organisme s'engage notamment à respecter les critères du Règlement sur les critères de fixation de loyer (RLRQ, c. R-8.1, r. 2).

4.6.2 sans limiter la généralité des articles 4.5.2 et 4.6.1, l'Organisme s'engage à procéder à toute correction de non-conformité du Bâtiment qui serait demandée par la Ville.

4.7 Promotion et publicité

4.7.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.7.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet.

4.8 Aspects financiers

4.8.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable. Le Responsable pourra aussi modifier la fréquence et le contenu de la Reddition de compte, à sa discrétion, pendant la durée de la Convention.

4.8.2 Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la fin de chaque année financière de l'Organisme et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et la fin de l'année financière de l'Organisme (31 mars) pour la première année et la période du 1er avril d'une année au 31 mars de l'année suivante pour les années subséquentes.

4.8.3 Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la Date de terminaison;

4.8.4 déposer une somme de deux cent soixante et un mille dollars (261 000 $) à même la contribution financière dans un compte bancaire spécifique, cette somme devant servir exclusivement à constituer une réserve de remplacement à long terme. Déposer la somme restante de la contribution financière dans un deuxième compte bancaire spécifique. Tenir une comptabilité pour la contribution financière distincte de celle concernant les autres projets et secteurs d'activités de l'Organisme et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.8.5 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant à examiner, en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et

registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.8.6 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.8.7 transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1) ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier et transmettre au Responsable, une preuve de l'envoi au vérificateur général.

4.8.8 transmettre au Responsable, dans les quinze (15) jours suivant une demande faite par ce dernier, copie de tous documents en lien avec le Projet;

4.8.9 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet, étant entendu que la réserve de remplacement à long terme pour le Bâtiment sera considérée engagée dans la réalisation du Projet si la terminaison est due à l'arrivée du terme;

4.8.10 entreprendre, dès l'acquisition de l'Immeuble, des démarches auprès de la SCHL et déployer les meilleurs efforts pour l'obtention d'une contribution financière pour la réalisation du Projet, et rendre compte au Responsable de l'avancement des démarches auprès de la SCHL. L'Organisme autorise, par la présente, le Responsable à obtenir de la SCHL des informations sur l'état d'avancement de la démarche de demande de financement et à signer tout document nécessaire pour donner effet à cette autorisation;

4.8.11 s'assurer que l'ordonnance de blocage de biens infractionnels dont copie a été inscrite au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 23 mars 2015 sous le numéro 21 413 355 ait été radiée dans les six mois de l'acquisition de l'Immeuble;

4.9 Conseil d'administration

4.9.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.9.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme.

4.10 Responsabilité

4.10.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.10.2 assumer seul toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.11 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

4.11.1 lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.12 Vente de l'immeuble

4.12.1 Dans l'éventualité où l'Organisme décide d'aliéner, de céder ou de disposer de l'Immeuble ou de ses droits dans celui-ci, pendant la durée de la Convention, il s'engage à solliciter des organismes à but non lucratif (OBNL) ayant une vocation compatible avec les objectifs et indicateurs du Projet indiqués à l'Annexe 2, et doit soumettre au Responsable, pour approbation par la Ville, la candidature de l'organisme souhaitant se porter acquéreur de l'Immeuble. Dans ce cas, les droits et obligations de l'Organisme aux termes de la présente Convention seront cédés à l'organisme acquéreur.

4.12.2 Dans l'éventualité où l'Immeuble ne peut pas être cédé, aliéné ou disposé en faveur d'un organisme à but non lucratif ayant une vocation compatible avec les objectifs et indicateurs du Projet indiqués à l'Annexe 2, ou que la candidature d'un tel organisme n'est pas approuvée par la Ville, l'Organisme pourra alors librement négocier avec toute tierce partie, étant entendu cependant que l'Organisme devra, au préalable, offrir de vendre l'Immeuble ou ses droits dans celui-ci devant être transigés, à la Ville, par avis écrit, à la juste valeur marchande. La totalité de la contribution financière de la Ville lui sera remboursable jusqu'à concurrence de la valeur marchande de l'Immeuble et sera ainsi déduite du prix de vente. La Ville devra exercer ce droit de premier refus dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la réception de l'avis et devra aviser l'Organisme de ses intentions dans ce délai imparti. Si la Ville ne s'est pas prévalue de son droit de premier refus ou si elle ne s'est pas manifestée dans le délai imparti, l'Organisme sera libre de vendre l'Immeuble en

faveur de tout tiers. La totalité de la contribution financière sera alors remboursable à la Ville jusqu'à concurrence du prix de vente.

4.13 Information continue

4.13.1 L'Organisme s'engage à aviser la Ville sans délai de toute situation ou de tout événement qui pourrait mener à un défaut aux termes de la Convention, mettre en péril le Projet ou affecter la santé financière de l'Organisme.

4.14 Notaire

4.14.1 L'Organisme s'engage à conclure, avec un notaire, un contrat de services professionnels ou toute autre convention contenant une stipulation pour autrui en faveur de la Ville à l'effet qu'il honorera les engagements prévus à l'article 5 de la Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser une contribution financière d'une somme maximale de deux millions trois cent soixante-treize mille cent cinquante-huit dollars (2 373 158,00 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.2 Versements de la contribution financière

5.2.1 Dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, la totalité de la contribution financière sera déposée par la Ville dans le compte en fidéicommis du notaire instrumentant l'acte de vente de l'Immeuble. À cet effet, l'Organisme s'engage à ce que le notaire remette à la Ville, préalablement au dépôt dans son compte en fidéicommis, un engagement en faveur de la Ville à effectuer les versements de la manière décrite à la présente.

5.2.2 Les versements seront effectués comme suit :

5.2.2.1 Un premier versement de quatre cent cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-douze dollars (454 892 $), correspondant au prix d'acquisition de l'Immeuble et aux frais accessoires à l'acquisition, à être effectué au moment de l'acquisition de l'Immeuble. Le notaire ne déboursera pas ce versement avant de s'être assuré :

- que la Ville détienne une bonne et valable garantie hypothécaire de premier rang;
- que les sommes reçues soient utilisées au paiement du prix de vente de l'Immeuble, et le résidu du premier versement étant ensuite versé à l'Organisme;

- que l'Organisme soit propriétaire absolu de l'Immeuble par bon et valable titre, libre de toute charge, sauf l'acte de servitude dont copie a été inscrite au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 25 juin 1986 sous le numéro 3 737 009 et l'acte de servitude dont copie a été inscrite au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 9 août 2010 sous le numéro 17 449 374, et sauf toute autre charge autorisée par la Ville; et
- que la vente soit publiée au registre foncier sans entrée adverse;
- que le Responsable ait confirmé au notaire que :
  - les présentes ont été dûment approuvées par la Ville et l'Organisme par résolution ou autres procédures internes appropriées, nécessaires ou requises aux termes de leurs documents constitutifs, de leurs règlements ou autrement pour leur donner plein effet et pour rendre exécutoires les obligations qu'elles constatent;
  - l'Organisme a remis au Responsable une copie conforme des documents constitutifs de l'Organisme et de tous les amendements qui y ont été apportés, le cas échéant;
  - l'Organisme a signé tout écrit qui peut raisonnablement être demandé par la Ville dans le but de donner plein effet aux dispositions des présentes.

5.2.2.2 Un minimum de trois et un maximum de cinq versements à être effectués selon l'avancement du travail de conception et de pré-développement du Projet, ainsi que l'avancement des travaux de rénovation du Bâtiment. Ces versements seront chacun du montant demandé par l'Organisme, jusqu'à concurrence de la somme maximale de la contribution financière, étant entendu que le montant de chaque versement ne devra pas excéder le coût des travaux et des autres dépenses de réalisation encourues à la date de la demande. Les dépenses de réalisation reconnues pour ces versements sont celles prévues au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections » et détaillées au tableau intitulé « Détails – Flux de trésorerie », pour les années 2019 à 2022, datés du 31 juillet 2019, dont copie a été transmise au Responsable, excluant la contribution à la réserve de remplacement à long terme. Chaque versement sera effectué par le notaire sur réception d'une autorisation du Responsable, laquelle sera délivrée dans les trente (30) jours suivant la réception par le Responsable de la demande de l'Organisme et des documents décrits à l'article 5.2.3 de la présente.

5.2.2.3 Un dernier versement de deux cent soixante et un mille dollars (261 000 $), correspondant à la contribution de la Ville pour la constitution d'une réserve de remplacement à long terme pour le Bâtiment, à être effectué par le notaire sur réception d'une autorisation du Responsable, laquelle sera délivrée dans les trente (30) jours suivant la réception par le Responsable de la demande de l'Organisme et des documents décrits à l'article 5.2.3 de la présente.

5.2.3 Afin de permettre au Responsable d'autoriser le notaire à effectuer les versements aux termes des articles 5.2.2.2 et 5.2.2.3, l'Organisme s'engage à remettre au Responsable :

- pour les dépenses reliées aux travaux de rénovation du Bâtiment, un document signé par l'architecte qui fait le suivi des travaux de rénovation, attestant l'état d'avancement des travaux;
- pour les autres dépenses, les factures et pièces justificatives;
- une reddition de compte conformément aux articles 4.1.2 et 4.1.3 de l'annexe 4;
- pour le versement aux termes de l'article 5.2.2.3, une confirmation de l'architecte à l'effet que l'étape de la réception définitive des travaux a été atteinte et que toute non-conformité relevée dans la liste transmise conformément à l'article 4.5.2 de la présente a été réglée;
- tout autre document demandé par le Responsable.

5.2.4 Toute somme qui n'aura pas été déboursée par le notaire sera remise à la Ville par le notaire.

5.2.5 L'Organisme assume les frais du notaire pour la gestion du compte en fidéicommis et les déboursés.

5.2.6 Les intérêts générés par le montant de la contribution financière, alors que celui-ci est placé dans le compte en fidéicommis du notaire, seront versés à la Ville.

5.3 Ajustement de la contribution financière

5.3.1 L'Organisme doit rembourser à la Ville toute somme n'ayant pas été utilisée conformément à la présente Convention, étant entendu que la réserve de remplacement à long terme pour le Bâtiment sera considérée utilisée si elle est déposée dans le compte décrit à l'article 4.8.4 de la présente;

5.3.2 Le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.3.3 La Ville se réserve le droit de suspendre ou de diminuer la contribution financière d'un montant équivalent à toute somme due à la Ville par l'Organisme.

5.3.4 Le montant de la contribution financière sera réduit d'un montant équivalent à toute somme versée ou à être versée par la SCHL pour la réalisation du Projet, déduction faite des surcoûts d'honoraires et de travaux engendrés par les exigences de la SCHL. Si le montant de la réduction est supérieur au montant des versements restants de la contribution financière, la différence sera remboursée à la Ville par l'Organisme.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière aux fins prévues, cette dernière ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 L'Organisme est en défaut :

7.1.1 s'il n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 sans limiter la généralité de 7.1.1, s'il fait défaut de respecter l'article 4.12 de la présente convention;

7.1.3 s'il fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.4 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.5 s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.1.6 s'il fait une fausse déclaration, si une déclaration cesse d'être vraie ou s'il commet une fraude en rapport avec la présente Convention;

7.1.7 s'il n'a pas remédié à un défaut aux termes de l'Hypothèque;

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la Ville peut résilier la présente Convention, sur simple avis écrit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
SÛRETÉS

Afin de garantir le remboursement de toute somme payable à la Ville en vertu de la présente Convention et l'accomplissement de toutes les obligations de l'Organisme envers la Ville prévues aux présentes, l'Organisme s'engage à grever l'Immeuble en faveur de la Ville, préalablement au premier versement de la contribution financière à l'article 5 de la présente convention, comme suit :

- une garantie hypothécaire de premier rang d'un montant deux millions trois cent soixante-treize mille cent cinquante-huit dollars (2 373 158,00 $) assortie d'une hypothèque additionnelle de vingt-cinq pour cent (25 %) de ce montant, grevant l'Immeuble ainsi que tout ce qui est ou sera incorporé, attaché, réuni ou uni par accession ou autrement à l'Immeuble et qui est considéré comme immeuble en vertu de la loi, et grevant également tous les loyers présents et futurs provenant de la location de l'Immeuble ou d'une partie de celui-ci, ainsi que les indemnités d'assurance payables en vertu de toute police d'assurances qui couvre ou pourra couvrir, le cas échéant, l'Immeuble et ces loyers (l' « Hypothèque »).

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve de l'article 7, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard 25 ans suivant la date d'acquisition de l'Immeuble par l'Organisme.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.8.1, 4.8.3, 4.8.5, 4.8.9, 4.10.1, 4.11.1, 7.4 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties. Les articles 4.9.2 et 4.12 continueront à produire leurs effets entre les Parties que s'il est mis fin

à la Convention avant son terme, et ce, pour une durée n'excédant pas les 25 années prévues ci-haut.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1. L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance pour sa responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 0000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices.

10.2. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur.

10.3. L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de l'acquisition de l'Immeuble, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'ORGANISME

L'Organisme représente et garantit à la Ville que :

12.1 il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.

12.2 il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention.

12.3 il est une entité validement constituée, immatriculée et organisée, en règle avec les lois qui la régissent, et il détient les pouvoirs, permis et licences nécessaires à l'exploitation de ses activités et à la possession, gestion et administration de ses biens.

12.4 il détient tous les permis, licences, marques de commerce, noms d'emprunt et brevets et autres droits et autorisations requis pour l'exploitation de ses activités.

12.5 il n'est impliqué dans aucune action en justice ou procédure judiciaire susceptible d'affecter de façon significative sa situation financière ou sa capacité d'exploiter ses activités.

12.6 il n'est pas en défaut en vertu des contrats auxquels il est partie ou de la législation et de la réglementation applicables à l'exploitation de ses activités ou à ses biens, incluant, sans limitation, toutes exigences environnementales.

12.7 toute taxe, cotisation, prélèvement, impôt ou autre redevance dont le paiement est garanti par priorité ou hypothèque légale a été payé, sans subrogation ni consolidation.

12.8 il reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 5600, rue Hochelaga, suite 160, Montréal (Qc) H1N3L7, et tout avis doit être adressé à l'attention Sylvie Boivin, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 303, rue Notre-Dame Est, 4e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon
Greffier

Le .....e jour de ..... 20__

L'ANONYME U.I.M.,

Par : _____
Sylvie Boivin
Directrice générale

Par : _____
Julien Montreuil
Directeur adjoint

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 2019 (Résolution CG .....).

ANNEXE 1

PROJET 3629 SAINTE-CATHERINE EST

Le projet consiste en l'acquisition de l'Immeuble par l'Organisme et la réalisation de travaux de rénovation majeure, de manière à offrir 14 chambres en location et des espaces communs (salle communautaire, cuisine ...etc.)*, ainsi que l'exploitation du Bâtiment par la suite.

Le projet s'adresse à la Clientèle visée, telle que définie à l'article 2.5 des présentes.

L'approche qui chapeaute les interventions de l'Organisme est celle de la réduction des méfaits. L'idée n'est pas d'exiger une multitude de changements de comportements chez les locataires, mais bien de leur donner la possibilité de répondre à un besoin de base : celui de se loger et de leur faire connaitre les ressources disponibles afin qu'ils puissent améliorer leur qualité de vie s'ils le désirent.

L'Organisme établira des règles simples pour les locataires, qui se résument à payer leurs loyers, ne pas déranger leurs voisins et garder leurs logements salubres.

L'Organisme souhaite impliquer tous les résidents afin d'améliorer le mieux vivre ensemble.

Le budget de réalisation estimé du projet se détaille comme suit :

- Coût d'acquisition total estimé, incluant le prix d'acquisition de l'Immeuble et les frais accessoires à l'acquisition : 454 892 $

- Coût estimé des travaux relatifs au Bâtiment, incluant la préparation du chantier et les imprévus : 1440 607 $

- Budget de réalisation total estimé, incluant l'acquisition de l'Immeuble, les travaux relatifs au Bâtiment, les frais indirects, les équipements, les réserves et les taxes : 2 743 158 $

* Les espaces communs énumérés sont à titre indicatif et seront précisés lors de l'élaboration des plans détaillés du Projet.

ANNEXE 2

OBJECTIFS ET INDICATEURS DU PROJET

OBJECTIF 1: Maintenir la vocation de maisons de chambres et assurer une saine gestion du Bâtiment

Indicateurs :

2.1 Exploiter l'Immeuble en conservant son caractère de maison de chambres; toute modification à la typologie, par exemple pour transformer des chambres en studios ou logements, devra être soumise au préalable au Responsable;

2.3 Maintenir les loyers des chambres à un maximum équivalent à 95 % du loyer de référence du programme Accès Logis Québec (année 2019) pour une chambre dans un projet Volet 1. En 2019, ce loyer de référence est de 425 $. Procéder aux augmentations annuelles selon les règles de la Régie du logement.

2.4 Réaliser les travaux et gérer le Bâtiment en vue d'assurer la viabilité financière et immobilière du Projet, notamment en maintenant l'équilibre financier de ses opérations d'exploitation et en maintenant une réserve de remplacement suffisante. À cet égard :

Pendant la période de réalisation des travaux :

2.4.1 respecter les projections du budget de réalisation prévues au tableau intitulé « Flux de trésorerie – projections » et détaillées au tableau intitulé « Détails – Flux de trésorerie », pour les années 2019 à 2022, datés du 31 juillet 2019, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'ajustements au total des dépenses de réalisation prévues dans une année donnée ne pouvant dépasser 10 %. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10 % sera assujetti au consentement du Responsable.

Pendant la période d'exploitation du Bâtiment :

2.4.2 respecter les projections de recettes et de déboursés d'exploitation prévues aux tableaux intitulés « Étude de viabilité financière – Projet 3629, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 1 à 10) » et « Étude de viabilité financière – Projet 3629, Recettes et déboursés d'exploitation – Sommaire annuel (an 11 à 20) », datés du 31 juillet 2019, dont copie a été transmise au Responsable, sous réserve d'ajustements au total des déboursés d'exploitation prévus dans une année donnée ne pouvant dépasser 10 %. Le cas échéant, tout ajustement supérieur à 10 % sera assujetti au consentement du Responsable.

2.5 Embaucher une personne à temps plein (gestionnaire d'immeuble) dédiée au bon fonctionnement du Bâtiment. Cette personne assurera la sélection des locataires, la gestion des baux et la représentation de l'Organisme à la Régie du logement

2.6 Procéder, à la cinquième année après la date de réception définitive des travaux, puis à tous les trois ans pendant la durée de la Convention, à une inspection du Bâtiment par un professionnel certifié, dans le but d'établir un bilan de l'état du Bâtiment et de procéder aux travaux et réparations nécessaires, le cas échéant.

OBJECTIF 2 : Accueillir la Clientèle visée et assurer son accompagnement

Indicateurs:

2.7 Accueillir dans le Bâtiment la Clientèle visée, en accordant priorité aux personnes référées par les intervenants communautaires et institutionnels du secteur Hochelaga-Maisonneuve;

2.8 Assurer l'accompagnement requis pour les occupants du Bâtiment, soit par ses propres ressources, soit par la mise en contact avec des organismes partenaires;

2.6 Collaborer avec les acteurs publics et communautaires pour assurer l'intégration du Projet dans son milieu, en particulier :

- mettre en place un comité de suivi du Projet, composé d'intervenants clés du milieu ainsi que des citoyens habitant les alentours de l'Immeuble pour suivre le projet et contribuer à son amélioration continue;

- organiser, au moins une fois l'an, une rencontre regroupant la direction de l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (ou ses délégués), le Service de police de la Ville de Montréal (ou ses délégués) et le Service de l'habitation de la Ville de Montréal (ou ses délégués) et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale de la Ville de Montréal (ou ses délégués), pour discuter d'éventuels enjeux reliés au Projet.

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1 Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2 S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1 Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;

- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;

- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan;

- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

  Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

  Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal.

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des

participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2 Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3 Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4 Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

  Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5 Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;

- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

ANNEXE 4

REDDITION DE COMPTE

4.1 Durant la période réalisation des travaux

4.1.1 Les états financiers annuels vérifiés de l'Organisme;

4.1.2 Une déclaration quant aux informations suivantes :

- la liste des travaux effectués;
- les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées;
- tout ajustement au budget de réalisation et aux projections de recettes et de déboursés d'exploitation prévus aux tableaux décrits à l'annexe 2. Le cas échéant, les tableaux révisés seront joints à ladite déclaration;
- le montant de la réserve de remplacement à long terme;

4.1.3 Une description de l'avancement des démarches auprès de la SCHL pour l'obtention d'une contribution financière pour le Projet.

4.2 Durant la période d'exploitation du Bâtiment

4.2.1 Les états financiers annuels vérifiés de l'Organisme, lesquels devront notamment détailler :

- la liste des travaux effectués;
- les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées;
- le loyer mensuel moyen pour chaque chambre;
- tout ajustement aux recettes et déboursés d'exploitation prévus aux tableaux décrits à l'annexe 2;
- le montant de la réserve de remplacement à long terme;

4.2.2 Une description de l'avancement des démarches auprès de la SCHL pour l'obtention d'une contribution financière pour le Projet.

4.2.3 Un rapport d'activités annuel du Projet, qui inclura notamment :

- la confirmation que la vocation de maison de chambres est maintenue, pour la Clientèle visée;
- l'état des collaborations et ententes avec les organismes partenaires du milieu pour l'accompagnement des occupants du Bâtiment;
- une description des activités du comité de suivi du Projet (voir annexe 2);
- un compte rendu de la (des) rencontre(s) regroupant la direction de l'Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (ou ses délégués), le Service de police de la Ville de

Montréal (ou ses délégués) et le Service de l'habitation de la Ville de Montréal (ou ses délégués) et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (ou ses délégués) (voir annexe 2);

4.2.2 Le rapport d'inspection du Bâtiment, lequel devra notamment inclure le bilan de l'état du Bâtiment, la liste des travaux et réparations à effectuer, le cas échéant (voir annexe 2).

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198441001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Autoriser une aide financière de 2 373 158 $ à l'organisme à but non lucratif L'Anonyme U.I.M. pour l'acquisition et la rénovation d'une maison de chambres au 3629, rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve; approuver la convention de contribution financière entre la Ville et l'organisme L'Anonyme; autoriser l'affectation de 2 373 158 $ provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198441001 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-01

Christian BORYS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.47

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1194922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Zone technologie électronique inc. », une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum). (Contrat : 3 712 701,44 $, taxes incluses et montant estimé de l'entente 4 455 241,73 $, taxes et contingences incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette;
2. d'accorder à « Zone technologie électronique inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17478 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
3. d'autoriser une dépense de 742 540,29 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-08 09:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Zone technologie électronique inc. », une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum). (Contrat : 3 712 701,44 $, taxes incluses et montant estimé de l'entente 4 455 241,73 $, taxes et contingences incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.
Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 18 mois pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers récemment achetés ou à acquérir dans les prochains mois.

Ce besoin d'aménager divers véhicules légers a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17478 qui s'est tenu du 18 février au 23 avril 2019. L'appel d'offres a été publié le 18 février, le 18 mars ainsi que les 3 et 15 avril 2019 dans le quotidien Le Devoir. Il a également été publié le 18 février, les 13 et 29 mars ainsi que le 11 avril 2019 dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 65 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Sept (7) addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 13 mars 2019 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions, apporter des modifications à la clause des pénalités entourant les délais de livraison et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges;
- Addenda no 2 émis le 14 mars 2019 : pour apporter des précisions sur l'utilisation de la marque « Zone Technologie » dans le cadre de l'appel d'offres;
- Addenda no 3 émis le 13 mars 2019 : pour des modifications aux exigences du devis technique et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges;

- Addenda no 4 émis le 29 mars 2019 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions, apporter des précisions aux exigences de livraison, remplacer le bordereau de soumission et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges;
- Addenda no 5 émis le 5 avril 2019 : pour remplacer le fichier « ventilation des coûts », apporter des modifications aux spécifications techniques et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges;
- Addenda no 6 émis le 11 avril 2019 : pour reporter la date d'ouverture des soumissions et modifier certaines exigences du devis technique; et
- Addenda no 7 émis le 18 avril 2019 : pour transmettre des plans et dessins aux preneurs du cahier des charges.

A la demande de la Ville, le délai de validité du prix de la soumission a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2019.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17478 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de la capacité du fournisseur à respecter la cadence de livraison de 6 véhicules par semaine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0024 – 1er mars 2007 : Conclure avec à la compagnie " Termaco Ltée " une entente cadre d'approvisionnement en aménagement de véhicules légers pour une durée pouvant atteindre 72 mois ou le montant maximal estimatif du contrat de 4M $ - Appel d'offres public 06-10151 (3 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, pour la fourniture d'aménagement sur demande de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette tel que décrit au devis générique AMÉNA19A11 de l'appel d'offres. Il s'agit d'une variété d'aménagements adaptés aux exigences de divers corps de métier présents à la Ville : menuisier, électricien, frigoriste, plombier, surveillance, transport, etc. Ainsi selon le besoin, un véhicule pourrait être aménagé de modules de rangement munis d'étagères et/ou de tiroirs, d'une cloison à l'espace cargo, d'équipements de signalisation, d'attelage de remorquage, etc. Les aménagements demandés seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois (pièces et main-d'œuvre).
Les quantités prévisionnelles de 200 aménagements contenues dans les documents de l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Pour des considérations administratives, financières ou autres, la Ville pourrait décider de modifier les quantités décrites au bordereau de soumission sans toutefois dépasser le seuil monétaire de l'entente-cadre.

L'adjudicataire recommandé s'est engagé à offrir une cadence de production/livraison de 6 aménagements par semaine. Le contrat prévoit, pour chaque semaine de retard de livraison, une pénalité de 1 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision – contingences

Les prix unitaires inscrits à la soumission sont fermes pour la durée de l'entente.

L'aménagement de véhicules est un projet susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en

cours de réalisation. La modification d'un aménagement en cours d'exécution est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu. Pour pallier aux imprévus de fabrication, le coût de la soumission a été bonifié de 20 %, soit 742 540,29 $, taxes incluses. Avec cette contingence, le SMRA se donne les moyens de répondre rapidement aux besoins opérationnels des unités d'affaires en matière d'aménagement de véhicules.

Résumé des coûts - tableau

	Coût (sans taxes)	**Coût (taxes incluses)**	**Crédits**
Contrat	3 229 138,02 $	3 712 701,44 $	3 390 191,28 $
Contingences (20 %)	645 827,60 $	742 540,29 $	678 038,26 $
	3 874 965,62 $	**4 455 241,73 $**	**4 068 229,53 $**

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.
Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public 19-17478 pour lequel il y a eu 9 preneurs du cahier des charges.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE INC.	3 712 701,44 $		3 712 701,44 $
DISTRIBUTIONS MARANDA INC.	4 784 177,04 $		4 784 177,04 $
AMTECH (9175-3681 QUÉBEC INC.)	6 061 904,50 $		6 061 904,50 $
V SPEC TECHNO INC.	7 657 975,88 $		7 657 975,88 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	4 905 949,91 $		4 905 949,91 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			5 554 189,72 $ 49,60 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			3 945 274,44 $ 106,26 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			- 1 193 248,47 $ - 24,32 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 071 475,60 $ 28,86 %

Pour estimer la dépense de cette entente, le rédacteur du devis technique s'est basé sur des projets d'aménagement de véhicule réalisés antérieurement. Le montant du contrat à octroyer est inférieur à l'estimation de 24,32 % (1 193 248,47 $) à l'estimation. L'écart de 28,86 % (1 071 475,60 $) entre les deux soumissions les plus basses s'explique difficilement outre le fait que l'adjudicataire recommandé a usé d'une stratégie de prix agressive pour obtenir le contrat.

Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offres à la Ville pour les motifs suivants : carnet de commande trop chargé, distributeurs des produits demandés et pour consultation seulement. Deux autres preneurs du cahier des charges n'ont pas fourni de motif pour ne pas avoir présenté d'offre à la Ville.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des raisons administratives ou de non-conformités techniques.

La Ville n'a exigé aucune garantie de soumission ou d'exécution dans le cadre de ce contrat.

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car il s'agit d'un contrat de biens d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel il y a :

- un écart de plus de 20 % entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire; et
- un écart de plus de 20 % entre le prix de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé du contrat est de 4 455 241,73$, taxes et contingences incluses.
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et l'installation sur demande de divers aménagements pour véhicules légers qui seront mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses d'agglomération sont donc possibles.

Comparaison des coûts unitaires avec le contrat précédent
La comparaison des coûts avec le contrat précédent est un exercice difficile considérant que le devis technique a été revu et bonifié de diverses options pour standardiser les véhicules ayant un usage similaire. Aussi, les aménagements de l'ancien contrat visaient des véhicules différents du contrat actuel ce qui rend toute comparaison quasi impossible.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les véhicules ciblés pour un aménagement seront dotés d'un système d'élimination du ralenti inutile lequel contribue à réduire les émissions des GES. Ce contrat respecte donc les orientations de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l’entente : août 2019
- Fin de l’entente : février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc FARAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Marc FARAND, 30 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-27

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél :	514 872-1076
Approuvé le :	2019-06-11

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 29 mai 2019

Monsieur Shawn Sturgeon
Directeur développement des affaires
ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE INC.
9000 boul. Industriel
Chambly (Québec) J3L4X3

Courriel : ssturgeon@zonetechnologie.com

Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 19-17478
Fourniture d'aménagement de véhicules de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnettes - Entente d'approvisionnement 18 mois

---

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 30 septembre 2019.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 4 juin 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation : 2019-05-31

Signature Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature Date

Renée Veillette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: rveillette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1057

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « Zone technologie électronique inc. », une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum). (Contrat : 3 712 701,44 $, taxes incluses et montant estimé de l'entente 4 455 241,73 $, taxes et contingences incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17478_Intervention « SMRA » - Rev1.pdf
19-17478_TCP.pdf
19-17478 pv.pdf
19-17478_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : (514) 872-1057

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-04

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : (514) 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17478

No du GDD : 1194922010

Titre de l'appel d'offres : Fourniture d'aménagement de véhicules de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnettes - Entente d'approvisionnement 18 mois

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 21 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la : 7

Date du dernier addenda : 18 - 4 - 2019

Délai total accordé aux : 65 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 44,44

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs

Date d'échéance : 21 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 40 jrs

Date d'échéance : 30 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE INC.	3 712 701,44 $	√	
DISTRIBUTIONS MARANDA INC.	4 784 177,04 $		
AMTECH (9175-3681 QUÉBEC INC.)	6 061 904,50 $		
V SPEC TECHNO INC.	7 657 975,88 $		

Information additionnelle

Cinq des neuf preneurs du cahier des charges n'ont pas présenté d'offre à la Ville pour les motifs Suivants

- le carnet de commande est trop chargé,
- distributeurs des produits mentionnés aux devis techniques ou activités en sous-traitance,
- pour consultation seulement,
- n'a pas soumis de motif de motif de désistement.

Préparé par : Renée Veillette

Le : 31 - 5 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17478
Titre : Fourniture d'aménagement de véhicules de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnettes - Entente d'approvisionnement 18 mois
Date d'ouverture des soumissions : 23 avril 2019

LOT 1 Numéro d'item	Description	Quantité	ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE INC.		DISTRIBUTIONS MARANDA INC.		AMTECH (9175-3681 QUÉBEC INC.)		V SPEC TECHNO INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Devis technique AMÉNA19A11, article no 3 Aménagement « Électricité Service Basse Tension » selon le plan 21719AA148- PC	50	16 740,00 $	837 000,00 $	23 515,69 $	1 175 784,50 $	30 834,95 $	1 541 747,50 $	40 607,93 $	2 030 396,50 $
1,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	50	1 315,00 $	65 750,00 $	1 873,09 $	93 654,50 $	1 914,54 $	95 727,07 $	1 780,15 $	89 007,70 $
				902 750,00 $		1 269 439,00 $		1 637 474,57 $		2 119 404,20 $
2	Devis technique AMÉNA19A11, article no 4 Aménagement « Menuisier Service 217 » selon le plan 21719M-A148-PC	30	20 227,01 $	606 810,30 $	26 726,24 $	801 787,20 $	32 896,31 $	986 889,30 $	44 549,22 $	1 336 476,60 $
2,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	30	1 315,00 $	39 450,00 $	1 873,09 $	56 192,70 $	1 914,54 $	57 436,24 $	1 780,15 $	53 404,62 $
				646 260,30 $		857 979,90 $		1 044 325,54 $		1 389 881,22 $
3	Devis technique AMÉNA19A11, article no 5 Aménagement « Frigoriste VCR » selon le plan 21715F-A159-PC	25	22 057,82 $	551 445,50 $	26 790,40 $	669 760,00 $	34 467,26 $	861 681,50 $	40 968,09 $	1 024 202,25 $
3,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	25	1 315,00 $	32 875,00 $	1 873,09 $	46 827,25 $	1 914,54 $	47 863,54 $	1 780,15 $	44 503,85 $
				584 320,50 $		716 587,25 $		909 545,04 $		1 068 706,10 $
4	Devis technique AMÉNA19A11, article no 5 Aménagement « Frigoriste VCR » selon le plan 21715F-A159-PC	23	17 022,60 $	391 519,80 $	20 022,08 $	460 507,84 $	25 923,26 $	596 234,98 $	27 750,18 $	638 254,14 $
4,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	23	1 315,00 $	30 245,00 $	1 873,09 $	43 081,07 $	1 914,54 $	44 034,45 $	1 780,15 $	40 943,54 $
				421 764,80 $		503 588,91 $		640 269,43 $		679 197,68 $
5	Devis technique AMÉNA19A11, article no 5 Aménagement « Frigoriste VCR » selon le plan 21715F-A159-PC	10	22 214,60 $	222 146,00 $	29 026,61 $	290 266,10 $	35 157,27 $	351 572,70 $	44 808,16 $	448 081,60 $
5,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	10	1 315,00 $	13 150,00 $	1 873,09 $	18 730,90 $	1 914,54 $	19 145,41 $	1 780,15 $	17 801,54 $
				235 296,00 $		308 997,00 $		370 718,11 $		465 883,14 $
6	Devis technique AMÉNA19A11, article no 5 Aménagement « Frigoriste VCR » selon le plan 21715F-A159-PC	5	23 318,28 $	116 591,40 $	25 840,90 $	129 204,50 $	35 323,75 $	176 618,75 $	53 987,51 $	269 937,55 $
6,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	5	1 315,00 $	6 575,00 $	1 873,09 $	9 365,45 $	1 914,54 $	9 572,71 $	1 780,15 $	8 900,77 $
				123 166,40 $		138 569,95 $		186 191,46 $		278 838,32 $
7	Devis technique AMÉNA19A11, article no 3 Aménagement « Électricité Service Basse Tension » selon le plan 21719AA148- PC	2	27 046,81 $	54 093,62 $	24 619,83 $	49 239,66 $	34 246,13 $	68 492,26 $	58 160,06 $	116 320,12 $

Numéro de l'appel d'offres : 19-17478
Titre : Fourniture d'aménagement de véhicules de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnettes - Entente d'approvisionnement 18 mois
Date d'ouverture des soumissions : 23 avril 2019

LOT 1 Numéro d'item	Description	Quantité	ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE INC.		DISTRIBUTIONS MARANDA INC.		AMTECH (9175-3681 QUÉBEC INC.)		V SPEC TECHNO INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
7,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	2	1 315,00 $	2 630,00 $	1 873,09 $	3 746,18 $	1 914,54 $	3 829,08 $	1 780,15 $	3 560,31 $
				56 723,62 $		52 985,84 $		72 321,34 $		119 880,43 $
8	Devis technique AMÉNA19A11, article no 4 Aménagement « Menuisier Service 217 » selon le plan 21719M-A148-PC	2	18 599,94 $	37 199,88 $	17 394,11 $	34 788,22 $	20 812,29 $	41 624,58 $	39 987,35 $	79 974,70 $
8,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	2	1 315,00 $	2 630,00 $	1 873,09 $	3 746,18 $	1 914,54 $	3 829,08 $	1 780,15 $	3 560,31 $
				39 829,88 $		38 534,40 $		45 453,66 $		83 535,01 $
9	Devis technique AMÉNA19A11, article no 5 Aménagement « Frigoriste VCR » selon le plan 21715F-A159-PC	33	2 788,94 $	92 035,02 $	3 090,64 $	101 991,12 $	4 882,75 $	161 130,75 $	7 170,00 $	236 610,00 $
9,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	33	1 315,00 $	43 395,00 $	1 873,09 $	61 811,97 $	1 914,54 $	63 179,87 $	1 780,15 $	58 745,08 $
				135 430,02 $		163 803,09 $		224 310,62 $		295 355,08 $
10	Devis technique AMÉNA19A11, article no 5 Aménagement « Frigoriste VCR » selon le plan 21715F-A159-PC	5	5 181,80 $	25 909,00 $	6 586,01 $	32 930,05 $	9 158,09 $	45 790,45 $	11 401,17 $	57 005,85 $
10,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	5	1 315,00 $	6 575,00 $	1 873,09 $	9 365,45 $	1 914,54 $	9 572,71 $	1 780,15 $	8 900,77 $
				32 484,00 $		42 295,50 $		55 363,16 $		65 906,62 $
11	Devis technique AMÉNA19A11, article no 5 Aménagement « Frigoriste VCR » selon le plan 21715F-A159-PC	12	1 072,00 $	12 864,00 $	1 565,71 $	18 788,52 $	1 948,45 $	23 381,40 $	2 700,00 $	32 400,00 $
11,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	12	1 315,00 $	15 780,00 $	1 873,09 $	22 477,08 $	1 914,54 $	22 974,50 $	1 780,15 $	21 361,85 $
				28 644,00 $		41 265,60 $		46 355,90 $		53 761,85 $
12	Devis technique AMÉNA19A11, article no 5 Aménagement « Frigoriste VCR » selon le plan 21715F-A159-PC	3	6 174,50 $	18 523,50 $	7 130,94 $	21 392,82 $	11 431,67 $	34 295,01 $	11 622,43 $	34 867,29 $
12,1	Somme des prix unitaires pondérés des équipements	3	1 315,00 $	3 945,00 $	1 873,09 $	5 619,27 $	1 914,54 $	5 743,62 $	1 780,15 $	5 340,46 $
				22 468,50 $		27 012,09 $		40 038,63 $		40 207,75 $
		Total avant taxes		3 229 138,02 $		4 161 058,53 $		5 272 367,47 $		6 660 557,41 $
		TPS 5 %		161 456,90 $		208 052,93 $		263 618,37 $		333 027,87 $
		TVQ 9,975 %		322 106,52 $		415 065,59 $		525 918,66 $		664 390,60 $
		Montant total		3 712 701,44 $		4 784 177,04 $		6 061 904,50 $		7 657 975,88 $
Tel que décrit au devis à l'article 2,17,5, la donnée étalon d'une quantité de un (1) véhicule livré est un aménagement de 1/200 de la valeur de la soumission totale				16 145,69 $		20 805,29 $		26 361,84 $		33 302,79 $

Numéro de l'appel d'offres : 19-17478
Titre : Fourniture d'aménagement de véhicules de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnettes - Entente d'approvisionnement 18 mois
Date d'ouverture des soumissions : 23 avril 2019

LOT 1 Numéro d'item	Description	Quantité	ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE INC.		DISTRIBUTIONS MARANDA INC.		AMTECH (9175-3681 QUÉBEC INC.)		V SPEC TECHNO INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
La cadence de livraison de véhicule aménagés de 6 véhicules par semaine servira à déterminer quelle proportion du contrat sera octroyée à un soumissionnaire. En exemples: - Capacité à 1 véhicule / semiane, il obtiendra 1/6 de la valeur de sa soumisison. - Capacité à 3 véhicules / semiane, il obtiendra 3/6 de la valeur de sa soumisison.			Cadence véh. / semiane	Valeur du contrat octroyé	Cadence véh. / semian	Valeur du contrat octroyé	Cadence véh. / semian	Valeur du contrat octroyé	Cadence véh. / semian	Valeur du contrat octroyé
			6	3 712 701,44 $	6	4 784 177,04 $	1,25	1 262 896,77 $	2,10	2 680 291,56 $
Formulaire de soumission signé			OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat du cahier des charges sur le SEAO			OUI		OUI		OUI		OUI	
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)			7 - dernier émit le 18 avril		7 - dernier émit le 18 avril		7 - dernier émit le 18 avril		7 - dernier émit le 18 avril	
Numéro NEQ			1147555099		1170198106		1167502609		1165857369	
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)			Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)			Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»			Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»			Oui		Oui		Oui		Oui	
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)			Oui		Oui		Oui		Oui	
Autorisation d contracter de l'Autorité des marchés public (AMP)			Non requis		Non requis		Non requis		Non requis	
Vérification de l'inscription à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ)			Non requis		Non requis		Non requis		Non requis	
Garantie de soumission			NON		NON		NON		NON	
Lettre d'engagement, requis ou non			NON		NON		NON		NON	
cautionnement- Registre des entreprises autorisées à contracter «AMF»			Non requis		Non requis		Non requis		Non requis	
Autres conditions d'admissibilité ou documentd requis										
Liste des sous-contractant avec la soumisison			Oui		Oui		Oui		Oui	
Ventilation des coûts unitaire (Chaque plan)			Oui		Oui		Oui		Oui	
Avenant de Responsabilité civile			Oui		Oui		Oui		Oui	
Liste de prix « Zone Technologie »			Oui		Oui		Oui		Non mineure	

Remarque :

	Non-conforme
	Correction - Erreur de calcul
	Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : **Date :**

PRIX UNITAIRE PONDÉRÉ

	Description	Facteur pondération	ZONE TECHNOLOGIE ÉLECTRONIQUE INC.		DISTRIBUTIONS MARANDA INC.		AMTECH (9175-3681 QUÉBEC INC.)		V SPEC TECHNO INC.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Article 15 - Système d'élimination de ralenti inutile	100%	805,00 $	805,00 $	1 053,25 $	1 053,25 $	1 280,90 $	1 280,90 $	1 026,72 $	1 026,72 $
2	Article 16 - Finition des planchers de fourgonnettes cargo			- $		- $		- $		- $
3	Article 17 - Module de contrôle programmable	2,50%	175,00 $	4,38 $	542,00 $	13,55 $	809,63 $	20,24 $	722,28 $	18,06 $
4	Article 18 - Alimentation des accessoires électriques 12VC			- $		- $		- $		- $
5	Article 19 - Inverseur de courant Quasi-Sine avec chargeur et relais de transfert	0,50%	1 550,00 $	7,75 $	2 150,00 $	10,75 $	1 659,26 $	8,30 $	1 954,36 $	9,77 $
6	Article 20 - Inverseur de courant Pure-Sine avec chargeur et relais de transfert	2,50%	1 600,00 $	40,00 $	2 150,00 $	53,75 $	1 659,26 $	41,48 $	2 713,86 $	67,85 $
7	Article 21 - Accumulateur à décharge profonde 100 Ah 12V AGM	2,50%	303,00 $	7,58 $	206,73 $	5,17 $	581,93 $	14,55 $	539,90 $	13,50 $
8	Article 22 - Accumulateur à décharge profonde 145 Ah 12V AGM	2,50%	425,00 $	10,63 $	354,43 $	8,86 $	694,60 $	17,37 $	757,71 $	18,94 $
9	Article 23 - Accumulateur à décharge profonde 220 Ah 6V AGM	5%	297,00 $	14,85 $	245,85 $	12,29 $	697,35 $	34,87 $	559,71 $	27,99 $
10	Article 24 - Chauffrette auxiliaire ESPAR B4/D4	0,50%	2 340,00 $	11,70 $	2 328,00 $	11,64 $	2 721,43 $	13,61 $	3 500,00 $	17,50 $
11	Article 25 - Flèche de signalisation avec contrôle	12,50%	1 000,00 $	125,00 $	1 430,77 $	178,85 $	1 443,40 $	180,43 $	1 899,83 $	237,48 $
12	Article 26 - Support de flèche à basculement Motorisé à Profil bas	10%	995,00 $	99,50 $	1 325,00 $	132,50 $	1 612,50 $	161,25 $	1 817,91 $	181,79 $
13	Article 27 - Support de flèche à basculement Motorisé Robuste	2,50%	855,00 $	21,38 $	1 428,60 $	35,72 $	1 481,92 $	37,05 $	1 522,69 $	38,07 $
14	Article 28 - Gyrophare rectangulaire	10%	185,00 $	18,50 $	345,00 $	34,50 $	533,43 $	53,34 $	430,46 $	43,05 $
15	Article 29 - Ventilateur de toit	5%	205,00 $	10,25 $	195,00 $	9,75 $	272,10 $	13,61 $	600,00 $	30,00 $
16	Article 30 - Attelage de remorque 2'' Classe V 12000WC / 14000WD	5%	345,00 $	17,25 $	356,29 $	17,81 $	322,35 $	16,12 $	600,00 $	30,00 $
17	Article 31 - Plaque de montage pour tube carré de 2'' et crochet-boule	2,50%	180,00 $	4,50 $	69,71 $	1,74 $	272,04 $	6,80 $	300,00 $	7,50 $
18	Article 32 - Attelage de remorque 2,5'' Classe V 12000WC / 14000WD	1%	445,00 $	4,45 $	206,00 $	2,06 $	732,55 $	7,33 $	700,00 $	7,00 $
19	Article 33 - Prise électrique pour remorque	6%	205,00 $	12,30 $	15,00 $	0,90 $	122,00 $	7,32 $	82,50 $	4,95 $
20	Ref devis article 2,3 - Frais pour ceuillette et livraison des véhicules	100%	100,00 $	100,00 $	290,00 $	290,00 $		- $	- $	- $
				1 315,00 $		1 873,09 $		1 914,54 $		1 780,15 $

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17478
Numéro de référence : 1237958
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Fourniture d'aménagements de véhicules de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnettes - Entente d'approvisionnement 18 mois

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Amtech 3737 Boulevard lite Laval, QC, H7E4X8 NEQ : 1167502609	Monsieur Michel Sauvageau Téléphone : 450 588-6909 Télécopieur :	**Commande : (1546821)** 2019-02-19 7 h 09 **Transmission :** 2019-02-19 7 h 30	3085347 - 19-17478_Addenda no 1 (Report de date, précisions) 2019-03-13 15 h 09 - Courriel 3086149 - 19-17478 - Addenda no 2 (précision et obligation) 2019-03-14 14 h 16 - Courriel 3091988 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-03-22 12 h 08 - Courriel 3091989 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-03-22 12 h 08 - Téléchargement 3097059 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (devis) 2019-03-29 11 h 07 - Courriel 3097060 - 19-17478 -

				Addenda no 4 (Report de date et modifications) (bordereau) 2019-03-29 11 h 07 - Téléchargement 3102490 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (devis) 2019-04-05 16 h 01 - Courriel 3102491 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (bordereau) 2019-04-05 16 h 01 - Téléchargement 3105931 - 19-17478 - Addenda 6 - Report de date et modifications 2019-04-11 11 h 26 - Courriel 3111568 - Addenda no 7 - Ajout de plans (devis) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel 3111569 - Addenda no 7 - Ajout de plans (plan) 2019-04-18 16 h 35 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Commission Scolaire Sir-Wilfrid-Laurier 235 montée Lesage Rosemère, QC, J7A 4Y6 http://www.swlauriersb.qc.ca NEQ :	Monsieur Claude Robitaille Téléphone : 450 621-5600 Télécopieur : 450 621-7757	**Commande : (1550475)** 2019-02-25 12 h 17 **Transmission :** 2019-02-25 12 h 17	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Commission Scolaire Sir-Wilfrid-Laurier 235 montée Lesage Rosemère, QC, J7A 4Y6 http://www.swlauriersb.qc.ca NEQ :	Monsieur Claude Robitaille Téléphone : 450 621-5600 Télécopieur : 450 621-7757	**Commande : (1550487)** 2019-02-25 12 h 36 **Transmission :** 2019-02-25 12 h 36	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Contrôles Véhiculaires Protek inc.	Monsieur Fadi	**Commande : (1550186)**	3085347 - 19-17478_Addenda no 1

	1353 rue Belgrand Laval, QC, H7E 5E7 NEQ : 1170827027	Joubran Téléphone : 514 360-6367 Télécopieur : 514 360-6368	2019-02-25 9 h 37 **Transmission :** 2019-02-25 9 h 37	(Report de date, précisions) 2019-03-13 15 h 09 - Courriel 3086149 - 19-17478 - Addenda no 2 (précision et obligation) 2019-03-14 14 h 16 - Courriel 3091988 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-03-22 12 h 08 - Courriel 3091989 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-03-22 12 h 08 - Téléchargement 3097059 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (devis) 2019-03-29 11 h 07 - Courriel 3097060 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (bordereau) 2019-03-29 11 h 07 - Téléchargement 3102490 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (devis) 2019-04-05 16 h 01 - Courriel 3102491 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (bordereau) 2019-04-05 16 h 01 - Téléchargement 3105931 - 19-17478 - Addenda 6 - Report de date et modifications 2019-04-11 11 h 26 - Courriel 3111568 - Addenda no 7 - Ajout de plans (devis) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel 3111569 - Addenda no 7 - Ajout de plans (plan) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Distribution Maranda 880 2ème rang Acton Vale, QC, J0H1A0 http://paulmaranda.com NEQ : 1170198106	Monsieur Dominic Lapointe Téléphone : 450 464-6084 Télécopieur : 450 546-4137	**Commande : (1548014)** 2019-02-20 13 h 14 **Transmission :** 2019-02-20 19 h 51	3085347 - 19-17478_Addenda no 1 (Report de date, précisions) 2019-03-13 15 h 09 - Courriel 3086149 - 19-17478 - Addenda no 2 (précision et obligation) 2019-03-14 14 h 16 - Courriel 3091988 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-03-22 12 h 08 - Courriel 3091989 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-03-22 12 h 08 - Téléchargement 3097059 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (devis) 2019-03-29 11 h 07 - Courriel 3097060 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (bordereau) 2019-03-29 11 h 07 - Téléchargement 3102490 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (devis) 2019-04-05 16 h 01 - Courriel 3102491 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (bordereau) 2019-04-05 16 h 01 - Téléchargement 3105931 - 19-17478 - Addenda 6 - Report de date et modifications 2019-04-11 11 h 26 - Courriel 3111568 - Addenda no 7 - Ajout de plans (devis)

				2019-04-18 11 h 49 - Courriel 3111569 - Addenda no 7 - Ajout de plans (plan) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Halrai inc. 340, Marie-Curie Vaudreuil-Dorion, QC, j7v 5v5 http://www.halrai.com NEQ : 1167015792	Monsieur Pierre Di Lorenzo Téléphone : 450 455-8884 Télécopieur : 450 455-6802	**Commande : (1546576)** 2019-02-18 14 h 43 **Transmission :** 2019-02-18 14 h 43	3085347 - 19-17478_Addenda no 1 (Report de date, précisions) 2019-03-13 15 h 09 - Courriel 3086149 - 19-17478 - Addenda no 2 (précision et obligation) 2019-03-14 14 h 16 - Courriel 3091988 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-03-22 12 h 08 - Courriel 3091989 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-03-22 12 h 08 - Téléchargement 3097059 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (devis) 2019-03-29 11 h 07 - Courriel 3097060 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (bordereau) 2019-03-29 11 h 07 - Téléchargement 3102490 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (devis) 2019-04-05 16 h 01 - Courriel 3102491 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (bordereau) 2019-04-05 16 h 01 - Téléchargement

				3105931 - 19-17478 - Addenda 6 - Report de date et modifications 2019-04-11 11 h 26 - Courriel 3111568 - Addenda no 7 - Ajout de plans (devis) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel 3111569 - Addenda no 7 - Ajout de plans (plan) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Mobiltech inc. 900, boul. Michèle-Bohec, suite 106 Blainville, QC, J7C5E2 http://www.mobiltech.ca NEQ : 1169265007	Monsieur Pierre Desrosiers Téléphone : 514 919-2450 Télécopieur : 450 420-5967	**Commande : (1579616)** 2019-04-16 8 h 05 **Transmission :** 2019-04-16 8 h 36	3085347 - 19-17478_Addenda no 1 (Report de date, précisions) 2019-04-16 8 h 05 - Messagerie 3086149 - 19-17478 - Addenda no 2 (précision et obligation) 2019-04-16 8 h 05 - Messagerie 3091988 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-04-16 8 h 05 - Messagerie 3091989 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-04-16 8 h 05 - Téléchargement 3097059 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (devis) 2019-04-16 8 h 05 - Messagerie 3097060 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (bordereau) 2019-04-16 8 h 05 - Téléchargement 3102490 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (devis) 2019-04-16 8 h 05 - Messagerie

				3102491 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (bordereau) 2019-04-16 8 h 05 - Téléchargement 3105931 - 19-17478 - Addenda 6 - Report de date et modifications 2019-04-16 8 h 05 - Messagerie 3111568 - Addenda no 7 - Ajout de plans (devis) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel 3111569 - Addenda no 7 - Ajout de plans (plan) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	V Spec Techno Inc. 1200 rue Nationale Terrebonne, QC, J6W 6C1 http://www.vspectechno.com NEQ : 1165857369	Monsieur André Thouin Téléphone : 450 961-2499 Télécopieur : 450 961-9004	**Commande : (1552273)** 2019-02-27 14 h 39 **Transmission :** 2019-02-27 21 h 09	3085347 - 19-17478_Addenda no 1 (Report de date, précisions) 2019-03-13 15 h 20 - Télécopie 3086149 - 19-17478 - Addenda no 2 (précision et obligation) 2019-03-14 14 h 17 - Télécopie 3091988 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-03-22 12 h 08 - Télécopie 3091989 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-03-22 12 h 08 - Téléchargement 3097059 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (devis) 2019-03-29 11 h 08 - Télécopie 3097060 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (bordereau) 2019-03-29 11 h 07 -

				Téléchargement 3102490 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (devis) 2019-04-05 16 h 03 - Télécopie 3102491 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (bordereau) 2019-04-05 16 h 01 - Téléchargement 3105931 - 19-17478 - Addenda 6 - Report de date et modifications 2019-04-11 11 h 27 - Télécopie 3111568 - Addenda no 7 - Ajout de plans (devis) 2019-04-18 16 h 39 - Messagerie 3111569 - Addenda no 7 - Ajout de plans (plan) 2019-04-18 16 h 39 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	VanPro Inc 1895 55e ave Dorval, QC, H9P 1G9 NEQ : 1163466585	Monsieur John Schieman. Téléphone : 514 341-5321 Télécopieur : 514 636-4228	**Commande : (1546953)** 2019-02-19 8 h 57 **Transmission :** 2019-02-19 11 h 19	3085347 - 19-17478_Addenda no 1 (Report de date, précisions) 2019-03-13 15 h 09 - Courriel 3086149 - 19-17478 - Addenda no 2 (précision et obligation) 2019-03-14 14 h 16 - Courriel 3091988 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-03-22 12 h 08 - Courriel 3091989 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (bordereau) 2019-03-22 12 h 08 - Téléchargement 3097059 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (devis) 2019-03-29 11 h 07 -

				Courriel 3097060 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (bordereau) 2019-03-29 11 h 07 - Téléchargement 3102490 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (devis) 2019-04-05 16 h 01 - Courriel 3102491 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (bordereau) 2019-04-05 16 h 01 - Téléchargement 3105931 - 19-17478 - Addenda 6 - Report de date et modifications 2019-04-11 11 h 26 - Courriel 3111568 - Addenda no 7 - Ajout de plans (devis) 2019-04-18 11 h 49 - Courriel 3111569 - Addenda no 7 - Ajout de plans (plan) 2019-04-18 16 h 35 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Zone Technologie Électronique Inc 9000 Boul. Industriel Chambly, QC, J3L 4X3 NEQ : 1147555099	Monsieur François Otis Téléphone : 450 572-1476 Télécopieur : 450 572-0898	**Commande : (1547319)** 2019-02-19 13 h 49 **Transmission :** 2019-02-19 13 h 49	3085347 - 19-17478_Addenda no 1 (Report de date, précisions) 2019-03-13 15 h 09 - Courriel 3086149 - 19-17478 - Addenda no 2 (précision et obligation) 2019-03-14 14 h 16 - Courriel 3091988 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses) (devis) 2019-03-22 12 h 08 - Courriel 3091989 - 19-17478 - Addenda no 3 (Modifications, Questions/Réponses)

(bordereau)
2019-03-22 12 h 08 - Téléchargement

3097059 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (devis)
2019-03-29 11 h 07 - Courriel

3097060 - 19-17478 - Addenda no 4 (Report de date et modifications) (bordereau)
2019-03-29 11 h 07 - Téléchargement

3102490 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (devis)
2019-04-05 16 h 01 - Courriel

3102491 - 19-17478 - Addenda no 5 (Modifications, Question/réponse, Fichier Excel) (bordereau)
2019-04-05 16 h 01 - Téléchargement

3105931 - 19-17478 - Addenda 6 - Report de date et modifications
2019-04-11 11 h 26 - Courriel

3111568 - Addenda no 7 - Ajout de plans (devis)
2019-04-18 11 h 49 - Courriel

3111569 - Addenda no 7 - Ajout de plans (plan)
2019-04-18 11 h 49 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.47

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1194922010

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « Zone technologie électronique inc. », une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum). (Contrat : 3 712 701,44 $, taxes incluses et montant estimé de l'entente 4 455 241,73 $, taxes et contingences incluses).

Rapport - mandat SMCE194922010.pdf

Dossier # :1194922010

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 22 août 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE194922010

Conclure avec « Zone technologie électronique inc. », une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum). (Contrat : 3 712 701,44 $, taxes incluses et montant estimé de l'entente 4 455 241,73 $, taxes et contingences incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE194922010
Conclure avec « Zone technologie électronique inc. », une entente-cadre d'une durée de 18 mois, pour la fourniture sur demande d'aménagement de véhicules légers de type fourgon, fourgonnette, mini-fourgonnette et boîtes de fibre pour camionnette - Appel d'offres public 19-17478 (4 soum). (Contrat : 3 712 701,44 $, taxes incluses et montant estimé de l'entente 4 455 241,73 $, taxes et contingences incluses).

À sa séance du 31 juillet 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 7 août 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

La Commission a pu apprendre que, parmi les neuf preneurs du cahier des charges, quatre firmes avaient soumissionné. Aussi, le Service a expliqué que la seule firme dont la soumission avait été jugée conforme a soumis un prix de 24% inférieur à la dernière estimation du Service. Les questions des commissaires à cet égard ont permis de comprendre que l'adjudicataire a pratiqué une stratégie de prix des plus agressives précisément dans l'objectif d'obtenir ce contrat, ce que met également en lumière l'écart de 28% entre les deux soumissions les plus basses.

De plus, les questions des commissaires ont permis de préciser que la majorité des sept addendas émis au cours de la période de sollicitation ne visait qu'à répondre à des demandes de précisions techniques mineures, toutefois requises en raison du caractère spécifique de ce type de dossier. De plus, deux addendas consistaient en un report de la date d'ouverture des soumissions, accordés dans l'objectif d'ouvrir le marché.

Les commissaires ont apprécié que l'une des spécifications vise à équiper les nouveaux véhicules d'un interrupteur de marche au ralenti, au coût de 800$ chacun. Les membres ont également souhaité connaître les économies que pouvaient générer cette mesure de développement durable. Le Service a expliqué que ceci avait été prévu dans le cadre des objectifs de réduction des GES et pour générer des économies d'essence. Des précisions ont également été apportées à l'issue de la séance de travail en réponse aux questions des commissaires à l'effet que des études empiriques indiquent qu'un moteur qui tourne au ralenti consomme en moyenne 1.8 litre d'essence par heure. Par conséquent, sur la base de l'hypothèse selon laquelle 200 véhicules de types camionnettes sont affectés aux travaux publics, soit 10 véhicules par arrondissement, qui pourraient être en marche au ralenti 20 minutes par jour, l'économie annuelle d'essence serait de l'ordre de 40 000 litres par année. En termes de réduction de GES, ceci correspondrait à 92 tonnes puisqu'un litre d'essence produit 2.3kg de CO^2.

Outre l'économie de carburant et la réduction des GES, le Service a précisé que différents aspects qualitatifs, pouvant affecter la durée de vie d'un moteur, sont également à considérer puisqu'un moteur qui tourne au ralenti ne fonctionne pas à sa température optimale et le carburant ne brûle donc pas complètement, ceci ayant pour effet d'encrasser certaines pièces et d'en provoquer l'usure prématurée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE194922010 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.48

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1190749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 167 037 504,39 $, taxes incluses, pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation, ville de Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire SUEZ Canada Waste Services inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission après négociation, soit pour une somme maximale de 162 921 793,88 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5914. Le montant total du contrat à accorder pour la période de service de construction-conception est de 128 453 416,00 $ (contingences et taxes incluses), et le montant total maximal du contrat à accorder pour la période de service d'exploitation et entretien, est de 34 468 377,88 $, taxes incluses;

3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement au budget de fonctionnement de 16 310 843,03 $ (taxes au Net) pour la période de service d'exploitation et d'entretien de 60 mois, tel qu'indiqué dans l'aspect financier au volet d'exploitation-entretien.
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-17 11:37

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190749001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) de l'agglomération de Montréal 2010–2014 a été adopté par le conseil d'agglomération le 27 août 2009 pour répondre aux obligations et aux exigences du Plan métropolitain de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) adopté le 22 août 2006. Ces plans souscrivent aux orientations et aux objectifs contenus dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998–2008. Le nouveau Plan métropolitain de la CMM 2015–2020 adopté le 29 septembre 2016 reprend les mêmes orientations et tient compte de la plus récente Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2011–2015, adoptés par le gouvernement du Québec en mars 2011.

Rappelons qu'un des grands objectifs de la Politique est de valoriser à court terme 60 % des matières organiques en vue de bannir, d'ici 2020, leur enfouissement et d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Pour atteindre cet objectif, un programme de soutien financier a été développé pour la mise en place d'installations de traitement des matières organiques. Le programme s'adresse spécifiquement aux infrastructures de traitement des matières organiques par biométhanisation (digestion anaérobie) et par compostage. La matière organique inclut les matières végétales et animales provenant du secteur résidentiel et d'une partie des secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI).

Le Plan directeur de l'agglomération établit que, pour atteindre ses objectifs, Montréal doit exploiter cinq (5) infrastructures de centres de traitement des matières organiques (CTMO) – pour résidus verts et alimentaires – afin d'atteindre ses objectifs en matière de

valorisation et de réduction de l'enfouissement des déchets et de mettre en valeur les matières organiques.

Pour desservir le secteur Est de l'agglomération de Montréal, un CTMO par biométhanisation en bâtiment fermé pouvant traiter 60 000 tonnes/an sera implanté dans la Ville de Montréal -Est. Ce CTMO sera le deuxième à voir le jour après le CTMO par compostage à Saint-Laurent, et le premier CTMO par biométhanisation. Il sera réalisé en mode conception, construction, exploitation et entretien et sera implanté sur le site de l'ancienne carrière Demix, à l'intersection de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est.

Un appel d'offres public a été publié le 30 juin 2017 dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. La durée initiale prévue pour la réception des offres était de dix-neuf (19) semaines. Quatre reports de dates ont été demandés de la part des soumissionnaires, compte tenu de la complexité de l'appel d'offres et de la nature contractuelle du contrat en mode conception, construction, exploitation et entretien. La durée totale de la période de soumission s'est prolongée à cinquante (50) semaines, pour une ouverture des soumissions le 19 juin 2018.

Quinze (15) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, tel que décrit dans la pièce jointe n° 1.

Des visites obligatoires ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville.

- La durée initialement requise de validité des soumissions est de 270 jours, jusqu'au 16 mars 2019.
- Une demande de prorogation a été demandée à SUEZ Canada Waste Services inc. jusqu'au 19 août 2019 afin de s'assurer qu'au terme des étapes d'approbation décrites au paragraphe ci-dessous, de la négociation et de l'octroi par les instances, la soumission soit toujours valide.
- La firme a accepté de proroger sa soumission aux mêmes termes et aux mêmes conditions que sa soumission soumise le 19 juin 2018, jusqu'au 19 août 2019 (voir pièces jointes n°s 2.1 et 2.2).

Suite à l'ouverture des soumissions le 19 juin 2018, le dossier a été présenté à différents comités ou instances, dans l'objectif d'obtenir l'approbation de la modification du mandat initial d'exécution (donné le 12 avril 2017) :

- 6 septembre 2018 : Comité corporatif de gestion des projets / programmes d'envergure (CCGPE);
- 2 octobre 2018 : Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE);
- 17 octobre 2018 : Comité exécutif (CE) – prise en délibérée;
- 23 janvier 2019 : Comité exécutif – approbation de la modification du mandat d'exécution.

Étant donné l'envergure de l'appel d'offres qui comprenait des services professionnels, des travaux de construction et des services d'exploitation et d'entretien, le système de pondération et d'évaluation des offres à deux enveloppes a été utilisé.

En collaboration avec le Service de l'approvisionnement, un comité d'admissibilité et un comité de sélection ont été constitués suivant le document « *Guide de référence des systèmes de pondération et d'évaluation, des comités de sélection et des comités techniques* ».

Dans un premier temps, l'aspect de la conformité administrative et de l'admissibilité de

l’unique soumission a été analysé par le comité d’admissibilité. La soumission reçue comportait quelques anomalies mineures, mais était conforme. Veuillez vous référer aux formulaires d'analyse de conformité du comité d’admissibilité (voir la pièce jointe n° 3).

Dans un deuxième temps, le comité de sélection a procédé à l'évaluation de l’unique soumission en utilisant la grille d'évaluation spécifique et approuvée par le Service de l’approvisionnement pour un contrat d’exécution de travaux en mode conception-construction-exploitation-entretien concernant une infrastructure requise par le Service de l'environnement conformément aux documents d'appel d'offres et à l'encadrement administratif *C-RM-APP-D-16-001* : « *Lancement des appels d'offres. Approbation des grilles de sélection et formation des comités de sélection (DIRECTIVE)* ». Le comité de sélection a été encadré, tout au long du processus, par le Service de l'approvisionnement.

La conformité et les qualifications techniques de l’unique soumission contenue dans l’enveloppe n° 1 ont été évaluées par le comité de sélection (offre de services de conception, construction, exploitation et entretien sans le prix) et la soumission a obtenu le pointage minimal requis pour la deuxième étape du processus.

À l’ouverture de l’enveloppe n° 2, l’unique soumission a été jugée conforme (voir la pièce jointe n° 4.1), par le comité de sélection, suivant l'évaluation de la soumission avec le prix (enveloppe n° 2) du bordereau dûment rempli (voir la pièce jointe n° 4.2).

À la suite de l’analyse de la soumission, les principaux faits suivants ont été observés :

· La proposition reçue le 19 juin 2018 (avant négociation) était plus élevée que l’estimé de la Ville de 34,43 %;
· La superficie des bâtiments était supérieure à celle prévue par l’étude de faisabilité réalisée par la Ville;
· Certains équipements du procédé étaient abrités des intempéries dans des bâtiments fermés, alors que la Ville avait prévu dans son estimation qu’ils seraient à l’extérieur;
· Les prix étaient supérieurs à l’estimé de la Ville pour les parties administration, conception, construction des immeubles, construction du procédé alors qu’ils étaient inférieurs pour les travaux civils et l’exploitation-entretien.

Les divergences et écarts de prix sont détaillés et expliqués à la section justification de ce sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0163 – 28 mars 2019 : Adoption du règlement modifiant le règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et d'un centre pilote de prétraitement (RCG 13-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 330 800 000 $
CG19 0077 – 28 février 2019 : Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats. Accorder un contrat à SUEZ Canada Waste Services inc. pour les travaux de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au 9091, boulevard Henri-Bourassa Ouest, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 175 445 919,26 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5913 (2 soum.) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 10 290 158,59 $, taxes au net, pour couvrir les années 2021 à 2026

CG18 0634 – 29 novembre 2018 : Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

DA185891001 – 14 mars 2018 : Approbation d'une grille de sélection spécifique pour un contrat d'exécution de travaux en mode conception-construction-exploitation-entretien concernant une infrastructure requise par le Service de l'environnement.

CG17 0395 – 24 août 2017 : Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 295 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement.

CG16 0652 – 28 novembre 2016 : Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CG15 0416 – 18 juin 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à Réal Paul, Architecte en architecture et génie, pour le lancement des appels d'offres du projet d'infrastructures de traitement des matières organiques, pour une somme maximale de 1 543 930,30 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13679 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0278 – 29 août 2013 : Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les parcs sur les modes de gestion et gouvernance des centres de traitement des matières organiques

CG09 0346 – 27 août 2009 : Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

CG17 0102 – 30 mars 2017 : Autoriser le paiement des frais de parc de 1 446 707,10 $, taxes incluses, à la Ville de Montréal-Est en vertu de son règlement no 59-2016 pour le permis de lotissement de l'opération cadastrale sur l'immeuble constitué du lot 2 402 139 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et appartenant à la Ville de Montréal.

CG12 0325 – (23 août 2012) : Adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement des matières organiques par biométhanisation en bâtiment fermé ainsi qu'à des fins de centre pilote de prétraitement des ordures ménagères en bâtiment fermé sur deux emplacements situés du côté nord du boulevard Métropolitain Est, à l'est de l'avenue Broadway Nord, sur le territoire de la ville de Montréal-Est ».

DESCRIPTION

Ce contrat de services et de travaux consiste principalement à réaliser la conception, la construction, l’exploitation et l’entretien d’un centre devant servir aux activités de traitement des matières organiques par biométhanisation. Le mandat inclut notamment et sans s’y limiter :

- la prestation de services professionnels en architecture, architecture de paysage et ingénierie (incluant les disciplines structure, civil, mécanique, électricité, télécommunication, plomberie, procédé et protection incendie), d’accompagnement LEED NC et d’aménagement intérieur pour les études préparatoires, les relevés, la réalisation de plans et devis, la coordination et la surveillance de construction;
- la prestation d’un entrepreneur général pour la construction et la mise en service des ouvrages;
- la prestation du service d’exploitation et d'entretien des installations pour le traitement des matières organiques, la production de gaz naturel renouvelable

(GNR) et son injection dans le réseau d'Énergir, pour une durée de soixante (60 mois);
- la prestation d'exploitation et d'entretien du bâtiment.

La responsabilité de la gestion du contrat pour la période du service de conception-construction est assurée par le Service de la gestion et de la planification immobilière.

La responsabilité de la gestion du contrat pour la période de services d'exploitation-entretien est assurée par le Service de l'environnement à partir de la réception provisoire des travaux jusqu'au terme du contrat.

La durée initiale du service d'exploitation-entretien est de soixante (60) mois, laquelle pourra être prolongée pour une (1) période de vingt-quatre (24) mois, à la discrétion de la Ville.

Des contingences de 10 % sont prévues au contrat de l'unique soumissionnaire conforme pour faire face aux imprévus de chantier et un montant incident de 2,53 % est prévu pour couvrir les frais d'expertises particulières : notamment de laboratoire, de signalisation, de frais de réception et de transport dans le réseau d'Énergir et tout autres travaux spécialisés exécutés par des tiers durant la phase de chantier, etc.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu cinquante-cinq (55) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir la pièce jointe n° 5) et un (1) regroupement de preneurs du cahier a déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier de charges figurent une (1) organisation gouvernementale, six (6) municipalités, huit (8) fabricants d'équipements, dix (10) entrepreneurs généraux, quatorze (14) firmes de professionnels, quinze (15) fournisseurs de services reliés à l'environnement – dont onze (11) exploitants d'ouvrages de traitement – et un (1) fournisseur de matériaux de construction.
Par rapport au nombre de preneurs de cahier de charge, précisons que seuls les regroupements de plusieurs entreprises, incluant un exploitant d'ouvrage de traitement, pouvaient déposer une soumission, afin de remplir toutes les obligations exigées dans les documents d'appel d'offres. Il a été évalué par la Ville de Montréal qu'environ cinq (5) des onze (11) exploitants preneurs du cahier des charges avaient l'expertise requise pour soumissionner.

Des désistements ont été reçus, dans l'ordre chronologique suivant :

· D'un entrepreneur général, sans justificatif;
· D'un fournisseur de services reliés à l'environnement et de 3 firmes – dont une firme de professionnels, un entrepreneur général et un fabricant d'équipement de procédé – composant une partie de regroupement, en raison des conditions administratives et légales du devis;
· D'une firme de professionnels en génie-conseil d'un des regroupements, en raison de l'évaluation des risques contractuels qui a amené leur caution à se retirer.

Le résultat final de l'appel d'offres est résumé dans le tableau suivant, après négociations :

Soumission conforme	(1)	(2)	Prix (taxes incluses)	Contingences (3) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
SUEZ Canada Waste Services inc.	**78,1**	**0,008**	**151 244 210,61**	**11 677 583,27**	**162 921 793,88**

Dernière estimation réalisée SGPI (4)			117 044 709,60	7 311 054,08	124 355 763,68
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) (l'adjudicataire – estimation)					38 566 030,20
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100					31,01 %
Écart entre la 2e meilleure note et l'adjudicataire ($) (2ème meilleure note – adjudicataire)					s. o.
Écart entre la 2e meilleure note et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note – adjudicataire) / adjudicataire) x 100					s. o.

(1) Pointage intérimaire total
(2) Pointage final
(3) Contingences calculées sur le montant de la conception-construction
(4) Estimation SGPI de classe D (± 30 %)

Le montant de la soumission conforme présentée par la firme SUEZ Canada Waste Services inc. était initialement de 34,43 % plus élevé que l'estimation interne de la Ville qui était de 124 355 764 $ taxes et contingences incluses. Considérant que la firme était le seul soumissionnaire, la Ville a demandé à rencontrer la firme SUEZ Canada Waste Services inc. afin de négocier la soumission à la baisse. Suivant ce processus de négociation, encadré par le Service de l'approvisionnement, une soumission révisée à la baisse d'un montant de 4 249 481,26 $ a été présentée à la Ville.

Le prix final révisé de la soumission déposée par SUEZ Canada Waste Services inc. est donc supérieur à la dernière estimation du SGPI et du service de l'environnement de 31,01 %, soit une différence correspondant à 38 566 030,20 $ taxes incluses. L'estimation de la Ville pour ce mode de contrat de conception, construction, exploitation et entretien était de classe D, avec une marge d'erreur de ± 30 %. La soumission déposée par SUEZ Canada Waste Services inc. est donc 1 % plus élevée que la marge supérieure prévue par le SGPI.

Cet écart se décline en plusieurs variables, il est résumé par section du bordereau et expliqué dans le tableau et les paragraphes ci-dessous.

Répartition des écarts de prix de la proposition de SUEZ par rapport à l'estimé de la Ville, en %			
N° écart	Description des principales sections du bordereau		% de l'écart global
Partie conception-construction			
1	Frais généraux, administration et profits	9,26%	
2	Conception	6,08%	
	Construction :		
3	• Immeuble	8,10%	
4	• Préparation de l'emplacement et ouvrages de génie civil (incluant démolition et décontamination)	-3,91%	
5	• Procédé	19,09%	

	Sous-total partie construction :	23,28%	
	Sous-total partie conception-construction :		38,62%
Partie exploitation-entretien			
6	Exploitation-entretien		-7,94%
Partie remplacement des actifs			
7	Remplacement des actifs		0,33%
		Total :	**31,01%**

D'abord, il est établi que l'écart global de +31,01 % se répartit essentiellement entre les parties :

- conception-construction, dans une proportion de +38,62 % ;
- exploitation-entretien, dans une proportion de -7,94 % ;
- remplacement des actifs pendant les cinq (5) premières années d'exploitation, dans une proportion de +0,33 %

Conception-construction

Écart n° 1 : comme il a été décrit dans les présentations aux comités et instances (CCGPE, CCPE et CE), le risque a été transféré dans son entièreté au soumissionnaire. Il a la responsabilité de concevoir, construire, et d'exploiter afin de produire le biogaz et d'atteindre les performances demandées. Ce transfert de risque s'est matérialisé par le mode contractuel en conception, construction, exploitation et entretien. Il est attendu que ce mode de réalisation spécifique dans ce type de projet et le risque qu'il comporte, incluant les marges des partenaires pour risque, étaient difficiles à estimer. La Ville a sous-estimé cette partie administrative qui est supérieure de 9,26 % à celle de la Ville.

Écart n° 2 : la conception du procédé sera réalisée par le personnel de la Société Suez qui est basé en France, où réside leur expertise internationale en procédé de biométhanisation. Le coût de cette main-d'œuvre française, au taux de l'Euro, explique l'augmentation de +6,08 % en services professionnels par rapport à l'estimation de la Ville.

Écart n° 3 : pour le volet immobilier, l'écart de +8,10 % est explicable par l'augmentation de la superficie de 18,5 % de la solution du soumissionnaire par rapport à celle de référence du SGPI pour établir l'estimation des coûts. Le soumissionnaire a choisi de mettre une partie des équipements de procédé à l'intérieur de bâtiments fermés, choix qui peut se justifier par une économie des coûts d'exploitation et d'entretien en hiver. Ce point contribue à expliquer l'observation, comme il est décrit ci-dessous, que les coûts d'exploitation et d'entretien soient inférieurs à l'estimation de la Ville. Le coût plus élevé de construction permettra cependant des économies d'exploitation et d'entretien sur toute la durée de vie utile de l'usine.

Écart n° 4 : pour le volet des travaux civils, l'écart de -3,91 % peut s'expliquer, entre autres, par la moins grande superficie à aménager qui est utilisée pour l'immeuble. Également, l'écart peut dépendre de la conception et de l'usage projeté des eaux de ruissellement, ce qui a une influence sur les ouvrages civils souterrains.

Écart n° 5 : pour le volet procédé, l'écart de +19,09 % s'explique par les choix de dimensionnement du procédé effectués par le soumissionnaire afin de respecter toutes ses responsabilités contractuelles. L'ensemble des équipements de prétraitement, de biométhanisation et du traitement du biométhane avait été estimé par la Ville selon une méthode proportionnelle et sur la base des exigences minimales stipulées au devis. Dans un premier temps, la valeur du coût de construction du procédé par rapport au coût global de

construction de la proposition retenue est de 58 %. Cette proportion correspond bien à la proportion attendue pour une usine de biométhanisation qui se situe entre 55 et 70 %. Dans un deuxième temps, le dimensionnement de certains équipements est légèrement supérieur aux exigences minimales retenues dans l'estimation de la Ville. Ce choix effectué par le soumissionnaire permet de sécuriser son niveau de confiance pour assurer le respect des exigences sévères de performance, dont celles sur les nuisances potentielles, la production de méthane, la purification et la qualité du biométhane ainsi que la qualité du digestat. Finalement, la conception du procédé respecte en tous points les exigences au niveau de la capacité de traitement globale, de la flexibilité opérationnelle du système de prétraitement, de la redondance de tous les équipements critiques de production et de support aux opérations.

Exploitation-entretien

Écart n° 6 : l'écart entre la proposition retenue et l'estimation de la Ville pour les coûts d'exploitation et d'entretien est de -7,94 %. Pour un projet réalisé en mode conception, construction, exploitation et entretien, cet écart est acceptable. Il peut s'expliquer principalement par le dimensionnement des équipements qui a été fait de façon à obtenir la meilleure rentabilité de l'investissement calculée en considérant les coûts en capital et les coûts d'exploitation sur une période d'exploitation contractuelle de cinq ans.

Remplacement des actifs

Écart n° 7 : l'écart pour le remplacement des actifs durant les 5 premières années d'exploitation et d'entretien de 0,33 % est négligeable.

L'analyse des soumissions faite par le comité d'admissibilité et le comité de sélection démontre que l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. est l'unique soumissionnaire conforme – voir les formulaires d'analyse de conformité du comité d'admissibilité et du comité de sélection avec les pièces jointes n° 3 et n° 4.1. Suite à l'analyse faite du dossier et que le prix obtenu est très proche de la limite supérieure de l'estimation, il est recommandé d'octroyer le contrat à cette firme.

Il est précisé à l'article 4.1.9 du cahier des clauses administratives générales des documents d'appel d'offres que l'adjudicataire est soumis, pour chaque jour de retard à terminer les travaux de conception-construction, à payer à la Ville une pénalité monétaire établie selon les modalités suivantes :
- Jour un (1) à trente (30) : 3 500 $ par jour de retard;
- Jour trente et un (31) à cent (100) : 5 000 $ par jour de retard;
- Jour suivant : 10 000 $ par jour de retard.

Tous les montants décrits à cet article excluent la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

Le calcul du montant de la pénalité s'est établi selon le ou les préjudices encourus par la Ville. Les préjudices encourus durant les cent premiers jours de retard sont de moindre importance, et principalement engendrés par les frais de traitement des matières devant être redirigées vers d'autres sites de traitement ou sites d'enfouissement. Le préjudice majeur encouru par la Ville serait la perte de la subvention relative au montant non déboursé avant le 1er janvier 2022. C'est pourquoi il a été nécessaire d'établir une pénalité progressive dans le temps afin de contraindre l'adjudicataire à achever la conception-construction dans les temps prescrits. De plus, la pénalité est limitée à 10 % de la valeur totale des travaux de conception-construction.

Également, il est précisé à la section 6.2 du cahier des clauses administratives générales que durant la période du service d'exploitation-entretien du Centre, des pénalités seront

imposées à l'adjudicataire advenant le non respect des clauses de performance, la non-conformité des certaines exigences du service d'exploitation-entretien ainsi que pour toute génération de nuisances.

L'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

De plus, l'entreprise détient une autorisation de l'AMF (voir la pièce jointe n° 6).

En vertu du Règlement sur la commission permanente sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, car la valeur du contrat est de plus de 10 M$ et une seule soumission conforme a été reçue suite à l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à autoriser totalise 167 037 504,39 $, incluant la conception, construction, l'exploitation, l'entretien, les contingences, les incidences et les taxes (voir la pièce jointe n° 7).
Le montant total du contrat à accorder à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. est de 162 921 793,88 $, incluant les contingences, les taxes et sans le montant incident.

Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

Partie conception-construction

Le montant du contrat à accorder pour la période de conception-construction est de 128 453 416,00 $ taxes incluses incluant un montant de 10 % (11 677 583,27 $ taxes incluses) au contrat pour les contingences.

À ce montant s'ajoute un montant de 1 350 000,00 $**,** taxes incluses, pour les incidences de la partie conception-construction.

La dépense totale pour la partie conception-construction est donc de 129 803 416,00 $, taxes incluses.

Le coût des travaux (contrat et incidences) pour la période de service de construction-conception est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'environnement. Ce coût sera entièrement financé par emprunt.

Partie exploitation-entretien

Le montant du contrat à accorder pour la période d'exploitation-entretien est de 34 062 746,08 $ taxes incluses. Aucun montant en contingence n'a été appliqué pour cette période.

À ce montant s'ajoute un montant de 2 765 710,51 $, taxes incluses, pour les incidences de la partie exploitation-entretien. Le coût de ces incidences comprend, principalement, des sommes payables à Énergir pour permettre le service de réception et de transport dans leur réseau souterrain du gaz naturel renouvelable (GNR) produit par le centre de biométhanisation.

La dépense totale pour la partie exploitation-entretien est donc de 36 828 456,59 $, taxes incluses.

La dépense de la période du service d'exploitation et d'entretien (coût du contrat et

incidences) sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire de services techniques – Gestion des matières résiduelles.

Partie remplacement d'actifs

Un montant de 405 631,80 $**,** taxes incluses, est prévu pour le remplacement d'actifs lors de la période d'exploitation-entretien. Aucun montant contingent ou incident n'est applicable à cette partie. Ce coût est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de l'environnement et est entièrement financé par emprunt.

Ajustement à la base budgétaire de fonctionnement du Service de l'environnement

La période initiale d'exploitation-entretien du contrat est d'une durée de 60 mois qui s'étend sur 6 années financières. La répartition du coût d'exploitation-entretien de 36 828 456,59 $, taxes incluses, est présentée à l'intervention des finances pour les 6 années financières.

Toutefois, il faut tenir compte des économies qui seront faites lors de l'exécution du contrat afin de déterminer l'impact réel sur le budget de fonctionnement. Ces économies sont associées aux coûts évités et expliqués ci-après :

· Le coût actuel de traitement des résidus alimentaires et le coût actuel de l'enfouissement de déchets qui sont évalués conjointement à 18 965 956,98 $, taxes incluses, pour une période de 60 mois.

· Le coût actuel de consommation de gaz naturel qui sera remplacé par le gaz naturel renouvelable (GNR) produit par le Centre. En effet, il est prévu à court terme que le GNR produit à partir des matières organiques soit utilisé en remplacement du gaz naturel d'origine fossile utilisé pour l'incinération des boues de traitement des eaux usées à la station d'épuration Jean-R. Marcotte. Pour la période de 2022 à 2027, des économies estimées à 4 003 345,19 $, taxes incluses, sont prévues pour l'agglomération grâce à la réduction de la consommation de gaz naturel. De plus, l'agglomération demeure propriétaire du gaz naturel renouvelable et conserve les réductions de gaz à effet de serre qui sont générées.

Le détail du calcul des coûts d'exploitation-entretien se trouve dans la pièce jointe n° 8.

Le tableau ci-dessous résume les coûts d'exploitation-entretien (EE) pour une période de 60 mois, taxes incluses, réduits par les économies décrites ci-dessus.

Coût du contrat, partie exploitation-entretien	34 062 746,08 $
Incidences d'exploitation-entretien	2 765 710,52 $
Économies pour enfouissement et traitement actuel des résidus alimentaires	-18 965 956,98 $
Total coût EE pour le Service de l'environnement	**17 862 499,62 $**
Économies pour réduction de la consommation de gaz naturel	-4 003 345,18 $
Total coût EE pour l'agglomération	**13 859 154,44 $**

La dépense de 17 862 499,62 $ taxes incluses, ou 16 310 843,03 taxes au Net, nécessitera un ajustement récurrent à la base budgétaire au Service de l'environnement. Le budget de fonctionnement additionnel par année est présenté à l'intervention du service des finances.

Subvention

Le projet est admissible à une subvention d'un montant de 36 303 000 $ dans le cadre 2 du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à condition que l'ensemble du projet CTMO demeure conforme à la description déposée à l'autorité compétente en 2017. L'aide financière sera accordée conformément aux dispositions transitoires spécifiées à la section 16 du cadre 2 de la subvention.

Le montant de cette subvention pourrait être revu à la hausse (discussions en cours avec le MELCC et Infrastructures Canada considérant la réponse du marché nettement supérieure à l'estimation des coûts faite au moment de l'accord de principe pour la subvention (2012).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le CTMO visera une certification LEED–NC or, en respect de la Politique du développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal (C-RM-SMVTP-PA-09-001) et du plan Montréal Durable 2016-2020.
La gestion des sols d'excavation sera réalisée conformément aux règlements du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans ce dossier pourrait mettre en péril l'atteinte des objectifs sur la mise en place du déploiement de la collecte des matières organiques et les investissements associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est élaborée en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.
Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 5914

Présentation du dossier à la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC)	5 juin 2019
Octroi du contrat au CE	14 août 2019
Octroi du contrat au CM	19 août 2019
Octroi du contrat au CG	22 août 2019
Réalisation des travaux	Août 2019 à avril 2022
Période d'exploitation (durée 5 ans) :	Avril 2022 à avril 2027

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Selon l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Matthieu CROTEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Éric BLAIN, Service de l'environnement
Alexis CARON-DIONNE, Service de l'environnement
François L LAMBERT, Service de l'environnement

Lecture :

Éric BLAIN, 10 mai 2019
Alexis CARON-DIONNE, 29 avril 2019
François L LAMBERT, 26 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire DUVAL
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-7827
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-18

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division Projets industriels

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-17

Tableau résumé des addendas publiés durant l'appel d'offres no 5419
CTMO par biométhanisation à Montréal-Est

Numéro de l'addenda	Date	Résumé du contenu : **Éléments importants seulement**
1	2017-08-18	• Ajout du devis pour les travaux relatifs à Énergir; • Ajout de 4 fascicules de devis technique concernant le procédé; • Ajout d'un fascicule concernant la mise en service et le démarrage; • Ajout des clauses concernant l'intégration des arts à l'architecture; • Ajout du cahier explicatif relatif aux toits végétalisés. **Q/R :** • Cautionnements d'exécution et de performance; • Pénalités de retard; • Caractéristiques des extrants du procédé, dont la siccité.
2	2017-08-23	• Ajout de dates de visites. **Q/R :** • Pénalités de retard.
3	2017-10-06	• Report de l'ouverture de 100 jours à la demande des soumissionnaires compte tenu des délais d'obtention de la certification de l'AMF; • Actualisation des # de lots du site; • Définition des matières anthropiques; • Ajout du nouveau bâtiment électrique aux conditions existantes du site; • Ajout des spécifications de la nouvelle barrière requise par la DÉEU. **Q/R :** • Conformité des extrants; • Délais nécessaires à la constitution des équipes et au montage financier d'un tel projet.
4	2017-10-23	• Ajout de dates de visites; • Ajout du règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les immeubles utilisés ou destinés à être utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.
5	2017-11-07	• Définition et méthodologie de paiement progressif des composantes majeures du procédé; • Définition du protocole de mesure de la proportion de matière organique dans les rejets après rinçage; • Précision de la qualité du biométhane injecté au réseau et du calcul d'énergie; • Précision sur les taux de siccité des rejets; • Ajout d'une demande de protocole de calcul de la mesure de la proportion des contaminants; • Précision sur la composition des MOTS; • Augmentation du délai de réalisation passant de 900 jours à 990 jours pour permettre à l'Entrepreneur une mise en service progressive du biométhaniseur (stabilisation biologique) et la réalisation des essais qui y sont liés. **Q/R :** • Définition d'une limite de responsabilité quant aux pénalités pour retard de réalisation (10% de la valeur des travaux de conception-

		construction); • Définition d'une limite de responsabilité quant aux pénalités de performance et d'opération (3 M$); • Précisions quant au minimum de matière organique fourni par la Ville à l'Entrepreneur; • Précisions quant aux manipulations des liquides ou boues pompables; • Précisions quant aux exigences de la Ville pour l'aménagement et l'implantation du site.
6	2017-11-29	• Ajout des exigences générales liées au drainage de l'eau pluviale du site. **Q/R :** • Précisions sur les conditions actuelles du site; • Précisions sur la tarification relative à l'assainissement des eaux usées industrielles;
7	2017-12-20	• Planification de nouvelles visites; • Définition et modification des limites pour retard de réalisation; • Ajustement des clauses sur la démobilisation de l'Entrepreneur en cas de force majeure; • Ajustement des clauses de paiement progressif pour les composantes majeures du procédé; • Définition des limites en responsabilité de l'Entrepreneur aux différentes étapes de son contrat; • Clarification aux clauses concernant la propriété intellectuelle de l'Entrepreneur et de ses sous-traitants; • Clarification sur les clauses concernant l'utilisation par le Centre de l'énergie qu'il produit. **Q/R :** • Précisions sur les responsabilités de l'Entrepreneur en cas de modification législative pendant son contrat; • Précision sur le partage de risque associé à un déficit d'apport de matières organiques; • Précisions sur les essais à réaliser par l'Entrepreneur en période de mise en service; • Précisions sur le contrôle de la fabrication des composantes majeures; • Précisions sur la compensation concernant l'injection de biogaz; • Précisions sur les types de camions de collecte et de transbordement utilisés; • Précisions sur les quantités de traitement minimales; • Précisions quant à l'échantillonnage périodique.
8	2018-01-12	• Précisions sur les quantités minimales de production. **Q/R :** • Précisions sur les taux de réduction de matières organiques volatiles; • Précisions sur la dénitrification des eaux usées.
9	2018-01-19	• Report de l'ouverture de 56 jours à la demande des soumissionnaires compte tenu des modifications techniques requises notamment par l'émission de l'addenda 7.
10	2018-03-07	• Précisions au sujet de la fiscalité concernant ce projet;

		• Précisions quant au système de drainage sous-dalle de l'usine par membrane de cuvelage. **Q/R :** • Précisions sur la détermination des capacités des réseaux existants.
11	2018-03-28	• Définition de délais d'examen suffisants pour le contrôle de la conformité par la Ville; • Ajout d'un fascicule concernant les panneaux électriques. **Q/R :** • Précisions quant aux exigences en matière de drainage pluvial.
12	2018-04-04	• Report (final) de l'ouverture de 61 jours à la demande des soumissionnaires leur permettant de compléter adéquatement leur proposition. **Q/R :** • Précisions quant à la nouvelle barrière requise par la DÉEU.
13	2018-05-07	• Ajout de dates de visites.
14	2018-05-17	• Modifications au bordereau de soumission.
15	2018-05-25	• Modifications au bordereau de soumission

Montréal

Service de la gestion et de la planification immobilière
Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

PAR COURRIEL

Le 21 décembre 2018

Monsieur Thierry Bosom
SUEZ CANADA WASTER SERVICES INC.
1290, Avenue Van Horme, Montréal,
Québec, H2V 4S2
Courriel : thierry.bosom@suez.com

Objet :	**Prorogation de la durée de validité de soumission**
Appel d'offres n°	**5914**
Titre de l'appel d'offres	Contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation – arr.Montréal-Est

Monsieur,

En lien avec l'appel d'offre ci-haut mentionné et conformément aux :

- Instructions aux soumissionnaires (IAS), notamment l'article 27.2;

La Ville vous demande de bien vouloir confirmer par écrit que vous acceptez de proroger de 153 jours ouvrables additionnels, le délai mentionné à l'article 27.1 du Cahier des instructions aux soumissionnaires, et ce, aux mêmes conditions que votre soumission déposée et concernant le projet cité en rubrique. La période de prorogation sera du 19 mars 2019 au 19 août 2019. Dans ce contexte, vous devez obtenir de votre compagnie d'assurance la révision du formulaire 1 – Cautionnement de soumission, et ce, sans frais additionnels pour la Ville et nous la transmettre.

Vous remerciant de l'intérêt que vous témoignez, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie-Hélène Lessard
Chef de division – projets industriels

c.c.: M.Michel Soulières
Mme.Claire Duval

CNA SURETY sm

CONTINENTAL CASUALTY COMPANY

AVENANT DE MODIFICATION NO. 1

FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION ET LETTRE D'ENGAGEMENT NO.: **58633302-18-01**

NOM DU DÉBITEUR PRINCIPAL: SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.

NOM DU BÉNÉFICIAIRE: VILLE DE MONTRÉAL

DESCRIPTION: Appel d'offres 5914 Contrat de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation – arr. Montréal-Est

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CET AVENANT: 8 JANVIER 2019

Il est entendu et convenu que ce cautionnement est amendé comme suit:

La période de validité du cautionnement ci-haut mentionné est prolongée jusqu'au 19 août 2019.

Le Débiteur Principal et la Caution consentent à cette modification.

Toutes autres dispositions et conditions de ce cautionnement demeurent inchangées.

En foi de quoi, le Débiteur Principal et la Caution ont signé les présentes et y ont fait apposer leur sceau corporatif, **ce 8e jour de janvier 2019**.

SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.

Jonathan PRINCE, SECRETARY

Débiteur Principal

CONTINENTAL CASUALTY COMPANY

PAR: _____

Giuseppina Sauro, Mandataire

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion de projets immobiliers

Division des projets industriels

» Conception-construction-exploitation-entretien

Appel d'offres

Analyse de la conformité – enveloppe #1

Le présent document se base sur la procédure d'analyse de la conformité des soumissions révisée (SPO – août 2016).

- Ce formulaire de vérification de la conformité administrative est adapté en fonction des exigences particulières associées à un projet réalisé en mode conception-construction-exploitation-entretien;
- Le formulaire s'applique lorsque le système à deux (2) enveloppes est utilisé;
- Il est utilisé pour la première étape de l'analyse de la conformité des soumissions soit la vérification des documents qui se retrouvent dans la 1ère enveloppe uniquement;

Titre du projet : Conception-construction-exploitation-entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO) par biométhanisation à Montréal-Est

Numéro de l'ouvrage : # 2989

Numéro d'appel d'offres : # 5914

Rencontre du comité d'admissibilité : Jean Lacroix, Vincent Leblanc et Claire Duval le 21 juin 2018

#	Soumissionnaire		Statut
1	SUEZ Canada Waste Services Inc.		☒ Conforme ☐ Non-conforme

Aspects administratifs		conformité		Notes
		oui	non	
Attestation fiscale (Revenu Québec ou formulaire 13, si applicable)		☒	☐	Formulaire 13
Statut du soumissionnaire (Loi sur la publicité légale des entreprises) (NEQ)		☒	☐	Anomalie mineure. Confirmation du SAJ : soumission du groupe SUEZ admissible
Licence RBQ (soumissionnaire ou entrepreneur général en sous-traitance)		☒	☐	2971-7428-73
Déclaration d'expérience préalable (formulaire 12 parties a, b, c et d) (Détails aux pages jointes – extrait IAS, article 21.8)		☒	☐	12 a) anomalie mineure, confirmation du SAJ : soumission admissible 12 b) ok 12 c) ok
Présence - Fiche d'information sur l'équipement (formulaire 14)		☒	☐	Fourni
Déclaration d'engagement du soumissionnaire (formulaire 17)		☒	☐	Fourni
Inscription au Registre des entreprises non admissible contrats publics (RENA)		☒	☐	Aucun des sous-traitants au Québec n'est inscrit au RENA
Inscription au Registre des entreprises à licence restreinte RBQ		☒	☐	Le sous-traitant en construction n'a pas de licence restreinte du RBQ
Inscription à la liste des entreprises non-conforme en vertu de PGC - entrepreneur EBC inc. - architecte Groupe Régis Côté inc. - ingénieurs GHD consultants Ltée - autre : architecture de paysage, contrôle qualité, certification LEED, etc. SUEZ Water Technologies and Solutions		☒	☐	Sont dans la liste : non non non non

» Conception-construction-exploitation-entretien

Appel d'offres

Analyse de la conformité – enveloppe #1

Conformité en lien avec la présentation de l'enveloppe #1		**Notes**
Nombre de pages		-
Indice de prix (comité de sélection)		Non
Original signé et nombre d'exemplaires		Oui, bon nombres de copies
Numéro entreprise du Québec (NEQ)		Anomalie mineure. Confirmation du SAJ : soumission du groupe corporatif SUEZ admissible
Nom de l'entreprise tel qu'inscrit au REQ		Oui le sous-traitant en construction
Adresse de l'entreprise indiquée		Anomalie mineure. Confirmation du SAJ : soumission du groupe corporatif SUEZ admissible
CV des membres de l'équipe		Oui
Visite sur site effectuée		Anomalie mineure. Confirmation du SAJ : processus conforme par le groupe corporatif SUEZ
Même preneur du cahier des charges sur SÉAO et dépositaire de la soumission		Anomalie mineure. Confirmation du SAJ : processus conforme par le groupe corporatif SUEZ

17-99007 - Conception, Construction , Exploitation et Entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est (5914)

FIRME	Compréhension générale du mandat et de la problématique 10%	Compréhension des programmes fonctionnels 30%	Qualité de l'ouvrage proposé 10%	Identification des risques insdustriels 5%	Qualité du plan d'exploitation, maintenance et entretien 10%	Capacité de production et méthodologie du soumissionnaire 10%	Expérience et expertise de l'équipe de conception 10%	Expérience et expertise en construction 5%	Expérience et expertise en exploitation 5%	Personne clé 5%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	RÉVISÉ Rang
SUEZ Canada Waste Services inc.	8,25	24,25	7,75	3,63	8,00	7,75	7,00	3,50	4,25	3,75	78,1	162 921 793,88 $	0,008	1
0											-		-	
0											-		-	
0											-		-	
0											-		-	

Comité	
Date	lundi 16-07-2018
Heure	13 h 30
Lieu	255 Crémazie Est, salle 439

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Matthieu Crôteau

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Conception, construction, exploitation et entretien d'un CTMO par biométhanisation à Montréal-Est**	**Mandat :**	**16828-2-001**
	Coin avenue Broadway Nord et boulevard Métropolitain Est, Ville de Montréal-Est	**Appel d'offres :**	**5914**
Date :	**2 mai, 2019**	**Contrat :**	**16207**
Étape :	**Octroi de contrat**		

			Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Travaux :	**Conception-construction***	**%**	**$**			
	Sous-total :	**100,0%**	101 566 282,00	5 078 314,10	10 131 236,63	**116 775 832,73**
	Contingence de construction	10,0%	10 156 628,20	507 831,41	1 013 123,66	**11 677 583,27**
	Total - Travaux :		111 722 910,20	5 586 145,51	11 144 360,29	**128 453 416,00**
Services :	**Exploitation-entretien ****	**%**	**$**			
	Total des années 1 à 5		29 626 219,68			
	Sous-total :	**100,0%**	29 626 219,68	1 481 310,99	2 955 215,41	**34 062 746,08**
	Total - Services :		29 626 219,68	1 481 310,99	2 955 215,41	**34 062 746,08**
Travaux :	**Remplacement des actifs**	**%**	**$**			
	Total des Années 1 à 5		352 800,00			
	Sous-total :	**100,0%**	352 800,00	17 640,00	35 191,80	**405 631,80**
	Total - Travaux :		352 800,00	17 640,00	35 191,80	**405 631,80**
Total du contrat :						**162 921 793,88**
Incidences :						
	Incidences conception-construction		1 174 168,30	58 708,41	117 123,29	**1 350 000,00**
	Incidences exploitation-entretien		2 405 488,60	120 274,43	239 947,48	**2 765 710,51**
	Total - Incidences :	**2,53%**	3 579 656,90	178 982,84	357 070,77	**4 115 710,51**
	Coût du projet (Montant à autoriser)		**145 281 586,78**	**7 264 079,34**	**14 491 838,27**	**167 037 504,39**
Ristournes :	Tps 100,00%			7 264 079,34		7 264 079,34
	Tvq 50,0%				7 245 919,13	7 245 919,13
	Coût après rist.		**145 281 586,78**	**0,00**	**7 245 919,14**	**152 527 505,92**

*** prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme**

**** L'exploitation-entretien sont au budget de fonctionnement du Service de l'environnement**

Méthode d'estimation des contingences pour la conception-construction : les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets d'ouvrages similaires.

IMPACT SUR BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2019

Rev.G

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Coûts futurs du contrat CTMO Montréal-Est							**Total**
Durée d'opération	8 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	4 mois	
Explication	Début d'opération 1er mai 2022	Année complète	Année complète	Année complète	Année complète	Fin d'opération 30 avril 2027	
Quantité à traiter (tonnes)	32100	50900	54000	54000	47328	14672	253 000
Coût de traitement	3 644 280,00 $	5 737 265,60 $	6 073 350,91 $	6 194 786,59 $	5 813 048,54 $	1 867 876,03 $	29 330 607,68 $
Matières à transborder (tonnes)	333	500	500	500	500	167	2500
Coûts de transbordement (chargement seul.)	2 000,00 $	3 030,00 $	3 090,60 $	3 152,41 $	3 215,46 $	1 123,53 $	15 612,00 $
Transport du digestat	5 333,33 $	8 000,00 $	8 000,00 $	8 000,00 $	8 000,00 $	2 666,67 $	40 000,00 $
Coûts pour excès de la cible biométhane	30 127,57 $	46 869,26 $	50 386,62 $	51 394,35 $	46 596,02 $	14 626,19 $	240 000,00 $
Coût total du contrat - avant taxes	3 681 740,90 $	5 795 164,86 $	6 134 828,13 $	6 257 333,35 $	5 870 860,02 $	1 886 292,42 $	29 626 219,68 $
Coût total du contrat - taxes incluses	4 233 081,60 $	6 662 990,80 $	7 053 518,64 $	7 194 369,02 $	6 750 021,31 $	2 168 764,71 $	34 062 746,08 $
Incidences							
Services techniques externes	42 000,00 $	84 000,00 $	84 000,00 $	84 000,00 $	84 000,00 $	42 000,00 $	420 000,00 $
Service de réception (Énergir) - Coûts fixes et variables	231 642,67 $	329 116,67 $	315 896,33 $	309 727,67 $	303 435,67 $	100 442,00 $	1 590 261,00 $
Entretien/déneigement partie centrale lot 5553295	13 333,33 $	20 400,00 $	20 808,00 $	21 224,16 $	21 648,64 $	22 081,62 $	119 495,75 $
Analyse de la qualité des produits	5 000,00 $	7 650,00 $	7 803,00 $	7 959,06 $	8 118,24 $	2 760,20 $	39 290,50 $
Analyse de la performance (odeurs et autres)	20 000,00 $	20 400,00 $	20 808,00 $	21 224,16 $	21 648,64 $	7 360,54 $	111 441,34 $
Garantie financière MELCC	16 666,67 $	25 000,00 $	25 000,00 $	25 000,00 $	25 000,00 $	8 333,33 $	125 000,00 $
Total incidences	328 642,67 $	486 566,67 $	474 315,33 $	469 135,05 $	463 851,19 $	182 977,69 $	2 405 488,60 $
Total incidences - taxes incluses	377 856,91 $	559 430,03 $	545 344,05 $	539 388,02 $	533 312,91 $	210 378,60 $	2 765 710,52 $
Coûts futurs totaux - avant taxes	4 010 383,57 $	6 281 731,53 $	6 609 143,46 $	6 726 468,40 $	6 334 711,22 $	2 069 270,11 $	32 031 708,28 $
Coûts futurs totaux - taxes incluses	**4 610 938,50 $**	**7 222 420,82 $**	**7 598 862,70 $**	**7 733 757,04 $**	**7 283 334,22 $**	**2 379 143,31 $**	**36 828 456,59 $**

Année	2022	2023	2024	2024	2026	2027	
Économies associées au contrat CTMO Montréal-Est							**Total**
Réduction de consommation de gaz naturel, avant taxes	440 993,56 $	681 527,97 $	728 377,60 $	739 152,22 $	667 250,24 $	224 625,07 $	3 481 926,66 $
Réduction de consommation de gaz naturel, taxes incluses	507 032,34 $	783 586,78 $	837 452,14 $	849 840,27 $	767 170,96 $	258 262,68 $	4 003 345,18 $

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Économies sur budget 2019							**Total**
Tonnes compostées / Tonnes enfouies	17 133 14 967	25 700 25 200	25 700 28 300	25 700 28 300	25 700 21 628	14 672 0	253 000
Coût de traitement total (compostage et enfouissement)	2 093 217,13 $	3 311 629,48 $	3 505 299,20 $	3 505 299,20 $	3 088 471,98 $	991 805,54 $	16 495 722,53 $
Total - avant taxes	2 093 217,13 $	3 311 629,48 $	3 505 299,20 $	3 505 299,20 $	3 088 471,98 $	991 805,54 $	16 495 722,53 $
Total - taxes incluses	**2 406 676,39 $**	**3 807 545,99 $**	**4 030 217,76 $**	**4 030 217,76 $**	**3 550 970,66 $**	**1 140 328,42 $**	**18 965 956,98 $**

Année	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Écart p/r au budget 2019 SERVICE ENVIRONNEMENT							**Total**
Écart (avant taxes)	1 917 166,44 $	2 970 102,05 $	3 103 844,26 $	3 221 169,20 $	3 246 239,24 $	1 077 464,57 $	15 535 985,75 $
Écart (taxes incluses)	2 204 262,11 $	3 414 874,83 $	3 568 644,94 $	3 703 539,28 $	3 732 363,56 $	1 238 814,89 $	17 862 499,62 $
Écart (taxes au Net)	**2 012 785,11 $**	**3 118 235,89 $**	**3 258 648,49 $**	**3 381 825,01 $**	**3 408 145,42 $**	**1 131 203,11 $**	**16 310 843,03 $**
Écart p/r au budget 2019 VILLE DE MONTRÉAL							**Total**
Écart (avant taxes)	1 476 172,88 $	2 288 574,08 $	2 375 466,66 $	2 482 016,97 $	2 578 989,00 $	852 839,50 $	12 054 059,09 $
Écart (taxes incluses)	1 697 229,77 $	2 631 288,04 $	2 731 192,80 $	2 853 699,02 $	2 965 192,60 $	980 552,21 $	13 859 154,43 $
Écart (taxes au Net)	**1 549 797,00 $**	**2 402 716,71 $**	**2 493 943,06 $**	**2 605 807,57 $**	**2 707 616,08 $**	**895 374,87 $**	**12 655 255,28 $**

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

March 13, 2017

SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.
A/S M. GARY C. ALBERTSON
200, OLD HOOK ROAD
HARRINGTON PARK (NJ) 07640
USA

Client No.: 3000651125
Reference No.: 1731378915

**Objet : Changement de nom de SENA WASTE SERVICES INC.
à SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.**

Monsieur,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise **SENA WASTE SERVICES INC.**, autorisée le 9 mars 2016.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant **SUEZ CANADA WASTE SERVICES INC.** Ce faisant, nous confirmons que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Nous confirmons également que les changements ont été effectués à votre dossier.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Hélène Roy au 1 877 525-0337, 4843.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5914
Numéro de référence : 1086561
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : CONTRAT DE CONCEPTION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION À MONTRÉAL –EST

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
.SNC-Lavalin inc. 455 Boul René-Lévesque Ouest, 7e étage Montréal, QC, H2Z 1Z3 NEQ : 1142775999	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1312613)** 2017-07-04 17 h 43 **Transmission :** 2017-07-04 17 h 43	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 15 h 49 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 15 h 49 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 17 h 16 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 53 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 54 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 287-8500 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1314942)** 2017-07-10 13 h 27 **Transmission :** 2017-07-10 13 h 27	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 37 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 37 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 18 h 05 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 54 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Sara Tremblay Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	**Commande : (1312098)** 2017-07-04 8 h 21 **Transmission :** 2017-07-04 8 h 21	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 58 - Messagerie 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Télécopie 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Télécopie 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 53 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Télécopie 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 10 - Télécopie 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 15 h 36 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 15 h 36 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 16 h 49 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Télécopie 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Télécopie 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 54 - Télécopie 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 27 - Messagerie 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 52 - Télécopie 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Télécopie 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 06 - Télécopie 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Anaergia Inc 4210 South Service Road, Second Floor Burlington, ON, L7L 4X5 NEQ :	Monsieur Deo Phagoo Téléphone : 905 766-3333 Télécopieur :	**Commande : (1349546)** 2017-10-11 14 h 20 **Transmission :** 2017-10-11 14 h 20	2809045 - Addenda 1 2017-10-11 14 h 20 - Téléchargement 2810841 - Addenda 2 2017-10-11 14 h 20 - Téléchargement 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-11 14 h 20 - Téléchargement 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-11 14 h 20 - Téléchargement 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 34 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 34 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 18 h 02 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 54 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4 NEQ : 1143070036	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 450 646-5270 Télécopieur : 450 646-7977	**Commande : (1311282)** 2017-06-29 17 h **Transmission :** 2017-06-29 17 h	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 53 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 53 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite

2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 39 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 39 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 55 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

AXOR Experts Conseils Inc.
5101 Rue Buchan, bureau 400
Montréal, QC, H4P1S4
http://axorexperts.com NEQ : 1168297498

Madame Linda Ménard
Téléphone : 514 937-3737
Télécopieur : 514 846-4005

Commande : (1311745)
2017-07-03 11 h 22
Transmission :
2017-07-03 11 h 22

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 35 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 35 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 49 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Biorem Technologies Inc c/o Vision
7496 Wellington Rd 34
RR#3
Puslinch, ON, N0B2J0
NEQ :

Monsieur Richard Rousseau
Téléphone : 514 733-1800
Télécopieur : 514 733-3830

Commande : (1321044)
2017-07-25 10 h 35
Transmission :
2017-07-25 10 h 35

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 16 h 03 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 16 h 03 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 36 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Carrières St-Dominique
700 rue Principale
Saint-Dominique, QC, J0H 1L0
http://carrieresstdominique.com NEQ : 1142167122

Monsieur David Jodoin
Téléphone : 450 774-2591
Télécopieur : 450 773-9447

Commande : (1311480)
2017-07-03 7 h 23
Transmission :
2017-07-03 7 h 23

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 45 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 45 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 13 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

CCI BioEnergy Inc.
97 King Ave. E.
Unit 101
Newcastle, ON, L1B 1H3
NEQ :

Monsieur Kevin Matthews
Téléphone : 416 230-9391
Télécopieur : 905 939-18300416

Commande : (1312354)
2017-07-04 11 h 41
Transmission :
2017-07-04 11 h 41

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 30 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 30 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 46 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Annie Boivin Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1316508)** 2017-07-13 8 h 57 **Transmission :** 2017-07-13 8 h 57	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 16 h 12 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 16 h 12 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 17 h 44 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 53 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 54 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cimaise. 4000, rue St-Ambroise bureau 395 Montréal, QC, H4C 2C7 NEQ : 1162634092	Madame Chantal Rodrigue Téléphone : 819 563-4500 Télécopieur : 819 563-3878	**Commande : (1317756)** 2017-07-17 9 h 51 **Transmission :** 2017-07-17 9 h 51	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 35 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 35 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 18 h 03 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 54 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpents Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1149425598	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	**Commande : (1318337)** 2017-07-18 8 h 51 **Transmission :** 2017-07-18 8 h 51	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 53 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 53 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite

2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 41 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 41 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 59 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc.
170 boul Roland-Godard
Saint-Jérôme, QC, J7Y 4P7
NEQ : 1147057740

Monsieur Stéphane Sarazin
Téléphone : 514 508-9513
Télécopieur : 450 431-4235

Commande : (1315122)
2017-07-10 16 h 01
Transmission :
2017-07-10 16 h 52

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 16 h 22 - Messagerie
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 27 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 27 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 44 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Deric Inc
3869 boul.des Sources suite #110
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2A2
http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178

Madame Isabelle Vézina
Téléphone : 418 781-2228
Télécopieur :

Commande : (1315551)
2017-07-11 11 h 48
Transmission :
2017-07-11 13 h 29

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 16 h 27 - Messagerie
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 18 h 35 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 18 h 35 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 18 h 04 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Consultants Gest-Eau inc.
232 Willowdale
Outremont
Montréal, QC, H3T 1G7
NEQ : 1143315084

Monsieur Gilles Pineault
Téléphone : 514 733-0185
Télécopieur :

Commande : (1314393)
2017-07-07 17 h 04
Transmission :
2017-07-07 17 h 04

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 16 h 23 - Messagerie

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 44 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 44 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 12 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Derichebourg Canada Environnement
9000 boulevard ray lawson
Montréal, QC, H1J1K8
NEQ : 1170824479

Monsieur Stanislas Le Moine
Téléphone : 514 824-4715
Télécopieur :

Commande : (1318362)
2017-07-18 9 h 11
Transmission :
2017-07-18 9 h 11

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 58 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 58 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 33 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

EBC Inc
750-740, Notre-Dame ouest
Montréal, QC, H3C 3X6
http://www.ebcinc.qc.ca NEQ : 1140169609

Monsieur Jean-Serge D'Aoust
Téléphone : 514 844-0660
Télécopieur : 514 844-9249

Commande : (1312457)
2017-07-04 14 h 14
Transmission :
2017-07-04 14 h 14

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 17 h 15 - Messagerie

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Télécopie

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Télécopie

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 16 h 25 - Messagerie

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 48 - Télécopie

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 10 - Télécopie

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 16 h 08 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 16 h 08 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 38 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Télécopie

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Télécopie

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Télécopie

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 26 - Messagerie

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 52 - Télécopie

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 56 - Télécopie

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 43 - Télécopie

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ecosystem
2875 boul. Laurier, Édifice Delta 3, bureau 950
Québec, QC, G1V 2m2
NEQ : 1160449303

Madame Valérie Gauthier
Téléphone : 418 651-1257
Télécopieur :

Commande : (1311123)
2017-06-29 14 h 24
Transmission :
2017-06-29 14 h 24

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 53 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 53 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 17 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

ENGIE SERVICES INC.
550 Sherbrooke O, bureau 400
Montréal, QC, H3A 1B9
NEQ : 1140405862

Madame LESLIE FELBABEL
Téléphone : 514 876-8748
Télécopieur :

Commande : (1311912)
2017-07-03 14 h 52
Transmission :
2017-07-03 14 h 52

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite

2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 16 h 06 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 16 h 06 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 37 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Englobe
4495, boul. Wilfrid-Hamel, bureau 100
Québec, QC, G1P 2J7
http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206

Madame Isabelle Langlois
Téléphone : 514 281-5173
Télécopieur : 450 668-5532

Commande : (1311684)
2017-07-03 10 h 36
Transmission :
2017-07-03 10 h 36

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 16 h 11 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 16 h 11 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 43 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Enviroval inc.
1, avenue Industrielle
Portneuf, QC, G0A 2Z0
NEQ : 1161174728

Monsieur Sylvain Trépanier
Téléphone : 418 286-0000
Télécopieur : 418 286-6872

Commande : (1314397)
2017-07-07 18 h 04
Transmission :
2017-07-07 18 h 04

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 17 h 16 - Messagerie
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 34 - Télécopie
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Télécopie
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 48 - Télécopie
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 10 - Télécopie
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 16 h 09 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 16 h 09 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 42 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 59 - Télécopie
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 26 - Télécopie

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 17 h 34 - Télécopie

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 26 - Messagerie

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 21 h 22 - Télécopie

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Télécopie

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 06 - Télécopie

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 51 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Filtrum Inc.
430 rue des Entrepreneurs
Québec, QC, G1M 1B3
http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464

Madame Christine Gauthier
Téléphone : 418 687-0628
Télécopieur : 418 687-3687

Commande : (1312695)
2017-07-05 8 h 36
Transmission :
2017-07-05 8 h 59

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 16 h 25 - Messagerie

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 18 h 31 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 18 h 31 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 59 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Ganotec inc.
3535 Boul. L.-P Normand
Trois-Rivières, QC, G9B 0G8
http://www.ganotec.com NEQ : 1143028331

Madame Chantal Morin
Téléphone : 819 377-5533
Télécopieur : 819 377-4309

Commande : (1311659)
2017-07-03 10 h 14
Transmission :
2017-07-03 10 h 14

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 43 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 43 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 59 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com NEQ : 1168999176	Madame Mia Sow Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	**Commande : (1316211)** 2017-07-12 13 h 50 **Transmission :** 2017-07-12 13 h 50	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 19 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 19 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 17 h 53 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 53 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GE Water & Process Technologies 3239 Dundas St. West Oakville, ON, L6M4B2 http://gewater.com NEQ : 3348971592	Monsieur Doreen Benson Téléphone : 905 465-3030 Télécopieur : 905 046-53050	**Commande : (1313989)** 2017-07-07 9 h 17 **Transmission :** 2017-07-07 9 h 17	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 53 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 53 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 11 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 11 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 16 h 55 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 53 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 54 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 339-0602 Télécopieur : 514 333-4674	**Commande : (1313771)** 2017-07-06 15 h 43 **Transmission :** 2017-07-06 15 h 43	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite

2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 46 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 46 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 15 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Groupe Berlie Falco, Falco Technologies, Berlie Technologies
1245 Industrielle
La Prairie, QC, J5R 2E4
http://www.berliefalco.com NEQ : 1161863387

Monsieur Bertrand Blanchette
Téléphone : 450 444-0566
Télécopieur :

Commande : (1371710)
2017-12-14 16 h 28
Transmission :
2017-12-14 16 h 30

2809045 - Addenda 1
2017-12-14 16 h 28 - Téléchargement
2810841 - Addenda 2
2017-12-14 16 h 28 - Téléchargement
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-12-14 16 h 28 - Téléchargement
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-12-14 16 h 28 - Messagerie
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-12-14 16 h 28 - Téléchargement
2842370 - Addenda 5
2017-12-14 16 h 28 - Téléchargement
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-12-14 16 h 28 - Téléchargement
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-12-14 16 h 28 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 18 h 05 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Groupe Decarel Inc..
4434 rue Sainte-Catherine O
Westmount, QC, H3Z 1R2
http://www.decarel.com NEQ : 1146738910

Madame Ivy Howard
Téléphone : 514 935-6462
Télécopieur : 514 933-9605

Commande : (1316583)
2017-07-13 9 h 44
Transmission :
2017-07-13 9 h 44

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 16 h 05 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 16 h 05 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 37 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

La compagnie de recyclage de papiers MD Inc.
1635 rue Sherbrooke Ouest bureau 300
Montréal, QC, H3H1E2
NEQ : 1160521523

Madame Christine Côté
Téléphone : 514 987-5151
Télécopieur : 514 987-9642

Commande : (1406785)
2018-03-08 11 h 17
Transmission :
2018-03-08 11 h 17

2809045 - Addenda 1
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2810841 - Addenda 2
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2842370 - Addenda 5
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2851094 - Addenda 6 (devis)
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2851095 - Addenda 6 (plan)
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2864329 - Addenda 8
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-03-08 11 h 17 - Aucun

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-08 11 h 17 - Téléchargement

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 27 - Messagerie

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 21 h 22 - Télécopie

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 56 - Télécopie

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 10 h 14 - Télécopie

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Lambert Somec Inc..
1505 rue des Tanneurs
Québec, QC, G1N 4S7
NEQ : 1145371366

Madame Lucie Deschênes
Téléphone : 418 687-1640
Télécopieur : 418 780-3226

Commande : (1312693)
2017-07-05 8 h 35
Transmission :
2017-07-05 8 h 35

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 33 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 33 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 46 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Les Consultants S.M. Inc. (Bureau des Offres) 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.groupesm.com NEQ : 1143019660	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1312678)** 2017-07-05 8 h 18 **Transmission :** 2017-07-05 8 h 18	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 12 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 12 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 17 h 49 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 53 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Mabarex inc.. 2021 rue Halpern St-Laurent Montréal, QC, H4S 1S3 http://www.mabarex.com NEQ : 1144227353	Madame Julie Archambault Téléphone : 514 334-6721 Télécopieur : 514 332-1775	**Commande : (1311371)** 2017-06-30 10 h 41 **Transmission :** 2017-06-30 13 h 46	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 16 h 26 - Messagerie 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 31 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 31 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 18 h - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 54 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
MBI Consulting 130 Paradis La Prairie, QC, J5R 6G7 NEQ : 2268030642	Monsieur Michael Brown Téléphone : 514 638-1977 Télécopieur :	**Commande : (1389297)** 2018-02-06 20 h 17 **Transmission :** 2018-02-06 20 h 17	2809045 - Addenda 1 2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement 2810841 - Addenda 2 2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite

2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement
2842370 - Addenda 5
2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement
2851094 - Addenda 6 (devis)
2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement
2851095 - Addenda 6 (plan)
2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement
2864329 - Addenda 8
2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-02-06 20 h 17 - Téléchargement
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Courriel
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Courriel
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

MRC de Beauharnois-Salaberry
2, rue Ellice
Beauharnois, QC, J6N 1W6
http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com NEQ :

Madame Linda Phaneuf
Téléphone : 450 225-0870
Télécopieur : 450 225-0872

Commande : (1326716)
2017-08-10 15 h 24
Transmission :
2017-08-10 15 h 24

Mode privilégié : Ne pas recevoir

MRC de Roussillon.
260, rue Saint-Pierre
Bureau 200
Saint-Constant, QC, J5A 2A5
NEQ :

Madame Josée Raymond
Téléphone : 450 638-1221
Télécopieur : 450 638-4499

Commande : (1315554)
2017-07-11 11 h 50
Transmission :
2017-07-11 11 h 50

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 58 - Messagerie
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Télécopie
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Télécopie
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 16 h 24 - Messagerie
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 48 - Télécopie
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 10 - Télécopie
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 55 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 55 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 31 - Messagerie
2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 59 - Télécopie
2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 26 - Télécopie
2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Télécopie
2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 26 - Messagerie
2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 52 - Télécopie
2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Télécopie
2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 06 - Télécopie
2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Télécopie
Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2
NEQ : 1164575657

Monsieur Yanick Gougeon
Téléphone : 819 429-5555
Télécopieur : 819 429-6555

Commande : (1313627)
2017-07-06 13 h 26
Transmission :
2017-07-06 13 h 35

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel
2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel
2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel
2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 16 h 22 - Messagerie
2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel
2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel
2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 38 - Messagerie
2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 38 - Messagerie
2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 50 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Pomerleau Inc.
500 rue St-Jacques, 11e étage
Montréal, QC, H2Y 0A2
http://www.pomerleau.ca NEQ : 1142005934

Monsieur Richard Dion
Téléphone : 514 789-2728
Télécopieur : 514 789-2288

Commande : (1311858)
2017-07-03 13 h 45
Transmission :
2017-07-03 13 h 45

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 54 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 54 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 18 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

R.C.I. Environnement une division de WM Québec
9501 Boul. Ray Lawson
Montréal, QC, H1J 1L4
NEQ : 1146435301

Monsieur Jean Beaudoin
Téléphone : 514 352-2020
Télécopieur : 514 352-7557

Commande : (1351817)
2017-10-18 9 h 34
Transmission :
2017-10-18 13 h 14

2809045 - Addenda 1
2017-10-18 9 h 34 - Téléchargement

2810841 - Addenda 2
2017-10-18 9 h 34 - Téléchargement

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-18 9 h 34 - Téléchargement

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-18 9 h 34 - Messagerie

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 48 - Télécopie

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 10 - Télécopie

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 18 h 36 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 18 h 36 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 18 h 04 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 59 - Télécopie

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 26 - Télécopie

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Télécopie

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 27 - Messagerie

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 52 - Télécopie

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 56 - Télécopie

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 40 - Télécopie

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

RADAR Ecolotek
795 rue de Namur
Saint-Lambert. (Montérégie), QC, J4S 1Z5
http://www.ecolotek.ca NEQ : 1145471166

Monsieur Jean-Pierre Giasson
Téléphone : 514 942-6925
Télécopieur : 514 868-8686

Commande : (1311114)
2017-06-29 14 h 20
Transmission :
2017-06-29 14 h 20

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 18 h 19 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 18 h 19 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 58 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Rebuts Solides Canadiens Inc.
1635 rue Sherbrooke O Bureau 300
Montréal, QC, H3H 1E2
NEQ : 1145165966

Madame Caroline Jacques
Téléphone : 514 987-5151
Télécopieur : 514 987-9642

Commande : (1311465)
2017-07-02 19 h 44
Transmission :
2017-07-02 19 h 44

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 17 h 16 - Messagerie

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Télécopie

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Télécopie

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 48 - Télécopie

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 10 - Télécopie

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 18 h 22 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 18 h 22 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 59 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 59 - Télécopie

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Télécopie

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Télécopie

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 27 - Messagerie

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 52 - Télécopie

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 11 h 26 - Télécopie

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 40 - Télécopie

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 10 h 21 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Schneider Electric - Segment Eau
4 Rue Lake
Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B3H9
NEQ : 1140654394

Monsieur Vincent Puisor
Téléphone : 514 265-1868
Télécopieur :

Commande : (1353455)
2017-10-23 11 h 50
Transmission :
2017-10-23 11 h 50

2809045 - Addenda 1
2017-10-23 11 h 50 - Téléchargement

2810841 - Addenda 2
2017-10-23 11 h 50 - Téléchargement

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-23 11 h 50 - Téléchargement

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-23 11 h 50 - Téléchargement

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 29 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 29 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 16 h 45 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Services Matrec Inc...
4 Chemin du Tremblay
Boucherville, QC, J4B 6Z5
NEQ : 1162713870

Madame Michèle Lamarre
Téléphone : 450 645-3181
Télécopieur : 450 641-2535

Commande : (1318817)
2017-07-18 17 h 18
Transmission :
2017-07-18 17 h 18

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 53 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 16 h 21 - Messagerie

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 24 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 24 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 18 h 07 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Société québécoise de récupération et de recyclage - RECYC-QUÉBEC
300, rue Saint-Paul bureau 411
Québec
Québec, QC, G1K 7R1
NEQ :

Madame Sophie Lafrance
Téléphone : 514 352-5002
Télécopieur :

Commande : (1367885)
2017-12-01 13 h 58
Transmission :
2017-12-01 13 h 58

2809045 - Addenda 1
2017-12-01 13 h 58 - Téléchargement

2810841 - Addenda 2
2017-12-01 13 h 58 - Téléchargement

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-12-01 13 h 58 - Téléchargement

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-12-01 13 h 58 - Téléchargement

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-12-01 13 h 58 - Téléchargement

2842370 - Addenda 5
2017-12-01 13 h 58 - Téléchargement

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-12-01 13 h 58 - Téléchargement

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-12-01 13 h 58 - Téléchargement

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 43 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Stantec Experts-conseils ltée
600-1060 boulevard Robert-Bourassa
Montréal, QC, H3B 4V3
NEQ : 1170241336

Madame Claudine Talbot
Téléphone : 418 626-2054
Télécopieur :

Commande : (1313026)
2017-07-05 14 h 18
Transmission :
2017-07-05 14 h 18

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 18 h 16 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 18 h 16 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 51 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Stormfisher
220 Paige Place
Kitchener, ON, N2k 4p5
NEQ :

Monsieur Brandon Moffatt
Téléphone : 519 573-8719
Télécopieur :

Commande : (1320457)
2017-07-22 8 h 39
Transmission :
2017-07-22 8 h 39

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 18 h 39 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 18 h 39 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 18 h 06 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Courriel

				2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SUEZ Treatment Solutions Canada LP 1375 Rte TransCanad. bur 400 arr.Dorval Montréal, QC, H9P 2W8 http://www.suez-na.com NEQ : 3371591978	Monsieur Thiop Diop Téléphone : 514 683-1200 Télécopieur : 514 683-1203	**Commande : (1314835)** 2017-07-10 11 h 33 **Transmission :** 2017-07-10 11 h 33	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 15 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 15 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 17 h 50 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 53 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Terix Enviro-gaz 350 Franquet P.50 - suite 110 Québec, QC, G1P4C7 http://www.terixenvirogaz.com NEQ : 1164593049	Monsieur Eric Tremblay Téléphone : 418 627-1272 Télécopieur :	**Commande : (1311318)** 2017-06-30 7 h 15 **Transmission :** 2017-06-30 7 h 15	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 18 h 18 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 18 h 18 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 17 h 52 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 53 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 55 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Veolia Water Technologies Canada Inc. 4105 rue Sartelon St-Laurent Montréal, QC, H4S 2B3 NEQ : 1143713056	Monsieur Denis Girard et Ghislaine Campeau Téléphone : 514 334-7230 Télécopieur : 514 334-2574	**Commande : (1311887)** 2017-07-03 14 h 17 **Transmission :** 2017-07-03 14 h 17	2809045 - Addenda 1 2017-08-18 16 h 57 - Courriel 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel

				2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 15 h 56 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 15 h 56 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 17 h 32 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-03-07 16 h 53 - Courriel 2910066 - Addenda 11 2018-03-28 10 h 02 - Courriel 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-04 20 h 51 - Courriel 2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite 2018-05-07 10 h 54 - Courriel 2942089 - Addenda 14 2018-05-17 9 h 05 - Courriel 2946421 - Addenda 15 2018-05-25 9 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Laval 1 Place Du Souvenir, C.P. 422 Laval, QC, H7V 3Z4 NEQ :	Madame Daniela Lana Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1315290)** 2017-07-11 8 h 39 **Transmission :** 2017-07-11 8 h 39	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Laval 1 Place Du Souvenir, C.P. 422 Laval, QC, H7V 3Z4 NEQ :	Madame Josiane Lisée Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 978-5820	**Commande : (1315411)** 2017-07-11 10 h 12 **Transmission :** 2017-07-11 10 h 12	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Laval 1 Place Du Souvenir, C.P. 422 Laval, QC, H7V 3Z4 NEQ :	Monsieur Timothy Muia Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1358879)** 2017-11-07 8 h 23 **Transmission :** 2017-11-07 8 h 23	2809045 - Addenda 1 2017-11-07 8 h 23 - Téléchargement 2810841 - Addenda 2 2017-11-07 8 h 23 - Téléchargement 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-11-07 8 h 23 - Téléchargement 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-11-07 8 h 23 - Téléchargement 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-11-07 8 h 23 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Laval 1 Place Du Souvenir, C.P. 422 Laval, QC, H7V 3Z4 NEQ :	Madame Linda Pellerin Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1429524)** 2018-04-17 16 h 25 **Transmission :** 2018-04-17 16 h 25	2809045 - Addenda 1 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2810841 - Addenda 2 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2842370 - Addenda 5 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2851094 - Addenda 6 (devis) 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2851095 - Addenda 6 (plan) 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2864329 - Addenda 8 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2910066 - Addenda 11 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-17 16 h 25 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Laval 1 Place Du Souvenir, C.P. 422 Laval, QC, H7V 3Z4 NEQ :	Madame Linda Pellerin Téléphone : 450 978-6888 Télécopieur : 450 662-4580	**Commande : (1429562)** 2018-04-17 16 h 50 **Transmission :** 2018-04-17 16 h 50	2809045 - Addenda 1 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2810841 - Addenda 2 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement

				2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2842370 - Addenda 5 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2851094 - Addenda 6 (devis) 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2851095 - Addenda 6 (plan) 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2864329 - Addenda 8 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2896273 - Addenda 10 et report de date 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2910066 - Addenda 11 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement 2914379 - Addenda 12 et report de date 2018-04-17 16 h 50 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Longueuil . 4250, Chemin de la Savane Longueuil, QC, J3Y 9G4 NEQ :	Monsieur Luis Fernandez Téléphone : 450 463-7100 Télécopieur : 450 463-7404	**Commande : (1315318)** 2017-07-11 9 h 05 **Transmission :** 2017-07-11 9 h 05	Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Montréal - Service de l'eau - Direction de l'épuration des eaux usées 12001, boulevard Maurice-Duplessis Montréal, QC, H1C 1V3 NEQ :	Madame Sally Dagher Téléphone : 514 280-4418 Télécopieur : 514 280-6779	**Commande : (1403883)** 2018-03-02 15 h 41 **Transmission :** 2018-03-02 15 h 41	2809045 - Addenda 1 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement 2810841 - Addenda 2 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2018-03-02 15 h 41 - Aucun 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement 2842370 - Addenda 5 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement 2851094 - Addenda 6 (devis) 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement 2851095 - Addenda 6 (plan) 2018-03-02 15 h 41 - Aucun 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement 2864329 - Addenda 8 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-03-02 15 h 41 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Trois-Rivières 2425, rue Louis-Allyson Direction de l'approvisionnement Rez-de-chaussée Trois-Rivières, QC, G8Z 4G4 NEQ :	Madame Secrétaire Approvisionnement Téléphone : 819 379-3735 Télécopieur : 819 379-4057	**Commande : (1353765)** 2017-10-24 8 h 56 **Transmission :** 2017-10-24 8 h 56	2809045 - Addenda 1 2017-10-24 8 h 56 - Téléchargement 2810841 - Addenda 2 2017-10-24 8 h 56 - Téléchargement 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-24 8 h 56 - Téléchargement 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-24 8 h 56 - Téléchargement 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-24 8 h 56 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Viridis environnement inc. 1611, rue de l'Industrie Beloeil, QC, J3G 4S5 http://www.viridis-env.com NEQ : 1167692996	Monsieur David Vallières Téléphone : 418 704-0883 Télécopieur : 418 704-0535	**Commande : (1331309)** 2017-08-22 10 h 03 **Transmission :** 2017-08-22 10 h 03	2809045 - Addenda 1 2017-08-22 10 h 03 - Téléchargement 2810841 - Addenda 2 2017-08-23 13 h 33 - Courriel 2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan) 2017-10-06 15 h 54 - Courriel 2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite 2017-10-23 13 h 47 - Courriel 2842370 - Addenda 5 2017-11-07 12 h 09 - Courriel 2851094 - Addenda 6 (devis) 2017-11-29 15 h 51 - Messagerie 2851095 - Addenda 6 (plan) 2017-11-29 15 h 51 - Messagerie 2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite 2017-12-20 17 h 17 - Messagerie 2864329 - Addenda 8 2018-01-12 11 h 58 - Courriel 2867591 - addenda 9 et report de date 2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Vision Biologique Inc.
1, Place Ville-Marie, Porte 4000
Montréal, QC, H3B4M4
NEQ : 1171549919

Monsieur Theo Van Wely
Téléphone : 905 560-0090
Télécopieur :

Commande : (1322092)
2017-07-28 9 h 41
Transmission :
2017-07-28 9 h 41

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 18 h 40 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 18 h 40 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 18 h 06 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 54 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 55 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec)
5355, boul. des Gradins
Québec, QC, G2J 1C8
http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057

Madame Martine Gagnon
Téléphone : 418 623-2254
Télécopieur : 418 624-1857

Commande : (1312497)
2017-07-04 15 h 05
Transmission :
2017-07-04 15 h 05

2809045 - Addenda 1
2017-08-18 16 h 57 - Courriel

2810841 - Addenda 2
2017-08-23 13 h 33 - Courriel

2830348 - Addenda 3 et Report de date (devis)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2830349 - Addenda 3 et Report de date (plan)
2017-10-06 15 h 54 - Courriel

2835972 - Addenda 4 et ajout de date de visite
2017-10-23 13 h 47 - Courriel

2842370 - Addenda 5
2017-11-07 12 h 09 - Courriel

2851094 - Addenda 6 (devis)
2017-11-29 15 h 48 - Messagerie

2851095 - Addenda 6 (plan)
2017-11-29 15 h 48 - Messagerie

2859533 - Addenda 7 et ajout de date de visite
2017-12-20 17 h 16 - Messagerie

2864329 - Addenda 8
2018-01-12 11 h 58 - Courriel

2867591 - addenda 9 et report de date
2018-01-19 14 h 25 - Courriel

2896273 - Addenda 10 et report de date
2018-03-07 16 h 53 - Courriel

2910066 - Addenda 11
2018-03-28 10 h 02 - Courriel

2914379 - Addenda 12 et report de date
2018-04-04 20 h 51 - Courriel

2935442 - Addenda 13 - Ajout de date de visite
2018-05-07 10 h 54 - Courriel

2942089 - Addenda 14
2018-05-17 9 h 05 - Courriel

2946421 - Addenda 15
2018-05-25 9 h 50 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

© 2003-2018 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1190749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

5914 Intervention.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement
Tél : 872-6777

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-30

Pierre GATINEAU
Chef de division
Tél : 872-0349
Division : Acquisition de biens et services

Validation du processus d'approvisionnement

Appel d'offres public no : 5914

Conception, Construction, Exploitation et Entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est

- **Implication de l'approvisionnement dans le dossier :**

Le Service de l'approvisionnement a accompagné le Service de la gestion et de la planification immobilière dans l'établissement de la grille d'évaluation pour fin d'approbation avant le lancement de l'appel d'offres, a participé au comité de sélection à titre de secrétaire de celui-ci et a participé au processus de négociation avec le fournisseur.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info comptable ENV 1190749001V2.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-06

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.48

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1190749001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027.

Rapport - mandat SMCE190749001.pdf

Dossier # :1190749001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE190749001

Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE190749001
Accorder un contrat à l'entreprise SUEZ Canada Waste Services inc. pour les services de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques (CTMO), situé au coin de l'avenue Broadway Nord et du boulevard Métropolitain Est, ville de Montréal-Est. Dépense totale de 167 037 504,39 $, taxes incluses — Appel d'offres 5914 (1 soumissionnaire) | Autoriser un ajustement à la base budgétaire du budget de fonctionnement du Service de l'environnement de 16 310 843,03 $ (taxes au net) pour couvrir les années 2022 à 2027.

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont apprécié la clarté et la précision des renseignements contenus dans ce dossier. Ils ont bien compris que l'adjudicataire, une entreprise solidement établie en Europe, a choisi d'élargir ses activités jusqu'en Amérique du Nord, un marché avec un grand potentiel de développement.

Les membres ont manifesté leur étonnement devant la présence de cinquante-cinq (55) preneurs du cahier des charges… et d'un seul soumissionnaire. Le Service a expliqué que seuls des regroupements de plusieurs entreprises, incluant un exploitant d'ouvrage de traitement, pouvaient déposer une soumission, afin de remplir toutes les obligations exigées dans les documents d'appel d'offres. Le Service a estimé qu'environ cinq (5)

exploitants preneurs du cahier des charges avaient l'expertise requise pour déposer une soumission.

Les membres ont bien compris que l'adjudicataire sera responsable des services de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien du centre de traitement des matières organiques projeté sur le territoire de Montréal-Est.

Enfin, les membres ont longuement échangé avec les représentants du Service sur les perspectives de commercialisation éventuelle des produits découlant des matières organiques qui seront traitées dans ce futur centre.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière et du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE190749001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.49

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1198375001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de quatre ans pour une somme maximale de 5 096 335,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17558) - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :
1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme SST Consultant inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de quatre (4) ans, le contrat pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la DEP, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 633 032,60 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17558);

2- d'autoriser une dépense de 463 303,26 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-16 06:29

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198375001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de quatre ans pour une somme maximale de 5 096 335,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17558) - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau réalise présentement des travaux d'envergure aux usines de production d'eau potable de la Ville de Montréal, sur différents réservoirs ainsi que sur son réseau principal d'aqueduc. La nature de certains projets et leur juxtaposition font en sorte que la Ville de Montréal agit comme maître d'oeuvre des travaux au sens de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST).* Le fait d'être maître d'oeuvre implique que la Ville doit gérer la santé et la sécurité sur les chantiers. Les critères définis par la loi obligent la présence d'agents de sécurité formés, possédant une attestation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) en nombre suffisant sur les chantiers.
Il n'existe pas de profil de poste de cette nature à la Ville permettant de réaliser les travaux en régie. De plus, puisque les besoins sont spécialisés et non récurrents, la DEP n'envisage pas de se doter en personnel possédant de telles compétences spécialisées.

Pour répondre à ce besoin et être conforme aux lois et règlements en vigueur, la DEP a conclu un contrat le 28 septembre 2017 avec une firme externe (CG17 0492).

Dans le cadre de la réalisation du contrat, le fournisseur actuel est dans une situation de défaut. Deux avis de défaut lui ont été envoyés. Ledit fournisseur a notamment coupé le service pour les chantiers sur le site de l'usine Atwater, et il n'a pas été en mesure de fournir le service sur plusieurs chantiers de la DEP dont, l'usine Pierrefonds, l'usine Charles-J.-Des Baillets et sur le réseau principal. Soulignons que le fournisseur a contesté la validité des avis de défaut transmis par la DEP.

De plus, la DEP a demandé au fournisseur de fournir des agents de prévention ayant obtenu une enquête d'antécédents. Ces enquêtes sont menées par le bureau du Contrôleur de la Ville de Montréal. Toutefois, cette exigence n'était pas prévue aux documents d'appel d'offres, ce qui a contribué à exacerber la situation conflictuelle avec le fournisseur.

Afin de trouver une solution rapide et temporaire à cette situation litigieuse et de minimiser les impacts opérationnels sur ses usines et projets, la DEP a été dans l'obligation de conclure des contrats de gré à gré afin de maintenir le fonctionnement de ses chantiers. Le Code de sécurité pour les travaux de construction exige un agent de prévention à temps plein sur un chantier dont la valeur dépasse 8 M$.

Pour trouver une solution permanente et, incidemment, ouvrir le marché, la DEP a lancé un nouvel appel d'offres public afin d'assurer la sécurité des travailleurs sur les chantiers, d'une part, et d'autre part, se conformer aux lois et règlements. Le présent appel d'offres est constitué de deux (2) lots et les exigences relatives aux clauses d'expérience ont été modulées. Cette nouvelle façon de solliciter le marché a été choisie afin de minimiser les risques de la DEP face aux situations de défaut qui peuvent résulter dans le futur.

L'appel d'offres public 19-17558 a été publié dans Le Quotidien, Le Devoir, sur le site internet de la Ville, et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 17 avril 2019. La date limite de réception des soumissions était le 9 mai 2019. La durée de la publication a été de vingt et un (21) jours calendaires, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes.* La validité des soumissions est de cent quatre-vingts jours (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 5 novembre 2019.

Un seul addenda a été publié afin de répondre aux neuf (9) questions reçues lors de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA198375001 - 15 mai 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à Consultants Laurent Montreuil inc., pour la fourniture de services professionnels d'agents de sécurité de remplacement sur le chantier de construction de l'usine Pierrefonds, pour une somme maximale de 79 562,70 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation du 02 mai 2019;
DA198375002 - 15 mai 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à SST Consultants inc., pour la fourniture de services professionnels d'agents de sécurité de remplacement sur le chantier de construction de l'usine Atwater, pour une somme maximale de 89 013,65 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation du 02 mai 2019;

DA198375003 - 15 mai 2019 - Accorder un contrat de gré à gré à Brûlé Murray et associés inc., pour la fourniture de services professionnels d'agents de sécurité de remplacement sur le chantier de construction de l'usine Charles-J Des Baillets ainsi que d'autres chantiers de la DEP, pour une somme maximale de 96 147,84 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation du 02 mai 2019;

CG17 0492 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Experts Geoconseils inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 8 694 921 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16073 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

CG14 0219 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Brulé, Murray & associés inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la Direction

de l'eau potable, pour une somme maximale de 3 543 472,42 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13276 (4 soumissionnaires)

DESCRIPTION

L'appel d'offres était constitué de deux lots identiques en termes de services, de durée contractuelle et du nombre d'agents estimés:

Lot no.	Durée de l'entente	Nb. maximal d'agents estimés	Statut
1	4 ans	6	Octroi recommandé dans le cadre de ce sommaire
2	4 ans	6	Lot non octroyé Nouvel appel d'offres à venir

Considérant qu'il y a un seul soumissionnaire pour cet appel d'offres et que le présent appel d'offres ne permet pas d'avoir plus d'un contrat octroyé pour un même adjudicataire, ce dossier vise à accorder un seul contrat au lieu de deux (2) contrats, soit un lot à SST Consultant inc., pour une période estimée de quatre (4) ans, pour les services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction de la DEP.

La prévision initiale en ressources était à l'effet que, pendant cette période, les besoins varieront entre un (1) et douze (12) agents qui couvriront les différents chantiers et qui offriront des services spécialisés en santé et sécurité sur les chantiers de construction. L'estimation des prévisions est réalisée sur une base horaire partagée sur la durée du contrat. Le nombre d'agents est à titre indicatif. Enfin, nous comptons lancer un nouvel appel d'offres pour le deuxième lot juste après l'octroi de ce présent contrat.

Le présent contrat offre la possibilité d'avoir les services d'au moins six (6) agents. Selon les besoins estimés, la durée de ce contrat s'échelonnera sur une période de quatre (4) ans.

Ce contrat est nécessaire afin d'assurer la continuité de la surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la DEP et d'éviter des arrêts des travaux causés par l'absence d'agents, qui auraient comme impact de prolonger les délais de réalisation et d'engendrer des coûts supplémentaires aux différents projets.

Les services à fournir sont sommairement décrits ci-dessous :
- fournir des agents qualifiés en matière de santé et sécurité au travail aux endroits requis afin que soient respectés les lois et règlements en vigueur dont, entre autres, la LSST et le Code de sécurité sur les chantiers de construction;
- prendre connaissance du Programme-cadre de prévention de la Ville pour les travaux requis et suggérer des modifications au besoin;
- mettre en application le Programme-cadre de prévention applicable et, le cas échéant, s'assurer du suivi de l'application de la loi auprès des entrepreneurs en construction;
- collaborer, faire rapport au Directeur et donner des avis et des conseils pertinents en matière de santé et sécurité au travail;
- fournir tous autres services requis en rapport avec le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Un pourcentage de 10 %, soit 463 303,26 $, taxes incluses, a été prévu au bordereau de soumission pour toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du mandat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et une soumission a été déposée. La liste des preneurs se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.
Deux (2) preneurs se sont désistés pour les raisons suivantes; les exigences jugées trop restrictives envers le chargé de projet, les clauses de pénalité, le manque de clarté quant au nombre d'agents à pourvoir en début de mandat et l'affectation horaire des agents à temps partiel.
Un (1) preneur s'est désisté car il ne fournissait pas les services demandés.
Trois (3) preneurs n'ont pas retourné de réponse.

Notre analyse sur les causes les plus probables qui ont mené à un seul soumissionnaire est la grande pénurie d'agents de santé et sécurité au Québec causé par les grands projets enclenchés dans la région de Montréal ce qui a fait exploser les salaires de cette main-d'oeuvre spécialisée. De plus, les pénalités ajoutées dans le devis technique ayant pour objectif de ne pas avoir d'impact sur la continuité des chantiers peuvent avoir ajouté au fait que nous avons qu'un seul soumissionnaire.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 22 mai 2019. L'unique proposition reçue a été jugée recevable et a été analysée par le comité de sélection. Après établissement du pointage final, le comité de sélection recommande que le contrat soit accordé au seul soumissionnaire, soit la firme SST Consultant inc.

Pour un (1) lot, le comité de sélection en est arrivé aux résultats présentés au tableau suivant :

Soumissions conformes	Note Intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
SST Consultant inc.	70,7	0,24	4 633 032,60 $	463 303,26 $	5 096 335,86 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			4 402 415,26 $	440 241,57 $	4 842 657,32 $
Écart entre le soumissionnaire recommandé et la dernière estimation ($) *(soumissionnaire recommandé – estimation)*					253 678,54 $
Écart entre le soumissionnaire recommandé et la dernière estimation (%) *((soumissionnaire recommandé – estimation) / estimation) x 100*					5,24 %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé ($) *(2 ème meilleure note finale – soumissionnaire recommandé)*					N/A
Écart entre la 2ème meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé (%) *((2 ème meilleure note finale – soumissionnaire recommandé) / soumissionnaire recommandé) x 100*					N/A

Le soumissionnaire SST Consultant inc. a pu obtenir la note intérimaire de 70,7 %, notant que la note de passage est de 70 % ce qui permet que son offre soit acceptée.

Il a présenté une offre avec un écart défavorable de 5,24 % (253 678,54 $, taxes incluses)

par rapport à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart est dû en raison du fait que le soumissionnaire a utilisé un taux horaire légèrement supérieur à celui utilisé pour l'estimation.

Les validations requises voulant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)* en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015. Le soumissionnaire recommandé, SST Consultant inc., détient une autorisation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP), anciennement l'Autorité des Marchés Financiers en date du 2018-05-28, portant le numéro 2018-CSPM-1033566 valide jusqu'au 2021-05-27, une copie est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M$ et qu'il y a un seul soumissionnaire.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 5 096 335,86 $, taxes incluses, comprenant le prix de base d'un montant de 4 633 032,60 $, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 463 303,26 $, taxes incluses, pour dépenses admissibles.
La dépense de 5 096 335,86 $, taxes incluses, représente un coût net de 4 653 633,93 $, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources :

Les projets de mise à niveau des infrastructures de production et de distribution d'eau potable visent à assurer une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que ce mandat ne soit pas accordé, la Ville ne pourrait pas assumer ses responsabilités en rapport avec la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et serait en infraction. Elle s'exposerait à des sanctions par la CNESST et à des fermetures de chantiers qui ouvriraient la porte à des réclamations par les entrepreneurs en construction.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 07 août 2019
Octroi de contrat : Août 2019
Début du contrat : Septembre 2019
Fin du contrat : Septembre 2023 ou épuisement des fonds

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin CHAMPOUX, Direction générale
Annie LEFEBVRE, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdessamie BOUNAB
agent(e) technique aux procédés

Tél : 514 872-9463
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-17

Anne-Marie LABERGE
c/d - Coordination

Tél : 514-872-4326
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-07-10

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-07-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198375001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , -
Objet :	Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de quatre ans pour une somme maximale de 5 096 335,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17558) - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17558 Tableau Résultat Global Final CORRIGÉ.pdf
19-17558 PV.pdf
19-17558 SEAO Liste des commandes.pdf
19-17558 Nouvelle Appel D'offres.pdf
AMP-SST Consultant.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-25

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17558 — No du GDD : 1198375001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction dans le cadre de travaux de la direction de l'eau potable de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 17 - 4 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 9 - 5 - 2019

Ouverture faite le : 9 - 5 - 2019

Date du comité de sélection : 22 - 5 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 6 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 14,29

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 5 - 11 - 2019

Date d'échéance révisée : 5 - 11 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SST Consultants Inc.	5 096 335,86 $	√	1

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : SST Consultants Inc., seul soumissionnaire. 3 des 6 autres firmes détentrices du cahier des charges ont répondu et mentionné qu'elles n'avaient pas les prérequis ou que l'offre était trop restrictive pour un tel mandat.

Préparé par : Eddy DUTELLY — Le 20 - 6 - 2019

19-17558 - Services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction dans le cadre de travaux de la direction de l'eau potable de la Ville de Montréal

FIRME	Présentation de l'offre de services 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Méthodologie proposée 20%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Qualification et expérience du personnel affecté au mandat 25%	Qualification et expérience du chargé de projet 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
SST Consultants Inc.	3,00	6,33	14,00	12,67	18,00	16,67	70,7	5 096 335,86 $	0,24	1
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	
0							-		-	

Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly

Comité	CONTRAT 1
Date	mercredi 22-05-2019
Heure	14 h 00
Lieu	Service de l'approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est, 4e

Multiplicateur d'ajustement
10000

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 28 mai 2018

SST CONSULTANTS INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN LAFLAMME
1699, BOUL FRONTENAC E
THETFORD MINES (QC) G6G 6P6

N° de décision : 2018-CPSM-1033566
N° de client : 3001504266

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SST CONSULTANTS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mai 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- Résultats d'ouverture
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17558

Numéro de référence : 1259141

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels d'agents de sécurité sur les chantiers de construction dans le cadre de travaux de la direction de l'eau potable de la Ville de Montréal

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Brulé, Murray et associés inc. 65 boisjoli Saint-Boniface-de-Shawinigan, QC, G0X 2L0	Monsieur Raymond Brulé Téléphone : 819 535-5853 Télécopieur : 819 535-1492	**Commande : (1590471)** 2019-05-07 11 h 03 **Transmission :** 2019-05-07 11 h 03	3121127 - 19-17558 ADDENDA No 1 Q et R 2019-05-07 11 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1584086)** 2019-04-25 7 h 41 **Transmission :** 2019-04-25 7 h 41	3121127 - 19-17558 ADDENDA No 1 Q et R 2019-05-06 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Consultants L Montreuil inc 375 rue Demers Saint-Eustache, QC, j7p3y2 http://consultantslmontreuil.com	Monsieur Stéphane Normandeau Téléphone : 450 473-7772 Télécopieur : 450 473-1444	**Commande : (1587363)** 2019-05-01 10 h 25 **Transmission :** 2019-05-01 10 h 25	3121127 - 19-17558 ADDENDA No 1 Q et R 2019-05-06 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe de sécurité Garda	Madame Valérie	**Commande**	3121127 - 19-17558

SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 http://www.garda.ca	Jacob Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	**: (1583816)** 2019-04-24 13 h 51 **Transmission :** 2019-04-24 13 h 51	ADDENDA No 1 Q et R 2019-05-06 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MADUT inc. 299 rue de la Rotonde suite 2502 Montréal, QC, H3E0C6	Monsieur Michel Dutilly Téléphone : 514 863-0905 Télécopieur :	**Commande : (1584406)** 2019-04-25 11 h 07 **Transmission :** 2019-04-25 11 h 07	3121127 - 19-17558 ADDENDA No 1 Q et R 2019-05-06 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com	Madame Helen Graham Téléphone : 855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	**Commande : (1587641)** 2019-05-01 14 h 16 **Transmission :** 2019-05-01 14 h 16	3121127 - 19-17558 ADDENDA No 1 Q et R 2019-05-06 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
SSTConsultants 1699 boulevard frontenac e Thetford Mines, QC, G6G6P6 http://www.sstconsultants.ca	Monsieur SÉBASTIEN LAFLAMME Téléphone : 418 614-2625 Télécopieur : 418 614-2650	**Commande : (1584749)** 2019-04-25 18 h 51 **Transmission :** 2019-04-25 18 h 51	3121127 - 19-17558 ADDENDA No 1 Q et R 2019-05-06 10 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide? **Service clientèle** **À propos** **Partenaires**

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible
Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers
À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198375001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , -
Objet :	Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de quatre ans pour une somme maximale de 5 096 335,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17558) - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1198375001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.49

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1198375001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division coordination_planification et logistique , -
Objet :	Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la Direction de l'eau potable (DEP), pour une période de quatre ans pour une somme maximale de 5 096 335,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17558) - (1 soumissionnaire)

Rapport - mandat SMCE198375001.pdf

Dossier # :1198375001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 22 août 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198375001

Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la DEP, pour une période de quatre ans pour une somme maximale de 5 096 335,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17558) - (1 soumissionnaire).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198375001
Accorder un contrat à SST Consultant inc., pour la fourniture sur demande de services de surveillance en santé et sécurité sur les chantiers de la DEP, pour une période de quatre ans pour une somme maximale de 5 096 335,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public (19-17558) - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 31 juillet 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres).*

Le 7 août 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires ont pu apprendre que deux des sept preneurs du cahier des charges se sont désistés en raison, notamment, des exigences jugées trop restrictives envers le chargé de projet et des clauses de pénalité au contrat. Aussi, les membres ont constaté que l'absence d'agents de surveillance sur de tels chantiers peut mettre en péril la poursuite de travaux en cours dans le cadre de contrats d'une valeur pouvant aller jusqu'à 8 millions de dollars.

Les questions des commissaires relativement à la surveillance de chantiers en régie ont permis de comprendre que ces services sont exclusivement requis de l'externe par le Service de l'eau puisque les agents qui surveillent les chantiers du Service de l'eau doivent avoir réussi une enquête d'antécédents judiciaires. Les besoins en surveillance de chantiers pour le Service de l'eau sont prévus pour les 10 prochaines années.

En ce qui a trait aux raisons expliquant l'absence de soumissionnaire pour le lot 2, le Service a expliqué que le marché évolue et que le contexte est présentement difficile en raison du nombre important de grands chantiers en cours dans la région. Ainsi, les pénalités pourraient être diminuées comme stratégie visant à ouvrir davantage le

marché lors de la relance de l'appel d'offres. Il est précisé que trois contrats de moins de 100 000$ ont été octroyés depuis, ce qui a permis de constater la pénurie de main-d'œuvre dans le domaine de la surveillance de chantiers en matière de santé et sécurité.

La Commission a demandé au Service de l'eau d'illustrer de manière plus synthétique les différents appels d'offres en ajoutant, au sommaire décisionnel, un tableau comparatif des données des deux appels d'offres pour chacun des deux lots.

La Commission a également discuté de la possibilité que la Ville se dote d'une expertise interne dans le cadre de travaux de surveillance de chantiers sur les infrastructures d'eau potable, et ce, en raison de l'expertise pointue requise en la matière et de la pénurie de main-d'œuvre à l'externe. Une recommandation à cet effet sera probablement formulée à son bilan annuel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198375001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.50

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1195942003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19- 17652 (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 $, Lot 2 : 1 565 959,50 $, Lot 3 : 1 043 973,00 $ taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure trois contrats, d'une durée de 30 mois suivant la date d'octroi, pour la fourniture sur demande de prestations de services d'infrastructures et de plateformes hybrides;
2. d'accorder aux firmes, ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat de services spécialisés à cette fin, au prix de leur soumission, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17652;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 - Plateformes DevOps et infonuagique hybride	1 515 945,38 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 - Écosystème de plateformes Oracle et infonuagique hybride	1 565 959,50 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 3 - Écosystème de plateformes IBM	1 043 973,00 $

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-07-17 13:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1195942003**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19- 17652 (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 $, Lot 2 : 1 565 959,50 $, Lot 3 : 1 043 973,00 $ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets majeurs nécessitant diverses expertises en plateformes et infrastructures TI. Ces projets soutiennent la transformation numérique et la diminution de la dette technologique des fondations TI par l'utilisation des logiciels libres et de l'infonuagique. Les fondations TI desservent l'ensemble des projets et applications des services de la Ville (Service de l'Eau, SPVM, Finance, RH, Culture, etc.).
Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services qui permettront de soutenir les réalisations en cours et à venir.

Pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires, permettant de maintenir le rythme de réalisation des projets et pourvoir une expertise de pointe parfois non disponible à l'interne.

C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé, en date du 8 mai 2019, l'appel d'offres public n° 19-17652. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir.

Un délai de 33 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, deux (2) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée

1	14 mai 2019	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	21 mai 2019	Précisions suite à des questions administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 11 juin 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours de calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois suivant la date d'octroi, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public (19- 17652) (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 $, Lot 2 : 1 565 959,50 $, Lot 3 : 1 043 973,00 $ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0494 - 28 septembre 2017 - Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes: Les logiciels Libres LINAGORA Inc. (lot 1 au montant de 2 621 430,00 $ taxes incluses), Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (lot 2 au montant de 2 915 834,99 $ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en plateformes, infrastructures TI et logiciels infonuagiques / Appel d'offres 17-16217 - 3 soumissionnaires au total / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne trois (3) lots de prestation de services d'infrastructures et plateformes hybrides. Ces lots consistent à développer les bases des infrastructures et technologies mises en place à la Ville, augmenter la sécurité des données, et intégrer les services nuagiques requis par les différents projets. On entend par infrastructures et plateformes, tout ce qui a trait aux serveurs, aux logiciels de virtualisation, aux logiciels d'échanges de données, aux bases de données, aux outils de développement et de diffusion de contenu et de gestion des versions d'applications, etc.

Lots	Principaux projets ou initiatives
Lot 1 - Plateformes DevOps et infonuagique hybride	70150 Refonte du portail Web (Montreal.ca) 70190 Présence numérique - Fondation 70910 Programme Plateformes et Infrastructures
Lot 2 - Écosystème de plateformes Oracle et infonuagique hybride	74250 Système de gestion des ressources humaines (Transfo_RH) 68092 Migration du système intégré Montréal (Simon) 70910 Programme Plateformes et infrastructures
Lot 3 - Écosystème de plateformes IBM	70500 Bureau de demain 70910 Programme Plateformes et Infrastructures 74250 Système de gestion des ressources humaines (Transfo_RH)

JUSTIFICATION

Sur un total de 17 preneurs de cahier des charges, quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission sur les trois (3) lots, soit 23,5% des preneurs, alors que treize (13) firmes n'ont pas déposé de soumission (76,5%). De ces 13 firmes, cinq (5) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont les suivantes :

- Une firme n'a pas eu le temps de préparer une soumission;
- Deux firmes n'offrent pas les services demandés;
- Une firme n'a pas les ressources requises;
- Une firme voudrait connaître les projets spécifiques;
- Les autres preneurs n'ont pas retourné de formulaire de non-participation.

Le soumissionnaire OnePoint Développement inc. est non conforme administrativement. Les trois (3) autres firmes ayant déposé des soumissions sont déclarées initialement conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par le Service de l'approvisionnement. Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot 1 : Plateformes DevOps et infonuagique hybride

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre et l'une (1) d'entre elles s'est avérée non conforme administrativement, à savoir l'offre de OnePoint Développement inc., n'ayant pas acheté les documents sur SÉAO.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	76,3%	0,83	1 515 945,38 $		1 515 945,38 $
Les Logiciels libres Linagora inc.	74,4%	0,74	1 672 886,25 $		1 672 886,25 $
Dernière estimation réalisée			1 650 949,02 $		1 650 949,02 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(135 003,64 $) (8,18%)
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					156 940,87 $ 10,35%

L'estimation est basée sur les taux historiques de 2017, actualisés selon l'inflation. Il est à noter que le prix de l'adjudicataire est de 10,35% plus bas que le 2e soumissionnaire, ce qui démontre que la proposition de l'adjudicataire est compétitive et explique l'écart de 8,18% avec l'estimation.

Lot 2 : Écosystème de plateformes Oracle et infonuagique hybride

Pour ce lot, deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et se sont avérées conformes

techniquement, à savoir les offres de CGI inc. et Alithya Canada inc., ayant atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	74,1%	0,79	1 565 959,50 $		1 565 959,50 $
Alithya Canada inc.	79,1%	0,78	1 647 016,88 $		1 647 016,88 $
Dernière estimation réalisée			1 650 949,02 $		1 650 949,02 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(84 989,52 $) (5,15%)
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					81 057,38 $ 5,18%

L'estimation est basée sur les taux historiques de 2017, actualisés selon l'inflation. Il est à noter que le prix de l'adjudicataire est de 5,18% plus bas que le 2e soumissionnaire et représente un écart de 5,15% avec l'estimation.

Lot 3 : Écosystème de plateformes IBM

Pour ce lot, un (1) soumissionnaire a déposé une offre et s'est avéré conforme techniquement, à savoir l'offre de CGI inc., ayant atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	77,4%	1,22	1 043 973,00 $		1 043 973,00 $
Dernière estimation réalisée			1 100 632,68 $		1 100 632,68 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *(((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(56 659,68 $) (5,15%)
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					NIL

L'estimation est basée sur les taux historiques de 2017, actualisés selon l'inflation. Les tarifs

obtenus pour ce lot sont comparables à ceux obtenus pour les prestations de services relatives aux technologies des autres manufacturiers. Pour ce lot, qui concerne un volet relatif aux technologies IBM institutionnelles tels que Cobol et Natural Adabas, le bassin de ressources est très limité dans ce domaine. D'ailleurs en 2018, le Service des TI a lancé une demande d'information au marché pour l'estimation de ces technologies, et seul CGI inc. a présenté une réponse en soutien à cette demande. Ce lot est requis afin de soutenir la transformation numérique des technologies de l'ordinateur central vers les systèmes ouverts.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ (Lot3).

Et répondant à la condition suivante :

- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 3).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 19 avril 2018, et cette dernière demeure valide pour une durée de trois (3) ans, soit jusqu'au 16 janvier 2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et peuvent occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les stratégies proposées par l’adjudicataire doivent tenir compte des standards sur l'accessibilité du Web, tels que définis par le Gouvernement du Québec, et s'intégrer au 2e défi de développement durable pour Montréal (Montréal équitable), visant à améliorer l'accès aux services et aux infrastructures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettent au Service des TI de bénéficier de l'impact suivant :

- Le maintien de la cadence de réalisation de projets.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services

aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville;
- D’augmenter la sécurité des différents systèmes et des données de la Ville;
- D’augmenter la résilience des fondations technologiques de la Ville;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier par le CE : le 31 juillet 2019
Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 7 août 2019
Retour du dossier au CE : le 14 août 2019
Approbation du dossier par le CM : le 19 août 2019
Approbation du dossier par le CG : le 22 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine L LAREAU
Secrétaire de direction - Direction CE - Plateformes et infrastructures

Tél : 514-872-6979

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-04

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures technologiques

Tél : 514 868-5066

Télécop. :

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et Infrastructures
Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2019-07-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-07-17

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 19 avril 2018

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.
A/S MONSIEUR BENOIT DUBÉ
1350, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
25 ÈME ÉTAGE
MONTRÉAL (QC) H3G 1T4

Nº de décision : 2018-CPSM-1026489
N° de client : 2700035725

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- CENTRE DE SANTÉ OXYGÈNE
- CGI MC
- CGO
- CONSEIL ET GESTION D'ORGANISATION C.G.O.
- CONSEILLERS CGI
- GROUPE IST
- IST
- OPTEL
- OPTEL P.M.L. CONSEILLERS EN TÉLÉCOMMUNICATION
- OSC
- OXYGEN CORPORATE HEALTH
- OXYGEN HEALTH CENTER
- OXYGÈNE SANTÉ CORPORATIVE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **16 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195942003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19- 17652 (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 $, Lot 2 : 1 565 959,50 $, Lot 3 : 1 043 973,00 $ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17652 SEAO _ Liste des preneurs.pdf
19-17652 pv.pdf
19-17652 intervention lot 1.pdf
19-17652comité lot 1.pdf
19-17652 intervention lot 2.pdf
19-17652comité lot 2.pdf
19-17652 intervention lot 3.pdf
19-17652comité lot 3.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-08

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17652

No du GDD : 1195942003

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides
Lot 1 Plateformes DevOps et infonuagique hybride

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 8 - 5 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 11 - 6 - 2019

Ouverture faite le : 11 - 6 - 2019

Date du comité de sélection : 26 - 6 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 30 - 5 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 17

Nbre de soumissions reçues : 3

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de réponses : 17,65

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC.	N'A PAS ACHETÉ LES DOCUMENTS SUR SEAO

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 12 - 2019

Date d'échéance révisée : 8 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1 515 945,38 $	√	1
LES LOGICIELS LIBRES LINAGORA INC.	1 672 886,25 $		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: une firme n'a pas eu le temps de préparer une soumission, deux firmes n'offrent pas les services demandés, une firme n'a pas les ressources requises et une firme voudrait connaître des projets spécifiques. Les autres preneurs n'ont retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 5 - 7 - 2019

19-17652 - Prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides Lot 1 Plateformes DevOps et infonuagique hybride

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,63	6,75	10,88	7,50	15,25	16,75	15,50	76,3	1 515 945,38 $	0,83	1
Les Logiciels libres Linagora inc.	3,63	7,25	11,25	7,25	14,75	14,50	15,75	74,4	1 672 886,25 $	0,74	2
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	26-06-2019
Heure	13 h 30
Lieu	801 Brennan

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17652 — No du GDD : 1195942003

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides
Lot 2 Écosystème de plateformes Oracle et infonuagique hybride

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	8 - 5 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	11 - 6 - 2019	Date du dernier addenda émis :	30 - 5 - 2019
Ouverture faite le :	11 - 6 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	33 jrs
Date du comité de sélection :	26 - 6 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	17	Nbre de soumissions reçues :	2	% de réponses :	11,76
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	8 - 12 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	8 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
ALITHYA CANADA INC.	1 647 016,88 $		
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1 565 959,50 $	√	2

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: une firme n'a pas eu le temps de préparer une soumission, deux firmes n'offrent pas les services demandés, une firme n'a pas les ressources requises et une firme voudrait connaître des projets spécifiques. Les autres preneurs n'ont retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau — Le 5 - 7 - 2019

19-17652 - Prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides Lot 2 Écosystème de plateformes Oracle et infonuagique hybride

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	3,63	6,75	11,00	8,00	14,50	15,00	15,25	74,1	1 565 959,50 $	0,79	1
Alithya Canada Inc.	3,88	8,00	11,50	7,00	15,00	17,00	16,75	79,1	1 647 016,88 $	0,78	2
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	

Comité	
Date	26-06-2019
Heure	13 h 30
Lieu	801 Brennan

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17652 — No du GDD : 1195942003

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides
Lot 3 Écosystème de plateformes IBM

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	8 - 5 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	11 - 6 - 2019	Date du dernier addenda émis :	30 - 5 - 2019
Ouverture faite le :	11 - 6 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	33 jrs
Date du comité de sélection :	26 - 6 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	17	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	5,882
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	8 - 12 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	8 - 12 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	1 043 973,00 $	√	3

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: une firme n'a pas eu le temps de préparer une soumission, deux firmes n'offrent pas les services demandés, une firme n'a pas les ressources requises et une firme voudrait connaître des projets spécifiques. Les autres preneurs n'ont retourné de formulaire de non participation.

Préparé par : Robert Normandeau — Le 5 - 7 - 2019

19-17652 - Prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides Lot 3 Écosystème de plateformes IBM

FIRME	Présentation de l'offre de services TI 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires 15%	Expérience du coordonnateur des services 10%	Description des processus et méthodologies 20%	Qualité du centre d'expertise 20%	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques 20%	Pointage intérimaire total 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Conseillers en gestion et informatique CGI Inc.	3,63	7,00	12,50	7,25	14,75	16,75	15,50	77,4	1 043 973,00 $	1,22	1
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	

Comité	
Date	26-06-2019
Heure	13 h 30
Lieu	801 Brennan

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Liste des commandes

Numéro : 19-17652
Numéro de référence : 1263083
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides. (3 lots)

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1591661)** 2019-05-09 8 h 33 **Transmission :** 2019-05-09 8 h 33	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1593452)** 2019-05-13 13 h 30 **Transmission :** 2019-05-13 13 h 30	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1591380)** 2019-05-08 14 h 24 **Transmission :** 2019-05-08 14 h 24	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CloudOps 200-423, St-Nicolas Montréal, QC, H2Y 2P4 http://www.cloudops.com NEQ : 1162653092	Monsieur Marc Pare Téléphone : 514 226-1954 Télécopieur : 514 312-5288	**Commande : (1591901)** 2019-05-09 11 h 15 **Transmission :** 2019-05-09 11 h 15	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Monsieur Gaston Jalbert Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1591575)** 2019-05-09 6 h 34 **Transmission :** 2019-05-09 6 h 34	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1591500)** 2019-05-08 16 h 17 **Transmission :** 2019-05-08 16 h 17	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	ESI Technologies Inc. 1550, rue Metcalfe, bureau 1100 Montréal, QC, H3A1X6 NEQ : 1149162597	Madame Renée Poulin Téléphone : 418 780-8032 Télécopieur : 418 780-8021	**Commande : (1603934)** 2019-06-05 9 h 14 **Transmission :** 2019-06-05 9 h 14	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-06-05 9 h 14 - Téléchargement 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-06-05 9 h 14 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1591330)** 2019-05-08 13 h 45 **Transmission :** 2019-05-08 13 h 45	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe Onepoint inc. 606 rue Cathcart Bureau 400 Montréal, QC, H3B1K9 http://www.groupeonepoint.ca NEQ : 1161367470	Madame Martine Larose Téléphone : 514 292-0270 Télécopieur :	**Commande : (1591977)** 2019-05-09 12 h 20 **Transmission :** 2019-05-09 12 h 20	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257	**Commande : (1592225)** 2019-05-09 16 h 27	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel

	Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Télécopieur : 418 523-6868	**Transmission :** 2019-05-09 16 h 27	3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les logiciels Libres LINAGORA Inc. 1455, rue Drummond Bureau 2B Montréal, QC, H3G 1W3 http://www.linagora.ca NEQ : 1169499044	Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY Téléphone : 514 798-1589 Télécopieur :	**Commande : (1596632)** 2019-05-21 9 h **Transmission :** 2019-05-21 9 h	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1591634)** 2019-05-09 8 h 12 **Transmission :** 2019-05-09 8 h 12	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Libéo 5700, boul. des Galeries Bureau 300 Québec, QC, G2K 0H5 http://www.libeo.com NEQ : 1165215154	Monsieur Joé Bussière Téléphone : 418 520-0739 Télécopieur :	**Commande : (1592393)** 2019-05-10 8 h 44 **Transmission :** 2019-05-10 8 h 44	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Micro Logic 2786, chemin Ste-Foy Sainte-Foy, QC, G1V 1V8 http://www.micrologic.ca NEQ : 1172265846	Monsieur Patrick Charbonneau Téléphone : 418 658-6624 Télécopieur : 418 654-1426	**Commande : (1592663)** 2019-05-10 12 h 30 **Transmission :** 2019-05-10 12 h 30	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale 425, rue Jacques-Parizeau RC-195 Québec, QC, G1R 4Z1 NEQ :	Madame Geneviève Lapointe Téléphone : 418 646-0425 Télécopieur : 418 643-5188	**Commande : (1603997)** 2019-06-05 9 h 46 **Transmission :** 2019-06-05 9 h 46	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-06-05 9 h 46 - Téléchargement 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-06-05 9 h 46 - Téléchargement

				Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Novipro 1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC) bureau 1900 Montréal, QC, H3B2N2 http://www.novipro.com NEQ : 1145282845	Monsieur Mathis Lorion Téléphone : 514 744-5353 Télécopieur : 514 744-3908	**Commande : (1591951)** 2019-05-09 11 h 51 **Transmission :** 2019-05-09 11 h 51	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 1148459481	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1591505)** 2019-05-08 16 h 18 **Transmission :** 2019-05-08 16 h 18	3132045 - 19-17652 addenda 1 2019-05-23 11 h 19 - Courriel 3135985 - 19-17652 addenda 2 2019-05-30 8 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.50

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1195942003

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19- 17652 (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 $, Lot 2 : 1 565 959,50 $, Lot 3 : 1 043 973,00 $ taxes incluses.

Rapport - mandat SMCE195942003.pdf

Dossier # :1195942003

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 22 août 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE195942003

Conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19- 17652 (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 $, Lot 2 : 1 565 959,50 $, Lot 3 : 1 043 973,00 $ taxes incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Linda Lajeunesse Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195942003

Conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19- 17652 (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 $, Lot 2 : 1 565 959,50 $, Lot 3 : 1 043 973,00 $ taxes incluses.

À sa séance du 31 juillet 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 3).*

Le 7 août 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires ont d'abord pris connaissance des raisons pour lesquelles plusieurs preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé une soumission. Puis, les membres ont bien compris l'importance des ententes, qui permettent notamment de maintenir la cadence de réalisation et de déploiement des projets de développement de services numériques et la mise à niveau de différentes infrastructures TI.

La Commission est également satisfaite d'apprendre que le Service des technologies de l'information prend les moyens à sa disposition pour éviter que la Ville ne se trouve en situation de dépendance par rapport à la firme CGI, et ce, notamment en dispensant de la formation à ses ressources internes afin d'assurer la gestion de ces nouvelles technologies à l'interne et en évitant de mettre l'environnement central de la Ville à risque en prévision de décommissionner les 29 applications qui deviendront désuètes au cours des sept prochaines années.

Dans ce contexte où un seul soumissionnaire a été jugé conforme, les membres apprécient particulièrement le fait que l'écart par rapport à la dernière estimation soit de seulement 5%.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 3).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE195942003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Montréal

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.51

2019/08/22
17:00

(2)

Dossier # : 1198304008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte Mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une (1) entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 1 185 294,75 $ (contrat : 1 030 691,09 $ + contingences : 154 603,66 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17579 - (2) soumissionnaires.

Il est recommandé :
1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec la firme CIMA+ s.e.n.c, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets Industriels de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579;

Lot 4	1 030 691,09 $ (taxes incluses)

2 - d'autoriser un montant total de 154 603,66 $, à titre de budget de contingences (taxes incluses);

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-18 16:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198304008**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte Mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une (1) entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 1 185 294,75 $ (contrat : 1 030 691,09 $ + contingences : 154 603,66 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17579 - (2) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1 800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisirs et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actifs des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI.
Le nombre de projets est en croissance constante et leur complexité nécessite une présence accrue au chantier. Afin d'assurer la qualité d'exécution exigée par la Ville de Montréal, l'assistance de contrôleurs de chantier d'expérience est requise.

L'appel d'offres public (#19-17579) pour cinq (5) lots de services de contrôleurs de chantier, publié dans Le Devoir le 20 mars 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 34 jours afin d'obtenir les documents nécessaires via le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de cent quatre-vingt (180) jours.

La date de remise des soumissions était le 23 avril 2019.

Deux (2) addenda ont été émis :

- Addenda 1 28/03/2019 - Réponses à cinq (5) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

- Addenda 2 10/04/2019 - Réponses à huit (8) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme aux critères d'évaluation pré approuvée par le Comité exécutif à la séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en contrôle de chantier pour les phases de construction et la période de mise en opération, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés "Contrat", "Devis - Services professionnels - Contrôleurs de chantier" et leurs annexes.
Les services professionnels de contrôleur de chantier prévoient notamment de :

- assurer une présence régulière sur le chantier;
- assurer un suivi sur la qualité des travaux;
- informer et conseiller le chargé de projet de la Ville tout au long de la réalisation du contrat;
- rédiger des fiches d'observation et des avis de non-conformité CNESST;
- effectuer le suivi des contrats avec les entrepreneurs, fournisseurs, occupants et autres intervenants;
- veiller au suivi des visites de chantier, des réunions de chantier et de coordination;
- faire le suivi des obligations contractuelles des divers intervenants.

De façon générale, les services des contrôleurs de chantier seront assurés sur une base hebdomadaire de 35 heures par semaine, 7 heures par jour. La présence au chantier est requise de jour pendant les heures de chantier qui sont, à titre indicatif, de 7 h à 15 h. Cet horaire pourrait être ajusté en fonction des différents chantiers. Certains horaires atypiques (soir, nuit et fin de semaine) peuvent être prévus selon les enjeux des projets. À la demande urgente du Directeur, s'il y a lieu, l'adjudicataire assurera la disponibilité des contrôleurs de chantier, y compris en dehors des heures prévues, et ce, afin d'assurer une coordination maximale des intervenants du projet.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis, à titre indicatif, comprend des exemples de projets de moyennes à grandes envergures. Elle représente les priorités de la DGPI, au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix d'aller de l'avant avec un, plusieurs ou tous les projets sur la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergures comparables, appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués en début de mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. À moins d'indications contraires, les projets seront exécutés en mode traditionnel dans des bâtiments occupés. Les contrôleurs de chantier assignés par l'adjudicataire feront le suivi simultanément de plusieurs projets identifiés en fonction des contraintes spécifiques à chacun d'eux. Des services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Plus particulièrement, les lots 1 à 5 portent sur l'implication des contrôleurs de chantier pour des projets selon les secteurs suivants :

- Lot 1 : Bâtiments du Service de la Police de Montréal (SPVM);

- Lot 2 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM);
- Lot 3 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV);
- Lot 4 : Bâtiments industriels;
- Lot 5 : Bâtiments corporatifs.

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au bordereau de prix de soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur et à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DGPI, au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder une (1) entente-cadre à la firme CIMA+ s.e.n.c pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la DGPI, pour la Division des projets Industriels (lot 4). Les ententes-cadres pour les lots 1, 2, 3 et 5 ont été accordées dans les sommaires décisionnels #1198304001, #1198304006 et #1198304007. Pour cet appel d'offres, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges dont trois (3) ont remis des soumissions (42,86%). Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.
Les trois (3) preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- CIMA+ s.e.n.c
- Colliers-Maîtres de projets
- Genipro (STNH) inc.

Pour le lot 4, il y a eu deux (2) offres de services soumises et seulement celle de CIMA+ s.e.n.c a été jugée conforme.

Soumissionnaires conformes **LOT 4**	Pointage intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (15%) (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CIMA+ s.e.n.c	**80,33**	**1,26**	**896 253,12 $**	**134 437,97 $**	**154 603,66 $**	**1 185 294,75 $**
Genipro (STNH) inc.	58,33	-	-	-	-	-
Dernière estimation réalisée			838 857,60 $	125 828,64 $	144 702,94 $	1 109 389,18 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire - estimation)* Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*						75 905,57 $ 6,84 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) *(2ième meilleure note finale - adjudicataire)* Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) *((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*						N/A N/A

Une allocation pour des services additionnels de 15 % a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination LEED ainsi que l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus des chantiers. La somme demandée à ces fins pour le lot #4 est de 154 603,66 $ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

L'écart entre les estimations et les prix du soumissionnaire conforme est acceptable et prend en compte les taux horaires selon le marché actuel.

Bien que l'autorisation de l'AMF ne soit pas requise dans le cadre de cet appel d'offres, chacune des trois (3) firmes composant l'équipe (et signataire du contrat) détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De plus, aucune de celles-ci ne figure au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ils ne sont pas visés par la liste des personnes à déclarer non conformes selon la mise en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les membres du comité de sélection, tenu le 9 mai 2019, recommandent de retenir l'offre de CIMA+ s.e.n.c pour le lot 4.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, étant donné que la valeur du contrat est de plus de 1 M$ avec un seul soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande en fonction des besoins des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Ces ententes-cadres sont limitées aux projets réalisés par la DGPI (SGPI).
Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la DGPI a effectué un estimé préalable de la dépense du lot 4 s'élevant respectivement à 1 109 389,18 $ taxes et contingences incluses, sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier. Il s'agit d'une option sans frais additionnels. C'est-à-dire qu'après 3 ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre ou non le contrat selon les besoins et l'appréciation des services rendus s'il reste un solde dans le contrat. Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de conception qui requerra ce type de services de suivi de chantier et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer au cocontractant l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour les contrôleurs de chantier sont comparables aux taux horaires des contrats de gestion de projets en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais tout en assurant une stabilité des taux pour une période de trois (3) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services de contrôleurs de chantier incluent notamment, selon les projets, le suivi de la documentation des certifications écologiques, des méthodes de protection de l'environnement de l'entrepreneur en chantier et de la mise en service des équipements le tout en conformité avec la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, les directives écologiques émises par celle-ci ainsi que les spécifications des architectes et ingénieurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce, augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité de réaliser une économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance CE : 31 juillet 2019
Séance CEC : 7 août 2019
Séance CE : 14 août 2019
Séance CM : 19 août 2019

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre L'ALLIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Pierre L'ALLIER, 11 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine PASCONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7856
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-08

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-07-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-07-18

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198304008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure une (1) entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 1 185 294,75 $ (contrat : 1 030 691,09 $ + contingences : 154 603,66 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17579 - (2) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17975 int. octroi lot 4.pdf 19-17579 tableau lot 4.pdf 19-17579 pv.pdf

SEAO _ Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-11

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17579 lot 4

No du GDD : 1198304008

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 5 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 10 - 4 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Genipro (STNH) Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima + s.e.n.c.	1 030 691,09 $	X	

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 10 - 5 - 2019

19-17579 - Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal (lot 4)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 10%	Capacité de production des firmes et échéancier 25%	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables 30%	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Cima + s.e.n.c.	4,00	8,33	21,00	23,67	23,33	80,33	1 030 691,09 $	**1,26**	**1**
Genipro (STNH) Inc.	3,33	7,00	14,00	14,33	19,67	58,33			**Non conforme**
0						-		**-**	
0						-		**-**	
0						-		**-**	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	**jeudi 09-05-2019**
Heure	**13h30**
Lieu	**255 Crémazie Est, 4e étage**

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Rechercher un avis

Mes avis

Saisir un avis

- Information
- Description
- Classification
- Conditions
- Documents
- Modalités
- Résumé
- Addenda
- Liste des commandes
- **Résultats d'ouverture**
- Contrat conclu

Liste des commandes

Numéro : 19-17579
Numéro de référence : 1249792
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1565205)** 2019-03-21 10 h 45 **Transmission :** 2019-03-21 10 h 45	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Colliers maîtres de projets inc. 1800, avenue McGill College, bureau 400 Montréal, QC, H3A3J6 http://www.mhpm.com/fr NEQ : 1163608608	Monsieur Dennis McDonald Téléphone : 438 227-2927 Télécopieur :	**Commande : (1564493)** 2019-03-20 13 h 03 **Transmission :** 2019-03-20 13 h 03	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Genipro (STNH) inc. 50 rue Saint-Charles Ouest suite 100 Longueuil, QC, J4H 1C6 http://www.genipro.com NEQ : 1160426327	Monsieur Jean-Michel Tremblay Téléphone : 514 267-9541 Télécopieur :	**Commande : (1564354)** 2019-03-20 11 h 09 **Transmission :** 2019-03-20 11 h 09	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1564517)** 2019-03-20 13 h 22 **Transmission :** 2019-03-20 13 h 22	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MDTP atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/ NEQ : 1145298346	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 289-6387 Télécopieur :	**Commande : (1565923)** 2019-03-22 10 h 09 **Transmission :** 2019-03-22 10 h 09	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1564940)** 2019-03-21 8 h 27 **Transmission :** 2019-03-21 8 h 27	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

				électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1564674)** 2019-03-20 15 h 14 **Transmission :** 2019-03-20 15 h 14	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.51

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1198304008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure une (1) entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 1 185 294,75 $ (contrat : 1 030 691,09 $ + contingences : 154 603,66 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17579 - (2) soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE198304008.pdf

Dossier # :1198304008

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 22 août 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198304008

Conclure une (1) entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 1 185 294,75 $ (contrat : 1 030 691,09 $ + contingences : 154 603,66 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17579 - (2) soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198304008
Conclure une (1) entente-cadre avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets Industriels (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 1 185 294,75 $ (contrat : 1 030 691,09 $ + contingences : 154 603,66 $), taxes incluses. Appel d'offres public #19-17579 - (2) soumissionnaires.

À sa séance du 31 juillet 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 7 août 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les questions des commissaires ont permis de préciser que des contingences de 15% sont prévues au contrat dont l'écart avec la dernière estimation est d'environ 6,5%. Aussi, les membres ont pu obtenir des précisions relatives au calcul du « taux horaire selon le marché actuel », ce taux horaire ayant été calculé sur la base du taux horaire payé dans le précédent dossier majoré pour refléter l'inflation à ce jour.

Les commissaires ont également échangé sur la différenciation qui doit être faite entre les mandats de réalisation et les mandats de contrôle des projets. Ceci a permis au Service de clarifier que la pratique veut effectivement qu'un contrat de vérification d'un chantier ne soit pas octroyé à la firme responsable de la réalisation de ce même chantier, et ce, pour des raisons éthiques, d'où l'existence d'ententes cadres. Les commissaires ont demandé que des vérifications soient cependant effectuées afin d'identifier précisément le mécanisme administratif qui permettra de s'en assurer. Par la suite, la Commission évaluera la pertinence d'émettre une recommandation sur cette question dans son bilan annuel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198304008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.52

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1197075001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permettant l'octroi d'un contrat gré à gré au delà de la limite de 101 000$ et d'une valeur maximale de 365 000$ taxes incluses pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle. Contrat octroyé à la firme JMV Environnement Inc. pour un montant total de 365 000 taxes incluses. Quatre (4) demandes de prix effectuées, trois (3) soummissions reçues.

Il est recommandé :
1. d'autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permettant l'octroi d'un contrat gré à gré au delà de la limite de 101 000$ à l'entreprise JMV Environnement Inc. d'une valeur maximale de 365 000$ taxes incluses pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-08-13 17:11

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197075001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permettant l'octroi d'un contrat gré à gré au delà de la limite de 101 000$ et d'une valeur maximale de 365 000$ taxes incluses pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle. Contrat octroyé à la firme JMV Environnement Inc. pour un montant total de 365 000 taxes incluses. Quatre (4) demandes de prix effectuées, trois (3) soummissions reçues.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001 - **Loi 75**), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville a la compétence en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles. Ainsi, la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement est responsable de planifier les contrats de collecte, de transport, de valorisation des matières résiduelles ainsi que des écocentres auprès des citoyens dans les arrondissements de Montréal. Le réseau d'écocentres de la Ville de Montréal offre à ses citoyens des points de dépôt pour leurs matières résiduelles plus difficilement récupérables par une collecte porte-à-porte. En 2018, ils ont permis de détourner de l'enfouissement près de 70 000 tonnes de matières diverses. Grâce au réseau d'écocentres, la Ville rencontre les orientations du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), les engagements dans le cadre du C40 avec pour objectif d'atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Une fois triées, toutes les matières déposées dans les écocentres sont ensuite transportées vers des sites de recyclage, de valorisation ou d'enfouissement.
Rappelons que le 11 janvier dernier, le Sous-secrétariat aux marchés publics a inscrit les entreprises Centre de tri Mélimax inc. ainsi que Mélimax Transport Inc. au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Conséquemment, dès le 13 mars

2019, les deux entreprises furent réputées en défaut d'exécuter les contrats de la Ville. Les firmes étaient adjudicataires de sept (7) contrats pour des services de transport par conteneurs dans des cours de voiries, de transport par conteneurs pour les matières résiduelles aux écocentres ainsi que de tri et de mise en marché du bois trié pour six (6) territoires et deux (2) écocentres. Les contrats adjugés à Mélimax Transport Inc. pour la fourniture et le transport de conteneurs aux écocentres de LaSalle et Saint-Laurent ont été résiliés.

La Ville a sollicité le marché à deux reprises depuis janvier, afin d'octroyer de nouveaux contrats pour le transport par conteneurs dans ces deux écocentres, mais aucune soumission n'a été reçue. Ces écocentres ont d'ailleurs dû être fermés de façon temporaire entre le 19 avril et le 5 juin 2019 (Saint-Laurent) et le 3 mai et 19 juin (LaSalle). Les démarches réalisées par la Ville ces derniers mois ont démontré l'absence d'entreprises possédant actuellement les équipements ou le personnel suffisant, ou les deux pour offrir le niveau de service requis à LaSalle et Saint-Laurent (en conteneurs) et les limites du marché pour les autres écocentres. Ce constat est partagé par Recyc-Québec.

Du fait de l'absence de soumissionnaire pour la fourniture et le transport de conteneurs pour les écocentres LaSalle et Saint-Laurent (AO 19-17499 et 19-17698), l'octroi de plusieurs contrats de gré à gré avec différents entrepreneurs et la mise en place d'un nouveau mode opérationnel mixte dans lequel des camions 12 roues, semi-remorques et des conteneurs sont utilisés pour transporter les matières récupérées a permis à la Ville de rouvrir les sites aux citoyens montréalais les 6 (Saint-Laurent) et 20 juin (LaSalle) et de maintenir le service aux citoyens. Ce nouveau mode a permis d'avoir accès à un bassin d'entrepreneurs beaucoup plus important qu'avec un mode unique par conteneurs et comporte des avantages opérationnels, notamment en regard de la flexibilité qu'il offre pour la gestion des différentes matières accumulées sur les sites. Voici les huit (8) contrats sous forme de gré à gré qui ont été octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes respectivement pour la fourniture d'un tracteur chargeur, pour la fourniture de transport de matières en vrac et pour la fourniture de transport de matières en conteneurs :

Écocentre St-Laurent :
Entreprises Angelo Cardillo Ltée BC#1350445;
JM Services Uniques Inc. BC#1350597;
TTI Environnement BC#1350811.

Écocentre LaSalle :
JMV Environnement Inc. BC#1354201, BC#1360600, BC#1358512;
Groupe Imog BC#1354211;
Services Matrec BC#1354627.

En parallèle, une demande dérogation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a été déposée. Le Service de l'environnement a reçu une réponse favorable le 31 juillet 2019. L'octroi d'un contrat gré à gré d'une valeur maximale de 365 000 $, taxes incluses, pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle permettra d'assurer le service offert aux citoyens jusqu'à l'octroi d'un contrat à plus longue échéance. Une telle demande n'est pas nécessaire pour l'écocentre Saint-Laurent étant donné que l'écoulement des quantités des contrats gré à gré se fait plus lentement qu'à l'écocentre LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 0866 - 29 mai 2019 : d'autoriser le dépôt d'une demande de dérogation à l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de pouvoir conclure un contrat de type « gré à gré » d'une valeur supérieure à 101 100 $ pour les services de camionnage en vrac pour les écocentres LaSalle et Saint-

Laurent.
CG16 0334 - 19 mai 2016 : Accorder un contrat à Excavations Vidolo ltée et à Mélimax Transport Inc. pour la fourniture et le transport de matières par conteneur pour les écocentres, pour une période de 36 et 42 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 9 413 900 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15121 (5 soumissionnaires)

CG13 0333 – 29 août 2013 : Accorder à Excavations Vidolo ltée, RCI Environnement Inc., WM Québec Inc. et Gestion Environnementale Éconord Inc. divers contrats pour la fourniture de transport de matières par conteneurs pour les écocentres, pour une période de 36 mois, avec une option de deux prolongations d'une année chacune - Dépense totale de 11 280 846 $, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12892 (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Étant donné les circonstances exceptionnelles, le Service de l'environnement a demandé au MAMH le 10 juin dernier une dérogation permettant l'octroi d'un contrat de gré à gré au-delà de la limite permise d'un montant de 101 100 $. Ceci, dans le but de rétablir rapidement le service aux écocentres, de réduire le nombre de gré à gré et de rotations des fournisseurs conformément au règlement portant sur la gestion contractuelle et de permettre au Service de l'environnement d'analyser et de revoir ses méthodes de fonctionnement afin de préparer un appel d'offres qui viendra répondre aux nouvelles réalités du marché de transport de matières résiduelles. Une réponse favorable du MAMH a été obtenue le 31 juillet 2019.

JUSTIFICATION

L'octroi d'un contrat gré à gré à la firme JMV Environnement d'une valeur maximale de 365 000 $ taxes incluses pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle permettra d'assurer le service offert aux citoyens jusqu'à l'octroi d'un contrat à plus longue échéance. Une copie du devis technique régissant le contrat sera acheminée à la ministre du MAMH à sa demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des demandes de prix ont été effectuées auprès de quatre (4) entrepreneurs pour un contrat d'une valeur maximale de 365 000 $ taxes incluses. Trois (3) soumissions au total ont été reçues.
Voici le détail des soumissions reçues.

GFL Environnement Inc.
12 roues : 235$/heure
Semi-remorques (4 essieux) : 235$/heure

JMV Environnement Inc.
12 roues : 144$/heure
Semi-remorques (2 et 3 essieux) : 164$/heure

Les Entreprises Kl Mainville Inc.
12 roues : 136$/heure
Semi-remorques (2 essieux) : 166$/heure
Semi-remorques (3 essieux) : 176$/heure
Semi-remorques (4 essieux) : 186$/heure

L'élément décisif qui a permis de départager le plus bas soumissionnaire est l'offre de prix pour les camions semi-remorque à 3 essieux pour les raisons suivantes :

Nos besoins opérationnels sont pour des camions semi-remorques à 2 ou à 3 essieux et des camions 12 roues en proportion de 60% et 40% respectivement.
Le soumissionnaire JMV Environnement a proposé un prix identique pour les camions semi-remorques à 2 et à 3 essieux.
Le prix de JMV Environnement pour un camion semi-remorque à 3 essieux est moins cher que le prix de KL Mainville pour le même type de camion.

Le plus bas soumissionnaire retenu est JMV Environnement Inc.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En respect à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), le transport des matières en provenance des écocentres contribue aux objectifs suivants : récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019 et atteindre, dans le cadre du C40, un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de réduire le nombre de gré à gré à effectuer (trois (3) gré à gré ont dû être effectués depuis le 20 juin) en assurant une entente contractuelle à plus long terme pour la fourniture et le transport de matières provenant de l'écocentre LaSalle afin de poursuivre les opérations et desservir la population montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 14 août 2019
CG : 22 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline BOIVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien D DEMERS
agent(e) de recherche

Tél : 514-872-1279
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-09

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles

Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-08-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-08-13

Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec

Le sous-ministre

Québec, le 31 juillet 2019

Monsieur Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Monsieur le Directeur général,

La présente donne suite à la correspondance de la Ville de Montréal, datée du 10 juin 2019, dans laquelle elle demande l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'octroyer de gré à gré un contrat pour la gestion et le transport de matières résiduelles valorisables pour les écocentres de LaSalle et de Saint-Laurent.

Je vous informe qu'en application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Montréal est autorisée à octroyer un contrat, sans demander de soumissions, pour la gestion et le transport de matières résiduelles valorisables pour les écocentres de LaSalle et de Saint-Laurent. Ce contrat ne doit toutefois pas excéder 365 000 $ et doit être substantiellement conforme au projet de devis transmis pour l'analyse de la présente demande.

Cette autorisation est donnée en raison de circonstances exceptionnelles et ne doit pas avoir pour effet d'éviter la concurrence entre les fournisseurs.

Enfin, il est demandé qu'une copie du contrat soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une fois qu'il aura été signé par l'ensemble des parties.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric Guay

Québec
Aile Chauveau, 4e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863
www.mamh.gouv.qc.ca

Montréal
800, rue du Square-Victoria
C. P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7
Téléphone : 418 691-2040
Télécopieur : 418 644-9863

En application de l'article 573.3.1 de la Loi sur les cités et villes, j'autorise la Ville de Montréal à octroyer, sans demande de soumissions, un contrat pour la gestion et le transport de matières valorisables pour les écocentres de LaSalle et de Saint-Laurent aux conditions suivantes :

- le montant maximal du contrat ne doit pas excéder 365 000 $;
- le contrat à intervenir doit être substantiellement conforme au projet de devis transmis pour l'analyse de la présente demande;
- une copie du contrat doit être transmise au Ministère une fois signé par l'ensemble des parties.

Cette autorisation est donnée en raison de circonstances exceptionnelles et ne doit pas avoir pour effet d'éviter la concurrence entre les fournisseurs.

Par :

Frédéric Guay
Sous-ministre

RECYC-QUÉBEC
Québec

NOTE D'INFORMATION

Destinataire : Ville de Montréal
Sujet : Portrait du secteur de la récupération et du recyclage des résidus de construction, de rénovation et de démolition dans la grande région de Montréal
Date : 10 mai 2019

---

1. CONTEXTE

Les centres de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) sont au cœur d'une chaîne de récupération et de valorisation qui a permis de trier près de 1,8 million de tonnes de matières résiduelles en 2015. Il existe actuellement près d'une soixantaine d'installations à travers le Québec, qui prennent en charge plusieurs matières issues du secteur CRD comme le bois, le bardeau d'asphalte, les métaux, le gypse, la pierre, la brique, etc. Ce sont ces entreprises qui reçoivent tous les matériaux et les produits que les citoyens apportent à leur écocentre chaque semaine et avec lesquels les municipalités signent des ententes pour leur traitement (tri) et leur recyclage.

Depuis plusieurs années, l'industrie du recyclage des résidus de CRD fait face à de nombreux défis. Le manque de débouchés pour certaines matières, les exigences environnementales strictes, les prix à la baisse, le faible coût de l'élimination n'en sont que quelques-uns qui réduisent année après année la rentabilité de ces entreprises. C'est un secteur d'activités relativement jeune et donc fragile aux différents soubresauts que connaissent les marchés de la revente des matières triées à travers l'Amérique du Nord. C'est d'autant plus vrai pour la grande région de Montréal, étant donné la présence de sites d'enfouissement à proximité qui acceptent les résidus à des coûts relativement faibles. Ainsi, le prix associé au tri des résidus de CRD est souvent supérieur à celui de leur enfouissement dans cette région.

Actuellement, mis à part les métaux, le bois et le carton, aucune autre matière ne génère un revenu de vente pour les centres de tri de résidus de CRD. Pour les autres matières, même celles pouvant avoir un débouché de recyclage ou de valorisation (ex. : gypse, bardeaux, plastiques), les centres de tri sont très souvent dans l'obligation de débourser une somme d'argent pour s'en départir. De plus, ils doivent absorber le coût d'élimination des rejets et des matières pour lesquelles il n'existe pas de débouchés, un tarif qui peut varier selon les régions de 50 $ à plus de 120 $ la tonne.

En plus, les centres de tri doivent gérer leurs résidus de tamisage, lesquels contiennent une multitude de matières ayant une granulométrie trop fine pour être recyclés adéquatement. Ceux-ci représentent plus de 20 % des matières sortantes. Ces résidus fins peuvent être utilisés comme matériaux de recouvrement alternatifs dans les lieux d'élimination, selon les autorisations émises par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Or, depuis l'automne 2016, les lieux d'élimination ont réduit de façon importante l'utilisation de ces résidus de tamisage comme matériel de recouvrement. Il s'agit d'une problématique rencontrée à l'échelle nord-américaine. Ces résidus doivent par conséquent être gérés autrement (souvent éliminés), avec les coûts supplémentaires qui y sont associés. À l'intérieur d'un marché normal, les centres de tri de résidus de CRD pourraient augmenter leur tarification à l'entrée pour compenser cette hausse de prix. Cependant, ce nouveau tarif à l'entrée pourrait ne plus rivaliser avec le tarif à l'élimination dans plusieurs régions, mettant ainsi à risque toute la chaîne de valeurs. Les générateurs étant très sensibles à la variable de prix, ceux-ci optent généralement pour la solution la moins dispendieuse.

Dans ce contexte difficile, pour certains centres de tri de résidus de CRD, une façon de tirer leur épingle du jeu est de contourner les règles du secteur en disposant de leurs rejets dans des sites non autorisés, leur permettant ainsi de diminuer leurs coûts d'opérations et ainsi mener une concurrence déloyale envers leurs compétiteurs. Cette situation est très présente dans la grande région de Montréal , entre autres à cause de la présence de terrains situés dans des secteurs sous gestion fédérale qui tombent dans un flou administratif, d'anciens lieux d'élimination ainsi qu'en raison de la compétition féroce de l'enfouissement.

Après plusieurs années d'enquête du MELCC concernant des dépôts de rebuts dans des sites non autorisés de l'entreprise Mélimax, c'est finalement l'Autorité des marchés financiers (AMF) qui a sévi en ajoutant le nom de l'entreprise de Châteauguay au Registre des entreprises non admissibles (RENA) aux contrats publics. Sa présence sur cette liste noire interdit à tout organisme public, incluant les villes, de faire affaire avec elle. Mélimax est malheureusement un joueur important du secteur donc très présent au niveau municipal , ayant remporté plusieurs appels d'offres publics, dont celui pour la gestion des matières sortant de tous les écocentres de la ville de Montréal.

En ce qui concerne le transport de résidus CRD et d'encombrants provenant des écocentres de la Ville de Montréal, peu de joueurs ont actuellement la capacité de répondre aux besoins de la Ville, qui implique une grande disponibilité de camions pour répondre aux exigences du contrat (roulement de conteneurs, quantités à traiter, etc.). De plus, le secteur du transport connait une pénurie de main d'œuvre (chauffeurs), qui affecte d'autant plus la capacité des compagnies à assurer un service adéquat.

2. AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER

Programme de soutien aux installations de tri de résidus de construction, de rénovation et de démolition
Un programme d'aide financière a été lancé en août 2017 par RECYC-QUÉBEC visant à supporter temporairement le maintien des activités des centres de tri de résidus CRD en vue d'assurer la pérennité de la chaîne de valeur de récupération et de valorisation. Le programme visait à compenser financièrement les centres de tri de résidus CRD pour la hausse des coûts associés à la gestion des résidus fins. Afin de prendre en considération les différents contextes régionaux, l'aide financière était modulée en fonction de la région où se situe le centre de tri. Dans la grande région de Montréal, seulement trois centres de tri se sont prévalus du programme. Celui-ci a permis aux installations les plus affectées de tenir le temps que des solutions se mettent en place. Cependant, comme le développement de nouveaux débouchés est encore difficile, plusieurs centres de tri CRD sont toujours dans une situation critique.

Programme de reconnaissance des centres de tri CRD
RECYC-QUÉBEC, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), travaille présentement sur un programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de CRD. Ce dernier permettra aux donneurs d'ordres, dont les municipalités, de s'assurer que les installations avec lesquelles ils signeront des ententes ont de bonnes pratiques et agissent en conformité avec les lois.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197075001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Autoriser l'utilisation d'une dérogation accordée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation permettant l'octroi d'un contrat gré à gré au delà de la limite de 101 000$ et d'une valeur maximale de 365 000$ taxes incluses pour la gestion et le transport de matières résiduelles de l'écocentre LaSalle. Contrat octroyé à la firme JMV Environnement Inc. pour un montant total de 365 000 taxes incluses. Quatre (4) demandes de prix effectuées, trois (3) soummissions reçues.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable 1197075001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-08-13

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6052
Division : Service des finances - Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2019/08/22
17:00

(1)

Dossier # : 1198429001

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec

Il est recommandé:
1. de renouveler l'adhésion de la Ville de Montréal au processus de certification du Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec;

2. d'autoriser Mme Valérie Gagnon, directrice de la Direction de la mobilité, à déposer une demande de renouvellement de la certification au nom de l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-16 16:58

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198429001**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Renouveler l'adhésion au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Aujourd'hui le vélo est plus populaire que jamais à Montréal. On y dénombre désormais plus d'un million de cyclistes. Montréal peut se targuer de figurer parmi les villes en Amérique du Nord où le vélo a la plus grande part modale des déplacements, soit 2,5%. Dans le contexte où les cyclistes sont de plus en plus nombreux, le rythme de croissance des nouvelles infrastructures cyclables peine à répondre à la demande. Dans cet esprit, plusieurs projets et programmes sont présentement développés afin de propulser le vélo à Montréal comme un mode de transport fiable, pratique et sécuritaire. Notamment, le développement du réseau cyclable est assuré par la révision du plan vélo de l'agglomération et la planification du Réseau Express Vélo (REV). Aussi, l'accès au vélo est assuré par le développement et l'expansion du système de vélo en libre-service BIXI.
Par le biais du programme Mouvement vélosympathique, une démarche de certification favorisant l'émergence d'une culture vélo, Vélo Québec offre un service de soutien et des outils aux collectivités qui veulent encourager l'utilisation du vélo. Ce mouvement s'inspire du programme Bicycle Friendly America, créé en 1980 par The League of American Bicyclists et implanté en Ontario par Share the Road Cycling Coalition depuis 2012.

En 2016, la Ville de Montréal a obtenu la certification Argent (voir document en pièce jointe). Cette certification doit être renouvelée tous les trois ans. Suite aux réalisations des dernières années et avec les différents projets annoncés pour les prochaines années, dont le REV, l'aménagement de nombreux Sas vélos et de zones d'entrecroisement, l'implantation de 25 nouvelles bornes de comptage et afficheurs, l'ajout de zones d'emportièrage aux bandes cyclables et l'aménagement de vélorues, la Ville de Montréal peut envisager l'obtention d'un niveau de certification plus élevé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0261 - Adhérer au processus de certification du Mouvement vélosympathique mis en place par Vélo Québec pour les collectivités du Québec et déposer une demande de certification au nom de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Le Mouvement vélosympathique a pour but d'encourager les collectivités et les organisations à faire du vélo une réelle option en matière de transport et de loisirs pour tous. Il propose des outils et un service de soutien pour atteindre cet objectif, et il reconnaît les actions prises en accordant une certification de niveau bronze, argent, or, platine ou diamant aux collectivités et organisations qui travaillent à favoriser la pratique du vélo. Le processus de certification s'articule autour de cinq grands axes essentiels à la création d'une solide culture vélo : les 5 E. Pour se porter candidat à une certification, les demandeurs doivent faire la preuve de leurs réalisations dans chacun des cinq axes :

ENVIRONNEMENT : les aménagements et l'équipement qui permettent la pratique du vélo;

ÉDUCATION : les programmes qui assurent la sécurité et le confort des cyclistes et autres usagers de la route;

ENCOURAGEMENT : les mesures incitatives et de promotion qui invitent les gens à enfourcher leur vélo;

ENCADREMENT : les lois et programmes qui font en sorte que les automobilistes et les cyclistes doivent répondre de leurs actes;

ÉVALUATION ET PLANIFICATION : les processus qui indiquent un engagement à mesurer les résultats et à se doter de plans d'action.

La certification vélosympathique doit être vue comme un processus d'amélioration continu dans le but de favoriser davantage l'utilisation du vélo comme mode de transport actif.

Le maintien de l'adhésion au Mouvement vélosympathique se fait par le dépôt, par l'agglomération, de sa demande de renouvellement de certification à Vélo Québec accompagnée d'un appui formel du conseil municipal. En parallèle, l'agglomération devra inviter, via ses outils de communication, au moins cinq citoyens à s'inscrire à la banque d'évaluateurs locaux de Vélo Québec afin de remplir un court sondage en ligne dont l'objectif est de témoigner de leurs expériences comme cyclistes.

JUSTIFICATION

Des sommes importantes sont investies annuellement par la Ville de Montréal pour accélérer la mise en place de nouvelles infrastructures cyclables destinées aux cyclistes et faire de Montréal une des meilleures villes cyclables au monde. Dans ce contexte, l'adhésion de Montréal au Mouvement vélosympathique lui procurerait des outils supplémentaires (notamment grâce au rapport de rétroaction) pour renforcer et structurer davantage la démarche d'amélioration continue dont elle s'était dotée depuis l'adoption de son Plan de transport en 2008 et du Plan cadre vélo en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion au Mouvement vélosympathique n'a aucune implication financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le vélo est dorénavant reconnu comme un mode de transport de plus en plus fiable à Montréal et son usage est répandu à la grandeur du territoire montréalais. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES ainsi qu'à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville maintient son adhésion au Mouvement vélosympathique, les impacts seront importants aussi bien en termes d'amélioration continue de la pratique du vélo sur son territoire qu'au niveau de la visibilité et de la notoriété. Il s'agit d'une occasion de plus pour la Ville de mettre de l'avant ses réalisations et de faire valoir son expertise dans le domaine des transports actifs.
Sans le dépôt d'une demande de renouvellement de la certification avant le 4 octobre 2019, la Ville perdra sa certification Argent actuelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le processus de certification prévoit des opérations de communication relevant conjointement du promoteur de ce projet, soit Vélo Québec, et de la Ville. Si celle-ci réussit à obtenir sa certification, un plan de communication sera préparé (voir le calendrier ci-bas). Une stratégie de communication propre à la Ville pourrait également être convenue avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 octobre 2019 : transmission de la demande de certification à Vélo Québec;
7 au 18 octobre : sélection des évaluateurs locaux;
21 octobre au 8 novembre : évaluation des candidatures par le comité de juges;
11 au 29 novembre : rétroaction aux candidats. Si la certification est accordée, la Ville et Vélo Québec s'entendent sur un plan de communication. Sinon, un plan d'action est proposé par Vélo Québec à la Ville;
Décembre 2019 : Annonce des collectivités certifiées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel SICOTTE
Conseiller en aménagement

Tél : (514) 872-8919
Télécop. : (514) 872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-03

Isabelle MORIN
Chef de division

Tél : 514 872-3130
Télécop. : 514 872-4494

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-07-16

Les certifiés | Mouvement VÉLOSYMPATHIQUE

Collectivité	Années	Niveau	Population	Type	Région
Bromont	2019-2024	4 | Argent	10 003	Municipalité	Montérégie
Drumondville	2018-2021	5 | Bronze	68 601	Municipalité	Centre-du-Québec
Gatineau	2016-2019	4 | Argent	276 577	Municipalité	Outaouais
Laval	2019-2024	5 | Bronze	437 413	Municipalité	Laval
Longueuil	2018-2021	5 | Bronze	246 899	Municipalité	Montérégie
Montréal	2016-2019	4 | Argent	1 704 694	Municipalité	Montréal
Outremont (Montréal)	2017-2020	5 | Bronze	23 566	Arrondissement	Montréal
Rosemont–La Petite-Patrie (Montréal)	2018-2021	5 | Bronze	145 337	Arrondissement	Montréal
Sainte-Julie	2018-2021	4 | Argent	30 288	Municipalité	Montérégie
Sherbrooke	2018-2021	5 | Bronze	164 538	Municipalité	Estrie
Sutton	2017-2020	5 | Bronze	4 012	Municipalité	Montérégie
Waterloo	2018-2021	5 | Bronze	4 410	Municipalité	Montérégie

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.02

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1181081014

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Ratifier par l'agglomération l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) portant l'appellation "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE afin de permettre l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police - Du 1er juin 2015 au 31 mai 2020. Montant estimé de la dépense: 246 000 $

Il est recommandé

1. de ratifier une dépense estimée à 246 000 $ pour la période de 5 ans (1er juin 2015 au 31 mai 2020), non taxable, pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle "Foss Corp-Rate" afin de permettre l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police de la Ville de Montréal;

2. de ratifier l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) intitulé "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)", et ce, conformément aux dispositions de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-01-31 15:19

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1181081014**

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Ratifier par l'agglomération l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) portant l'appellation "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE afin de permettre l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police - Du 1er juin 2015 au 31 mai 2020. Montant estimé de la dépense: 246 000 $

CONTENU

CONTEXTE

Suite à une demande d'opinion juridique, il est recommandé de faire approuver par le conseil d'agglomération la ratification de l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achat du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en utilisant la carte de crédit FOSS Corp-rate.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0850 - Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) portant l'appellation "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE afin de permettre l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police - Du 1er juin 2015 au 31 mai 2020 - Montant estimé de la dépense: 246 000 $

DESCRIPTION

Cette entente, conclue entre le CSPQ et FOSS Corp-Rate et à laquelle la Ville a adhéré, n'a pour objet que des services de gestion de cartes de crédit donnant droit à des rabais sur les achats d'essence.
Entraînant une dépense de 246 000$ pour une période de 5 ans (1er juin 2015 au 31 mai 2020) et n'ayant pas fait l'objet d'une demande de soumissions par la Ville, ce contrat aurait dû être approuvé par le Conseil d'agglomération en vertu des articles 33 et 34.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* et du paragraphe 8 a) de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . La décision du CE est toutefois susceptible de ratification par le Conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

Le dossier présenté antérieurement au comité exécutif, aurait dû obtenir l'approbation du conseil d'agglomération. Le présent GDD vise à corriger cette situation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'Exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) en gestion des ressources financieres - c/e

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-0946
Télécop. : 514 868-4447

Tél : 514-872-1076
Télécop. : 514-872-1095

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1181081014

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Objet :	Ratifier par l'agglomération l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat de regroupement d'achats du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) portant l'appellation "Gestionnaire de cartes de crédit (essence)" pour la fourniture et la gestion de la carte de crédit universelle FOSS CORP-RATE afin de permettre l'approvisionnement en carburant des véhicules du Service de police - Du 1er juin 2015 au 31 mai 2020. Montant estimé de la dépense: 246 000 $

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1181081014.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseillère budgétaire - Service des finances - Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier
Tél : 514-872-1093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-09

Cathy GADBOIS
Chef de section

Tél : 514-872-1443
Division : Service des finances - Direction Du Conseil Et Du Soutien Financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.03

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1194368007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Il est recommandé:
1) d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
2) d'adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2015).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-23 09:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194368007**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en 2008 prévoyait un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'une de ces mesures visait plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire montréalais dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires.
Afin de tenir compte de l'évolution du cadre urbain et de l'intensification des besoins pour de nouveaux aménagements cyclables, une première modification au Décret (CG15 0037) a été rendue nécessaire en 2015 alors que le réseau cyclable montréalais totalisait 650 kilomètres.

Aujourd'hui, ce réseau totalise 876 kilomètres dans l'ensemble de l'agglomération. Forte de ce succès, la Ville de Montréal entend poursuivre ses efforts afin qu'un plus grand nombre de cyclistes se déplacent à vélo. C'est dans ce contexte qu'une seconde modification est requise afin de permettre, notamment, le déploiement du Réseau express vélo (REV). Celui-ci se veut une infrastructure cyclable de grande capacité, attrayante et conviviale. Les 17 grands axes dont il est composé se présentent comme la colonne vertébrale du réseau cyclable montréalais à laquelle pourront se greffer de nombreux axes cyclables locaux. Le REV vise à assurer la desserte de grands pôles d'activités commerciales, résidentielles, industrielles et institutionnelles de même que les pôles de transport collectif par des liaisons fiables, sécuritaires et continues.

Ce réseau d'axes cyclables contribuera à la transformation de l'environnement urbain en véritables milieux de vie. Il soutient l'offre d'une mobilité active sur le territoire montréalais par l'implantation d'infrastructures aménagées selon les meilleures pratiques, assurant ainsi un niveau de sécurité optimal et réduisant les conflits potentiels avec les autres usagers de la route. Le vélo devient ainsi un mode de transport à part entière, à la portée de tous et attrayant pour les nouveaux utilisateurs potentiels.

À l'heure actuelle, 118 kilomètres (64%) du REV sur les 184 kilomètres qu'il totalise figurent sur la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal qui apparaît dans le *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)* à la suite de la modification apportée en 2015 (CG15 0037). Le financement nécessaire à la planification et à la réalisation des 66 kilomètres restants ne peut être puisé dans les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) que si ceux-ci apparaissent à leur tour dans l'annexe du Décret, parmi les équipements et infrastructures d'intérêt collectif.

Il importe de mentionner que les axes à l'étude pour le REV ont fait l'objet de présentations et de discussions auprès de différents comités ou instances, notamment auprès des directeurs d'arrondissements lors d'une rencontre tenue le 9 avril dernier et auprès des directeurs généraux des villes liées lors de la rencontre de l'Association des municipalités de banlieue tenue le 7 mai dernier.

C'est dans ce contexte qu'il est requis de modifier le Décret concernant l'agglomération de Montréal. L'objectif étant d'y ajouter les 66 kilomètres à l'étude pour le Réseau express vélo (REV) afin que l'agglomération puisse planifier et amorcer leur réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0037 (29 janvier 2015) - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
CG09 0364 (27 août 2009) - Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) (réseau cyclable);

DESCRIPTION

Il s'agit dans un premier temps d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal pour y inclure les corridors à l'étude pour le REV (184 km). La carte du REV illustrant notamment les nouveaux axes (66 km) à inclure dans la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal figure en pièce jointe.
Ensuite il s'agit d'approuver le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). Ce règlement nécessite l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

JUSTIFICATION

Il est acquis que les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) ne peuvent financer la planification et la réalisation de nouvelles infrastructures cyclables que si celles-ci figurent parmi les équipements et infrastructures projetées d'intérêt collectif du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).* Or, 66 kilomètres (36%) des axes à l'étude pour le REV à l'heure actuelle n'apparaissent pas dans la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération montréalaise annexée au Décret. D'où la nécessité de modifier le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* afin d'y intégrer la totalité des axes à l'étude pour le REV.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bien que les corridors à l'étude pour le REV soient maintenant connus, la démarche visant à en évaluer les coûts de réalisation n'a pas encore été complétée. Les différentes études de conception doivent être réalisées, ce qui permettra de mieux apprécier les coûts associés à son déploiement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement du réseau cyclable montréalais et, par extension, du Réseau express vélo (REV), s'inscrivent dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* dont l'une des priorités vise la réduction des émissions de GES. Le REV vise à accroître l'usage du vélo partout sur le territoire de l'agglomération en offrant des liaisons confortables, sécuritaires, fiables et continues entre divers générateurs de déplacements, notamment les grands pôles d'activités et les principaux pôles de transport collectif. Ainsi, il s'appuie sur des principes favorisant une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable à l'échelle locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du dossier par les instances décisionnelles de la Ville est requise afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) de procéder à une modification du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)* en inscrivant le REV parmi les équipements et les infrastructures d'intérêt collectif. Conséquemment, il sera possible pour l'agglomération d'utiliser les sommes prévues au budget de fonctionnement et au programme triennal d'immobilisation (PTI) pour financer sa planification et son implantation à la grandeur de l'agglomération.
Si le dossier n'est pas approuvé par les instances, aucune modification au Décret ne sera possible par le MAMH et aucune somme du budget de fonctionnement et du PTI d'agglomération ne pourra être allouée pour la planification et le déploiement des corridors à l'étude pour le REV qui n'apparaissent pas dans l'annexe du Décret.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les 5 premiers axes du REV ont fait l'objet d'un dévoilement lors d'un point de presse tenu le 27 mai dernier. Aucune autre opération de communication n'est prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 août 2019 : Approbation des modifications au réseau cyclable par le conseil d'agglomération et avis de motion du règlement;
19 septembre 2019 : Adoption du règlement par le conseil d'agglomération;
Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-28

François GODEFROY
Chef de section

Tél : 514-868-0972
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-07-23

Corridors à l'étude pour le REV

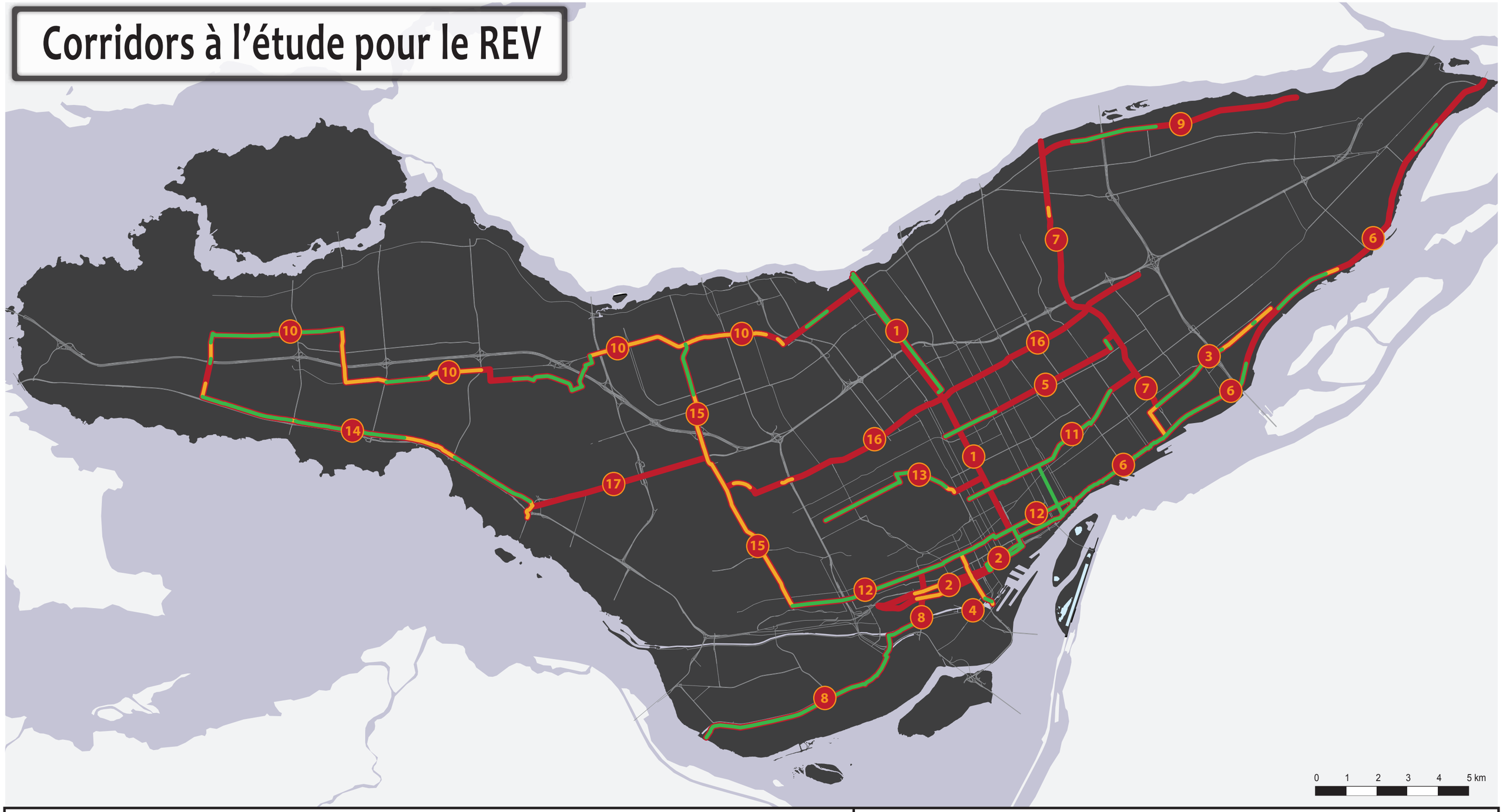

Listes des corridors à l'étude

1 - Axe Lajeunesse-Berri-Saint-Denis
2 - Viger / Saint-Antoine / Saint-Jacques
3 - Souligny
4 - Peel
5 - Bellechasse
6 - Notre-Dame (René-Lévesque)
7 - Axe Nord-Sud du secteur Est
8 - Atwater / Canal de l'Aqueduc
9 - Rivière -des-Prairies
10 - Henri-Bourassa / Technoparc
11 - Rachel
12 - Maisonneuve
13 - Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
14 - Elm / Cardinal
15 - Cavendish
16 - Axe Est-Ouest
17 - Côte-de-Liesse / A-520

Corridors à l'étude pour le REV (184 km)

- Tronçons à inclure dans le nouveau décret d'agglomération (66 km)
- Tronçons projetés déjà inclus dans le plan du réseau cyclable actuel et projeté (32,5 km)
- Tronçons existants déjà inclus dans le plan du réseau cyclable actuel et projeté (85,5 km)

N

Montréal

Service de l'urbanisme et de la mobilité
Direction de la mobilité
Div. du dév. des projets et intégration des réseaux

Date: 8 août 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194368007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229 -2005, 8 décembre 2005).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

Conformément à l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), ce règlement nécessite l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. annexe Décret agglomération.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-02

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-3024
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MODIFIANT L'ANNEXE DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (1229-2005, 8 DÉCEMBRE 2005)

Vu l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est modifiée par le remplacement des mots « Réseau cyclable et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le 29 janvier 2015 (CG15 0037) » par les mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le (*insérer ici la date de l'adoption de la résolution approuvant la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable*) (*insérer ici le numéro de cette résolution*).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXX.

GDD : 1194368007

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1197404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

Il est recommandé d'adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)».

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-17 10:39

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1197404001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

CONTENU

CONTEXTE

La quote-part tarifaire est le moyen financier retenu afin que la répartition d'une partie du coût du programme de la Mesure de la Consommation d'Eau (MCE) soit effectuée sur la base des compteurs installés par chacune des municipalités liées. La quote-part tarifaire comporte cinq activités qui comprennent la fourniture de compteurs d'eau, la fourniture des accessoires de compteurs, la mise en conformité des entrées d'eau, l'installation de compteurs et l'exploitation.

Les tarifs liés à la fourniture de certains compteurs d'eau doivent être révisés. En effet, l'entente contractuelle pour les compteurs a pris fin en mars 2019. Les nouvelles ententes contractuelles, d'une durée de 24 mois, offrent une grille de prix différente.

Une modification de la date de prise d'effet des règlements au 1er octobre 2019 a également été faite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0486 - 20 septembre 2018 - Accorder deux contrats pour la fourniture de compteurs d'eau à la suite de l'appel d'offres 18-17019 : Nouvelle TEchnologie (TEKNO) inc. fournira les compteurs de diamètres 40 mm, 50 mm, 250 mm et 300 mm pour une somme maximale de 825 764.25$ taxes incluses et Les compteurs Lecompte Ltée fournira les compteurs de diamètres 16 mm à 25 mm pour une somme maximale de 834 327.59$ taxes incluses.
CG18 0510 - 20 septembre 2018 - Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

(RCG 13-004)» .

CG18 0045 - 7 mars 2018 - Accorder un contrat à Nouvelle Technologie (TEKNO) inc. pour la fourniture de compteurs d'eau, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 870 418.24$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-16458 (4 soumissionnaires).

CG15 0649 - 29 octobre 2016 - Adopter le règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031) - (RCG13-004).

CG15 0648 - 29 octobre 2015 - Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) afin de modifier la grille tarifaire.

CG14 0107 – 27 février 2014 – Adopter le règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le service de l'eau (RCG 13-005).

CG13 0091 – 21 mars 2013 – Adopter le règlement concernant la quote-part tarifaire pour la contribution à la réserve financière pour le Service de l'eau.

CG13 0090 – 21 mars 2013 – Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG13 0085 – 21 mars 2013 – Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG07-031).

CG12 0238 - 21 juin 2012 - Adopter le règlement modifiant le règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG07 0461 - 29 novembre 2007 - Adoption du règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles.

DESCRIPTION

Les modifications réglementaires proposées reliées au RCG 13-005 toucheront les éléments suivants de l'Annexe A :

- Mise à jour des grilles tarifaires pour l'acquisition de compteurs;
- Retrait de certains accessoires et changement de prix des émetteurs;
- Modification de la date de prise d'effet du règlement au 1er octobre 2019.

Les modifications réglementaires proposées reliées au RCG 13-004 toucheront les éléments suivants :

- Mise à jour de la prise d'effet du règlement au 1er octobre 2019 et modification de la

date de transmission du bon de commande (article 5 2e alinéa b) pour que la date soit au 1er octobre et non au 15 octobre.

JUSTIFICATION

Un nouveau contrat pour l'achat de compteurs est habituellement octroyé tous les deux ans. Ceci a pour effet, d'une part, de changer l'offre des compteurs disponibles pour les villes liées et, d'autre part, de faire fluctuer les prix des compteurs selon le marché, le prix des matériaux de fabrication et les nouvelles technologies disponibles à chaque nouveau contrat. L'agglomération qui vend les compteurs par la suite aux villes liées, doit mettre à jour ses grilles tarifaires.
Les changements de date de prises d'effet des Règlements et de transmission du bon de commande ont été modifiés au 1er octobre au lieu du 15 octobre. La raison du changement est que la quote-part annuelle doit être transmise au plus tard le 30 novembre de chaque année aux villes liées. Le Service de l'eau doit fournir les montants des quotes-parts au Service des finances. Des vérifications du Service des finances doivent être faites avant l'envoi des factures aux villes liées. En devançant la date de deux semaines, le Service de l'eau pourra terminer la compilation à l'avance et permettre ainsi au Service des finances d'avoir un délai raisonnable pour sa vérification.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces nouveaux tarifs seront pris en considération dans l'élaboration des futurs budgets de fonctionnement et des mises à jour du plan triennal d'immobilisations du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces règlements modifiés contribueront à l'atteinte des objectifs de la stratégie d'économie d'eau québécoise :
- réduire d'au moins 20 % la quantité d'eau distribuée moyenne par personne pour l'ensemble du Québec par rapport à l'année 2001;
- réduire le taux de fuites pour l'ensemble des réseaux d'aqueduc à un maximum de 20 % du volume d'eau distribué et à un maximum de 15 mètres cubes par jour par kilomètre de conduite.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de mettre à jour le règlement occasionnerait un déséquilibre financier pour l'agglomération entre l'activité d'acquisition des compteurs et la facturation de la quote-part aux villes liées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2019 : Communication aux villes liées des nouveaux tarifs et rappel de la possibilité d'utiliser le système de relève à distance de l'agglomération pour les compteurs équipés d'un émetteur compatible.
1er octobre 2019 : Application des nouveaux tarifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie RAULT, Service des finances
Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 10 juin 2019
Stéphanie RAULT, 10 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey MAURICE
Agente de recherche

Tél : 514 872-3416
Télécop. : 514 872-3487

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-31

Maciej PIROG
Chef de section - compteurs

Tél : 514 280-0063
Télécop. : 514 872 3587

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-07-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1197404001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Objet :	Adopter les règlements modifiant le «Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005)» et le «Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004)»

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

1197404001-Règlement modifiant le Règlement RCG 13-004.doc

1197404001-Règlement modifiant le Règlement RCG13-005.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-10

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES DÉLÉGATIONS RELATIVES AU RÈGLEMENT SUR LA MESURE DE LA CONSOMMATION DE L'EAU DANS LES BÂTIMENTS UTILISÉS EN PARTIE OU EN TOTALITÉ À DES FINS NON RÉSIDENTIELLES (RCG 07-031) (RCG 13-004)

Vu les articles 16, 17, 19(5), 47 et 56 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le sous-paragraphe b) du paragraphe 2° de l'article 5 du Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) (RCG 13-004) est modifié par le remplacement de la date du « 15 octobre » par la suivante : « 1er octobre ».

_____

GDD 1197404001

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA QUOTE-PART TARIFAIRE POUR LA FOURNITURE DE COMPTEURS ET LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES AFFÉRENTES (RCG 13-005)

Vu les articles 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RRLQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. La grille tarifaire relative à la fourniture de compteurs présentée à la section I de l'annexe A du Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) est remplacée par la suivante :

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA FOURNITURE DE COMPTEURS		
Base tarifaire		***Prix unitaire***
DIAMÈTRE (mm)	***TYPE***	
15 (5/8 po)	MÉCANIQUE	**96,67 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**131,90 $**
20 (3/4 po)	MÉCANIQUE	**118,45 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**144,10 $**
25 (1 po)	MÉCANIQUE	**158,10 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE	**180,35 $**
40 (1 ½ po)	MÉCANIQUE	**400,57 $**
50 (2 po)	MÉCANIQUE	**504,70 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 320,00 $**
75 (3 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE	**2 126,69 $**
	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 329,00 $**

100 (4 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 347,00 $**
150 (6 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 708,00 $**
200 (8 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**1 840,00 $**
250 (10 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**3 883,82 $**
300 (12 po)	SANS PIÈCE MÉCANIQUE REGISTRE COMPACT SUBMERSIBLE CERTIFIÉ INCENDIE	**4 506,85 $**

2. La grille tarifaire relative à l'installation de l'équipement présentée à la section II de l'annexe A de ce règlement est remplacée par la suivante :

GRILLE TARIFAIRE RELATIVE À LA FOURNITURE D'ACCESSOIRES		
Base tarifaire		***Prix unitaire***
TYPE	***DIAMÈTRE (mm)***	
Adaptateur	15 x 20 (5/8 po x 3/4 po)	**7,82 $**
	15 x 25 (5/8 po x 1 po)	**9,68 $**
	20 x 25 (3/4 po x 1 po)	**8,99 $**
	25 x 50 (1 po x 2 po)	**64,21 $**
Raccord	20 (3/4 po)	**5,74 $**
	25 (1 po)	**9,80 $**
Joint d'étanchéité	20 (3/4 po) ronde	**0,20 $**
	25 (1 po) ronde	**0,25 $**
	40 (1 1/2 po) Ovale	**2,15 $**
	50 (2 po) Ovale	**1,45 $**
	50 (2 po) ronde 4 trous	**3,75 $**
	75 (3 po) ronde 4 trous	**4,00 $**
	100 (4 po) ronde 8 trous	**5,00 $**
	150 (6 po) ronde 8 trous	**6,00 $**
	200 (8 po) ronde 8 trous	**8,00 $**
	250 (10 po) ronde 12 trous	**15,00 $**
	300 (12 po) ronde 12 trous	**18,00 $**
Boulon	SS316 (5/8 po x 3 1/4 po)	**1,72 $**
	SS316 (3/4 po x 3 3/4 po)	**3,02 $**
	SS316 (1/2 po x 1 1/2 po) percé	**1,49 $**
	SS316 (5/8 po x 2 po)	**1,24 $**
	SS316 (5/8 po x 2 po) percé	**3,00 $**
	SS316 (5/8 po x 2 1/2 po)	**1,47 $**
	SS316 (5/8 po x 2 1/2 po) percé	**3,30 $**
	SS316 (5/8 po x 3 1/4 po) percé	**3,65 $**
	SS316 (3/4 po x 3 3/4 po) percé	**4,75 $**
	SS316 (7/8 po x 6 po)	**11,50 $**
	SS316 (7/8 po x 6 po) percé	**17,40 $**

Écrou	SS316 (5/8 po)	**0,41 $**
	SS316 (3/4 po)	**0,62 $**
	SS316 (7/8 po)	**1,15 $**
Rondelle	SS316 (1/2 po)	**0,16 $**
	SS316 (5/8 po)	**0,28 $**
	SS316 (3/4 po)	**0,50 $**
	SS316 (7/8 po)	**0,75 $**
Émetteur		**73,50 $**

3. Le présent règlement prend effet le 1er octobre 2019.

GDD 1197404001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1198168004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

Il est recommandé d'adopter le règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-28 15:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION **Dossier # :1198168004**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Face aux conséquences des bouleversements climatiques, Montréal multiplie ses efforts pour offrir des milieux de vie résilients et durables. Les milieux naturels assurent le maintien de la biodiversité et enrichissent la qualité de vie des citoyens. En 2004, la Ville de Montréal s'est dotée de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels afin de préserver les boisés, les mosaïques d'habitats et les milieux humides et hydriques. En 2015, à la suite de l'atteinte de l'objectif de 6 % de territoire protégé, la cible a été majorée à 10 % lors de la révision du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* . En plus d'assurer la pérennité des écosystèmes, la protection des milieux naturels offre à la population montréalaise de nouveaux lieux de contact avec la nature et contribue au pouvoir d'attraction de la Ville.
Le Grand parc de l'Ouest vise à assurer la santé des milieux naturels ainsi que la mise en place d'un réseau de plein air urbain intégré. Mis en valeur dans une perspective intégrée et globale, cette entité permettra de boucler la ceinture verte bordant le lac des Deux Montagnes. Le Grand parc de l'Ouest permet également de consolider la trame verte de la ville et de créer un environnement urbain à échelle humaine et respectueuse de l'environnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0315 - 31 mai 2018 - Adoption modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme.
CG15 0644 - 29 octobre 2015 - Adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

CG09 0480 - 3 décembre 2009 - Adoption du Règlement relatif à l'établissement et la

dénomination du parc-nature des Rapides du Cheval Blanc, conformément à l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

Conseil de la Communauté urbaine de Montréal - 25 avril 1984 - Adoption du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional.

DESCRIPTION

Le présent règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest vise la création d'un territoire qui regroupe les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-l'Île-Bizard, du Cap-Saint-Jacques et des Rapides du Cheval Blanc, le parc agricole du Bois-de-la-Roche, en plus d'inclure des secteurs d'intérêt.
Le présent règlement délimite un territoire d'une superficie approximative de 3282 ha. La création de cette entité exige la délimitation de l'emplacement de ce territoire. À titre indicatif, cette délimitation est illustrée sur une carte disponible dans les pièces jointes.

Conformément à l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), ce règlement est sans effet quant au tiers tant que la Ville de Montréal n'aura pas conclu une entente lui permettant d'exploiter le parc avec un propriétaire ou que la Ville soit devenue propriétaire d'un immeuble visé par le règlement.

JUSTIFICATION

La création du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la volonté de l'agglomération de Montréal de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. La délimitation du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la volonté de créer des espaces verts au bénéfices de la collectivité. De nombreux milieux naturels à l'intérieur de la délimitation du Grand parc de l'Ouest sont considérés comme étant des terrains à forte valeur écologique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'intégration des lots identifiés dans les limites du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels et la biodiversité, conformément aux orientations du *Plan de développement durable 2016-2020* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest assurera l'intégration légale des lots identifiés à l'intérieur de ses limites, ce qui permettra ensuite à la Ville de poursuivre ses démarches en vue d'assurer leur conservation, en tout ou en partie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aura une opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'adoption du règlement est prévue pour le conseil d'agglomération du mois de septembre 2019. Après l'adoption de ce règlement, des démarches pour assurer la protection de certains lots pourront être entreprises.
La décision sur le choix du toponyme du Grand parc de l'Ouest fera l'objet d'une résolution distincte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudine DESCHÊNES
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-1465
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-25

Véronique ANGERS
c/d developpement stratégique et programmation - grands parcs

Tél : 514 872-6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-07-26

PROJET DU GRAND PARC DE L'OUEST
Emplacement du territoire visé

Lac des Deux-Montagnes

PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

CORRIDOR A-440

PARC-NATURE DES RAPIDES-DU-CHEVAL-BLANC

L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

PARC-NATURE DU CAP-SAINT-JACQUES

ÎLE MÉNARD

Senneville

Rivière des Prairies

ÎLE CADASTRE 150

PARC AGRICOLE DU BOIS-DE-LA-ROCHE

RÉSERVE NATURELLE DE LA FORÊT-DE-SENNEVILLE

ÎLE GIRWOOD

ARBORETUM MORGAN

Pierrefonds-Roxboro

CORRIDOR A-440

PARC-NATURE DE L'ANSE-À-L'ORME

Dollard-des-Ormeaux

ÎLE HÉBERT

FERME DE L'UNIVERSITÉ MCGILL

Sainte-Anne-de-Bellevue

Kirkland

COLLÈGE JOHN ABBOTT

Baie-d'Urfé

Beaconsfield

Pointe-Claire

Lac Saint-Louis

0 1 2 km

Emplacement du territoire visé
Parc-nature actuel
Paysage humanisé
Gare du REM existante et projetée

Montréal

Service des grands parcs,
du Mont-Royal et des sports

2019-08-07

5/30

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198168004

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adopter le règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du Grand parc de l'Ouest.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AG 1198168004 - Grand parc de l'Ouest 2019-08-02.docANNEXE 1 2019-08-02.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Annie GERBEAU
Avocate
Tél : 514-872-3093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-26

Annie GERBEAU
Avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal évaluation et transacations financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT DU GRAND PARC DE L'OUEST

Vu l'article 112 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du , le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Est établi et dénommé sur le territoire de l'agglomération de Montréal, le parc à caractère régional suivant, soit le Grand parc de l'Ouest, dont l'emplacement est constitué des territoires et des immeubles mentionnés aux paragraphes 1° à 3° suivant :

1° les territoires des parcs à caractère régional et des parcs à caractère intermunicipal énumérés au présent paragraphe, tel qu'ils sont établis en vertu du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional (72) en date du *(inscrire la date du jour qui précède celui de l'entrée en vigueur du présent règlement)* :

a) le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme, à l'exception des lots 1 417 584, 1 417 586, 1 418 790, 1 418 791, 2 458 046, 3 532 903 et 3 532 904 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

b) le parc-nature du Cap-Saint-Jacques;

c) le parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;

d) le parc-agricole du Bois-de-la-Roche;

e) l'Île cadastre 150;

f) l'Île Ménard;

g) les Approches de l'Île Ménard;

2° le territoire du parc à caractère régional dénommé le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc tel qu'il est établi en vertu du Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc (RCG 09-033) en date du *(inscrire la date du jour qui précède celui de l'entrée en vigueur du présent règlement)*;

3° les immeubles identifiés à l'Annexe 1 au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

2. Le présent règlement remplace et abroge :

1° les paragraphes 5°, 6°, 7° et 9° de l'article 1, le titre 5 (parc-nature de l'Anse-à-l'Orme), le titre 6 (parc-nature du Cap-Saint-Jacques), le titre 7 (parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard) et le titre 9 (parc agricole du Bois-de-la-Roche) de l'annexe A, les titres P-3 (Bois no 4), P-4 (Bois no 5), P-6 (Bois no 7), P-7 (Bois no 8) de l'annexe B de même que l'Île cadastre 150, l'Île Ménard et les Approches de l'Île Ménard prévus à l'annexe B et l'annexe C du Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional;

2° le Règlement relatif à l'établissement et à la dénomination du parc à caractère régional, le parc-nature des Rapides du Cheval Blanc (RCG 09-033).

ANNEXE 1
DÉSIGNATION CADASTRALE DES IMMEUBLES D'UNE PARTIE DU GRAND PARC DE L'OUEST, préparé à Montréal, le deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 45 des minutes de Marc-Antoine Métivier, a.-g. au dossier 23084 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

GDD 1198168004

DÉSIGNATION CADASTRALE DES IMMEUBLES D'UNE PARTIE DU GRAND PARC DE L'OUEST

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉS	:	VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENTS DE L'ÎLE-BIZARD –SAINTE-GENEVIÈVE ET PIERREFONDS-ROXBORO) VILLE DE KIRKLAND VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE VILLAGE DE SENNEVILLE

Ce document est préparé aux fins de l'Annexe 1 du Règlement du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest. Les immeubles y sont triés dans les tableaux 1 à 5 qui font chacun référence à une municipalité locale ou à un arrondissement de la Ville de Montréal puis désignés en ordre croissant de numéro de lot au Cadastre du Québec.

LISTE DES TABLEAUX

	Territoire visé (code géographique)	**Page**
Tableau 1	Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (66023)	2
Tableau 2	Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (66023)	6
Tableau 3	Ville de Kirkland (66102)	10
Tableau 4	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (66117)	11
Tableau 5	Village de Senneville (66127)	20

MA.M

/2

TABLEAU 1 – Ville de Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m²)
4 295 482	3 178,7
4 296 061	298 846,7
4 296 407	25 969,9
4 296 747	14 395,6
4 296 813	123 121,0
4 296 840	2 822,1
4 297 246	6 967,6
4 297 254	12 852,3
4 297 259	8 481,0
4 297 280	5 489,5
4 297 704	193 466,6
4 298 344	576 830,3
4 298 356	37 999,6
4 298 363	6 749,6
4 298 387	1 781,6
4 298 411	1 754,6
4 298 413	1 175,6
4 298 421	7 406,9
4 298 423	1 852,4
4 298 451	5 550,4
4 298 475	10 045,7
4 298 487	2 297,9
4 298 488	3 116,0
4 298 492	3 722,8
4 298 493	929,0
4 298 496	988,5
4 299 176	84 005,7
4 299 343	28 321,7
4 299 344	5 779,2
4 299 415	520 076,6
4 299 505	12 011,5
4 299 509	3 164,0
4 299 534	8 897,0
4 299 554	929,0
4 299 555	929,0
4 299 570	576,1

MA.M

/3

4 299 571	421,2
4 299 572	854,7
4 299 577	2 917,4
4 589 113	576,0
4 589 115	710,9
4 589 204	31 645,3
4 589 216	923,8
4 589 217	701,3
4 589 218	998,4
4 589 219	894,2
4 589 220	968,6
4 589 221	1 012,2
4 589 222	989,3
4 589 224	1 495,7
4 589 225	1 448,6
4 589 231	625 920,5
4 589 255	373 949,7
4 589 261	3 668,5
4 589 401	96 099,5
4 589 412	1 720 054,6
4 589 431	30 437,6
4 589 432	223 462,9
4 589 459	646,6
4 589 493	642,0
4 589 748	151 174,4
4 589 753	9 420,4
4 589 768	2 827,3
4 589 770	48 220,2
4 589 772	1 679,2
4 589 773	12 391,0
4 589 777	74 999,1
4 589 779	328 760,9
4 589 785	126,0
4 589 862	10 947,9
4 589 873	2 839 654,1
4 590 210	6 795,4
4 590 221	23 024,6
4 590 222	711,8
4 590 224	704,5
4 590 225	563,4
4 590 249	4 347,1

/4

4 590 263	655,1
4 590 269	1 064,1
4 590 273	887,7
4 590 276	4 399,7
4 590 277	1 166,5
4 590 278	8 305,5
4 590 285	877,1
4 590 286	519,5
4 590 287	956,1
4 590 288	809,5
4 590 289	924,0
4 590 290	924,0
4 590 291	923,8
4 590 292	763,1
4 590 294	941,0
4 590 295	871,0
4 590 296	313,8
4 590 297	758,9
4 590 298	914,0
4 590 299	789,5
4 590 300	832,3
4 590 301	1 067,7
4 590 302	1 323,2
4 590 303	1 049,3
4 590 305	759,1
4 590 306	856,8
4 590 307	801,7
4 590 309	173,8
4 590 336	88 449,7
4 590 338	601,9
4 590 339	1 029,1
4 590 343	1 323,9
4 590 344	992,9
4 590 345	1 323,9
4 590 347	698,1
4 590 353	1 360,0
4 590 356	37 267,0
4 590 357	57 053,6
4 590 510	29 810,7
4 590 514	3 734,2
4 590 515	1 680,2

MA.M

/5

4 590 516	2 618,7
4 590 539	129,6
4 590 542	11 963,9
4 590 543	639 517,6
4 590 544	19 002,9
4 590 548	219 503,6
4 590 556	49 126,7
4 590 598	41 183,9
4 590 608	249,7
4 590 609	130 101,4
4 590 614	1 342,4
4 590 619	6 794,8
4 590 620	6 797,9
4 590 715	4 179,9
4 590 761	121 464,1
4 590 778	92 096,5
4 590 779	27 797,5
4 590 781	2 247,1
4 590 824	600,2
4 590 825	682,0
4 590 827	1 180,2
5 118 849	1 805,2
5 119 080	216,2
5 119 090	180,1
5 182 502	1 643,1
5 299 016	221,7
5 299 018	757,9
5 299 021	1 008,2
5 299 022	1 271,2
5 299 023	6 239,0
5 299 024	256 544,5
5 564 225	2 883,9
5 564 226	2 888,5
5 790 276	7 471,7
5 915 758	18 656,4
5 915 759	17 439,0

/6

TABLEAU 2 – Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m²)
1 389 075	1 274,2
1 389 076	464,5
1 389 077	464,5
1 389 078	464,5
1 389 080	696,8
1 389 081	696,8
1 389 082	464,5
1 389 083	464,5
1 389 084	464,5
1 389 086	464,5
1 389 087	573,6
1 389 088	388,8
1 389 089	487,7
1 389 090	589,9
1 389 091	692,1
1 389 092	596,7
1 389 093	375,8
1 389 094	443,6
1 389 095	936,8
1 389 096	684,2
1 389 097	800,5
1 389 098	805,8
1 389 099	821,3
1 389 100	1 068,4
1 389 101	1 228,9
1 389 102	1 665,1
1 389 103	424,3
1 389 104	680,4
1 389 105	656,1
1 389 106	588,5
1 389 107	567,6
1 389 108	1 200,8
1 389 111	548,1
1 389 112	521,5
1 389 113	1 157,6
1 389 114	671,3

MA.M

/7

1 389 115	725,5
1 389 116	1 393,5
1 390 827	464,5
1 977 233	1 013,8
1 977 234	1 114,8
1 977 235	1 845,1
1 977 236	401,8
1 977 237	522,3
1 977 238	1 114,8
1 977 241	864,6
1 977 243	712,4
1 977 244	459,9
1 977 245	593,7
1 977 251	1 521,2
1 977 252	2 567,4
1 977 253	401,8
1 977 254	401,8
1 977 257	401,8
1 977 259	401,8
1 977 260	836,1
1 977 261	836,1
1 977 262	418,1
1 977 263	464,5
1 977 264	464,5
1 977 265	836,1
1 977 266	464,5
1 977 267	1 074,5
1 977 268	464,5
1 977 269	464,5
1 977 270	464,5
1 977 271	464,5
1 977 272	464,5
1 977 273	722,8
1 977 274	464,5
1 977 275	39 592,7
1 977 297	194 685,3
1 977 298	216 987,2
1 977 309	17 125,7
1 977 312	51 745,7
1 977 315	77 974,2
1 977 435	828,4

MA.M

/8

1 977 436	537,9
1 977 438	937,7
1 977 439	660,0
1 977 440	709,5
1 977 441	957,5
1 977 442	788,4
1 977 443	1 919,2
1 977 444	741,6
1 977 445	1 895,7
1 977 446	660,0
1 977 447	537,9
1 977 448	921,0
1 977 449	709,5
1 977 450	751,7
1 977 451	537,9
1 977 452	709,5
1 977 453	6 905,2
1 977 454	709,5
1 977 456	660,0
1 977 457	537,9
1 977 458	812,1
1 977 459	751,7
1 977 460	709,5
1 977 461	2 765,8
1 977 462	660,0
1 977 463	800,8
1 977 464	626,6
1 977 465	640,3
1 977 466	537,9
1 977 467	639,6
1 977 468	1 040,9
1 977 469	820,9
1 977 470	674,6
1 977 471	537,9
1 977 472	660,0
1 977 474	811,3
1 977 475	809,9
1 977 476	653,0
1 977 477	660,0
1 977 478	709,5
1 977 479	594,0

/9

1 977 480	278 254,5
1 977 481	39 785,0
1 977 651	19 873,2
1 978 981	1 756,4
1 978 990	68 025,5
1 978 991	93 086,8
1 978 993	89 669,8
1 979 024	2 113,5
1 979 025	676,5
1 990 761	2 492,9
1 990 949	622,6
1 990 974	401,8
1 991 057	401,8
1 991 079	281,3
1 991 084	401,8
2 461 328	35 881,6
3 016 043	574,5
3 016 044	679,8
3 395 646	384 093,3
3 395 778	1 084,5
3 523 483	464,5
3 523 484	464,5
3 617 233	6 893,4
3 725 210	100 888,3
4 430 310	13 690,8
4 430 311	138 575,6
4 430 312	86 285,6
4 430 313	10 000,0
4 430 314	124 949,5
4 430 315	224 536,6
4 460 080	119 370,1
4 460 081	68 940,9
4 472 099	140 803,9
4 662 070	3 293,3
4 662 071	30 909,2
4 662 072	21 195,8
4 682 707	40 276,3
4 682 708	20 233,1
4 682 709	90 657,0
4 682 710	52 448,2
4 714 402	39 682,2

MA.M

/10

4 714 403	36 027,1
4 714 404	4 049,5
4 714 405	9 263,8
4 714 406	3 335,9
4 722 078	11 195,0
4 784 735	146 647,3
4 784 736	11 479,7
4 784 737	4 164,2
4 784 738	49 186,9
4 784 739	60 522,7
4 802 998	102 067,4
4 802 999	72 592,6
4 803 002	17 822,4
4 803 003	79 976,6
4 803 004	230 614,1
4 803 005	3 527,9
4 803 006	6 990,3
4 803 007	108 650,2
4 803 008	65 006,6
5 046 826	90 718,6
5 046 827	1 822,2
5 073 739	1 428,2
5 073 740	3 786,7
5 073 741	11 254,5

TABLEAU 3 – Ville de Kirkland

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m²)
2 458 090	19 019,9
2 458 959	6 850,4
2 461 328	35 881,6
2 461 471	58 856,1

MA.M

/11
TABLEAU 4 – Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Numéro de lot	Superficie selon le cadastre (m²)
1 556 721	17 024,6
1 556 759	45 894,6
1 556 789	399 731,8
1 556 792	1 094 500,2
1 556 795	49 104,3
1 558 416	42 917,2
1 558 433	1 010,8
1 558 434	615,5
1 558 435	559,9
1 558 436	559,9
1 558 437	605,3
1 558 438	540,0
1 558 439	715,2
1 558 440	523,1
1 558 441	915,3
1 558 442	709,4
1 558 443	764,3
1 558 444	644,6
1 558 446	791,8
1 558 447	715,2
1 558 448	660,0
1 558 449	647,2
1 558 450	831,4
1 558 451	600,0
1 558 452	600,0
1 558 453	540,0
1 558 454	540,0
1 558 455	733,7
1 558 457	684,2
1 558 458	600,0
1 558 459	600,0
1 558 460	557,1
1 558 461	592,3
1 558 462	592,3
1 558 463	540,0
1 558 464	722,1
1 558 465	648,4
1 558 466	540,0

MA.M

/12

1 558 468	540,0
1 558 469	540,0
1 558 470	540,0
1 558 471	698,0
1 558 472	619,8
1 558 473	592,3
1 558 474	540,0
1 558 475	540,0
1 558 476	540,0
1 558 477	540,0
1 558 478	633,6
1 558 479	540,0
1 558 480	540,0
1 558 481	540,0
1 558 482	646,2
1 558 483	552,9
1 558 484	552,9
1 558 485	552,9
1 558 486	592,3
1 558 487	592,3
1 558 488	540,0
1 558 489	592,3
1 558 490	540,0
1 558 491	540,0
1 558 492	540,0
1 558 493	540,0
1 558 494	540,0
1 558 495	540,0
1 558 496	540,0
1 558 497	777,2
1 558 498	1 165,9
1 558 499	741,7
1 558 500	702,6
1 558 501	540,0
1 558 502	540,0
1 558 503	540,0
1 558 505	540,0
1 558 506	540,0
1 558 507	540,0
1 558 508	540,0
1 558 509	540,0

1 558 510	540,0
1 558 511	624,4
1 558 512	564,9
1 558 513	591,2
1 558 514	658,1
1 558 515	684,8
1 558 516	600,0
1 558 517	600,0
1 558 518	600,0
1 558 519	592,3
1 558 520	543,9
1 558 521	551,6
1 558 522	617,0
1 558 523	559,4
1 558 524	571,5
1 558 525	764,4
1 558 526	666,7
1 558 529	1 063,2
1 558 530	589,8
1 558 531	600,0
1 558 532	600,0
1 558 533	617,0
1 558 534	559,2
1 558 535	592,3
1 558 536	826,2
1 558 540	594,2
1 558 541	524,8
1 558 542	530,6
1 558 543	739,3
1 558 544	1 679,9
1 558 545	600,0
1 558 546	1 024,2
1 558 547	651,0
1 558 548	575,1
1 558 549	656,0
1 558 550	514,5
1 558 551	537,2
1 558 552	546,9
1 558 553	556,6
1 558 555	576,0
1 558 556	1 035,1

1 558 557	569,5
1 558 558	586,5
1 558 559	587,3
1 558 560	569,2
1 558 561	575,5
1 558 563	555,6
1 558 564	545,7
1 558 565	535,8
1 558 566	516,1
1 558 567	673,4
1 558 568	702,8
1 558 569	692,8
1 558 570	687,9
1 558 573	780,6
1 558 574	592,3
1 558 575	600,0
1 558 576	592,3
1 558 577	540,0
1 558 578	600,0
1 558 579	571,4
1 558 581	800,0
1 558 582	646,9
1 558 583	587,2
1 558 584	604,1
1 558 585	8 494,7
1 558 586	167,5
1 558 587	667,8
1 558 588	1 080,5
1 558 589	668,2
1 558 590	580,0
1 558 591	580,0
1 558 592	580,0
1 558 593	272,0
1 558 594	580,0
1 558 595	592,3
1 558 596	592,3
1 558 597	540,0
1 558 598	580,0
1 558 599	558,1
1 558 600	514,2
1 558 601	672,7

/15

1 558 602	689,5
1 558 603	531,0
1 558 604	9 353,6
1 558 605	578,6
1 558 606	580,0
1 558 607	592,3
1 558 608	599,4
1 558 609	540,0
1 558 610	540,0
1 558 611	540,0
1 558 612	540,0
1 558 613	540,0
1 558 614	540,0
1 558 615	4 766,9
1 558 616	540,0
1 558 617	540,0
1 558 618	540,0
1 558 619	540,0
1 558 620	540,0
1 558 621	540,0
1 558 622	540,0
1 558 623	540,0
1 558 624	540,0
1 558 625	578,7
1 558 626	5 179,8
1 558 627	760,4
1 558 628	938,2
1 558 629	740,5
1 558 630	540,0
1 558 631	540,0
1 558 632	540,0
1 558 633	540,0
1 558 634	540,0
1 558 635	540,0
1 558 636	529,2
1 558 637	1 571,9
1 558 638	461,9
1 558 639	536,2
1 558 640	540,0
1 558 641	592,3
1 558 642	540,0

MA.M

1 558 643	592,3
1 558 644	580,0
1 558 645	580,0
1 558 646	580,0
1 558 647	580,0
1 558 648	615,5
1 558 649	649,8
1 558 650	966,6
1 558 651	662,5
1 558 652	600,0
1 558 653	600,0
1 558 654	540,0
1 558 655	540,0
1 558 656	540,0
1 558 657	540,0
1 558 658	540,0
1 558 660	540,0
1 558 661	540,0
1 558 662	635,3
1 558 663	967,0
1 558 664	739,6
1 558 665	586,4
1 558 666	543,0
1 558 667	540,0
1 558 668	592,3
1 558 669	559,9
1 558 704	3 358 108,0
1 558 705	1 114,5
1 559 403	686,5
1 559 404	587,7
1 559 405	587,7
1 559 406	587,7
1 559 407	587,7
1 559 408	587,7
1 559 409	633,9
1 559 452	20 028,5
1 559 454	79 014,5
1 559 455	5 238,0
1 559 458	728,1
1 559 469	8 246,2
1 559 470	61 356,4

1 559 474	180 032,0
1 559 475	3 417,6
1 559 476	32 110,7
1 559 479	6 894,8
1 559 480	1 221,1
1 559 483	17 039,2
1 559 485	79 709,5
1 559 490	49 603,6
1 559 496	2 972,9
1 559 497	1 008,0
1 559 498	44 567,2
1 559 500	4 402,0
1 559 501	1 421,1
1 559 523	10 377,4
1 559 524	13 253,7
1 559 528	1 630,1
1 559 531	7 753,0
1 559 663	6 072,2
1 559 756	501,7
1 559 776	158 544,0
1 559 777	15 720,1
1 559 778	25 039,0
1 559 779	4 290,1
1 559 789	4 041,7
2 461 307	1 469,1
2 461 314	447,8
2 461 315	640,6
3 756 628	1 625,9
3 756 629	1 343,4
3 756 630	1 148,3
3 756 631	1 002,8
3 756 632	967,4
3 756 633	813,0
3 756 634	261,3
3 756 635	317,8
3 756 636	388,0
3 756 637	458,1
3 756 638	742,3
3 756 639	852,3
3 756 640	743,2
3 756 641	789,1

3 756 642	773,4
3 756 643	688,5
3 756 644	857,7
3 756 645	2 103,5
3 756 646	1 283,3
3 756 647	1 448,6
3 756 648	1 007,2
3 756 649	654,1
3 756 650	725,1
3 756 651	837,0
3 756 652	972,3
3 756 653	62,0
3 756 654	217,8
3 756 655	413,1
3 756 656	956,0
3 756 657	955,4
3 756 658	905,5
3 756 659	1 499,9
3 756 660	1 928,9
3 756 662	2 737,5
3 756 663	1 521,3
3 756 664	358,6
3 756 665	820,6
3 756 666	869,6
3 756 667	940,3
3 756 668	935,2
3 756 669	853,8
3 756 670	724,4
3 756 671	653,4
3 756 672	581,8
3 756 673	813,9
3 756 674	862,3
3 756 675	926,6
3 756 676	1 039,0
3 756 677	1 114,6
3 756 678	967,5
3 756 679	767,2
3 756 680	767,2
3 756 681	623,9
3 756 682	54,9
3 756 683	428,2

MA.M

3 756 684	365,3
3 756 685	308,8
3 756 686	252,3
3 756 687	220,6
3 756 688	76,1
3 756 690	414,6
3 756 691	231,3
3 756 692	730,3
3 756 693	1 472,8
3 756 694	1 037,6
3 756 695	949,3
3 756 696	943,2
3 756 697	937,3
3 756 698	931,7
3 756 699	1 092,7
3 756 700	1 632,7
3 756 701	2 218,6
3 756 702	1 226,9
4 002 876	1 509,3
4 002 877	1 835,4
4 002 878	928,9
4 002 879	796,1
4 002 880	796,1
4 173 344	934,0
4 173 345	16 642,7
4 173 346	3 723,5
4 213 359	27,0
4 213 360	7,2
4 213 361	58,0
4 247 134	10 764,4
4 247 135	12 581,4
4 310 106	2 117,1
4 310 107	35 243,0
4 310 114	4 539,1
4 310 115	2 320,7
4 310 117	158,7
6 308 199	405,5
6 308 200	2 416,6
6 308 201	152,8
6 308 202	154,8
6 308 203	2 303,9

/20

6 308 204	343,9
6 308 205	9,6
6 308 206	599,3
6 308 207	601,5
6 308 208	50,4
6 308 209	3 317,3
6 308 210	576,2
6 308 211	19,2
6 308 212	638,0
6 308 213	2 466,2
6 308 214	134,5
6 308 215	5 418,9
6 308 216	413,5
6 308 217	410,8
6 308 218	1 137,4
6 308 219	196,1
6 308 220	1 040,9
6 308 221	62,8
6 308 222	47,6
6 308 223	666,0
6 308 224	1 547,0
6 308 225	99,5
6 308 226	662,6
6 308 227	321,5
6 308 228	1 124,3
6 312 080	168 657,4

TABLEAU 5 – Village de Senneville

Numéro de lot	**Superficie selon le cadastre (m²)**
1 976 772	17 744,5
1 976 800	2 229,7
1 976 801	2 229,7
1 976 943	53 531,9
1 976 951	166 675,9
1 976 957	77 208,5
1 976 958	212 619,1
1 976 959	63 940,3
1 976 960	408 140,5
1 976 971	22 741,2

MA.M

/21

1 976 980	68 728,3
1 976 989	57 442,8
1 977 089	132 331,4
1 977 164	37 192,6
1 977 185	503 254,0
1 977 212	16 349,4
1 977 213	904,9
1 977 214	116 069,0
1 977 215	16 205,3
1 977 216	13 915,1
1 977 217	5 962,8
1 977 218	5 715,3
1 977 221	60 617,4
1 978 995	2 549,4
1 978 997	35 248,9
1 978 999	2 127,5
1 979 000	3 850,5
1 990 879	180 141,4
1 990 967	52 209,5
1 991 025	310,8
2 507 120	7 998,1
3 977 387	1 061,2
3 977 388	8 068,7
3 977 389	8 003,5
3 977 390	22 068,9
4 884 103	28 832,3
4 884 104	30 804,7
5 352 132	312 504,9

MA.M

/22

Les numéros de lot et superficies du Cadastre du Québec indiqués dans ce document sont à jour en date du 22 juillet 2019.

Préparé à Montréal, le deuxième jour du mois d'août de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 45 de mes minutes au dossier 23084 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

(SIGNÉ)

MARC-ANTOINE MÉTIVIER
Arpenteur-géomètre

Dossier : 23084

Copie conforme à l'original

Montréal, le 2019-08-02

M-A. Métivier ag.

Arpenteur(e)-géomètre



Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.03

2019/08/22 17:00

(2)

Dossier # : 1194368007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Il est recommandé:
1) d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
2) d'adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2015).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-07-23 09:30

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194368007**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en 2008 prévoyait un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'une de ces mesures visait plus spécifiquement l'ajout de 400 kilomètres de voies cyclables dans un horizon de sept à dix ans. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire montréalais dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires.
Afin de tenir compte de l'évolution du cadre urbain et de l'intensification des besoins pour de nouveaux aménagements cyclables, une première modification au Décret (CG15 0037) a été rendue nécessaire en 2015 alors que le réseau cyclable montréalais totalisait 650 kilomètres.

Aujourd'hui, ce réseau totalise 876 kilomètres dans l'ensemble de l'agglomération. Forte de ce succès, la Ville de Montréal entend poursuivre ses efforts afin qu'un plus grand nombre de cyclistes se déplacent à vélo. C'est dans ce contexte qu'une seconde modification est requise afin de permettre, notamment, le déploiement du Réseau express vélo (REV). Celui-ci se veut une infrastructure cyclable de grande capacité, attrayante et conviviale. Les 17 grands axes dont il est composé se présentent comme la colonne vertébrale du réseau cyclable montréalais à laquelle pourront se greffer de nombreux axes cyclables locaux. Le REV vise à assurer la desserte de grands pôles d'activités commerciales, résidentielles, industrielles et institutionnelles de même que les pôles de transport collectif par des liaisons fiables, sécuritaires et continues.

Ce réseau d'axes cyclables contribuera à la transformation de l'environnement urbain en véritables milieux de vie. Il soutient l'offre d'une mobilité active sur le territoire montréalais par l'implantation d'infrastructures aménagées selon les meilleures pratiques, assurant ainsi un niveau de sécurité optimal et réduisant les conflits potentiels avec les autres usagers de la route. Le vélo devient ainsi un mode de transport à part entière, à la portée de tous et attrayant pour les nouveaux utilisateurs potentiels.

À l'heure actuelle, 118 kilomètres (64%) du REV sur les 184 kilomètres qu'il totalise figurent sur la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal qui apparaît dans le *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)* à la suite de la modification apportée en 2015 (CG15 0037). Le financement nécessaire à la planification et à la réalisation des 66 kilomètres restants ne peut être puisé dans les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) que si ceux-ci apparaissent à leur tour dans l'annexe du Décret, parmi les équipements et infrastructures d'intérêt collectif.

Il importe de mentionner que les axes à l'étude pour le REV ont fait l'objet de présentations et de discussions auprès de différents comités ou instances, notamment auprès des directeurs d'arrondissements lors d'une rencontre tenue le 9 avril dernier et auprès des directeurs généraux des villes liées lors de la rencontre de l'Association des municipalités de banlieue tenue le 7 mai dernier.

C'est dans ce contexte qu'il est requis de modifier le Décret concernant l'agglomération de Montréal. L'objectif étant d'y ajouter les 66 kilomètres à l'étude pour le Réseau express vélo (REV) afin que l'agglomération puisse planifier et amorcer leur réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0037 (29 janvier 2015) - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal;
CG09 0364 (27 août 2009) - Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) (réseau cyclable);

DESCRIPTION

Il s'agit dans un premier temps d'approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal pour y inclure les corridors à l'étude pour le REV (184 km). La carte du REV illustrant notamment les nouveaux axes (66 km) à inclure dans la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal figure en pièce jointe.
Ensuite il s'agit d'approuver le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005). Ce règlement nécessite l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

JUSTIFICATION

Il est acquis que les budgets d'agglomération (budget de fonctionnement et PTI) ne peuvent financer la planification et la réalisation de nouvelles infrastructures cyclables que si celles-ci figurent parmi les équipements et infrastructures projetées d'intérêt collectif du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).* Or, 66 kilomètres (36%) des axes à l'étude pour le REV à l'heure actuelle n'apparaissent pas dans la carte du réseau cyclable actuel et projeté de l'agglomération montréalaise annexée au Décret. D'où la nécessité de modifier le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* afin d'y intégrer la totalité des axes à l'étude pour le REV.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bien que les corridors à l'étude pour le REV soient maintenant connus, la démarche visant à en évaluer les coûts de réalisation n'a pas encore été complétée. Les différentes études de conception doivent être réalisées, ce qui permettra de mieux apprécier les coûts associés à son déploiement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement du réseau cyclable montréalais et, par extension, du Réseau express vélo (REV), s'inscrivent dans les orientations du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020* dont l'une des priorités vise la réduction des émissions de GES. Le REV vise à accroître l'usage du vélo partout sur le territoire de l'agglomération en offrant des liaisons confortables, sécuritaires, fiables et continues entre divers générateurs de déplacements, notamment les grands pôles d'activités et les principaux pôles de transport collectif. Ainsi, il s'appuie sur des principes favorisant une meilleure qualité de vie, une protection accrue de l'environnement et une croissance économique durable à l'échelle locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation du dossier par les instances décisionnelles de la Ville est requise afin de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) de procéder à une modification du *Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005)* en inscrivant le REV parmi les équipements et les infrastructures d'intérêt collectif. Conséquemment, il sera possible pour l'agglomération d'utiliser les sommes prévues au budget de fonctionnement et au programme triennal d'immobilisation (PTI) pour financer sa planification et son implantation à la grandeur de l'agglomération.
Si le dossier n'est pas approuvé par les instances, aucune modification au Décret ne sera possible par le MAMH et aucune somme du budget de fonctionnement et du PTI d'agglomération ne pourra être allouée pour la planification et le déploiement des corridors à l'étude pour le REV qui n'apparaissent pas dans l'annexe du Décret.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les 5 premiers axes du REV ont fait l'objet d'un dévoilement lors d'un point de presse tenu le 27 mai dernier. Aucune autre opération de communication n'est prévue pour le moment.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

22 août 2019 : Approbation des modifications au réseau cyclable par le conseil d'agglomération et avis de motion du règlement;
19 septembre 2019 : Adoption du règlement par le conseil d'agglomération;
Approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-28

François GODEFROY
Chef de section

Tél : 514-868-0972
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-07-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2019-07-23

Corridors à l'étude pour le REV

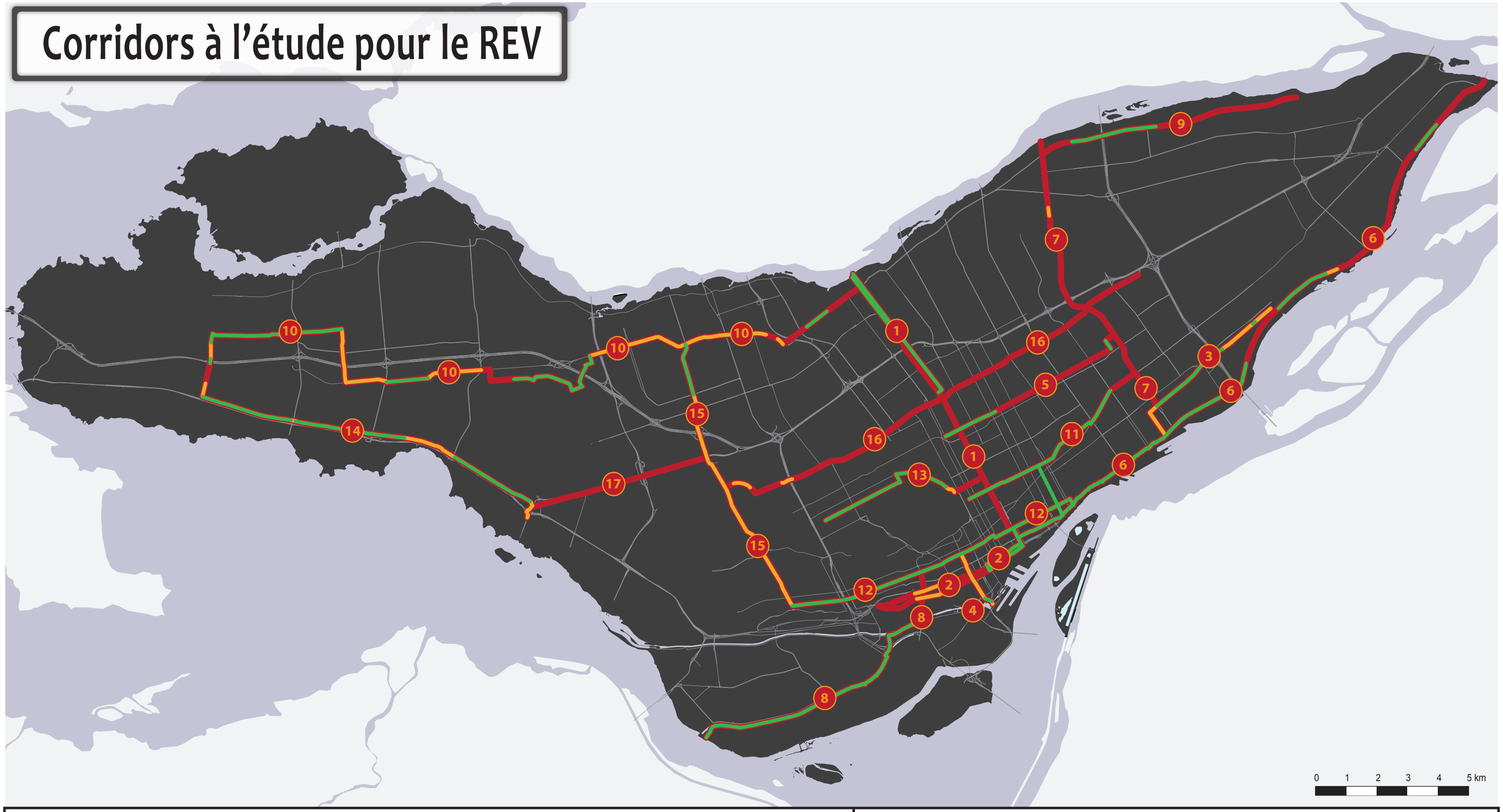

Listes des corridors à l'étude

1 - Axe Lajeunesse-Berri-Saint-Denis
2 - Viger / Saint-Antoine / Saint-Jacques
3 - Souligny
4 - Peel
5 - Bellechasse
6 - Notre-Dame (René-Lévesque)
7 - Axe Nord-Sud du secteur Est
8 - Atwater / Canal de l'Aqueduc
9 - Rivière -des-Prairies
10 - Henri-Bourassa / Technoparc
11 - Rachel
12 - Maisonneuve
13 - Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
14 - Elm / Cardinal
15 - Cavendish
16 - Axe Est-Ouest
17 - Côte-de-Liesse / A-520

Corridors à l'étude pour le REV (184 km)

- Tronçons à inclure dans le nouveau décret d'agglomération (66 km)
- Tronçons projetés déjà inclus dans le plan du réseau cyclable actuel et projeté (32,5 km)
- Tronçons existants déjà inclus dans le plan du réseau cyclable actuel et projeté (85,5 km)

N

Montréal

Service de l'urbanisme et de la mobilité
Direction de la mobilité
Div. du dév. des projets et intégration des réseaux

Date: 8 août 2019

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1194368007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division du développement des projets et intégration des réseaux
Objet :	1) Approuver la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal; 2) Adopter le règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229 -2005, 8 décembre 2005).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

Conformément à l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001), ce règlement nécessite l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. annexe Décret agglomération.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-07-02

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-3024
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION MODIFIANT L'ANNEXE DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL (1229-2005, 8 DÉCEMBRE 2005)

Vu l'article 39 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) est modifiée par le remplacement des mots « Réseau cyclable et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le 29 janvier 2015 (CG15 0037) » par les mots « Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié à la figure 13 du Plan de transport à la suite de la mise à jour du réseau approuvée par le conseil d'agglomération le (*insérer ici la date de l'adoption de la résolution approuvant la modification au Plan de transport quant à la mise à jour du réseau cyclable*) (*insérer ici le numéro de cette résolution*).

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXXX.

GDD : 1194368007

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2019/08/22 17:00

(1)

Dossier # : 1190025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

Il est recommandé:
d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-05-30 16:09

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190025002**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans le secteur de la rue Saint-Grégoire et dans le secteur Griffintown.
Les projets consistent en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans les secteurs mentionnés ci-dessus. Ces projets font partie de la programmation établit avec le Bureau d'intégration et de coordination de la Ville (BIC).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

Nous modifions l'annexe I pour hausser les montants des subventions des immeubles de la rue Saint-Grégoire pour prévoir l'inflation étant donné que ce projet a été reporté de quelques années.

Nous ajoutons des immeubles du secteur Griffintown pour prévoir les montants des subventions pour les premières phases d'enfouissement des réseaux câblés de ce secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG19 0308 (1180025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier les dates pour la remise de demandes de subventions pour certains secteurs et pour y ajouter le secteur de la rue Notre-Dame Ouest (no RCG 09-023-10);
Résolution CG18 0312 (1183558008): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

Résolution CG17 0518 (1170025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);

Résolution CG16 0748 (1150025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

Résolution CG14 0319(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

Résolution CG13 0411 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

Résolution CG12 0376 (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte -Geneviève) (no RCG 09-023-4);

Résolution CG11 0332 et CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

Résolutions CG10 0379 et CG14 0597 (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal)(no RCG 09-023-1).

DESCRIPTION

Les projets consistent essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur la rue Saint-Grégoire, entre les rues Saint-Denis et Papineau, et

dans le secteur Griffintown, dans le quadrilatère des rues William, Peel, Young et de la Montagne.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toute fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions du secteur Saint-Grégoire et pour l'ajout du secteur Griffintown, est de 125 700 $ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.
Le paiement de ces subventions se fera suite aux travaux du réseau souterrain et devraient être payés en 2019 et 2020.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif .

Imputation : Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif, et la Direction des Finances (Compte de provenance agglo: 1001.0010000.200251.06819.66503.016637.0000.000000.000000.00000.00000).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image des secteurs concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon le secteur les travaux de construction des infrastructures civiles de la CSEM. pourraient être intégrés à des appels d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours de l'année 2019 et des années suivantes.
Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après

l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la CSEM. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-21

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Modification du règlement RCG 09-023

1. L'annexe I de ce règlement est remplacée par l'annexe A du présent règlement;

2. Le Règlement est modifié par l'ajout, après l'article 5.10, des articles suivants :

« **5.11** Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le secteur de Griffintown sur les rues de l'Aqueduc, Barré, Basin, Eleanor, Lusignan, Montagne, Murray, Olier, Ottawa, Peel, des Seigneurs, Séminaire, Smith, Versailles, Wellington, William et Young, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe M, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe M en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;
b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. »

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe L de l'annexe M jointe en annexe au présent règlement

ANNEXE A

«ANNEXE I

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE, ARRONDISSEMENT LE PLATEAU MONT-ROYAL

No civique	Rue	Montant maximal de la subvention
890-900	Saint-Grégoire	6 600,00 $
5500 1717	Papineau Saint-Grégoire	6 100,00 $
1260	Saint-Grégoire	2 600,00 $
1661	Saint-Grégoire	10 000 $

»

ANNEXE B

«ANNEXE M

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR GRIFFINTOWN – ARRONDISSMENT SUD-OUEST

No civique	Rue	Montant maximal de la subvention
287	Eleanor	7 200,00 $
311	Eleanor	7 200,00 $
248	Montagne, rue de la	2 200,00 $
280-82	Montagne, rue de la	20 700,00 $
290-300	Montagne, rue de la	7 400,00 $
128-30	Murray	6 300,00 $
215 226	Murray Young	1 800,00 $
225-27	Murray	7 000,00 $
260	Murray	5 200,00 $
275	Murray	6 900,00 $
290-316	Murray	7 100,00 $
170-86 1087-97 187-197	Pell Wellington Young	6 900,00 $
220	Peel	8 700,00 $
1155	Wellington	3 700,00 $
1130-34 344	William Young	6 000,00 $
1190-92	William	6 500,00 $
204-06	Young	5 500,00 $
215	Young	1 800,00 $
217-219	Young	5 200,00 $

»

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et les annexes afférentes.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement RCG 09-023.docx ANNEXES 1 et 2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-29

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-3024
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par l'ajout, après l'article 5.10., de l'article suivant :

« **5.11.** Le présent règlement s'applique dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le secteur de Griffintown, sur les rues de l'Aqueduc, Barré, Basin, Eleanor, Lusignan, de la Montagne, Murray, Olier, Ottawa, Peel, des Seigneurs, Séminaire, Smith, Versailles, Wellington, William et Young, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe M, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe M en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;

b) modifier la date prévue au paragraphe 2°.

2. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'annexe I par le document joint en annexe 1 au présent règlement.

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe L, de l'annexe M jointe en annexe 2 au présent règlement.

ANNEXE 1
ANNEXE I – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE, ARRONDISSEMENT LE PLATEAU-MONT-ROYAL

ANNEXE 2
ANNEXE M – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR GRIFFINTOWN, ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1190025002

ANNEXE 1

ANNEXE I

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE, ARRONDISSEMENT LE PLATEAU MONT-ROYAL

No civique	Rue	Montant maximal de la subvention
890-900	Saint-Grégoire	6 600,00 $
5500 1717	Papineau Saint-Grégoire	6 100,00 $
1260	Saint-Grégoire	2 600,00 $
1661	Saint-Grégoire	10 000,00 $

ANNEXE 2

ANNEXE M

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR GRIFFINTOWN, ARRONDISSMENT LE SUD-OUEST

No civique	Rue	Montant maximal de la subvention
287	Eleanor	7 200,00 $
311	Eleanor	7 200,00 $
248	de la Montagne	2 200,00 $
280-82	de la Montagne	20 700,00 $
290-300	de la Montagne	7 400,00 $
128-30	Murray	6 300,00 $
215 226	Murray Young	1 800,00 $
225-27	Murray	7 000,00 $
260	Murray	5 200,00 $
275	Murray	6 900,00 $
290-316	Murray	7 100,00 $
170-86 1087-97 187-197	Pell Wellington Young	6 900,00 $
220	Peel	8 700,00 $
1155	Wellington	3 700,00 $
1130-34 344	William Young	6 000,00 $
1190-92	William	6 500,00 $
204-06	Young	5 500,00 $
215	Young	1 800,00 $
217-219	Young	5 200,00 $

GDD : 1190025002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1190025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1190025002_CSE.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources finacières
Tél : (514) 872-3087

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-27

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire
Tél : 514-872-8440
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Article 51.01

Nominations aux commissions permanentes du conseil

Aucun document ne sera livré.